







MANIAC spa

www.maniacspa.com

5 volumes

5 vol.

Coll. ext.
ally

879

LA GUADELOUPE

RENSEIGNEMENTS

SUR

L'HISTOIRE,
LA FLORE, LA FAUNE, LA GÉOLOGIE,
LA MINÉRALOGIE, L'AGRICULTURE,
LE COMMERCE, L'INDUSTRIE,
LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION,

PAR

Jules BALLET

CONSERVATEUR DES HYPOTHÈQUES A LA POINTE-A-PITRE,
Président d'âge du bureau d'administration du lycée de la Guadeloupe, Vice-
Président du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Épargne de la Pointe-
à-Pitre, Suppléant le Censeur légal près la Banque de la Guadeloupe,
Membre correspondant des Chambres d'Agriculture de la Basse-Terre et
de la Pointe-à-Pitre.

TOME Ier. — 1625-1715



BASSE-TERRE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

ANNÉE 1890

NUMÉRO D'ENTRÉE: 5246

GOUVERNEURS DE LA GUADELOUPE.

Régime seigneurial.

28 juin-3 novembre 1635, L'Olive et du Plessis. — 4 novembre 1635-24 novembre 1640, L'Olive. — 25 novembre 1640-6 septembre 1643, Aubert. — 7 septembre 1643-22 juin 1664, Houël. — 23 juin 1664 au 4 novembre, Ducoudray, p. i. — 5 novembre 1664, du Lyon.

Gouverneurs généraux.

1638-1660, de Poincy. — 1645, de Thoisy Patrocles. — 1664-1665, de Tracy. — 1669, de Baas.

Régime royal.

Gouverneurs : 1674-4 juillet 1677, du Lyon. — 5 juillet 1677-14 juillet 1695, Hincelin. — 15 juillet 1695-août 1703, Auger. — 1703, 1704, de Boisfermé, p. i. — 1704, de la Malmaison.

Gouverneurs généraux : 1674, de Baas. — 1691, d'Eragny; de Guitaud, p. i. — 1692, de Blénac. — 1696, de Guitaud, p. i. — 1697, d'Amblimont. — 1700, de Guitaud, p. i. — 1701, d'Esnotz; de Guitaud, p. i. — 1702, de Gabaret, p. i. — 1703, de Machault. — 1711, de Phelypeaux. — 1715, du Quesne.

PRÉFACE.

Pendant une période de plus de vingt années, nous avons recueilli des renseignements sur l'histoire, la flore, la faune, le commerce, l'agriculture, l'industrie, la législation, l'Administration de la Guadeloupe.

Ce livre est le fruit de recherches persévérantes.

Tel que nous le publions, il offre encore bien des lacunes. Mais nous avons la ferme conviction qu'il sera utile et révélera une Guadeloupe inconnue à bien des habitans qui foulent un sol luxuriant et fécond, sans en connaître les origines.

Nous ne sommes qu'un ramasseur de matériaux. D'autres viendront après nous, qui achèveront notre œuvre et lui donneront la perfection.

Nous avons essayé, sans prétention littéraire, de faire revivre, en toute vérité, l'ancien monde colonial, aujourd'hui bien mort.

Nous enveloppons pieusement d'un linceul ce cadavre, heureux si nous réussissons à conserver la mémoire des colons, nos aïeux.

Ces colons ont été grands et ont aidé la France, notre glorieuse mère-patrie, à répandre sa force civilisatrice dans l'univers.

L'œuvre qu'ils ont accomplie est tombée maintenant dans l'abîme des siècles.

Nous pouvons aujourd'hui la peser dans la balance de l'histoire, et sur cette terre, délivrée de la souillure de l'esclavage, une voix peut s'élever et raconter, sans passion et selon les règles de la plus stricte équité, les misères et les grandeurs de ceux qui ont été les maîtres comme de ceux qui ont été les esclaves.

LA GUADELOUPE

RENSEIGNEMENTS

SUR

L'HISTOIRE,
LA FLORE, LA FAUNE, LA GÉOLOGIE,
LA MINÉRALOGIE, L'AGRICULTURE,
LE COMMERCE, L'INDUSTRIE,
LA LÉGISLATION, L'ADMINISTRATION.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE Ier.

Découverte de l'Amérique avant Christophe Colomb. —
Découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

Les Phéniciens, les plus habiles commerçants et les plus hardis navigateurs de l'antiquité, avaient répandu l'idée de l'existence de terres situées à l'ouest de l'Europe et de l'Afrique et placées bien au delà de la mer Atlantique. Ces terres, qui passaient pour faire contrepoids au monde connu, étaient supposées être le prolongement des Indes.

Carthage, la plus puissante de leurs colonies, fondée par Didon dans la province de l'Afrique propre appelée Zengitane, avait établi sa suprématie sur les colonies phéniciennes de l'Afrique, organisé dans l'intérieur de ce continent un immense commerce de caravanes, avait soumis à ses lois la Méditerranée

occidentale et étendu son empire africain de la Cyrénaïque à l'Océan.

Les Carthaginois avaient concentré dans leur ville tout le commerce de l'ancien monde, n'avaient pas tardé à franchir les colonnes d'Hercule, avaient établi de puissants comptoirs sur les côtes africaines visitées, en 570, par la flotte confiée à Hanon, et sur les côtes européennes où Himilcon découvrit la Grande-Bretagne et la mer Baltique.

Trois cents villes élevées sur les côtes occidentales de l'Afrique, de la Mauritanie au Gabon actuel, constataient la merveilleuse extension du commerce des Carthaginois qui avaient fait de la ville de Lixus, construite non loin de Tanger, la métropole de ce commerce, comme Gadès, en Espagne, était la plus puissante cité du commerce des côtes européennes.

De ces deux villes s'élançaient des navires dont les marins découvrirent les archipels des Açores ou Cassitérides, des Canaries ou îles Fortunées, de Madère ou îles Hespérides, et poursuivirent leurs courses aventureuses dans les profondeurs de cet Océan qui se déroulait immense devant eux. Ils arrivèrent jusque dans les parages de l'Islande, cette *Ultima Thule* des anciens, à une journée de navigation, au nord de laquelle ils rencontrèrent des bancs de glace, ainsi que le disent *Pline*, l'ancien, L. 2, chap. 77 et L. 4, chap. 30, et *Strabon*, d'après *Pythéas*, L. 1, chap. 4.

De Cerné, une des dix Cassitérides, ils voguèrent jusque dans la mer des Sargasses, citée par Scylax de Caryandie dans son *Périple*, Aristote dans son *Traité de Météorologie*, l'auteur grec anonyme du *Traité des Merveilles*, Théophraste dans son *Histoire des Plantes*, Avienus, dans sa traduction du *Périple d'Himilcon*. Scylax écrit : « On ne peut naviguer au delà de Cerné, car la mer est embarrassée par la vase et des herbes. » L'auteur du *Traité des Merveilles* s'exprime ainsi : « Les Phéniciens de Gadès, qui

naviguaient au delà des colonnes d'Hercule, furent poussés par un vent d'est, et après quatre jours de marche, arrivèrent dans des régions désertes, pleines de varechs, où ils trouvèrent des thons en abondance.» Théophraste dit à son tour : « L'algue croît dans la mer, au delà des colonnes d'Hercule. Elle atteint, paraît-il, des proportions gigantesques comme longueur et comme largeur. » Avienus donne la description suivante : « Au-dessus des flots se dressent des algues nombreuses qui, par leur entrecroisement, forment mille obstacles. Aucun souffle ne pousse en avant le navire. Les flots restent immobiles et paresseux. Des algues en quantité sont semées sur l'abîme, et souvent elles arrêtent la marche des vaisseaux, qu'elles retiennent comme avec des joncs. »

Cette mer des Sargasses, qui s'étendait entre les Açores et les Antilles, a-t-elle formé un obstacle invincible ? On ne le pense pas. Les Phéniciens carthaginois gardaient soigneusement le secret de leurs découvertes, pour ne pas nuire à leur commerce, et s'ils en disaient quelque chose, la vérité qu'ils laissaient échapper était entourée de détails mensongers et d'exagérations sur les dangers qu'ils avaient courus. Des historiens prétendent qu'ils ont navigué au delà de la mer des Sargasses. Il n'est donc pas possible qu'ils n'aient pas abordé les rivages du nouveau monde.

La croyance en l'existence de cette terre lointaine était enracinée dans l'esprit des peuples de l'antiquité. Les Grecs parlaient de l'*île Atlantide* dont ils racontaient les merveilles, et Platon dans son *Timée* décrit la catastrophe qui l'a fait disparaître dans un jour et une nuit.

Les Carthaginois avaient, sans doute, accrédité cette fable de la disparition de ce continent qu'ils avaient découvert. L'auteur du *Traité des Merveilles* s'exprime ainsi :

« Dans la mer, qui est en dehors des colonnes d'Hercule, les Carthaginois ont découvert, à ce qu'on

dit, une île déserte qui est couverte de forêts et qui a des fleuves navigables. Elle produit aussi les fruits les plus extraordinaires. Elle est éloignée de plusieurs jours de navigation. Les Carthaginois, attirés par la fertilité du sol, y firent de fréquents voyages. Quelques-uns mêmes s'y établirent. Mais le Sénat de Carthage menaça du dernier supplice tous ceux qui émigreraient dans cette île. »

Diodore, L. 6, §§ 19-20, raconte ainsi cette découverte. Nous empruntons la traduction de M. Paul Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres de Dijon :

« Du côté de la Lybie, on trouve une île dans la haute mer, d'une étendue considérable, et située dans l'Océan. Elle est éloignée de la Lybie de plusieurs jours de navigation et située à l'Occident. Son sol est fertile, montagneux, peu plat et d'une grande beauté. Cette île est traversée par des fleuves navigables. On y voit de nombreux jardins plantés de toutes sortes d'arbres, et des vergers traversés par des sources d'eau douce. On y trouve des maisons de campagne somptueusement construites, et dont les parterres sont ornés de berceaux verts de fleurs. C'est là que les habitans passent la saison de l'été, jouissant voluptueusement des biens que la campagne fournit en abondance. La région montagneuse est couverte de bois épais et d'arbres fruitiers de toute espèce; le séjour dans les montagnes est embelli par des vallons et de nombreuses sources. En un mot, toute l'île est bien arrosée d'eau douce, qui contribue non seulement aux plaisirs des habitans, mais encore à leur santé et à leur force. L'air y est si tempéré que les fruits des arbres et d'autres produits y croissent en abondance pendant la plus grande partie de l'année. Enfin, cette île est si belle qu'elle paraît plutôt le séjour heureux de quelques dieux que celui des hommes.

« Jadis cette île était inconnue à cause de son éloignement du continent, et voici comment elle fut

découverte. Les Phéniciens exerçaient de toute antiquité un commerce maritime fort étendu, ils établirent un grand nombre de colonies dans la Lybie et dans les pays occidentaux de l'Europe. Leurs entreprises leur réussissaient à souhait, et, ayant acquis de grandes richesses, ils tentèrent de naviguer au delà des colonnes d'Hercule, sur la mer qu'on appelle Océan... Pendant qu'ils longeaient les côtes de la Lybie, ils furent jetés par des vents violents fort loin dans l'Océan. Battus par la tempête pendant plusieurs jours, ils abordèrent enfin dans l'île dont nous avons parlé. Ayant pris connaissance de la richesse du sol, ils communiquèrent leur découverte à tout le monde. C'est pourquoi les Tyrrhéniens, puissants sur mer, voulaient aussi y envoyer une colonie; mais ils en furent empêchés par les Carthaginois. Ces derniers craignaient d'un côté qu'un trop grand nombre de leurs concitoyens, attirés par la beauté de cette île, ne désertassent leur patrie. D'un autre côté, ils la regardaient comme un asile dans le cas où il arriverait quelque malheur à Carthage; car ils espéraient que, étant maîtres de la mer, ils pourraient se transporter avec toutes leurs familles dans cette île qui serait ignorée de leurs vainqueurs. »

Ainsi, en faisant répandre le bruit de la disparition de cette île, Carthage voulait arrêter l'émigration qui l'aurait dépeuplée, et s'assurer, en cas de malheur, une retraite ignorée.

Quelle est cette île? Les Carthaginois ont-ils abordé sur d'autres points de ces terres inconnues?

L'île ne serait-elle pas celle de Saint-Domingue où les Espagnols ont trouvé seize milles de galeries de mine; ne serait-elle pas encore l'île *Antilia* dont parle Aristote dans son livre : *Des choses naturelles*.

Les investigations de la science contemporaine ont démontré que les Carthaginois avaient poussé leurs voyages jusqu'au Mexique.

Fernand Cortez a conservé un discours adressé

par Montézuma à ses sujets pour les inviter à se soumettre au joug des Espagnols : « Aussi bien que moi, vos prédécesseurs vous ont appris, dit-il, que nous ne sommes pas naturels de cette contrée. Ils vinrent tout d'abord d'une terre lointaine, conduits par un chef auquel ils étaient soumis. Longtemps après, ce chef revint et trouva que nos aïeux s'étaient mariés avec les femmes du pays et avaient bâti des villes qu'ils avaient peuplées de leur nombreuse postérité. Vous savez aussi qu'ils refusèrent de l'accompagner lorsqu'il repartit pour son pays, et même de le recevoir comme suzerain de celui-ci. Mais il s'en alla, en les menaçant de retourner avec des forces ou d'en envoyer de si considérables, qu'elles réduiraient nos pays à l'obéissance.

M. Gaffarel, après avoir transcrit ce discours, ajoute :

« Ce discours fort authentique, car il fut rédigé à l'époque de la conquête, et précieusement conservé par Cortez, présente une singulière ressemblance avec la tradition rapportée par Aristote (*de mirabilibus auscultationibus*), et d'après laquelle les Carthaginois ne devaient pas habiter l'île Merveilleuse, de peur d'oublier la patrie. Aristote sans doute ne rapporte pas que les Colons aient refusé d'obéir, et Montézuma n'indique ni le pays d'où venait ce peuple, ni l'époque de son émigration; mais les traditions américaines, et celles du Mexique en particulier, sont unanimes à déclarer que ces étrangers étaient arrivés par mer, du côté de l'Orient, qu'ils étaient blancs, barbus, fort industrieux, et qu'ils devaient, un jour ou l'autre, revenir pour soumettre le pays. »

Torquemada, Sahagun, historiens espagnols, racontent l'arrivée de ces hommes blancs, notamment celle de Quetzalcehuatl et de Votan.

La tradition relative au premier rapporte ainsi les faits :

« A une époque indéterminée, mais très lointaine,

plusieurs navires, venant de l'est, attériront à Panuco, port intérieur, situé sur la rivière de ce nom, affluent du fleuve Tampico. Des étrangers débarquèrent. Leur teint était blanc; ils avaient des barbes longues et étaient vêtus de longs habits noirs s'ouvrant devant. Ils obéissaient à un chef appelé Quetzalcehuatl. Ils reçurent le plus favorable accueil et furent conduits à Tullan, capitale du pays. Ils payèrent l'hospitalité qu'on leur avait donnée, en faisant connaître aux naturels le secret de travailler les métaux et de sculpter les pierres. Ils visitèrent plusieurs provinces, semant partout la connaissance de leur art. Après un séjour de plusieurs années, une partie retourna dans le pays d'où ces étrangers étaient venus, promettant à ceux de leurs compagnons qui étaient restés de retourner auprès d'eux. »

Ces étrangers ne pouvaient être que des Phéniciens des îles Cassiterides ou de Gadès, qui, d'après *Strabon*, L. 3, chap. 7, portaient des habits noirs, ouverts par devant, et qui seuls, à cette époque, avaient pour grande industrie le travail de l'ornementation et de la ciselure, et exploitaient les mines du monde connu.

La légende sur Votan s'exprime ainsi :

« De nombreux étrangers débarquèrent au Mexique sous la conduite de Votan. Ils étaient originaires d'un pays situé bien au delà de la mer des Antilles, et conquièrent les peuples du centre de l'Amérique. Votan enseigna les éléments de la civilisation à ces peuples, reçut de nouveaux immigrants venant de l'est, entreprit quatre voyages dans son pays d'origine et, chaque fois, ramena de nouveaux auxiliaires ou introduisit des méthodes inconnues, agricoles ou industrielles. Il mourut comblé de puissance, laissant un souvenir impérissable de ses réformes civilisatrices. »

La légende des hommes blancs qui devaient revenir pour subjuguier les habitants n'existait pas seulement

dans le centre de l'Amérique, on la retrouve dans tous les pays américains où les Phéniciens avaient abordé, notamment à Haïti où Barthélemy Colomb a découvert les mines abandonnées dont nous avons parlé.

Le secret si bien gardé par Carthage périt avec elle :

« Le souvenir précis de ces voyages en Amérique, dit M. Gaffarel, ne nous a pas été conservé. Les Phéniciens, en vrais commerçants (*Strabon*, III, 5), qui n'ignorent pas le prix de la discrétion, se taisaient pour mieux assurer leur monopole, et non seulement ils ne disaient rien des pays où ils se procuraient les produits précieux qu'ils revendaient ensuite, mais encore ils répandaient mille bruits effrayants sur ces lointaines contrées. Les terribles légendes répétées et amplifiées par la crédulité grecque sur les ardeurs de la zone torride ou les froids excessifs du pôle, et sur les monstres gardiens de la mer, ont sans doute pour origine des récits phéniciens. Ils ne se contentaient pas d'inspirer la terreur (*Strabon*, XVII, 1, XIX); ils coulaient impitoyablement le navire de l'imprudent étranger, qui dépassait les limites réservées, ou bien, s'ils n'étaient pas en force, ils n'hésitaient pas à se sacrifier eux-mêmes (*Strabon*, III, 5, XI) plutôt que de révéler le secret de la route suivie par eux. Entre eux pourtant ils s'aidaient et se soutenaient. Dans le temple de Melcarth, à Carthage, ces habiles négociants déposaient les relations de leurs voyages, ce qu'on pourrait appeler leurs journaux de bord, et ils indiquaient à leurs compatriotes les routes à suivre, les périls à éviter et les marchés à exploiter. Mais ce précieux monument fut détruit par les Romains, et disparut avec Carthage elle-même; car on sait avec quel soin jaloux les Romains s'attachèrent à détruire tout ce qui pouvait perpétuer la mémoire de leurs rivaux abhorrés. »

Nous allons maintenant faire connaître les notions

recueillies par les écrivains grecs et romains sur ces terres que les Phéniciens avaient découvertes.

Aristote, dans son *Traité du Ciel*, s'exprime de la manière suivante :

« Ainsi donc tous ces faits (les observations astronomiques) démontrent évidemment que non seulement la figure de la terre est ronde, mais encore que la circonférence n'est pas grande. Voilà comment ceux qui croient que les pays situés vers les colonnes d'Hercule touchent aux pays de l'Inde, et que, de cette façon, il n'y a qu'une seule mer, ne semblent pas faire une supposition trop insoutenable. »

Le philosophe Eratosthènes, né 276 avant J.-C., écrit à son tour :

« La zone tempérée, comme disent les mathématiciens, revenant sur elle-même, forme entièrement le cercle, de sorte que si l'étendue de la mer Atlantique n'était pas un obstacle, nous pourrions nous rendre de l'Ibérie dans l'Inde, en suivant toujours le même parallèle dont les terres ci-dessus, mesurées en stades, occupent plus du tiers, puisque enfin le parallèle de Thines sur laquelle nous avons pris la distance, depuis l'Inde jusqu'à l'Ibérie, n'a pas en tout 200,000 stades. Nous n'appelons terre habitée que cette portion de la zone tempérée que nous habitons et qui nous est connue. Mais on conçoit que, dans cette même zone, il peut exister deux terres habitées et peut-être plus de deux, surtout aux environs du parallèle qui passe à Thines et traverse la mer Atlantique. »

Marcus Annæus Seneca, connu sous le nom de Sénèque l'ancien, né 58 ans avant l'ère chrétienne, dans son livre des *Suasoriarum*, dont les fragments nous sont seuls parvenus, fait combattre par Avitus l'opinion qu'au delà les rivages de l'Océan on ne trouvait plus qu'une plaine liquide sans bornes, infinie.

Avitus, après avoir exposé l'opinion contraire s'écrie :

*Fertiles in Oceano jacere terras ultràque Oceanum
rursus alia littora, alium nasci orbem.*

« Au milieu des flots océaniques, s'élèvent des terres fertiles, et, là où finit l'Océan, commence un monde nouveau. »

Lucius Annæus Seneca, second fils du précédent, ou Senèque le Philosophe, dans son livre des *Questions naturelles*, s'exprime ainsi :

« Quand l'homme, spectateur curieux de l'univers, a contemplé la course majestueuse des astres, et cette région du ciel qui offre à Saturne une route de trente ans, il méprise, en jetant de nouveau ses regards vers la terre, la petitesse de son étroit domicile. Combien y a-t-il depuis les derniers rivages de l'Espagne jusqu'à l'Inde ? L'espace de très peu de jours, si le vent est favorable au vaisseau. »

Les savants de l'antiquité pensaient donc qu'en se dirigeant vers l'ouest, on devait trouver une terre inconnue, prolongement de l'Asie; et leurs écrits entretenaient la merveilleuse tradition, dont les poètes se faisaient les échos sonores.

Dans ces conférences qui faisaient alors les délices du monde lettré de Rome, le peuple-roi couvrait d'applaudissements les vers suivants que le même Senèque, surnommé aussi le Tragique, plaçait dans la bouche d'un des personnages de sa tragédie de *Medea*.

..... Venient annis
Sæcula seris, quibus Oceanus
Vincula serum laxet, et ingens
Pateat tellus, Thyphisque novos
Detegat orbis, nec sit terris
Ultima Thule.

« Des siècles lointains viendront où l'Océan dévoi-

lera les secrets qu'il tient sous sa garde : on verra s'ouvrir un vaste continent, de nouveaux Thyphis découvriront de nouveaux mondes, et Thulé ne sera plus l'extrémité de la terre. »

L'Océan garda son secret jusque vers le milieu du IX^e siècle après J.-C.

Les peuples septentrionaux de l'Europe, emportés par leur génie aventureux, montés sur des vaisseaux qui bravaient les fureurs de la tempête, portaient partout le ravage et la désolation et fondaient quelquefois des établissements dans les lieux qu'ils avaient pillés. Chaque printemps, ils quittaient la Suède ou la Norwége et allaient exercer au loin leurs pirateries.

Dans une de ces hardies expéditions, le suédois Gardar Svafarson fit, en 861, la découverte de l'Islande. Cette île fut, quelque temps après, peuplée par des familles norwégiennes qui fuyaient la tyrannie de leur roi. Ces expatriés se livraient principalement à la pêche. Un de leurs navires, poussé par la tempête, vint atterrir à la côte d'une contrée, située dans le N.-O. de l'Islande. Les marins donnèrent à ce pays le nom de *Groënland*, qui signifie Terre-Verte.

Le Groënland ne fut habité qu'en 985.

Erik Rhôde tua, en Islande, un de ses compagnons. Pour se soustraire au châtement qu'il avait mérité, il s'enfuit avec plusieurs de ses amis, qui s'étaient attachés à sa fortune, et fonda une colonie au Groënland.

En 986, Bjarne, intrépide aventurier, équipa un navire et fit voile pour la nouvelle colonie où il allait rejoindre son père, Herjulf Bårdsson, qui avait suivi Rhôde. La traversée fut contrariée, le navire resta longtemps perdu dans l'immense solitude de l'Océan; l'eau et le bois allaient manquer, lorsqu'on aperçut une terre où, malgré les pressantes sollicitations de son équipage, Bjarne ne

voulut pas aborder. Il perdit ainsi la gloire de fouler le premier le sol du Nouveau Monde.

Leif, fils de Rhôde, dirigea, en 1001, une expédition pour reconnaître la terre entrevue par Bjarne. Il découvrit d'abord Terre-Neuve, qu'il nomma *Helloland* ou pays des roches, puis une contrée plate et boisée dont le sol était couvert de sable fin, et à laquelle il imposa le nom de *Markland* ou pays des bois, aujourd'hui la *Nouvelle-Écosse*. Il poursuivit sa route vers le S., atterrit à l'île actuelle de *Nantuket*, puis à celle de *Wineyard*, d'où il se rendit à la côte du continent, à l'embouchure d'un fleuve, appelé depuis *Mount-Hope-Bay*. Cette contrée reçut le nom de *Vinland det Goda* ou Bonne-Vinland (Massachussets), parce qu'elle était riche en saumons, en maïs et en grappes sauvages ou grosses baies vineuses. Séduit par sa beauté, Leif prit la résolution d'y passer l'hiver; il fit construire une grande maison et plusieurs baraques en bois. Le printemps suivant, il retourna au Groënland.

Torvald, un des frères de Leif, se rendit en Vinlande en 1002. Il retrouva intactes les constructions où il s'établit. Pendant deux ans, il explora les côtes méridionales de ce pays (New-Jersey, Delaware, Maryland). Elles paraissaient inhabitées; cependant, dans une île, il trouva un édifice en bois, qui semblait destiné à servir de grange. En remontant vers le N., il fut surpris par une furieuse tempête qui fit périr l'un de ses navires sur le rivage d'un cap (le cap Code). Les autres navires, désarmés, jetèrent l'ancre près du lieu appelé de nos jours *Gurnet-Point*.

Torvald descendit à terre, établit un campement et se mit à réparer ses navires. Il fut surpris, un jour, à l'improviste, par des naturels du pays, soutint contre eux un combat sanglant dans lequel il fut tué. Ses compagnons s'embarquèrent en toute hâte et revinrent au Goënland.

Thorstein, quatrième fils de Rhôde, continua les explorations de ses frères. Son voyage ne réussit pas, et il vint mourir au Groënland. Sa veuve, Gudrid, se maria avec l'islandais Thorfinn Karlsefne, riche marchand et marin consommé. Les nouveaux époux résolurent de coloniser les contrées récemment découvertes. Leurs préparatifs terminés, ils mirent à la voile en 1007. L'expédition, composée de plusieurs femmes et de cent soixante hommes, aperçut d'abord le *Labrador*, qui fut appelé, à cause de la nature de son sol, *Stora-Helloland* ou Grande-Helloland, pour le distinguer de Terre-Neuve nommée *Lilla-Helloland* ou Petite-Helloland. Deux jours après, elle jetait l'ancre dans une baie du cap Sable.

Karlsefne envoya neuf hommes pour explorer l'intérieur du pays, attendit vainement leur retour pendant plusieurs jours et, les considérant comme perdus, mit à la voile pour ne s'arrêter qu'à l'embouchure du fleuve Mount-Hope-Bay, où il opéra son débarquement et se fixa.

La position de ce lieu ne parut pas favorable à une défense, en cas d'attaque. Thorfinn choisit, à peu de distance, un campement mieux abrité. Pendant les travaux, il fut surpris par des *Skrælings*, indiens au teint foncé, contre lesquels il fallut combattre et qui, repoussés, se retirèrent et laissèrent tranquilles pendant deux années les nouveaux arrivants.

Pendant ce temps, ces derniers élevèrent leurs constructions etensemencèrent les terres.

Au printemps de 1009, les *Skrælings* vinrent visiter la colonie naissante, montrèrent des dispositions pacifiques et se livrèrent à un commerce actif de pelleteries. Thorfinn, qui surveillait attentivement tous leurs mouvements, ne tarda pas à s'apercevoir d'un changement dans leur attitude, et, pour se mettre à l'abri d'une surprise, fit entourer ses établissements d'une forte palissade.

Les Skrælings se montraient, de jour en jour, plus hostiles, et la moindre altercation devait infailliblement faire éclater la guerre. Thorfinn et ses colons se préparèrent à repousser toute agression en évitant cependant d'en faire naître l'occasion. Mais un Skræling ayant volé les armes d'un Islandais, ce dernier voulut les reprendre. Une lutte s'engagea et le Skræling fut tué. La peuplade se rua sur la colonie. Les ennemis, toujours repoussés, revenaient plus nombreux au combat. Ces attaques incessantes firent souffrir cruellement les Islandais qui reconnurent qu'une résistance plus prolongée provoquerait leur anéantissement. Il fallut céder au nombre. Thorfinn se rembarqua, au printemps de 1010, et, après avoir touché au Groënland, se rendit en Islande.

Les Norwégiens renoncèrent depuis lors à fonder des colonies en Vinlande, mais continuèrent à s'y rendre pour faire le commerce. La dernière expédition, mentionnée par les historiens scandinaves, remonte à l'année 1347. Depuis lors, ils ne font plus mention de relations avec le peuple de ce nouveau continent.

Les Scandinaves n'abordèrent cependant pas les premiers sur cette terre.

Des Irlandais avaient, avant eux, habité l'Islande. Aré Frodhé, historien scandinave, dans sa *Saga*, intitulée *Islendinga Sægur*, s'exprime ainsi : « Il y avait là (en Islande) des Chrétiens de ceux que les Norwégiens appellent *Papas*; mais ceux-ci s'éloignèrent ensuite, parce qu'ils ne voulaient pas rester avec des païens; ils laissèrent après eux des livres irlandais, des cloches et des crosses, d'où l'on peut conclure que c'étaient des Irlandais. » Dans la *Saga Landnamabok*, il est encore plus précis : « Avant que l'Islande fût colonisée par la Norwège, il y avait dans l'île de ces hommes que les Norwégiens appellent *Papas*. C'étaient des Chrétiens, et l'on pense qu'ils venaient des contrées situées à l'ouest de la mer

(par rapport à la Norwège), car on trouva après eux des livres irlandais, des cloches et des crosses, et plusieurs autres objets, d'où l'on peut conclure que c'étaient des hommes de l'ouest. Ces trouvailles furent faites dans l'est à Papey et à Papye.

Dans quelle contrée se retirèrent ces *Papas* de l'Islande ? Nul doute que ce fut dans l'*Irland it Mikla* ou Grande-Irlande, pays aussi appelé *Hvitramannaland* (pays des hommes blancs).

Dans la Saga de Thorfinn Karlsefn, l'historien, raconte que Thorfinn rencontra dans le *Markland* cinq Skrælings au teint foncé, aux grands yeux, aux larges figures, vêtus de fourrures, armés de haches en pierre. Ils s'enfuirent à la vue des Islandais qui s'emparèrent de deux enfants. Ces derniers « rapportèrent que deux rois gouvernaient les Skrælings, l'un, nommé *Avalldania*, l'autre, *Vallidida* ; qu'il n'y avait pas de maisons dans le pays ; que les habitants couchaient dans des cavernes ou des trous ; qu'une autre grande contrée en face de leur pays était habitée par des gens qui étaient vêtus de blanc, portaient devant eux des perches où étaient fixés des drapeaux et criant fort. On pense que c'était le *Hvitramannaland* ou *Irland it Mykla*. »

Des ermites irlandais s'étaient, dans le VIII^e siècle après J.-C., établis dans les îles Færeyes, puis avaient occupé les îles Shetlands et Orcades. Des Irlandais étaient venus les rejoindre et avaient été désignés sous le nom de *Papas*, à cause, dit l'auteur anonyme de l'*Historia Norvegiæ*, des habits blancs dont ils se vêtaient comme les clercs ; car en langue teutonique, tous les clercs sont nommés *papas*.

Attaqués par des pirates normands, chassés d'île en île, exterminés en grande partie, les débris des *Papas* se réfugièrent en Islande, d'où ils allèrent se fixer sur une terre qu'ils découvrirent à la suite, sans doute de tempêtes qui y jetèrent à la côte leurs navires.

La contrée, qu'ils parvinrent ainsi à coloniser, s'étendait sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent et serait le Canada actuel.

Aré Marsson, un des principaux personnages de l'Islande, emporté par une tempête, fut jeté sur les côtes du Hvitramannaland où il fut retenu par les habitans qui le convertirent au Christianisme. La date de la disparition de Marsson n'a pu être précisée. On suppose qu'elle a eu lieu après 981 ou 984. Dans l'*Islendinga Sægur Landnamabok*, partie 2, chap. 22, l'historien écrit : « Mar de Hols épousa Thorkatla, fille de Hergils Hnaprass ; leur fils était Aré qui fut poussé par une tempête dans le Hvitramannaland que quelques-uns appellent Irland it Mikla (Grande-Irlande). Ce pays est situé à l'ouest, dans la mer, près de Vinland it Godha (le bon pays de vin) et, dit-on, à six jours de navigation de l'Irlande. Ce récit a été fait d'abord par Harfer Hlymreksfaré (le voyageur à Limerick, qui avait longtemps habité Hlymrek, en Irlande. Torkel Gellisson rapporta aussi que des Irlandais disaient avoir appris de Thorfinn, jarl (duc), des Orkneys (Orcaïdes) que Aré avait été reconnu dans le Hvitramannaland et qu'il ne pouvait en sortir ; qu'il y était traité avec honneur. »

Un autre Islandais Bjørn Breidhvingakappe (athlète des riverains de Breidhavig), par ses assiduités auprès de Thuride de Frodha, s'était attiré l'inimitié du mari de cette dernière Thorodd, le rançonneur, et de son frère Snorre Godhé. Les agressions de ces deux ennemis devinrent si vives que Bjørn se vit contraint de quitter l'Islande en 999.

L'*Eyrbyggja Saga* s'exprime ainsi :

« Il partit avec un vent de nord-est, qui souffla presque continuellement cet automne, et de longtemps on n'entendit parler de ce navire.

« Gudhleif, fils de Gudhlaug-le-Riche, du Straumfjærdh, et frère de Thorfinn, l'ancêtre des Sturlungs, était un grand armateur. Il possédait un grand navire, et Thorolf, fils d'Eyraloft, en avait un autre; de concert, ils livrèrent bataille au fils de Sigvaldé jarl, à Gyrdh, qui perdit un œil. Vers la fin du règne de Saint-Olaf, Gudhleif, ayant fait un voyage à Dublin, naviguait vers l'ouest pour retourner en Islande, et il se trouvait à l'ouest de l'Irlande, lorsqu'un grand vent du nord-est le poussa si loin en mer, vers l'ouest et le sud-ouest, qu'il ne savait plus où se trouvait la terre. Comme l'été était avancé, ils firent de nombreux vœux pour être préservés d'un naufrage, et il arriva qu'ils aperçurent la terre. C'était une grande contrée qu'ils ne connaissaient pas. Gudhleif et les siens prirent la résolution d'y débarquer, parce qu'ils étaient fatigués d'avoir été longtemps ballotés sur mer. Ils trouvèrent un bon port, et ils étaient à terre depuis peu de temps, lorsqu'il arriva des gens dont pas un ne leur était connu, mais il leur semblait fort que ceux-ci parlaient l'Irlandais. Bientôt cette multitude, s'étant accrue au nombre de plusieurs centaines, assaillit les navigateurs, s'empara d'eux tous, les chargea de liens et les emmena vers le haut pays. Conduits à une assemblée pour y être jugés, ils comprirent que les uns voulaient les massacrer de suite; les autres les partager entre eux et les réduire à l'esclavage. Pendant les délibérations, ils virent approcher une troupe de cavaliers avec un étendard, d'où ils conclurent qu'il devait y avoir un chef dans cette troupe. Lorsque celle-ci fut arrivée, ils virent chevaucher, sous l'étendard, un homme grand et vigoureux, déjà très âgé et à cheveux blancs. Tous les assistants s'inclinèrent devant ce personnage et l'accueillirent de leur mieux; c'est à lui que fut laissée la décision de l'affaire. Le vieillard envoya chercher Gudhleif et ses gens, leur adressa la parole,

en langue norroise, et leur demanda de quel pays ils étaient. Ils répondirent qu'ils étaient Islandais pour la plupart. — Et quels sont les Islandais parmi vous ? — Gudhleif dit qu'il en était un et salua le vieillard qui lui fit bon accueil et lui demanda de quel côté de l'Islande il était. — Gudhleif dit qu'il était du canton de Borgarfjærdh. — Et de quel endroit ? — Renseigné sur ce point par Gudhleif, il l'interrogea sur presque tous les personnages considérables de Borgarfjærd et de Breidhafjarth. Et dans ces entretiens, il s'informa exactement à tous égards, d'abord, de Snorré Godhé et de sa sœur Thuridhe de Fródha, et surtout de Kjartan, fils de cette dernière, lequel était alors le maître de Fródhé. Les indigènes, de leur côté, criaient qu'il fallait prendre une résolution quelconque relativement à l'équipage du navire. Alors le chef se mit à l'écart et choisit douze de ses hommes, avec lesquels il délibéra longtemps. Ensuite, ils revinrent vers la foule, et le chef dit à Gudhleif et aux siens : « Nous
« avons délibéré à votre égard avec les gens du pays,
« et ils s'en sont remis à ma décision : je vous laisse
« libres d'aller où il vous plaira ; mais alors même
« que l'été vous semblerait bien avancé, je vous con-
« seille de vous éloigner promptement, car il ne faut
« pas vous fier aux indigènes, et il ne fait pas bon
« d'avoir affaire à eux ; ils croient d'ailleurs que la loi
« a été violée à leur préjudice. » — Mais, dit Gudhleif, s'il nous est donné de revoir notre patrie, comment nommerons-nous celui qui nous a sauvés ? — Je ne puis le dire, répondit-il, car je ne veux pas que mes parents ou mes frères d'armes fassent un voyage comme celui que vous auriez fait si je n'eusse été présent pour vous protéger. Maintenant, je suis arrivé à un âge où je puis m'attendre, à chaque instant, à succomber de vieillesse. Mais quand même je vivrais encore quelque temps, il y a dans le pays des chefs plus puissants que moi ; ils ne sont pas

actuellement dans la contrée où vous avez abordé; mais s'ils viennent, ils auront peu de ménagement pour des étrangers. — Ensuite il fit appareiller leur navire et resta là jusqu'à ce qu'il s'élevât un vent favorable pour partir. Mais avant de les quitter, il tira de son doigt un anneau et le confia à Gudhleif, ainsi qu'une bonne épée, en lui disant : « S'il t'est « donné de retourner en Islande, tu remettras cette « épée à Karjartan, le maître de Frodha, et cet « anneau à Thuridhe, sa mère. » — Mais, demanda Gudhleif, de qui dirai-je que viennent ces présents ? — Dis, comme c'est la vérité, qu'ils sont envoyés par une personne qui était en meilleurs termes avec la dame de Frodha qu'avec son frère, le Godhé de Helgafell. Mais s'ils croient savoir à qui ont appartenu ces objets, dis-leur de ma part que je défends à qui que ce soit de venir me trouver; car c'est une entreprise périlleuse, à moins que l'on ait, comme vous, la chance de trouver un lieu d'abordage favorable. Ce pays est étendu et mal pourvu de ports, et partout un mauvais accueil attend les étrangers, à moins qu'ils ne soient dans les mêmes circonstances que vous. — Après quoi, Gudhleif et les siens se mirent en mer et arrivèrent en Irlande à une époque avancée de l'automne. Ils passèrent l'hiver à Dyflin (Dublin), et l'été suivant, ils firent voile pour l'Islande, où ils remirent les présents aux destinataires. Des personnes tiennent pour certain que le chef indigène était Bjørn Breidhvikingsakappe, mais il n'y a pas d'autres notions certaines à cet égard que celles que l'on a rapportées.

M. E. Beauvois, à qui nous empruntons ces détails, ajoute :

« Non contents d'avoir retrouvé l'*Ultima Thule* des anciens, les Papas avaient voulu savoir ce qu'il y avait au delà et vérifier l'assertion de Pline, l'ancien, peut-être même de Pytheas, relativement à la pré-

sence de glaces permanentes, à une journée de navigation au nord de l'Islande. C'étaient des navigateurs entreprenants qui ne s'arrêtèrent dans cette direction qu'après avoir atteint les extrémités de la terre habitable. Ce qu'ils allaient chercher si loin, ce n'était pas le cuivre ni l'étain, comme avaient fait les Phéniciens; ni l'ambre, comme les Grecs et les Romains; ni des terres à conquérir; ni de nouveaux passages ou des voies commerciales à ouvrir; mais un lieu désert, dans une mer impénétrable, comme nous l'apprend une anecdote de la vie de Saint-Colomba. En 565, le saint homme, se trouvant à la cour de Brudeus, roi des Pictes d'Ecosse, en présence du chef des Orcades, dit au premier :
« Quelques-uns des nôtres ont émigré dernièrement
« avec l'espoir de trouver un pays désert, dans la
« mer impénétrable; peut-être, après de longs
« détours, arriveront-ils aux îles Orcades; fais donc
« des recommandations pressantes à ce chef dont tu
« as les otages en ton pouvoir, afin qu'il ne soit pas
« fait de mal aux nôtres dans la limite de ses Etats. »

« Les Papas vécutrent près de deux siècles à côté des Pictes sans se confondre avec eux. Les corsaires norwégiens les chassèrent des Hébrides, en 800, les exterminèrent dans les Orcades sous le règne de leur roi, Harald Harfagre (860-930), les contraignirent ensuite à abandonner les Shetlands et les Færeys pour se réfugier en Islande dont ils furent encore chassés et découvrirent l'Amérique.

« Si les Papas, dit M. Beauvois, n'ont pu faire autrement que de découvrir l'Amérique, tout ce que les Sagas rapportent de la Grande-Irlande s'explique de la manière la plus naturelle. Cette contrée était ainsi nommée à cause de ses habitans, les Papas, originaires de l'Irlande, son autre nom *Hvitramannalánd* (pays des hommes blancs) se rapportait à leur costume qui, dans le nouveau comme dans l'ancien monde, et notamment aux Orcades, était

blanc; l'idiome, qui, d'après Gudhleif et ses compagnons, ressemblait fort à l'Irlandais, était la langue maternelle des Papas; ceux-ci, dans leurs pérégrinations, n'avaient pas abandonné cette langue, puisqu'ils avaient emporté en Islande des livres irlandais; les cloches qu'ils laissèrent après eux, avec ces derniers, sont un indice de leur zèle religieux, de même que les crosses attestent leurs institutions théocratiques. Il n'est pas surprenant alors qu'ils aient baptisé Aré Marsson, et qu'ils eussent conservé, dans leur nouvelle patrie, la coutume de faire des processions en chantant et portant des bannières. Les moutons qu'ils avaient acclimatés dans les îles Færeys, et qui expliquent le nom donné à ce groupe d'îles, font le pendant des chevaux dont les Scandinaves constatèrent la présence dans la Grande-Irlande. Si les Papas retenaient captifs les naufragés, tout en les comblant d'honneur, comme Aré Marsson, et en leur confiant des commandements, comme à Bjørn Breidhvikingakappe; s'ils leur faisaient de terribles menaces, tout en les laissant repartir, comme Gudhleif, personne pourtant ne les accusera d'avoir manqué de charité chrétienne; car, après avoir été tant de fois chassés par les pirates scandinaves, ils avaient bien le droit d'être défiants à l'égard des gens de cette nation. On ne leur reprochera pas non plus d'avoir voulu dissimuler leurs découvertes, car, s'ils le faisaient, ce n'était pas par esprit de lucre, comme plus tard les Hollandais pour se réserver le monopole des denrées coloniales, mais uniquement dans l'intérêt de leur propre sécurité.

« Lorsque les Scandinaves, après avoir adopté le christianisme, eurent, en partie, renoncé à la piraterie, les Papas, n'ayant plus les mêmes appréhensions, ne paraissent plus avoir été aussi soigneux de s'envelopper de mystère, ainsi ils permirent à Gudhleif de s'en retourner. »

Les Irlandais étaient donc venus dans le Nouveau-Monde avant les Scandinaves, et un historien danois du XII^e siècle, en le reconnaissant, s'écrie : « Les Islandais ne se tiennent pas moins honorés d'être les narrateurs de hauts faits que d'en être les auteurs. »

Les Celtes des îles Britanniques s'élancèrent aussi sur la mer à la recherche de terres inconnues, situées dans l'ouest. Les triades galloises écrites dans le XII^e siècle parlent de « trois pertes qu'a faites l'île de Bretagne, par suite de disparition : premièrement, Gafran ab Aeddan avec les hommes qui se mirent en mer pour chercher Gwerdonau Llion (îles Vertes des Courans), et dont on n'entendit plus parler ; secondement, Merddyn, le barde du roi Ambroisé (Emery Wledig) avec ses neuf savants bardes qui se mirent en mer dans la maison de Verre, et qui arrivèrent on ne sait où ; troisièmement, Madawg ab Owain, Gwyned (Vénète du Pays de Galles) qui se mit en mer avec trois cents hommes embarqués sur dix navires, et qui arriva on ne sait où. »

Powel, dans son *Histoire des Galles*, raconte plus explicitement ce dernier événement :

« En 1170, il y eut une guerre dans ces contrées pour la succession au trône après la mort du prince Owen-Guinneth. Un bâtard enleva la couronne aux enfants légitimes ; un de ces derniers, nommé Madoc, s'embarqua pour faire de nouvelles découvertes. En se dirigeant vers l'ouest, il parvint à une terre dont la fertilité et la beauté étaient admirables, et comme le pays était inhabité, il s'y établit. »

Ce pays forme aujourd'hui l'Etat de Virginie.

Pierre Martyr d'Anghiera, historien espagnol, apprend que les peuples de la Virginie et ceux du Guatémala célébraient, dans des fêtes commémoratives, la mémoire d'un de leurs anciens héros, appelé Madoc.

Des pêcheurs de l'île de Friesland, groupe des Færeys, abordèrent sur les côtes d'une terre qu'ils appelèrent *Drogeo*. C'est la Nouvelle-Ecosse.

La découverte de l'Amérique du Nord par les Scandinaves n'eut en Europe aucun retentissement et ne pouvait alors ni en avoir, ni exercer aucune influence sur les destinées du monde. Elle ne peut en rien rabaisser la gloire de l'homme, qui, s'appuyant sur une théorie mûrie par la réflexion et l'expérience, à travers mille obstacles, en allant chercher l'Inde par l'ouest, se heurta contre l'Amérique des Tropiques, où le soleil, éclatant, faisait naître, dans le sein de la terre, cet or à la recherche duquel les Européens allaient se ruer. Les froides régions, découvertes par les Scandinaves, ne pouvaient soulever l'imagination des peuples et amener ce magnifique mouvement d'expansion qui opéra dans la politique un changement si profond.

En effet, au moment où Leif découvrit la terre, qu'un accident de la mer avait fait entrevoir à Bjærne, l'Europe commençait à peine à sortir du chaos où l'avait plongée l'invasion des barbares. Aucun peuple n'était constitué. Avant de se répandre au dehors, les nations européennes avaient d'abord à conquérir leur nationalité et à asseoir leur existence sociale.

Colomb ne retrouva un monde perdu que lorsque les peuples de l'Europe furent constitués de manière à tirer profit des fruits de sa découverte.

Nous allons esquisser, à grands traits, la situation de l'Europe, du IX^e au XV^e siècle, pour mieux faire comprendre les causes qui ont empêché les peuples de s'intéresser à la découverte faite par les hommes du Nord et celles qui ont assuré à l'immortel Génois une gloire éclatante.

Au IX^e siècle, la France moderne commence avec Charles-le-Chauve, qui est réellement le premier roi des Français, et sous le règne duquel la

féodalité, en se régularisant, établit les fondements d'un Etat qui deviendra puissant. Alfred-le-Grand fonde, sur des bases solides, la nationalité de l'Angleterre, à laquelle il donne une place parmi les peuples de l'Europe. L'Espagne entreprend contre les Maures, qui l'avaient conquise, cette lutte gigantesque qui sera poursuivie avec une indomptable énergie.

Au Xe siècle, la France, livrée à la plus complète anarchie, est épuisée par la tyrannie des seigneurs sur lesquels semble commander une espèce de chef héréditaire, décoré du titre de roi, mais sans pouvoir, sans finances et toujours prêt à être déposé par les caprices de ses vassaux. L'Angleterre, déchirée par les divisions des Danois et des Saxons, est un théâtre de révolutions et de carnage. L'Espagne, habitée au nord par les Chrétiens, continue sa lutte sanglante contre les Maures qui occupent le Midi.

Au XI^e siècle, la France commence à prendre une assiette plus solide. L'esprit guerrier est amorti par la *Trêve de Dieu*. Les petits seigneurs disparaissent, les grands vassaux acquièrent une prépondérance, encore redoutable, à laquelle cependant la royauté peut opposer une force considérable par les droits attachés à sa dignité. L'Angleterre, conquise par le normand Guillaume-le-Conquérant, s'affermir par la prudence de son nouveau roi qui lui donne une marine et un Gouvernement fort et habile. L'Espagne, quoique déchirée par des discordes civiles, lutte toujours avec énergie contre les Maures à qui la ville de Tolède est enlevée.

Au XII^e siècle, la royauté française affermit sa puissance et commence contre l'orgueil et les prétentions de la noblesse et du clergé une lutte qui relève sa dignité; elle provoque l'affranchissement des communes et oppose ainsi le peuple aux deux ordres. Les guerres entre la France et l'Angleterre éclatent et couvrent notre pays de ruines. En

Espagne, Chrétiens et Maures continuent leur lutte sanglante.

Au XIII^e siècle, la royauté conquiert, en France, une prééminence réelle; le Gouvernement, grâce à la lutte contre la noblesse, prend une forme politique certaine; les lumières de l'instruction commencent à dissiper les ténèbres de l'ignorance; la boussole est employée. En Angleterre, la noblesse lutte, avec succès, contre la royauté qui est forcée de signer la Grande-Charte, base de la constitution et de la liberté des Anglais. En Espagne, les rois chrétiens continuent victorieusement leur lutte contre les Maures.

Au XIV^e siècle, au milieu des péripéties sanglantes de la guerre contre les Anglais, la royauté, en France, consolide son pouvoir, convertit le vassal en sujet, organise le Gouvernement et jette les fondements de la monarchie absolue. L'Angleterre est agitée par des luttes intestines politiques et religieuses. L'Espagne chrétienne, déchirée par des dissensions, pousse toujours vigoureusement la guerre contre les Maures.

Les plus épouvantables fléaux s'abattent sur l'Europe. Une famine cruelle la dépeuple, puis la peste enlève les deux cinquièmes de ses habitans. Cependant l'agriculture, particulièrement en Angleterre, fait des progrès; la boussole est perfectionnée par Flavio Gioja, qui en divise le cercle en trente-deux parties par rapport aux trente-deux vents, et qui, fixant l'aiguille aimantée sur le pivot, la préserve des déviations occasionnées par les secousses de la mer. Ce perfectionnement contribue aux progrès de la navigation et du commerce. Gioja, pour rappeler aux âges futurs qu'il est le sujet d'un prince de la maison de France, Charles II d'Anjou, dit le Boiteux, roi de Naples, dessine une fleur de lys sur sa boussole, ainsi améliorée.

Du IX^e au XIV^e siècle, l'Europe par les progrès

étonnants qu'elle avait faits, s'était préparée aux grandes choses qui devaient s'accomplir pendant le XV^e siècle.

Au XV^e siècle, la royauté domine partout, devient absolue et établit l'unité politique et administrative des peuples.

La France cependant, entièrement occupée par sa lutte contre les Anglais, semblait devoir disparaître au milieu de déchirements épouvantables. Le cœur inspiré d'une femme lui rend sa nationalité. Louis XI, d'une main puissante, achève la destruction des éléments désordonnés de la féodalité et lance la France dans la carrière de la civilisation et des lumières.

L'Angleterre, expulsée de la France, est noyée dans son sang par la fatale guerre des Deux-Roses qui anéantit l'ancienne noblesse et favorise l'accroissement du pouvoir royal.

L'Espagne chrétienne, poursuivant avec une héroïque tenacité sa longue lutte avec les Maures, voit s'accomplir un événement qui prépare ses grandeurs prochaines. Le mariage d'Isabelle de Castille et de Ferdinand-le-Catholique amène la réunion des Etats chrétiens. Les Maures ne possédaient plus que le royaume de Grenade. Les forces des deux couronnes espagnoles tentent d'emporter ce dernier boulevard des infidèles.

En 1471, au milieu des péripéties de ce combat acharné, à une époque où l'on ne pouvait prévoir la fin de ce duel à mort entre les deux peuples, bien que la fortune fût favorable aux Chrétiens, entrait dans Cordoue un homme qui venait offrir un monde nouveau à Ferdinand et à Isabelle qui ne possédaient même pas l'Espagne.

Cet homme, alors inconnu, était Christophe Colomb.

Sa famille avait été l'une des plus illustres de Plaisance, et avait possédé entre autres biens le

château de Cogoreo, don de l'empereur Othon II. Elle avait perdu sa fortune dans les guerres de Lombardie, et avait cherché à la retrouver dans le commerce maritime.

Son père, Dominico Colomb dont il était le fils aîné, était un cardeur de laines, homme éclairé et aisé, qui demeurait à Gênes.

Christophe Colomb naquit en 1436. Le lieu de sa naissance est resté inconnu. Les villages de Cogoreo et de Nervi disputent aux villes de Savone et de Gênes l'honneur de lui avoir donné le jour. La Corse a réclamé depuis cette illustration.

Dès sa plus tendre enfance, il porta ses pensées vers l'astronomie et la navigation, comme s'il avait la prescience de sa future destinée. Son père ne contraria pas sa vocation; les penchants studieux de son enfant l'engagèrent au contraire à l'envoyer étudier à Pavie.

Les progrès de Colomb furent rapides, et à quatorze ans, il avait acquis toutes les connaissances enseignées dans cette école. Revenu à Gênes, il navigua pendant plusieurs années sur des navires de guerre ou de commerce, assista à la conquête de Naples, à l'attaque de Tunis par Charles d'Anjou, combattit avec les flottes armées par Gênes contre l'Espagne. Dans les intervalles de ces expéditions, il dessinait, gravait et vendait des cartes marines.

Dans un de ses voyages, il fit naufrage sur les côtes du Portugal et se fixa alors à Lisbonne.

Le Portugal, saisi tout entier de la passion des découvertes, s'immortalisait à cette époque, par ses expéditions lointaines. Lisbonne était donc une résidence admirable pour l'homme qui mûrissait le projet de s'élancer sur l'Océan Atlantique pour trouver par l'ouest une nouvelle route qui devait faire atterrir aux côtes de l'Inde.

Colomb vécut d'abord dans l'obscurité, ne soutenant son existence que par son ingrat travail de

géographe. Ses relations s'étendirent peu à peu, et il se maria avec dona Felippa de Palestrello, fille d'un gentilhomme italien au service du Portugal. Les papiers de son beau-père, ses correspondances avec le géographe Toscanelli, ses conversations avec les marins lui fournirent des notions précises sur les mers de l'Inde. Il surpassait ses contemporains par ses connaissances en géométrie, astronomie, cosmographie et par l'étendue de son expérience en navigation, ce qui lui donnait les moyens de rectifier les éléments confus ou fabuleux de la navigation de cette époque. Le moment lui semblait venu de mettre son projet à exécution. Tout semblait l'y convier : l'impulsion de sa propre pensée, un souffle qui soulevait tous les esprits et les tenait attentifs à un grand inconnu qui allait se dégager.

« En contournant sous ses doigts, dit Lamartine, ses globes, et en pointant ses cartes d'îles et de continents, un vide immense avait frappé les yeux de Colomb au milieu de l'Océan Atlantique. La terre semblait manquer là du contrepoids d'un continent. Des rumeurs vagues, merveilleuses, terribles, parlaient à l'imagination des navigateurs de côtes entrevues du sommet des Açores, d'îles immobiles ou flottantes qui se montraient par des temps sereins, qui disparaissaient, ou qui s'éloignaient quand les pilotes téméraires cherchaient à s'en approcher. Un voyageur vénitien, Marco Polo, qu'on regardait alors comme un inventeur de fables, et dont le temps a reconnu depuis la véracité, racontait à l'Occident les merveilles des continents, des États et des civilisations de la Tartarie, de l'Inde, de la Chine, que l'on supposait se prolonger là où s'étendent en réalité les deux Amériques. Colomb, lui-même, se flattait de trouver à l'extrémité de l'Atlantique ces contrées de l'or, des perles et de la myrrhe, dont Salomon tirait ses richesses;

cet Ophyr de la Bible, recouvert depuis des nuages du lointain et du merveilleux. Ce n'était pas un continent nouveau, mais un continent perdu qu'il cherchait.

« Il supposait dans ses calculs, d'après Ptolémée et d'après les géographes arabes, que la terre était un globe dont on pourrait faire le tour. Il croyait ce globe moins vaste qu'il ne l'est de quelques milliers de lieues. Il s'imaginait, en conséquence, que l'étendue de mer à parcourir pour arriver à ces terres inconnues de l'Inde était moins immense que les navigateurs le pensaient. L'existence de terres lui semblait confirmée par les témoignages étranges des pilotes qui s'étaient avancés le plus loin au delà des Açores. Les uns avaient vu flotter, sur les vagues, des branches d'arbres inconnus en Occident; les autres, des morceaux de bois sculptés, mais qui n'avaient pas été travaillés à l'aide d'outils de fer; ceux-là des sapins monstrueux creusés en canots d'un seul tronc, qui pouvaient porter quatre-vingts rameurs; ceux-ci des roseaux gigantesques; d'autres enfin, des cadavres d'hommes blancs ou cuivrés, dont les traits, ne rappelaient en rien les races occidentales, asiatiques ou africaines.

« Tous ces indices, flottant de temps en temps à la suite des tempêtes sur l'Océan, et je ne sais quel instinct vague qui précède les réalités comme l'ombre précède le corps quand on a le soleil derrière soi, annonçaient au vulgaire des merveilles, attestaient à Colomb des terres existantes au delà des plages écrites par la main des géographes sur les mappemondes. Seulement il était convaincu que ces terres n'étaient qu'un prolongement de l'Inde remplissant plus d'un tiers de la circonférence du globe. Cette circonférence, ignorée alors des philosophes et des géomètres, laissait aux conjonctures l'étendue de cet Océan qu'il fallait

traverser pour atteindre à cette Asie imaginaire. Les uns la croyaient incommensurable; les autres se la figuraient comme une espèce d'éther profond et sans borne, dans lequel les navigateurs s'égarèrent, comme aujourd'hui les aéronautes dans les déserts du firmament. Le plus grand nombre, ignorant les lois de la pesanteur et de l'attraction qui rappelle les contrées au centre, et admettant néanmoins déjà la rotondité du globe, croyaient que des navires ou des hommes portés par le hasard aux antipodes s'en détacheraient pour tomber dans les abîmes de l'espace. Les lois, qui gouvernent les niveaux et les mouvements de l'Océan, leur étaient également inconnues. Ils se représentaient la mer, au delà d'un certain horizon, bornée par les îles déjà découvertes, comme une sorte de chaos liquide, dont les vagues démesurées s'élevaient en montagnes inaccessibles, se creusaient en gouffres sans fond, se précipitaient du ciel en cataractes infranchissables qui entraîneraient et engloutiraient les voiles assez téméraires pour en approcher. Les plus instruits, en admettant les lois de la pesanteur et un certain niveau dans les espaces liquides, pensaient que la forme arrondie du globe donnait à l'Océan une pente vers les antipodes qui emporterait les vaisseaux vers des rivages sans nom, mais qui ne leur permettrait jamais de remonter cette pente pour revenir en Europe. De ces préjugés divers sur la nature, la forme, l'étendue, les montées et les descentes de l'Océan, se composait une terreur générale et mystérieuse qu'un génie investigateur pouvait seul aborder par la pensée et qu'une audace surhumaine pouvait seule affronter de ses voiles. C'était la lutte de l'esprit humain contre un élément; pour la tenter, il fallait plus qu'un homme. »

Colomb, après de longues méditations, pensa que le moment était venu de tenter l'entreprise. Dépassant

son siècle de toute la hauteur de son instruction remarquable, il avait des idées justes de la terre et de la longueur des distances parce qu'il savait discuter, dit Humboldt, les travaux de ses devanciers, observer les vents régnant sous différentes zones, mesurer et la variation de l'aiguille aimantée pour corriger sa route et la longueur du chemin, appliquer à la pratique les méthodes les moins imparfaites que les géomètres d'alors avaient proposées pour diriger un navire sur la solitude des mers.

Comme tout génie, marqué par Dieu pour accomplir un grand dessein, il ne doutait pas de la réussite.

Ces terres que son intelligence avait découvertes en esprit, il vint les offrir au roi du Portugal Jean II convoqua un conseil, composé de son confesseur et de géographes. Colomb exposa son plan et développa ses idées. Il ne convainquit pas ces hommes qui repoussèrent sa proposition comme chimérique et contraire à toutes les lois de la physique et de la religion.

Colomb insista et Jean II, cédant à l'ascendant du génie, réunit un nouveau conseil qui, tout en déclarant l'entreprise impossible, essaya de lui arracher la gloire de sa découverte. Ses plans furent communiqués secrètement à un pilote qui s'élança sur la route qu'il avait indiquée. Mais après avoir dépassé les Açores, ce pilote, épouvanté par le vide et l'immensité de l'espace qu'il avait entrevus, vira de bord et rentra au port.

Colomb se raidit contre cette cruelle déception et ne se laissa pas décourager. Mais les angoisses et les amertumes ne tardèrent pas à l'assaillir. Dieu lui envoya les traverses, qui déchirent l'âme de ses élus, sans les abattre. Il perdit sa femme, consolatrice de sa vie infortunée; ses créanciers s'acharnèrent contre lui, saisirent tous les fruits de son travail de géographe et voulurent le jeter en prison.

Chassé du Portugal par ces tracasseries, il se dirigea

vers l'Espagne, ne vivant, avec son jeune fils Diégo, que des dons de l'hospitalité. Il venait offrir à Ferdinand et à Isabelle la terre inconnue que le Portugal avait refusée. Il arriva ainsi au monastère de la Rabida, en Andalousie.

Accueilli, avec bonté, par le prieur de ce couvent, Colomb lui dévoila ses projets et ses espérances. Ce prieur, qui s'appelait Juan Perès, s'émut de pitié et vit en lui, dit Lamartine, « un de ces envoyés de Dieu, « qui sont repoussés du seuil des princes ou des « cités, où ils apportent dans des mains indigentes « des trésors invisibles de vérités. La religion comprit « le génie, une révélation qui veut comme l'autre des « fidèles. »

Juan Perès avait été le confesseur d'Isabelle. Il avait quitté les agitations de la cour pour la retraite paisible du couvent. Il avait donné pour confesseur à la reine, un de ses amis, Fernando de Talavera, supérieur du couvent du Prado, et homme d'un grand mérite.

Après plusieurs jours de repos, Colomb, porteur d'une lettre de recommandation pour Talavera, partit seul pour Cordoue. Le confesseur d'Isabelle lut la lettre avec prévention et incrédulité ne fit aucune démarche en faveur de Colomb dont les souverains n'entendirent même pas parler.

Colomb s'établit à Cordoue où, pour vivre, il se mit à faire son petit trafic de globes et de cartes. Ce commerce le rapprocha de personnages distingués qui devinrent bientôt ses amis : Alonzo de Quintanilla, contrôleur des finances d'Isabelle, Géraldini, précepteur des jeunes princes, ses fils, Antonio Géraldi, nonce du pape à la cour de Ferdinand, enfin Mendoza, archevêque de Tolède, cardinal, homme d'un tel crédit qu'on l'appelait le troisième roi d'Espagne.

Après deux ans d'attente, Mendoza fit obtenir à Colomb une entrevue de ses souverains qui,

séduits, convoquèrent à Salamanque un conseil pour examiner les plans du navigateur.

Composé de prêtres, de religieux, de professeurs d'astronomie, de géographie, de mathématiques et de toutes les sciences enseignées dans cette ville, ce conseil, présidé par Talavera, à l'exception de deux ou trois religieux du couvent de Saint-Étienne, ne daigna même pas écouter Colomb, et ne vit en lui qu'un aventurier cherchant fortune de ses chimères. On l'accabla avec les citations de la Bible, des prophètes et des pères de l'Église. Diégo de Deza, moine de Saint-Dominique, combattit, sans succès, les préjugés du conseil. Les conférences se multiplièrent sans aboutir et furent interrompues par la reprise de la guerre contre les Maures.

Colomb ne se laissa pas abattre et, protégé par la reine qui pourvoyait à tous ses besoins, suivit la cour de campement en campement.

Plusieurs années s'écoulèrent ainsi. Les rois de Portugal, d'Angleterre et de France furent avisés par leurs ambassadeurs qu'un homme extraordinaire promettait aux souverains de l'Espagne de découvrir, pour leurs couronnes, des terres nouvelles. Ils essayèrent de tenter Colomb, qui refusa leurs propositions.

La prise de Grenade et la conclusion d'un traité, qui chassait les Maures de l'Espagne, commencèrent à faire tourner la roue de la fortune en faveur de Colomb.

Les rois espagnols, délivrés des soucis de la guerre, ordonnèrent la réunion d'un nouveau conseil. Colomb exposa ses plans. Ils furent rejetés comme chimériques et compromettants pour la dignité de la cour d'Espagne.

Ce coup brisa le cœur de Colomb. Il quitta Cordoue, avec la résolution de se rendre en France. Il alla d'abord au couvent de la Rabida pour prendre son fils qui y était resté.

Juan Perès pleura avec lui ses disgrâces, releva son courage, le supplia de ne pas partir et de tenter encore la fortune. Il ouvrit une conférence avec le médecin Fernandez, Alonzo Pinzon, riche navigateur de Palos, et Sébastien Rodriguez, pilote consommé de Lépi.

Colomb déroula ses idées devant ce conseil, où la science officielle n'avait pas de représentants ; ces hommes pratiques furent convaincus et lui offrirent de l'aider de leurs richesses, aussitôt que le Gouvernement aurait autorisé l'entreprise.

Juan Perès écrivit à la reine. Rodriguez qui avait porté la missive, revint, quatorze jours après, annoncer le triomphe.

Perès, mandé à la cour, ne tarda pas à y appeler Colomb qui fut admis à débattre ses plans et ses conditions avec les Ministres de Ferdinand.

Les rôles changèrent. Les exigences de Colomb furent à la hauteur de l'œuvre qu'il allait entreprendre. Il demanda le titre et les privilèges d'amiral ; la puissance et les honneurs de vice-roi de toutes les terres qu'il découvrirait ; la dîme à perpétuité, pour lui et pour ses descendants, de tous les revenus de ces possessions.

Les Ministres s'étonnèrent d'abord de ces exigences et s'en indignèrent ensuite. Colomb persista, par respect pour la grandeur de son entreprise, se retira des conférences, puis quitta Grenade, résidence de la cour, avec l'intention bien arrêtée de se rendre en France.

Isabelle déclara alors qu'elle se chargerait de l'entreprise pour sa couronne personnelle de Castille.

Colomb, rappelé, signa, le 17 avril 1492, le traité qu'il offrait aux souverains espagnols.

De nombreux obstacles retardèrent le départ. Le trésor royal ne put fournir les fonds ; les marins engagés, frappés de terreur, désertaient ; les villes

du littoral désarmaient les navires dont les équipages ne devaient plus revenir.

Juan Perès, pour briser tous ces obstacles, eut recours à ses amis de Palos. Les trois frères Pinzon fournirent l'argent et équipèrent trois caravelles : la *Santa-Maria*, la *Pinta* et la *Nina*.

Le pavillon amiral fut arboré sur la *Santa-Maria* ; Martin Alonzo Pinzon et Vincent Yanès Pinzon commandaient les deux autres navires.

Le départ eut lieu le vendredi 3 août 1492, en présence d'une foule considérable, dont les préjugés croyaient le voyage sans retour. « C'était, dit
« Lamartine, un cortège de deuil plus qu'un salut
« d'heureuse traversée ; il y avait plus de tristesse
« que d'espérance, plus de larmes que d'accla-
« mations. Les mères, les femmes, les sœurs des
« matelots maudissaient à voix basse le funeste
« étranger qui avait séduit, par ses paroles enchan-
« teresses, l'esprit de la reine, et qui prenait tant
« de vies d'hommes sous la responsabilité d'un de
« ses rêves. Colomb, comme tous les hommes qui
« entraînent un peuple au delà de ses préjugés,
« suivi à regret, entrait dans l'inconnu au bruit
« des malédictions et des murmures. »

Nous ne dirons rien de la traversée, sinon que la révolte des équipages est un conte imaginé par Oviedo, pour exagérer les dangers courus par l'illustre navigateur dont le journal réfute la légende. En effet, on y lit :

« Mercredi 10 octobre. — Ici les gens de
« l'équipage se plaignirent de la longueur du
« chemin ; ils ne voulaient pas aller plus loin.
« L'amiral fit de son mieux pour relever leur
« courage, en les entretenant des profits qui les
« attendaient. Il ajouta, du reste, avec fermeté,
« qu'aucune plainte ne le ferait changer de réso-
« lution ; qu'il s'était mis en route pour se
« rendre aux Indes, et qu'il continuerait sa route

« jusqu'à ce qu'il arrivât avec l'assistance de
« Notre-Seigneur. »

Dans la nuit du 11 au 12 octobre, Colomb veillait sur le pont. Son regard, plongeant dans les ténèbres, vit passer, s'éteindre et repasser une lueur de feu au niveau de la mer. Cet indice lui révéla la terre. Mais pour mieux s'assurer qu'il ne se trompait pas, il mit dans sa confiance deux de ses compagnons : Guetteriez et Sanchez, qui aperçurent comme lui cette lueur fugitive. Ils gardèrent le silence pour ne point donner une fausse joie et une amère déception aux équipages.

« Il était plongé dans cette angoisse qui précède
« les grands enfantements de vérités, comme
« l'agonie précède le grand affranchissement de
« l'esprit par la mort, quand un coup de canon,
« retentissant sur l'Océan, à quelques centaines
« de brasses devant lui, éclata comme le bruit
« d'un monde à son oreille, et le fit tressaillir
« et tomber à genoux sur la dunette. C'était le
« cri de terre ! jeté par le bronze, signal convenu
« avec la *Pinta*, qui naviguait en tête de la flotte,
« pour éclairer la route et sonder la mer. »

La flottille mit en panne en attendant le jour, et les parfums les plus suaves arrivaient aux navires.

A mesure que la nuit décroissait, la forme d'une île émergeait du sein des eaux.

Revêtu de toutes les marques de ses dignités, ayant dans la main droite le drapeau bordé d'une croix où les chiffres de Ferdinand et d'Isabelle, entrelacés, étaient surmontés de leur couronne, Colomb descendit le premier à terre, et tombant à genoux, improvisa cette prière :

« Dieu éternel et tout puissant, Dieu, qui, par
« l'énergie de ta parole créatrice, a enfanté le
« firmament, la mer et la terre ! que ton nom soit
« béni et glorifié partout ! que ta majesté et ta
« souveraineté soient exaltées de siècle en siècle,

« toi qui as permis que, par le plus humble de
« tes esclaves, ton nom sacré soit connu et ré-
« pandu dans cette moitié jusqu'ici cachée de ton
« empire ! »

L'île, que les naturels appelaient *Guahani*, reçut le surnom du Christ, *San Salvador*.

Les compagnons de Colomb, adorant le succès, tombèrent aux pieds de leur amiral, baisèrent ses mains et ses habits et reconnurent un moment la souveraineté de son génie.

Amère dérision de la destinée ! l'illustre navigateur ne devait pas donner son nom à la terre nouvelle.

Américo Vespucci, le premier, publia le récit de ses voyages. Cette relation traduite dans toutes les langues eut un succès énorme et porta le nom de son heureux auteur aux quatre coins de l'Europe, tandis que le nom de Colomb était à peu près inconnu dans le centre et le nord de l'Europe. On finit par se persuader que le monde nouveau avait été découvert par cet Américo dont les pages curieuses popularisèrent le nom. Le géographe Martin Walltzmüller, surnommé Hylacolmylus, publia à Saint-Dié (Vosges), en 1507, un traité de cosmographie dans lequel il proposait de nommer *Amérique* le Nouveau-Monde.

Depuis lors, ce nom a été accepté, et sur les cartes et dans les traités de cosmographie il n'a plus cessé de figurer.

Colomb, persuadé que les îles qu'il avait découvertes dépendaient de l'Asie, désigna les naturels sous le nom générique d'Indiens et, à cette partie du monde, donna le nom d'Indes Occidentales.

Dans son second voyage, Colomb découvrit le 2 novembre 1493, la Dominique, Marie-Galante, la Guadeloupe.

L'Archipel des Antilles fut successivement reconnu. Les écrivains qui ont laissé des chroniques

sur la première colonisation de ces îles, frappés du nom d'Antilles que tous les marins leur donnaient, ont prétendu, notamment du Tertre et de Rochefort que le mot *Antilles* provenait de la réunion des deux mots latins *ante* et *insulæ*, parce que ces îles étaient placées *devant* ou *avant* le continent. Leur erreur est complète.

Les marins, qui commandaient à cette époque les expéditions lointaines, étant tous instruits, connaissaient les traditions qui avaient cours dans l'antiquité et savaient qu'Aristote désignait sous le nom d'*Antillia* une des terres qui, d'après lui, formaient contre-poids au monde connu; ils avaient sous les yeux la carte, dressée, en 1436, par Andréas Bianco, de ce monde inconnu, et sur laquelle était placée, à 200 lieues des Açores, une grande île désignée sous le nom de *Isola de Antillia*.

Moreau de Jonnés, qui s'élève contre cette erreur des premiers chroniqueurs de ces îles, ajoute :

« Pierre Martyr d'Angleria, dans le premier livre
« de sa première Décade océanique, écrite en Espa-
« gne, et datée des ides de novembre 1493, dit
« que Christophe Colomb, après la découverte de
« Cuba, crut avoir trouvé l'île d'Ophir, où les vais-
« seaux de Salomon allaient chercher de l'or; mais
« en considérant la description des cosmographes,
« il semble que cette île, et celles qui en sont voi-
« sines, sont les îles *Antillia*. »

Ces îles, par une réminiscence de la science antique, avaient donc conservé le nom que les anciens leur donnaient. Les premiers explorateurs n'ont pu les désigner sous une appellation signifiant qu'elles étaient placées avant le continent, qui n'était pas encore découvert.

En effet, ce ne fut qu'en 1498, que Colomb foula pour la première fois le continent, où il débarqua dans le golfe de Paria, et qu'en 1510 que Vasco Nunez de Balboa, gouverneur de

l'isthme de Darien, traversa cet isthme et, en découvrant le grand Océan, fit enfin reconnaître que l'Amérique ne se rattachait nullement à l'Asie et formait un continent nouveau.

La postérité ingrate a non seulement ratifié l'erreur qui a imposé au Nouveau-Monde le nom d'Amérique, mais encore a voulu ravir à Colomb la gloire d'avoir abordé le premier sur cette terre.

« Lorsque Colomb, dit M. Charton, avait posé un nouvel hémisphère, on lui avait soutenu que cet hémisphère ne pouvait exister, et quand il l'eut découvert, on prétendit qu'il avait été connu depuis longtemps. Sans doute, en laissant de côté la possibilité que dans des temps qui échappent à notre vue, les Phéniciens fussent parvenus jusqu'en Amérique, on ne saurait contester que plusieurs points du nouveau continent n'aient été abordés au nord par les Normands-Scandinaves. Mais ces entreprises partielles n'avaient eu aucune conséquence importante, et, comme on l'a fait justement observer, Colomb aurait pu savoir que les Colons scandinaves du Groënland avaient découvert la terre de Vinland, que des pêcheurs du Friesland avaient abordé à une terre appelée Drogeo; toutes ces nouvelles ne lui auraient aucunement paru se lier à ses projets : il cherchait les Indes. Le Groënland avait toujours été considéré par les géographes du moyen-âge comme appartenant aux mers d'Europe.

« Les discussions qui se sont élevées à ce sujet, les travaux critiques, qui ont déterminé avec précision la part exacte de Colomb dans la plus grande découverte géographique des temps anciens et modernes, n'ont aucunement diminué les droits de ce grand homme à la reconnaissance du monde. Dépouillé de tout ce qui n'était que prestige et exagération, il est resté éminent, admirable, et la supériorité intellectuelle, qui éclate dans ses

M. Charton
le voyageur
ancien et moderne

« actions, se confirme dans les récits qu'il en
« avait tracés lui-même. »

CHAPITRE II.

Karukéra. — Une Guadeloupe inconnue.

— Les Caraïbes.

Le 25 septembre 1493, la rade de Cadix offrait un spectacle animé.

Une foule compacte s'entassait sur tous les quais et saluait de ses acclamations enthousiastes trois gros vaisseaux et quatorze caravelles, pesamment chargés, qui déchiraient le sein de la mer et laissaient derrière eux un blanc sillage.

Christophe Colomb effectuait son second voyage de découvertes.

La flotte mouillait le 1^{er} octobre dans le port de la Grande-Canarie, et le 5 dans celui de l'île Gomère, pour faire provision de bois et d'eau. Colomb y acheta des bœufs et des génisses, des boucs et des chèvres, des moutons et des brebis, des verrats et des truies, des coqs et des poules, qu'il devait déposer sur les terres déjà découvertes et sur celles qu'il découvrirait. Il embarqua des semences d'oranges, de limons, de bergamotes, de melons et d'un grand nombre de plantes potagères.

Le 7 octobre, il mettait à la voile. Dans la nuit du 26 au 27, d'après Fernand Colomb, du 2 novembre, d'après les historiens Chanca, Herrera et Pierre Martyr d'Anghiera, il reconnut à la couleur de la mer, à la nature des vagues, au brusque changement des vents, à la fréquence des grains qui l'assaillaient, que la terre n'était pas éloignée.

Il ne se trompait pas. Mais en attendant le jour, il fit serrer les voiles et donna l'ordre de veiller. A l'aube du dimanche, les montagnes d'une île se dessinèrent. Le nom de *Dominique* lui fut imposé.

L'ordre de marcher en avant fut signalé et exécuté au milieu des vivats frénétiques des équipages.

A mesure que la flotte avançait, d'autres îles apparaissaient. Des bandes de perroquets et d'autres oiseaux se rendaient de l'une à l'autre.

Tous les équipages, assemblés sur le pont de chaque navire, remercièrent Dieu de leur heureux voyage, puis entonnèrent le *Salve Regina* et d'autres hymnes.

La flotte rangea la côte du vent de la Dominique, couverte de forêts des bords de la mer au sommet des montagnes, et ne trouvant aucune baie favorable à un mouillage, se dirigea vers une île voisine qui projetait un long promontoire et alla jeter l'ancre dans une baie qui ne peut être que celle désignée de nos jours sous le nom d'*Anse-Ballet*.

Colomb descendit à terre et prit possession de l'Archipel au nom de ses souverains. Il donna à l'île le nom de son vaisseau : *Maria-Galanda* (Marie-Gracieuse), que les Français, par corruption, ont prononcé *Marie-Galante*.

Les Espagnols ne rencontrèrent aucun être humain, ni aucune bête, à l'exception, dit Pierre Martyr, de lézards « d'une magnitude non ouïe. »

Du point où se trouvait la flotte, on apercevait une île dont les hautes montagnes se déroulaient en un magnifique amphithéâtre.

L'atmosphère était pure. Le soleil tropical jetait tous ses ors. La nature inconnue étalait ses magnificences pour faire fête aux étrangers qui surprénaient pour la première fois ses secrets.

Le 4 novembre, la flotte se dirigea vers cette île, portant le cap sur une montagne, surmontée d'un pic aigü, dont les flancs recélaient un volcan, et dont le cratère vomissait des torrents de fumée et d'étincelles. Le volcan était sans doute en éruption, car des grondements formidables s'entendaient très loin.

« Les Espagnols virent à trois lieues un rocher fort

« haut et en pointe, d'où il sortait une quantité d'eau
« qui faisait un si grand bruit en tombant, qu'ils
« l'entendirent des vaisseaux. »

Il jaillissait de la montagne un courant d'eau.
« Quand ils ne furent plus qu'à trois lieues, dit
« Washington Irving, ils contemplèrent une cataracte
« d'une telle hauteur, que, pour nous servir des
« expressions du narrateur, elle paraissait tomber
« du Ciel. Comme elle se brisait en écumes dans
« sa descente, plusieurs s'imaginèrent que c'était
« simplement une couche de rochers blancs. »

C'est la belle chute de la rivière du Grand-Carbet.

Fernand Colomb, qui a écrit une relation de ce voyage, continue ainsi :

« Quand ils furent près de l'île, l'amiral envoya
un capitaine avec quelques soldats pour la recon-
naître. Ils ne trouvèrent personne, les Indiens
avaient fui sur une montagne prochaine, et n'avaient
laissé que quelques petits enfants, à qui ils avaient
attaché des sonnettes, pour les faire revenir quand
nous serions passés. Nous vîmes dans leurs cabanes
des oies comme les nôtres, plusieurs perroquets
couverts de plumage vert, rouge, blanc et bleu,
quantité de fruits excellents, gros comme des melons,
qui venaient en pleine terre, d'une plante semblable
aux lys de l'Europe. Nous trouvâmes aussi beaucoup
d'herbes extraordinaires, plusieurs filets de coton
qui leur servaient de lit, et un grand nombre d'arcs
et de flèches. Le capitaine défendit aux soldats
de toucher à rien, afin que les habitants, voyant
notre modération, s'approchassent sans rien craindre.
Ce qui nous surprit le plus, fut une plaque, qu'on
prit pour du fer, et qui était d'une pierre noire
et luisante, que les Indiens mettent à l'endroit où
ils allument du feu. Nos gens ayant longtemps
marché sans trouver personne, retournèrent aux
vaisseaux. L'amiral renvoya le lendemain mardi,
cinquième de novembre, d'autres soldats dans deux

barques, pour tacher d'avoir quelque indice qui les put instruire du pays, leur apprendre la route de l'Espagnole. Ils prirent deux jeunes garçons de l'île de Borriquen que les Caraïbes tenaient prisonniers. Peu de temps après, d'autres Espagnols, retournant à terre pour recevoir dans leurs barques quelques-uns de leurs compagnons, trouvèrent six femmes qui leur demandaient du secours et les priaient de les emmener. L'amiral, de peur de se rendre odieux aux Indiens, ne voulut pas les retenir. Il leur donna des petites couronnes de verre, et les fit ramener contre leur gré. Aussitôt qu'elles furent à terre, les Caraïbes leur ôtèrent tout. Nos pilotes retournant le lendemain dans l'île pour faire eau, elles coururent encore vers eux, leur disant que les habitans mangeaient les hommes et tenaient esclaves les femmes, et les prièrent instamment de les délivrer de leurs mains. Ces gens, touchés de compassion, les emmenèrent avec deux enfants et un jeune garçon. Elles aimaient mieux s'abandonner à un peuple inconnu que d'être exposées à la cruauté des Caraïbes. Elles nous dirent qu'il y avait du côté du midi plusieurs îles, les unes peuplées et les autres désertes, appelées *Giaramachi*, *Caironco*, *Huimo*, *Amberra*, *Sexibei* et une terre ferme de grande étendue, nommée *Guarila*. Le roi de l'île était allé avec dix grosses barques et trois cents Indiens courir les îles voisines, afin de prendre des hommes pour manger, et elles nous apprirent le chemin de l'Espagnole. L'amiral serait parti le lendemain, si un capitaine ne fut revenu de l'île où il était allé avec huit soldats. Il envoya plusieurs de leurs camarades, avec ordre de tirer dans les bois des coups d'arquebuses pour les faire revenir. Tout cela ne servit de rien. L'amiral les ayant attendus deux jours, sans avoir aucune nouvelle, fit semblant de partir. Il dit que, puisqu'ils étaient sortis du vaisseau sans sa permission, il les voulait laisser. Les parents et les amis du capitaine le prièrent

instamment de ne pas les abandonner à la cruauté des Caraïbes. L'amiral feignit d'être touché de leurs prières; il fit faire cependant provision de bois et ordonna que chacun lavât son linge. Il envoya dans l'île quarante hommes pour les chercher encore et pour s'instruire du pays. Ils trouvèrent dans les bois beaucoup d'aloès, de santal, de gingembre, d'encens, d'arbres de coton et plusieurs plantes qui avaient l'odeur de la canelle. Ils virent des tourterelles, des corneilles, des oies, des perdrix, des colombes et quelques faucons, qui poursuivaient d'autres oiseaux, et dirent qu'en six lieues, ils avaient passé à gué plus de trente rivières, l'eau jusqu'à la ceinture. Enfin, le capitaine et les soldats revinrent au vaisseau, s'excusant sur ce qu'ils s'étaient égarés dans un bois fort épais d'où ils ne pouvaient sortir. L'amiral, pour ne pas donner lieu aux autres d'aller à terre sans sa permission, fit mettre le capitaine à la chaîne et retrancher aux soldats une partie de leurs vivres. Ensuite, il descendit dans l'île, entra dans quelques cabanes, pleines de coton et de toile, et y vit plusieurs têtes d'hommes morts, avec des ossements suspendus, qui étaient les provisions des habitans de cette île.

Cette île « que les Sauvages appelaient *Karukéra* et que les Européens nomment *Guadeloupe*, à cause de la beauté et de la bonté de ses eaux, prend, dit le père du Tertre, son étymologie (à ce que quelques-uns nous veulent persuader) d'un commun proverbe des Espagnols, qui, pour exprimer une chose excellente, luy donnent le nom d'un ancien et fameux auteur appelé *Lopez*; de sorte que l'*agua de Lopez*, vaut autant dire, que les meilleures eaux qui se puissent trouver: et, en effet, toutes les flottes d'Espagne, en allant aux Indes, estoient obligées, par arrest du Conseil général des Indes, de prendre des eaux dans cette isle, et l'ont toujours fait jusqu'à ce qu'elle ayt esté habitée par les François. Quelques auteurs disent, et peut-estre plus vray-sembla-

*Manuscrit de
Guadeloupe*

blement, que les Espagnols l'ont ainsi nommée à raison de sa ressemblance avec les montagnes de Notre-Dame de la Guadeloupe en Espagne. »

Fernand Colomb dément cette assertion. Il s'exprime ainsi :

« Le lundi, quatrième de novembre, on partit de Marie-Galante, et nous trouvâmes une île que l'amiral nomma *Sainte-Marie de la Guadeloupe*, « selon qu'il l'avait promis aux religieux d'Espagne, « dans sa visite à leur couvent. »

« Ainsi, disait en 1857, un prêtre de notre diocèse, comme une mère choisirait dans un riche écrin la plus belle perle pour orner sa fille bien-aimée, l'amiral de l'Océan, entre tant d'îles, prenait *Karukéra* pour en faire don à la Vierge qui l'assistait de son puissant secours. L'historien nous peint cette île avec une prédilection bien marquée. Il reste dans le récit du fils quelque chose de l'admiration qu'avait excitée, dans l'âme de son père, la vue de ces montagnes bleues comme les sierras de l'estramadure, couronnées mieux qu'elles d'une éclatante verdure, inondées des feux d'un soleil plus puissant que le soleil d'Espagne. Cet hommage pouvait, à bon droit, être placé par Christophe Colomb aux pieds de la reine du ciel. L'île, quoique idolâtre, était digne d'être offerte à Marie, comme le panthéon était digne de Jésus-Christ. »

Les Espagnols séjournèrent jusqu'au 10 novembre à Sainte-Marie de la Guadeloupe, île que les Caraïbes appelaient *Caloucaéra* dont les Européens ont fait *Karukéra*. Ils confièrent à la terre les semences des plantes qu'ils avaient apportées et y laissèrent plusieurs paires de cochons qui pullulèrent d'une façon extraordinaire.

Ils visitèrent, dit Pierre Martyr, environ trente villages, trouvèrent dans une des cases une pièce de la charpente de la poupe d'un vaisseau européen, et virent sur la place d'un de ces villages, comme orne-

X X

ment, deux statues soutenues par deux grands serpents sculptés. Ce village était bâti à l'embouchure d'une rivière.

Les vieillards, les invalides, les femmes et les enfants, qui occupaient ces villages, fuyaient à leur approche. Nous avons vu, par le récit de Fernand Colomb, que les hommes étaient ou réfugiés dans les bois ou partis en expédition guerrière.

Sur quel point de la Guadeloupe les Espagnols débarquèrent-ils d'abord ? Il résulte, du récit de Washington Irving, que la première embarcation atterrit au village, situé à l'embouchure de la rivière, appelée depuis rivière du Grand-Carbet.

En effet, après avoir décrit la cataracte, cet historien ajoute : « Ils débarquèrent là le 4 et visitèrent un village dont les habitans s'étaient enfuis, « en laissant dans leur terreur quelques enfants à « qui ils avaient attaché des sonnettes. . . . », puis s'exprime ainsi :

« Le canot, ayant regagné le bord, Colomb continua sa route pendant plus de deux lieues, jusqu'à ce qu'il mouillât tard dans la soirée dans un port commode. »

Or, il n'existe sur cette côte qu'une baie pouvant recevoir des navires, c'est celle de *Sainte-Marie*, qui se trouve à un peu plus de deux lieues de la rivière du Grand-Carbet.

Le nom de *Sainte-Marie de la Guadeloupe* n'a pas été entièrement accepté. Il était trop long, on l'a raccourci, et celui de *Guadeloupe* a seul prévalu.

La partie de l'île, dans la rade de laquelle Colomb avait jeté l'ancre, a cependant retenu la première partie du nom par lui imposé.

Quand on reconnut que cette île était partagée en deux parties, séparées par un bras de mer, appelé *Rivière-Salée*, on désigna la portion volcanique sous le nom de *Guadeloupe proprement dite*, et la portion calcaire sous celui de *Grande-Terre*.

Ces deux parties ont un aspect différent, qui étonne et invite le philosophe à courber sa raison insuffisante devant les œuvres de Dieu.

A l'ouest de ce détroit, se trouve une terre volcanique, dont les côtes occidentales, plus rapprochées du centre des foyers ignivomes qui lui ont donné naissance, sont escarpées et très élevées. Leurs surfaces, violemment heurtées, présentent l'aspect du désordre et de la confusion ; leurs reliefs, formés par des substances erratiques et pulvérulentes, sont abrupts ; les coulées de laves ont disparu sous des couches de tuffas qui en ont modelé la structure et qui, dans leurs éboulements, ont constitué des escarpements, dont les parois verticales surgissent du fond des eaux et coupent brusquement ce versant très rapide et très accidenté. La mer, qui baigne cette côte, est libre et profonde, ne donne qu'un mouillage très décliné, praticable à une petite distance de la terre et où l'on trouve un fond de roche et de sable fin. Trois ou quatre petites vallées décorent, de distance en distance, le paysage. La côte orientale, moins rapprochée des points culminants, a beaucoup moins d'élévation dans la coupe de son rivage, et les vallées, qui en font l'ornement, viennent, par des pentes graduellement adoucies, mourir à la lame. Les terres sont noyées près de la mer et poussent des forêts marécageuses. Cette côte n'offre pas de mouillage et est parsemée d'une longue chaîne de bancs de coraux qui s'interrompent quelquefois pour donner accès à des baies à fond de vase.

Une chaîne de montagnes, que domine une soufrière, agitant à 1,600 mètres au-dessus de la mer, un panache de fumée, mêlée de flammes, présente un massif, formé primitivement par les éruptions sous-marines de plusieurs foyers volcaniques.

De ce massif, se précipitent de nombreuses rivières, descendant de cascade en cascade des hauteurs de chaque point culminant, pour s'étendre, comme

autant de rayons, du centre à la circonférence de chaque aire phlégréenne, creusant leur lit dans des substances arénacées ou ponceuses, se glissant dans l'intervalle de deux courants basaltiques qui leur forment alors des berges escarpées de 12 à 1,500 pieds d'élévation, dans la région des bois, de 150 à 200 à leur embouchure sur le rivage de la mer.

Dans cette terre volcanique, on trouve d'abondantes sources, et, en outre, des sources d'eaux chaudes sulfureuses, salines faibles, salines fortes, salines fortes avec dépôts ferrugineux.

A l'est du détroit, gît une terre de forme triangulaire, généralement plate, n'ayant point de relief dont l'élévation excède 900 pieds, dépouillée d'arbres pouvant exercer quelque action sur les vapeurs de l'Atlantique, ne possédant aucune rivière, mais quelques ravines ou des flaques stagnantes envahies fréquemment par les filtrations de la mer.

Climat. — Le climat est doux et la chaleur supportable. La température moyenne est de 26° centigrades; le maximum de son élévation varie, suivant la saison, entre 30 et 32° à l'ombre, et le minimum entre 20 et 22°. La chaleur est tempérée par deux brises régulières et alternatives. La brise de mer qui souffle depuis le lever jusqu'au coucher du soleil et s'accroît à mesure que le soleil monte à l'horizon, et la brise de terre qui commence à souffler entre six et sept heures du soir et dure presque toute la nuit. Les Caraïbes avaient un seul nom pour ces deux brises : *Caldbali*, et ils appelaient : *Chiriboucani*, le tourbillon produit par la rencontre de deux vents qui lèvent la poussière et la font tournoyer. Ils appelaient le vent : *Memeeli*, et la rafale se précipitant des gorges des montagnes et faisant pencher les navires : *Bébété*.

L'influence de l'humidité atmosphérique a une

puissance plus grande que celle de l'élévation de la température et est due :

A la situation hydrographique des îles au milieu d'une vaste mer dont l'évaporation est journalièrement de plus de 33 millions de tonnes d'eau par degré carré ;

A la proximité des soixante Antilles formant une chaîne dans un espace de deux cents lieues et coupant à angle droit la ligne de la direction des vents dominants ;

A l'étendue du massif minéralogique de ces îles qui leur donne la faculté d'exercer, sur l'atmosphère, une influence, que ne peuvent avoir les terres insulaires très circonscrites et entièrement isolées.

Les variations que les vents éprouvent annuellement dans leur direction sous l'influence des grandes causes astronomiques et géologiques, « d'où il résulte que des courants opposés et d'une intensité de chaleur différente venant à se rencontrer fréquemment, surtout pendant l'hivernage, la tendance du calorique à se mettre en équilibre produit un dégagement qui laisse les vapeurs se condenser en nuages épais et pluvieux. »

L'élévation des montagnes dont les sommets se projettent de 3 à 400 toises au-dessus de la région des nuages, région commençant, pendant la saison humide, sous le quatorzième parallèle, à moins de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

La structure conoïde ou pyramidale des montagnes qui paraît augmenter leur action sur les nuées électriques.

Enfin, les bois couvrant les montagnes depuis leur base jusqu'à leur cime aiguë, « et qui, absorbant le calorique sans le réfléchir, comme les sables et les rochers du rivage, et les terrains dépouillés de la région des cultures ont pour propriété de condenser les vapeurs atmosphériques par l'effet d'un abaissement local de la température. »

L'intensité de l'humidité de l'atmosphère varie d'après la direction des vents.

Vents. — Le vent du nord, venant de l'hémisphère boréal, en suivant la route du nord vers l'est, arrive sec et froid aux Antilles, pendant les mois de novembre, décembre, janvier et février. Le thermomètre de Réaumur descend quelquefois à 16°, l'aiguille de l'hygromètre se fixe entre le 60^e et le 70^e degré, pendant les heures de la journée où la brise, soufflant avec plus de force et de vélocité, produit le dernier terme de la sécheresse relative du climat.

Le vent du sud, venant de l'hémisphère austral et variant entre l'est et l'ouest, en passant par le sud, est chaud et humide. Il souffle avec moins de force et de continuité que celui du nord et de l'est, fait monter le thermomètre de Réaumur à 28°, produit une abondance considérable de vapeurs dans l'atmosphère, voile l'horizon par une sorte de brume, fixe l'aiguille de l'hygromètre au degré de l'humidité radicale ou, à peu de degrés au-dessus, exerce une influence dangereuse et maligne, parce qu'il est, sans doute, chargé des exhalaisons des marais de Sainte-Lucie ou même de ceux de l'Orénoque. Il règne en juillet, août, septembre et octobre.

Le vent d'est, dominant principalement en mars, avril, mai et juin, participe des propriétés du vent du nord, dont il a, plus ou moins, la direction, quoique soufflant avec moins de force et de rapidité, et qu'il ne soit ni aussi sec ni aussi froid, bien qu'en traversant l'Océan il perde une partie de la chaleur acquise par la réfraction des sables vitreux des déserts africains, puisque les observations de Golbery constatent que cette déperdition de calorique s'élève à plus de 6° Réaumur. « Pendant sa domination, le vent d'est établit dans l'Archipel

une constitution tempérée, rarement troublée par des perturbations atmosphériques; c'est la plus favorable à la santé des Créoles et des Européens acclimatés, à qui nuisent également les brises froides et carabinées du nord et les vents chauds et orageux du sud.»

Le vent d'ouest est très rare, moins constant dans sa durée que les autres, s'éloigne, dans ses variations, beaucoup plus du nord que du sud et a les propriétés du vent du sud. Comme ce dernier, il pousse vers les îles une brume blanchâtre, accompagnée d'une odeur de varec. Ses bourrasques orageuses sont aussi entrecoupées de calmes plats.

Les vents d'est dominant pendant les trois quarts de l'année et ont reçu le nom de *vents alisés*. Ils varient du N.-E. au S.-E.

Saisons. — Deux saisons partagent l'année; l'une plus fraîche et plus sèche, de décembre à mai, pendant laquelle la végétation se repose, certains arbres se dépouillent de leurs feuilles; l'autre plus chaude et plus humide, de juin à novembre, époque de pluies fécondantes et des chaleurs, causes de la fécondité exubérante qui éclate avec une merveilleuse intensité. Cette dernière phase est partagée par les trois mois d'hivernage, du 15 juillet au 15 octobre, époque de pluies diluviennes et d'ouragans dévastateurs.

Cinq années d'observations suivies ont permis de constater qu'il y avait, dans notre colonie, de cent quatre-vingts à deux cent cinquante-trois jours nébuleux, dans l'année; de quatre-vingt-onze à cent quatre-vingts jours sereins; ce qui donne, en moyenne, cent trente jours sereins et deux cent dix-sept jours nébuleux. Sur trois cent soixante-cinq jours, il n'y a que cent soixante-six sans pluie. Sur deux cents à deux cent trente jours de pluie, il y a de cent à cent vingt jours de pluies ordinaires;

de soixante-quinze à quatre-vingt-dix de pluie par grains, plus ou moins fréquents; de trente-cinq à quarante jours de pluie diluviale.

La climatologie d'un pays donne seule la clef de l'exubérance de sa végétation et explique en quoi cette végétation est distincte de celle des climats européens.

La vigueur, la variété, les formes et les caractères d'un grand nombre de plantes des Antilles contrastent d'une manière saisissante avec les caractères de la végétation des climats tempérés.

La nature tropicale présente des végétaux ligneux en proportion considérable. L'humidité et la richesse du sol, s'ajoutant à la chaleur de la température, donnent naissance à des forêts d'une diversité infinie, qui ne se font pas remarquer seulement par leurs tiges et leur élévation, mais encore par des générations incommensurables des humbles plantes, ligneuses ou herbacées, pullulant, abritées sous les hautes cimes, des plantes parasites couvrant et cachant en partie les troncs des arbres, et particulièrement des lianes jetant entre eux des ponts aériens, s'enroulant jusqu'à leurs sommets d'où ils retombent gracieusement vers la terre pour s'y fixer et produire de nouvelles tiges qui remontent vers les cieux. La constance à peu près invariable de la température provoque la présence simultanée des feuilles, des fleurs et des fruits. Cependant sous une influence atmosphérique sèche, et dans certains espaces dénudés, quelques arbres se dépouillent de leurs feuilles, et des plantes frutescentes et herbacées suspendent leur végétation qui ne se ranime que lorsque les pluies viennent faire pousser leurs tiges et les couvrir d'une verdure luxuriante, émaillée de fleurs aux couleurs et aux formes variées.

La végétation des îles a, en outre, des caractères particuliers, quand elles ont, comme la Guadeloupe, par exemple, une certaine étendue. Leur littoral

développe alors une grande quantité de terrains soumis au climat marin, plus humide et plus tempéré. Le caractère saillant de la végétation insulaire est l'abondance relative des fougères, et la présence, moindre que sur les continents, d'espèces végétales sur une étendue égale.

Il est donc indispensable de bien connaître les causes qui ont produit le climat de notre île. « La « connaissance du climat des Antilles, dit Moreau « de Jonnès, n'est pas seulement une acquisition « pour l'histoire physique du globe, c'en est une « pour les sciences médicales et administratives, « puisque, pour combattre avec succès ou mieux « encore pour prévenir les maux qui naissent de « l'action de ce climat sur l'espèce humaine, il faut « savoir également ce qui est dangereux et ce qui « pourrait être salutaire, et n'ignorer ni les temps ni « les lieux, ni les circonstances, qu'il faut craindre, « ou dont on n'a rien à redouter. »

Chanvalon, dont les observations ont été si justement appréciées par le géologue éminent, Charles-Sainte-Claire Deville, avait bien reconnu le caractère de notre climat, en s'exprimant ainsi :

« Pour ceux qui n'examinent que superficielle-
« ment, il n'y a dans les isles Antilles qu'une seule
« saison distincte du reste de l'année. Elle est connue
« sous le nom d'*hivernage*, et comprise à peu près
« entre la mi-juillet et la mi-octobre.

« La nature paraît uniforme à l'Amérique, parce
« qu'elle travaille sans cesse; une verdure continuelle
« cache ses opérations secrètes. Mais si l'on observe
« avec soin sa marche dans la température du
« climat, dans toutes les révolutions du temps et
« dans celles de la végétation, on s'apercevra qu'elle
« se copie à l'Amérique sur ce qu'elle fait en Europe.
« Cette imitation, quoique peu sensible, l'est assez
« pour faire distinguer diverses saisons dans l'année
« constamment caractérisées. »

En nous proposant de donner un aperçu de notre climat, nous pensons faire œuvre utile. Nous puisons nos renseignements dans le *Tableau du climat des Antilles*, de Moreau de Jonnés, et dans le *Voyage géologique aux Antilles*, de Charles-Sainte-Claire Deville, dont le père est un enfant de la Guadeloupe.

Sous le rapport de la durée, nous ferons connaître les variations journalières, mensuelles et annuelles de la température.

Sous le rapport des lieux, nous indiquerons les modifications apportées dans la distribution de la chaleur par les positions géographiques, la hauteur, la configuration, l'état superficiel du sol, la direction des vents, la présence et l'étendue des eaux fluviales et pélagiques.

Température. — Thermomètre. — La température aux Antilles est soumise à des variations dont les lois, pendant leur durée, diffèrent de celles qui les régissent dans la métropole. « Ces variations, dit Moreau de Jonnés, qui écrivait, en 1819, sont plus régulières, plus rapides et moins grandes; elles suivent, avec exactitude, le cours du soleil et se rapprochent beaucoup de celles qu'éprouve l'atmosphère pélagique. » Rien n'est encore changé dans cet ordre, et M. Sainte-Claire Deville s'exprime ainsi en 1843 : « Les lois qui régissent les variations dans la pression de l'atmosphère sont, aux Antilles, d'une telle régularité, qu'il suffirait certainement d'un fort petit nombre d'années de bonnes observations sédentaires pour les établir d'une manière parfaite. »

L'ordre d'accroissement et de décroissement de la température est dû à de nombreuses perturbations dont les plus remarquables sont :

Action de la brise, plus ou moins forte et rapide, et à laquelle les lieux sont plus ou moins exposés, d'après les variations éprouvées dans leur direction par les courants d'air ;

Interposition des nuages denses et rembrunis voilant souvent et subitement le soleil ;

Agitation tumultuaire des flots de niveau avec les villes ;

Chute de pluies diluviales et subites ;

Projection de l'ombre des mornes et des montagnes ;

Transpiration des forêts de l'intérieur et brouillards dégagés par les forêts marécageuses des palétuviers ;

Condensation des nuages autour des pitons et leur abaissement dans la moyenne région de l'air ;

Débordement des rivières qui, pendant l'hivernage, couvrent les vallées et s'épandent sur les plaines d'alluvion.

Mouvement diurne du thermomètre. — Moreau de Jonnés avait remarqué que les variations diurnes étaient à peu près renfermées à l'ombre et au soleil dans l'étendue d'une échelle de 10 degrés centésimaux, qu'elles ne dépassaient que très rarement, et, dont le plus souvent, elles ne parcouraient que la moitié. Ainsi, quand en janvier, dit-il, le thermomètre indique, le matin au soleil, le 21^e ou le 22^e degré, il marque le 26^e ou le 27^e dans la plus grande élévation à laquelle le mercure atteigne dans la journée; et lorsqu'en septembre il monte au 33^e et même au 35^e, il est communément le matin au 26^e.

D'après lui, le terme moyen de variation diurne est à peu près de 5°.

Le minimum de la température se présente au lever du soleil, le maximum change d'heure selon la saison, et varie entre deux heures, deux heures et demie ou trois heures, selon que le soleil est au tropique du cancer. Ce maximum n'est pas la conséquence de l'action immédiate des rayons so-

lares, mais est dû à l'accumulation de la chaleur dans les corps qui y sont exposés.

L'accumulation n'est pas le résultat d'une progression régulière. Elle s'effectue lentement à mesure que le soleil s'élève sur l'horizon, devient plus rapide vers dix heures du matin, se ralentit à midi, en continuant de se rapprocher du maximum auquel doit atteindre la température. Quand la chaleur décroît, le refroidissement de l'atmosphère est peu sensible, mais il prend une très grande vitesse aussitôt que le soleil est sous l'horizon. Pendant la nuit, ce décroissement arrive à plus de régularité et de lenteur, mais une ou deux heures avant le jour, son accélération se précipite, et alors on éprouve une sensation de froid plus ou moins pénible.

Aux Antilles, les variations du mercure du thermomètre se font sentir d'une manière instantanée, soit dans son maximum, soit dans son minimum, et ne restent que peu d'heures au même terme.

L'action immédiate des rayons solaires provoque dans la température des variations dues aux causes que nous avons énumérées. Dans les calmes qui précèdent les vents du sud, cette température est très élevée, et si son intensité est augmentée par la disposition des nuages amoncelés dans la région basse de l'atmosphère, elle produit sur le corps humain les mêmes effets qu'un miroir ardent. La variation de son minimum est entre le 20^e et le 24^e degrés, et de son maximum entre le 37^e et le 52^e. Le premier terme est obtenu au commencement du jour, parce qu'alors l'action solaire ne s'exerce qu'obliquement à travers l'étendue la plus grande des vapeurs terrestres. Le second terme arrive vers le milieu de la journée, et, selon la saison, de midi à deux ou trois heures. Son terme moyen est de 35° centigrades ou 28° Réaumur.

Elle s'élève, pendant l'hivernage, et assez fréquem-

ment, aux 37^e et 40^e degrés centésimaux, chaleur atmosphérique égale à celle du sang humain, et, sous une influence accidentelle ou locale, elle monte pendant quelques instants à 46^o et même à 55^o centigrades ou 36^o, 80^o centigrade et 44^o Réaumur.

Ce dernier terme, admis comme maximum de la chaleur solaire sa plus faible chaleur à l'ombre étant fixée au 20^e degré, l'échelle thermométrique indiquant, à l'air libre, la température telle que l'éprouvent les plantes, est formée de 35 degrés.

La variation de la chaleur tropicale sur le corps humain fait éprouver les sensations suivantes :

Au 25^o centigrades ou 20^o Réaumur, le corps éprouve une sensation de froid remarquable qui, au 23^o,75 centigrades ou 19^o Réaumur, devient très vif. L'homme alors, même dans l'intérieur des maisons, est transi, particulièrement s'il fait du vent. Entre le 28^o et le 30^o centigrades ou 23^o et 24^o Réaumur, la chaleur est douce et agréable. Dans cette situation, la transpiration est modérée, la digestion facile, les exercices du corps et de l'esprit sont supportés sans inconvénients. L'homme n'éprouve ni maladies catarrhales ou inflammatoires. Mais au-dessus du 30^o centigrades ou 24^o Réaumur, la chaleur est élevée et même pénible; elle devient étouffante au 33^o,75 centigrades ou 27^o Réaumur à moins qu'elle ne soit tempérée par une brise salubre; elle est ardente et provoque un malaise à 35^o centigrades ou 28^o Réaumur; enfin, à 55^o centigrades ou 44^o Réaumur, l'homme, exposé quelque temps au soleil et éprouvant une chaleur de 15^o plus élevée que celle du sang, est prêt à éprouver, par l'effet d'un passage plus rapide à une température plus basse, tous les maux redoutables du climat.

M. Charles Sainte-Claire Deville, après une série d'observations faites à la Pointe-à-Pitre (12 mètres d'altitude), à la Basse-Terre (9 mètres) et sur l'habitation Saint-Louis, au Baillif (427 mètres),

indique dans des tableaux les résultats de ses investigations.

A la suite des tableaux établis pour la Pointe-à-Pitre pour déterminer la moyenne diurne, il s'exprime ainsi :

« L'examen de la dernière colonne du tableau précédent démontre la régularité de la température qui, à l'heure du soir, est très légèrement supérieure à celles de midi et de deux heures. Cependant le thermomètre est presque stationnaire, pendant ces trois heures ; sa marche ascensionnelle, pendant les quatre heures avant midi, est sensiblement la même que sa marche décroissante, pendant les quatre heures après deux heures. La température moyenne, pour ces onze heures, est supérieure à la moyenne diurne. A l'heure du minimum, entre dix heures du soir et six heures du matin, la décroissance de la température est à peu près d'un degré. En deux heures, de six heures à huit heures du matin, elle s'élève brusquement de trois degrés. Le décroissement est plus ménagé le soir.

Les moments, correspondant à la température moyenne, sont sept heures trente-six minutes du matin et sept heures du soir. La moyenne de la variation diurne, entre six heures du matin et une heure du soir, est de 5°,45.

Le mouvement moyen diurne est affecté dans sa marche et son amplitude par les saisons. « Si l'on compare, dit M. Sainte-Claire Deville, par exemple, le mois de janvier et les mois de juin et juillet, on voit que, pour le premier, les différences positives ou négatives avec la moyenne diurne sont plus considérables que pour les deux derniers ; et l'année, à ce point de vue, peut se diviser en trois portions inégales. L'une correspond aux mois d'avril, mai, juin, juillet et août, dont les deux extrêmes sont à peu près à égale distance du solstice d'été et qui comprennent le double passage du soleil au zénith du lieu ; ce sont les mois

pour lesquels la durée de l'insolation est maxima. La seconde correspond aux quatre mois suivants : (septembre, octobre, novembre, décembre), pendant lesquels la chaleur est encore considérable ; mais, en grande partie, due au rayonnement du sol échauffé ; enfin, la troisième correspond aux trois premiers mois de l'année, qui sont aussi les plus froids. Voici, d'après le tableau précédent, pour ces trois périodes, la différence entre six heures du matin et l'heure du maximum diurne :

Avril à août, excès de midi sur six heures matin, 4°,88.

Septembre à décembre, excès de une heure soir sur six heures matin, 5°,46.

Janvier à mars, excès de une heure soir sur six heures matin, 6°,69.

En ce qui concerne la Basse-Terre, après avoir donné un tableau indiquant les températures horaires moyennes et les différences horaires avec la moyenne diurne, il dit :

« Si l'on compare la dernière colonne de ce tableau à celle correspondant du tableau de la Pointe-à-Pitre, on voit qu'il y a marche sensiblement concordante entre les deux villes. Les deux instants extrêmes de la Basse-Terre sont, comme à la Pointe-à-Pitre, une heure du soir et six heures du matin. »

Au moment de l'année où la durée des jours et la température de l'air se rapprochent du maximum, l'instant du minimum ne descend pas au-dessous de cinq heures trente minutes, et cependant il y a déjà, entre les températures de cinq et six heures, une différence de près d'un dixième de degré. De six heures à six heures trente minutes, il y a un brusque relèvement qui s'accroît encore plus de sept à huit heures du matin et trois heures du soir,

la température demeure stationnaire, puis baisse rapidement de cinq à huit heures du soir, mais avec moins de vitesse que dans sa période de relèvement entre six et neuf heures du matin. L'abaissement de dix heures du soir à six heures du matin n'est que d'un degré. Les deux instants moyens se présentent à sept heures trente-sept minutes du matin et sensiblement à sept heures du soir.

L'influence des saisons sur la variation thermométrique diurne, prise entre six heures du matin et une heure du soir, donne, par la division de l'année en trois parties égales, pour les deux villes, les nombres suivants :

VILLES.	MAI à août.	SEPTEMBRE à décembre.	JANVIER à avril.	ANNÉE entière.
Basse-Terre.....	4° 47	4° 96	6° 05	5° 16
Pointe-à-Pitre.....	4.97	5 54	6.31	5.62

Tout en reconnaissant que l'influence des saisons sur ce phénomène s'exerce dans le même sens dans les deux villes, M. Deville constate qu'à la Pointe-à-Pitre les écarts sont un peu plus grands comme la variation diurne moyenne, et il en donne pour cause la différence de gisement. La Pointe-à-Pitre est construite à l'entrée d'une vaste baie et est située loin des montagnes, qui protègent la Basse-Terre contre les rayonnements et les vents réguliers.

Enfin, après avoir constaté dans un tableau les observations faites sur l'habitation *Saint-Louis* sur le mouvement diurne, M. Deville ajoute :

« A cette altitude, les heures extrêmes sont les mêmes qu'au niveau de la mer, mais l'amplitude de la variation est peut-être un peu plus faible.

L'élévation de la température est brusque de six à sept heures du matin. Son abaissement rapide s'accomplit à partir du maximum diurne. L'instant moyen du soir a lieu avant six heures, une heure environ avant celui de la Pointe-à-Pitre. »

Des températures extrêmes. — Maxima et minima.
— M. Sainte-Claire Deville s'est ensuite livré à une série d'observations pour obtenir les températures *maxima* et *minima*. Mais la défectuosité de ses instruments ne lui ont pas permis d'arriver à la connaissance absolue des *maxima*.

Il ne nous est pas possible de consigner ici les résultats de ses observations dont nous ne donnerons que les conclusions :

« Quoiqu'il en soit de ces incertitudes, dues aux méthodes d'observations, je crois qu'on peut admettre, sans grande erreur, qu'à la Guadeloupe, dont le climat nous est passablement connu par les recherches que je viens d'exposer, la température, à l'ombre et au niveau de la mer, s'abaisse rarement au-dessous de 17 degrés et n'atteint jamais 33 degrés. »

Variations annuelles.— Les variations de la température sont très peu considérables aux Antilles.

Les plus anciennes observations sur ce phénomène ont été recueillies par Le Gaux qui constate, pour la Basse-Terre, un maximum de température de 38°,38 centigrades et un minimum de 19°,38.

La Chenaie qui a fait ses observations à Sainte-Rose, à l'extrémité septentrionale de la Guadeloupe, a établi les températures annuelles suivantes, au niveau de la mer, de 1797 à 1800.

AU NORD.	1797.	1798.	1799.	1800.	TERMES extrêmes et moyens.
<i>Plus grande chaleur :</i>					
Matin.....	25°50	25°63	26°25	27°75	27°75
Midi.....	32.50	35.00	31.25	39.30	39.30
Soir.....	26.25	28.13	27.50	29.75	29.75
Au soleil à midi.....	46.25	46.25	51.25	47.50	51.25
<i>Moindre chaleur :</i>					
Matin.....	20.20	20.00	18.50	20.00	18.50
Midi.....	21.25	20.63	21.25	25.63	20.63
Soir.....	20.00	20.63	18.75	21.88	20.00
Au soleil à midi.....	21.00	20.63	21.25	23.75	20.63
<i>Chaleur moyenne au nord :</i>					
Matin.....	22.34	22.94	22.02	24.13	22.86
Midi.....	27.11	27.86	26.85	30.16	27.99
<i>Température moyenne</i>					
au soleil.....	33.68	34.02	36.03	36.69	35.20
<i>Idem</i> au nord.....	24.77	25.40	24.43	27.15	25.44
<i>Idem</i> au nord et au soleil	26.97	27.44	27.37	28.88	27.51

La plus basse température a été de 18°,50 centigrades ou 15° Réaumur, et la plus élevée de 39°,30 centigrades.

Il résulte aussi de ces observations que la moyenne de la température est de 27°,51.

M. Sainte-Claire Deville déclare cette moyenne trop élevée.

Nous allons résumer ses observations :

Dans un premier tableau, il établit la moyenne de la température, pour la Basse-Terre (observations faites en 1841, 1842, 1843, 1849, 1850, 1851), et pour la Pointe-à-Pitre (années 1842, 1843, 1849, 1850, 1851).

MOIS.	BASSE-TERRE.	POINTE-A-PITRE.	MOYENNE des deux localités.
Janvier	24° 96	24° 08	24° 52
Février	24.59	23.76	24.17
Mars	24.35	24.14	24.74
Avril	25.89	25.56	25.72
Mai	27.03	26.08	26.55
Juin	27.55	26.52	27.02
Juillet	27.67	26.74	27.21
Août	27.73	27.51	27.62
Septembre . . .	27.73	27.44	27.58
Octobre	26.39	27.35	26.87
Novembre . . .	26.06	26.47	26.26
Décembre . . .	25.07	25.49	25.28
Moyenne . . .	26.33	25.93	26.13

La température à la Basse-Terre est un peu plus élevée qu'à la Pointe-à-Pitre. Il y a un minimum en février et un maximum en août, et la différence entre les deux mois extrêmes est de 3°,14, pour la première ville, et de 3°,75, pour la Pointe-à-Pitre.

La température moyenne donne, pour l'année, deux saisons entre lesquelles les mois se répartissent ainsi :

Saison froide, novembre à avril. 25°.1
 Saison chaude, mai à octobre.. 27°.1
 Différence 2°.0

Mais la manière la plus naturelle serait de diviser l'année en mois ainsi répartis :

Hiver : janvier, février, mars 24°.4
 Printemps : avril, mai, juin 26°.4
 Été : juillet, août, septembre 27°.5
 Automne : octobre, novembre, décembre 26°.1

De cette manière, l'année est distinguée par deux

saisons extrêmes, avec une température moyenne différant entre elle de 3 degrés, et deux saisons moyennes, avec une température à peu près la même et semblable à celle de l'année entière.

Morceau de Jonnés avait ainsi divisé son année :

- Mois les plus chauds : juillet, août et septembre.
- les plus froids : décembre, janvier et février.
- les plus variables : mars, mai, juin et octobre.

MOIS.	1857.	
	MOYENNE	
	de 6 h. matin à 1 h. soir.	de 6 à 10 ^h m. de 4 à 10 ^h s.
Janvier.....	25° 16	24° 97
Février.....	24.39	24.51
Mars.....	25.50	25.25
Avril.....	25.82	25.59
Mai.....	26.81	26.59
Juin.....	27.81	27.43
Juillet.....	27.06	26.90
Août.....	27.79	27.65
Septembre..	27.66	27.40
Octobre.....	27.23	27.09
Novembre.....	26.70	26.45
Décembre.....	26.55	26.29
Moyenne.....	26.55	26.34

La différence entre la moyenne annuelle de 26°,53, inférieure à la moyenne annuelle de 26°,70 de près de 0°,2, comparée avec la moyenne annuelle des observations de 1841 à 1843, pour la Basse-Terre, s'élève à 4/10^e de degré. M. Deville pense que la moyenne de ses observations, de 1841 à 1843, est supérieure à la température vraie de l'air de cette ville et suppose que l'erreur en plus dans les obser-

Et déclaré que les mois d'avril et novembre avaient une température moyenne se rapprochant le plus du terme moyen de la température annuelle.

De 1857 à 1860, les moyennes mensuelles, calculées à l'hôpital de la Basse-Terre, de six heures matin et une heure soir, et d'après la moyenne des quatre heures : six heures matin, quatre heures et dix heures soir ont donné, après correction, de 0^o,5, les résultats suivants :

1858.		1859.		1860.		MOYENNE des 4 années.	
MOYENNE		MOYENNE		MOYENNE			
de 6 h. matin à 1 h. soir.	de 6 à 10 ^h m. de 4 à 10 ^h s.	de 6 h. matin à 1 h. soir.	de 6 à 10 ^h m. de 4 à 10 ^h s.	de 6 h. matin à 1 h. soir.	de 6 à 10 ^h m. de 4 à 10 ^h s.	de 6 h. matin à 1 h. soir.	de 6 à 10 ^h m. de 4 à 10 ^h s.
25 ^o 13	25 ^o 06	25 ^o 04	24 ^o 88	25 ^o 83	25 ^o 54	25 ^o 29	25 ^o 11
25.61	25.38	25.10	25.08	25.30	25.12	25.09	25.02
25.55	25.49	25.60	25.39	25.82	25.69	25.62	25.45
26.60	26.35	26.40	26.25	26.54	26.49	26.34	26.17
27.00	26.77	27.40	26.85	27.29	27.12	27.05	26.83
27.40	27.06	27.50	27.05	27.50	27.20	27.55	27.18
27.92	27.61	27.70	27.35	27.88	27.60	22.64	27.33
27.70	27.57	27.87	27.61	27.67	27.44	27.69	27.57
27.62	27.41	27.71	27.42	27.89	27.52	27.70	27.44
27.55	27.28	27.29	27.28	27.38	27.52	27.36	27.29
27.10	26.85	26.54	26.63	27.15	27.02	26.87	26.74
26.10	25.95	25.78	25.79	26.49	26.65	26.23	26.17
26.69	26.57	26.64	26.46	26.89	26.74	26.70	26.53

Les variations de 1857 à 1860 est due à une mauvaise observation ou à cette circonstance qu'on n'a pas pris soin de rectifier le zéro des thermomètres employés.

Les variations de la température sont dues, aux Antilles, à des causes générales et locales que nous ne ferons qu'indiquer, parce que leur développement nous entraînerait trop loin.

Ces causes sont :

1^o *L'influence de la position géographique* de ces îles, placées entre les 10^e et 19^e parallèles et exposées deux fois, chaque année, aux rayons du soleil au zénith.

Aussi les températures diffèrent sous des parallèles identiques et peu distants.

Nous en donnerons pour preuve le mouvement annuel de la température, constaté dans diverses îles de l'Archipel, en n'indiquant cependant que les moyennes obtenues.

BARBADE.
(Expériences de *Fairfield*.)

1844.		
MATIN 9 heures.	SOIR 3 heures	MOYENNE.
26°4	27°6	25°4

TRINIDAD. PORT D'ESPAGNE.
(*Wall et Sawkins*.)
8 mètres d'attitude.

1856-1857.			
MATIN 7 heures.	SOIR 2 heures.	SOIR 9 heures.	MOYENNE mensuelle corrigée.
24°8	28°6	26°1	26°3

Pour Antigue, la moyenne annuelle est de 26°,53.

Moreau de Jonnés donne le tableau suivant de la température des différents lieux de la zone torride, gisant sous des parallèles identiques ou correspondants à ceux des Antilles :

LIEUX D'OBSERVATIONS.	CONTRÉES.	LATITUDE.	TERMES EXTRÊMES de la température.		TERME MOYEN de la température annuelle.	OBSERVATEURS ou AUTORITÉS.
			Maximum.	Minimum.		
Cumana	Vénézuelle	10°27	32°7	21°11	27°7	Humboldt.
Pondichéry	Inde	14 55	37 50	25 00	28 75	Cossigny.
Madras	Inde	13 13	38 89	17 78	27 25	Kirwan.
Manille	Philippines	14 36	43 50	19 38	28 92	Le Gentil, ther. à esp. vin
Saint-Louis	Sénégal	15 53	44 70	22 50	"	Gobéry.
Antongil	Madagascar	15 27	56 20	23 00	"	Le Gentil.
Foupointe	Madagascar	17 40	34 00	19 00	"	Rochon.
Bombay	Inde orientale	18 56	32 78	20 00	27 9	Trans. Soc. de Bombay.
Ile de France	Mer d'Afrique	20 9	31 25	20 38	26 9	Cossigny.
Surinam	Guyane	5 8	31 88	21 25	25 38	Holl. mag. t. 1.
Cayenne	Guyane	4 56	31 25	23 75	"	L'Escahier.
Canton	Chine	23 8	31 67	10 56	24 00	Soc. roy. Londres.
La Guayra	Vénézuelle	10 36	"	"	26 5	Humboldt.
La Vera-Cruz	Mexique	19 11	"	"	25 4	Humboldt.

Puis le tableau de la température de différentes Antilles, au niveau de la mer :

Port-d'Espagne	Trinidad	10°39	33°89	25°37	"	Lavaysse.
Bridgetown	Barbade	13 5	27 59	22 18	26°37	Hillary.
Port-Royal	Martinique	14 36	35 00	20 56	27 74	Moreau de Jonnés.
Roseau	Dominique	15 18	33 33	26 00	"	Clarke.
Sainte-Rose	Guadeloupe	16 29	39 30	18 50	27 51	La Chenaié.
Basse-Terre	Guadeloupe	15 59	38 38	19 38	28 38	Le Gaux.
Porto-Rico	Porto-Rico	18 29	35 00	18 75	"	Le Dru.
Kingstown	Jamaïque	18 00	32 78	20 56	26 67	Hanter.
Côtes de la Jamaïque	Jamaïque	18 00	32 22	20 56	27 22	Blagden et Edward
Léogane	Saint-Domingue	19 52	35 00	20 00	26 25	Moreau de Saint-Méry.
Cap-Français	Saint-Domingue	19 46	35 00	20 00	27 22	Blagden.
Havane	Cuba	23 10	33 00	21 00	25 7	Ulloa Ferrer.

Port-d'Espagne
Havane

2^o *L'influence de l'élévation du sol.* — L'élévation du sol provoque dans la température un abaissement gradatif, qui fait varier le climat d'après la latitude des lieux et leur hauteur au-dessus du niveau de la mer. Mais les formes géologiques des localités, ainsi que leur étendue, leur exposition et la nature de leurs surfaces modifient les degrés de cet abaissement, qui n'est pas exactement proportionnel aux diverses gradations des terrains.

Les expériences faites sur les plus hautes montagnes du globe démontrent qu'une colonne d'air de 1,066 mètres à 6,979 donne un refroidissement d'un degré centésimal par chaque couche horizontale d'une épaisseur de 176 mètres.

Dans les montagnes des Antilles, le décroissement est soumis au contraire à deux proportions bien marquées. Les plateaux, situés à 1,500 mètres et au-dessous, sont soumis, dans leur température, à un très rapide abaissement, tandis que pour les pitons il est beaucoup moins considérable. Les observations faites constatent que, sur les mornes de 1,550 à 2,200 mètres, le refroidissement d'un degré centésimal correspond à 171 mètres, lorsque sur ceux de 400 à 1,200 mètres, un refroidissement d'un degré centésimal correspond à une couche d'air de 116 mètres.

Ce dernier phénomène est dû à l'évaporation plus abondante des plateaux inférieurs et à la présence presque continuelle des nuages dans les régions montagneuses dont les sommets se dressent de 400 à 1,200 mètres. « Ce qui prouve que l'abaissement rapide de cette température, sur ces plateaux, dit Moreau de Jonnés, est l'effet de leur situation hydrographique et de leur état superficiel, c'est que, sur ceux de Vénézuëlle et du Mexique, M. de Humboldt a expérimenté que le décroissement de la chaleur est d'un degré centésimal par 258 mètres, tandis qu'il est de 191, dans

l'atmosphère qui environne les pics les plus élevés de ces contrées. »

Le tableau suivant fait connaître les décroissements observés à diverses hauteurs des montagnes des Antilles :

LIEUX D'OBSERVATIONS.	LATITUDES.	HAUTEUR de la colonne d'air		TEMPÉRATURE inférieure	TEMPÉRATURE supérieure	DIFFÉRENCE entre ces températures.	ELEVATION pour un degré de refroidissement (Mètres.)
		en mètres.	en toises.				
Pic des montagnes bleues (Jamaïque).	17° 50	2,215	4,136	27.00	8.00	19.00	164
Pitons du Carbet (Martinique).....	14.36	4,755	900	26.00	16.00	10.00	175
Montagne Pelée (Martinique).....	14.44	4,558	798	28.50	19.50	9.00	173
Plateau de la Soufrière (Guadeloupe)	16.15	4,404	720	30.00	48.00	9.00	792
Entrée de la Gaverne (Guadeloupe).	16.15	4,257	645	28.13	18.75	9.25	136
Cold-Spring (Jamaïque).....	17.00	4,252	642	27.00	15.00	12.00	104
Base de la Soufrière (Guadeloupe).	16.15	4,092	560	28.12	19.13	9.00	122
Morne Goyavier (Guadeloupe).....	16.14	957	491	30.38	21.88	8.50	112
Savane des Pères (Martinique).....	14.35	489	251	30.00	26.00	4.00	122
Tivoli (Saint-Domingue).....	18.35	463	231	27.00	23.00	4.00	116
Plateau Mont-Rose (Martinique)....	14.34	431	221	30.00	26.00	4.00	108
Camp Savary (Martinique).....	14.34	407	209	30.00	26.00	4.00	102

3^o *L'influence de la configuration du sol.* — Les perturbations provoquées par la configuration du sol sont particulièrement nombreuses et variées dans les îles volcaniques.

En effet, dans ces dernières, les montagnes, interceptant la brise d'est ou du nord, élèvent la température dans les lieux abrités; celles, arrêtant l'action des vents chauds, humides, malsains, qui soufflent du sud, pendant la saison de l'hivernage, ont pour conséquence de maintenir une fraîcheur salubre. « Il fait, dit Moreau de Jonnés, une chaleur étouffante dans les vallées resserrées, terminées en cul-de-sac et s'ouvrant dans une direction différente de celle des brises alizées; au pied des grands escarpements, qui réfléchissent les rayons solaires, on dirait que l'air est près de s'embraser; la température s'élève, dans les villes, où, par l'action prolongée de la chaleur du soleil, les murs et les pavés deviennent brûlants; elle s'abaisse dans les campagnes, où toutes les surfaces sont couvertes de plantes revêtues d'une verdure éternelle; elle est bien moins haute dans les endroits exposés aux courants de l'atmosphère que dans ceux où des causes quelconques les empêchent de pénétrer; dans les montagnes, elle semble glaciale, à l'entrée des gorges, que traversent les brises carabinées de la haute région de l'air; elle varie enfin dans son intensité sur les plateaux étendus, comparés aux pitons aigus et isolés qui ont la même élévation. »

4^o *L'influence de la nature du sol et de son état superficiel.* — Cette influence ajoute beaucoup aux effets de la configuration du sol. Aussi, les îles calcaires, au sol blanchâtre et souvent dépouillé de végétaux, toutes choses étant d'ailleurs égales, sont, par la réflexion de la chaleur, soumises à une température plus élevée que les îles volcaniques où la terre est d'un brun obscur et toutes les surfaces

ombragées de plantes. Les îles calcaires n'ont point d'évaporation ni d'absorption du calorique par des eaux stagnantes ou pluviales, car elles sont rarement arrosées par des pluies qui, traversent immédiatement le tuf poreux de leur plateau pour aller couler souterrainement sur l'argile recouverte par leur superposition calcaire. Dans les îles volcaniques, les eaux pluviales, pénétrant difficilement les couches argileuses, sont soumises à un abaissement proportionnel dans la température de l'atmosphère, parce que le séjour des eaux, à la surface du sol, provoque une grande évaporation.

Ces causes agissent de la même manière sur les pics et les plateaux. Sur les premiers, les eaux pluviales ne donnent qu'une minime évaporation, car elles glissent sur leurs versants déclives. Les seconds sont fortement trempés par ces mêmes eaux qui ajoutent ainsi à la transpiration des immenses forêts dont ils sont entourés. Le décroissement de température, sur les pics, est d'un degré centésimal pour 164 à 175 mètres, et sur les plateaux pour 102 à 122 mètres.

5^o *L'influence de la direction des vents.* — L'effet de cette influence est remarquable et provoque une température plus élevée dans les localités non soumises à l'action boréale ou exposées immédiatement aux brises de l'est.

Les observations, faites aux Antilles, ont constaté une différence de deux degrés centésimaux entre la côte orientale des îles, recevant, sans intermédiaire, les courants alizés, et la côte occidentale où ils n'arrivent qu'après avoir franchi les montagnes et parcouru les sinuosités des vallées.

La Chenaie, expérimentant sur deux thermomètres exposés, l'un à l'influence boréale, et l'autre à celle du nord et du sud, a obtenu les résultats suivants dont la différence du terme moyen peut

être considérée comme son maximum aux Antilles :

	1797.	1798.	1799.	1800.	TERME moyen.
Nord et Sud.....	26° 97	27° 44	27° 37	28° 88	27° 51
Nord.....	24.77	25 40	27.43	27.15	25.44
Différence....	2.20	2.04	2.94	1.75	2.07

Les effets des brises sont augmentés par leur vélocité. Malgré le peu de différence existant entre la température du vent et celle des surfaces qui en sont frappées, « la perte du calorique qu'éprouvent les hommes et les animaux est très considérable, parce que la chaleur qu'il leur enlève est rapidement dispersée dans l'espace, et que des particules d'un air plus frais remplacent sans cesse celles qui se sont échauffées. Les vents du nord, surtout, qui soufflent avec une vitesse accélérée, produisent ainsi une évaporation et un dégagement de calorique fort rapides; le froid qu'ils causent paraît très vif. »

6° *L'influence de la présence des eaux.* — Cette influence, qui est très considérable, modifie singulièrement la température originelle, et, par deux effets contraires, rapproche les termes de l'échelle thermométrique. Lorsque l'air est très chaud, elle le refroidit, s'il est trop froid, elle l'échauffe. Le même degré de chaleur subit par elle des résultats différents dont l'action modifie même la loi des variations de l'atmosphère.

Ces phénomènes forment le climat des îles.

Humidité. — Hygromètre. — La chaleur solaire, appliquée sur la surface de l'Océan, produit une

évaporation constante. Cette évaporation, par elle-même ou par les pluies qui en sont la conséquence, maintient une grande humidité atmosphérique dont le résultat est de différencier le climat des îles de celui des régions continentales.

La situation des Antilles, au milieu d'une vaste mer a pour effet de produire une chaleur plus également distribuée, pendant l'année entière, sans en diminuer la quantité.

La présence des eaux stagnantes, découvertes ou cachées sous les ombrages des palétuviers, contribue aussi à abaisser les termes extrêmes de la chaleur.

L'humidité de l'atmosphère agit, aux Antilles, avec une grande puissance sur les plantes, les animaux et les hommes et produit les différences de climat sous la zone torride entre des localités placées sous le même parallèle jusque sur le continent.

Les variations temporaires et locales de cette humidité doivent être étudiées ainsi que celles de la quantité de pluie qui tombe dans les îles.

Nous allons faire rapidement cette étude :

État hygrométrique de l'atmosphère. — Observations de Moreau de Jonnés. — Hygromètre à cheveu de Saussure, comparé à celui de Lambert.

1^o *Variations journalières.* — La plus grande sécheresse, quand l'état hygrométrique n'est soumis à aucun trouble, se produit chaque jour, de deux à trois heures de l'après-midi. L'aiguille, vers trois ou quatre heures, prend une marche rétrograde, presque insensiblement d'abord, puis avec une rapidité accroissant, marquant l'augmentation progressive de l'humidité, et arrive, vers six heures du matin, au maximum de cette augmentation, pour retourner bientôt vers le terme de la sécheresse.

L'aiguille parcourt donc, pendant environ neuf heures, les degrés qui, de l'humidité extrême, la font revenir au terme du sec le plus élevé, et pendant

quinze heures les degrés qui la ramènent en sens contraire jusqu'au même point.

Les perturbations, dans cette marche régulière, sont dues aux brises carabinées du nord produisant le maximum de la sécheresse, aux vents du sud qui ont pour effet de provoquer le maximum ; aux grandes pluies qui font approcher l'aiguille du terme de l'humidité extrême, lorsque la terre, couverte d'eau, est frappée des rayons brûlants du soleil, producteurs d'une abondante évaporation ; aux pluies diluviales, prolongées, accompagnées d'une forte chaleur ; alors l'hygromètre demeure stationnaire pendant plusieurs jours au terme de l'humidité radicale.

Les variations de l'humidité se présentent ainsi : du 75° au 100^e, au soleil levant, du 62° au 94^e, entre midi et trois heures : l'aiguille, le soir, parcourt les mêmes degrés où elle se trouve stationnaire au point du jour, mais en se rapprochant moins souvent de l'humidité radicale.

Les termes moyens de l'état hygrométrique, à la Guadeloupe, sont pour l'année entière et pour chaque jour :

Matin.....	90°
Midi.....	82.2
Soir.....	86.1

L'humidité moyenne de chaque jour est entre le 86^e et le 87^e degré.

2^o *Variations mensuelles.* — La distribution de l'humidité se répartit ainsi :

Moindre humidité : janvier, février, mars, avril.
Grande humidité : août, septembre, octobre.

En général, de juillet à décembre, l'air est toujours chargé d'une quantité telle de vapeurs aqueuses que l'aiguille ne parcourt que les dix ou

quinze degrés, les plus voisins de l'humidité extrême. Elle s'éloigne de ce terme pendant les six autres mois et varie jusque vers le 70^e degré.

L'échelle hygrométrique a donc sa moindre étendue pendant l'hivernage, avec une variation à peine de 15°. Cette étendue est moitié plus considérable pendant le reste de l'année où elle est plus grande.

L'accroissement et le décroissement de l'humidité atmosphérique sont plus irréguliers que l'augmentation et la diminution mensuelle de la température. Cependant, de novembre à avril, on remarque une tendance générale, et progressive vers la sécheresse ; de mai à octobre, cette tendance est inverse.

3^o *Variations annuelles.* — A la Guadeloupe, d'après les observations de La Chenaie, l'échelle hygrométrique s'étend du 61°,1 au 97°,5, et l'étendue des variations est de 36°.

Le terme moyen de l'humidité pendant l'année entière est de 86°,3.

Les changements de l'état hygrométrique de l'atmosphère sont provoqués, soit par la présence du soleil sur l'horizon et de sa proximité plus ou moins grande qui, par l'élévation ou l'abaissement de la température, accroît ou diminue l'évaporation des eaux pluviales et pélagiques, soit par les différences que les surfaces d'où s'élève l'évaporation, présentent dans leur nature et leur gisement.

L'effet de la nature des surfaces fait varier l'état hygrométrique, lorsque l'humidité provient :

- De l'évaporation des eaux de la mer ;
- De celle des pluies ;
- De celle des marais ;
- De la transpiration des forêts.

L'effet du gisement des surfaces amène les variations :

Selon l'élévation des localités au-dessus du niveau de la mer ;

Selon la direction des vents dominants.

Nous allons examiner ces différentes causes :

1^o *Évaporation des eaux de la mer.* — Cette évaporation est la principale cause de l'humidité du climat.

Si en Europe, on a établi que l'eau contenant une quantité de sel marin égale à celle des mers tropicales, perd, en deux heures, par l'évaporation, un 60^e de pouce, quand elle est soumise à un degré de chaleur pareil à celui de l'été, on a admis, comme vraisemblable, pour la mer des Antilles, une déperdition en douze heures d'un 10^e de pouce de superficie, l'évaporation journalière étant évaluée, par degré carré, à 33 millions de tonnes.

Il est hors de doute que, plus considérable est la profondeur de l'eau, plus grande est la quantité de vapeurs qui s'en dégagent. Cette évaporation est encore augmentée par les effets des hautes vagues soulevées par les vents, le mouvement constant et tumultueux du courant équatorial, les lames déferlant sur les plages sablonneuses et heurtant les rochers ou se dressant sur les brisants, les trombes projetant vers les nuages d'immenses colonnes d'eau et les ras de marée semblent soulever la masse entière des flots de l'Atlantique.

L'évaporation pélagique, à l'ombre, est de $8\frac{m}{m}$ $\frac{1}{2}$ par jour, entre le coucher et le lever du soleil dont la présence triple cette quantité de vapeurs. On a calculé que la première est, par an, de 3,102 millimètres, tandis que la seconde s'élève à 9,306 millimètres, ce qui donne pour l'évaporation annuelle, sans tenir compte de la profondeur des eaux, de leur agitation par les courants, les vents, les trombes et de leurs efforts sur les rochers, 10,857 millimètres. La couche d'eau enlevée, par l'évaporation annuelle diurne et nocturne, à l'Atlantique, a ainsi une épaisseur de plus de 33 pieds.

« Pendant tout l'hivernage, écrit Moreau de Jonnés, et même longtemps après, l'air est saturé

des vapeurs aqueuses, qu'élève de l'Océan la température ardente de cette saison. On les voit apparaître sous la forme d'un brouillard léger et blanchâtre, qui donne sa teinte uniforme à tous les objets, borne l'espace à des distances rapprochées, ternit la perspective aérienne et efface surtout cette bande azurée, qui, sous les zones tempérées, orne l'horizon de l'Atlantique; la condensation de ce brouillard, dans la moyenne région de l'air, donne naissance à des nuages qui, par la pénétration uniforme de la vive lumière du soleil au zénith, sont presque toujours d'une couleur unique; leur gris monotone est également la nuance des eaux de la mer entre les tropiques, et il n'y a, pour ainsi dire, point d'autres variations que celles du degré d'intensité. Le bleu indigo, qui semble être la couleur réelle de l'Océan, ne s'offre presque jamais à la vue dans l'Atlantique équatoriale, ou du moins sous des nuances aussi prononcées que dans les mers d'Europe; la perpendicularité des rayons du soleil produisant une plus grande pénétration de la lumière, il en résulte un mélange de blanc plus ou moins abondant, suivant que cette pénétration est plus ou moins favorisée par les circonstances. C'est sans doute à cette cause qu'appartient la couleur pâle et blanchâtre de la mer, au milieu de laquelle s'élève l'Archipel Caraïbe, et c'est à l'affaiblissement de l'azur des flots qu'il faut attribuer le défaut de ces nuances d'un beau vert qu'on remarque près du rivage de l'Océan boréal. Toutefois, la profondeur des eaux au pied des côtes, la couleur rembrunie des rochers basaltiques et l'absence des fucus, qu'on voit pulluler sur le littoral des mers européennes, concourent aussi à empêcher aux Antilles, qu'aucune nuance de jaune ne fasse naître, par son mélange avec la couleur bleue des flots, ce vert glauque dont ils se teignent ordinairement près des rivages.

« On ne peut, sans l'avoir vue, peindre la perspective aérienne de la zone torride ; non seulement les tons sont différents, mais tous ces nuages épars, errants sur le fond appali du ciel équatorial, sont étrangers par leurs formes et par leurs mouvements, à ce qu'offre ordinairement aux regards la moyenne région de l'air au delà des tropiques ; soumis dans les Indes occidentales aux vents alizés, dont les courants supérieurs ont une très grande vélocité, ces nuages se meuvent presque sans cesse avec une rapidité singulière ; on les voit s'avancer vers l'occident, sous la forme de vastes tâches isolées, irrégulières en leur limbe de tout autre côté que celui d'où vient la brise qui les chasse devant elle sur une ligne droite : l'indication que donne cette ligne fait connaître, avec précision, la direction du vent dans les couches les plus élevées de l'atmosphère. »

2^o *Évaporation des eaux pluviales et fluviales.* — Aux Antilles l'évaporation des eaux des pluies, des marais et des rivières se combine avec celle des eaux pélagiques, et rend impossible la détermination de la quantité de la première. L'influence de cette combinaison sur les corps organisés s'étend au delà des rivages. On en trouve la preuve dans la multiplicité des plantes alcalines, dans les affections scorbutiques qui frappent les hommes, dans le développement de la fièvre jaune et dans d'autres phénomènes, parmi lesquels se font remarquer la corrosion des métaux par l'air salin, l'odeur des varechs répandue loin des côtes, la cristallisation de l'hydrochlorate de soude sur des rochers éloignés des bords de la mer.

La comparaison de la quantité moyenne de l'évaporation du sol avec la quantité de pluie tombant annuellement aux Antilles sur le littoral et surtout sur les montagnes, jointe à la masse d'eau qui forme les vapeurs condensées en rosées et en

brouillards et celles qui s'élèvent des torrents, constate que l'étendue des effets est plus considérable que leur cause, ce qui prouve la combinaison des deux éléments produisant l'évaporation.

La Chenaie, après cinq années d'observations, de 1797 à 1801, a trouvé que l'évaporation moyenne de chaque jour, à la Guadeloupe, varie à l'ombre de 64 centièmes de ligne à 1 ligne 95, et au soleil de 1 ligne 19 à 4 lignes 75; que les termes moyens des années de la plus grande et de la moindre évaporation ne différencient entre eux que de 39 centièmes de ligne à l'ombre, et de 62 au soleil; qu'à l'ombre, le terme moyen de l'évaporation annuelle est de 379 lignes 60 ou 856 millimètres, et qu'au soleil elle est triple, soit 1095 lignes ou 2472 millimètres.

Pour connaître le terme de l'évaporation journalière, il faut arriver à déterminer la quantité diurne de l'évaporation des eaux par l'action du soleil et celle des douze heures de l'évaporation nocturne.

Les expériences de La Chenaie ont fixé de la manière suivante les deux évaporations :

Évaporation nocturne.	0 ^m ,428 ou 189 lignes.
— diurne...	2 ^m ,472 ou 1095
Évaporation annuelle..	<u>2^m,900 ou 1284 lignes.</u>

L'évaporation des douze heures de nuit est de de 333 à 428 millimètres ou de 12 à 15 pouces par an, et est à peine le 13^e de l'évaporation totale, ce qui est dû à l'absence de vent et à l'abaissement de la température occasionné par la privation du soleil, l'air alors n'ayant pas la puissance de vaporiser les eaux par suite du calme et du refroidissement de l'atmosphère.

L'évaporation des douze heures du jour est de 2382 à 2472 millimètres ou de 88 à 91 pouces par

an, et doit sa production à l'action des brises et à celle du soleil qui, à l'air libre, provoque une température moyenne allant au 35^o centésimal.

L'évaporation totale de jour et de nuit monte de 2715 à 2900 millimètres ou de 100 à 106 pouces. Le terme moyen de l'année est de 2807 millimètres ou 103 pouces.

Cette même évaporation, à l'ombre, est de 856 millimètres ou 34 pouces 7 lignes.

3^o *Transpiration des forêts et évaporation des marais.* — Aux Antilles, l'action de l'air ne peut agir immédiatement ni augmenter sa force par les fluctuations de l'atmosphère et la puissance vaporisante des rayons solaires, à cause des bois qui couvrent le sol et les marais inondés.

A la Guadeloupe, les deux grandes îles qui la forment répartissent ainsi leur territoire :

Propriétés.....	47 lieues carrées.
Marais du littoral, forêts de l'intérieur.	68
Bois appartenant aux habitants.....	17
Terres incultes.....	5

Et comme l'île entière n'a que 115 lieues carrées, 90 sont couvertes de grandes forêts, de taillis, de fourrés impénétrables et de bois inondés ou palétuviers. Le quart seul de sa surface est soumis à l'influence immédiate de l'atmosphère.

« En considérant les détails du phénomène de l'évaporation, dans ces immenses forêts, on conçoit, dit Moreau de Jonnés, que les dix pieds d'eaux pluviales, qui tombent annuellement dans leur région moyenne, ne peuvent l'évaporer ni dans la même proportion, ni de la même manière que si la surface du terrain était nue et exposée, comme celle des eaux fluviales et pélagiques, à l'action immédiate du soleil et des courants de l'atmosphère. Une obscurité profonde et un calme, que l'ouragan peut à

peine troubler, règnent sous l'ombrage de ces vastes bois et font échapper aux grandes causes de l'évaporation les eaux que les nuages précipitent sur leurs sommités; toutefois, si la vaporisation à laquelle ces eaux sont soumises n'est point celle qui résulte, à l'air libre, de la chaleur des rayons du soleil, ce n'est point non plus celle qui s'élève à l'ombre des rivières et des lacs. Dans la zone des forêts, toute la masse des eaux pluviales, que, par un terme moyen, nous réduirons à 100 pouces, se divise à l'instant de sa chute, sur toutes les parties de leurs arbres touffus et gigantesques; et elle est livrée aussitôt à cette propriété que possèdent les organes des végétaux, d'aspirer les fluides et les gaz qui les environnent; son absorption est opérée entièrement par la succion des racines et des feuilles, car on ne trouve point d'eaux stagnantes dans ces bois, même dans ceux qui, par leur situation topographique, reçoivent, comme les montagnes du Borgne, à Saint-Domingue, jusqu'à 340 pouces ou plus de 28 pieds d'eaux pluviales dans le cours d'une seule année. »

L'absorption des déluges tropicaux par l'aspiration des arbres donne les matériaux que les organes des plantes changent en principes immédiats. La transpiration des végétaux, formant le surplus, n'est que de l'eau vaporisée à laquelle s'ajoutent quelques produits qui y restent en solution. En terme général, la quantité de cette transpiration est des deux tiers de celle de l'absorption, et on peut la fixer, pour l'année moyenne, à une quantité d'eau haute de 1440 millimètres ou 53 pouces, pour les terrains herbeux du littoral, de 1804 millimètres pour ceux de la lisière des forêts à une altitude de 350 mètres, et, peut-être, de 5765 millimètres ou 213 pouces pour les parties des grandes forêts au pied des montagnes, à la limite inférieure des nuages et sous l'influence des phénomènes atmosphériques, propres au développement favorable du plus haut

terme auquel est permis aux végétaux d'absorber et d'aspirer les eaux pluviales.

La production de l'humidité atmosphérique, par suite de la transpiration végétale, est dans un rapport d'accroissement comme sont 3, 4 et 13, comparée dans des circonstances semblables : au milieu des terrains herbeux du littoral; à la lisière des forêts à 3 ou 400 mètres d'altitude; au milieu même de ces forêts, au pied des grandes montagnes attirant et fixant les nuages autour de leurs pitons.

L'évaporation journalière des surfaces couvertes de végétaux ligneux, entre le littoral et la lisière des bois, est, terme moyen, d'environ 4 lignes ou 9 millimètres : mais cette évaporation s'augmente d'après l'étendue de la surface évaporante, l'élévation de la température, la vitesse du vent, la diminution de l'humidité de l'atmosphère.

Sur le rivage, au niveau de la mer, l'évaporation diffère dans sa quantité, et par sa nature, quand elle est due au mélange des eaux fluviales, pluviales et pélagiques et des produits gazeux des marécages et de la transpiration de leurs arbres aquatiques.

Les expériences tentées par Moreau de Jonnés pour essayer de fixer la quantité de cette évaporation n'ont pu lui permettre de la déterminer avec précision. Les dangers réels de cette expérimentation, les violentes fièvres qui attaquaient les hommes ont fait renoncer à l'entreprise. Mais l'expérience acquise a cependant amené cet intrépide explorateur à déclarer :

Que dans les palétuviers, depuis le coucher du soleil jusqu'à son lever, et même deux heures après, l'hygromètre, pendant l'année entière, marque le terme de l'humidité radicale; qu'il y a *au moins* 30 grammes de vapeur aqueuse dans chaque mètre cube d'air; que le refroidissement de l'atmosphère, pendant l'absence du soleil, condense cette vapeur d'où naît le brouillard infect enveloppant, durant la

nuit, les forêts noyées et les terrains à demi-desséchés; que ce brouillard se dissipant à mesure de l'élévation du soleil sur l'horizon, ne se répand pas dans l'air promptement et facilement, mais semble ramper sur la surface des terres d'alluvion, et demeurer fixé à la sommité des arbres; que les effets pernicioeux de ce brouillard, appelé par les premiers colons : *le Drap mortuaire des savanes*, s'étendent comme les fluides dans un lit dont les bornes sont à une distance latérale de 200 mètres et à une hauteur un peu plus grande; que sa condensation donne une eau limpide, légèrement salée, floconneuse par les réactifs, d'une couleur jaunâtre avec une mauvaise odeur, quand on la garde et agissant alors sur le papier tournesol; que l'état hygrométrique de l'atmosphère, la température, la constitution physiologique des individus, les circonstances accidentelles tenant à leur régime, leur habitude ou à des occurrences momentanées, font varier la puissance funeste de l'air humide et délétère des marais qui est aussi modifié par la ventilation de ces lieux, en raison de leur exposition; que les émanations de leur boue sont plus ou moins énergiques selon la nature du mélange des substances animales et végétales qui les produisent, mais que quelle que soit la nature de cette boue, ses exhalaisons sont les mêmes et ne paraissent différer que par le degré de puissance de la cause qui les engendre.

40 *Influence hygrométrique de l'élévation des lieux et de la direction des vents.* — Sur les montagnes des Antilles, à une altitude de 15 à 1800 mètres, à l'approche des nuages, l'hygromètre s'avance avec rapidité vers l'humidité extrême, et aussitôt leur passage, revient au sec avec non moins de vitesse. Les vents ascendants ou descendants refoulant ou apportant les nuées sur les plus hautes cimes en

suivant sans déviation les crêtes des montagnes inférieures, produisent ce changement avec une singulière vélocité. L'influence qu'exercent les fluctuations de l'atmosphère sur l'état hygrométrique cause sa plus grande variabilité. En effet, la décroissance ou l'augmentation de l'humidité est la consé-

MOIS.	PLUS GRANDE HUMIDITÉ.		
	Matin.	Midi.	Soir.
Janvier.....	91.08	91.00	89.04
Février.....	90.03	86.01	89.04
Mars.....	91.02	83.05	84.04
Avril.....	91.00	90.02	90.02
Mai.....	91.02	87.07	90.02
Juin.....	91.00	89.04	91.00
Juillet.....	91.08	91.09	91.09
Août.....	92.07	91.00	91.08
Septembre.....	94.01	91.08	93.05
Octobre.....	95.01	93.06	91.08
Novembre.....	96.08	92.07	92.09
Décembre.....	94.08	94.03	94.03
Résultats extrêmes et moyens.....	96.08	94.03	94.05

quence de la force et de la direction des vents dont la vélocité plus ou moins accélérée précipite ou suspend la marche de l'aiguille vers le terme de la sécheresse.

Le tableau suivant fait connaître l'état hygrométrique de la Guadeloupe pendant l'année 1800.

MOINDRE HUMIDITÉ.			HUMIDITÉ MOYENNE.			TERME MOYEN de l'humidité de chaque mois.
Matin.	Midi.	Soir.	Matin.	Midi.	Soir.	
82° 07						
82.07	66° 01	81° 01	88° 03	79° 04	85° 08	84° 05
81.01	64.05	79.04	87.01	76.06	83.05	82.04
82.07	61.01	77.07	85.09	69.09	82.04	79.04
86.07	67.00	81.01	87.09	78.07	86.04	84.03
86.04	74.04	81.06	89.06	83.06	86.03	86.05
87.03	78.03	83.07	89.02	81.03	86.07	85.07
88.05	74.04	82.07	90.00	83.07	88.03	87.03
89.04	77.07	87.07	90.05	84.07	90.05	88.06
91.08	77.07	84.04	91.06	85.04	90.01	89.00
89.05	89.04	87.09	93.03	91.04	90.04	91.07
86.09	81.01	87.07	92.04	89.08	91.03	91.02
	77.00	84.04	91.08	82.03	89.04	87.08
81.01	61.01	77.00	89.06	82.03	87.01	86.03

**État hygrométrique de l'atmosphère de la Guadeloupe,
dressé d'après cinq années d'observations.**

	1797.	1798.	1799.	1800.	1801.
<i>Plus grande humidité:</i>					
Matin.....	93°05	94°03	93°05	96°08	97°05
Midi.....	92.07	93.05	93.00	94.03	96.05
Soir.....	92.07	94.03	92.07	94.03	96.00
<i>Moindre humidité:</i>					
Matin.....	77.07	81.01	81.01	81.01	81.00
Midi.....	69.04	71.01	67.00	61.01	66.09
Soir.....	74.04	72.08	77.07	77.07	76.00
<i>Humidité moyenne:</i>					
Matin.....	89.02	90.01	89.03	89.06	90.08
Midi.....	80.03	84.05	81.01	82.03	83.03
Soir.....	84.05	87.02	86.03	87.01	87.09
Humidité moyenne de chaque année.....	84.	87.03	85.06	86.05	87.08
Humidité moyenne des cinq années :			86°03		

L'évaporation annuelle de la mer des Antilles et des eaux pluviales et fluviales à la Guadeloupe est résumée dans le tableau suivant :

NATURE DE L'ÉVAPORATION.	ÉVAPORATION pélagique en millimètres.	ÉVAPORATION à la Guadeloupe en millimètres.
A l'ombre.....	3,102	856
Diurne.....	9,306	2,472
Nocturne.....	1,551	428
Annuelle.....	10,357	2,900

Pluie. — Pluviomètre. — Variations temporaires et locales de la quantité de pluie.

Variations temporaires. — Ces variations constituent les périodes des travaux agricoles, les périodes de la végétation et les phases qui influent sur la santé des hommes.

Les différences dans la chute des pluies forment trois variétés :

1^o De juillet à septembre, la chaleur solaire provoque une évaporation de 11 millimètres en douze heures. Alors, dans la moyenne région de l'air, il se forme un océan de vapeurs. Ces vapeurs se condensent, se rapprochent, et l'aspect du ciel est complètement voilé. Des nuages sombres et menaçants enveloppent les montagnes et font disparaître l'horizon de la mer. Les pluies diluviales commencent à tomber. Elles traversent l'atmosphère comme des torrents et, dans les vingt-quatre heures, leur quantité monte jusqu'à 13, 15 et 18 millimètres de hauteur. Pendant certaines années, elles commencent en avril pour ne cesser qu'en octobre ;

2^o Les pluies ordinaires tombent dans toutes les saisons et versent une moindre quantité d'eau. Elles sont causées par les variations des vents abaissant localement la température et déterminant soudainement la condensation des vapeurs. Le terme moyen de la quantité d'eau qu'elles fournissent est de 3 à 4 lignes par jour ;

3^o Le dégroupement des nuages produit le *grain*, ondée soudaine que l'horizon n'annonce qu'au moment de sa chute et dont la formation est ainsi décrite par Moreau de Jonnés : « Dès que la chaleur du soleil a élevé une masse de vapeurs suffisante, une sorte d'attraction lui réunit aussitôt toutes celles qui errent dans la même région de l'atmosphère ; une déperdition de calorique produite par quelque nouvelle rencontre, détermine la formation du nuage,

qui, chassé rapidement par la brise, s'avance dans la direction des montagnes, sur une ligne régulièrement tracée. L'abaissement de la température aux approches des bois qui couvrent les pitons volcaniques, dégroupé tout à coup ce nuage ; il crève sur les forêts ; des torrents d'eau s'en échappent ; mais à quelques mètres du limbe circonscrit de la nue orageuse, il ne tombe pas une goutte de pluie ; un instant après, le temps redevient beau, le soleil luit avec une nouvelle ardeur, et ses rayons élèvent encore vers les couches supérieures de l'air, l'eau vaporisée, qui vient d'être versée avec tant de violence, qu'on l'aurait prise pour de la grêle, et que les étrangers y sont d'abord trompés. »

Le phénomène de la grêle est si rare aux Petites-Antilles, que des siècles s'écoulent sans qu'on en soit témoin. Depuis que la Guadeloupe est occupée par les Français, la grêle n'est tombée qu'une seule fois. Cet événement extraordinaire a été constaté en 1805, et la Grande-Terre a éprouvé quelques ravages de cette grêle.

Variations journalières. — La pluie tombe en toute saison et à toutes heures de jour et de nuit, avec des différences de quantité considérables.

La Chenaie, après cinq ans d'observations, a constaté que la hauteur de la pluie s'élevait :

Pour la nuit, à.....	812	millimètres.
Pour la matinée jusqu'à midi à	757	—
Pour le soir, à.....	595	—

La moyenne de chaque jour, à la fin du mois, dans les îles volcaniques et montagneuses, est de 2 à 3 lignes avec un maximum de près de 8 lignes ou 18 millimètres.

En juin, juillet et août, la quantité moyenne est de 3 à 4 lignes ou 6 à 9 millimètres.

Dans les années sèches, la quantité dans chaque

saison n'est par jour que d'un peu plus de 2 lignes et $1/2$ ou $5^{m/m}8$, tandis que dans les années pluvieuses, elle est de près de 3 lignes ou $6^{m/m}7$.

Variations mensuelles. — S'il pleut tous les mois dans les îles volcaniques, il y a des sécheresses de plusieurs mois dans les îles calcaires, basses et déboisées, bien que parfois la pluie y tombe autant et plus que dans les premières où la quantité tombée chaque mois est, d'octobre à mars ou avril, de 108 à 135 millimètres, et du double ou triple, de mai à fin septembre.

La progression est la même dans les îles calcaires avec une quantité moins considérable d'environ le quart ou le cinquième.

La distribution de la pluie entre tous les mois de l'année est très irrégulière, et le maximum est atteint soit en mai, soit en août, s'élevant à 14, 15 et même 19 pouces. Le minimum plus constant se présente en février ou mars, et n'excède pas quelquefois 7 ou 8 lignes.

Variations annuelles. — A la Guadeloupe, au niveau de la mer, la quantité annuelle de pluie est d'à peu près 216 centimètres ou 80 pouces. Elle n'est que d'environ 71 pouces dans les années très sèches.

Variations locales produites par la situation géographique. — La quantité de pluie annuelle est en rapport direct avec la température des lieux, et son accroissement a lieu d'une manière identique, en raison de la moindre distance de l'équateur. Aussi, la saison pluvieuse est placée dans les mois de la plus grande proximité du soleil.

Variations par l'élévation du sol et par les forêts. — Il est reconnu que la pluie tombe plus souvent

dans les montagnes que dans les plaines, mais par l'effet qu'exerce l'état superficiel des régions élevées condensant les vapeurs, et non par une disposition de l'atmosphère à se résoudre en une plus grande quantité de pluie dans ses couches supérieures et inférieures.

La hauteur absolue des lieux ne provoque pas la quantité prodigieuse de pluie tombant dans les montagnes des Antilles. Cette quantité ne prouve rien contre le fait du décroissement de l'humidité atmosphérique, en proportion de l'élévation des couches de l'air au-dessus du niveau de l'Océan, et elle est tout simplement l'effet de la nature des surfaces de ces montagnes qui, de leur base jusqu'à leur sommet, sont couvertes d'arbres toujours verts. La condensation des vapeurs est ici produite par les variations de la température et par le dégagement du calorique. »

Les nuées, qui s'amoncellent autour des pitons, se développent sur toute la surface des bois environnants, puis mises en mouvement par les courants atmosphériques, elles versent les plus abondantes pluies sous le vent des grandes projections des montagnes, dont la partie sous le vent reçoit en moins le tiers ou le quart de la pluie annuelle.

L'étendue du massif minéralogique ne semble pas avoir d'influence sur la quantité de pluie tombée dont la variation est due à l'élévation de chaque sommet des pitons. La quantité s'augmente sur les versants, avec la hauteur des lieux d'observations. L'accroissement, selon la hauteur du sol, provient des forêts.

Variations par les vents et la proximité de la mer.

— Les vents sont les véhicules qui transportent à des distances considérables les produits de l'évaporation maritime et changent la quantité de pluie que les contrées par eux parcourues avaient à recevoir

de la seule condensation des vapeurs dégagées de leur territoire. Les pluies périodiques naissent de ce phénomène et résultent de la domination des vents, saturés de l'évaporation pélagique. Aussi, les îles, environnées des eaux de la mer, recevant de tous côtés ses vapeurs, et soumises à l'influence des vents dominants, reçoivent-elles une plus grande quantité de pluie, quelle que soit la direction des vents. C'est pourquoi, aux Antilles, le nombre des jours de pluie est égal à celui des deux tiers de l'année. La durée, la fréquence, la rapidité des déluges antilliens, pendant la saison pluvieuse pendant laquelle dominent les vents de la partie australe du globe, ne sont pas provoquées parce que les courants d'air se sont saturés le long du littoral de l'Amérique méridionale, d'une somme extraordinaire de vapeurs, mais par l'effet des inégalités de la température atmosphérique, inégalités condensant subitement des masses de vapeurs qui se résolvent en pluies diluviales. « Ces inégalités ont pour causes les variations de direction et de persistance des courants d'air, qui, dans cette saison, changent de route et de rapidité à tout instant, selon que la nature des surfaces des îles et du littoral détermine, par une température plus ou moins élevée, leur raréfaction ou leur condensation. Les vents qui, du nord ou de l'est, soufflent sur l'Archipel des Antilles ne sont point soumis à ces inégalités, parce qu'aucune terre ne se trouvant sur leur passage, ils n'éprouvent d'autres perturbations que celles qui ont lieu dans chaque île, par l'effet de ses propres localités. Aussi les pluies qu'elles apportent sont-elles régulières et rarement orageuses, ce qui est diamétralement le contraire des pluies de l'hivernage.

« Les différences que produisent, dans la quantité de pluie de chaque lieu, les causes locales, qu'on vient d'indiquer, font naître des diversités presque exactement proportionnelles à leur étendue : dans

la fertilité des terres, la nature chimique des produits agricoles, la composition des familles de la flore indigène, la salubrité des habitations, et jusque dans la puissance de reproduction de l'espèce humaine et des animaux domestiques. »

Les tableaux suivants feront connaître la quantité de pluie tombée à la Guadeloupe :

Quantité moyenne de pluie (cinq ans d'observations).

MOIS.	EN POUCES.	EN MILLIMÈTRES.
Janvier.....	511	137
Février.....	281	74
Mars.....	282	72
Avril.....	472	123
Mai.....	992	263
Juin.....	910	245
Juillet.....	665	176
Août.....	711	191
Septembre.....	925	250
Octobre.....	871	231
Novembre.....	893	240
Décembre.....	592	155
Résultats.....	79p.81	216c

Quantité de pluie tombée pendant cinq ans en millimètres.

ANNÉES.	PLUIE TOMBÉE CHAQUE JOUR.			PLUIE moyenne de chaque jour	PLUIE tombée chaque année.	NOMBRE de jours de pluie.
	Matin.	Midi.	Soir.			
1797...	832	681	593	5.6	2,108	212
1798...	994	737	735	6.0	2,469	223
1799...	734	654	647	5.6	2,054	189
1800...	646	931	675	6.7	2,257	201
1801...	719	782	424	4.6	1,921	179
Résultats moy. ns.	805	754	611	5.8	2,195	199

Pression atmosphérique. — Baromètre.

Pression atmosphérique. — Nous analyserons pour la connaissance de la pression atmosphérique les observations de M. Charles-Sainte-Claire Deville.

Variation diurne. — Les résultats de quatre cents observations faites pendant dix mois : février, mars, avril, mai, juin, juillet, septembre, octobre, novembre, décembre constatent pour le mouvement diurne du baromètre à la Guadeloupe, entre 6 heures du matin et 6 heures du soir, les nombres ci-après indiqués :

HEURES.	PRESSION à 0.	NOMBRE des observa- tions.	OBSERVATIONS.
6 heures matin.	762.85	28	
7 heures <i>idem</i>	763.24	22	Heure moyenne : 7 heures 8'
8 heures <i>idem</i>	763.82	30	
9 heures <i>idem</i>	764.03	29	
9 heures 30 minutes	764.27	32	Maximum.
10 heures.	764.25	59	
Midi.	763.59	26	Heure moyenne : midi 58'
2 heures soir	762.81	26	
3 heures <i>idem</i>	762.77	10	
4 heures <i>idem</i>	762.51	19	
4 heures 30 minutes	762.41	23	Minimum.
4 heures	762.61	67	
6 heures.	763.32	12	Heure moyenne.
		383	

Maximum du matin. 9h,30'
 Minimum du soir. 4h,30'
 Oscillation diurne absolue. 1^m/m,86

Ces observations faites à la Basse-Terre, à 9 mètres d'altitude, près du niveau de la mer, vont être comparées à celles faites à 427 mètres sur l'habitation Saint-Louis, au Baillif; ce qui constatera si le mouvement diurne du baromètre diffère dans l'île

sensiblement de ce qu'il est près du niveau de la mer.

Observations à Saint-Louis du 13 avril au 5 mai 1843.

HEURES.	PRESSIION à 0 millimètre.	NOMBRE des observa- tions.	OBSERVATIONS.
5 heures matin....	724.89	4	Heure moyenne : 6 heures 43'
6 heures <i>idem</i>	724.98	6	
7 heures <i>idem</i>	725.19	5	
8 heures <i>idem</i>	724.54	12	Maximum.
9 heures <i>idem</i>	726.00	15	
9 heures 30 minutes	726.09	8	
10 heures.....	725.88	14	Heure moyenne : 1 heure 58'
Midi.....	725.80	13	
1 heure soir.....	725.44	8	
2 heures <i>idem</i>	725.14	19	Minimum.
4 heures <i>idem</i>	724.36	12	
4 heures 30 minutes	724.36	8	
5 heures.....	724.50	11	Heure moyenne : 7 heures 57'
6 heures.....	724.60	14	
9 heures.....	725.54	5	
10 heures.....	725.57	6	
Moyenne diurne..	725.13	158	

Les deux instants tropiques paraissent s'effectuer un peu plus tôt à cette altitude qu'au niveau de la mer. Le minimum du soir a lieu d'une manière incertaine entre 4 heures et 4 heures 30 minutes, et le maximum du matin n'a qu'une différence presque inappréciable entre 9 heures et 9 heures 30 minutes. Les heures moyennes n'offrent aucune différence à signaler entre les altitudes.

L'amplitude de l'oscillation diurne moyenne, déduction faite de la pression de 4 heures du matin d'après celle de 5 heures, en prenant pour différence une moyenne de 0^m/m,30, s'établit ainsi :

Moyenne des deux maxima... 725^m/m,83
Moyenne des deux minima... 724 52

Différence... .. 1^m/m,31

L'oscillation semi-diurne, au niveau de la mer, étant de $1\text{m/m},86$, le décroissement pour Saint-Louis est de $0\text{m/m},13$.

Le décroissement pour les divers autres points est de :

LIEUX.	NOMBRE de jours d'observa- tions.	ALTITUDE.		OSCILLATION
		Mètres.	Millimètres.	diurne absolue.
Habitation l'Habitée du Grand Étang.	2	186		1.75
Sommet du morne, Caraïbe.....	1	698		1.42
Bains-Jaunes.....	3	942		1.40

La moyenne est de $1\text{m/m},67$ en y comprenant le résultat de Saint-Louis. Si on la compare avec celle de la Basse-Terre : $1\text{m/m},86$, on admet que pour une élévation de 500 à 600 mètres l'écart diurne moyen entre les deux heures tropiques de la journée où l'oscillation semi-diurne diminue d'environ deux dixièmes de millimètres.

Les écarts extrêmes ont, dans la même journée, une plus grande latitude. L'amplitude des observations aux Bains-Jaunes donne : $1\text{m/m},18$ et $1\text{m/m},79$. Les écarts, pour Saint-Louis, sont de $0\text{m/m},47$ et $3\text{m/m},24$. Les séries, beaucoup plus nombreuses, faites au niveau de la mer, présentent comme termes extrêmes :

Amplitude maxima.....	$2\text{m/m},65$
Amplitude minima.....	$0\text{m/m},52$
Différence.....	$2\text{m/m},14$

L'accroissement en altitude produit le même effet que l'élévation en latitude ou augmentation dans les écarts diurnes extrêmes et diminution dans l'amplitude moyenne de l'oscillation. L'altitude ne semble pas beaucoup influencer sur l'établissement des heures tropiques, car les maxima et les minima

diurnes, arrivent, à très peu de choses près, aux mêmes moments qu'au niveau de la mer, au moins à 500 mètres d'élévation.

Mouvement annuel du baromètre. — Les observations précédentes ne portent que sur la différence des hauteurs du baromètre à diverses heures du jour et n'impliquent rien pour la pression moyenne de chaque jour.

Pour cette dernière pression, la moyenne résultant de 5 heures (6, 10, midi, 4, 6) est de $725^{\text{m/m}},125$ et celle des quatre heures tropiques est de $725^{\text{m/m}},130$, pour Saint-Louis, tandis que pour la Basse-Terre elle est de $763^{\text{m/m}},32$. ($764^{\text{m/m}},93$, d'après Moreau de Jonnés).

Le tableau suivant fait connaître les observations pour constater ces moyennes :

HEURES.	AU NIVEAU DE LA MER.		A 427 ^m D'ALTITUDE.	
	Pression à 0 millimètre.	Différence avec la moyenne.	Pression à 0 millimètre.	Différence avec la moyenne.
4 heures matin....	„	„	724.80	— 0.33
5 heures <i>idem</i>	„	„	724.89	— 0.24
6 heures <i>idem</i>	762.85	— 0.47	724.98	— 0.15
7 heures <i>idem</i>	763.24	— 0.08	725.19	+ 0.06
8 heures <i>idem</i>	763.82	+ 0.50	725.44	+ 0.31
9 heures <i>idem</i>	764.03	+ 0.71	726.00	+ 0.87
10 heures <i>idem</i>	764.25	+ 0.93	725.88	+ 0.75
11 heures <i>idem</i>	763.92	+ 0.60	725.84	+ 0.71
Midi.....	763.59	+ 0.27	725.80	+ 0.67
1 heure soir.....	763.20	— 0.12	725.44	+ 0.31
2 heures <i>idem</i>	762.81	— 0.51	725.14	+ 0.01
3 heures <i>idem</i>	762.66	— 0.66	724.75	— 0.38
4 heures.....	762.51	— 0.81	724.36	— 0.47
5 heures <i>idem</i>	762.63	— 0.69	724.50	— 0.63
6 heures <i>idem</i>	763.32	„	724.60	— 0.53
7 heures <i>idem</i>	„	„	724.91	— 0.22
8 heures <i>idem</i>	„	„	725.22	+ 0.09
9 heures <i>idem</i>	„	„	725.54	+ 0.41
10 heures <i>idem</i>	„	„	725.57	+ 0.14
Moyennes.....	763.32	„	725.13	„
9 heures 30' matin.	764.27	+ 0.95	726.09	+ 0.96
4 heures 30' soir...	762.41	— 0.91	724.36	— 0.77

Les moyennes mensuelles, toutes les indications étant ramenées au niveau de la mer, établissent ainsi le mouvement annuel du baromètre :

MOIS.	PRESSION à 0 millimètre.	NOMBRE de jours d'observations.
Janvier.....	762.54	43
Février.....	762.80	16
Mars.....	763.68	21
Avril.....	763.58	16
Mai.....	768.23	19
Juin.....	763.40	30
Juillet.....	763.58	36
Août.....	762.28	41
Septembre.....	761.72	52
Octobre.....	760.62	34
Novembre.....	761.62	36
Décembre.....	762.41	48
Moyenne.....	762.62	362

Le minimum du mois d'octobre est un fait saillant. L'abaissement rapide de la pression à partir de juillet établit un maximum au début de l'hivernage et un minimum à sa fin. Alors le baromètre se relève pour atteindre, par une gradation régulière, un second maximum vers l'équinoxe du printemps. Entre ce maximum et celui de juillet, mai et juin offrent une légère dépression. La différence entre les deux mois extrêmes porte sur des dixièmes de millimètres, et l'écart entre juillet et octobre est de 3 millimètres.

Variations anormales. — Aux Antilles, la marche des oscillations barométriques se fait d'une manière constante et uniforme.

A la Basse-Terre, les écarts extrêmes, observés dans l'amplitude de l'oscillation semi-diurne, donnent les résultats suivants :

AMPLITUDE MOYENNE : 1m/m,86.			
Dates.	Maxima.	Dates.	Maxima.
28 février.....	2.50	10 mai.....	0.92
1 ^{er} mars.....	2.46	20 juin.....	0.91
4 mars.....	2.88	30 juin.....	0.52
11 juin.....	2.49	1 ^{er} juillet.....	0.53
1 ^{er} juillet.....	2.66	5 juillet.....	0.88
4 juillet.....	3.07	9 juillet.....	0.77
26 décembre....	2.45	17 juillet.....	0.68

Une seule fois, pendant son séjour aux Antilles, M. Deville a constaté un renversement de la période diurne du baromètre et a trouvé une pression plus élevée vers 4 heures du soir que vers 10 heures du matin. Ce phénomène s'est accompli à la Basse-Terre le 3 juillet 1843, jour complètement anormal. En effet, les diverses observations indiquent :

7 heures matin.....	760 ^m /m,95
8 heures 30 minutes.	761 17
9 heures.....	761 03
10 heures.....	761 27
Midi.....	761 73
2 heures soir.....	761 03
4 heures.....	761 63
5 heures.....	761 61
10 heures.....	763 00

Autre remarque : pression plus élevée à midi qu'à 10 heures matin, plus basse qu'à 4 heures, et accroissement considérable à 10 heures soir. Cette perturbation a été causée par une secousse oscillatoire de la pression, opérée du 1^{er} au 4 juillet. La moyenne diurne et l'amplitude de l'oscillation comptée entre 9-10 heures du matin et 4-5 heures du soir, donnent :

BASSE-TERRE.	MOYENNE diurne.	AMPLITUDE de l'oscillation.
1 ^{er} juillet 1843.	760.91	+ 2.45
2 —	759.04	+ 1.65
3 —	762.33	— 0.34
4 —	763.23	+ 3.07
Amplitude moyenne.....	+ 1.71

La moyenne diurne a varié, en quarante-huit heures, de plus de 4 millimètres, fait extrêmement rare.

Cette merveilleuse régularité disparaît dans les ouragans où le désordre est le plus absolu. Quelques exemples de cette dépression suffiront :

Coup de vent du nord-est, 21 septembre 1834, Basse-Terre; abaissement du baromètre, de 3 à 5 heures, 754 millimètres qui réduits, à 0 d'après une température de 25°, donnent 750°,56, dépression environ 12 millimètres au-dessous de la moyenne du lieu :

24 août 1842, 5 heures matin : 763 ; 10 heures matin, par un violent vent du nord : 760 ; puis en quelques heures : 727.5 ; dépression la plus forte, 3^h.5, soir. Calme subit, suivi d'un violent vent du sud, puis la pression se relève rapidement, atteint 760 à 5 heures, ayant subi en douze heures une oscillation de plus de 36 millimètres, tandis qu'à la Pointe-à-Pitre la dépression n'a été que de 5 lignes ou 11 millimètres.

Dans l'ouragan de 1825, la dépression s'est élevée à 21 lignes ou 47 millimètres.

Variations avec la position géographique.

COMPARAISON DE TROIS POINTS DIFFÉRENTS.

STATIONS.	LA- TITUDE.	PRESSION moyenne au niveau de la mer.	MOIS sur lesquels se répartissent les observations.
Port-d'Espagne (Tri- nidad)	10°40	761.08	Janvier, février, mars, avril, mai, juin.
Guadeloupe	16.00	762.62	Année entière.
Saint-Thomas . . .	18.00	762.50	Mars, juillet, août, septen.bre. octobre, novembre.

De la Trinidad à la Guadeloupe, il y a accroissement dans la pression moyenne, ce qui est en rapport avec les faits connus, et décroissement entre la Guadeloupe et les îles Vierges, ce qui est en désaccord avec la loi observée jusqu'ici.

Mais la comparaison de la moyenne des mois observés respectivement à la Trinidad et à Saint-Thomas, avec la moyenne des mois correspondants observés à la Guadeloupe, donne :

Trinidad.	Guadeloupe.	Guadeloupe.	Saint-Thomas.
761.08	763.04	762.25	762.50

« C'est-à-dire que la différence entre les deux premières stations serait encore plus nettement accusée dans le sens déjà prévu ; mais que la différence entre les deux dernières, bien qu'assez légère, serait précisément en sens inverse de ce qu'elle était tout à l'heure, et, par conséquent, rentrerait dans la loi connue du décroissement de la hauteur barométrique moyenne avec la latitude dans les régions intertropicales. »

Coups de vent et ouragans. — « Ce qu'on appelle un coup de vent à l'Amérique, dit Thibaut de Chanvalon, est précisément la même chose que les bourrasques que l'on désigne sous le même nom en Europe; ils y sont plus fréquents, et quelquefois plus violents; ils déracinent des arbres, peuvent ébranler et renverser les bâtiments mal assurés, ou contre lesquels les circonstances locales concourent avec la force du vent; mais le désastre n'est pas général. Ils ne viennent que de la partie du nord, ou du moins de cette partie comprise depuis le nord-ouest jusqu'au nord-est; s'ils soufflent quelquefois de la partie sud, ce n'est qu'en retour, c'est-à-dire c'est le même coup de vent qui était venu du nord et qui, peu de temps après, revient sur ses pas, comme s'il était repoussé de la partie sud. Voilà ce qu'ils ont de commun avec les ouragans. On n'a point d'exemple aux isles qu'il en soit arrivé ni des uns ni des autres, dans d'autres tems de l'année que pendant l'hivernage, saison destinée aux orages et aux tempêtes.

« Mais qu'ils sont différents dans leur force et dans leurs effets! Les coups de vent les plus violents de l'Europe, et même de l'Amérique, ne sauraient donner une idée des ouragans.

« La désolation et la mort accompagnent un ouragan. Ses traces sont comme celles du feu, tout disparaît sur son passage, et ce changement est aussi prompt qu'il est terrible. La campagne offre dans cette isle des maisons peu éloignées les unes des autres, formant chacune autant de petites bourgades, à cause de la quantité de bâtiments nécessaires sur chaque habitation; elles sont détruites tout à coup, il n'en reste d'autres vestiges que leurs débris répandus de toutes parts. Des arbres, peut-être aussi anciens que nos établissements dans ces colonies, dont la grosseur énorme avait bravé jusqu'alors tous les efforts des éléments, sont déracinés, enlevés

de terre et renversés tout entiers ; ceux qui résistent sont brisés comme de fragiles roseaux ; les plantations de toute espèce détruites et bouleversées ; l'herbe même foulée et desséchée comme si elle eut été brûlée ; l'œil aperçoit de tous côtés des crevasses et des cavernes creusées sur le penchant des coteaux par l'éboulement des terres qu'entraînent la chute des arbres et les torrents de pluie. Qui ne frémirait pas en voyant des lieux, toujours ornés de verdure, dépouillés dans un instant par une main invisible et n'offrant plus que des forêts semblables aux mâtures d'un vaisseau, les horreurs de l'hiver succédant tout à coup aux charmes du printemps. La terre est ébranlée et semble trembler sous les pieds ; le jour est presque éclipsé par une obscurité qui voile tout le ciel et qui présente partout l'image effrayante de la nuit ; les animaux effarés cherchent de tous côtés quelque asile et sont suffoqués par l'impétuosité de l'air. La terreur et la consternation règnent partout ; la nature épouvantée semble toucher à son dernier terme ; elle se tait, tout garde un silence d'effroi ; le vent seul se fait entendre avec un bruit semblable au tonnerre. La mer offre en même temps le triste spectacle de tous les ravages d'une tempête ; le rivage et les eaux sont couverts de débris des naufrages, confondus avec les membres et les corps défigurés des malheureux qui ont été les victimes. »

Cette effroyable perturbation de l'atmosphère avait produit sur l'esprit des premiers habitants des îles une terreur si profonde que ceux d'Haïti étaient persuadés que le mauvais génie *Tuira* la déchainait sur eux, comme une vengeance. Cette opinion était aussi admise par les Caraïbes.

Renfermé dans les limites des mois de l'hivernage, l'ouragan n'est soumis à aucune périodicité annuelle. La Martinique n'a éprouvé aucun ouragan de 1788 à 1804.

Nous allons étudier les causes de ce phénomène. Disons d'abord que les Caraïbes désignaient le coup de vent sous le nom de : *Allibienli* ou *Allibichaali* ou *Conoboüi*, et l'ouragan sous celui de *Ioüallou*. « Les Français l'appellent, dit le père Raymond Breton, ouragan, et l'on peut-estre pris des Grecs, chez lesquels il signifie un tourbillon, et, en effet, c'est un ou plusieurs tourbillons orageux, ou plusieurs orages turbulans qui se suivent l'un l'autre, tantost l'un vient du nord, et, après avoir fait ses efforts, un autre souffle à l'opposite, l'autre les voulant séparer sort de l'orient ; mais celui de l'occident s'y oppose, et tous à qui mieux mieux, chacun à bon rang, sont si furieux, qu'ils renversent sur la terre les vivres, les arbres, les maisons et tout ce qui résiste à leur violence : jetant en coste tout ce qu'ils rencontrent sur la mer, sur laquelle ils poussent ses flots avec tant d'impétuosité qu'il semble qu'ils veulent tout ensevelir dans les ondes, les tonnerres grondent, tout l'air est en feu, la terre est inondée de toutes parts, enfin, les hommes quittent leurs cases, crainte d'estre écrasés dessous. »

L'ouragan ne se développe que dans la mer des Antilles, n'exerce ses ravages que sur les îles de l'Archipel, à l'exception de la Trinidad et de Tabago, peu distantes du continent et ne se termine souvent que sur les côtes de Terre-Neuve.

La mer des Antilles n'est point ouverte à la masse des eaux de l'Océan ni soumise à toutes leurs impulsions. Dans l'Atlantique intertropicale, il existe un courant général qui emporte les eaux d'orient en occident. Les eaux affluant vers la mer des Antilles ne se composent pas seulement de la partie de l'Océan comprise sous les latitudes des îles, mais encore de la masse des eaux qui traverse le bassin ouvert entre l'Afrique et l'Amérique méridionale, se dirige le long du Brésil et de la Guyane et se précipite dans

la mer des Antilles par seize détroits principaux. La largeur de cette mer, de 140 lieues en ligne droite, est réduite à plus d'un tiers par le massif des grandes montagnes insulaires, et à moins de la moitié de son développement sur l'arc décrit par la chaîne des Antilles barrant son cours, dans un espace de 98 lieues, tandis que l'ensemble de la largeur des détroits ouverts entre elles n'en a point 90.

Entre Cuba et Porto-Bello, la mer des Antilles a une largeur triple de l'ensemble de tous les canaux affluents ; de l'est à l'ouest, entre la Martinique et le Yucatan, sa longueur est sextuple de l'étendue, en largeur, de ces mêmes canaux. La masse de ses eaux a environ 92,000 lieues de surface et se dirige avec plus ou moins de rapidité vers le golfe du Mexique où elle pénètre par un passage de 45 lieues de largeur, formant une issue moindre de moitié que l'étendue des détroits par lesquels elle afflue. La largeur de ce passage est cinq fois moins grande que celle du courant dans sa plus vaste expansion. Il entre ainsi, par les seize détroits séparant les îles, la moitié plus d'eau qu'il n'en sort par le passage entre les caps Catoche et Saint-Antoine.

Quand le soleil est éloigné de la mer des Antilles, le mouvement de rotation du globe n'exerce aucune influence sur l'atmosphère et, par conséquent, n'y produit aucune grande perturbation ; les vents d'est accélèrent le courant dont le gisement a une direction générale semblable à la leur ; la vitesse de ce courant compense alors le rétrécissement auquel il est soumis dans les détroits.

Avec la saison de l'hivernage, la température des eaux du courant devient plus basse que celle de l'atmosphère dont le terme moyen est de 25^e degré centésimal ; l'humidité de l'air rapproche l'aiguille hygrométrique du 86^o ; l'évaporation journalière est au-dessus de 2 millimètres.

Du 20 avril au 1^{er} juin, le soleil est au zénith de

l'Archipel, et ne produit point le maximum d'effets qui en résulte un mois plus tard. « Il faut, dit « M. Moreau de Jonnés dont nous résumons les « observations, pour arriver à ce terme, qu'après « avoir atteint le tropique, le soleil passe une seconde « fois sur les Antilles, dans le cours de sa marche « rétrograde ; mais alors, la durée prolongée de « son action sur la mer Caraïbe, jointe à l'ensemble « des circonstances géologiques et pélagiques, pro- « duit une accumulation extraordinaire de calori- « que dans le bassin de cette mer, et fait naître « les grands phénomènes atmosphériques qui s'y « développent. »

Cette période, s'étendant du commencement de juillet à la fin de septembre, produit dans l'atmosphère les phénomènes suivants : température moyenne de l'air, à l'ombre, au niveau de la mer, 29^o centésimaux, au soleil 36^o ; hygromètre marquant, pour terme moyen le 93^e ; évaporation journalière, 3 millimètres à l'ombre, 9 au soleil ; quantité moyenne de pluie sur le littoral, 25 centimètres par mois ; vents constamment orageux et variables ; tonnerre grondant très fréquemment.

« Quand le soleil est dans l'hémisphère austral, les eaux du courant sont, dans la mer Caraïbe, à leur minimum de température, parce qu'il en est ainsi de l'atmosphère, et encore parce que la moitié de ce courant se dirigeant au sud, le long du rivage de l'Amérique méridionale, il n'y en a qu'une partie seulement qui prenne son cours vers les Antilles, après avoir éprouvé la chaleur du soleil au zénith. Tout au contraire, quand, au mois de juillet, cet astre revient du tropique du Cancer vers l'équateur, la température du courant atteint, dans la mer Caraïbe, un terme singulièrement élevé, parce que ses eaux sont en contact avec une atmosphère brûlante, et encore parce que, depuis la ligne équinoxiale, leur masse a été échauffée, dans tout son trajet, par les rayons solaires, qui, du mois de

mars jusqu'à celui de septembre, les dardent perpendiculairement.

« Toutefois, les eaux de la partie australe de la zone torride, dont la température s'est abaissée, pendant l'absence du soleil, continuant de fluer dans le bassin de la mer des Antilles, leur mélange avec les siennes en diminue sensiblement la chaleur de plus de 3 degrés centésimaux; mais, lorsque dans les premiers jours de juillet, le soleil se trouve au zénith du passage ouvert entre le Yucatan et l'île de Cuba, la raréfaction, qu'il y produit, détermine des vents du nord-ouest, qui refoulent les eaux dans ce passage et s'opposent à leur écoulement dans le golfe du Mexique. »

L'obstacle, qui oppose ainsi de la résistance au courant équatorial, détermine plusieurs phénomènes. Les flots de ce courant, rejetés sur les Antilles, se brisent avec violence sur leurs rivages et produisent les tempêtes pélagiques appelées ras de marée. L'équilibre n'existe plus entre les eaux qui s'écoulent et celles affluantes, et les eaux élèvent leur niveau de plusieurs pieds; dans les détroits, les vagues tumultueuses prennent une hauteur extraordinaire, parce que le courant de l'Atlantique et celui de la mer des Antilles s'y rencontrent dans des directions opposées. Le bassin de cette mer n'est plus alors alimenté par des eaux d'une température inférieure à la sienne qui s'accroît par la présence du soleil au zénith, sa chaleur excède de plus de 3 degrés la température de l'air, et surpasse de 5 celle des eaux du courant quand les vents alizés dominant.

« Cette différence, dit Moreau de Jonnés, exerce sur l'atmosphère l'influence la plus puissante; l'immense quantité de calorique que l'air reçoit des eaux, par son contact avec leur surface, produit une raréfaction extraordinaire qui attire les vents furieux; elle élève, par l'évaporation, un océan de vapeurs qui

tombe en pluies diluviales, et elle fait naître consécutivement les phénomènes mystérieux et terribles, dont l'électricité est le premier agent

« Cet enchaînement de circonstances physiques ne présente rien qui ne soit rigoureusement conforme à la marche ordinaire de la nature ; la chaleur de l'air s'augmente de toute celle qui lui est cédée par les eaux ; elle produit une grande raréfaction atmosphérique. Il en résulte une affluence extraordinaire des vents du nord-ouest, qui descendent des hautes montagnes du Nouveau-Mexique ; leur courant, dirigé entre les caps Catoche et Saint-Antoine, refoule celui de la mer des Antilles ; cette répulsion s'étend de proche en proche ; elle donne naissance aux ras de marée ; elle empêche les eaux de l'Atlantique d'entrer dans le bassin de la mer Caraïbe et d'en abaisser la haute température, par leur mélange. La durée prolongée de ces causes change cette mer en un lac thermal ; la chaleur de l'air, qui est moins grande que la sienne, s'accroît, par elle, avec rapidité, et la raréfaction qu'elle produit, ouvrant une vaste arène aux vents impétueux, ils s'y précipitent et marquent leur passage par la dévastation. »

L'ouragan des Antilles est le phénomène le plus terrible dû aux perturbations du globe. Les tempêtes qui ravagent les autres parties de la terre n'ont ni ses effets désastreux ni son étendue ni sa puissance. La violence extraordinaire de cet épouvantable agent de destruction est accrue par la présence des volcans dans toute la chaîne des îles.

M. Moreau de Jonnés, qui a observé l'ouragan du 3 septembre 1804, en a décrit tous les phénomènes et sa marche terrible. Il s'est convaincu que cette gigantesque perturbation résulte des phénomènes pélagiques et principalement du refoulement du courant équatorial dans le bassin de la mer des Antilles ; il a acquis la preuve de la raréfaction produite consécutivement dans l'atmos-

phère de ce vaste bassin; puis il décrit les grands phénomènes météorologiques, effets de ces causes qui constituent l'ouragan.

Des signes précurseurs annoncent l'ouragan, quelquefois plusieurs jours à l'avance. Ces indices n'échappaient point à la sagacité de certains Caraïbes ou des nègres esclaves, occupés à la pêche et à la navigation. Moreau de Jonnés a commencé les observations sur le phénomène le 1^{er} septembre, et, pour permettre de suivre sa marche, nous allons résumer son récit.

Un balahou sur lequel il se trouvait, fut ce jour-là chassé par un bâtiment de guerre anglais, devant les Saintes, et, pour éviter la poursuite, se dirigea, vent arrière, dans l'ouest des Antilles. Le vent d'est était très faible, mais le courant équatorial qui suivait sa direction avec une différence de quelques degrés vers le nord, les entraînait avec une vitesse de 12 mètres par minute. La poursuite cessa à plus de 20 lieues sous le vent de la Guadeloupe. Au coucher du soleil, le vent tomba et livra le navire à l'action du courant. On résolut de relâcher aux îles d'Aves où l'on devait atterrir au point du jour. A minuit, un immense rideau de nuages noirs et menaçants couvrit l'horizon entre l'ouest et le nord-ouest, mais le calme persista jusqu'au jour. Alors une clameur lointaine annonça que les flots irrités s'approchaient de l'occident. Ils se ruèrent avec violence sur le navire et déferlèrent sur le pont; imprégnés d'une chaleur qui excédait de 3 degrés la température de l'air. Elle montait au 31^o centésimaux, tandis qu'à l'ombre, celle de l'air n'était que de 28^o. Le nord-ouest déchaîna un vent orageux qui ramena le navire vers les Antilles. Il arriva à Saint-Pierre au moment où le ras de marée commençait à faire sentir sa périlleuse puissance.

A la Martinique, depuis plusieurs jours, les vents du nord-ouest soufflaient par rafales entrecoupées

de calme plat. Le 2 septembre, les navires mouillés sur la côte menaçaient de faire naufrage sur les rochers basaltiques du rivage, battus par des vagues en furie d'une hauteur surprenante. Le niveau de la mer s'était exhaussé de plus d'un mètre, élévation triple des marées ordinaires et double des plus fortes marées des Antilles.

Le courant de l'Atlantique équatorial rencontrant le contre-courant de la mer des Antilles poussé par les vents du nord-ouest, produisait dans les détroits des flots tumultueux qui se heurtaient avec un bruit formidable et venaient se briser avec furie sur les rivages des îles. Ces vents, empêchant les eaux plus froides de l'Océan de se mêler avec celles de la mer des Antilles, accumulaient les eaux chaudes dans le bassin Caraïbe, développaient par conséquent leur calorique et préparaient, par la raréfaction de l'air, l'irruption des vents en courroux qui allaient s'abattre sur l'Archipel.

Avant leur déchaînement, un calme sinistre enveloppa la nature. « L'haleine des vents cessa d'agiter les feuilles des forêts; la mer abaissa ses vagues tumultueuses, et refléchi dans le miroir de ses eaux, les rayons du soleil au zénith; les oiseaux dont le vol est le plus audacieux, rasèrent le sol d'une aile pesante, au lieu de planer dans les airs; les cétacés demeurèrent immobiles à la surface des flots, et l'homme, accablé par une chaleur oppressive, demanda vainement à l'onde des ruisseaux, à l'ombrage des bois leur fraîcheur bienfaisante. » A mesure que la température augmentait, la raréfaction de l'air s'accroissait. Les étoiles se montraient grandes et scintillantes; les sons s'affaiblissaient graduellement; la perspective des lieux se rapprochait de l'observateur; les montagnes étaient sans nuages et apparaissaient avec des couleurs brillantes et des formes pittoresques jusqu'alors inconnues. Pendant les jours qui précédèrent le fléau on ne remarqua

aucune perturbation dans les périodes ordinaires d'ascension du baromètre, mais dix heures avant son apparition, il y eut une dépression de 7 millimètres; et dans les deux heures suivantes il arriva à un terme extrême, différant de son maximum d'élévation de 13 à 14 millimètres ou 6 lignes. Il tomba du 763^e millimètre au 750^e ou de 28 pouces 3 lignes à 27 pouces 9 lignes. Dans ce moment les précurseurs immédiats de l'ouragan se montraient.

Depuis plusieurs jours, l'horizon, au nord-ouest, était couvert de nuages rembrunis et immobiles qui, dans la matinée du 2 septembre, se mirent lentement en mouvement en se dirigeant vers l'orient. Au coucher du soleil une ombre épaisse s'étendit sur la mer. Les bords de ces nuages étaient rayonnés et, quand ils s'entr'ouvraient, ils laissaient voir un ciel embrasé. L'évaporation de la mer se condensait en une brume blanchâtre, transparente dans laquelle se mouvaient d'innombrables volées d'oiseaux regagnant le rivage.

L'électricité ne commença à faire sentir sa puissance sur l'électromètre que le 3 septembre, dans la matinée. Alors éclata, sous le vent de la Martinique, un violent orage qui avait son siège dans les nuages noirs et menaçants poussés du nord-ouest. Ce fut le signal de l'ouragan.

Un vent furieux souffla du nord-ouest et du nord-nord-ouest. Il se maintint dans cette direction pendant deux heures, diminua alors de violence, mais revint plus terrible en passant au nord, puis ensuite se dirigea vers les points d'où il était venu. Avec le tonnerre arriva la pluie qui redoublait d'impétuosité à mesure que le vent se déchaînait avec plus de fureur.

Pour démontrer que l'ouragan des Antilles n'est point l'effet d'un phénomène local, mais bien celui d'une vaste combinaison de causes géologiques et atmosphériques, M. Moreau de Jonnés fait connaître

ainsi la durée et l'étendue de l'ouragan de septembre qui exerça d'épouvantables ravages.

Ni Démérari, ni la Barbade, ni la Grenade, ne furent soumis à son action.

A la Martinique, sous le 14^o,30', il commença le 3 septembre dans la matinée. Dix-sept navires furent engloutis.

Il eut lieu en même temps ou un peu plus tard :

A la Dominique, tous les navires au nombre de vingt-six périrent.

A la Guadeloupe. Durée : 56 heures.

A Antigue. Cinquante-huit navires dont un vaisseau de 74, perdus ;

A Saint-Christophe. Durée : 48 heures. Cent navires détruits.

Il commença le 4, dans l'après-midi, à :

Saint-Thomas. Durée : 3 jours. Quarante-deux navires perdus ;

Saint-Barthélemy où il en détruisit cinquante-six ;

Sainte-Croix, Saint-Eustache, Saint-Martin, Tortose, Anégada où quatre navires firent naufrage ;

Porto-Rico où tous les navires furent jetés à la côte. Cependant un navire américain, parti le 3 de Saint-Thomas, ne fut assailli que le 5 par l'ouragan, à la distance de 10 lieues au sud de la première île.

Saint-Domingue ne fut atteint que partiellement ; et Matança éprouva de grands dommages ;

Jamaïque dont la côte sud-est fut seule ravagée.

Sous le 22^o,12' de latitude nord et le 63^o,44' de longitude occidentale, méridien de Londres, l'ouragan atteignit le 5 septembre, à huit heures du soir, les vaisseaux anglais l'*Hercule* et le *Thésée*, au nord de Saint-Domingue ; il souffla d'abord du nord-est et tourna progressivement au sud-est, dura jusqu'au 7 après-midi, et mit ces vaisseaux dans le plus grand danger.

A 26 lieues plus à l'ouest, sous le 22^o de latitude et le 64^o de longitude, un navire fut assailli le 3 ;

L'ouragan dura jusqu'au 5 et fit périr le navire dont l'équipage, cramponné sur des débris, fut sauvé quatre jours après.

Un autre navire américain qui perdit deux hommes enlevés par les lames, et courut le plus grand danger, fut surpris le 7 septembre sous le 26° de latitude et le 77° de longitude.

Sous le 30^e parallèle, à Saint-Augustin, en Floride, le vent fut extrêmement violent et la mer s'éleva à une grande hauteur.

Sous le 31°, 5' de latitude et le 81° de longitude, le capitaine Jonhson reçut, le 6, l'ouragan qui fit de nombreuses avaries à son navire.

A Savannah, sous le 32^e parallèle, commencé le 8 au matin, terminé en accroissant de violence le lendemain à trois heures après-midi, l'ouragan éleva la mer de 10 pieds sur la côte, de 20 à 30 au-dessus du Fort-Green qui fut entièrement détruit. Un canon de 4,800 livres fut emporté à 40 pieds de sa batterie. Le vent souffla de l'est, du nord-est et du sud-est. Le vent du nord-est fut ressenti jusqu'à 100 lieues dans l'intérieur de la Georgie, à partir de l'après-midi du 8. La pluie ne tomba que dans la soirée.

Dans l'est de Charlestown, sous le 32°, 35', le navire du capitaine Mood, assailli dans la nuit du 7, fut jeté à la côte et perdit plusieurs hommes enlevés par la mer. Commencée le 7, à dix heures du soir, à Charlestown, la tempête dura jusqu'au 9 après-midi. Le vent souffla du nord-est, puis de l'est et du sud-est. La mer envahit les îles et les parties basses du littoral, détruisit les forts de la côte. Le vent désempara dans le port tous les navires et occasionna d'immenses dommages; il s'étendit dans la Caroline jusqu'aux montagnes, à 80 lieues du rivage, et à 30 lieues renversa les arbres des forêts.

Sous le 39° de latitude et le 65° de longitude,

un navire allemand, allant de Londres à Baltimore, fut assailli le 5 par un coup de vent d'est-nord-est. L'ouragan ne s'étendit pas au nord de Wilmington, un peu au delà du 34^e parallèle. Quelques petits navires furent seuls jetés à la côte, et les moissons de la Caroline du Nord ne souffrirent que très peu.

Le courant Atlantique, refoulé par les vents furieux qui soufflaient dans une direction opposée à la sienne, accumula ses eaux le long des côtes qu'elles prolongeaient. Aux Antilles, la mer s'éleva pendant le ras de marée, à plus de 3 pieds au-dessus de son niveau ordinaire. A Charlestown, elle monta à une pareille hauteur au-dessus de celle qui lui avait toujours servi de limites depuis l'ouragan de 1782; sur quelques points du rivage de la Georgie elle atteignit jusqu'à 12 pieds au-dessus du terme extrême de sa laisse.

Dans beaucoup d'endroits de l'Archipel et de la côte des États-Unis, l'écume des vagues brisées sur les rochers et l'eau enlevée par les vents à leurs sommités, furent portées à une grande distance dans l'intérieur des terres.

La perturbation violente, éprouvée par l'air, ne s'étendit point dans ses hautes régions, elle fut limitée dans une hauteur de 450 à 500 mètres. Dans tous les ouragans leurs effets destructeurs ne dépassent pas cette limite et s'abaissent même au-dessous de 450 mètres. Ce qui prouve que l'ouragan des Antilles est le produit de la raréfaction de l'air par la haute température des eaux de la mer Caraïbe, et que cette raréfaction provient de l'état superficiel des eaux qui, ayant une chaleur plus grande que celle de l'air, lui abandonne leur quantité excédante de calorique. « La puissance de cette cause doit « décroître en raison de l'élévation des couches de « l'atmosphère, et cesser tout-à-fait à une certaine « hauteur au-dessus de la surface de l'Océan; « tandis qu'au contraire, elle doit s'étendre dans la

« région basse de l'air, partout où le courant de
« l'Atlantique équatorial, échauffé par la longue
« présence du soleil, dont il a suivi le cours,
« acquiert, lorsqu'il est refoulé par les vents, une
« température plus élevée que celle de l'atmosphère. »

Cet ouragan, dont la vitesse fut d'environ 14 lieues à l'heure, se fit sentir du sud au nord, depuis le 14^o de latitude jusqu'au 39^o, dans un espace de 500 lieues, et de l'est à l'ouest, depuis le 62^o de longitude, au vent de la Martinique, jusqu'au 88^o vers les montagnes de la Caroline du Sud, dans une étendue à peu près semblable. Il eut donc une aire de 250,000 lieues.

Moreau de Jonnés fait reposer sa théorie sur la longue durée du soleil au zénith, la configuration du bassin de la mer des Antilles et du golfe du Mexique, le refoulement du courant équatorial pendant l'hivernage, la haute température de la mer, la raréfaction de l'air, le vide produit dans l'atmosphère par ces deux dernières causes, le contre-courant pélagique établi par le vent du nord-ouest, entre Cuba et le Yucatan.

Les habitans des colonies, par une expérience chèrement acquise, avaient cependant la ferme conviction que la lune exerçait aussi une influence puissante sur la production de cette effroyable perturbation de l'atmosphère.

Thibaut de Chanvalon, créole de la Martinique et membre correspondant de l'Académie royale des sciences, le constate dans son ouvrage, auquel nous avons fait déjà des emprunts : *Voyage à la Martinique, contenant diverses observations sur la Physique, l'Histoire naturelle, l'Agriculture, les Mœurs et les Usages de cette Isle, faites en 1751 et dans les années suivantes.*

« Les habitans de nos colonies sont si persuadés de l'influence de la lune, que sa marche leur sert de règle pour les semences, pour les plantations, pour

la coupe des bois, enfin pour toutes les entreprises d'agriculture ou de commerce qui dépendent du temps.

« Ils prétendent que les changements de temps doivent arriver aux nouvelles et aux pleines lunes, en y comprenant les trois jours qui précèdent et qui suivent chacune de ces phases. Cela fait quatorze jours, ou près de la moitié du mois. Ainsi cette combinaison, trop générale sans doute, devient équivoque et incertaine par l'étendue qu'on lui donne. Elle se réduit à une espèce de gageure presque égale des deux côtés.

« Pour mieux assurer cette opinion, on assure que c'est dans ces mêmes termes du cours de la lune, que sont toujours arrivés les ouragans et les tempêtes remarquables. On n'en rapporte point de preuves ; j'ignore qu'elles soient écrites ou déposées quelque part. On n'indique pas même la date précise d'aucun de ces événements. Des allégations aussi vagues, un témoignage aussi léger, quoique unanime, ne forme donc jusqu'à présent aucun degré de certitude, puisqu'il ne paraît fondé que sur la tradition, qui, le plus souvent, ne porte elle-même que sur l'habitude de croire sans approfondir la vérité. »

De nos jours, on commence à ne plus douter de l'influence de la lune sur l'univers, et cette influence sur la production de l'ouragan a été complètement démontrée par un marin qui porte dignement un nom illustre dans les fastes de notre marine militaire.

M. le vice-amiral Fleuriot de Langle, dans un travail : *Recherches sur la périodicité des ouragans*, dont nous ne pouvons faire un résumé, a fait cette démonstration d'une manière éclatante, après avoir déclaré que la distance de la lune à la terre, la déclinaison et les phases de la lune exercent une influence sur la production des ouragans.

Nous allons maintenant donner la liste de tous les ouragans qui ont ravagé les Antilles depuis 1495, en

faisant connaître tous les renseignements que nous avons pu nous procurer sur ces terribles phénomènes, tout en faisant remarquer que notre nomenclature est nécessairement très incomplète.

Liste des ouragans aux Antilles :

1495. » Saint-Domingue. — Ville d'Isabelle en partie détruite. — Quatre navires coulés dans le port.
1500. août. Antilles. — Perte de deux des quatre navires de Vincent Pinzon qui revenait du Brésil.
1502. juillet. Saint-Domingue. — Destruction de la ville de Santo-Domingo et de vingt navires de la flotte espagnole.
1508. 3 août. Saint-Domingue. — Destruction de la ville de Bonaventure.
1509. 29 juillet. Saint-Domingue. — Destruction de presque tous les navires en rade de Santo-Domingo. Cette ville en partie renversée.
1510. » Saint-Domingue.
1526. octobre. Saint-Domingue. — Les rivières débordèrent, dévastèrent les plantations et noyèrent les bestiaux.
1527. » Cuba. — Maisons renversées, arbres déracinés, navires détruits dans le port de la Trinité.
1530. 1^{er} septemb. Antilles.
1548. » Saint-Domingue.
1642. » Saint-Christophe, Martinique, Guadeloupe. — Trois ouragans, le second fit périr vingt-trois navires hollandais à Saint-Christophe et fit beaucoup souffrir la Guadeloupe où les cases furent renversées et les plantations de vivres détruites.
1644. » Guadeloupe ravagée.
1650. » Saint-Christophe. — Vingt-huit navires engloutis dans la rade.
1651. » Martinique.
1652. » Martinique, Guadeloupe, Saint-Christophe.
1653. { 13 juillet. Trois ouragans dans ces mêmes îles et à
 { 10 octob. Saint-Vincent. Le dernier fut épouvantable à la Guadeloupe : maisons renversées ; arbres abattus ; vivres arrachés ;

- tous les navires en rade de la Basse-Terre engloutis ou jetés à la côte.
1656. » Deux ouragans : Martinique et Guadeloupe.
1657. » Guadeloupe.
1664. 22 octobre. Guadeloupe.
1666. 8 août. Guadeloupe. — Vivres ravagés. — Destruction de l'escadre de lord Willoughby qui attaquait la Guadeloupe. Sur dix-huit vaisseaux, deux échappèrent désemparés.
1667. 19 août. Saint-Christophe et Barbade où la ville de Bridgetown fut renversée.
1670. » Barbade.
1674. août. Barbade, Jamaïque.
1675. 31 octobre. Barbade.
1681. » Antigue, Nièvre, Saint-Christophe.
1691. » Antilles.
1694. 13 octobre. Barbade. — Fort James détruit par le ras de marée.
1695. 20 octobre. Martinique. — Le ras de marée détruisit deux cents maisons et une partie du fort de Saint-Pierre.
1700. » Barbade.
1702. » Barbade.
1707. » Barbade, Antigue.
1712. 29 août. Jamaïque.
1713. » Guadeloupe. — Navires en rade de la Basse-Terre jetés à la côte.
1714. 13 à 14 août. Guadeloupe.
1720. » Barbade.
1722. 28 août. Grandes-Antilles, particulièrement la Jamaïque où la ville du Port-Royal fut détruite par le ras de marée. — Tremblement de terre.
1731. » Barbade.
1733. » Antilles.
1738. 19 août. Guadeloupe. — Toutes les cultures ravagées. — Trente-cinq navires engloutis.
1740. » Guadeloupe. — Tout ravagé.
1740. » Porto-Rico. — Une forêt de palmiers à chapelets couvrant 6 lieues de terrain détruite près du bourg du Ponce.
1744. 20 octobre. Jamaïque où la ville de Port-Royal fut de nouveau détruite.
1751. septembre. Guadeloupe. — Toutes les plantations détruites.

1751. octobre. Dans toutes les Antilles avec tremblement de terre, particulièrement Jamaïque et Saint-Domingue où la ville de Port-au-Prince fut entièrement détruite.
1756. 12 septemb. Antilles. — Martinique ravagée. — Maisons renversées.
1765. septembre. Martinique, Guadeloupe, Saint-Christophe.
1766. 13 août. Antilles, particulièrement la Martinique qui fût entièrement ravagée. — Maisons renversées; beaucoup de navires à la côte.
1766. 6 octobre. Guadeloupe. — Rivière débordée atteignant vingt-cinq pieds de hauteur et entraînant des maisons. — Ras de marée fit périr plusieurs maisons.
1772. 4 au 5 août. Saint-Domingue.
1772. 18 août. Antigue, Saint-Christophe. — Déclinaison boréale du soleil 13°, jour de la lune 19, s'étendit jusqu'à Saint-Domingue qui souffrit cruellement. — Dans la ville de Santo-Domingo tous les navires périrent. Port-au-Prince éprouva l'ouragan dont la trajectoire fut S.-E. et N.-O.
1772. 24 août. Jamaïque, Saint-Domingue. — Jour de la lune 25.
1772. 28 août. Porte-Rico.
1772. 1^{er} septemb. Toutes les îles du Vent. — A Antigue plusieurs vaisseaux de guerre jetés à la côte.
1775. 30 juillet. Martinique.
1775. 25 août. Martinique.
1776. 5 septemb. Avec tremblement de terre, ras de marée. — Martinique : vingt-deux navires jetés à la côte. — Guadeloupe : sucreries détruites, maisons renversées à la Basse-Terre, beaucoup de navires engloutis. — Marie-Galante ravagée, perdit tous ses plants de café et de coton.
1777. 27 septemb. Saint-Barthélemy. — Jour de la lune 24.
1779. 3 octobre. Îles du Vent et Jamaïque.
1780. 30 septemb. Dominique.
1780. 10 octobre. Parti de Tabago qui fut ravagé, il se rua sur la Barbade renversant tous les édifices de la ville de Bridgetown où périrent 4,326 personnes; puis sur Sainte-Lucie où le vaisseau anglais *la Vengeance* de

74, fut jeté à la côte ; sur Saint-Vincent où la frégate française *la Junon* périt sur la côte. — La Martinique fut ensuite visitée : Destruction d'un convoi de 52 voiles qui venait de mouiller et de 155 maisons de la ville de Saint-Pierre où 1,000 personnes furent écrasées. Dans le reste de l'île 9,000 personnes périrent. Les frégates anglaises *Laurel*, *Andromède*, *Blanche* furent jetées sur les côtes de la Martinique et 31 hommes échappèrent seulement au naufrage.

Épargnant la Dominique et la Guadeloupe où le vaisseau français *l'Expériment* fit naufrage, cet ouragan remonta le long des îles, atteignit Saint-Domingue engloutissant sur la Caye-d'Argent, près de cette île, le vaisseau anglais de 74, *le Stirling-Castle*, puis la Jamaïque où la ville de Savannah fut détruite et enfin le 15, à Mona où sombra la flotte anglaise de l'amiral Hotham.

Le vaisseau anglais de 74, *le Tonnerre*, périt en mer, non loin de Sainte-Lucie où les ravages furent aussi épouvantables et qui perdit 6,000 personnes.

Il y eut en même temps tremblements de terre et ras de marée.

1781. 1^{er} août. Jamaïque, avec tremblement de terre. — Quatre-vingt-dix-sept navires mouillés à Port-Royal jetés à la côte.
1782. » Dominique. — Deux ouragans.
1784. 30 juillet. Petites-Antilles ; Jamaïque. — Casernes de Spanish-Town renversées, beaucoup de navires engloutis.
1785. 31 août. Petites-Antilles, excepté la Grenade.
1786. 2 septembre. Barbade.
1787. 2 septembre. Dominique et Belise ; Honduras.
1787. 23 septembr. Mêmes endroits.
1788. 14 août. Martinique, Guadeloupe. — Déclinaison boréale du soleil 14^o,6'. Déclinaison australe de la lune 19^o,52', parallaxe, 54', passage de la lune au méridien 10^h,37', jour de la lune 13, date de l'apogée 15, date de la pleine lune 16.

1788. 29 août. Dominique. — Déclinaison du soleil 9° , australe de la lune $12^{\circ}40'$; parallaxe de la lune $60'54''$, passage de la lune au méridien $14^{\text{h}}33$, jour de la lune 28, date du périhélie 1, de la nouvelle lune 1.
1792. 1^{er} août. Antilles septentrionales, notamment Antigue.
1793. 12-13 août. Saint-Christophe, Saint-Eustache, Saint-Thomas.
1804. 3 septemb. Rendu compte plus haut.
1804. 6 septemb. Jamaïque.
1807. 28 juillet. Saint-Eustache, Saint-Christophe et autres îles sous le vent de la Martinique.
1812. 14 août. Jamaïque. — Avec une vitesse de 140 milles par jour arrive le 18 à la Nouvelle-Orléans.
1813. 23 juillet. Martinique, Dominique, Guadeloupe.
1813. 1^{er} août. Jamaïque.
1813. 25 août. Dominique.
1815. 18 septemb. Saint-Barthélemy, le 20 aux îles Turques, le 23 à Rhode-Island, a conduit M. Redfield à établir sa théorie du mouvement tournant du vent.
1816. 16 septemb. Martinique, Dominique, Guadeloupe, Antigue.
1817. 21 octobre. Barbade. — Sainte-Lucie où le Gouverneur fut écrasé sous le toit de sa maison. — Martinique Dominique, Guadeloupe. Il remonte toute la chaîne des Antilles, jette à la côte cent-un bâtiments dans le port de Saint-Thomas et se termine à Porto-Rico.
- Cet ouragan a eu de remarquable fait excessivement rare, qu'une de ses branches a atteint Carracas sur la Côte-Ferme.
1818. 22 septemb. Grandes et Petites-Antilles, notamment Cuba.
1818. 13-14-15-oct. Sainte-Lucie, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin.
1819. 21 septemb. Saint-Barthélemy. — Saint-Thomas où le baromètre éprouva une chute subite de 30 millimètres et tomba de 0,760 à 0,740,69.
1820. » Guadeloupe.
1821. 1^{er} septemb. Guadeloupe. — (Compte rendu dans le récit des événements de cette année). Cet ouragan a passé ensuite à Antigue, Nièvre, Saint-Barthélemy où soixante mai-

- sons furent renversées, treize navires firent naufrage, quatre-vingt-dix personnes périrent ; puis à Saint-Thomas et aux îles Turques d'où il se dirigea avec une vitesse de 30 milles à l'heure (2 et 3 septembre) vers la Caroline, New-York, New-Haven, Long-Island.
1825. 26 juillet. Dominique. — Guadeloupe où il exerça particulièrement ses ravages. (Compte rendu dans le récit des événements).
1827. 17 août. Commencé aux environs de la Martinique, il était le même jour à Saint-Martin, le 18 à Saint-Thomas, le 19 au N.-E. de Saint-Domingue, le 20 aux îles Turques, le 21 aux îles Bahama, le 22 en Floride, le 23 en Caroline, le 25 au Cap-Hatteras, le 26 à la Delaware, le 27 à Nantuket, le 28 à l'île de Sable. Direction en dedans du Tropique N. 61° O., en dehors N. 58° E. commencé avec la lune au zénith de Saint-Martin et a coïncidé avec le jour de l'apogée.
1830. 7 août. Jamaïque, Cuba, Saint-Domingue, Porto-Rico, le 12 à Saint-Thomas, le 13 aux îles Turques, le 15 en Virginie, le 17 au Maryland, le 18 au Cap-Sable.
1830. 18-19 août. Martinique.
1831. 10 août. Barbade, le 11 Saint-Vincent, Martinique, Guadeloupe, le 12 à Porto-Rico, le 13 à Saint-Domingue où la ville des Cayes fut brisée, le 14 à Matanzas ; le 15 dans le golfe du Mexique, le 17 à Pensacola et Nouvelle-Orléans, parcours 2,000 lieues marines avec une vitesse de 13 mille 1/2 à l'heure. — Trajectoire S.-E. au N.-O.
1832. 24 août. Guadeloupe. — Dépression barométrique : 0,038.
1834. 21 septemb. Guadeloupe.
1835. 12 août. Antigue, Saint-Thomas, Porto-Rico, Saint-Domingue, Matanzas, Texas.
1837. 26 juillet. Barbade où vingt-deux navires périrent ; Petites-Antilles.
1837. 2 août. Saint-Thomas et Porto-Rico, Saint-Barthélemy, où cent-cinquante maisons furent renversées.

1846. 6 octobre. Martinique, Saint-Martin, ville de la Havane où la baisse du baromètre à bord de la frégate française *l'Andromède* fut de 0,703 et 695. Dans le port sur cent vingt navires trois ou quatre sortirent sans avaries. En ville, les fenêtres, brisées de dedans en dehors, par une subite raréfaction de l'air.
1848. 18 août. Antigue avec tremblement de terre terrible.
1848. 21 août. Guadeloupe, particulièrement Désirade et Grande-Terre.
1855. 25 août. Martinique.
1865. 6 septemb. Guadeloupe. — 8^h,1/2 soir. — Dépression barométrique, 0,032.

Nous en donnons les détails par commune :

Deshaies. — Beaucoup d'arbres fruitiers déracinés. Toutes les plantations endommagées. Mais là le mal est moindre que dans d'autres communes.

Pointe-Noire. — Dégâts comparativement moins importants dans le bourg, mais fort grands à la campagne, notamment sur les habitations Durand de Surmont, Saint-Prix Lesueur et Darasse : cases tombées, toitures enlevées, arbres et barrières renversés, plantations de toutes sortes (cafiers, cacaoyers et vivres) anéanties ; récolte perdue. Chemins obstrués ; rivière sortie de son lit (8 septembre).

Bouillante. — Débordement de rivières et de ravins. Rupture d'une des culées du pont à placer sur la rivière Bourseau. Interception de toutes communications (7 septembre).

Habitants. — Bon nombre de maisons détruites. Plantations de toute espèce ravagées. Circulation interrompue par des ravines, ébculements, amas d'arbres déracinés. Deux morts ; plusieurs coolies blessés assez grièvement (7 septembre).

Baillif. — Toutes les sucreries ont beaucoup souffert : cases à bagasse, à cultivateurs, parcs, renversés. — Toits des maisons de maître, sucreries et moulins, enlevés ou gravement endommagés. Guildiveries généralement détruites. — Cannes couchées ou brisées. — Toitures de l'église et du presbytère emportées. — Chemins devenus impraticables. — Une seule victime connue.

Saint-Claude. — Cinq victimes : Une femme très âgée,

deux jeunes filles, deux enfants. Pertes matérielles survenues : plus de cinquante cases à cultivateurs complètement détruites ; toutes les autres ont beaucoup souffert. — Graves accidents aux bâtiments principaux des sucreries Mont-Carmel, le Pelletier, l'Espérance, l'Îlet, Grand-Parc, etc. — Canes et cañiers ont beaucoup souffert. Presque tous les bananiers à terre ; beaucoup d'arbres fruitiers déracinés. Une partie considérable de la toiture de l'Église enlevée. Éboulement sur le chemin vicinal du Matouba ; interception de la route par de gros arbres jetés en travers.

Basse-Terre. — L'hôtel du Gouvernement, l'Évêché, l'Hôpital, les Casernes, tous les bâtiments publics découverts. Le pensionnat de Versailles, le Séminaire Collège inhabitable ; les enfants ont été rendus à leurs familles. Les écoles communales des frères et des sœurs fortement endommagées. — Le Vieux-Gouvernement dévasté ; sa grille jetée à terre. Les palmistes du Champ-d'Arbaud découronnés. — Ça et là, de gros arbres renversés. Quelques tamarins du Cours-Nolivos déracinés et gisant à terre. — Un nombre considérable de maisons ont perdu leur toiture. Quelques cases en bois ont changé de place. — La rue de la Geôle ravinée profondément dans tout son parcours. Plus de massifs de verdure. Partout des horizons nouveaux ouverts sur les campagnes dévastées. On est inquiet sur le sort du *Fiéron* et de la *Georgette*, qui ont été forcés de dérader. L'*Amélie* a sombré et quatre des hommes qui la montaient ont été recueillis par un pêcheur du Port-Louis qui se trouvait en mer.

Gourbeyre. — Une seule victime. — Pertes matérielles nombreuses et considérables sur la petite comme sur la grande propriété. Partout des bâtiments détruits ou fortement endommagés. — Aspect de désolation sur les cultures : canes de l'arrière-saison brisées ; en quelques endroits, jeunes plantations de cañiers complètement détruites ; cultures secondaires ravagées.

Dolé (Habitation domaniale). — Les deux cases à bagasse, les parcs à bœufs et à mulets, l'écurie, l'ancien hôpital, huit cases à cultivateurs, détruits ; les autres cases découvertes et fortement endommagées ; la gouttière qui conduit l'eau au moulin, jetée et écrasée ; la vinaigrerie à moitié détruite, etc. — Les grandes canes sont cassées ou arrachées.

Trois-Rivières. — Toutes les propriétés ont considérablement souffert : la majeure partie de la population se trouve sans abri. — Quatre victimes connues. — Toutes les habitations sont dans

un état déplorable — Un propriétaire, M. Roussel, a perdu sucrerie, rhummerie, cases à bagasse, hôpital. De toutes ses cases à cultivateurs trois seules restent debout. — Mêmes renseignements concernant un autre habitant (7 septembre).

Vieux-Fort. — La majeure partie des maisons a été détruite ; ce qui reste a besoin de réparations. Des caféières entières ont disparu par suite de l'enlèvement des terres. Les arbustes du plus grand nombre de ces propriétés sont écrasés par la chute des arbres fruitiers, et autres. — Les cotonniers et maniocs arrachés ou froissés. — Un enfant victime. — Chaque case restée debout donne gîte à quatre et cinq familles, dont quelques-unes viennent d'être vêtues par la charité publique (7 septembre).

Capsterre. — Pertes et ravages incalculables. — Dans le bourg, grand nombre de maisons renversées ; d'autres fortement endommagées ; plusieurs familles sous le toit de l'hospitalité. — Nombreux dégâts dans l'intérieur de l'église. — Aux environs du bourg et à la campagne, grand nombre de bâtiments renversés ou sans couverture. Désastre complet sur les habitations Moulin-à-Eau, Marquisat, la Source, le Fromager, la Blondinière. Quelques personnes gravement blessées. Beaucoup d'animaux tués ou atteints (8 septembre).

Goyave. — Une des communes de la Guadeloupe qui a le plus souffert. — Plusieurs maisons principales renversées. — Beaucoup de cases à cultivateurs complètement détruites ; cases à bagasse découvertes ; moulins brisés.

Petit-Bourg. — Les maisons du bourg sont ébranlées. Sur plusieurs habitations les bâtiments d'exploitation ont beaucoup souffert. Il y a eu de grands ravages parmi les cotonniers.

Baie-Mahault. — Sur plusieurs habitations les parcs à mulets sont tombés. Ici une case à cultivateurs a été découverte ; là une case à bagasse à moitié détruite ; plus loin, une autre l'est presque entièrement. — Pertes sur les cotonniers de deux propriétés. Les petits propriétaires du *Calvaire* ont eu leurs maisons et leurs bananiers arrachés, leurs arbres fruitiers très endommagés. — A *Jary* les cannes et les cotons ont beaucoup souffert.

Lamentin. — Dans le bourg, quelques toitures de maisons enlevées ; celle de l'église touchée, mais de façon peu importante. — La campagne a plus souffert. Des cases à cultivateurs, à mulets, à bagasse, et généralement toutes les constructions couvertes en chaume, sont plus ou moins endommagées ; les cannes mûres plus ou moins avariées. Les maniocs et bananes

sont à terre; des arbres à pain et des avocats, brisés ou arrachés. — Une gabarre contenant 4 barriques de sucre a sombré.

Sainte-Rose. — A peu souffert.

Pointe-à-Pitre. — Des toitures ou portions de toitures endommagées, notamment à la Caserne, à l'Église, à la Halle aux poissons et à quelques maisons particulières. Un seul sablier de la place de la Victoire déraciné; les autres ébranchés. — Pas d'avaries en rade, seulement quelques navires ont chassé sur leurs ancres.

Gosier. — Des sucreries légèrement endommagées; des ailes de moulin brisées; quelques cases à bagasse renversées, plusieurs cases à cultivateurs ébranlées.

Abymes. — Les plantations vivrières ont un peu souffert et les bananiers ont été partout déracinés et abattus. Les cannes, surtout celles renvoyées, ont été couchées par le vent. — Quelques cases en paille découvertes.

Morne-à-l'Eau. — Les plantations de vivres et les bananiers sont dévastés

Canal, Anse-Bertrand, Sainte-Anne. — Pertes peu importantes.

Moule. — Les plantations de vivresseules ont été maltraitées; les maniocs et les bananiers ont été déracinés.

Saint-François. — Quelques cases à cultivateurs découvertes; les cannes les plus avancées, bouleversées. Plusieurs arbres arrachés; un grand nombre maltraités.

Grand-Bourg (Marie-Galante). — La moitié du Grand-Bourg est détruite; l'autre moitié est inhabitable. Les moulins, sucreries, usines, etc., sont dans un état déplorable. Plus de cases à cultivateurs, ni de bâtiments d'exploitation. — Trente-deux victimes; un grand nombre de blessés. — La goëlette la *Conception* a été jetée sur les brisants; l'équipage est sauf. Un bateau de la Dominique a disparu (7 septembre).

Capesterre (Marie-Galante). — A la campagne, les moulins, sans chapeaux; sucreries des habitations principales tombées; toutes les cases en chaume anéanties, tant sur les grandes que sur les petites propriétés. — Au bourg, la majeure partie des murs de la nouvelle église s'est écroulée, ainsi que bon nombre de maisons.

Saint-Louis (Marie-Galante). — A l'exception de quelques maisons plus ou moins endommagées, la campagne est rasée. Au bourg, trois maisons et quelques barraques ont été entièrement démolies. A l'église, le clocher est tombé et une chapelle endommagée. Sur la propriété du maire, sauf la maison principale qui n'a rien éprouvé, et l'usine dont la toiture a été endommagée, tout le reste est anéanti ; — deux cultivateurs tués, quatre bœufs et un mulet. A Courbaril, il n'est resté que la petite maison du propriétaire ; les locaux de la mairie et de la gendarmerie ont été broyés. — Quinze morts, beaucoup de blessés.

Terre-de-Haut. (Saintes) — Toits de la maison des sœurs et de la caserne emportés ; enlèvement des portes et fenêtres de toutes les cases et inondation générale des maisons. — La plupart des embarcations brisées, notamment la *Sensitive*, de l'importance d'une goëlette, écrasée entre le *Vautour* et le rivage. — Les constructions en bois du fort Napoléon ont volé en éclats. — Tous les bâtiments du pénitencier de l'ilet à Cabris sont rasés. — On parle d'une victime, mais le fait n'est pas encore établi. Bon nombre de blessés sont entrés à l'hôpital. Beaucoup de familles sont sans abri.

Terre-de-Bas (Saintes). — Complètement ravagée. La majeure partie de la population est sans asile et sans pain (7 septembre).

Indication par ordre de mois
des ouragans constatés à la Guadeloupe.

ANNÉES.	MOIS.	ANNÉES.	MOIS.
1653	13 juillet.	1779	3 octobre.
1653	1 ^{er} octobre.	1784	30 juillet.
1664	22 octobre.	1785	31 août.
1666	4 août.	1788	14 août.
1714	13 à 14 août.	1804	3 septembre.
1738	19 août.	1813	23 juillet.
1751	19 septembre.	1816	16 septembre.
1751	19 octobre.	1817	21 octobre.
1756	12 septembre.	1818	22 septembre.
1765	// septembre.	1819	14 octobre.
1766	13 août.	1821	1 ^{er} septembre.
1766	6 octobre.	1825	26 juillet.
1772	1 ^{er} septembre.	1837	26 juillet.
1776	5 septembre.	1865	6 septembre.

Ouragans sans indication du jour et du mois.

1642	1653	1657	1733
1644	1655	1691	1740
1652	1656	1713	

L'ouragan de 1656 fut épouvantable. C'était le second qu'on éprouvait. Le père Du Tertre en rend ainsi compte :

« Il commença par un broüissement dans les bois, comme si on eut entendu de loin des charrettes qui rouloient des pierres. Ce bruit ayant duré l'espace de trois heures, les tourbillons de vents, commencent si violemment à six heures du soir, qu'il est impossible d'exprimer leur fureur, car l'on eut dit que toute l'Isle alloit abysmer. Les forests furent renversées, les maisons abattuës, et il n'y eut que celles qui estoient basties de pierres, qui furent épargnées, lesquelles néanmoins, nonobstant leurs fortes murailles ne laisserent pas d'en estre ébranlées.

« Après ces tourbillons qui durèrent long-temps, le ciel s'entreprit universellement, changea de couleur et devint embrasé, comme du fer qui sort de la fournaise; on entendit un craquement continuel de tonnerres, les esclairs estoient si fréquens qu'on estoit contraint de fermer les yeux, et de se jeter le visage contre terre, personne n'en pouvant plus souffrir la lueur importune.

« Sur les dix heures du soir le vent changea tout d'un coup; et faisant son tour vers la Basse-Terre de la Guadeloupe, il jetta à la coste tous les navires qui estoient à la rade, qui n'ayant pas eu le temps de gagner la haute mer, parce que le vent avoit tourné d'un coup, furent tous brisez sur les rochers, et la pluspart des matelots noyez.

« A quatre heures du matin le grand ouragan commença, et en cinq ou six heures de temps, il fit

des ravages si horribles que c'est assez en exprimer la violence que de dire, qu'il arracha presque tous les arbres, à la réserve de quelques gros Acomas et de quelques Courbarils, qui demeurèrent ébranchés comme des masts de navire : que la plus grande partie des oiseaux, des poules communes et autres poulets d'Indes furent tuez aussi bien que les autres animaux domestiques, comme lapins, chèvres et cochons, et que les manyocs furent arrachés sur toutes les habitations, ce qui causa une grande famine dans la Guadeloupe.

« Après cet ouragan il demeura une certaine quantité dans l'air, qui engendra une telle quantité de chenilles que la terre en estoit toute couverte; elles estoient si prodigieusement longues et grosses, que jamais on n'en a vu de pareilles dans l'Europe ; elles broutoient les habitations en si peu de temps et d'une si déplorable manière, qu'on eut cru que le feu y avoit passé. »

L'ouragan de 1713 ravagea toutes les plantations de vivres et jeta à la côte tous les navires mouillés en rade de la Basse-Terre.

L'ouragan de 1740 ravagea les plantations, renversa des maisons et fit quelques victimes. Le gouverneur de Clieu traça au Ministre le sombre tableau de la situation de la colonie. Un an après, il répondit, permit aux étrangers d'importer des vivres et des bois de construction et annonça que le roi faisait remise aux habitations des droits de capitation pendant deux ans.

Flux et reflux. — Marées. — Le flux et le reflux se font sentir deux fois en 24 heures ; quinze jours avant et après les deux équinoxes, la mer baisse de minuit à 9 heures du matin, monte de 9 heures à midi, s'abaisse de midi à 9 heures du soir et s'élève de 9 heures jusqu'à minuit. Elle baisse pendant 18 heures sur 24, et ne hausse que pendant 6 heures. La hauteur des marées ordinaires est de

15 à 18 pouces; elle est un peu moindre à l'époque des solstices, et tout au plus de 3 pieds pendant les équinoxes.

Durée des jours. — Les jours sont à peu près égaux. La durée des plus courts est de 11 heures 14 minutes, et des plus longs de 12 heures 56 minutes. Leur durée moyenne est de 12 heures 5 minutes. Le crépuscule n'ajoute qu'un moment à la longueur du jour et il fait nuit aussitôt que le disque du soleil est au-dessous de l'horizon. Le soleil se lève, du 1^{er} janvier au 20 mars, depuis 6 heures 28 minutes 4 secondes jusqu'à 6 heures précises, et se couche depuis 5 heures 31 minutes 20 secondes, jusqu'à 6 heures; du 25 mars au 20 septembre, il se lève depuis 5 heures 59 minutes 48 secondes, jusqu'à 5 heures 30 minutes 44 secondes, et se couche depuis 6 heures 12 secondes jusqu'à 6 heures 28 minutes 44 secondes et redescend jusqu'à 6 heures; du 25 septembre au 31 décembre, il se lève depuis 6 heures 1 minute 16 secondes jusqu'à 6 heures 29 minutes 8 secondes et se couche depuis 5 heures 58 minutes 44 secondes jusqu'à 5 heures 30 minutes 52 secondes.

La différence entre le méridien de Paris et celui des Antilles donne une différence de temps qui, pour la Guadeloupe, est de 4 heures 14 minutes 4 secondes.

Électricité. — L'électricité est très inégalement répandue dans les différentes couches de l'atmosphère; au niveau de la mer, les instruments qui la condensent en sont très faiblement influencés. A la Guadeloupe, on a constaté que l'action du fluide sur les instruments ne s'exerçait que pendant 127 jours de l'année, et on en a tiré la conclusion que l'extrême humidité de l'air, dans la région basse de l'atmosphère, s'opposait à la puissance de l'électricité. Sur

les hautes montagnes, l'action est manifeste, grâce à la vélocité des courants d'air et à l'influence des pitons aigus et isolés sur les nuages où se forme la foudre.

Pendant huit mois de l'année, il s'établit de grands foyers électriques dans les nuées stationnaires, sur le sommet des montagnes, et d'où partent les orages qui éclatent sur les vallées. Il tonne pendant le quart des jours de la saison pluvieuse, et le terme moyen de ces jours est 38. C'est en septembre que le tonnerre se fait entendre le plus souvent, et c'est aussi l'époque de la plus grande accumulation de calorique et des vapeurs dans le bassin de la mer des Antilles. Il est presque sans exemple en décembre, janvier, février, mars, ne tombe que très rarement dans les villes et dans la région des cultures.

Ciel. — Le ciel des Antilles est d'une magnificence sans égale. Dans la saison sèche, sa sérénité est continuelle, et il n'est voilé que momentanément, même pendant l'hivernage. Les habitants ne sont privés que durant très peu d'heures, du jour ou de la nuit, de la vue du soleil ou des astres.

La teinte d'un bleu d'azur, vigoureusement accentuée au zénith, d'un bleu plus pâle à l'horizon, est due à la vapeur d'eau à l'état de gaz transparent, mêlée abondamment à l'air.

M. Em. Liais, astronome de l'Observatoire de Paris, dépeint ainsi le ciel tropical :

« Quand, sous ce ciel fortement azuré, les rayons verticaux du soleil de midi, à peine éteints dans leur trajet à travers l'atmosphère, viennent frapper les masses du feuillage vert sombre et vernissé des forêts; quand les ombres, presque anéanties par la perpendicularité de l'éclairage, disparaissent du tableau, l'observateur attentif aux beautés naturelles promène avec charme le regard sur le brillant paysage de lumière qui se déploie devant lui. C'est le moment où

les grandes et nombreuses espèces de papillons diurnes des zones tropicales voltigent par milliers autour des fleurs dont ils ont les vives couleurs et l'éclat. C'est l'instant où les sensitives possèdent au plus haut degré leur curieuse faculté de fermer leur feuillage délicat au moindre souffle du vent, au moindre attouchement d'un insecte. Leurs feuilles, alors grandement ouvertes et étalées, tant qu'aucune irritation ne les atteint, cherche dans la lumière la force à l'aide de laquelle elles décomposent l'acide carbonique de l'air. Le soir, au contraire, elles se ferment, comme pour éviter le refroidissement des nuits, et présentent avec celles des autres mimosées, des cassias, de toutes les légumineuses à feuilles pinnées et des oxalis, le curieux phénomène du sommeil des plantes. C'est aussi sous le soleil perpendiculaire que les reptiles semblent se réveiller de leur vie d'engourdissement général, et que leurs mouvements atteignent une vivacité égale à celle des autres classes d'animaux. La belle couleur des écailles de quelques-unes des espèces mérite aussi d'attirer les regards. Sur les eaux, des nuées de libellules annelées de bleu, de rouge, de vert ou de jaune, se croisent en tous sens, tandis que dans les lieux boisés, de nombreux passereaux voltigent à la poursuite des mille insectes à reflets d'or que l'on voit en abondance circuler dans l'air.

« Il y a loin de l'aspect de ces splendides paysages tropicaux, au moment même de la plus grande action solaire, du spectacle de la vie qui, sous mille formes diverses, les anime, à l'idée des anciens, au sujet des régions équatoriales, regardées par eux-mêmes comme brûlées par les feux du soleil. De cette idée bizarre est venu le nom de *torride* donné à la zone terrestre comprise entre les tropiques. Mais partout où il y a humidité dans l'atmosphère, les rayons du soleil, loin d'être destructeurs, sont générateurs des phénomènes vitaux.

« Dans les contrées chaudes du globe, la présence de l'humidité dans l'air n'agit pas seulement pour doaner au ciel pendant le jour la teinte foncée d'azur, ou pour faire développer, par les rayons solaires, la puissance vitale; elle agit encore pour joindre aux mille merveilles de la nature de l'équateur des effets de lumière d'une beauté incomparable au lever et au coucher du soleil; le coucher de cet astre surtout offre des spectacles d'une magnificence impossible à décrire, et il doit la supériorité, qu'à cet égard il possède sur le lever du soleil à la présence d'une humidité plus abondante le soir après la chaleur de la journée, que le matin après le dépôt en rosée d'une partie des vapeurs par l'effet du refroidissement de la nuit. Ce n'est pas non plus sur le continent qu'on observe les plus beaux couchers du soleil. Toutefois sur la terre, le bleu céleste des montagnes lointaines, les teintes roses ou violettes que montrent ensemble et suivant leur distance les collines plus rapprochées, les tons chauds du sol s'harmonisent d'une manière merveilleuse, quand l'astre vient de disparaître sous l'horizon, avec le jaune brillant de l'Occident, avec les nuances rouges ou roses qui le surmontent dans le ciel, l'azur foncé du zénith et la couleur plus sombre encore et souvent verdâtre, par effet de contraste qui règne à l'Orient. Ces teintes douces et fondues, jointes à la variété des formes du terrain, à la richesse de la végétation des premiers plans, donnent des images gracieuses dans lesquelles le pinceau de l'artiste peut trouver de grandes inspirations. Parfois des nuages roses et légers ou des nuages plus épais, frangés de jaune d'or ou de rouge cuivre, produisent des effets particuliers se rapprochant de certains couchers de soleil de nos climats; mais toutes les fois que le ciel est pur, les nuances diffèrent entièrement de celles de la zone tempérée et présentent un caractère spécial. Quelquefois encore, les dentelures des montagnes situées sous

L'horizon où des nuages invisibles, interceptant une partie des rayons solaires qui, après le coucher de l'astre, atteignent encore les hautes régions atmosphériques, donnent lieu au curieux phénomène des rayons crépusculaires. On voit alors partir du point où le soleil a disparu une série de rayons ou plutôt de grandes bandes roses divergentes, s'étendant parfois jusqu'à 90 degrés et même, dans quelques cas, se prolongeant jusqu'au point antisolaire.

« Mais sur l'Océan, les jeux de lumière prennent des proportions et un éclat qui défie toute description et toute représentation sur un tableau. Comment, en effet, dépeindre d'une manière satisfaisante les teintes rouges et roses de l'arc frangé par les rayons crépusculaires bordant le segment encore fortement éclairé de l'occident, segment coloré lui-même d'un jaune d'or éclatant ? Comment surtout décrire la teinte d'un bleu inimitable différent de celui du milieu du jour, et qui occupe la portion céleste comprise entre l'azur ordinaire, mais foncé du zénith et l'arc crépusculaire. A toute cette splendeur du ciel occidental, il faudrait joindre la description de ses feux réfléchis sur la surface des eaux agitées par le vent alizé, la couleur bleu-noir de la mer à l'orient, l'écume blanche de la vague qui tranche sur ce fond obscur, l'arc rose pâle du ciel oriental et le segment sombre et verdâtre de l'horizon. »

Aux Antilles dont le ciel est le plus radieux de la nature, les couchers du soleil prennent parfois une magnificence plus grande, lorsque surtout le bleu inimitable occupant la portion céleste comprise entre l'azur ordinaire, mais foncé du zénith et l'arc crépusculaire, est remplacé par des teintes vert foncé, vert tendre, vert naissant, vert d'eau, vert de mer, vert pomme, vert d'émeraude, admirablement nuancées et se raccordant au bleu céleste à reflet d'argent avec une harmonie suave. Ces bandes de vert sont séparées par des nuages blancs ou gris aux aspects différents,

superbement éclairés par des feux dissemblables. Aucune plume humaine ne peut décrire le sublime panorama qui se déroule aux regards du spectateur placé sur une des collines mamelonnées autour de la Basse-Terre. Il contemple, d'un côté, le grandiose décor que Dieu dessine sur la voûte céleste, sur les flots vivifiés souvent par la présence de navires creusant leurs sillons argentés ; de l'autre côté, les courbes gracieuses des montagnes féériquement éclairées, baignant leur pied dans la mer, pénétrant ensuite dans les terres pour former un superbe amphithéâtre, dominé, au centre, par la cime élevée de la *Soufrière*. Une prière s'échappe du cœur pour remercier le Divin Maître des mondes, qui sait parer si splendidement la demeure qu'il a donnée à sa chétive créature, l'homme.

A mesure que le tableau s'efface, un spectacle d'un autre genre se présente. Le globe majestueux de la lune, dans son plein, répand sur la nature sa douce et vive lumière et vient donner aux objets un caractère de beauté suprême. L'astre de la nuit égale en splendeur le radieux soleil qui lui fournit la lumière et jette sur les arbres, les montagnes, les savanes, de ravissantes et délicieuses magnificences. Là aussi toute description est impossible. L'homme sent les grandeurs qui se déroulent devant lui, et son esprit, saisi par l'harmonie du paysage, se plonge dans les suaves sensations d'un ravissement délicieux.

L'espace céleste se montre dans la totalité de son étendue, et l'atmosphère possède une fixité si remarquable, que M. Liais n'hésite pas à déclarer que le matériel de l'Observatoire de Paris devrait être transporté dans une de nos colonies de la zone intertropicale « si on voulait que cet établissement pût fournir pour les progrès de la science ce qu'il devrait donner. »

Une nuit sans lune présente un spectacle d'une beauté inexprimable. Toutes les planètes, toutes les

étoiles brillent d'un éclat sans pareil. La voie lactée traverse l'espace céleste éclairé au sud par la lumière zodiacale. Des bolides éclatent dans l'atmosphère, brillamment illuminée par leurs feux bleus, verts, jaunes. Si le soleil fait rutiler cette admirable nature tropicale pendant le jour, la nuit lui donne des beautés superbes devant lesquelles la faible et cependant orgueilleuse raison de l'homme s'abîme devant Celui qui sait faire mouvoir dans le vide, avec une harmonie divine, ces mondes enflammés.

Influence du climat. — L'influence de notre climat sur les êtres organisés est très remarquable, et produit, sous l'action de la chaleur et de l'humidité, des phénomènes singuliers.

Les effets de l'humidité provoquent :

L'oxydation rapide et profonde des métaux ;

La décomposition des roches et autres substances lithologiques ;

L'état de liquescence des sels ;

La prompte détérioration de la poudre à canon ;

L'abaissement du ton ordinaire des instruments à cordes ;

Le défaut de ténacité des colles ;

Le peu de durée des couleurs ;

L'altération fréquente du tissu des étoffes ;

La moisissure des cuirs, papiers, etc ;

L'impossibilité de conserver le blé autrement qu'en farine dans des barils fermés ;

La destruction rapide des bois blancs et poreux.

Les effets de la haute température du climat sont :

La conservation constante de la liquidité de l'eau ;

La promptitude de l'ébullition des liquides ;

L'évaporation considérable et rapide des fluides en contact avec l'air ;

La liquidité perpétuelle des fluides qui, telles que les huiles, sont conpressibles à une température peu élevée ;

La rapidité avec laquelle toutes les substances animales et végétales passent à l'état de fermentation putride ou acide;

Leur prompt décomposition et leur gazéification;

Le durcissement et l'altération des cuirs, des peaux, etc.;

Le rétrécissement des draps et de tous les tissus formés de matières animales;

L'impossibilité d'employer et même d'avoir le ferment connu sous le nom de levure de bière;

La dilatation des métaux (pour le fer d'environ le millième de son volume);

La continuité d'une température, à l'ombre, toujours suffisante pour faire évaporer le camphre, rendre rapide la fermentation vineuse, déterminer le commencement de la fermentation acéteuse, faire brûler le phosphore dans le gaz oxygène, fondre l'adipocire et l'axonge;

Enfin une température, à l'air libre au soleil, assez puissante pour faire bouillir l'éther, fondre le phosphore ou le faire brûler avec vivacité, et même, en quelques lieux, pour dégager l'ammoniaque de l'eau.

Les phénomènes physiologiques de l'action du climat sont :

Exubérance du règne végétal;

Rapidité de l'accroissement des plantes;

Continuité des fonctions végétales pendant toute l'année;

Immensité de l'absorption et de la transpiration des plantes;

Étendue singulière de la fibre ligneuse des arbres;

Multiplicité des plantes ligneuses, arborescentes, volubiles, oléagineuses, de celles contenant des acides;

Intensité de la verdure;

Absence presque complète des plantes azotées;

Abondance de l'amidon dans beaucoup de racines et de semences;

Diversité des gommés et des résines;

Nombre et variété des matières colorantes;

Production du mucilage dans les tiges et les feuilles d'une foule d'espèces;

Propriétés médicamenteuses énergiques et variété d'un grand nombre de végétaux;

Sucs et arômes plus communs, plus énergiques, plus diversifiés que dans la métropole.

Les principaux phénomènes de physiologie animale sont :

Affaïssement ou même dégradation des espèces animales d'Europe;

Prospérité des races africaines;

Fréquence des épizooties;

Rareté de l'hydrophobie;

Beauté du plumage des oiseaux;

Multiplicité des espèces entomophages;

Nombre considérable des reptiles;

Grand développement des lacertiens;

Fécondité des insectes;

Multitude et grandeur des aranéides;

Phénomènes variés en ce qui concerne les races humaines;

Puberté précoce;

Caducité prématurée;

Mortalité égale à la reproduction ou plus forte;

Décomposition rapide et parfois spontanée des cadavres;

Habitude et besoin des aliments salés et épicés;

Soif fréquente, presque insatiable;

Digestion lente et pénible;

Affections hépatiques;

Maladies dysentériques;

Transpiration excessive, acide, ammoniacale;

Affections cutanées, maladies éruptives;

Affaiblissement de la force musculaire;
Souplesse du corps et flexibilité des membres;
Irritabilité nerveuse;
Maladies spasmodiques;
Facilité des accouchements.

Tremblements de terre. — Les Antilles étaient autrefois sujettes à de fréquents tremblements de terre. Depuis environ trois siècles, ce phénomène désastreux se réduisait à quelques secousses variant dans leur durée, leur force et leur nombre, lorsque, le 8 février 1843, une gigantesque commotion vint jeter la ruine dans tout le pays et anéantir la ville de la Pointe-à-Pitre.

Les causes qui produisent les tremblements de terre ne sont pas encore reconnues d'une manière positive. La science n'est encore livrée qu'à des hypothèses. Nous allons résumer le travail que Moreau de Jonnés a fait sur ce terrible agent de destruction :

« Les tremblements de terre sont des éruptions volcaniques. Les montagnes qui forment les principaux foyers volcaniques ont été horriblement bouleversées par leur puissance et, à la Guadeloupe, les immenses fissures de la *Soufrière* ont été causées par leur action.

« Il n'existe point d'éruption volcanique sans tremblement de terre. Cependant tous les jours on ressent des tremblements de terre sans éruption, soit dans le lieu où la secousse se produit, soit dans un autre lieu au delà de leur sphère d'action.

« Les tremblements de terre sont un ébranlement du sol formé par soulèvement ou par oscillation, borné à un mouvement unique ou composé de mouvements consécutifs de l'une ou de l'autre espèce, ou de toutes deux ensemble. La commotion est circonscrite à une île, ou se propage dans plusieurs, ou s'étend à toute la chaîne de l'Archipel.

« La propagation du tremblement de terre est dans

le rapport des distances. Le tremblement de terre de Lisbonne, en 1755, se propagea aux Antilles, à travers une masse d'eau d'une étendue de 1,133 lieues, en un espace de 7 heures 30 minutes, soit, à l'heure, 45 milles $\frac{3}{4}$ ou 7 milles $\frac{1}{2}$ par minute.

Cette rapidité, de plus de 200 mètres par seconde, est sextuple de celle du vent pendant l'ouragan, mais elle est moins grande, quand au lieu de s'exercer à travers l'océan, la propagation s'établit dans la base sous marine des îles de l'Archipel.

« La propagation est favorisée ou empêchée par des circonstances géologiques ou minéralogiques. Les deux cents tremblements de terre qui ébranlèrent le sol de Saint-Vincent, lors de l'éruption de 1812, ne s'étendirent pas jusqu'à la Martinique. Les tremblements de terre de 1771 et 1772 qui exercèrent leurs ravages à Saint-Domingue s'étendirent sur presque toute la chaîne des petites Antilles.

« Il n'y a pas de simultanéité entre les tremblements de terre de l'Amérique septentrionale et ceux des Antilles, et ceux de ces dernières avec les commotions de l'Amérique méridionale. De 1628 à 1782, soit un espace de 184 ans, on n'a compté que quarante-cinq tremblements de terre aux États-Unis ou un par trois ans. Le territoire de la Caroline du Sud aurait dû servir d'intermédiaire à la transmission, si la simultanéité existait. Or, l'histoire de cet Etat ne constate qu'en 1811 l'apparition de ce phénomène.

« La puissance des secousses des tremblements de terre aux Antilles est extraordinaire et terrible. Dans ces îles aussi, ce puissant agent de destruction atteint le maximum de ses effets destructeurs. Singularité remarquable, aucune ville, construite sur le sol des volcans, n'a été attaquée avec violence par les tremblements de terre.

« Ces phénomènes ont lieu à toutes les époques de l'année indistinctement. Les saisons n'ont aucune

influence pour leur production. Le mois de juin est celui pendant lequel on en compte le plus.

« Les instruments météorologiques ne sont pas affectés par le tremblement de terre qui n'altère en rien les mouvements journaliers du baromètre.

« La température et la pesanteur de l'atmosphère n'agissent pas sur ce phénomène.

« Le calme et un ciel pommelé accompagnent l'ébranlement du sol.

« Il existe une relation entre les perturbations géologiques et celles de l'atmosphère, et, il y a, parfois, simultanéité du tremblement de terre et de l'ouragan.

« L'ouragan et le tremblement de terre sont annoncés par les mugissements des troupeaux, l'inquiétude des animaux domestiques.

« Les phénomènes, qui manifestent le concours ou peut-être même l'action essentielle de l'électricité, se retrouvent dans les ouragans, dans les éruptions volcaniques des Antilles et dans leurs tremblements de terre. « Ces trois fléaux sont constamment précédés du calme profond de l'atmosphère; ils sont accompagnés d'éclairs et de météores lumineux très multipliés, et leurs désastres sont annoncés par les détonations de la foudre, par des explosions ou par des bruits souterrains qui se ressemblent tellement, qu'il est difficile de les distinguer, et plus encore de pouvoir leur assigner une autre origine qu'une cause commune identique. »

« De toutes les grandes commotions où, dit M. Sainte-Claire Deville, la nature, semblant renoncer pour quelques instants à l'harmonie de ses lois ordinaires, se joue sans pitié de la frêle existence des êtres qui recouvrent notre globe, les tremblements de terre sont, sans contredit, le fléau le plus redoutable, celui dont les terribles effets laissent la plus longue trace dans le souvenir des hommes. L'ouragan, lui-même qui passe et balaie tout devant lui, annonce

souvent de longues heures à l'avance par des signes atmosphériques, laisse au moins quelque champ à la prévoyance humaine. Ici, au contraire, tout est soudain et imprévu. Par le temps le plus serein, lorsque rien autour de soi n'a, pour ainsi dire, conscience du malheur, qui est imminent, le bruit sourd, précurseur du fléau, s'est à peine fait entendre, quelques secondes se sont à peine écoulées, qu'une ville a disparu. Ses habitants gisent écrasés sous les décombres, ou sauvés par une sorte de miracle et revenus de leur stupeur, se comptent avec anxiété et trouvent bien des places vides autour d'eux. »

**Tableau chronologique des tremblemens de terre
des Antilles.**

1657. Martinique. Les secousses durèrent deux heures.
1664. Saint-Christophe.
1684. 19 février. — Santo-Domingo.
1688. 19 février — Jamaïque et toutes les petites Antilles.
1691. Saint-Domingue, ville d'Azua renversée.
1692. 7 juin. — Jamaïque, ville de Port-Royal détruite.
Secousses pendant deux mois.
1701. Saint-Domingue, désastreux.
1702. — Martinique, Guadeloupe, maisons renversées.
1704. Jamaïque.
1713. Saint-Domingue
1718. 6 au 7 mars. — Saint-Vincent, grand tremblement de terre avec ouragan. Le gros morne à l'extrémité O. de l'île disparaît. Grande quantité de cendres projetée dans l'atmosphère et portée jusqu'à 130 lieues à l'O.
1722. 28 août. — Jamaïque avec ouragan et raz de marée.
Destruction de la ville de Port-Royal.
1727. Martinique. On lui attribue la mortalité des cacaotiers.
1734. Saint-Domingue.
1735. Guadeloupe. Plusieurs maisons renversées, plusieurs victimes.
1736. Août, septembre. — Guadeloupe.
1751. 18 octobre. — Saint-Domingue, ville de Port-au-Prince détruite. Martinique, 3 heures 30 minutes du matin; à la Martinique, les tremblemens de terre étaient fréquents depuis six mois. Fortes secousses notées : 15 septembre à 11 heures 30 minutes du soir : 1^{er} octobre à 8 heures du matin.

1755. 1^{er} novembre. — Sur plusieurs points de la Guadeloupe il y eut un retrait considérable de la mer. Au bourg de Sainte-Anne, elle se retira jusqu'à la ligne des cayes qui enveloppent la rade et, revenant avec violence, envahit la terre, et les vagues vinrent se briser contre le porche de l'église. Ce curieux phénomène se produisit dans toutes les Antilles, et il est ainsi décrit dans des éphémérides notées jour par jour, par un habitant de la paroisse de Sainte-Marie (Martinique).

1755. 1^{er} novembre. — Phénomène arrivé à la Trinité à 2 heures après-midi. « La mer, sans grande agitation et par la seule crue de ses eaux, était montée sur la côte en peu de temps à 2 pieds au-dessus des hautes marées. On commençait à y faire une légère attention, quand tout d'un coup elle se mit à fuir vers le large avec une telle rapidité, qu'en 4 minutes la moitié de l'espace qui se trouve entre les bateaux, quand ils sont mouillés, et le rivage fut à sec ; c'est-à-dire environ deux cents pas : les gens raisonnables virent cette nouveauté avec une sorte d'effroi ; quelques nègres attirés par ce spectacle, se mirent à courir imprudemment dans le lit resté à sec, pour y prendre les poissons qui y étaient échoués, sans faire réflexion que la mer qui s'était retirée si vite reviendrait sans doute avec la même vitesse et ne leur laisserait pas le temps de se sauver. Quelques instants après, elle revint en effet, mais les nègres se sauvèrent, à l'exception de deux ou trois qui y auraient péri sans le secours d'un canot qui fut les prendre ; la mer avait mis à descendre et à monter un quart d'heure en tout, après quoi elle commença le même train, elle avait monté la première fois sur les quais, jusqu'à entrer un peu dans les maisons, toute la rue ayant été inondée. La seconde fois elle descendit d'environ un demi-pied de moins et remonta avec pareille diminution. La mer descendit encore et monta de nouveau pour la troisième fois ; c'était une chose curieuse de la voir se décharger dans la rivière l'Épinette au-dessus de laquelle elle paraissait extrêmement élevée, en moins de rien, tout le fond qui est derrière le bourg fut submergé ; la mer a monté de 2 pieds plus que la première fois, et pour peu qu'elle eût encore augmenté, elle aurait emporté tout le bourg. Cette troisième fois, elle enfonça les portes des maisons quoique bien retenues au dedans ; les cafés qui s'y trouvaient furent perdus, et quelques personnes ont failli y être submergées ; la mer a continué dans le même train jusqu'à 6 heures du soir, mais en diminuant après la troisième reprise, et mettant environ un quart d'heure à monter et à descendre ; cet événement a été peu sensible au Galion et point du tout au Robert, ni à Sainte-Marie, quoique la

Trinité ne soit éloignée de Sainte-Marie et du Galion que d'une lieue et de quatre du Robert. La mer a monté à plus de 12 pieds au-dessus des plus hautes marées ; ce qui est encore étonnant, c'est que dans la rivière du Lamentin et dans celle du Fort-Royal, dont les embouchures sont dans la partie de l'isle opposée à la Trinité, la mer a monté environ 3 pieds de plus qu'à l'ordinaire, et que ce phénomène ne s'est point fait apercevoir sur tout le reste de la côte. »

En décembre, on apprenait aux colonies qu'un épouvantable tremblement de terre avait renversé le 1^{er} novembre précédent la ville de Lisboane, beaucoup de villes du Maroc, et avait étendu ses ravages en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique où la secousse fut ressentie jusqu'à Boston.

1757. Barbade.

1767. 27 décembre. — Saint-Domingue.

1768. 20 janvier, 10 octobre. — Saint-Domingue.

1770. 12 avril. — Dans la plupart des Antilles. A Saint-Domingue : les villes de Léogane, Petit-Goâve, Port-au-Prince, détruites. Secousses journalières pendant un mois.

1771. 16 avril. — Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Domingue.

1772. 14 février, 28 avril, 12 et 17 mai, 13, 14 et 17 juin. — Saint-Domingue.

1773. Juin. — Saint Domingue.

1776. Martinique.

1780. 7 janvier. — Jamaïque .

1783. 11 février. — Saint-Domingue.

1784. Juillet. — *Idem* .

1785. Juillet. — *Idem* .

1786. Août. *Idem* .

1787. Janvier. — *Idem* .

» 23 Jullet. — Martinique.

1788. — Sainte-Lucie.

» 10 mai, 6 octobre. — Saint-Domingue.

1791. 21 juin. — Cuba. Il périt beaucoup de monde.

1792 à 1795. — Guadeloupe. Plusieurs secousses chaque année.

1796. 1^{er} février, 24 novembre. — Guadeloupe.

1797. 15 février, 8 avril, 15 juillet, 28 septembre. — Guadeloupe. La dernière suivie d'une éruption. (Détails seront donnés à éruptions).

1797. 14 novembre, 26 décembre ; 1798, 15, 31 janvier, 15 juin, 13 et 14 août, 6, 7 novembre. — Guadeloupe. (Détails seront donnés à éruptions).

1799. 6 juin, 23 août, 28 septembre, 11 octobre, 8 novembre. — Guadeloupe.

1800. 11 avril, 15 juillet, 2 et 15 décembre. — Guadeloupe. (Détails seront donnés à éruptions).

Le 5 février 1797 commença à Saint-Christophe une série de tremblements de terre. Le 6 juillet de cette année une lettre écrite de cette île s'exprimait ainsi :

« Nous avons eu, dans ces temps derniers, une longue série de tremblements de terre. Ils ont commencé le 5 février dernier, et depuis ce jour, le plus grand intervalle n'a pas été d'une semaine; quelquefois nous en avons eu plus de cent dans les 24 heures. »

1802. Septembre; 1803. — Martinique.

1804. 21 octobre, 23 décembre; 1805, 20 mars, 26 mai; 1806, 12 juillet; 1807, 20 février, 13 mars, 26 mars, 29 mars, 15 avril, 24 mai, 27 juin; 1808, 23 mai; 1809, 3 janvier. — Martinique.

1810. 2 août — Guadeloupe : 3 heures du matin, dégâts considérables.

1812. 26 mars. — Jamaïque. Dans le Vénézuëla : les villes de Guayra, Caracas, Barquisivento, Saint-Philipp, Merida, furent presque entièrement détruites, 10,000 personnes périrent à Caracas.

1812. 30 avril. — Saint-Vincent : 200 tremblements de terre avant l'éruption du volcan. Ils ne cessèrent qu'en mai.

1816. 3 au 4 juillet; 14 au 15 août. — Martinique. Les plus forts depuis 40 ans.

1817, 1818. Décembre 1817 au 21 mai 1818. — Martinique.

1819. 13 août — Trinidad, Grenade, Saint-Vincent, secousses violentes.

1819. 16 octobre. — Martinique, Sainte-Lucie où des éboulements engloutirent plusieurs habitations.

1820. 29 janvier, 19 octobre. — Martinique.

1820. 17 novembre. — Antigue.

1821. 5 mars, 8 juin. — Martinique.

1835. — Guadeloupe. Secousse violente. Depuis 1810, on n'en avait pas ressentie.

1839. 11 janvier. — Antilles. A la Martinique, destruction de la ville de Fort-Royal.

1843. 8 février. — Guadeloupe, Marie-Galante, Dominique, Montserrat, Antigue, Saint-Christophe, Nièvres, Tortole, Sainte-Croix, Saint-Thomas, Puerto-Rico, Etats-Unis, entre autres Charlestown, Washington, Vermont, Sainte-Lucie, Barbade, Tabago, Trinidad, Guyane.

Colonie la plus éprouvée : Guadeloupe, ensuite Antigue.

Nous donnons les détails de la catastrophe, d'après un mé-

moire de Charles-Sainte-Claire Deville, en ce moment aux Antilles.

Instant précis de la secousse : 10 heures 40 minutes du matin.

Durée : 105 secondes.

Mouvement : horizontal d'abord, qui a fortement ébranlé les maisons et bâtiments ; vertical ensuite. Ce mouvement de trépidation local à la Guadeloupe, Antigue, Marie-Galante, a renversé les bâtiments.

Direction du mouvement d'oscillation, à peu près O. 30°, N. à E. 30° S.

Fentes ou crevasses du sol. — *Deux sortes.* — Les unes ont seulement crevassé le sol et sont dues à un simple écartement du sol dans les montagnes comme dans les plaines.

Les autres ont formé des fissures longitudinales, variant en largeur et en étendue. Quelques-unes d'une très grande longueur. Elles constituent le fait le plus commun.

Toutes deux produites par la violence du choc qui a vaincu la résistance du terrain et l'élasticité du sol.

Projections boueuses. — Elles proviennent des crevasses qui se sont faites dans les lieux bas et presque au niveau de la mer ou d'une rivière.

Les matières contenues dans les eaux jaillissantes ont toujours été semblables à celles constituant le sol supérieur ou immédiatement inférieur.

Fentes sèches. — Observées dans tous les terrains et à toutes les hauteurs. « Dans les contrées calcaires, elles ont quelquefois brisé des parties qui semblaient devoir offrir une grande résistance ; mais le plus souvent ce sont des masses marneuses, recouvertes d'une enveloppe concrétionnée, à laquelle elles doivent cette apparence de solidité. Dans les pays volcaniques, il ne s'est jamais produit, à ma connaissance, de fissures dans les roches porphyriques saines. Ces fentes n'ont attaqué profondément que les terrains composés de matériaux fragmentaires peu agrégés ou des roches plus ou moins altérées par la décomposition, ou enfin ceux qui, par leur structure en plaques parallèles et fissiles, offraient une grande facilité au glissement. »

Position des fentes. — Elles ne s'entrecoupent jamais dans la même localité ; preuve que le mouvement s'est propagé en suivant une même direction sans affecter une tendance au

rayonnement. Leur direction est variable mais, en général, elles se présentent suivant la ligne offrant la moindre résistance.

Eboulements. Ils ne sont qu'un effet immédiat des crevasses du sol. L'écartement devenu assez considérable fait manquer d'équilibre aux parties séparées de la masse et qui sont entraînées par leur propre poids.

Dans les terrains calcaires, les hautes falaises surplombant la mer ont seules éprouvé des éboulements : falaises de Saragot à Marie-Galante, falaises de l'Anse-Bertrand, de la Grande Vigie et du Pistolet jusqu'à la roche à Colibris et la Porte-d'Enfer ; falaises de Sainte-Anne et du Gosier.

Dans nos montagnes volcaniques la destruction a eu lieu sur une plus grande échelle. « Depuis le *Piton de Sainte-Rose*, en effet, jusqu'à cette dent qui s'élançait si bizarre à la cime de la *Soufrière*, et dont les débris forment aujourd'hui un large sillon sur ses flancs, l'œil de l'observateur peut, des ruines mêmes de la Pointe-à-Pitre, embrasser le spectacle si nouveau pour nous que présente la longue chaîne de ces montagnes, privées pour la première fois de leur éternel manteau de verdure. Une partie de cette arête centrale a incontestablement plus souffert que toutes les autres : c'est celle qui, des deux sommités arrondies des *Deux-Mamelles*, s'élançant brusquement au morne *Mapou*, prolonge, en s'élevant toujours, ses crêtes aiguës et ses profils dentelés jusqu'au pic triangulaire du *Sans-Touché*, voisin et rival de la *Soufrière*.

Le long de cette chaîne élevée, de distance en distance, s'ouvrent de vastes échancrures, cirques majestueux dont les formes hardies rappellent les beaux cratères de soulèvement des *Monts-Dore*. Les vapeurs qui reposent presque éternellement sur ces sommités de l'île alimentent une foule de vaisseaux qui, le long des profondes déchirures, s'élançant de cascade en cascade, viennent former au pied des escarpements circulaires un large torrent aux eaux bruissantes et écumeuses. Celui-ci, à son tour, grossi par les effroyables pluies de l'hivernage, devient parfois un fleuve indompté et entraîne tout devant lui. Ainsi prennent naissance autour de ce groupe central, et vont ensuite en divergeant vers l'ouest, la rivière *Beaugendre*, celles des *Habitants* et des *Pères* ; vers l'est, la *Grande-Rivière* de la Capesterre, la *Moustique*, la *Lézarde*, enfin la plus considérable de toutes, la *Grande-Rivière-à-Goyaves*.

Les roches qui constituent ces escarpements sont des brèches souvent très grossières, ou des conglomérats volcaniques plus ou moins fins et à ciment argileux, alternant avec des assises, parfois très puissantes de porphyres felds-

pathiques. Les conglomérats, facilement désagrégables, sont continuellement attaqués et détruits par les agents atmosphériques qui les minent peu à peu, et laissent en surplomb les masses porphyriques qui reposent sur eux. Ces roches compactes elles-mêmes, qui forment presque toujours la crête des dentelures, exposées à tous les ravages des pluies et à l'action des vapeurs humides qui entourent constamment ces sommets boisés y subissent le plus souvent une si complète altération, qu'il serait impossible de distinguer les éléments qui les composent.

On voit donc que ces montagnes se trouvaient dans les conditions les plus favorables pour que les éboulements du tremblement de terre s'y fissent sentir avec violence. Aussi tous ces murs verticaux, qui se maintenaient comme par enchantement, se sont-ils écroulés, entraînant avec eux l'admirable végétation qui leur servait à la fois de parure et de soutien. Les avalanches de roches, de bois amoncelés ont transformé les rivières en torrents de boue; ces matériaux accumulés ont formé des digues, derrière lesquelles les eaux se sont amassées; puis rompant ces digues elles-mêmes, elles ont entraîné avec elles des masses réellement effrayantes. »

Les cours d'eau sont barrés puis rompent leurs digues. — La plupart des rivières que nous avons citées précédemment ont plus ou moins largement offert ce spectacle. La *Grande-Goyave*, qui, jointe à ses deux principaux affluents, le *Bras-Corosal* et le *Bras-David*, reçoit les eaux du morne *Mapou* et de la crête accidentée qui le sépare des *Deux-Mamelles*, a été envahie par les éboulements du premier de ces mornes, qui ne présente plus aujourd'hui que des flancs nus et désolés. Plus d'un mois après la catastrophe, elle roulait des eaux bourbeuses et charriait des arbres énormes qui venaient échouer sur ses rives. Mille éboulements locaux avaient obstrué les deux magnifiques canaux, dont l'un distribue ses eaux aux nombreuses usines du Lamentin et dont l'autre va les porter jusque dans la commune de la Baie-Mahault.

« La *Lézarde*, durant la secousse, semblait bouillonner; on voyait ses eaux bondir à plusieurs pieds de hauteur. Quand je visitai sa vallée, peu de jours après le désastre, elle était boueuse encore comme dans un débordement; elle avait entraîné les terres meubles qui forment son lit, déjà sillonnées profondément par le choc, et avait détruit une partie notable des plantations qui la bordaient. Elle était, par places, obstruée au point d'offrir à peine passage à un simple canot.

« La *Moustique*, que je dus traverser vers la même époque,

était alors presque impraticable et offrait un danger réel dans la vaste plaine de boue qu'elle avait déposée, et au milieu de laquelle elle s'était frayé un nouveau lit.

« La *Grande-Rivière* de la Capesterre prend naissance au pied du plus majestueux peut-être de tous ces entonnoirs circulaires que nous avons décrits, et reçoit, quelques pas avant son embouchure, le tribut des eaux du *Pérou*, torrent presque aussi considérable qu'elle et qui descend des crêtes voisines de la *Soufrière*. Les bois gigantesques qu'elle charriait, ces acomats, ces beaux gommiers dont les forêts de la Capesterre étaient si jalouses, entraînés au milieu d'un fleuve de boue qui ceignait d'une zone jaunâtre les côtes des *Trois-Rivières* et du *Vieux-Fort*, fuyaient devant le courant qui les poussait violemment vers le golfe.

« La rivière des *Pères*, quoique moins troublée que les précédentes, a dû cependant entraîner aussi ses débris arrachés à ce beau cirque qui, à l'ouest de la *Soufrière*, commence à la *Grande-Découverte*, atteint sa plus grande hauteur au morne *Carmichaël* et vient se terminer aux bizarres escarpements du *Nez-Cassé*, dominant ainsi le Matouba, cet éden des Antilles.

« Dans la plupart de ces rivières, tous les poissons ont été détruits ou entraînés : les eaux de quelques-unes d'entre-elles ne sont pas encore potables, par les boues et les détritits de toute sorte qu'elles charrient jusqu'aujourd'hui. Dans le nord de la *Pointe-Noire*, la petite rivière *Baille-Argent* a été barrée par la chute d'un massif très considérable, auquel sont venus s'ajouter les éboulements supérieurs du morne escarpé de la *Belle-Hôtesse*. Au milieu des blocs, de l'argile, des bois entraînés, un malheureux nègre a été englouti avec la petite case qu'il occupait. La masse des eaux, n'étant point en proportion avec celle de la digue, n'a pu la rompre et l'a seulement débordée ; il s'est ainsi formé un bassin au fond duquel tous ces débris organiques, entrant en décomposition, rendaient l'eau putride et exhalaient une odeur infecte qui se répandait bien loin dans la vallée.

« Il serait aussi long que fastidieux d'écrire minutieusement les circonstances, à peu près identiques partout, qui ont accompagné l'écroulement de ces massifs de terre dans les diverses vallées de la Guadeloupe. Je me bornerai donc à donner quelques détails sur ce qui s'est passé dans la *Grande-Rivière des Habitants*, que j'ai examinée avec plus de soin, et où le phénomène s'est produit sur une échelle incomparablement plus grande qu'ailleurs.

« *Débâcle dans la Grande-Rivière des Habitants.* — Une

ligne qui, partant des sommités du *Parnasse* et de l'*Orme-à-Boudin*, suivrait la crête aigüe des *Icaques*, qui sépare le bassin des Habitants de celui de la rivière des *Pères*, atteindrait celle, plus élevée encore, qui limite la *Grande-Rivière* de la Capesierre, monterait au sommet du *Sans-Touché*, et redescendrait enfin par les hauteurs du *Morne-Aulard* et de la ravine *Soldat*, qui bornent la rivière *Beaugendre*, embrasserait dans ses nombreux contours toute la série des montagnes qui versent leurs eaux dans la *Grande-Rivière* des Habitants. C'est sans contredit un des bassins les plus importants de la Guadeloupe, tant pour l'étendue que pour l'élévation des crêtes qui le dominent.

« Dans cette belle vallée, tout est grandiose et largement pittoresque : tout a des proportions alpines. Ses deux rives sont coupées à pic sur une hauteur considérable, et, du haut de ces falaises, on distingue loin à ses pieds comme un filet d'eau écumeuse, c'est le torrent qui se rue en bouillonnant de cascade en cascade. Descendez au fond de la vallée en vous aidant de la végétation qui, sous le ciel des tropiques, recouvre même les flancs des précipices, et vous pourrez peut-être traverser ce torrent en sautant d'un bloc à l'autre. Mais qu'un voile de nuages vienne à s'arrêter sur ces hauteurs et y verse une de ces pluies diluviales qui tombent, pour ainsi dire, par masses aqueuses. Vous avez pu en ignorer la chute, et le ciel est resté serein sur votre tête ; mais bientôt vous entendrez un bruit sourd et éloigné, c'est la rivière qui descend. Elle vient, en effet, envahissante et poussant devant elle, jaunes et bourbeuses les blanches eaux que vous avez franchies le matin. Elle vient, entraînant des arbres entiers et roulant d'énormes blocs qui se heurtent lourdement. Dans trois heures, la rivière sera rentrée dans son lit, et les seules traces de la bourrasque se verront sur les côtés où la mer, jaunie longtemps encore, entrainera lentement les débris que le torrent est venu vomir dans son sein. »

Telles sont, en effet, les allures de ces fougueux torrents qu'on décore aux Antilles du nom de rivières. Tel est le cours d'eau qui, après avoir été barré plusieurs heures par les énormes éboulements partis des sommités où il prend sa source, a rompu ces digues et les a entraînées avec un épouvantable fracas. Mais je vais laisser parler un témoin :

« Dans la nuit du 8 au 9, vers les 10 heures du soir, après les deux légères secousses, les habitants de la *Grande-Rivière* furent épouvantés par un bruit infernal. Il leur semblait que les montagnes s'écroutaient, car leurs demeures étaient

ébranlées. Ce bruit horrible cessait par moment, et ce silence solennel augmentait encore leur frayeur. Ne sachant à quoi attribuer un tel fracas, ils s'enfuirent demi-nus de leurs habitations et traversèrent les montagnes pour se mettre à l'abri d'un danger dont ils ne pouvaient, à cause des ténèbres, distinguer la nature.

« Ce n'est qu'au jour que l'on put s'assurer que tout ce tapage avait été occasionné par une avalanche de terre et de bois qui, ayant arrêté les eaux dans les hauteurs, avait cédé à leur amoncellement. La description que je pourrais faire des effets produits ne les dépeindrait pas. Il faut les voir par ses yeux. Imaginez-vous que plusieurs bâtiments de mille tonnes ne chargeraient pas les bois répandus sur le rivage. Des arbres monstrueux sont placés à plus de 15 pieds au-dessus du lit de la rivière. Des marécages de boue de plus de 100 mètres de large et de 8 à 10 pieds de profondeur entourent les abords de la rivière. Le passage est entièrement comblé, et ce n'est qu'à l'embouchure lavée par la mer qu'on peut se hasarder de passer à pied, lorsqu'elle est tranquille pour le permettre ; encore faut-il connaître le gué, qui est fort étroit.

« Cette lettre du magistrat de la commune n'exagère rien. Les personnes qui ont entendu ce bruit effrayant l'ont comparé à la décharge simultanée de plusieurs pièces d'artillerie. Lorsque, vers les premiers jours de mars, je longeai cette côte en canot, la mer bien loin au large était encore jaune et troublée, et je rencontrai sur tout le littoral, jusqu'à la Pointe-Noire et Deshaies, une multitude d'arbres énormes que le courant avait échoués sur la côte. Plus tard enfin j'eus l'occasion d'explorer la vallée de la *Grande-Rivière* et d'examiner avec soin le dépôt qu'y a laissé la chute des terres. Je fus frappé de la masse considérable qui a dû se presser dans cet étroit vallon. Le courant en a partout rempli le fond, et s'est élevé à une hauteur qui a varié suivant sa largeur. Dans quelques points où le lit de la rivière se resserre en formant un coude, le torrent boueux, redoublant de vitesse, paraît avoir jailli à une grande élévation. Près le bassin Mulet, et au-dessous d'une jolie cascade, j'ai observé le niveau qu'il a atteint et les arbres qu'il a déracinés à une hauteur d'au moins 15 mètres au-dessus du lit de la rivière.

« Pour connaître approximativement le volume qu'a pu occuper cette avalanche de boue, j'ai cherché à la mesurer sur quatre points divers d'après les traces qu'elle a laissées de son passage. J'ai trouvé dans ces quatre localités 110 mètres de large sur 3 mètres de haut ; 60 mètres sur 6 ; 100 mètres sur 8 ; enfin 25 mètres sur 16. Ce qui, en excluant la troisième

évaluation, qui paraît correspondre à quelques circonstances particulières, donnerait environ 350 mètres carrés pour l'aire moyenne de ce courant composé d'eau, de vase et d'énormes débris végétaux.

« En examinant de près la masse qui comble le fond de la vallée, et au milieu de laquelle la rivière a recreusé son lit, on voit au-dessus du dépôt actuel une ligne beaucoup plus élevée qui indique le niveau qu'a atteint le courant. Il paraît qu'à mesure il descendait, il se divisait en deux portions, dont l'une plus pesante, se précipitait, tandis que l'autre, plus liquide, courait au-dessus pour laisser elle-même déposer plus loin une partie des matières qu'elle tenait en suspension. Le dépôt est uniformément composé d'une argile grise assez sèche, mélangée de débris végétaux, empâtant une infinité de petits fragments de roches porphyriques altérées et contenant parfois, mais à de rares intervalles, quelques blocs plus considérables. Une multitude d'arbres de toute grandeur gisent enfouis sous cette masse boueuse, ou sortant à demi, offrent un obstacle sur lequel viennent se briser les eaux de la rivière. La surface supérieure présente les mêmes accidents d'étirement qu'on observe dans les laves, et qui lui donnent un aspect assez singulier. Cette surface, après quelques semaines de sécheresse, s'était durcie au point d'être sillonnée dans tous les sens par une foule de sentiers, et l'on avait établi, sur le fond ainsi nivelé de la vallée, des chemins sur lesquels les plus lourds charriots pouvaient se transporter du bord de la mer presque dans les hauteurs de la rivière.

« La plus grande partie de ce dépôt sera sans doute minée par les pluies de l'hivernage et entraînée dans les débordements de la rivière. Mais une autre qui s'est arrêtée hors des limites de ces débordements, et celle surtout qui, dans la vallée basse, est venue former une vaste plaine aux dépens de la montagne, restera, et pourra même devenir, après la décomposition des matières organiques, une bonne terre végétale. »

Eboulements par glissement. — Piton de la *Soufrière* sur une hauteur de 15 mètres, composé de larges tables, grossièrement prismatiques, inclinées sur l'extérieur du cône. Placées les unes sur les autres, le choc les a fait glisser.

Anse de Bouillante et pointe à Lézard. — Même effet.

Gros-Cap de Sainte-Rose. — Il y avait là alternance entre les roches fossiles et des conglomérats. Le poids des roches a tout entraîné sur une grande largeur et sur une hauteur considérable.

Terrains profondément bouleversés. — Les matériaux trouvés dans les fentes semblent avoir subi une sorte de bouillonnement.

Vallée d'alluvion de la rivière Lézarde au Petit-Bourg. — Tout remué de fond en comble, dénivellations des bords de la rivière jusqu'à 2 mètres. Sol irrégulièrement fissuré; fentes ou rectilignes ou affectant une disposition circulaire. Quelques trous verticaux ayant environ 33 centimètres de diamètre.

Bords de la Grande-Rivière à Goyaves, au Lamentin, collines qui en sont proches, composés d'argile rouge friable. — Mêmes effets. Une maison en bois, récemment construite a été démantelée et semble avoir rebondi plusieurs fois sur le sol.

Morne l'Eperon, à Bouillante, habitation Desmarais. — On y observe toute la violence de ces remaniements de terrain. Cette élévation et celles qui lui sont contiguës, dont l'une portait l'ancien presbytère, détruit le 8 février, se terminent à l'Anse-du-Sable, à l'Anse-du-Père, à l'Anse-Tourneux, par des escarpements d'environ 30 à 40 mètres de hauteur. Elles sont formées d'assises légèrement inclinées ou arquées et traversées par des failles nombreuses, d'un sable volcanique, contenant de petites ponces grisâtres, et dont la couleur varie du blanc au jaune pâle et passe quelquefois à un rouge brique. Ce terrain, qui appartient sans doute à l'une des formations les plus récentes de la Guadeloupe n'est consolidé par aucune assise de roches compactes; les matériaux s'en désagrègent à la moindre pression et avec la plus grande facilité. Des falaises ainsi constituées ont dû s'ébouler largement au choc qui a ébranlé toute la colonie. Le terrain supérieur a été aussi profondément remué; des blocs assez gros ont été soulevés et renversés; on ne peut y faire un pas sans rencontrer une fissure: quelques-unes ont deux pieds de largeur et s'étendent assez loin; elles sont toutes parallèles et courent, comme la ligne des côtes dont le voisinage les a certainement déterminées, vers le N. ou le N.-N.-E.; elles deviennent enfin plus rares à mesure qu'en s'élevant sur la colline on s'éloigne de la mer.

Terrains meubles plus violemment ébranlés. — Les lieux où la catastrophe a exercé ses plus profonds ravages sont ceux les plus meubles et le plus facilement désagrégables.

La Pointe-à-Pitre, presque exclusivement bâtie sur un terrain de rapport, fait de main d'homme sur une base argileuse ou marneuse, peu stable elle-même, dont les maisons élevées,

construites en général avec peu de soin, offraient à peine de légères fondations.

Les bourgs du Moule, du Canal, de Sainte-Anne, du Grand-Bourg, bâtis sur des cayes madréporiques ou sur un sable calcaire à peine agglutiné ; ceux de Sainte-Rose, du Lamentin et surtout du Petit-Bourg reposent au bord de la mer sur un terrain d'alluvion sans consistance.

Les vallées alluviales de la Lézarde, de Losteau, de la Petite-Plaine où les sucreries offrent les plus grands exemples de destruction.

Les plages de sable à peine agrégé de la pointe Allègre, à Sainte-Rose, de l'anse Grande-Plaine, à la Pointe-Noire, les environs de Saint-Louis, à Marie-Galante.

Influence sur les sources. — La réaction sur les sources a été presque générale. Un événement, qui remue le sol souvent à une grande profondeur, devait nécessairement altérer leurs allures, car des éboulements intérieurs suffisent pour tarir une source ou en faire jaillir une nouvelle.

A la Grande-Terre, immédiatement après la secousse, les puits ont eu une élévation marquée dans leur niveau.

A la Guadeloupe, quelques sources ont été troublées momentanément, d'autres ont tari ou considérablement diminué, d'autres acquis un plus grand volume. Deux nouvelles sources se sont formées :

Habitation Grande-Plaine, Pointe-Noire. — Une source thermale, à 10 mètres au-dessus du niveau de la mer, abondante, parfaitement limpide, d'un très léger goût saumâtre. Température, 31° 7.

Hauteurs de la Grande-Rivière des Habitants. — Ancien lit déplacé. — Source minérale, extrêmement ferrugineuse. Le 6 mai 1843, elle avait déjà déposé une quantité considérable d'un limon ocreux, d'un rouge brique.

Dégâts. — La terre tremblait encore que la ville de la Pointe-à-Pitre, écroulée presque entièrement, ne présentait qu'un immense bûcher, qui consumait les ruines ; la petite ville du Moule avait été fracassée et trente morts retirés des décombres ; les bourgs de Saint-François, de Sainte-Anne, du Port-Louis, de l'Anse-Bertrand, de Sainte-Rose, du Grand-Bourg, des Saintes, avaient été plus ou moins renversés. Celui du Petit-Bourg avait été détruit.

A la campagne presque toutes les sucreries avaient été détruites.

Les établissements publics avaient été renversés ou plus ou moins endommagés.

Au moment de la catastrophe, la Pointe-à-Pitre possédait :

Maisons et terrains.....	1,389
Le double fléau avait détruit :	
Maisons.....	987
Terrains.....	90
	1,077

Restait..... 312

La perte matérielle pour toute la colonie s'éleva à 110 millions. Dans ces richesses détruites, la Pointe-à-Pitre amendait pour 75 millions dont un tiers pour les meubles, un tiers pour les marchandises.

Les bâtiments de la colonie ou des communes détruits ou endommagés comprenaient :

Geôles de Deshaies, de Bouillante, de la Pointe-à-Pitre, de Saint-François, de l'Anse-Bertrand, du Petit-Canal ;

Presbytères du Petit-Bourg, de Sainte-Rose, de Bordeaux-Bourg ;

Eglises de la Capesterre, du Petit-Bourg, de Sainte-Rose, de la Pointe-à-Pitre, de Sainte-Anne, du Moule, du Port-Louis, de l'Anse-Bertrand, du Petit-Canal, du Grand-Bourg (Marie-Galante) ; chapelle de Deshaies.

Les bâtiments de l'Etat détruits à la Pointe-à-Pitre comprenaient : l'hôpital militaire et son mobilier ; la caserne d'infanterie de marine, bâtiments de l'arsenal.

Le sinistre était immense. Un homme au grand cœur et deux forces humaines admirables se levèrent sur la Guadeloupe broyée pour vaincre le mal, et le mal fut vaincu.

L'homme était le Gouverneur de la Guadeloupe qui a immortalisé son nom, le capitaine de vaisseau, depuis amiral, Gourbeyre.

Les deux forces étaient l'énergie indomptable des habitans de notre île et la charité, cette fleur qui s'épanouit sur tout grand malheur qui frappe l'homme.

En apprenant à quatre heures du soir la destruction de la Pointe-à-Pitre, le Gouverneur montait à cheval pour se rendre dans cette ville où il arrivait le lendemain.

A trois heures de l'après-midi de ce jour, il écrivait au Ministre :

« La Pointe-à-Pitre est détruite de fond en comble. Ce qui a été épargné par le tremblement de terre a été dévoré par l'incendie, qui a éclaté peu de moments après celui où les maisons se sont écroulées.

« Je vous écris sur les ruines de cette malheureuse ville, en présence d'une population sans pain et sans asile, au milieu des blessés, dont le nombre est considérable (on dit 15 à 1,800), et des morts (encore sous les décombres), qu'on porte à plusieurs milliers... L'incendie dure encore.

« Tous les quartiers de la colonie ont souffert, comme les dépendances. La ville du Moule, détruite, déplore la mort de trente habitants. Les campagnes ont leur part à cette affreuse calamité. Les bourgs de Saint-François, Sainte-Anne, le Port-Louis, l'Anse-Bertrand, Sainte Rose, ont été renversés ; presque partout des morts et des blessés.

« J'implore en faveur des malheureux habitants de la Guadeloupe cette bonté inépuisable qui fait descendre du trône tant de bienfaits. J'implore aussi la France, dont la générosité tendit naguère une main secourable à nos frères de la Martinique : elle ne délaissera pas les veuves et les orphelins que ce grand désastre vient de plonger dans la plus profonde misère.

« P. S. Je crains de perdre la récolte, car la plupart des usines sont détruites, et l'on ne pourra passer les cannes au moulin.

« La famine nous menace, il nous faut de prompts secours.

« Joinville (Grand-Bourg) a beaucoup souffert ; le Petit-Bourg est détruit. »

En même temps, il annonçait le désastre au Gouverneur de la Martinique et terminait ainsi :

« Je vous écris au milieu des ruines de la Pointe-à-Pitre, qui n'existe plus.

« Si vous êtes plus heureux que nous, envoyez-nous des vivres, du biscuit, surtout, car nous n'avons pas de fours, tout est détruit.

« Je vous écris au milieu de 15,000 habitants qui manquent d'asile et de pain.

« Pressez-vous, les gens qui ont faim n'ont pas le temps d'attendre. »

Le 26 janvier 1843, M. Champy, avoué, premier adjoint avait été nommé maire de la Pointe-à-Pitre, en remplacement de M. Caillou, démissionnaire, et M. Anatole Leger, notaire, deuxième adjoint, premier adjoint. Ils venaient à peine d'être installés, lorsque la catastrophe éclata. Ils furent à la hauteur des circonstances et se montrèrent grands au milieu des désordres provoqués par la nature en révolte contre l'homme.

La municipalité et toute une population, que le malheur n'avait pas abaïtue, accoururent au devant du Gouverneur, qui ne désespéra pas devant l'attitude d'un peuple aussi énergique.

Toutes les mesures furent prises pour parer aux difficultés de la situation et satisfaire aux nécessités les plus urgentes.

Centre des affaires du pays, la Pointe-à-Pitre devait être immédiatement relevée de ses ruines pour être prête à recevoir dans des magasins les marchandises venant du dehors et les denrées coloniales à exporter.

Au milieu d'une tranquillité parfaite, les mesures furent ordonnées et exécutées d'une façon admirable.

Un arrêté du Gouverneur du 10 prescrivit d'éloigner de la ville les femmes, les enfants, et toutes les personnes incapables de travailler; ordonna aux personnes valides de rester, et enjoignit aux capitaines des navires de tenir leurs équipages à la disposition de l'autorité municipale et de constituer leurs navires en magasins de dépôt.

Le même jour un arrêté municipal prit les dispositions nécessaires pour le déblaiement de la ville dans le but de la garantir des funestes effets du grand nombre de cadavres encore gissant sous les décombres.

Déjà des secours étaient arrivés de la Martinique, déjà l'amiral de Laplace, chef de la division navale des Antilles, était accouru avec sa flotte.

Le 11, le Gouverneur adressait aux habitants de la Guadeloupe la proclamation suivante :

« Un tremblement de terre dont vos annales n'offrent pas d'exemple vient de couvrir de ruines notre malheureux pays : partout des habitations détruites, partout des victimes de cet immense désastre.

« La ville de la Pointe-à-Pitre n'existe plus : d'innombrables cadavres gissent aujourd'hui sous ses débris, d'où vous avez vu sortir plus de 1,500 blessés miraculeusement sauvés.

« Votre infortune est grande, mais toute ressource n'est pas détruite, toute espérance n'est pas perdue.

« Déjà vos frères de la Martinique et leur digne Gouverneur vous ont tendu une main amie ; déjà le brave amiral dont vous connaissez dès longtemps les sympathies, est venu s'associer à votre douleur comme à vos travaux ; il partage avec vous les vivres de son escadre.

« La France entendra les cris de votre détresse, et vos malheurs lui arracheront des larmes. Bientôt les bienfaits du trône, n'en doutez pas, viendront soulager vos souffrances ; bientôt la Mère-Patrie viendra en aide à ses enfants, aujourd'hui sans pain et sans asile.

« Mais une ressource plus prochaine vous a été conservée par la Providence : c'est la récolte, encore sur pied, et qu'il faut sauver.

« Dans les débris des usines abattues, vous trouverez les pièces nécessaires pour en relever quelques-unes. Réunissez vos efforts ; portez-les successivement sur les moulins qui ont le moins souffert, sur ceux qui, par leur position, peuvent servir plusieurs habitations ; et bientôt vos produits, livrés aux navires qui les attendent, vous donneront les moyens de traverser moins péniblement ces longs mois qui doivent nous séparer du jour où la générosité nationale viendra à notre secours. C'est ainsi que vous allégerez pour vos familles le poids de la misère que vous avez envisagée sans effroi, et que vous supporterez avec une noble résignation.

« L'Administration est en mesure de satisfaire aux premiers besoins du présent, mais la prudence veut que l'on songe à l'avenir. Que les habitants de la campagne donnent donc plus de développement à certaines cultures ; qu'ils plantent des ignames, des patates, du manioc, qu'ils s'efforcent de renouveler ainsi le modeste approvisionnement qu'ils partagent si généreusement aujourd'hui avec leurs malheureux compatriotes de la Pointe-à-Pitre.

« Habitants de la Guadeloupe ! J'ai admiré votre courage et votre résignation dans le malheur. Dans vos efforts persévérants pour effacer les traces du désastre, on reconnaîtra les nobles enfants de la France ! »

Il fallait sauver la récolte à tout prix, la fortune du pays y était intéressée. Les habitants ne faillirent point à ce devoir, et s'ils ne purent fabriquer toute la récolte, leurs efforts réussirent néanmoins à en produire une bonne partie, et au 31 décembre l'exportation, réduite de moitié, s'élevait à 27,169,052 kilogrammes de sucre.

L'œuvre était cependant bien difficile, tant la catastrophe avait jonché notre sol de ruines. Nous n'en donnerons qu'un exemple : dans la commune florissante du Canal, 28 moulins à vent avait été totalement renversés, 20 autres étaient à démolir ; 19 sucreries ou purgeries avaient éprouvé le même sort ; les maisons de maître en pierres, ainsi que les autres bâtiments d'exploitation n'étaient aussi que ruines.

L'autorité locale s'empressa de faire construire sur la place de la Victoire, à la Pointe-à-Pitre, des baraques pour loger les troupes et servir d'hôpital provisoire.

Aussitôt le désastre, une ambulance en plein air s'était organisée dans une des allées de cette place. Les blessés se virent prodiguer avec un empressement admirable les secours de la science par les médecins de la marine et les médecins civils et soigner avec une tendre affection par les sœurs de Saint-Paul de Chartres.

Le 17 février, M. Arnous, chirurgien en chef de l'hôpital militaire, disait dans un rapport :

« Il y a plus de femmes blessées que d'hommes ; généralement elles l'ont été plus gravement : les fractures sont très nombreuses surtout aux membres inférieurs ; elles sont multiples chez bien des individus. Après elles, viennent les plaies de la tête avec décollement des os du crâne, avec ou sans fractures ; des contusions énormes sur tous les points du corps des écrasements des pieds, des mains, des ophtalmies causées par la poussière de chaux s'élevant des décombres. En somme, je ne crois pas être au-dessus de la vérité en vous annonçant que le nombre des blessés très graves dont la vie est ou a été en danger s'élève au moins à deux cents ; celui des blessés, en général, peut aller à deux mille ; celui des morts à quinze cents. »

Les premières baraques bâties reçurent ces blessés.

Des colonies voisines arrivaient tous les jours des secours en vivres, médicaments, vêtements, espèces. Une noble émulation faisait vibrer tous les cœurs. La solidarité humaine se montrait dans toute sa touchante grandeur. Toute la France, l'Europe entière, se leva pour secourir cette grande infortune, quand la catastrophe y fut connue.

Cette admirable expansion de charité permit de distribuer aux victimes la somme de 6,395,573 fr. 59 cent., y compris les sommes votées par les chambres, montant à 2,348,512 fr. 57 cent.

La Guadeloupe tout entière n'était qu'un vaste atelier de travail où ses habitants déployaient de mâles vertus et une admirable énergie.

Le 8 mars, M. Champy, maire de la Pointe-à-Pitre, lançait la proclamation suivante :

« Habitants de la Pointe-à-Pitre !

« Il y a aujourd'hui un mois que vous avez été frappés d'un désastre qui trouve à peine de précédents dans les annales du monde.

« Deux fléaux à la fois se sont disputé à l'envi la destruction de vos fortunes et de vos affections les plus chères.

« Il n'a fallu que quelques minutes pour faire un amas de ruines de notre ville, qui, l'instant d'auparavant, était l'orgueil de l'archipel ; le parent, l'ami que vous aviez embrassés le matin, vous ont été ravis avant que le jour ne fût à la moitié de son cours ; vous êtes demeurés seuls en présence de votre douleur, sans asile et sans pain !

« Que de causes de désespoir et de découragement ! Que de raisons de craindre le désespoir ! Et pourtant la tranqui-

« lité publique n'a pas été troublée un instant ; et pourtant
« chacun a rempli ses devoirs avec calme et résignation.

« Mais que ne peut aussi l'influence d'un homme de bien
« sur des cœurs nobles et généreux. Un second jour n'avait
« pas encore éclairé vos malheurs que déjà le digne Gouver-
« neur qui préside à vos destinées avait franchi la distance
« qui le séparait de vous, et bientôt les témoignages de syn-
« pathie et les secours abondants de vos frères de la Mari-
« nique se réunissant à ceux de l'intérieur et de vos amis de
« la Barbade, de Saint-Thomas, de Sainte-Lucie, de la Domi-
« nique, de Démérari, et de Saint-Barthélemy, sont venus vous
« confirmer que tout n'était pas désespéré.

« Gloire à de si nobles sympathies ! Honneur à vous qui
« les avez inspirés ! Honneur à cette marine marchande, dont
« les navires et toutes les ressources ont été mis à la disposi-
« tion de vos femmes, de vos enfants, de vos vieillards et de
« vos blessés ! Honneur à votre clergé, qui, a su trouver des
« consolations pour tous ! Honneur à ces médecins que vous
« avez vus prodiguer leurs soins partout où il y avait une
« douleur à soulager ! Honneur à ces nobles sœurs hospitalières,
« qui les ont si puissamment secondés ! Honneur à ces
« planteurs, qui, malgré leur propre malheur, ont recueilli si
« généreusement vos réfugiés ! Honneur à votre brave garnison,
« à votre marine locale, à vos troupes de toutes armes, à vos
« magistrats et à vos fonctionnaires de tous grades, car tous
« ont révalisé de zèle, et je m'acquitte d'un devoir bien doux
« à mon cœur, en les signalant à la reconnaissance publique.

« Si des circonstances impérieuses ont éloigné momentanément
« de vos ruines le brave amiral qui, lui aussi, était
« accouru avec sa division aux premiers avis de vos douleurs,
« vous avez été témoins de ses regrets.

« Mais l'impulsion est donnée ; vous vous relèverez de vos
« cendres, habitants de la Pointe-à-Pitre ! j'en ai pour garant
« la miséricorde divine, à laquelle vous devez d'avoir été si
« efficacement secourus dès les premiers instants de vos
« malheurs ; j'en ai pour garant le courage énergique que vous
« déployez pour continuer l'œuvre de régénération si heureuse-
« ment commencée.

« Courage et confiance ! »

Ni le courage, ni la confiance ne manquèrent, et le contre-
amiral Gourbeyre n'hésita pas à réunir le conseil colonial,
représentation du pays, pour pourvoir aux besoins pressants de
la situation.

Il ouvrit la session le 12 juin en prononçant le discours
suivant :

« Messieurs, la terre tremble encore ! Nous marchons au milieu de ruines. Dans tout ce qui nous entoure, dans tout ce qui frappe nos regards, nous trouvons des traces du double fléau qui, le 8 février, bouleversa notre malheureuse colonie.

« Pourquoi, cependant, tous les événements qui ont signalé cette terrible journée semblent-ils déjà appartenir à destemps reculés ? Pourquoi les sombres pensées qui s'y rattachent ont-elles déjà pris place parmi nos plus anciens souvenirs ? C'est que, il faut le reconnaître, l'imagination de l'homme tenterait vainement de saisir à la fois tous ces désastres survenus dans un seul instant, toutes ces émotions, toutes ces douleurs accumulées dans soixante-dix secondes ! Aussi, notre faiblesse, pour considérer dans son ensemble la longue série de nos malheurs, a-t-elle besoin de croire qu'ils n'ont pu s'accomplir dans un seul jour, aussi a-t-elle compris que c'était seulement d'un point de vue éloigné, pris dans l'avenir, qu'elle pouvait contempler cette vaste scène de destruction. Pour nous, Messieurs, le tremblement de terre du 8 février a donc duré de longues années ; pour nous un siècle s'est écoulé entre le moment où je vous parle et cette heure fatale qui devait être pour tous, ce quelle fut pour nos amis, l'heure de l'éternité.

« Messieurs, un siècle s'est donc écoulé, et nous avons vu s'affaiblir le souvenir des cruelles épreuves que nous avons traversées ; mais nous n'avons point oublié, nous n'oublions jamais le dévouement touchant de nos frères de la Martinique et de l'escadre des Antilles, qui nous portèrent les premiers secours et les premières consolations.

« Nous n'oublierons jamais ces généreux étrangers qui disputèrent aux braves habitants de la Martinique le bonheur de nous secourir dans notre détresse. Honneur aux Danois et aux Suédois, aux Américains du Nord et aux Allemands qui, depuis Caracas jusqu'à New-York, ont voulu prendre part à ce grand acte de bienfaisance ! Honneur aux Colons anglais, qui, confondant ce que le destin s'était plu à confondre, n'ont su faire aucune différence entre un Français et un Anglais frappés par le même fléau, n'ont voulu voir dans les victimes d'un même désastre que des membres de la grande famille humaine, que des enfants d'un même Dieu !

« Nous conserverons surtout, Messieurs, nous conserverons précieusement le souvenir de ces consolations descendues du trône pour faire revivre l'espérance dans nos cœurs, le souvenir de toutes les sympathies qui éclatèrent en France, quand on y apprit tous nos malheurs.

« Oui, comme le Roi, comme la Reine, notre providence, la
« mère-patrie s'est vivement émue au récit de tous les maux
« qui ont accablé la pauvre Guadeloupe ! Les représentants
« du pays ont demandé au trésor public les premiers dons
« offerts à votre infortune, proclamée une calamité nationale ;
« dans toutes les églises du royaume, le clergé a appelé sur
« vous la compassion des fidèles ; dans tous les départements,
« dans toutes les communes, dans toutes nos colonies, et même
« les Français qui vivent sur la terre étrangère, des souscrip-
« tions ont été ouvertes en faveur des victimes de la catast-
« phe du 8 février. Déjà les secours de la métropole ont pu
« satisfaire aux nécessités les plus urgentes du moment ;
« bientôt aussi, j'espère, d'autres ressources vous aideront à
« relever, à perfectionner vos usines, et viendront rendre la
« vie à la malheureuse Pointe-à-Pitre.

« Tant de témoignages de sympathie ne devaient pas rester
« stériles : ils ont fait disparaître les plus grandes difficultés
« du présent ; ils vous ont rendu quelque confiance dans
« l'avenir, que vous pouvez aujourd'hui envisager sans effroi.

« Dans ces longues et douloureuses journées de février, la
« conduite de notre population a été digne d'éloges. Tout le
« monde a fait son devoir : l'habitant des villes et l'habitant de
« la campagne, comme le magistrat et l'administrateur ; le
« soldat comme le marin. Mais nous devons surtout un tribut
« d'admiration à ces hommes d'élite qui donnèrent à tous
« l'exemple de la résignation, du courage, à ces conseils mu-
« nicipaux que nous auraiènt enviés toutes communes de
« France ; à ces deux maires, si rudement éprouvés, et pourtant
« si grands, si dévoués, si héroïques en présence du désastre :
« Messieurs, sur les ruines de la Pointe-à-Pitre et du Moule,
« MM. Champy et Monnerot ont acquis des titres impérissables
« à la reconnaissance du pays, qui les entoure aujourd'hui de
« sa vénération et de son amour ; l'histoire, qui leur réserve
« une belle page, dira à vos arrière-neveux comment vous avez
« su honorer les grandes vertus et les grands citoyens.

« Messieurs, dans les circonstances difficiles qui se sont
« succédé depuis le 8 février, je n'ai pas cru devoir convoquer
« le conseil colonial. Je n'ai pas voulu vous retenir, longtemps
« peut être, loin de vos familles et loin de vos affaires, je
« n'ai pas voulu vous demander un sacrifice que vous ne pouviez
« faire sans préjudice pour vos intérêts et qui ne devait avoir
« aucun résultat utile pour le pays. J'ai donc différé jusqu'à
« ce jour l'ouverture de la présente session.

« En vous soumettant le budget de 1844, on vous présen-
« tera de nouveau celui de l'exercice courant, que vous n'avez

« pas voté en 1842, et qui a dû être établi sur de nouvelles
« bases depuis les évènements qui sont venus tarir une partie
« des sources du revenu public.

« Messieurs, comme les vrais amis des colons, je n'ai pu
« voir sans regret la position que vous avez prise vis-à-vis de la
« Métropole, et dans laquelle vous vous maintenez depuis deux
« années. Comme tous vos amis, comme le pays, dont vous êtes
« les élus, je vois aujourd'hui avec bonheur arriver le moment
« où la reconnaissance va vous ramener dans les bras de la
« France, qui a montré tant de sympathie pour vos malheurs ;
« de la France, qui vient de vous combler de ses bienfaits.

« Messieurs les Conseillers coloniaux, la session de 1843 est
« ouverte.

« Vive le Roi ! »

Des dévouements admirables glorifièrent la nature humaine, victime de la nature matérielle, qui avait perdu son équilibre.

A la Pointe-à-Pitre, théâtre de la grande scène de désolation, l'homme se montra plus grand que l'immense malheur qui venait de réduire en poussière la reine des Antilles.

La municipalité s'était montrée à la hauteur de l'épouvantable catastrophe ; au Moule, le maire avait ranimé tous les courages, pris tous les mesures nécessitées par les circonstances ; à la Pointe-à-Pitre, les médecins de la marine, les médecins civils avaient rivalisé de zèle pour soigner les blessés.

L'homme, sous la pression d'un évènement calamiteux, avait déployé glorieusement de belles vertus. De si beaux dévouements devaient avoir une récompense. Elle ne se fit pas attendre. Mais comme l'autorité ne pouvait à la fois récompenser tous ceux qui s'étaient distingués, elle dut, à regret, faire un choix très restreint, et une ordonnance royale du 4 août nomma chevaliers de l'ordre de Légion d'honneur :

MM. Champy, maire de la Pointe-à-Pitre :

Leger, premier adjoint ;

Berthemet et Belleroche, conseillers municipaux ;

Monnerot, maire du Moule ;

Granger, médecin civil ;

Depuis le 8 avril précédent, une ordonnance avait élevé le contre-amiral Gourbeyre, gouverneur, au grade de commandeur.

Ce grand citoyen eut la joie d'assister à la renaissance du pays, et quand la mort le frappa, à la Basse-Terre, le 7 juin 1845, toute trace du désastre avait disparu.

La Pointe-à-Pitre était rebâtie, les bourgs fracassés avaient été relevés, les sucreries anéanties avaient été rebâties et les

usines centrales Acomas, Duval, Bellevue, Zévallos, Marly, Grande-Anse déchiraient l'air du bruit strident des machines à vapeur.

Triomphe glorieux d'une population sans défaillance !

Cependant cette œuvre de rénovation avait été accomplie pendant plus d'un an au milieu d'alarmes continuelles et d'un tremblement de terre pour ainsi dire incessant.

Le tableau des secousses, dressé par Charles-Saint-Claire Deville, en donne la preuve :

DATES.	INSTANTS DU JOUR :		NATURE DES SECOUSSES, lieux où elles ont été ressenties et observations.
	Matin.	Soir.	
1813.			
8 février.	10 heures.	Violente secousse, commune à toutes les localités de la Guadeloupe et de la Petite-Terre.
9.....		Minuit....	Basse-Terre.
9.....	11 heures.	11.35....	Capesterre.
9.....	5.....		Pointe-à-Pitre.
10.....	2.....		<i>Idem.</i>
10.....	2.30....		Capesterre.
10.....	6.15....	8.10....	<i>Idem.</i>
12.....	8.....		Pointe-à-Pitre, très forte.
12.....	9.20....	2.....	Capesterre.
14.....	2.....		<i>Idem</i>
14.....	4.....	6.5....	<i>Idem</i>
15.....	9.....	11.....	Pointe-à-Pitre, la secousse de 11 heures du soir a fait sortir les habitants de leurs maisons
15.....	4.10....		Capesterre.
15.....	5.20....	7.15....	<i>Idem</i>
16.....	4.....		Pointe-à-Pitre.
16.....		3.15....	Capesterre.
18.....	3.....		Pointe-à-Pitre, très forte les maisons craquaient.
19.....	9.30....		Pointe-à-Pitre.
20.....	5.15....		<i>Idem</i>
22.....	4.....	8.30....	Basse-Terre.
22.....		9.15....	Pointe-à-Pitre. Les habitants sortirent des maisons.
22.....	5.....		Capesterre.
22.....	6.10....	8.55....	<i>Idem.</i>
23.....	1.15....		<i>Idem.</i>
23.....	1.....		Pointe-à-Pitre, très forte, habitants sortis des maisons.
24.....	1.15....		<i>Idem</i> , secousses très fortes qui ont jeté l'alarme dans la population

DATES.	INSTANTS DU JOUR :		NATURE DES SECOUSSES, lieux où elles ont été ressenties et observations.
	Matin.	Soir.	
1843.			
25 février.	2 heures.	5 heures.	Pointe-à-Pitre.
1 ^{er} mars.	7.30.....	<i>Idem.</i>
1 ^{er}	2.....	Capesterre.
4.....	7.....	Basse-Terre.
4.....	8.20.....	Capesterre.
8.....	4.....	Pointe-à-Pitre.
8.....	10.15.....	<i>Idem.</i>
8.....	11.30.....	<i>Idem.</i>
9.....	5.15.....	<i>Idem.</i>
10.....	1.....	<i>Idem.</i> , secousse très forte. Les habitants quittèrent leurs maisons.
10.....	1.30.....
10.....	1.30.....	Capesterre.
10.....	2.....	Pointe-à-Pitre.
14.....	5 et midi.	<i>Idem.</i> , fortes secousses.
14.....	Midi 30.....	Basse-Terre.
14.....	Midi 32.....	Capesterre.
16.....	2.3 et 5.....	Pointe-à-Pitre.
18.....	3 et 5.....	<i>Idem.</i>
19.....	7.30.....	Basse-Terre.
21.....	3.....	Pointe-à-Pitre.
24.....	Minuit à 3.....	<i>Idem.</i> , trois faibles secousses.
27.....	2.....	<i>Idem.</i>
29.....	2.5.....	<i>Idem.</i>
30.....	3.....	<i>Idem.</i>
			<i>Idem.</i> , secousses très fortes, précédées et suivies de bourdonnement pendant la nuit du 31 mars au 1 ^{er} avril, et particulièrement depuis 11 ^h 25 du soir jusqu'à 4 heures du matin, on peut dire que la terre n'a pas cessé de trembler. La population, en proie à d'incessantes alarmes, a passé toute cette nuit dans les rues et sur les places publiques.
31.....	8.5..... 10.35..... 11.25.....	
1 ^{er} avril.	4.....	<i>Idem.</i> , très forte secousse.
1 ^{er}	4.....	Capesterre.
3.....	10, minuit.	Pointe-à-Pitre.
4.....	2.....	<i>Idem.</i>
5.....	7.....	Basse-Terre.
5.....	7.45.....	Pointe-à-Pitre, très forte secousse.
9.....	9.....	<i>Idem.</i>
11.....	10.....	<i>Idem.</i> , avec bourdonnement.
13.....	10.....	<i>Idem.</i> , forte secousse.
14.....	5.....	<i>Idem.</i>
16.....	9.11.....	Capesterre.
17.....	9.30.....	Pointe-à-Pitre.

DATES.	INSTANTS DU JOUR :		NATURE DES SECOUSSES, lieux ou elles ont été ressenties et observations.
	Matin.	Soir.	
1843.			
18 avril..		11h 30...	Pointe-à-Pitre.
18.....		11.....	Capesterre.
19.....	10 heures.	4.....	Pointe-à-Pitre.
19.....		11.....	<i>Idem.</i>
19.....	10.12.....	4.30.....	Capesterre.
20.....	2.....	11.....	Pointe-à-Pitre, très forte secousse. depuis 11 heures du soir jusqu'à 6 heures du matin le 21, il y a eu au moins une secousse par heure.
20.....	1.30.....	10.....	Basse-Terre.
20.....		2 et 11.30	Capesterre.
21.....			Pointe-à-Pitre, forte secousse.
21.....	3.6 et 4.25		Capesterre, remarque : les se- cousse notées à la Capesterre et à la Pointe-à-Pitre sont pour la plupart ressenties au Lamentin, au Petit-Bourg, à la Goyave et aux Saintes.
21.....	5.25.....		Basse-Terre.
23.....		11.30...	Pointe-à-Pitre, forte secousse.
25.....	3 à 4.....		<i>Idem</i> , trois secousses.
26.....		11.....	<i>Idem.</i>
27.....	1 et 3.....		<i>Idem.</i>
4 mai... 4.....			<i>Idem</i> , forte, ressentie au Matouba.
4..... 2.....			Capesterre.
5..... 11.....			Pointe-à-Pitre, forte.
6..... 11.30.....			<i>Idem</i> , fortes secousses; la première a occasionné la chute de quelques pignons lézardés.
7..... 4 et 11.45			Pointe-à-Pitre, faibles secousses.
9..... 11.....			<i>Idem</i> , trois <i>idem</i> .
10..... 11.....			<i>Idem</i> , une <i>idem</i> .
10..... 10.....			Basse-Terre.
11..... 5.30 et 6.....			Pointe-à-Pitre, très fortes secousses; la première a duré de 3 à 4''; la seconde de 8 à 9'', la plus forte ressentie depuis le 8 février.
11..... 6.30.....			Les secousses de 6h, 7h 30' et
11..... 7.30.....			8h 28' ont été fortement res-
11..... 7.45.....			senties à la Basse-Terre.
11..... 7.57.....			
11..... 8.28.....			
11..... 8.38 et			
	9.45.....	6 et 11...	
12..... 3, 3.5 et			Pointe-à-Pitre.
	3.15.....	6.30.....	
13..... 5.10.....			<i>Idem</i> , très forte secousse.
14..... Midi 30.....	11.15, 9.30		<i>Idem.</i>

DATES.	INSTANTS DU JOUR :		NATURE DES SECOURSES, lieux où elles ont été ressenties et observations.
	Matin.	Soir.	
1843.			
15.....		9h30 et 11	<i>Idem.</i>
15.....	4 et 7 h.		<i>Idem.</i>
18.....		8.30....	<i>Idem.</i> , forte secousse avec bourdonnement,
19.....		11.....	<i>Idem.</i>
20.....	4.....	5.....	<i>Idem.</i> , faible; celle de 4 ^h ressentie à la Capesterre et à la Basse-Terre.
21.....		11.....	<i>Idem.</i>
22.....	4.....		<i>Idem.</i>
23.....	8 15....	11.30....	<i>Idem.</i>
24.....	4.....	Minuit....	<i>Idem.</i>
25.....	2.30 et 3.10		<i>Idem.</i>
26.....	3 et 3.30		<i>Idem.</i>
27.....	4 et 4.30	10.....	<i>Idem.</i>
28.....	4 et 4.30		<i>Idem.</i>
30.....	6, 6.10 et 9.45....		<i>Idem.</i> ; la première très forte avec bourdonnement.
31.....	Midi 45....	3.....	<i>Idem.</i> faibles.
1 ^{er} juin..	4.....		<i>Idem.</i> forte.
2.....	1.5.....		<i>Idem.</i> faible.
4.....	3.....		<i>Idem.</i> faible.
5.....	3.....		<i>Idem.</i> forte.
6.....		9.....	<i>Idem.</i> forte et brusque.
7.....	5.....		Capesterre, faible.
8.....	1.30....		Pointe-à-Pitre, forte et brusque.
8.....	4.55....		Capesterre, faible.
9.....	4.30....		Saintes, deux fortes secousses.
9.....	2.10....	6.30....	Pointe-à-Pitre.
10.....	2.....	10 45....	<i>Idem.</i>
11.....	4.5 et 4.20	6.15 et 11	<i>Idem.</i> , les secousses de 4 ^h 5 et 4 ^h 20 du matin ressenties au Port-Louis au Petit-Bourg, à la Capesterre, aux Trois-Rivières, aux Saintes et à Marie-Galante.
12.....		11.15....	<i>Idem.</i>
12.....	11.....	11.45....	<i>Idem.</i>
13.....	1.20, 3.30		
	8.30....		<i>Idem.</i>
13.....	2 et 4....		Capesterre.
14.....		4.45....	Pointe-à-Pitre.
14.....	Minuit à 1.	11.20....	<i>Idem.</i> de minuit à 1 ^h , 3 secousses.
14.....	3.....		Basse-Terre.
16.....		2.8....	Capesterre.
17.....	4.....		Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, forte et brusque.
17.....	9.30....		Saintes.
20.....	10.45 et 11		Pointe-à-Pitre.

DATES.	INSTANTS DU JOUR.		NATURE DES SECOUSSES, lieux où elles ont été ressenties et observations.
	Matin.	Soir.	
1843.			
22 juin...		10 heures.	Pointe-à-Pitre.
23.....	4h, 8.30, 9	6 et 7.15	<i>Idem.</i>
24.....	2.10.....		<i>Idem</i> très forte, ressentie à la Capesterre, quelques pignons écroulés à la Pointe-à-Pitre.
25.....	11.30.....		<i>Idem</i> très forte.
26.....	7.30 et 10 15..		<i>Idem.</i>
27.....	1.....		<i>Idem.</i>
27.....	Minuit 15..		Capesterre.
28.....	3 et 9.....	1.20 et mi- nuit....	Pointe-à-Pitre, la terre a oscillé constamment et faiblement jusqu'à 5 ^h du matin. Violent orage foudre tombée au fort Fleur-d'Épée.
30.....	10.20.....	10.30.....	<i>Idem.</i>
1 ^{er} juillet	1.40.....	10.15.....	<i>Idem.</i>
2.....	5.15.....		<i>Idem.</i>
3.....	3.30.....	4.....	<i>Idem.</i>
3.....	5 et 11.25		Basse-Terre.
4.....	0.15.....		Pointe-à-Pitre.
5.....		1511.....	<i>Idem.</i>
6.....	9.10.....		Matouba, légère secousse.
6.....		11.30.....	Pointe-à-Pitre.
7.....	Minuit 15.	7.30 et 10.15..	<i>Idem.</i>
9.....	1.....		Matouba, 2 secousses.
9.....	4.....	5.....	Pointe-à-Pitre.
9.....		11.30.....	Bas e-Terre.
10.....	11.....	Minuit....	<i>Idem.</i>
11.....	3.....		Pointe-à-Pitre, forte.
12.....	4.15 et 5	9.....	<i>Idem</i> , celle de 4 ^h 15' ressentie à la Capesterre.
13.....		4.45 et 9.30...	<i>Idem.</i>
14.....	1.30, 1.35 6.....	2.....	<i>Idem.</i>
15.....		8.30.....	<i>Idem.</i>
16.....	1.30.....		<i>Idem.</i>
19.....	2.30.....		<i>Idem.</i>
21.....	10.30, midi		<i>Idem.</i>
24.....	2.10, 3.45, 4.5, 4.10		<i>Idem</i> , fortes précédées de bourdonnement.
25.....		11.....	<i>Idem</i> , forte et brusque, Basse-Terre
26.....	2.....	11.....	<i>Idem.</i>
27.....	7.....		<i>Idem.</i>

DATES.	INSTANTS DU JOUR :		NATURE DES SECOUSES, lieux où elles ont été ressenties et observations.
	Matin.	Soir.	
1843.			
28 juillet..	7 heures.	8.50....	<i>Idem</i> celle de 8 ^h 50' précédée d'un fort bourdonnement.
2 août....	3.30....	<i>Idem</i> , faible.
3.....	3 25.....	<i>Idem</i> .
4.....	2 30....	<i>Idem</i> .
5.....	10.30....	<i>Idem</i> .
6.....	1.3 et 6.30	3.....	<i>Idem</i> .
12.....	10.30	9.....	<i>Idem</i> .
12.....	9.30 et 10	Basse-Terre.
14.....	11.30....	Matouba, assez vive, durée de 8 à 10"
14.....	2.....	3 et 4....	Pointe-à-Pitre, celle de 4 ^h peu appréciable a déterminé la chute d'une maison déjà ébranlée.
16.....	6.30. 7.20 et 10 25	Pointe-à-Pitre.
19.....	3.15, 6.20	<i>Idem</i> ressenties à la Capesterre.
21.....	8.30....	<i>Idem</i> .
25.....	4.15....	<i>Idem</i> .
28.....	3 et 4....	<i>Idem</i> , fortes précédées de bourdonnement.
29.....	11.15....	<i>Idem</i> .
5 sept....	11.....	<i>Idem</i> .
8 sept....	11.....	Pointe-à-Pitre.
9.....	5.30....	<i>Idem</i> .
20.....	7.45 et 11.45..	<i>Idem</i> .
25.....	Midi.....	<i>Idem</i> assez forte.
4 oct....	6.45....	3.....	<i>Idem</i> faibles.
8.....	10.30....	<i>Idem</i> .
12.....	3.....	<i>Idem</i> .
25.....	8.30....	<i>Idem</i> .
2 nov....	11.30....	<i>Idem</i> assez forte.
3.....	3.30....	<i>Idem</i> faible.
4.....	4.....	<i>Idem</i> .
19.....	2.30....	<i>Idem</i> .
26.....	Minuit....	<i>Idem</i> forte, précédée de bourdonnement.
13 déc....	4.....	<i>Idem</i> faible.
19.....	3.....	<i>Idem</i> .
30.....	11.....	<i>Idem</i> .
1844.			
3 janvier	11.....	<i>Idem</i> .
5.....	7.15....	<i>Idem</i> , précédée de bourdonnement.
9.....	11.....	<i>Idem</i> .
18.....	8.15....	Secousse qui a violemment ébranlé la tour du phare de la Petite-Terre. Basse-Terre.

DATES.	INSTANTS DU JOUR :		NATURE DES SECOUSSES, lieux où elles ont été ressenties et observations.
	MATIN.	Soir	
1814.			
19.....	1 heure..	Cette secousse peu appréciable à la Guadeloupe, a jeté la terreur parmi les populations de la Martinique de Sainte-Lucie et de la Grenade.
25.....	2 15.....	Pointe-à-Pitre, assez forte.
27.....		3.....	<i>Idem.</i>
20 fév ier.....		11.....	<i>Idem.</i>
25.....		8.....	<i>Idem.</i> faible.
26.....	1.....	<i>Idem.</i> plusieurs fortes secousses.
1 ^{er} mars.....		2.....	<i>Idem.</i> forte.
5.....	1.15.....	<i>Idem.</i> faible.
6.....		7.15.....	<i>Idem.</i>
10.....		9.....	<i>Idem.</i> 2 fortes secousses.
15.....	5.30.....	
16.....	11.....	9.....	<i>Idem.</i> faible.
17.....	4.30.....	<i>Idem.</i> faibles
17.....	4.45.....	Basse-Terre et Saint-Martin assez forte et d'une assez longue durée.
5 avril.....		10.....	Pointe-à-Pitre, forte.
6.....	1.....	<i>Idem.</i> très forte.
16.....	9.20.....	Saint Pierre (Martinique), brusque et forte, Saint-Thomas, Puerto-Rico, violent trébuchement de terre, d'une durée de 30" accompagné de bruit souterrain; à Puerto-Rico plusieurs maisons et quelques édifices publics renversés ou lézardés; ressenti à la montagne Saint-Louis (Guadeloupe).

En tout 324 secousses :

De 6 heures du soir à minuit..... 93

De minuit à 6 heures du matin..... 131

De 6 heures du matin à midi..... 60

De midi à 6 heures du soir..... 40

Total égal..... 324

Les secousses par mois se répartissent ainsi :

Février 1843.....	38
Mars.....	28
Avril.....	35
Mai.....	56
Juin.....	52
Juillet.....	46
Août.....	26
Septembre.....	6
Octobre.....	5
Novembre.....	5
Décembre.....	3
Janvier 1844.....	8
Février.....	3
Mars.....	10
Avril.....	3
	<hr/>
Total égal.....	324

Depuis lors et jusqu'à présent, la Guadeloupe n'a éprouvé que de temps en temps, des secousses plus ou moins fortes, dont la plus violente a eu lieu : 1851, 16 mai 9 heures du ma'in. — La population a été effrayée. Un grand nombre de secousses, plus ou moins intenses, selon les localités, et se succédant à des intervalles rapprochées, ont prolongé l'inquiétude jusqu'au lendemain. Aux Trois-Rivières, à la Capesterre, à la Goyave, au Petit-Bourg, à la Baie-Mahault et au Lamentin, les bâtimens servant à la fabrication du sucre ont été gravement endommagés, plusieurs cheminées de sucreries ont été renversées,

A la Capesterre, l'église et la geôle ont été fortement lézardées. Les églises du Lamentin et de la Baie-Mahault avaient beaucoup souffert.

La première secousse a été d'une durée très longue.

Pendant plusieurs mois, la colonie a éprouvé des secousses plus ou moins fortes.

L'autorité locale a distribué aux habitants un secours de 30,000 francs.

I.

Description des plantes.

Karukera présentait aux regards des Espagnols émerveillés une immense forêt qui s'étendait du rivage de la mer au sommet des montagnes. Cette île, habitée par une race d'hommes

vaillants, venus de la terre ferme, était, dit Washington Irving dans l'histoire de Colomb, la plus importante de l'archipel des Petites Antilles « et en quelque sorte la clef et l'entrée de toutes les autres. »

Ses premiers habitants, hommes mous et efféminés, appelés *Ygnéris*, avaient disparu, massacrés par une peuplade qui habitait primitivement l'Amérique méridionale, entre les fleuves Orénoque et Amazone. Les conquérants, les fiers et courageux Caraïbes (Car-hibes, mangeur de chair humaine), n'avaient conservé de l'ancienne population que les femmes, dont ils avaient fait leurs épouses et leurs esclaves.

Karukera, dont l'admirable situation au centre et en tête des îles, avait frappé l'esprit des Caraïbes, s'était bien vite peuplée par des migrations successives, et était devenue la place d'armes des nouveaux sauvages. Aussi, montés sur de frêles embarcations, ils s'emparèrent de toutes les îles voisines et poussèrent leurs entreprises audacieuses jusque dans les Grandes-Antilles, semant la mort et le pillage partout où ils descendaient.

La nature avait prodigué ses dons à cette île délicieuse, qui regorgeait de plantes variées, mêlées dans un prodigieux désordre.

Des arbres donnaient aux Caraïbes des bois de construction incorruptibles, soit pour l'édification de leurs maisons et bâtiments publics, soit pour leurs pirogues. D'autres arbres leur prodiguaient des fruits succulents. Des plantes potagères, des racines savoureuses, assuraient leur nourriture, tandis que les rivières et la mer leur procuraient des poissons ou des crustacés exquis. Le duvet du cotonnier, les fruits de certains arbres, des écorces, des fibres, des tiges de liane leur fournissaient les tissus, les fils, les ficelles, les cordes et les cordages. La flore de l'île avait laissé surprendre ses secrets et donnait les remèdes pour les maux peu nombreux qui rappelaient aux Caraïbes qu'ils n'étaient que des passagers sur la terre.

Nous allons essayer de faire revivre cette nature telle qu'elle apparut aux premiers Européens et de décrire les plantes, car nous devons connaître les productions du pays dans lequel nous vivons, leurs propriétés au point de vue de la construction, de l'alimentation, de la guérison, et nous pensons que de cette description va surgir une Guadeloupe inconnue, dont les richesses étonneront bien de lecteurs.

Cette nature tropicale si prodigieusement intense et si magnifique, est aussi l'officine redoutable où se préparent ces poisons végétaux si terribles, qui, sous les formes les plus

séduisantes, arrêtent la vie et la font promptement disparaître dans d'atroces douleurs ou dans un sommeil traîtreusement sans réveil.

Mais l'œuvre puissante de Dieu est un tout harmonieux, où le bien combat le mal et le terrasse. Aussi, à côté de ces plantes, dont la beauté incite le voyageur à s'arrêter et à porter à ses lèvres souriantes une baie qui paraît succulente, ou une feuille gracieusement lancéolée, ou une fleur aux senteurs enivrantes, se trouve, par une admirable prévoyance de la Providence, le contre-poison qui, promptement administré, dit à la mort : Tu n'iras pas plus loin.

Le peu que nous dirons, car des volumes ne suffiraient pas pour tout écrire, donnera une idée aussi complète que possible de notre nature tropicale, qui a arraché à Descourtiz ce cri d'admiration :

« Quel état délicieux éprouve l'homme religieux au milieu de ces superbes forêts qui agitent autour de lui leurs dômes de verdure et leurs lianes élégantes et parfumées, que balance l'air rafraîchi ! Seul en ce moment, oublié, ignoré peut-être comme les fleuves qui, selon Chateaubriand, n'ont pas même de nom dans le désert, il se met avec attendrissement en rapport avec l'Auteur de toutes choses, et son âme adresse des louanges à l'éternel, à ce grand être invisible et visible en tout lieu, en pensant à l'immensité des ressources qu'il a accordées à la végétation. Ici, ce sont des plantes qui fournissent des couleurs aux arts ; là, des substances alimentaires qui font l'ornement des vergers et des potagers. Celles-ci fournissent des gommés, des résines utiles à la médecine, aux arts et à la navigation. Celles-là flattent le luxe par leurs parfums exquis. Les unes offrent dans leur liber de très bons cordages ; d'autres livrent des fils plus souples pour le fil et la toile ; celles-ci les aigrettes de leurs semences pour les ouvrages en coton. Celles-là, par la compression de leurs graines, des huiles, ou, par distillation, un arôme subtil, qui parfume les liqueurs. Les racines renferment un amidon, un suc agréable, des fruits délicieux et des substances qui remplacent les céréales, etc. »

Nous décrirons d'abord les arbres, puis les arbustes, ensuite toutes les plantes qui recèlent des poisons, les arbres fruitiers, les plantes qui ont fait la richesse coloniale, les lianes, les plantes potagères, les herbacées, les plantes aquatiques, les plantes qui peuvent servir à l'ornementation des jardins, les principales plantes introduites. Nous indiquerons les noms caraïbes que nous avons trouvés dans le *dictionnaire caraïbe* du P. Raymond Breton. Nous terminerons cette description en donnant la nomenclature générale de toute la flore de la colonie.

II

En décrivant les arbres, nous indiquerons leurs propriétés médicinales et tous les usages auxquels ils sont employés, en faisant connaître, d'après un travail de M. Lallemant, capitaine d'artillerie, leur densité, leur élasticité, leur résistance à la rupture, en les rapportant avec le chêne coté 1,000.

Nous rappelons que la flore coloniale présente un fouillis prodigieux et qu'aucune espèce ne se présente en groupe. Les meilleures époques pour la coupe paraissent être les mois de janvier et d'août. Tout arbre abattu doit être débité de suite ou du moins écorcé et refendu par le cœur.

Les principaux spécimens de nos forêts qui s'élèvent encore de nos jours, sur une étendue d'environ trente-six mille hectares, sont les suivants, dont nous donnons entre parenthèse les noms caraïbes que nous avons pu trouver.

Le *bois de chêne d'Amérique* ou Bignone à feuilles ondées, appelé encore chêne noir et pois doux marron. Tronc de trente à quarante pieds, droit, très branchu, surtout au sommet; écorce cannelée d'un roux cendré; bois jaune pâle, à fibres serrées, ayant une longue durée si on le place à l'abri du soleil et de la pluie, bon pour la menuiserie et le charronnage et sert à faire des mâts, des merrains, des fonds de boucauts. Feuilles simples, ovales, lancéolées, pétiolées, ondulées vers le bord, larges de deux pouces, longues de quatre à cinq pouces, glabres, d'un vert clair en dessus, blanchâtres en dessous, rangées par deux ou trois à chaque nœud. Fleurs disposées en panicules terminales, légèrement courbées, évasées par le haut, gonflées à la partie inférieure du tube; limbe en cinq parties inégales, dentelé sur les bords; corolle d'une seule pièce, blanchâtre, parsemée de filets rougeâtres; deux étamines fertiles; trois filaments sans anthères; odeur suave. Fruits: siliques très étroites, biloculaires, bivalves, pendantes, arrondies, vertes, puis brunâtres, longues d'un pied, contenant de petites graines ailées, cordiformes, à ailes terminées par des poils et placées en recouvrement.

L'écorce donne, par décoction, beaucoup de tannin. Ecorce, feuilles et fleurs sont fébrifuges et astringentes. Ecorce et fleurs forment un sirop prescrit dans les mêmes circonstances que celui du quinquina.

Faisons ici observer que nous indiquons les propriétés médicinales, notamment d'après la *Flore des Antilles* de Descourtilz et l'*Histoire des drogues simples* de Guibourt.

Le *Cédrel odorant*, (iacaicachi ou oubouëri) ou acajou à planches, poussant ordinairement dans les falaises et dans les

lieux pierreux et stériles. Tronc droit, fort élevé, d'un pied de diamètre. Ecorce noirâtre et rude, remplie d'une infinité de hachures. Feuilles alternes, longues de plus d'un pied, ailées, composées de deux rangs de folioles ovales, lancéolées, acuminées, entières, glabres, un peu pétiolées. peu épaisses, sèches, cassantes, d'un vert brun, tachetées de petits points rouges et blancs. Fleurs petites, d'un blanc jaunâtre, à cinq étamines libres. Fruit : capsule ligneuse, pentagone, à cinq valves, contenant un placenta ligneux, libre, central, chargé de semences imbriquées, comprimées, munies à leur bord d'une aile membraneuse, à odeur alliagée qui passe dans la chair des oiseaux.

Bois léger, sans aubier, poreux, rougeâtre, amer, inattaquable par les vers, dégageant, quand il est sec, une odeur aromatique agréable, analogue à celle du génévrier de Virginie. Densité : 0,596. Élasticité : 1,053. Résistance : 0,867. Bon pour charpente, menuiserie et ébénisterie. On en fait des pirogues.

Cet arbre exsude une résine aromatique, transparente comme la gomme arabique, amère. L'extrait du bois est fébrifuge. Les feuilles passent pour antispasmodiques et se donnent en infusion théiforme.

Le *Myrte à feuilles de laurier*, ou bois d'Inde (Achourou). Arbre gros et grand. Bois rougeâtre, dur, raide, pesant, excellent, résistant, se conservant indéfiniment dans la terre et dans l'eau ; bon pour charpente, charonnage, surtout pour rais, masses d'armes, détails des voitures de l'artillerie. Densité : 1,320. Élasticité 1,211. Résistance 1,812. Ecorce jaunâtre. Feuilles opposées, entières, ovales, presque elliptiques, plus rétrécies à la base qu'au sommet qui, est obtus et élargi, à substance très épaisse, dure, membraneuse, finement ponctuée, glabres des deux côtés, à pétioles très courts, un peu élargis, se prolongeant dans le milieu de la feuille sous forme d'une très grosse nervure arrondie, et formant sur le dessus de la feuille un sillon longitudinal, ayant une odeur aromatique. Fleurs petites, composées de cinq pétales et d'une très grande quantité d'étamines, blanches, rougissant vers leur extrémité et formant bouquet. Fruit : baie d'un noir bleuâtre, arrondie, ombiliquée, de la grosseur de la sixième partie d'une noix de muscade, dont le goût est semblable à celui que produirait la mixture du clou de girofle, de la cannelle et de la muscade. Les feuilles possèdent le même goût et donnaient aux Caraïbes toute leur épicerie.

Les baies, associées aux substances qu'on fait confire dans le vinaigre, les aromatisent très agréablement et donnent en

autre une liqueur très suave. Les ramiers, les grives, les perdrix et les perroquets, quand il en existait encore, recherchent ces baies avec avidité. Ils engraisent alors et leur chair contracte un goût exquis.

Les baies et les feuilles sont stomachiques, antiseptiques, astringentes, et donnent une huile essentielle aromatique. Les décoctions de ce myrte sont employées dans beaucoup de cas et particulièrement pour resserrer les sphincters trop relâchés. Les bains de myrte sont ordonnés dans l'anasarque et les affections œdemateuses.

L'espèce désignée sous le nom de bois d'Inde jaune a : Densité, 1,211. Élasticité : 1,263. Résistance : 1,703.

Le *Mahogon*, appelé par les Espagnols Cèdre, par d'autres Mahogany, et vulgairement : acajou à meubles. Arbre devenu excessivement rare, très grand, croissant très vite, bien que ne poussant que dans des terres ponceuses et arides de préférence aux bonnes terres. Écorce épaisse, rude, tailladée, grise, assez adhérente. Bois compacte, d'une texture fine et serrée, d'une couleur rougeâtre claire, devenant à l'air d'un rouge plus foncé nuancé de brun. Aubier ne se distinguant du cœur que par un peu moins de coloration. Bois employé pour faire les meubles. Dans les îles où il est abondant, on en fait des chevrons, des planches, des cloisons, des canots. Feuilles petites, longues, étroites, très abondantes et venant par bouquet, d'un vert pâle, minces, souples, frisées vers la pointe; froissées dans la main, elles rendent une liqueur onctueuse, d'une odeur de vert aromatique. Fleurs petites, pédicellées, blanchâtres, terminales ou axillaires, en panicules lâches avec ramifications alternes, composées d'un calice persistant dans les jeunes fruits et disparaissant à mesure qu'ils grossissent, d'une corolle plus grande que le calice. Fruits très durs, de la grosseur du poing, grisâtres ou de couleur brune foncée, de la forme d'un œuf, s'ouvrant, lors de la maturité, par la base, en cinq valves s'enlevant en manière de calotte et laissant sur l'arbre des receptacles pentagones entourés de semences que les vents agitent, détachent et dispersent sur la surface de la terre.

L'écorce est fébrifuge et sert avec succès dans les fièvres intermittentes peu rebelles. Sa principale propriété est d'être astringente; aussi, est-elle employée dans les affections des membranes muqueuses.

Le *Sucrier de montagne*, bois Cochon ou gommier barrière, atteignant jusqu'à quarante pieds de hauteur. Bois léger rougeâtre. Écorce brune et assez épaisse. Feuilles à folioles longues et étroites. Fleurs à quatre pétales soudés dans leur moitié

inférieure. Fruit drupacé à deux trois ou quatre osselets volumineux et renfermant une amande grasse et amère.

Le tronc laisse découler un suc balsamique liquide, rougeâtre, d'une consistance semblable à celle du copahu, dont il a un peu l'odeur et la saveur, et se solidifiant à l'air. Cette gomme se brûle comme encens et remplace la résine élémi.

L'écorce est fébrifuge et prescrite dans les tisanes pectorales et apéritives. L'huile tirée des noyaux remplace celle d'amandes douces. Le baume de sucrier, uni à l'eau de casse et à l'opium, est employé avec succès dans les coliques bilieuses, quand les douleurs persistent; après les saignées les vomitifs, les bains et lavements mucilagineux et oléifères, et remplace le baume de Tolu dans toutes les préparations pour les maladies de la poitrine. Il sert en fomentations dans les douleurs d'estomac par dipepsie, dans les coliques venteuses, contre les vomissements. La résine, mise en digestion avec le tafia, guérit en peu de jours les blessures des individus dont les mains sont écrasées par les moulins.

Le *Simarouba*, ou bois amer ou acajou blanc (chipiou), arbre de moyenne taille, à écorce rugueuse, compacte, filandreuse. Bois blanc, léger, servant à la menuiserie, pour les combles, les caisses et les caissons de l'artillerie. Il est assez dur, élastique, résistant. Densité : 0,715. Élasticité : 1,052. Résistance : 1,375. Feuilles d'un vert foncé, pinnées sans impaires, alternes, pétiolées, à folioles au nombre de neuf à quinze, alternes, ovales, lancéolées, coriaces, glabres, sans dentelures. Fleurs mâles et femelles, axillaires, groupées en panicule écarté dont chaque articulation a un stipule sessile et composées d'un calice un peu apparent, persistant, partagé en cinq divisions aiguës, d'une corolle blanche à cinq pétales lancéolés, aigus, fixés au fond du calice, de dix étamines libres, d'un ovaire à cinq lobes, d'un style marqué de cinq stries, d'un stigmate à cinq rayons en étoile, d'un réceptacle épais, charnu, avec dix écailles velues. Fruit : cinq capsules agglomérées, réunies à leur base, un peu charnues, ovoïdes, ayant une graine ovale.

Ce bois, qui n'est jamais attaqué par les vers, communique son amertume aux viandes que l'on fait cuire à son feu.

Ecorce très amère, tonique très actif employé dans l'atonie mésentérique avec flatuosités, coliques et tranchées; dans le flux muqueux dyssentérique; dans les affections vermineuses, dans l'anasarque, les hémorrhagies passives, les diarrhées à la suite du scorbut et des fièvres intermittentes, les scrofules et même les fièvres d'accès rebelles ne présentant ni pléthore, ni irritation gastrique, ni lésion organique. L'écorce, jointe à

celles du Monbin et du Goyavier compose un sirop qui est employé avec succès dans la période d'irritation de la fièvre jaune.

L'*Acacie à feuilles étroites*, ou Tendre-à-caillou, dont le tronc monte jusqu'à quarante pieds et a un diamètre de quinze à seize pouces. Ecorce d'un brun clair et presque grisâtre, crevassée, peu adhérente. Aubier jaunâtre ne valant rien et se gâtant très aisément ; cœur dur, incorruptible, rougeâtre, mais devenant gris après la coupe, admirable, également bon dans la terre et dans l'eau, fort raide et fort compacte, à fibres longues et tellement pressées qu'il est plus facile de les briser ou de les couper que de les séparer ; il est excellent pour les constructions, mais peu employé à cause de son extrême dureté, sert comme poteaux et pilotis destinés à soutenir des des maisons, à former des viviers et autres enceintes propres à renfermer des poissons. Densité, 1,235. Elasticité, 1,368. Résistance, 2,653. Feuilles deux fois ailées, composées de quatre à cinq couples de longues pinnules, soutenant chacune de trente à quarante paires de folioles petites, oblongues, un peu étroites, vertes et presque luisantes en dessus et d'une couleur pâle en dessous. Fleurs disposées en épis, blanches, donnant naissance à des gousses longues de quatre à six pouces larges d'un pouce, noirâtres, fissurées, aplaties en dehors, renfermant environ douze semences ovales, bordées d'une teinte plus claire.

Les bourgeons et la racine sont astringents et employés dans le vomissement, la diarrhée, la leucorrhée et les hémorrhagies. L'eau distillée des fleurs s'ajoute aux collyres astringents.

L'*Amandier de montagne à larges feuilles* et l'*Amandier à feuilles de laurier* ou noyau, au bois dur et élastique recherché, pour les ouvrages de charonnage et surtout pour la confection des roues et brancards des voitures. Charpente, menuiserie d'intérieur, ébénisterie. Densité, 0,593. Elasticité, 0,842. Résistance, 0,843.

La première espèce est très élevée. Tige droite, grosse, très branchue, à écorce brunâtre et couvert d'écailles, à enveloppe cellulaire blanche, d'un goût acre, d'une odeur d'amande amère. Bois léger et filandreux, mais dur. Feuilles de la petite espèce tronquées et ayant de la ressemblance avec celles du laurier ; celles de la grande, ovales acuminées, longues de six à huit pouces, sans dentelures, soutenues par un court et gros pétiole, alternes, ornées de nervures élégantes, traversées en dessous par une grosse nervure de couleur rouge. Fleurs petites, blanches, disposées en bouquets le long des rameaux, très odorantes. Fruit de la petite espèce de la forme d'un gland, couvert d'abord

d'une pellicule verte, ensuite brune, puis noirâtre ; celui de la grande, fixé sur la tige par un pédoncule très court, légèrement ombiliqué, a la forme d'une prune oblongue portant à la base un calice ; l'amande de ces fruits est de couleur rose.

L'écorce, renfermant pourtant de l'acide prussique, est prescrite avec succès, comme astringente, à la fin des gonorrhées.

Le *Gomart d'Amérique*, ou Gommier, rouge et blanc (*chibou*). Tronc ayant quelquefois vingt-cinq pieds de tour et près de quatre-vingts pieds de tige, droit comme une flèche. Le premier ne diffère du second que par la couleur rougeâtre ponctuée de blancs de son écorce, par ses feuilles beaucoup plus grandes et par ses rameaux disposés en croix en partant du tronc. Le nom vulgaire lui a été donné parce que le tronc, incisé, jette une gomme blanche, friable, prenant, lorsqu'elle est sèche, une couleur jaune, et qui a la consistance de la cire, une odeur aromatique. Cette gomme brûle bien, mais donne une fumée épaisse.

L'aubier est blanchâtre, le cœur plus chargé. Le bois est ferme, raide, sans yeux et sans nœuds, pesant quand il est vert, mais léger en séchant. Ses fibres mêlées lui donnent de la force et l'empêchent d'éclater. Il est bon, assez dur, se conserve longtemps dans la terre et dans l'eau, sert pour la charpente, la menuiserie. On en fait des planches et des madriers et surtout des canots appelés gommiers. Densité, 0,666. Élasticité, 1,052. Résistance, 0,878.

Ses feuilles sont semblables à celles du laurier, mais plus épaisses et moins rudes ; broyées dans la main, elles laissent une humidité gommeuse d'une odeur aromatique.

Le bois est très inflammable et, coupé en morceaux, sert à éclairer. La résine, fondue à une douce chaleur, est préférable pour tous les usages, soit en musique, soit en médecine, à la résine colophane ; elle remplace la résine élémi, est employée dans certains moments dans la dysenterie et la néphrite calculeuse ; elle est expectorante. Les feuilles sont vulnérables. Une pincée de son écorce est ajoutée aux infusions anthelminthiques et à celles astringentes prescrites à la fin des gonorrhées. Les bourgeons et la gomme entrent dans la composition des onguents. L'écorce est employée dans certaines tisanes lénitives.

L'*Hernandier sonore* ou myrobolanier bâlard, dont la cime ample et élevée présente un bel aspect. Rameaux cylindriques, cendrés, glabres, épais, les plus jeunes, tendres et verdâtres. Feuilles alternes, vertes, éparses, pétiolées, ovales, pointues au sommet, arrondies à la base, ombiliquées, entières, grandes, portées sur des pétioles s'insérant loin du bord dans le disque inférieur de la feuille. Sur le disque supérieur, à l'opposé de

cette insertion, se trouve une large tache pourprée. Fleurs d'un jaune-pâle, poussant sur des panicules terminales axillaires; calice des fruits grand, coriace, lisse-jaune, arrondi, un peu aplati à son sommet, lequel présente une ouverture petite et ronde. Ce calice renferme un fruit beaucoup plus petit que la capacité de cette enveloppe, à pulpe jaune avec noyau brun et cannelé. L'air qui pénètre par l'ouverture de la coque calicinale produit un sifflement sonore, qu'on entend de loin.

La pulpe est un drastique violent. Le fruit, bouilli avec le saindoux, forme une pommade estimée contre les affections scrofuleuses. La décoction des feuilles s'emploie, à petite dose, dans les lavements irritants. Les amandes sont prescrites dans les diarrhées chroniques et pour rétablir les fonctions digestives. Le drupe donne au liquoriste la portion charnue du fruit jouissant d'une odeur suave et formant la base de la liqueur appelée mirobolan.

Le *Talauma* ou bois cachiman, arbre atteignant quatre-vingts pieds de hauteur et se rapprochant du *magnolia grandiflora*, dont il diffère par la forme de ses feuilles glabres, par le nombre de ses pétales et par ses fruits. Rameaux bruns, cylindriques, couverts de cicatrices. Feuilles alternes, pétiolées, fort grandes, ovales, arrondies, coriaces, glabres à leurs deux faces, veinées, réticulées. Les pédoncules terminant chaque rameau sont épais, solitaires, cylindriques, entourés d'un anneau blanc. Fleurs grandes, blanches, odorantes, solitaires, terminales; calice à trois grandes folioles ovales, coriaces, concaves, veinées, en forme de pétales glauques, en dehors caduques; dix à douze pétales plus longs que les folioles du calice, allongés, rétrécis à leur base, épais, concaves, obtus; filaments nombreux, très courts; anthères linéaires; ovaires nombreux, étroits, réunis sur un réceptacle en massue; styles courts, recourbés à leur sommet; stygmates allongés, blanchâtres et pubescents. Fruit en cône ou pomme de pin, grand, ovale, obtus à son sommet, composé à l'extérieur d'écailles épaisses, granulées, subéreuses persistantes: son intérieur ou placenta contenant les graines, ressemble à une morille, est d'une substance dure de couleur fauve marron, d'une odeur aromatique résineuse, et ligneuse, percée de plusieurs cavités en forme de loges, dans chacune desquelles se trouve une semence solitaire. Ce fruit exsude un suc résineux luisant, non friable, d'un brun noirâtre, gluant, visqueux, d'une odeur balsamique subtile, d'une saveur chaude, âcre, un peu amère.

Bois bon pour meubles, bois de fusil de chasse, charpente, menuiserie, caisses et caissons d'artillerie. Densité: 0,556. Élasticité: 0,871. Résistance: 0,970.

Les feuilles et les rameaux sont aromatiques et employés dans les potions stomachiques à rendre astringentes. Les bourgeons, les semences et l'écorce s'administrent contre le scorbut, l'hydropisie, la goutte vague, la leucomatie, les rhumatismes chroniques, la syphilis. La décoction de l'écorce, à l'extérieur et en lotions, sert contre les affections psoriques et autres maladies cutanées et pour déterger les ulcères chroniques.

Le *Cupani d'Amérique* ou chataignier, l'un des plus beaux et des plus grands arbres de l'Amérique. Ecorce brune, épaisse d'environ un pouce, tailladée, peu adhérente hors le temps de la sève. Le tronc jette plusieurs grosses branches très feuillues. Aubier bon, mais un peu moins coloré que le bois, qui est d'une couleur rouge sale devenant moins fané en séchant ; ses fibres sont longues, pressées, grosses, droites et fort raides. Les ouvriers européens, trouvant ce bois trop dur et par conséquent difficile à scier, ne l'employèrent qu'à faire du feu. Le père Labat déclare qu'il est gras et ne vaut rien en terre où il s'échauffe aisément et se pourrit, que l'eau lui est contraire, mais qu'il est parfaitement bon à couvert et capable de supporter de fortes charges. Il l'a fait débiter en madriers de deux pouces et demi d'épaisseur, très beaux et très bons, s'en est servi pour toutes sortes de charpente et autres ouvrages à couvert. Le nom vulgaire lui est venu du fruit enveloppé dans une gousse épaisse, forte, dure, hérissée de poils frisés, rude, piquante, d'une couleur grisâtre, mélangée de violet pâle et rouge. La gousse s'ouvre naturellement quand elle est mûre et est divisée en trois ou quatre lobes renfermant des cellules où sont les fruits. Ces fruits sont couverts par une petite peau unie, rouge d'abord, puis sombre, ensuite noirâtre ; elle se ride en séchant. La fleur est une espèce de rose formée de plusieurs feuilles variant de cinq à sept, étroites, allongées, pointues, minces, sans consistance, de couleur rose-pâle, ayant au centre un pistil en forme de pyramide pentagone couvert d'une grande quantité de petits poils, lesquels se fortifient en croissant et forment la gousse. Les Caraïbes l'appelaient Ouloucaboula.

Le *Génipayer* ou Génipat, arbre de treize mètres d'élévation, au tronc droit, épais. Bois de couleur gris-perle, prenant un beau poli, assez dur, excessivement élastique, résistant. Bon pour la menuiserie, les bois de fusil, les brancards des voitures, les arcs, chevrons et flèches d'affûts. Densité : 0,730. Élasticité, 3,263. Résistance : 0,962. Ecorce grisâtre, ridée, raboteuse. Cime large étalée, composée de branches et de rameaux presque verticillés. Feuilles d'un beau vert, réunies en

rosette au sommet des rameaux, longues de trente deux centimètres et larges de quarante millimètres. Fleurs en bouquets terminaux d'une odeur agréable, passant du blanc pur au blanc jaunâtre, avec une large corolle disposée en roue. Fruit gros comme une orange; baie charnue, d'un vert blanchâtre renfermant une pulpe blanche, aigrelette, rafraîchissante, dont le suc teint en violet brun, ou noirâtre. En caraïbe châoûa ou tabouloubou.

Le fruit perd son âcreté par la coction et est alors prescrit dans les diarrhées atoniques avec adjonction de cannelle et de gingembre. Une poignée de racines dans une pinte d'eau réduite à chopine, constitue une tisane purgative guérissant la gonorrhée, si on la boit, matin et soir, pendant huit à neuf jours.

Le *Campêche* ou bois campêche (ouète en caraïbe), arbre de trente à quarante pieds de hauteur, se reproduisant d'une manière prodigieuse; écorce brune; aubier blanc, bois d'un rouge brunâtre très pâle à l'intérieur, mais devenant d'un rouge vif quand il est conservé poli à l'air, et passant au noir quand il est exposé brut à l'humidité. Il exhale une odeur d'iris très marquée et sa saveur est sucrée et parfumée. Il laisse dégoutter une gomme rougeâtre. Ce bois, traité par les réactifs donne des teintures d'un rouge-jaunâtre foncé, d'un rouge plus foncé, d'un rouge violet. L'ammoniaque détermine une laque bleue. On a aussi obtenu le principe colorant à l'état de pureté sous le nom d'hématine. Il est surtout usité pour la teinture en noir et en bleu. Beau et bon, très résistant et élastique, propre à tous les travaux. Densité: 1,003. Élasticité: 1,315. Résistance: 1,743. Feuilles disposées comme les barbes d'une plume, non aromatiques, petites, ailées, sans impaire, composées de quatre à huit folioles opposées, cordiformes, glabres, striées obliquement, luisantes en dessus, venant sur des rameaux à écorce lisse et grisâtre, munis d'épines axillaires, solitaires, droites, longues de quatre à six lignes. Fleurs petites, jaunes; disposées en grappes simples et axillaires vers le sommet des branches; calice à cinq divisions d'un pourpre violet; corolle à cinq pétales jaunes, ovales; dix étamines à peine plus longues que les pétales, à filets libres et velus avec anthères ovales; ovaire supérieur oblong, glabre avec style de la longueur des étamines, terminé par un stigmate tronqué. Fruit: gousse lancéolée, très plate, mince, membraneuse, contenant des semences aplaties marquées.

Le bois est recommandé dans la dysenterie et les diarrhées après la période inflammatoire, L'écorce et l'aubier sont sudorifiques. La décoction du bois en lavement avec addition d'un

peu de cannelle, est employée dans les cours de ventre où l'usage des astringens est interdit.

Le *Savonnier mousseux* ou savonnette. Bois droit, rond, d'une bonne grosseur, blanc, gommeux, d'une odeur et d'une saveur approchant de la résine copale. Le tronc se divise à quelques pieds de terre en plusieurs grosses branches étalées et en rameaux à écorces d'un brun grisâtre. Ecorce grise, mince, sèche, très peu adhérente. Aubier ne se distinguant pas du cœur; tous deux très durs, résistants, pesants, très compacts, à fibres fines, pressées et mêlées. Ce bois est si dur que les ouvriers européens l'ont rarement taillé en charpente, mais en ont fait des rouleaux de moulins et des moyeux de roue. On s'en sert pour flèches d'affût de montagne et de campagne. Densité: 0,515. Élasticité: 0,875. Résistance: 1,712. Feuilles longues de trois pouces et plus, larges d'un pouce, d'un vert foncé et luisant, poussant deux à deux, assez pressées le long des branches, dures, sèches, et courbées de manière à laisser un petit creux dans le milieu, traversées par une côte jaunâtre avec des nervures fines, latérales et des veines réticulées. Fleurs venant par bouquets, longs de plus d'un pied, se tournant en pointe comme une pyramide. Un bouton blanchâtre apparaît d'abord et donne naissance à une petite fleur ayant sept à huit feuilles, renfermant un pistil rouge, dont l'odeur approche de celle de la vigne, puis viennent des fruits ronds, à enveloppe forte, lisse, verte d'abord, ensuite jaune et enfin brune lors de la maturité, exsudant un suc visqueux. En caraïbe: L'ouï-lourou ou toulichî.

Bois, racines et fruits sont empreints d'un principe amer communiquant à l'eau la propriété de mousser et de produire sur le linge un effet analogue à celui du savon. L'usage répété de ce savon végétal use et brûle le linge.

Le suc des fruits est employé dans les hémorragies utérines soit intérieurement, soit par injections, et est un fébrifuge. La simple décoction de cette plante déterge les ulcères des reins dans les néphrites calculeuses et les ulcérations de l'urètre.

Le *Figuier des Indes* ou Figuier maudit, arbre superbe, qui a souvent plus de vingt pieds de circonférence au-dessus des cuisses qui le soutiennent, « car dit le père Labat, quoique le corps de l'arbre soit fort gros, et autant garni de racines « qu'aucun des autres arbres, il est soutenu par des cuisses « comme par autant d'arc-boutants, qui l'appuyent de tous côtés, « qui occupent tant de terrain que j'en ai mesuré, qui, de l'extré- « mité d'une cuisse à celle qui lui était opposée, y compris le « diamètre de l'arbre, faisaient plus de soixante-dix pieds de « diamètre. Quoique cette largeur paraisse exorbitante, la

« nature, toujours sage dans sa conduite et dans ses productions
« a pourvu par ces puissantes cuisses au besoin qu'avait cet
« arbre d'être fortement soutenu, à cause de la quantité de
« très grosses branches qu'il pousse qui sont si étendues et si
« remplies d'autres branches moyennes couvertes ou plutôt
« chargées de feuilles, que sans ce secours, il lui serait impos-
« sible de résister aux vents, même médiocres, bien loin de
« pouvoir se soutenir dans ces tempêtes horribles qu'on appelle
« ouragans. » En caraïbe : couâchin.

Les feuilles s'approchent de celles du noyer, sont fortes, douces, lisses, d'un vert clair et luisant par dessus, plus pâles par dessous, Fleurs oblongues, naissant par bouquets terminaux. Fruits ressemblant à des figues un peu plus grosses que des œufs de pigeon, au goût fade, recherchés avec avidité par les oiseaux. Le bois, quoique n'étant pas bien fort, sert à faire des planches, des lambris, des canots, des sébiles, des plats, des assiettes et autres ustensiles de ménage.

La décoction légère des fruits est émolliente, adoucissante, lubrifiante, rafraîchissante, et recommandée dans les maladies inflammatoires. On fait avec ces fruits un sirop estimé contre les toux sèches, les pleurésies, les néphrites, le catarrhe vésical commençant, les dysuries, les angines. Le suc, âcre et laiteux, coulant de tous les parties fraîches de l'arbre, s'emploie extérieurement contre la lèpre et les maladies exanthématiques, pour guérir les cors et les verrues et neutraliser les piqûres des insectes.

Le *Copahu*, arbre d'une belle apparence, au bois blanc, tendre, devenu rare. Feuilles approchant de celles de l'oranger, mais plus longues et plus pointues, douces au toucher, souples, d'une odeur aromatique, d'un vert clair et gai, composées de cinq à huit folioles acuminées, entières, ponctuées, un peu sessiles. Fleurs petites, blanchâtres, venant en grappes rameuses axillaires ; calice partagé en quatre lobes inégaux, étalés ; dix étamines libres, égales, étalées. Fruit orbiculaire, bivalve, comprimé, contenant une ou deux graines. L'écorce grise, épaisse, lisse, onctueuse, se lève facilement.

Cet arbre donne un baume dont la vertu ferme promptement les plaies faites avec le fer, les bâtons, les chutes et autres accidents et guérit les maladies vénériennes, les flux de sang, les fièvres.

Le *Courbaril* (caourobali, en caraïbe). Arbre superbe, au bois très dur, compact, humecté d'une liqueur grasse, onctueuse amère. Tronc droit, rond, ayant souvent plus de trois pieds de diamètre et plus de quarante pieds de tige avant de se fourcher, jetant plusieurs grosses branches qui donnent naissance à beaucoup de petites, garnies de feuilles petites et

longues, d'un vert sombre, dures, cassantes, couplées sur le même pédicule. Écorce blanchâtre et mince se levant facilement. Aubier se distinguant très peu du cœur, tous deux d'une couleur rouge obscure. Fibres longues, fines, pressées, mêlées. Bois sans nœuds, n'éclatant jamais. Fleurs jaunâtre, assez grandes, composées de cinq pétales formant calice et renfermant dix étamines et un pistil rougeâtre, sans beauté, paraissant comme avortées et inodores. Fruits ovales ayant deux à sept pouces de largeur sur une épaisseur d'environ un pouce, renfermés dans une écorce rougeâtre, sèche, dure, picotée de petites pointes comme du chagrin bien fin, enveloppés d'une pâte fine, assez sèche, de peu de liaison d'un jaune rougeâtre friable, d'une odeur et d'un goût aromatiques, ayant de la substance, nourrissante, et possédant la propriété de resserrer. Chaque fruit contient trois noyaux de la grosseur des amandes pelées, durs, d'un rouge foncé, remplis d'une substance blanchâtre, ferme comme les noisettes dont elle a le goût avec une petite pointe d'amertume.

Bois pesant, se travaillant et se polissant bien, servant à faire des arbres, des rouleaux, des tables de moulins, de beaux meubles. Avec les grosses branches, on confectionne des moyeux de roues. Il est recherché en Angleterre pour cheviller les planchers des navires et pour faire les pièces de bois des machines à vapeur.

Il découle du tronc et des racines une résine jaunâtre, transparente, difficile à dissoudre, appelée copal tendre ou résine animé.

La résine est employée en fumigations contre les douleurs rhumatismales, l'asthme, les affections catarrhales ; compose un liniment usité contre la contracture des membres et plusieurs affections gouteuses, arthrodyniques ; est appliquée sur les fractures pour exciter le cal. L'écorce passe pour être carminative et purgative et les feuilles appliquées sur l'abdomen sont un topique vermifuge.

Deux espèces :

Le courbaril rouge : Densité : 1,117. Elasticité : 1,105.
Résistance : 2,312.

Le courbaril jaune : Densité : 1,107. Elasticité : 1,105.
Résistance 2,312.

Le *Gaiac*, arbre très élevé, mais rare. Ecorce dure, compacte, couverte d'une croûte cellulaire un peu fouguese et jaunâtre, se séparant souvent par plaques de dessus le liber et y laissant des taches vertes ou brunes. Liber jaune, amer, très uni à l'intérieur. Bois très dur, pesant, à aubier jaune, à cœur brun verdâtre ; divisions des rameaux à fourche. Feuilles opposées à folioles sans impaire, à deux, souvent trois, rare-

ment quatre rangs de folioles sessiles ovales, fermes, lisses, d'un vert clair, nervure médiane très apparente, divisant la foliole en deux parties égales ; en plus une nervure secondaire extérieure, part comme la première, du point d'intersection ; puis des nervures latérales naissant de la médiane, opposées ou alternes. Fleurs bleues soutenues par un pédoncule, disposées en ombelle au sommet, composées d'un calice à cinq lobes obtus, d'une corolle à cinq pétales, de dix étamines à filets élargis à la base. Fruit : capsule charnue réduite à deux loges presque en cœur, élargie, amincie sur les deux côtés, tronquée au sommet, avec une petite pointe courbe. Chaque loge contient une semence osseuse, dont l'une avorte souvent, suspendue à l'angle intérieure, pourvue d'un endosperme crevasé, corné et entourant un embryon droit formé de deux cotylédons foliacés et d'une radicule libre.

Ce bois n'a pas d'odeur sensible à froid, mais sous la râpe il prend une légère odeur balsamique et sa poussière fait éternuer ; il contient une résine d'un brun verdâtre, friable, brillante dans sa cassure, dont les lames minces sont transparentes et d'un vert jaunâtre ; on s'en servait pour faire des poulies pour le gréement et la garniture des vaisseaux du Roi. En 1701, il était déjà devenu si rare que S. M. défendit aux habitants d'en abattre.

L'écorce et le bois ont une saveur légèrement âcre et amère et s'emploient comme diaphorétiques, sudorifiques et altérants ; ils contiennent une substance particulière qualifiée de résine ou de gomme résine, mais constituant un principe distinct appelé gaiacine. L'écorce est plus active que le bois.

Le gaiac est surtout employé contre les maladies vénériennes ; on l'utilise cependant dans les dartres, les tumeurs scrofuleuses, les œdèmes, les fleurs blanches, les ulcères sanieux. Les feuilles sont purgatives et l'huile combat avec succès la carie des os.

Mánlira en caraïbe.

Le *Fromager peutandre* ou *Ceiba* ou *Mapou*. Arbre colossal de quatre-vingts pieds de hauteur, dont les branches ne se fourchent qu'à vingt-cinq ou trente pieds. Ecorce verte dans la jeunesse, grise et épaisse plus tard, chargée de grosses épines droites fortes, rondes. Bois blanc, tendre, filasseux, ployant, souple, dur. Feuilles longues, découpées en trois parties, tendres, minces, d'un vert gai en dessus, cendrées en dessous, naissant d'un point commun à l'extrémité d'un long pétiole, tombant au commencement de la saison pluvieuse pour faire place aux fleurs poussant par gros bouquets. Fleurs composées de cinq pétales ayant un pouce de longueur, blancs et veloutés en dehors, glabres, d'un rose tendre et concaves en

dedans ; de cinq filaments réunis par leur bas en anneau environnant le germe et soutenant chacun deux ou trois anthères arquées, entortillées ensemble. Fruit long d'un demi pied, de la forme d'un concombre très rétréci par en bas, contenant des semences ovales, pointues de la grosseur d'un pois, enveloppées d'une grande quantité de duvet très ressemblant au coton et qui sert pour faire des oreillers, des traversins, des couettes.

La poudre de la racine est recommandée contre le tétanos et les autres affections spasmodiques. Les fleurs et les jeunes fruits encore verts, bouillis pendant longtemps, sont appliquées sur les artères temporales dans les céphalalgies avec vertiges. Les parties de l'écorce, réduite en poudre subtile, malaxée avec le suc du limon, donnent un enduit appliqué en topique sur le bas ventre dans les inflammations des viscères ; en y ajoutant du vin et du sel, on obtient un remède antiherpétique. Les Indiens avaient reconnu que l'écorce de la racine était vomitive et que son suc, joint à la pulpe du tamarin, provoquait l'émission des urines et des déjections alvines. Les racines sont apéritives et employées avec succès dans l'ascite et l'anasarque. Les fleurs ont toutes les propriétés des malvacées et le duvet qui enveloppe les graines sert à faire des moxas.

Le *Fromager pyramidal* ou Mahot à grandes feuilles, ou bois flot, ou patte de lièvre (comaca en caraïbe). Ecorce mince, fibreuse, cendrée, parsemée de taches blanchâtres et de rides rougeâtres, se levant facilement. Bois blanc, léger, très poreux, servant aux pêcheurs pour garnir leurs filets. Densité : 0,401. Élasticité : 0,842. Résistance : 0,525. Tronc donnant un suc gommeux résineux, dont on se sert pour faire du brai et avec lequel on confectionne des canots. Feuilles très grandes, en forme de cœur arrondi, anguleuses, d'un pied de diamètre, très uerveuses, d'un beau vert par dessus et plus blanches par dessous, molles, cotonnées et semées d'un duvet imperceptible. Fleurs superbes, ayant cinq à six pouces de longueur sur quatre de large, formant un calice soutenu d'une membrane ferme et épaisse, de la couleur de chair, renfermant cinq pétales blancs d'abord, jaune foncé ensuite et qui en s'épanouissant se renversent pour faire les bords du calice. Un pistil de la grosseur du doigt s'élance du fond du calice, ressemblant à une colonne avec chapiteau tourné en volute. Il est chargé de petits grains dorés. Le fruit a la forme d'un cylindre de huit à neuf pouces de longueur sur environ un pouce et demi de largeur, partagé en dix cannelures. Ce fruit, vert d'abord, devient roux, puis jaune et est alors mûr et s'ouvre pour laisser voir un coton fin, gris de perle, servant à faire des oreillers et de la ouate.

Fleurs, feuilles et racines, sont administrées quand il faut recourir aux malvacées. La racine, séchée, prévient et remédie aux accidents du tétanos. L'écorce en poudre, combinée avec le suc du limon, apaise les inflammations ; avec le vin et le sel, constitue un remède herpétique. L'écorce est un vomitif. Le suc, joint au tamarin, est un excellent diurétique. L'écorce est anlisyphilitique et prescrite particulièrement dans les bains ordonnés contre le pian.

Le *Clusier*, dont il existe six espèces, et dont les plus curieuses sont le Pérépé à fleurs roses et le Pérépé à fleurs blanches. On les appelle Figuier maudit marron ou bois à chique.

Le Pérépé à fleurs roses est un arbre de huit mètres de hauteur. Bois blanc, mou, filandreux. Feuilles grandes, épaisses, coriaces, en ovale renversé, marquées transversalement de stries obliques et parallèles à leur face inférieure, d'un beau vert. Fleurs grandes, belles, axillaires ou terminales, portées par des pédoncules épais, courts, simples, plus souvent à deux ou trois fleurs, garnis à leur base de bractées courtes, obtuses, écailleuses. Calice coloré divisé en six folioles rondes, concaves, obtuses, ouvertes, presque imbriquées, dont les deux intermédiaires sont une fois plus petites que les deux intérieures, et une fois plus grandes que les deux extérieures. Corolle grande, de couleur rose, à six pétales presque ronds, concaves, obtus, très ouverts, terminés par un onglet épais et court ; étamines très nombreuses à filaments droits, oblongs, subulés, placés sur deux rangs autour de l'ovaire et de la même longueur, sans anthères. Fleurs femelles : ovaire cylindrique, presque en forme de colonne, plus court que le calice et marqué de stries formées par l'impression des filaments, surmonté d'un stigmate sessile, orbiculaire, concave, ombiliqué, divisé en huit rayons égaux. Fruit : capsule verdâtre, grosse, presque arrondie, obtuse, à huit côtes, divisée en huit loges et en autant de valves, épaisses, coriaces, recouvertes chacune par un rayon du stigmate, contenant des semences nombreuses, ovales, obtuses à leurs deux extrémités, placées dans une pulpe écarlate, épaisse et molle, attachées à un placenta central ovale, presque arrondi, très grand, creusé profondément par huit sillons, dont les angles forment autant de cloisons. Les graines se fixent sur l'écorce des arbres voisins, où elles germent et les étirent de leurs racines, de leurs branches. L'arbre vit alors aux dépens de celui sur lequel il pousse, le fait périr, et est alors soutenu par ses racines, qui produisent de nouveaux rameaux et occupe une grande étendue de terrain.

Feuilles détersives en lotions et bains ; écorce cosmétique.

La vapeur de la décoction des feuilles et des fleurs guérit les douleurs des dents et tue les vers qui y résident. Les jeunes feuilles broyées dans l'eau et le jus des fruits verts dessèchent les aphthes et crevasses de la langue. La décoction de l'écorce raffermit les gencives, purge les reins et la vessie. Cette écorce bouillie dans de l'huile guérit les ulcérations des oreilles et le tintouin. Les bains dans lesquels on met les racines et l'écorce sont excellents contre la lèpre et les douleurs arthritiques. On se sert aussi de la racine pour panser les plaies des chevaux.

Le *clusier blanc*, à fleurs d'une blancheur éclatante et aux fruits d'un rouge écarlate. « Cet arbre à brai, dit Descourtizs, sous l'influence d'un soleil actif, qui fait gercer son écorce, donne une résine en masse ou en petits grains, d'abord blanche, mais qui durcit et jaunit au contact de l'air, d'une odeur désagréable si on en reçoit la vapeur par le moyen de charbons allumés. On l'emploie pour fixer les outils de fer et les armes dans leurs manches, où on la fait couler bouillante. Ce suc gomme-résineux sert de colle aux relieurs, qui l'emploient pour préserver leurs ouvrages des insectes. Les pêcheurs en enduisent leurs filets. Le bois est très ductile et sert aux nègres pour la fabrication de leurs ustensiles de ménage, telles que garrelles, sébiles, cuillères, etc. Le suc gommeux forme un excellent caoutchouc. »

On se sert aussi de ce brai pour calfeuter les petites barques.

Une troisième espèce, appelée *Manglier de montagne*, forme en grande partie la flore secondaire de nos altitudes élevées et se présente en forêts considérables, dont les arcades entremêlées s'étendent au loin. L'écorce est excellent pour le tannage.

L'*Acacie à fruits sucrés* ou pois doux, arbre de trente pieds de hauteur, à racine chevelue, grosse et traçante. Écorce grisâtre, liber rouge et âcre. Bois blanc et dur, résistant, très élastique, bon pour charronnage, moyoux, dames, masses, entretoises de mortier, menuiserie, détails de charronnage, excellent combustible donnant une bonne qualité de cendres. Densité : 0,769. Élasticité : 1,947. Résistance : 1,078.

Feuilles ailées, ayant de trois à cinq paires de folioles fort grandes, surtout celles du sommet, ovales lancéolées, entières, lisses, d'un vert foncé en dessus, nerveuses, un peu velues, d'un vert clair en dessous, disposées par paires sur un pétiole commun, bordé de chaque côté d'une membrane commençant et finissant dans chaque entre-nœud, feuillage touffu. Fleurs composées d'un calice d'un vert sombre, d'une corolle d'un vert pâle, disposées au sommet des rameaux ; d'un grand

nombre d'étamines et d'un pistil devenant une gousse arquée, d'un vert jaunâtre, de la longueur de cinq à six pouces, charnue, cannelée, à deux faces opposées, en canal dans toute sa longueur, contenant de six à dix semences noires, dans un pareil nombre de loges, enveloppées d'une pulpe blanchâtre, sucrée, d'un goût agréable. L'écorce donne un bon tannin.

La pulpe est douce et rafraîchissante et on en fait des tisanes en l'associant aux plantes de même vertu. La décoction des feuilles et de l'écorce se prescrit en lavement dans la dysenterie chronique.

Le *Guapalier* ou chataîgnier montagne. Arbre de quarante pieds de hauteur, au tronc de deux pieds de diamètre, à branches étalées. Bois dur, élastique, propre à tous les travaux de construction, surtout pour les parties supérieures. On en fait des canots. Densité : 0,839. Élasticité : 1,421. Résistance : 1,263.

Feuilles alternes, très grandes, longuement pétiolées, parfois un peu échancrées en cœur à leur base, terminées en pointe, denticulées sur leurs bords. Fleurs jaunes disposées en grappes axillaires, portées par un assez long pédoncule muni d'une petite bractée en forme d'écaille, composées d'un calice en une seule pièce divisé en cinq ou six dents ; d'étamines insérées au fond sur un réceptacle velu ; d'un filament court avec une anthère longue, verdâtre, velue ; d'un ovaire arrondi à trois et six côtes, ordinairement cinq supportant un style droit, velu ; d'un stigmate ayant autant de divisions que la capsule a de loges. Fruit : capsule coriace, roussâtre, hérissée de piquants, divisée en trois, cinq ou six loges et autant de valves, renfermant une semence oblongue, quelquefois deux ou trois, enveloppées d'une substance charnue, succulente, de couleur rouge.

L'écorce renferme beaucoup de tannin. Le fruit donne une fécule amilacée et beaucoup de gluten.

La chataîgne du fruit réduite en poudre, donne une farine résolutive, que l'on applique en cataplasme, entre deux linges, dans les ophthalmies inflammatoires. La seconde écorce du fruit, contenant beaucoup de tannin, convient dans certaines dysenteries. La farine, mêlée avec le sirop de goyave, compose un électuaire contre l'hémoptysie. La farine, imbibée de vinaigre, appliquée en cataplasme sur les seins amollit leurs engorgements et dissout le lait grumelé.

Le *Calabure soyeux*, bois de soie, bois ramier ou la glu, (en Caraïbe huélogenne) très bel arbre, d'environ trente pieds de hauteur, de la famille des tilleuls, ressemblant à l'orme par son port et donnant un magnifique ombrage. Ecorce épaisse,

blanche, hachée, servant à faire des nasses et des cordes. Bois gris, à fil long, tendre, plein de sève, se pourrissant aisément et ne servant qu'à faire des douves pour les barriques. Feuilles alternes, ovales-oblongues, pointues, dentées, supportées par des pétioles très courts, longues de trois à quatre pouces, couvertes d'un duvet doux, fin comme de la soie, plus abondant en leur surface inférieure, ce qui les rend blanchâtres et lui a fait donner son premier nom vulgaire dont le troisième provient de la gomme qui découle de son tronc incisé et sert à faire de la glu. Fleurs blanches, portées par des pédoncules axillaires, solitaires, moins longs que les feuilles, pubescents, et ouvertes en rose, composées d'un calice divisé presque en sa base en cinq ou six découpures lancéolées, pointues, pubescentes en dehors, caduques ; d'une corolle ayant cinq ou six pétales arrondis, légèrement onguiculés, très ouverts ; d'un grand nombre d'étamines à filaments plus courts que les pétales et portant des anthères arrondies ; d'un ovaire supérieur globuleux, dépourvu de style, couronné par cinq ou six stigmates épais, persistants, en étoile. Fruit : baie globuleuse, un peu plus grosse qu'une cerise, jaunâtre avec une teinte de rose, divisée intérieurement, en cinq ou six loges peu apparentes, par des cloisons membraneuses très fines et contenant des semences nombreuses, petites, arrondies et nichées dans une pulpe. Les ramiers les recherchent avec avidité, d'où est venu le second nom vulgaire.

Les fleurs sont antispasmodiques. On les distille et prépare en conserve et on en retire encore, par fermentation, un esprit. Elles sont réputées contre l'épilepsie, la paralysie, le trismus, les vertiges, le tétanos et autres maladies nerveuses. La décoction des feuilles, appliquées en topique sur l'abdomen, calme les douleurs de l'enterite, fait cesser celles du ténésme et apaise les fréquentes envies d'aller à la garde-robe, surtout en faisant prendre des lavements avec le mucilage. Le mucilage de l'écorce moyenne est un excellent collyre.

Le *Balatas* (en caraïbe *Balata*), arbre très gros et très élevé. Ecorce d'un gris jaunâtre, épaisse et peu adhérente. Bois sec, rougeâtre, à fibres longues et pressées, à grain gros, s'équarissant plus facilement qu'il ne se scie, résistant, élastique, se conservant indéfiniment dans la terre et dans l'eau, bon pour charpente, charronnage, engrenage, piliers, pilotis, outils de menuisier, matériel d'artillerie. Densité : 0,907. Élasticité : 1,105. Résistance : 1,837. Feuilles fortes, raboteuses, alternes, pétiolées, disposées au sommet des rameaux, rétrécies en coin à la base, quelquefois obtuses ou aiguës, luisantes, mouchetées, à côte longitudinale, saillante,

et épaisse, à nervures latérales fines, écartées, simples, avec des veines jaunâtres au milieu. Fleurs éparses sur les branches, assez nombreuses, sessiles, à peine pédonculées, solitaires, à calice pubescent, de couleur rouille. Fruit sphérique, mamiforme, contenant un noyau noir lustré, traversé par une large cicatrice grisâtre. Il a certaines branches hautes et droites à écorce mince, d'un rouge tanné gercé.

Les amandes sont diurétiques. La pulpe du fruit est astringente. Le suc gommeux qui découle de l'arbre, réduit en poudre fine et insufflée dans les narines, arrête les hémorrhagies.

Le *Cannellier blanc* (en caraïbe ouralli), que la science contemporaine a d'abord rangé dans la famille des guttifères, et ensuite dans la famille des cannellacées. Ecorce fongueuse, rougeâtre, crevassée, souvent d'un blanc de craie à l'extérieur, sous laquelle s'en trouve une autre qui est raclée d'un jaune-orange pâle et comme cendrée à l'extérieur, à saveur amère, aromatique, piquante, avec odeur approchant de celle du girofle mêlé de muscade. Feuilles alternes, très entières, privées de stipules. Fleurs disposées en corymbe terminal, composées : d'un calice persistant à trois folioles imbriquées, concaves ; d'une corolle blanche à cinq pétales attachés sous le pistil, oblongs, concaves ; d'étamines soudées en un tube renflé à la partie supérieure et portant vingt-un anthères linéaires, parallèles, bivalves, fixées antérieurement au dessous du sommet ; d'un ovaire libre, enfermé dans le tube staminal à trois loges, avec plusieurs ovules dans chaque loge, insérés à l'axe central ; d'un style cylindrique ; d'un stygmate découvert à deux lobes courts et obtus. Fruit : baie globuleuse, charnue, réduite à une ou deux loges par avortement et contenant des semences noires, brillantes, globuleuses, avec un petit bec recourbé, superposées au nombre de deux ou trois dans chaque loge ; l'embryon renfermé dans le bec de la semence, petit, cylindrique, recourbé, pourvu de deux cotylédons linéaires et accompagné d'un albumen charnu.

L'écorce a les mêmes propriétés que celle de la winterane cannelle de la Jamaïque. On en fait usage comme épicerie, d'où est venu à l'arbre le surnom de Tout-épice.

Elle est employée pour combattre le scorbut, et de sa poudre, qui est blanche, on a extrait une huile volatile.

Le *Palétuvier* ou Mangle noir. Ecorce fort brune, lisse, ployante quand elle est verte, peu épaisse, ayant en dessous une écorce plus mince, plus tendre et moins brune. Bois de la même couleur que l'écorce, dur, ployant, pesant. Feuilles opposées, courttement pétiolées, ovales, acuminées, fermes, vertes, lisses,

très entières, un peu épaisses, plus pâles sur face inférieure et relevées d'une côte moyenne assez saillante donnant naissance à des nervures grêles, obliques, peu sensibles, anastomées par des réticulations presque régulières. Les jeunes révolutes dans des bourgeons cylindriques très allongés. Fleurs grandes, solitaires, axillaires, ou latérales, d'un jaune verdâtre, pendantes, soutenues par des pédoncules épais, longs de plus d'un pouce, accompagnés de deux bractées. Fruit : semence inférieure renfermée dans le disque du calice et devenant une espèce de capsule, un peu proéminente entre les divisions ; embryon entouré d'un périsperme charnu assez abondant ; radicule supérieure ; cotylédons divisés en deux ou trois lobes. Cet arbre, qui a un diamètre de treize à quatorze pouces et de vingt à vingt-cinq pieds de hauteur, possède un grand nombre de branches droites et sans nœuds. Ces branches laissent tomber des rejetons prenant racine au fond de l'eau. Cette racine est accompagnée d'une infinité d'autres qui s'élèvent à plus d'un pied au dessus de l'eau, forment des arcades en retombant en terre où elles reprennent, s'entrelacent les unes dans les autres, se soutiennent et forment un grillage sur lequel on marche sans se mouiller. Ces arbres fournissent d'excellent bois pour brûler, le feu est vif, ardent et a de la durée. Ils repoussent autant de fois qu'ils ont été coupés, si on a soin de ne pas trop endommager la principale racine. Le tronc peut être employé à des ouvrages, surtout pour ceux où l'on a besoin d'un bois résistant à l'eau, car il est doux à travailler, compact, n'éclate point et ne se gâte jamais.

L'écorce contient beaucoup de tannin ; et c'est le tan le plus employé aux îles ; son infusion est excellente dans l'anasarque. Les fleurs et l'écorce sont employées dans les collyres astringents. *Montochi*, en caraïbe, et les racines : *Montochi illagra*.

Le *Munglier gris*, arbre droit, rameux, haut de plus de trente pieds, à jeunes rameaux anguleux. Bois excellent pour la charpente, le charonnage et se conservant indéfiniment. Densité : 1,056. Élasticité : 1,173. Résistance : 1,431. Feuilles alternes, nombreuses, rétrécies à la base en de courts pétioles, lancéolées, pointues, entières, fermes, glabres, un peu épaisses, longues de deux pouces et demi à trois pouces, sur un pouce de large, points glanduleux sur les bords des nervures. Fleurs petites, dont les têtes sont jaunâtres, pédicellées, disposées en grappes feuillées, axillaires et terminales, formant par leur assemblage une panicule lâche. Fruits : semences irrégulièrement trigones, écailleuses sur les bords, légèrement velues au sommet, réfléchies, étroitement imbriquées, rassemblées en petits cônes

obtus, presque sphériques, de la grosseur d'une petite noisette.

Ecorce bonne en infusion pour les personnes enflées si on la prend du côté où le soleil l'échauffe le plus, mais en choisissant celle plus fine des jambes ou racines hors de l'eau.

Poudre de la graine séchée et pulvérisée, jointe au sucre blanc en poudre, lancée sur la cornée, en détruit les taies. Une forte décoction de la plante avec de l'acétate de plomb liquide et quelques grains de sulfate d'alumine, est un excellent collyre dans les ophthalmies chroniques.

Une teinture alcoolique, composée avec l'écorce, la racine de gingembre et la rose, donne un remède employé par les habitants contre le diabète et l'incontinence d'urine.

Le *Palétuvier blanc* ou Mahot, ou Mangle blanc. Ecorce grise; bois blanc, souple quand il est vert et très cassant quand il est sec. L'intérieur est rempli d'une nœlle comme le sureau. Feuilles rondes, larges de trois à quatre pouces, lisses, tendres, douces. Fleurs jaunes, s'épanouissant comme les tulipes, mais plus grandes. Cet arbre se multiplie par ses racines, qui reprennent en touchant la terre. Il repousse à mesure qu'on le coupe. Ses branches sont longues, droites, sans nœuds, faibles, en grand nombre, tombant les unes sur les autres et s'entrelaçant. On enlève, après la coupe, l'écorce avec facilité et on en fait d'excellentes cordes. Après cette écorce on en tire de longs filets d'une peau existant entre elle et le bois. Ils sont doux, blancs, souples, se tordent facilement et servent à faire de la ficelle. Les Caraïbes les filaient comme de la pite.

Le *Ruisinier bord de mer* ou Mangle rouge qui, ne pousse jamais dans l'eau mais, au bord de la mer et vers les embouchures des rivières. Il vient en pleine terre, n'a pas d'arcade, et repousse autant de fois qu'il est coupé. Il est très grand, très gros, très mal fait; ses branches sont tortues et noueuses. Il a jusqu'à près de deux pieds de diamètre et plus de vingt-cinq pieds de hauteur. Ecorce mince, grise, unie, adhérente dans la jeunesse, crevascée et se détachant facilement dans la vieillesse, s'enroulant au soleil; vient ensuite une peau épaisse, rouge, ployante, adhérente et ne se détachant que lorsque l'arbre est coupé et sec. Densité : 0,890. Elasticité : 2,105. Résistance : 0,778. Commun. Bois d'un rouge foncé, aux fibres longues, serrées et mêlées, au grain fort fin, roide, dur, compacte, pesant, bon au feu, y durant longtemps et faisant un feu vif, ardent et de très bon charbon. Le cœur, coupé en petits morceaux et bouilli dans l'eau, l'a teint d'un très beau rouge communiquant la même couleur aux laines et aux toiles. On fait avec le bois des cassettes, des tables et des meubles magnifiques, mais sa dureté empêche de l'em-

ployer à une infinité d'ouvrages. Feuilles ovales-arrondies, dont le diamètre varie de cinq à neuf pouces, épaisses, fortes, lisses, unies, supportées par un pédoncule gros, court, refendu à l'endroit qui l'attache à la branche; nervures paraissant plates. La feuille en naissant a une couleur de chair, est fort douce et délicate, puis elle prend en dessus une couleur vert gai, un peu plus pâle en dessous. Avant la floraison, l'arbre pousse des petits scions comme la vigne, produisant en s'ouvrant de très petites fleurs blanches, d'une odeur douce. Elles donnent naissance à des fruits tout ronds, d'environ quatre lignes de diamètre, verts d'abord et violets au moment de la maturité, contenant un noyau enveloppé d'une pulpe peu fournie, légèrement acide.

L'arbre donne une résine connu dans le commerce sous le nom de Kino d'Amérique. Ses baies sont antidyssentériques et employées dans les tisanes astringentes prescrites dans les diarrhées chroniques rebelles et entretenues par l'atonie des viscères.

En Caraïbe : *Bai-bai ou Ouelim*.

Le *Sablier*, arbre magnifique, s'élevant jusqu'à trente mètres de hauteur. Tronc droit jusqu'au dixième mètres, où il se divise en branches étalées, dont les nombreux rameaux conservent l'empreinte des pétioles grêles et longs qui servaient d'attache aux feuilles tombées. Ecorce grisâtre armée de piquants acérés. Bois dur, propre à faire des solives et des poutres. Densité : 0,506. Élasticité : 0,709. Résistance : 0,609.

Feuilles grandes, alternes, cordiformes à leur base, d'un très beau vert, longues de 32 centimètres sur 20 de largeur, portées sur des pétioles aussi longs que les feuilles, glanduleux à leur sommet et munis de stipules très caduques à l'autre extrémité, à nervures simples, parallèles et transverses. Fleurs mâles denses, multiformes, poussant sur de longues queues; les fleurs femelles, disposées en chatons axillaires, pendant à l'extrémité d'un long pédoncule, sortent de l'aisselle des rameaux et donnent naissance à une capsule ligneuse recouverte d'un sarcocarpe très mince et composée de douze à vingt côtes formant autant de loges monospermes, lesquelles renferment chacune une semence très vénéneuse, grande, comprimée presque orbiculaire. En se séchant, le fruit s'ouvre avec élasticité en deux valves, se détache de la colonne centrale qui tenait unies les coques, et est lancé au loin en produisant un bruit semblable à un coup de pistolet. Son nom de sablier lui vient de l'emploi des capsules vidées pour y mettre du sable. Le chimiste Bonastre dans 180 partie des amandes a trouvé :

Huile grasse légèrement acidifiée.....	92
Stéarine.....	8
Parenchyme albumineuse	70
Gomme	2
Humidité	4
Résidu: sel à base de chaux et de potasse.	4

180

Les feuilles, dans la plénitude de leur verdure, infusées dans de l'huile, servent, comme application extérieure, à guérir ou à soulager les parties du corps affectées de douleurs chroniques. La semence est un émétique si drastique qu'il est imprudent d'en faire usage.

Le Quinquina piton, palétuvier des montagnes ou bois tabac, ne poussant que sur les bords des rivières ou des torrents que l'on trouve dans les coupes des montagnes. Ecorce noirâtre et s'écaillant facilement, puis vient une peau d'un rouge-brun, lisse, ne s'écaillant pas, peu adhérente. Ces deux écorces sont amères. Bois brun, plus gris près du cœur, raide, pesant, naturellement sec, résistant, élastique, bon pour charpente, ébénisterie, charronnage. Densité : 0,675. Élasticité : 0,738. Résistance : 1,056. Son plus grand diamètre est à peu près d'un pied et sa hauteur de vingt-cinq à trente pieds. Ses branches ne s'étendent pas beaucoup. Son tronc est porté tout en l'air. La principale racine, dans les plus gros, n'a pas trois pouces de diamètre à l'endroit où elle se joint au tronc, et a à peine un pouce à fleur de terre, mais elle est aidée de quinze ou vingt autres partant de la circonférence du bas du tronc. Elles soutiennent l'arbre en formant des arcades, de sorte que d'une racine à celle qui lui est opposée, il y a sept à huit pieds. L'arbre est ainsi élevé de terre d'environ trois pieds. Ces racines sont couvertes d'une peau noirâtre par dessus et rouge en dedans ; elles sont liantes, pleines d'un suc amer, assez tendres et leur cœur est rouge. Le bois sert à faire des sablières, des faitages, des traverses, car il est droit, raide et s'équarrit facilement. Feuilles opposées, ovales lancéolées, très entières, blanchâtres, planes, à bords roulés près de leur base, garnies dessous de nervures pourpres munies de stipules placées entre les feuilles, au-dessus des aisselles, oblongues, obtuses, caduques, rouges en dedans, réfléchies à leurs bords. Fleurs disposées en corymbe terminal, composées d'un calice de couleur pourpre, en turbine à cinq dents ; d'une corolle tubulée blanche en dedans, d'un beau pourpre en dehors, à cinq divisions ; de cinq étamines insérées

vers le milieu du tube. Fruit : capsule oblongue, à deux valves et deux loges contenant plusieurs semences ovales, jaunes, garnis d'une membrane oblongue d'un rouge pâle.

Le quinquina piton excellent dans l'asthénie et pour couper les fièvres intermittentes, combat avec succès la gangrène et la pourriture d'hôpital, et est très utile dans l'éruption difficile d'une variole de mauvais caractère. Il offre peu de différence avec le quinquina du Pérou et produit un principe extractif beaucoup plus amer. Il perd tous ses avantages dans les fièvres continues ou rémittentes, dont il augmente l'irritation et les désordres. On peut l'employer au début de la maladie, si les symptômes de l'ataxie et de l'adynamie sans vomissement présagent une issue funeste. Il prévient et détourne une irritation prochaine violente, pernicieuse, impossible à dompter, après les deux ou trois premiers jours d'une stagnation perfide, avant-coureur de l'irruption meurtrière de la fièvre jaune.

Il existe encore deux autres espèces.

Le *Quinquina luisant* ou tendre à gomme, très bon, très beau, très dur, résistant, élastique, incorruptible, employé pour la charpente, le charronage, piliers, pilotis, engrenages, et pour l'ébénisterie.

Le *Quinquina caraïbe*, arbuste dont la saveur est mucilagineuse, amère et douceâtre. Excellent bois, ayant toutes les qualités du gayac, très combustible et employé pour flambeaux; aussi, à Marie-Galante, on l'appelle bois-chandelle. Densité : 1,165. Élasticité : 0,947. Résistance : 2,259.

Le *Murier des teinturiers* ou bois-jaune. La feuille, un peu plus grande, ressemble à celle du patétuvier des montagnes. Il a parfois plus de deux pieds de diamètre et soixante pieds de hauteur. Écorce épaisse de sept à huit lignes, d'une couleur jaune pâle. Bois et cœur d'un jaune vif, fibres longues et déliées; grain fin et pressé; roide, bon à toutes sortes d'ouvrage. Tronc droit comme une flèche, soutenu en l'air, quelque fois à huit pieds de terre, par des racines formant arcades, dont la principale, tombant à plomb du centre, est très petite par rapport à l'arbre. Les racines ou le tronc, incisés, projettent une gomme jaune et amère. Il pousse de tous côtés plusieurs branches garnies de quatre feuilles de quatre pouces de long, larges à leur base, découpées au pétiole, où elles sont arrondies et plus larges d'un côté que de l'autre, rudes, d'un vert foncé. Vers l'extrémité des jeunes branches, sortent des chatons courts et de couleur pâle herbacée. Fruits poussant sur de courts pédoncules gros comme une noix de muscade, arrondis, couverts de protubérances, verts en dedans et en dehors, à saveur douce et sucrée, rafraichissant.

La gomme résine sert de masticatoire. Sa teinture alcoolique est employée avec succès contre la teigne. Les baies composent un sirop adoucissant et détersif dans les angines tonsillaires et pour adoucir les âcretés de la gorge et de la poitrine. On mêle une cuillerée de ce sirop dans un verre d'une infusion lénitive. Les fruits, mûrs, apaisent la soif et rafraîchissent; non mûrs, ils ont une propriété détersive et astringente, qui les fait ajouter aux gargarismes prescrits contre l'ulcération des gencives et de la membrane muqueuse de la voûte palatine. On prétend que l'écorce détruit le ténia.

Le *Gattilier* ou bois gouti, ou bois lézard, à cause de l'habitude contractée par ces deux animaux de se retirer dans son tronc quand l'arbre est creux. Écorce grise, mince et adhérente, mais se détachant facilement et s'enroulant quand l'arbre est abattu. Bois brun, se nuancant près du cœur de diverses teintes; aubier gris, aussi bon et aussi dur que le cœur, dont il a la durée; ses fibres sont longues, fines et serrées. Il ne se gâte ni dans l'eau, ni dans la terre, ni à l'air. Il sert pour la charpente, la menuiserie, le charronnage et pour pilotis, et il est capable de supporter les plus lourdes charges; si une branche a été rompue par le vent ou tout autre accident, l'eau qui s'introduit par la plaie dans l'arbre, pénétrant jusqu'au cœur, le gâte et le pourrit depuis le sommet jusqu'au pied, mais l'aubier reste sain et l'arbre végète admirablement. Ce bois est amer et les insectes ne l'attaquent point. Feuilles petites, lancéolées, minces, d'un beau vert.

Le bois donne des cendres contenant beaucoup de potasse: c'est le *mipoya à mouche* des Caraïbes.

Le *Clavulier des Antilles* ou bois épineux.

Le principal représentant de ce genre est l'épineux jaune; à écorce grise, épaisse, adhérente, tachetée de petites marques blanches, rayée et comme tailladée légèrement, couverte d'épines, surtout aux branches. Bois d'un jaune clair avec peu d'aubier, qui est semblable au cœur, compacte, à grain fin, à fibres serrées, liant, très dur, très résistant, incorruptible, durcissant dans la terre et dans l'eau, bon pour charpente, charronnage, menuiserie, ébénisterie, pièces de moulin et pilons de moulin à café. Densité: 0,895. Élasticité: 1,111. Résistance: 1,000. Feuilles ovales, découpées sur les bords, d'un vert-pâle, exhalant une forte odeur quand on l'écrase dans la main, alternes, composées de onze à treize folioles ovales, acuminées, minces, parsemées de points transparents glabres, à pétiole pourvu d'épines. Fleurs portées sur des pédoncules rameux et paniculés, petites, sans éclat; calice découpé en plusieurs parties; corolle à plusieurs pétales;

douze étamines ; ovaire supérieur donnant naissance à cinq petites capsules pédiculées, vertes d'abord, puis d'un rouge éclatant, chagrinées au dehors, bivalves, et contenant une semence noire très luisante. L'*Ayoûaluli* des Caraïbes, qui appelaient l'épineux blanc : Allioua.

L'écorce est fébrifuge et tinctoriale, et on en retire un principe amer et colorant à l'état cristallisé connu sous le nom de *Zanthopicrite*.

Le *Bois Caraïbe*, dont la feuille, presque ronde, est rougeâtre et dont l'aubier ne se distingue pas du cœur. Ecorce se levant par longs filets, comme des cordes, point adhérente et paraissant toujours sèche. Bois couleur de chair quand on le coupe, mais devenant blanchâtre en séchant, fort, peu sujet à se gâter rude et capable de supporter un grand poids, ayant peu de branches, qui ne viennent qu'à la tête. On l'emploie généralement en charpente et à couvert parce qu'il s'échauffe aisément. Les petits pieds ayant de cinq à six pouces de diamètre servent à faire des flèches de charrette ou des aissantes de peu de durée, surtout dans les endroits humides. Cet arbre, qui n'a pas plus de quatorze pouces de diamètre, s'élève jusqu'à quarante pieds.

Le *Poirier gris* (*Bamatta* en caraïbe), appelé poirier à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles des poiriers d'Europe, dont elles diffèrent cependant, parce qu'elles sont plus longues, plus épaisses et plus larges. Ecorce blanche et tailladée. Bois gris, liant, franc, bon à faire des jantes de roues, des planches, si dur qu'on l'a employé à faire de la gravure. Cet arbre, dont on se sert en ébénisterie et pour confectionner des affûts marins, devient grand et très branchu et sa souplesse lui permet de résister facilement aux coups de vent. Fleurs portées sur un long pédoncule, axillaires, monopétales, composées d'une corolle campaniforme, jaunâtre dans plus de sa moitié, divisée en cinq lobes ayant une couleur de chair, sortant d'une bractée d'une seule pièce, d'un vert tendre, pointillée de petites taches légèrement noirâtres ; de cinq étamines insérées dans la base de la corolle, dont les filets portent des anthères en forme de deux petites feuilles canaliculées ; d'un ovaire globuleux, surmonté d'un style d'abord assez droit et gros, s'amincissant en forme d'arc et se terminant par un renflement aplati. Fruit : silique d'environ six pouces, à deux valves contenant nichées dans une substance blanchâtre, ferme et de chaque côté, sur les bords, une quarantaine de petites semences.

L'*Erytal d'Amérique* ou bois chandelle et, dans le commerce, petit bois citron, qui ne pousse qu'au bord de la mer et ne

devient pas bien gros. Ecorce brune, rude, crevassée, peu adhérente, cassante. Bois brun, à fil long et droit, sec, quoique huileux, dur, résineux, très-odorant, servant à faire des flambeaux et donnant une lumière fort claire et très vive, bon pour ouvrage de tour. Feuilles couplées, grasses, épaisses, arrondies par le bout. Fleurs nombreuses exhalant une odeur agréable, ressemblant à celles du lilas par leur aspect, poussant en corymbes rameux, axillaires et terminaux. Fruit : baie aromatique, purpurine, d'une odeur de jasmin, couronnée, à dix loges, contenant des semences petites et anguleuses. c'est le Taotïn des Caraïbes.

La résine des baies est employée avec succès dans certaines affections des voies urinaires réclamant les excitants, dans la strampurie occasionnée par la néphrite calculeuse.

Après avoir décrit cette plante, Descourtiz ajoute : « Le « médecin Poupée-Desportes indique ainsi le traitement à « suivre dans le choléra-morbus, si commun aux colonies : « dans le choléra-morbus, on administrera des lavements de « gombo et de feuilles de goyavier. On fera consommer au « malade des bouillons aux bourgeons de monbin et de grand- « cousin. On le purgera avec les mirobolans et la manne, « dans du petit lait ; enfin pour terminer le traitement, on lui « fera prendre des bols où entreront le cachou, le succin et « le laudanum, qu'on incorporera au moyen du baume de « sucrier. Il boira pour tisane une décoction de bois marie, « de bois-chandelle, de sommités d'Apiaba ou herbe carrée « (espèce de mélisse), et de maïs boucanné. La dose est d'une « bonne pincée de chaque plante, qu'on fait bouillir dans deux « pintes d'eau jusqu'à réduction d'un quart. »

Disons que les anciens médecins des colonies désignaient la fièvre jaune sous le nom de choléra-morbus, et qu'il ne peut s'agir ici que de la fièvre jaune.

Le *Laget* ou bois à dentelle, qui ne croît que sur les montagnes et s'élève jusqu'à vingt pieds. Tronc et rameaux cylindriques, striés, bruns. Bois compacte, jaunâtre, avec une moëlle d'un brun pâle. Ecorce finement striée, d'un gris foncé. Dans la longueur et entre l'aubier, on aperçoit des couches corticales nombreuses, se détachant les unes des autres, entrelacées ensemble de manière à former un réseau clair, blanc, légèrement ondulé, fort, d'une régularité assez grande. Les fibres ainsi réunies forment une dentelle, d'où est venu le nom de l'arbre, et servent à faire des cordages. Feuilles ovales, alternes, cordiformes, aiguës, d'un beau vert, soutenues par des pédoncules très courts. Fleurs disposées en petites grappes terminales ou en épis, d'où naissent un petit

drupe contenant une semence aiguë aux deux bouts, environnée de pulpe. (*Baita* en caraïbe.)

Le *Bois Résolu* ou de rivière, très commun, poussant partout, excepté sur les bords de la mer et dans les terres marécageuses. Arbre très grand et très branchu. Ecorce grise, mince, peu adhérente hors le temps de la sève. Bois à fibres longues, droites, médiocrement pressées, ainsi que le grain, excellent, très-dur, résistant, bon pour charpente, piliers, poinçons et pour confectionner des planches, des cartelages, des aissantes, des fonds de barriques. Il est sujet à se fendre quand il est scié. Densité : 0,890. Élasticité : 1,000. Résistance : 0,978. Feuilles de la largeur de la main, assez pointues par le bout, à nervures très-élevées, d'un beau vert par dessus, plus pâle en dessous.

La *Cécropie Pellée*, coulequin ou bois trompette, arbre de plus de trente pieds de haut. Tronc cylindrique et fistuleux, creux, divisé intérieurement par des cloisons transversales, placées de distance en distance. Bois fort tendre, poreux et léger, dont on se sert pour conduits d'eau et dont les Caraïbes usaient pour faire du feu. Densité : 0,401. Élasticité : 0,842. Résistance : 0,525. Feuilles grandes, en forme de cœur, à pétiole inséré dans leur milieu, à sept ou neuf lobes très-obtus et se rétrécissant tout à coup en pointe, d'un vert foncé au dessus, recouvertes en dessous d'un duvet blanc cotonneux. Fleurs très petites, à chatons mâles réunis par quatre à huit au sommet d'un pédoncule commun, enveloppées d'une membrane d'une seule pièce tombant avant l'épanouissement. Fruit : amande nue, recouverte d'une coque ou renfermée dans le calice, qui devient alors une baie.

Les amandes du fruit sont émulsives. Le suc du tronc, obtenu par incision, sert à panser les blessures ; la pellicule interne du tronc est astringente et passe pour avoir la propriété de guérir en neuf jours les chancres non vénériens, si on a soin de l'appliquer matin et soir. Son suc, âcre et lactiforme, est employé extérieurement dans les affections cutanées chroniques et contre les cors et les verrues. L'écorce est utilement employée dans les tisanes apéritives, et les racines dans celles astringentes prescrites à la fin des gonorrhées. Les bourgeons et les feuilles servent contre la diarrhée des bestiaux.

La *Sapotille mammée* ou sapote, arbre très élevé et très élégant, pour la description duquel nous renvoyons au sapotillier, dont il ne diffère que par le fruit, qui est une baie volumineuse renfermant une pulpe douce, mais fade, contenant elle-même une semence ovoïde, pointu, longue de six à neuf centimètres, offrant un angle arrondi du côté externe du fruit et un ombilic

très large, qui occupe toute la longueur de la semence du côté interne. La pellicule qui enveloppe cette semence est ligneuse, très dure, polie, luisante, d'une couleur maron-claire et jaunâtre. L'ombilic est terne, rugueux, jaunâtre. L'endosperme est nul; les cotylédons sont charnus, très volumineux et composent toute l'amande; la radicule est infère, très petite. Cette belle semence est un objet de curiosité en Europe; l'amande sert à composer une liqueur délicieuse connue sous le nom de crème de sapote.

Il découle de l'écorce, en petite quantité, une liqueur laiteuse, caustique, coagulant le lait et dissolvant celui qui est caillé, très violente, puisqu'elle enlève la peau ou y laisse des taches qui s'enlèvent très difficilement. Ce suc passe pour posséder des propriétés vomitives et anthelminthiques. Le fruit, avant sa maturité, est employé dans les cas d'atonie intestinale, dompte les diarrhées rebelles et chroniques. Les fruits mûrs sont un peu styptiques, resserent et entrent dans les gargarismes contre les angines muqueuses. Les graines sont diurétiques.

Le *Bois-Irvant*, arbre de vingt-cinq pieds environ de haut, droit, au port singulier et négligé. Feuilles tombant tous les ans, ailées avec impaire à folioles ovales très entières. Fleurs composées d'un calice monophylle, campanulé, à cinq dents inégales, d'une corolle papilionacée, à étendard échancré et relevé en dessus, à ailes aussi longues que l'étendard, à carène en croissant et montante, rouges ponctuées de jaune; de dix étamines, dont neuf à filets réunis inférieurement en une gaine enveloppant le pistil, le filament de la dixième est libre; d'un ovaire supérieur, oblong, comprimé, pédiculé, chargé d'un style en alène, ascendant, à stigmatte aigu. Fruit: gousse oblongue, linéaire, pédiculée, un peu comprimée, à une seule loge, à valves presque réunies dans les interstices des semences, munie extérieurement de quatre ailes longitudinales, larges et membraneuses; semences oblongues et un peu réniformes.

Les Caraïbes enduisaient leurs flèches et leurs poignards du suc de l'arbre, qui est un toxique narcotique. Le gibier atteint de ces flèches ne contractait aucune propriété vénéneuse. Les fruits et les feuilles écrasés servaient à enivrer le poisson.

Le *Théobrome ormeau* ou bois d'orme, bois pliant, bon pour aissantes, douves, tonneaux. Densité : 0,837. Élasticité : 1,105. Résistance : 1,837.

Arbre de trente à quarante pieds de hauteur, ayant de la ressemblance avec les ormes d'Europe à petites feuilles. Ecorce noirâtre, crevassée, sillonnée; tige rameuse, à écorce grisâtre, à petits rameaux feuillés et chargés d'un duvet cotonneux très court. Feuilles alternes, pétiolées, ovales, acuminées,

divisées par une côte en deux portions inégales, dentées en scie, à dentelures obtuses et inégales, vertes, luisantes, légèrement rudes, de grandeurs différentes, d'un vert gai en dessus, pâles et cotonneuses en dessous dans leur jeunesse; presque trinerves à leur base; pétioles courts, cotonneux et un peu plus épais près de la feuille; stipules petites, linéaires, rapprochées des rameaux, poils fasciculés en étoiles. Fleurs poussant aux extrémités des branches, petites, d'un blanc jaunâtre, disposées en grappes corymbiformes axillaires, à pédoncules cotonneux; calice à trois folioles concaves, cotonneuses en dehors, réfléchies; cinq pétales plus grands que le calice, concaves à leur base, et dont le sommet est orné d'une languette bifide, roulée en dehors; dix filaments réunis à leur base en un petit tube qui enveloppe le pistil; cinq sont stériles et ressemblent à des folioles oblongues, cinq alternes avec les premiers et portant chacun trois anthères; ovaire supérieur globuleux, trispide, avec un style simple, de la longueur du tube à stigmat. Fruit: drupe, arrondi ou ovoïde, dur, ligneux, profondément gercé en dehors, tuberculeux, divisé intérieurement en cinq loges contenant beaucoup de semences. Il est d'un beau noir pourpré en mûrissant et sa pulpe mucilagineuse est douce et agréable. On s'est servi de l'écorce dans sa jeunesse pour clarifier le sucre.

La décoction des fruits ou de l'écorce est bonne dans les affections dartreuses et syphilitiques de l'organe cutané.

Le Raisinier à fruits blancs ou raisin de coudre: Hauteur vingt pieds. Arbre droit, rameux. Ecorce lisse. Bois tendre, léger, rougeâtre. Feuilles alternes, pétiolées, oblongues, minces, membraneuses, rétrécies à leur base, acuminées à leur sommet, luisantes, à nervures latérales, alternes, filiformes, saillantes, jaunâtres, confluentes à leur sommet. Fleurs en grappes terminales, solitaires, redressées, petites, jaunâtres, calice devenant épais, succulent, et en grossissant prend une couleur blanche, revêtant jusqu'au milieu une noix à trois côtés, luisante et noirâtre et donnant naissance à des fruits d'une saveur douce et agréable, poussant en grappes, contenant un noyau cannelé.

La pulpe du fruit produit par le calice des baies est un tempérant acide recommandé en décoction dans les maladies inflammatoires. Elle est aussi administrée pour combattre les dysenteries chroniques rebelles et entretenues par l'atonie des viscères.

Les Caraïbes l'appelaient *Coyalibi*, et les premiers colons coudrier d'où est sans doute venu le nom vulgaire de raisin de coudre.

Le Sapotillier noir ou *Balata rouge*. Mêmes qualités et mêmes

usage que le Balata ; densité : 1,042. Elasticité : 1,158. Résistance : 2,249.

Rameaux très épais, ligneux ; écorce rugueuse d'un gris jaunâtre, filamenteuse, épaisse. Feuilles alternes, disposées au sommet des rameaux, pétiolées, amples, coriaces, oblongues, rétrécies en coin à la base, parfois obtuses ou aiguës ou un peu échancrées à leur sommet, glabres, mouchetées, luisantes à leurs deux faces, entières à leurs bords, marquées d'une côte longitudinale, saillante, épaisse et de nervures latérales fines, écartées, simples et dont le milieu est occupé par des veines jaunâtres, agréablement réticulées, de douze à quinze pouces de long, sur quatre à cinq de large. Branches à écorce mince, d'un rouge tanné, gercées, ou verruqueuses, poussant hautes et droites. Fleurs éparses sur les branches, surtout vers l'extrémité des rameaux, nombreuses, sessiles, à peine pédonculées, solitaires. Calice un peu pubescent, de couleur rouille. Fruit sphérique, mammiforme à noyau d'un noir lustré, traversé par une large cicatrice grisâtre dans toute sa longueur.

Suc laiteux, découlant de l'écorce, donne un caoutchouc et contient du tannin et un suc très astringent.

Amandes des fruits ayant des propriétés diurétiques. Pulpe du fruit astringente et confite au sucre donne une marmelade prescrite par les empiriques à la fin des diarrhées. Suc gommeux, réduit en poudre fine, insufflé dans les narines, arrête les hémorragies nasales, sans recourir au tamponnement.

Le Laurier rouge ou bois doux zabel égalant en hauteur les noyers d'Europe.

Bois blanchâtre, tendre, très poreux, servant cependant à faire des entourages et se débitant en planche. Ecorce glabre, peu épaisse, d'un brun grisâtre ou roussâtre, se détachant par lambeaux en lames minces. Feuilles alternes, lancéolées, pétiolées, nerveuses, particulièrement en dessous, veineuses entre les nervures, vertes des deux côtés. Bourgeons petits, fort aigus et blanchâtres. Pédoncules axillaires menus, ramifiés supérieurement en grappes, tâches sur les mâles, et en panicules corymbiformes sur les femelles. Fleurs petites, blanchâtres, odorantes, nombreuses, pourvues d'un calice à six découpures, obtuses, oblongues, égales ; six étamines attachées au calice, trois étamines plus intérieures avec filaments munis de deux glandes à leur base. Fruits glandiformes ou drupes ovales, oblongs, de la grandeur des glands du chêne, d'abord verdâtres, ensuite noirâtres lors de la maturité, et enveloppés inférieurement par un calice tronqué, charnu, rouge de sang, à forme de cupule.

Glands, écorce, feuillage fournissent à l'analyse du tannin. Les racines donnent une teinture violette.

Racines et écorce peuvent être employées en tisanes et lotions astringentes.

Le Calaba à fruits ronds, ou bois Marie, à Saint-Domingue, Galba, à la Guadeloupe.

Arbre au feuillage touffu, atteignant de 20 à 30 pieds, tronc épais, recouvert d'une écorce noirâtre et écailleuse, dont la partie cellulaire verdâtre laisse découler, par incision, un suc visqueux jaune-verdâtre, qui en se coagulant passe au vert-foncé et a une odeur suave, aromatique, ayant du rapport avec celle du citron ; il est résineux, transparent, d'une saveur balsamique légèrement amère, se ramollit sous la dent en y adhérant, se liquéfie sur des charbons et sa flamme donne une fumée odorante. Bois incorruptible servant à faire des mâts, excellent, très dur, résistant, bon pour charpente, charronnage, affûts et matériel d'artillerie. Densité : 0,750. Élasticité : 0,947. Résistance : 1,278. Aubier et cœur rougeâtres. Jeunes rameaux tétragones de couleur brune. Feuilles opposées, ovales, arrondies ou ovoïdes, vertes en dessus, verdâtres en dessous, luisantes, coriaces, dont les pétioles sont courts, à nervures latérales d'une finesse extrême, nombreuses, parallèles, longues d'environ 4 à 5 pouces, sur 3 de largeur, à côte postérieure très saillante. Fleurs blanches, odorantes, placées sur les petits rameaux, en grappes courtes, opposées, axillaires, hermaphrodites et mâles, avec calice à deux sépales et corolle à quatre pétales ; étamines nombreuses, libres ou polyadelphes par le bas. Fruits donnant, par expression, une huile abondante pour la peinture et le vernis, gras, sphériques, charnus, d'un vert pâle, jaunâtres dans la maturité, très résineux ou oléagineux, gros comme une petite prune, à brou peu épais, recouvrant un noyau ligneux contenant une amande un peu amère. Ils ont une première enveloppe peu épaisse, se ridant par la dessiccation, facile à détruire par le temps. Le noyau est obscurément trigone à sa partie supérieure, jaunâtre, mais très mince. Dessous se trouve une seconde enveloppe d'un tissu lâche, rougeâtre, lisse, lustrée à l'intérieur. L'amande est jaune ou rougeâtre, arrondie, formée de deux cotylédons, droits, épais, oléagineux.

Cette plante est employée comme un expectorant dans les catarrhes pulmonaires où elle agit plus souvent comme sudorifique. Usitée à la fin des leucorrhées et des gonorrhées comme un astringent détersif, mais alors l'écorce est préférable à cause de la grande quantité de tannin qu'elle contient.

Écorce moyenne jointe aux fleurs du franchipanier, de l'immortel, du corossolier, des pois congo, excellente pour tisanes pectorales à l'effet de stimuler la membrane muqueuse ; jointe aux écorces d'oranger âcre, de savonnier, de gommier, de simarouba, de raisinier, d'icaquier, de monbin bâtard, bonne dans les flux immodérés.

L'*Angelin* ou bois palmiste. Le palmiste, dit le père Labat, est mâle et femelle. Le mâle se nomme angelin. La femelle conserve le nom de palmiste. Aujourd'hui on ne fait pas la distinction. On les appelle indistinctement angelin ou bois palmiste ou geoffrée de la Jamaïque. La couleur seule fait la différence entre le mâle et la femelle. Le mâle est rougeâtre, la femelle un peu plus blanche. Feuille assez grande, longue, forte, dure ; écorce épaisse d'un demi-pouce, plus blanche chez le mâle, aubier des deux tirant sur le blanc, sujet aux vers et n'est pas très bon, cœur durant longtemps, lorsqu'il est à couvert ou tout à fait dans l'eau et bon pour les grosses pièces, car il n'arrive jamais à être bien poli, puisque ses fibres, se levant facilement, rendent l'ouvrage inégal et plein de petites esquilles qui s'attachent aux mains quand on les passe dessus. Arbres devenant très gros et fort droits. Le bois, formé de couches ligneuses concentriques, présente dans la disposition longitudinale et presque parallèle de ses fibres et dans sa couleur alternativement pâle et plus fencée, une assez grande ressemblance avec le bois des palmiers, d'où est venu son nom de bois palmiste.

L'écorce est employée comme vermifuge. Les morceaux envoyés en Europe sont les uns entièrement gris ou d'une couleur de fer de chaque côté, ou rougeâtres à l'extérieur et plus ou moins profondément à l'intérieur. Le fruit est presque rond, de la grosseur d'une petite noix, noirâtre, ridé et marqué de deux sutures peu sensibles, péricarpe ligneux, très mince. amande arrondie et employée comme anthelminthique. Descourtiz déclare que son usage ne peut être prescrit que par un médecin.

Le *Muscadier porte-suif*, arbre s'élevant à soixante pieds avec un diamètre de deux pieds et plus. Écorce épaisse, roussâtre, gercée, ridée. Bois blanchâtre, peu compact, bon pour la charpente, la menuiserie d'intérieur, l'ébénisterie. Au sommet du tronc beaucoup de branches tortueuses et rameuses s'étendant en tous sens, droites inclinées ou presque horizontales. Feuilles alternes, entières, oblongues, aiguës, échanrées à leur naissance, terminées en pointe, vertes en dessus, couvertes en dessous d'un duvet court et roussâtre, avec ner-

vure longitudinale très saillante, ainsi que les nervures latérales qui en partent. Fleurs mâles, naissant sur un individu, ramassées par petits bouquets de 5 à 6 fleurs, sessiles sur de grosses grappes venant de l'aisselle des feuilles et à l'extrémité des rameaux. Pédoncule de la grappe, ses branches et ses fleurs couvertes d'un duvet roussâtre, calice d'une seule pièce, en forme de coupe à trois dents. Six étamines fixées au fond de la fleur sur un disque à filet court. Anthère très petite, à deux bourses; au centre du disque, on remarque, au moyen d'un verre lenticulaire, plusieurs éminences arrondies. Fleurs femelles, portées sur un autre arbre ne différant des mâles que parce qu'elles sont plus petites, à trois dents et ont le centre occupé par un ovaire sphérique, avec stigmate charnu et obtus. Cet ovaire devient une capsule sphérique pointue, verdâtre, coriace, marquée de sa base à sa pointe, de chaque côté, d'une arête saillante par laquelle elle s'ouvre en deux valves pour laisser voir une coque entourée d'un réseau de fibres rouges, aplaties et très minces, fragile, noirâtre, contenant une graine fort huileuse, couverte d'une membrane grisâtre. Cette graine, coupée en travers, est parsemée de veines roussâtres et blanches et renferme une matière donnant un suif jaunâtre.

L'arbre, incisé, laisse découler un suc rougeâtre, âcre, visqueux, très astringent, contenant beaucoup de tannin et une matière sébacée. L'arille et le noyau donnent une huile aromatique flavescente, surnageant sous forme de globules blanchâtres et figés.

L'*Acomas* (*auzuba fructu glutinoso* de Plumier), arbre qui s'élève très haut avant de se fourcher et qui devient dans les bonnes terres et près des rivières plus gros que dans les terres sèches et pierreuses. Il est de la famille des sapotées et est désigné par M. Guibourt sous le nom de bois d'acouma (*sidroxylon acouma*) c'est l'*homalium racemosum* de Jacquin et l'*acouma* des Caraïbes.

Arbre assez droit, garni de peu de branches; rameaux noueux par les vestiges de l'insertion des feuilles, revêtus au sommet d'une écorce verdâtre, changeant plus bas de teinte et devenant cendrée, peu épaisse; écorce du tronc rugueuse, brune, crevassée sur les vieux arbres. Bois dur, compact, jaunâtre, très amer. Feuilles alternes, souvent éparses, lancéolées, étroites, de la forme de celles de l'olivier, parfois ondulées, mais à bords très entiers, d'un vert bleuâtre en dessus, pâle et jaunâtre en dessous, soutenues par un pétiole ayant le tiers de la longueur de la feuille, contenant beaucoup de tannin et prenant en se

desséchant la couleur de café brûlé. Fleurs petites, blanches, à cinq pétales, très odorantes. Fruits de la grosseur et de la forme d'une olive, d'une couleur jaunâtre, glutineux à l'extérieur, glabres, d'un goût amer et astringent, contenant un noyau brun, ligneux, dur, poli, dont l'amande est amère.

Le roi des arbres à bâtir, admirable dans la terre, dans l'eau, dans l'air, comme à couvert, propre à faire les grosses pièces de charpente et les plus petites de menuiserie. Bois très dur, incorruptible dans la terre et dans l'eau, bon encore pour le charronage, les dents d'engrenage, les outils de menuisier, les affûts et matériel de l'artillerie. Densité : 1,164. Élasticité : 1,509. Résistance : 1,515.

Les racines ont des propriétés astringentes et servent dans certains écoulements muqueux.

C'est l'acomas franc, car il en existe encore trois variétés : l'acomas bâtard, bois acouma bâtard et dipholis salicifolia de D. C. (*sideroxylon pallidum*) qui ne viennent jamais si haut que le précédent et ne sont pas aussi bons pour les constructions ; l'acomas boucan, bois acouma boucan (*bumelia nigra*), aussi bon que l'acomas franc et a le cœur rouge. Il est remarquable par les énormes cuisses qui poussent au pied du tronc.

Le père du Tertre écrit qu'il y a quatre sortes de palmistes dans toutes les îles.

Le palmiste franc, qui se plaît dans les hautes montagnes et les lieux humides et dont quelques habitants tiraient du vin, qui ne mérite pas, dit-il, d'en porter le nom, car il ne vaut pas la picquette des vigneron.

« Le second est celui qui porte la graine dont on fait ces beaux chapelets marbrez. Il ne diffère d'avec l'autre, qu'en ce qu'il n'est pas si gros, et que le fruit en est plus petit.

« Les deux autres sont espineux : dont le premier est gros et haut comme le palmiste franc, et croist tout de la même façon ; mais il diffère d'avec luy, en ce que le tronc de l'arbre est tout armé d'épines très dangereuses, longues comme le doigt, grosses comme des fers d'éguillettes, mais plates, aiguës comme des éguilles, noires, et polies comme du jayet. Ses feuilles sont aussi un peu plus étroites et plus éloignées les unes des autres : c'est pourquoy on ne s'en sert pas à couvrir ; les branches où elles sont attachées sont aussi espineuses. De plus, la gousse, ou l'estuy dans lequel la fleur est enclose est comme velüe, espineuse et de couleur tannée. Le fruit a l'écorce semblable à celle de l'autre, mais le dedans est noir. On en fait des chapelets qui sont de prix, et sont plus beaux que ceux du jayet.

« Le second palmiste épineux croist tout de mesure que les autres, mais il n'est jamais plus gros que la jambe : ses épines ne sont pas plus grosses que des éguilles à coudre, mais deux fois plus longues : elles sont si dures sur le tronc qu'on ne sçaurait mettre le doigt entre deux. Le fruit n'est pas plus gros que le bout du doigt, rond et rouge comme une cerise. Le dedans est un beau *Coco* de couleur d'olive fort brune, qui sans doute seroit bien vendu en France. »

Le palmiste franc est *Oreodoxa oleracea* de Mart. Le yataygé des Caraïbes, qui le désignent sous le nom de huèche quand il pousse dans les forêts des montagnes.

Le second palmiste non épineux paraît être la *Sabal umbra-culifera* de Mart.

Le premier palmiste épineux semble être *Acrocomia lasiopatha*, de Mart, et le second, *Acorallina* de Wendl. Yaoüalla en caraïbe.

Nous ne décrivons ni le palmiste franc, ni le palmiste à colonne (*oreodoxa regia*).

Le palmiste franc abattu, on coupe la tête à deux pieds ou deux pieds et demi de l'endroit où naissent les feuilles. Dans l'intérieur de ce tronçon on trouve le cœur de l'arbre, ou, pour mieux dire, les feuilles non écloses, pliées comme un éventail et serrées les unes contre les autres. Ces feuilles sont blanches, tendres, délicates, et ont le goût des culs d'artichaut, et en cet état, on les appelle *choux palmistes*, qui donnent un mets très recherché.

Le bois du palmiste sert à faire des sablières, des faitages, des chevrons, des lattes, des tuyaux de gouttières, des petits meubles.

Les feuilles, nattées ensemble et posées les unes sur les autres jusqu'au faite, donnent une excellente couverture aux cases.

L'intérieur du tronc, formé de gros filets assez durs, sert à faire des corbeilles, des balais, des hamacs, des nattes, des sacs et autres ustensiles de ménage. On les passe auparavant sur le feu pour les amortir, et, suivant l'usage que l'on veut en faire, on les tille. Les flibustiers en faisaient autrefois de l'étaupe pour calfater leurs navires et même des cordages.

Le tronc, abattu et tombant en pourriture, sert d'asile à la larve de la calandre palmiste, ou vers palmiste.

Nous décrivons seulement :

Le *Latanier*, palmier qui devient fort haut, très droit et également gros partout. Stipe simple, couronné par un cône de quinze à vingt feuilles. Enveloppé par une grosse toile naturelle, rude et raboteuse. Feuilles disposées en faisceaux,

pétiolées, palmées ou demi-aillées, d'abord plissées comme un éventail, puis s'ouvrant et s'étendant en rond, et, au moyen des longues pointes qui les terminent, figurant à peu près un soleil rayonnant. Leurs folioles sont nombreuses, en forme de glaive, glauques et coupées par une nervure longitudinale couverte en dessous d'un duvet cotonneux. Le pétiole sur lequel elles s'appuient est sans piquants et tranche sur les côtés. Les fleurs naissent sur les digitations d'un régime rameux et sont jaunes, sans pédoncules, enchassées dans les écailles des chatons et très caduques. Elles donnent naissance à un drupe recouvert d'une écorce mince, contenant trois noyaux à une seule graine.

Les pétioles servent à faire des corbeilles, des chapeaux, des éventails, des balais et autres menus ouvrages.

Les amandes des fruits contiennent tous les principes des amandes ordinaires et de plus une espèce de fécule amilacée et fournissant des émulsions utiles dans les affections scorbutiques.

C'est l'alattani des Caraïbes.

Viennent après les arbustes et les arbrisseaux. Nous ne décrirons que les suivants :

Le *Médecinier sauvage* ou bois Ortolan, ayant cinq à six pouces de diamètre, sur une hauteur de douze à quinze pieds. Bois blanc, spongieux, assez tendre quand il est jeune, devenant dur quand il grossit en vieillissant, et perdant sa moelle pour laisser un vide dans son centre. Ecorce d'abord tendre, unie, adhérente, d'un vert pâle, ensuite blanchâtre, raboteuse, crevassée. Feuilles en forme de cœur, à trois ou cinq lobes, se rétrécissant tout à coup en pointe, finement dentées, assez épaisses, grasses, charnues, d'un vert gai luisant, attachées aux branches par un pédoncule assez fort, ayant de trois à quatre pouces de longueur. Branches nombreuses et s'entre-laçant facilement et prenant tous les plis. Fleurs en bouquets horizontaux au haut de la tige, opposées aux feuilles, à sexes séparés dans la même fleur ou polygames, pourvus d'un calice à cinq divisions et d'une corolle à cinq pétales distincts, deux fois plus longs que le calice ; huit ou dix étamines réunies en bas par leurs filets, libres par le haut ; ovaire entouré par cinq glandes aigües, surmonté de trois styles filiformes dés coupés profondément en deux. Ces fleurs sont sans beauté, fruit : capsule formée de trois coques n'ayant qu'une semence grosse comme une noix commune d'Europe, verte, luisante avant la maturité, ensuite jaune, unie et molasse, puis brune-légère, ridée et cassante quand elle est sèche. Les semence.

sont couvertes de trois enveloppes différentes. La première est une peau assez mince et frangible, de couleur grise ; la seconde est plus épaisse et plus dure, de couleur brune. La troisième est une pellicule blanche, tendre et adhérente à la chair, qui est blanche, compacte, à peu près du goût des amandes. Cette noix ou pignon est plus ronde d'un côté que l'autre. Quatre ou cinq, selon l'âge ou le tempérament, suffisent pour purger. Une plus grande quantité provoque des vomissements cruels et des évacuations trop grandes, qu'on arrête, dit-on, en plongeant le malade dans l'eau jusqu'au cou.

Bois, écorce, feuilles, quand ils sont coupés ou arrachés, laissent couler un suc de mauvaise odeur, blanchâtre, épais comme du lait, et faisant une vilaine tache sur le linge, les étoffes, et qu'on ne peut effacer.

L'huile extraite des graines avec leur embryon est très caustique et est employée, dans les obstructions invétérées des viscères, en frictions et intérieurement dans le traitement des scrofules, en clystère dans les cas d'hydropisie par atonie. On en frotte les membres contractés. On donne l'inocuité à l'amande en lui retirant son embryon.

Le *Médecinier pignon* d'Inde ou des Barbades, ou *Médecinier barrière*. Il a sept ou huit pieds de haut et est gros comme le bras. Feuilles déchiquetées ou taillées en plusieurs parties. Fleurs petites, nombreuses, en bouquets comme la première espèce, d'une couleur de feu très vive, à pédoncules moins gros, moins longs et de plusieurs couleurs, à dix étamines liées par des filets en bas, dont cinq internes plus petites, alternant avec autant de glandes conoïdes. L'ovaire est placé sur un disque à cinq lobes, surmonté de trois styles filiformes, distincts, à stigmates, découpés profondément et épais. Le fruit est une capsule rougeâtre ou noirâtre, en forme d'œuf, un peu charnue, de la grosseur d'une petite noix, devenant ferme, coriace en séchant, en forme de triangle arrondi, divisé par des parallèles et s'ouvrant en trois valves le long de la nervure dorsale. Chaque loge contient une semence dont la forme générale est celle du ricin, d'une longueur de seize à dix-huit millimètres sur onze de largeur et neuf d'épaisseur. Elle est noirâtre, unie, faiblement luisante, privée d'appendice charnu et sans écusson comprimé sur le dos. La face extérieure est bombée, arrondie, avec un angle peu marqué au milieu ; la face interne présente un angle plus saillant. La robe est épaisse, dure, compacte, à cassure résineuse. L'amande est couverte d'une pellicule blanche, souvent chargée de paillettes cristallines très brillantes. Elle purge aussi vio-

lement que celle de la première espèce. Cet arbrisseau contient dans son tronc et ses feuilles un suc laiteux, âcre et vireux.

Le *Médecinier multifide* n'a que de trois à quatre pieds de hauteur. Tronc et feuilles rendent un suc visqueux, âcre, amer, limpide. Feuilles grasses, huileuses, molles, grandes, profondément palmées, à neuf lobes imparfaitement coupés, colorés de vert, de jaune et de rouge, avec bords semés de petits points jaunes. Fleurs, de couleur ponceau, disposées en cîmes ombellées, garnies de quelques étamines couvertes d'une poussière dorée. Fruit de la grosseur d'une noix, formé d'une capsule mince, jaunâtre, renflée, trigone, arrondie du côté du pédoncule, amincie en pointe par l'extrémité, à trois loges renfermant chacune une semence. Cette semence est grosse comme une aveline arrondie, mais toujours anguleuse du côté interne, et son enveloppe est lisse, marbrée, assez épaisse. L'amande est blanchâtre et purge plus doucement et avec moins de risques que celles des deux autres espèces.

L'huile extraite de l'amande, chauffée, sert à frotter la région ombilicale dans les affections vermineuses. On fait usage de ce médecinier dans la manie et les affections réclamant de violents purgatifs. L'eau-de-vie arrête les superpurgations.

Les Caraïbes les désignent sous les noms de : *labâcana* et *Taya-taya*.

Le *Taberne à feuilles de citronnier*, vulgairement bois laiteux franc. Arbrisseau poussant dans les rochers et les mornes rocailleux, au bois très cassant, tige dichotome, produisant de sa racine plusieurs jets grêles, hauts de 5 à 6 pieds, d'un vert sombre à l'extrémité des rameaux ; écorce striée, cendrée dans les parties ligneuses. Feuilles semblables à celles du citronnier, opposées, ondées sur les bords, luisantes, pointues, divisées en dessous par une côte saillante, où aboutissent des nervures transversales, droites, d'un vert foncé en dessus, et d'un vert pâle en dessous. Longueur six pouces, sur un pouce et demi de largeur. Fleurs infundibuliformes et contournées, poussant dans les aisselles des feuilles, portées sur de longs pédoncules et formant des ombelles irrégulières, petites, blanches ou d'un jaune d'or, peu odorantes, à limbe quinquéfide, dont les divisions étroites sont recourbées en divers sens ; pétales des jeunes boutons roulés les uns sur les autres ; périanthe quinques, connivent, aigu, petit ; étamines ayant cinq filaments minces, renfermés dans le tube de la corolle. Anthères rapprochées, pistil porté sur deux ovaires simples. Style subulé, stygmates peu apparents. Fruits : deux follicules divergentes,

bombées, acuminiées, uniloculaires, univalves, ayant de nombreuses semences oblongues, obtuses à la partie ombilicale, imbriquées et entourées de pulpe.

Suc laiteux découlant de la plante par le froissement, âcre et caustique et donnant une substance gomme-résineuse. Il arrête l'hémorragie d'une blessure.

Feuilles composant des bains fébrifuges et bonnes en lotions comme vulnéraires.

Les caraïbes appelaient les bois laiteux : cécouti ou ouâlougouti et oulouâké.

Le *Caïmitier olivaire* (*chrysophyllum Sylvestre*), vulgairement caïmitier marron. Arbre, d'après Plumier, qui le désigne ainsi : *Caïmito folio subtrès aureo, fructu olivæ formi*, à peine plus grand que les pommiers d'Europe. Bois jaune de buis. Écorce rude, ridée, roussâtre, maculée de petites taches blanches. Branches étalées avec rameaux un peu fléchis en zigzag, feuillés, à écorce d'un jaune rougeâtre. Feuilles alternes, presque semblables à celles du citronnier, glabres, luisantes, d'un vert foncé en dessus, et couvertes en dessous d'un duvet blond, doré, traversées par une côte longitudinale d'où partent des nervures fines et parallèles un peu courbées. Fleurs petites, d'un blanc verdâtre, axillaires, solitaires sur chaque pédoncule, fasciculées. Pédoncule long de six lignes environ, chargé comme le calice, d'un duvet doré et ferrugineux. Pistil à cinq divisions rougeâtres. Fruit ovale, ayant la forme d'une olive, mais une fois plus gros. D'un violet noirâtre dans sa maturité; à saveur vineuse assez agréable, contenant un noyau d'un brun bleuâtre, comme rongé d'un côté et qui renferme une amande tendre, oblongue et pointue.

Écorce astringente, utilisée dans le catharre atonique des intestins, et dans certains flux passifs; est légèrement fébrifuge.

Le *Brunsfelse d'Amérique* (*brunfelsia americana*), vulgairement bois plié bâtard. Arbre de très médiocre grandeur, commun à la Martinique. Tronc gros comme le corps d'un homme, bois blanc assez solide, renfermant un peu de moëlle semblant charnue. Écorce blanchâtre, traversée par des rides roussâtres plus ou moins profondes; rameaux rugueux, garnis de feuilles alternes, ovales, oblongues, obtuses, à pointe courte, très entières, rétrécies vers leur base, glabres, portées sur un pétiole court, assez semblables à celles du citronnier. Fleurs grandes, très belles, monopétalées, infundibuliformes, à tube très étroit et long d'environ 4 pouces, 3 ou 4 ensemble au sommet des rameaux. D'un blanc pur passant ensuite à une

nuance sulfurine qui en peu de temps se change en jaune citron, Tube garni de taches violettes, plus intenses lors du développement de la nuance jaune, calice vert, petit, quinquéfide, persistant ; corolle monopétale à tube grêle, limbe, plane divisé en cinq angles obtus, en quatre étamines, dont deux plus longues laissent voir les anthères à l'entrée du tube de la corolle ; ovaire supérieur oblong, petit, surmonté d'un style de la longueur des étamines avec stigmate en tête saillant hors le tube de la corolle. Fruits : baie presque sphérique plus grosse qu'une noix, d'un rouge orangé, uniloculaire, ayant beaucoup de semences roussâtres placées entre l'écorce de la baie et un placenta charnu occupant le centre. Cette substance charnue, pleine de suc d'un beau blanc, passe au noir, puis se putréfie.

Fruits, avant leur parfaite maturité sont employés comme astringents et leur suc, excellent pour l'atonie intestinale, dompte les diarrhées chroniques les plus rebelles.

Le *Calebassier à feuilles longues*, dont l'écorce blanchâtre est raboteuse et le bois peu tendre. Il a des branches longues, étendues presque horizontalement, sans menus branchages. Feuilles de quatre à cinq pouces de longueur, étroites par le bout qui les tient à la branche, plus larges et arrondies en forme de spatule au bout opposé, épaisses, d'un beau vert, attachée le long des branches les unes après les autres, à une distance égale. Fleurs bleuâtres, ressemblant à des roses sauvages à moitié écloses, croissant sur le tronc et les branches et donnant naissance à des fruits appelés calebasses. Les fruits sont de différentes grosseurs, et leur écorce, quoique mince, est très forte, lisse et se polit bien. La calebasse est mûre quand son gros et court pédoncule se flétrit et noircit. Elle contient une chair pulpeuse, blanche noircissant à l'air, plein d'un suc aigrelet, amer, astringent, contenant une quantité de petites semences aplaties,

Il y a cinq espèces de calebassier, dont une est vénéneuse. Les Caraïbes l'appelaient *Matallou* ou *Huira*.

On fait avec la calebasse divers ustensiles de ménage et notamment des couis. Les moyennes calebasses de la forme d'une poire se fendent en longueur et servent de tasses et de verres (*ritta* en caraïbe), les plus petites de poires à poudre et jadis aux Caraïbes à mettre leur beau noir (coïna provenant de la suie de la gomme élémi brûlée sous un canari) ; les grosses, coupées par les côtés s'appelaient *tâoba* et servaient de plats ; les plus grosses, longues se couchant sur le ventre et ayant une ouverture en rond à l'opposite, étaient des pots à

boire : tontou ou ehneyu ; les plus grosses, rondes, ayant un trou où se trouvait la queue, servaient de seaux ou de bouteilles : *comori*.

Le suc de la pulpe compose un sirop excellent contre les affections du poulmon, les diarrhées chroniques, certains catarrhes et quelquefois on le fait boire dans l'hémoptysie. Recommandée à la suite des chutes violentes ou de coups de soleils, la pulpe est alors appliquée à froid et renouvelée de quatre heures en quatre heures. On l'applique aussi sur les brûlures et comme cataplasmes résolutifs.

Le *Daphnot* ou Olivier sauvage, très bel arbrisseau toujours vert et s'élevant jusqu'à la hauteur d'environ quinze pieds. Tronc très gros ; écorce cendrée ; rameaux se chargeant d'un très grand nombre de feuilles vertes, alternes, oblongues éparses, glabres et parsemées de points transparents. Fleurs d'un jaune rougeâtre ou orange-pâle donnant naissance à des baies ovales, lisses, jaunâtres, à peu près de la grosseur et de la forme d'une olive, renfermant un seul noyau trop gros à proportion de la chair qui le couvre. Cette chair très mince est très amère. Les perroquets, les grives et les ramiers mangent avec avidité ces baies qui les engraisent, mais donnent à leur chair une amertume très prononcée, surtout dans les intestins et le coupion. Le *Daphnot* a ceci de remarquable qu'autour de sa racine il pousse un grand nombre de jets rampants, touffus, très ramifiés, présentant un joli aspect et montant à près de 2 mètres de hauteur.

Bois incorruptible, bon pour charronnage, charpente et ébénisterie. Densité : 0,839. Élasticité : 0,738. Résistance : 1,025.

Le fruit très mûr donne une huile d'un jaune verdâtre, épaisse, peu odorante, très émolliente, les baies vertes contiennent beaucoup de mucilage. La décoction des fleurs s'emploie dans les ophthalmies aiguës. L'huile, par cuillerée, est donnée en lavement dans les coliques et autres irritations du tube intestinal, dans le ténésme, les douleurs dysentériques. Elle modère l'action des substances vénéneuses.

L'*Erythrine des Antilles*, ou bois immortel dont on se sert pour fixer les bornes des propriétés. Tronc jaunâtre, assez uni, peu rameux, souvent hérissé d'aiguillons plus gros que piquants. Bois excellent pour le tour et d'une durée indéfinie. Au sommet des branches se développent avant les feuilles, de magnifiques épis de fleurs rouges, à calice campanulé, tronqué, à deux lobes inégaux peu marqués ; à corolle papilionacée,

avec étendards très longs, à bords rabattus, ailes courtes ainsi que les deux pétales de la carène, à étamines en deux faisceaux, L'ovaire est porté sur un pédicelle et donne naissance à une gousse allongée à une seule loge, s'ouvrant en deux valves et contenant plusieurs graines. Feuilles alternes, pétiolées, composées chacune de trois folioles rhomboïdales, vertes, glabres, entières, un peu ovoïdes, luisantes, un peu dures, pointues, plus larges vers leur base, portées sur un pétiole commun.

Les feuilles ou les fruits écrasés servent à enivrer le poisson.

Les feuilles et l'écorce sont un puissant remède contre l'asthme : un gros dans une pinte d'eau réduite à chopine après édulcoration. Cette boisson est bue autant que l'on veut pendant l'accès et pour le prévenir on doit prendre un bol matin et soir. Même décoction dans les catarrhes pulmonaires. On compose avec les fleurs un sirop excellent pour les poitrines échauffées. Les feuilles sont stomachiques et les fleurs sont employées comme anti-vénériennes.

Le *Bihā des Antilles*, Héliconie ou Bananier marron, au port superbe et aux grandes feuilles d'un vert brunâtre rappelant celles du balisier. Racine épaisse, arundinée, noueuse, blanche intérieurement, noirâtre au dehors, garnie de beaucoup de fibres, poussant une tige haute de dix à douze pieds, cylindrique, lisse, enveloppée inférieurement par les gaines des pétioles des feuilles. Les gaines longues se recouvrent naturellement et constituent par leur nombre une espèce de tronc lisse, d'un vert noirâtre ou rougeâtre, presque aussi gros que la cuisse, haut de près de cinq pieds. Chacune d'elles forme en s'écartant de la tige, un long pétiole canaliculé en dessus, soutenant une très grande feuille dont il devient la côte moyenne en la traversant dans toute sa longueur. Chaque feuille a de six à sept pieds de longueur sur une largeur d'un pied et demi, arrondie à son sommet et à sa base, glabre, à nervures transversales très fines et parallèles, la tige ou hampe sort du milieu des feuilles et soutient à son sommet un bel épi distique, droit, agréablement coloré, long de deux pieds, formé de spathes membraneuses, en forme de nacelle, pointues, alternes, situées les unes près des autres sur deux rangs opposés. Chaque spathe contient beaucoup de fleurs entassées les unes contre les autres entre des écailles spatacées et pointues. Chaque fleur est composée d'une corolle verdâtre.

Deux espèces : l'une à spathe rouge, l'autre à spathe jaune et rouge.

Les feuilles servaient aux Caraïbes pour couvrir leurs cases.

La *Mygende diurétique*, arbrisseau qui atteint huit pieds de

hauteur dans les forêts humides. Racine épaisse, noueuse, irrégulière. Ecorce brune à l'extérieur, de couleur orangée à l'intérieur, ayant une substance blanchâtre, solide, très amère. Feuilles ovales, lancéolées, opposées, rarement alternes, aiguës, très finement dentées, portées sur des pétioles très courts et rougeâtres. Fleurs axillaires, disposées en petites grappes portées sur des pédoncules communs filiformes, opposés, bifurqués. Chaque bifurcation se subdivise en deux ou trois pédoncules particuliers soutenant chacun une fleur petite, d'un rouge pourpre. Fruit : drupe globuleux de couleur rouge, mou, de la grosseur d'un petit pois contenant une noix osseuse, ovale, aiguë, à une loge et qui renferme un noyau de même forme.

La racine en infusion ou décoction est diurétique. Les feuilles possédant, à un degré inférieur la même propriété, favorisent la cicatrisation des plaies et des ulcères. La racine est recommandée dans la néphrite calculeuse, contre l'ischurie, l'œdème, l'anasarque et sa poudre dans du lait cicatrise les abcès des reins et de la vessie.

Le *Jujubier des Iguanes*, croc de chien ou gratte-jambe, rampant quoique ligneux et souple, à écorce brune, luisante : Bois blanc propre à faire des cercles de barriques, plein dans sa jeunesse d'une moelle fibreuse. Branches longues poussant en zig-zag, garnies à chaque articulation de deux fortes épines recourbées en bas et en haut en forme de griffes d'oiseaux de proie, de nature presque cornée. Feuilles alternes, ovales lancéolées, accumulées, dentées en scie, entières vers la base, vertes glabres, trinerves à leur base, à aiguillons ouverts, légèrement courbés dans la partie inférieure des rameaux, géminés dans la partie supérieure. Fleurs petites d'une couleur herbacée ou jaunâtre, disposées dans les aisselles des feuilles sur de petites grappes. Fruits ovoïdes, jaunâtres, contenant une pulpe douce recherchée des enfants et des iguanes. *Oüairaouïa* en caraïbe.

Tige exsudant une gomme dure et brunâtre qui augmente la vertu de la décoction de la racine prescrite dans les gonorrhées et plusieurs maladies sympathiques. On déterge les plaies et ulcères vénériens avec une décoction faite avec une poignée de la racine, une pincée de la gomme, bouillies dans deux pintes d'eau réduite à moitié.

Le *Brésillet des Antilles*, arbrisseau de très médiocre grandeur dont le tronc acquiert la grosseur de la cuisse et se partage à son sommet en plusieurs branches presque de la grosseur du bras, hérissées d'aiguillons nombreux, épars, courts,

crochus, très raides, noirâtres, posés chacun sur un tubercule. Ecorce épaisse, cendrée à l'extérieur, rouge à l'intérieur. Bois solide, pesant, facile à fendre, à aubier blanc, cœur rouge, bon pour petits meubles. Feuilles alternes, deux fois ailées portant des folioles ovales-arrondies, entières, glabres, d'un vert agréable. Fleurs d'un vert pâle ou blanchâtre à calice à cinq divisions dont la dernière découpure est plus grande que les autres, à cinq pétales dont le dernier est plus beau, à cinq étamines, venant en grappes droites et pyramidales. Fruit : gousse renfermant cinq semences.

L'écorce, infusée dans une grande quantité d'eau, sert à laver les plaies, les ulcères et excite la suppuration languissante.

Le *Camara à feuilles de mélisse*, ou lantanier, vulgairement à Marie-Galante : herbe à plomb. Arbrisseau de deux à trois pieds de hauteur, de la famille des verbénacées, à tronc tortueux, à rameaux velus et sans aiguillons. Feuilles ovales-aiguës, ridées, un peu velues, vertes en dessus, blanchâtres en dessous, dentelées sur les bords, ressemblant à celles de la mélisse. Fleurs jaunes, prenant ensuite une teinte aurore, passant après à l'écarlate, disposées en bouquet au sommet d'un pédoncule commun, ceintes à leur base d'une enveloppe commune, de bractées ovales-aiguës, à odeur parfois peu agréable. Les feuilles plus aromatiques servent aux mêmes usages que celles de la mélisse. Le fruit est un drupe mou, de couleur rouge lors de la maturité, contenant un noyau à deux loges renfermant chacune une semence.

Les feuilles sont sudorifiques, substituées au thé, d'une saveur un peu amère. On les fait sécher pour les employer ; sert en injection dans les maladies du cerveau et de l'utérus après les symptômes inflammatoires. L'usage de sa fomentation fortifie les nerfs, dissipe l'enflure des plaies et produit d'heureux effets dans de pareils cas ; employé en bains et dans le traitement des affections cutanées ; recherché comme vulnéraire détersif. L'infusion prescrite comme céphalique et carminative pour dissiper des flatuosités incommodes. Les feuilles mélangées avec celles de la verveine bleue infusées dans du vinaigre, sont appliquées avec succès dans les douleurs pongitives de la pleurésie.

Le *Camara piquant* ou lantanier piquant, plus élevé que le précédent dont il ne diffère que par ses feuilles, dont l'ovale est en forme de cœur, et qui sont dentelées, très aiguës, rudes au toucher, et par les épines dont ses rameaux sont couverts.

La décoction des feuilles est employée dans les bains pour le tétanos, les névroses, chorées, convulsions, spasmes partiels,

paralysies, douleurs rhumatismales, fièvres d'accès, ataxiques ou atynamiques. Topique puissant pour les lésions du système nerveux ; entre dans les boissons aromatiques prescrites pour ces mêmes maladies. La feuille est vantée pour la guérison de l'atonie des viscères abdominaux, de l'hystérie, l'hypocondrie. Infusée dans un vin généreux de Bordeaux ou de Malaga, elle déterge les apthes des enfants. Cette boisson est recommandée aux hydropiques et aux scorbutiques.

La *Ciccoque à baies blanches*, vulgairement petit-branda, arbrisseau de quatre à cinq pieds, s'élevant davantage dans les bois humides, où alors ses branches, longues, cylindriques, glabres, faibles, sarmenteuses, se soutiennent sur les arbres voisins. Feuilles opposées, ovales, pointues, très entières, glabres, luisantes, à pétioles courts. Fleurs d'un blanc jaunâtre à corolle longue d'environ quatre lignes, pendantes, naissant sur des grappes axillaires. Fruits : baies petites, lenticulaires, très blanches, à chair spongieuse, ne renfermant que deux semences.

La racine possède un principe colorant jaune ; son épiderme est d'un gris jaunâtre, l'écorce a intérieurement une couleur orangée rouge, le bois est teint de jaune.

La racine est usitée dans la syphilis et les rhumatismes. Les fleurs sont béchiques et employées avec l'herbe à charpentier ; appliquées en cataplasmes avec celles de l'herbe à blé, elles amollissent les tumeurs squirrheuses. La décoction est anodine et même narcotique.

L'*Acacia de Farnèse*, dont l'écorce est brune et revêtue de nombreuses stries rougeâtres. Feuilles pinnées, composées de quatre à six pinnules pourvues chacune de quinze à vingt paires de folioles longues de quatre à cinq millimètres, obtuses et imparfaitement glabres, soutenues par un pédoncule accompagné à la droite de deux épines droites, écartées horizontalement, brunes, avec pointe rouge, mais d'un jaune de bois en poussant. Fleurs à odeur suave, ayant rapport avec celle du violier jaune d'Europe, disposées en capsules sphériques, naissant au nombre de deux à quatre dans l'aisselle des feuilles. Ces capitules sont portés sur des pédoncules longs de vingt-cinq millimètres environ et sont composés d'une soixantaine de fleurs très rapprochées, séparées les unes des autres par une écaille plus courte que le calice, figurée en palette orbiculaire, velue, et dont la moitié inférieure forme un pédicule très délié ; toutes hermaphrodites et composées d'un calice à une seule pièce, d'un tiers plus long que large, couvert de poils denses, et partagé par le haut en cinq dents triangulaires

égales; d'une corolle deux fois plus longue que le calice, tubuleuse, terminée par cinq dents oblongues; de soixante-dix à quatre vingts étamines disposées sur cinq rangs circulaires et sortant d'un disque qui s'élève du fond du calice en touchant à la corolle, égales entre elles, deux fois longues comme la corolle d'où elles s'élancent sous la forme d'un faisceau un peu divergent, à anthères arrondies ayant deux loges s'ouvrant du côté interne, par une fissure longitudinale, et surmontées d'un petit appendice blanc, globuleux, denticulé. Le pollen est jaune, pulvérulent et d'une grande ténuité. Au fond du calice, au milieu du vide fait par le disque des étamines, s'élève l'ovaire pédiculé, allongé, terminé par un long style filiforme donnant naissance à des gousses longues de cinq à sept centimètres, un peu arquées, cylindriques ou à peine comprimées avec des renflements peu marqués indiquant les semences et à peu d'abord verte, lisse avec des stries fines, s'accroissant avec la maturité, et prenant ensuite une couleur brune rougeâtre. Ces gousses ont deux sutures, presque semblables, formées d'un sillon blanc dû à un commencement de déhiscence du péricarpe, et de deux nervures parallèles un peu proéminentes, vertes d'abord, puis rouges. Entre le péricarpe et une pellicule se trouve une matière jaunâtre très gluante. Cette pellicule est très forte et a la couleur d'un nid d'araignée et contient dans des loges obliques une semence elliptique arrondie, un peu comprimée, marquée sur chaque face d'une ligne elliptique et s'ouvrant du côté du hile. Ces semences, au nombre de dix, s'attachent alternativement de chaque côté de la suture. La matière jaunâtre est astringente. On se sert des gousses et de l'écorce des racines pour le tannage et la teinture en noir.

Les feuilles, infusées, donnent une tisane excellente dans les cardialgies nerveuses et dans les dyspepsies. Les siliques vertes passées à la presse, donnent un suc astringent qui, réduit en extrait, est prescrit dans les diarrhées et autres flux excessifs, pour calmer l'éréthisme des membranes muqueuses; ce suc s'ajoute aux collyres à la fin des ophthalmies séreuses, s'applique chaud en frictions dans les anasarques, les chutes du rectum et celles de l'utérus. L'écorce posée sur les articulations en apaise les douleurs.

Les gousses vertes, la gomme suintant de l'arbre sans incision, un peu de bois de campêche et le jus de citron, donnent une encre très noire fixée avec un peu de sulfate de zinc ou de cuivre.

Le bois est un excellent chauffage et bon pour le charronnage.

Le *Bonduc commun* ou eniquier ou caniquier, arbrisseau

croissant sur les plages et dans les bois épais. Tiges verdâtres, cannelées, sarmienteuses, cassantes, celles terminales d'un rouge laqué. Tiges, rameaux, pétioles des feuilles, munis d'aiguillons nombreux, petits, en crochet; feuilles deux fois ailées, à pinnules opposées et sans impaire. Les folioles ovales, glabres, un peu pétiolées. Fleurs petites, jaunes ou roussâtres, disposées en épis denses ou en massue terminale, garnies de bractées en forme de langue, un peu caduques, composées de cinq pétales, de six étamines à filets très déliés soutenant des anthères obscurément téragones. Le fruit est une gousse ovale ou rhomboïdale, légèrement comprimée, renflée au milieu, d'un bleu roussâtre, large de quinze à dix-huit lignes, longue de trois à quatre pouces, hérissée d'épines souples et nombreuses. Cette gousse, très lisse à l'intérieur, uniloculaire, contient de deux à quatre semences ovoïdes, très dures, lisses, d'un gris bleuâtre ou nué de vert, grosses comme des avelines. La semence renferme une amande blanchâtre, ridée, huileuse, amère, peu agréable, d'une odeur et d'un goût de pois vert. La silique, desséchée, garnie de ses graines, résonne quand on l'agite.

L'amande est un vomitif et s'emploie comme hydragogue. Les racines sont usitées à la fin des gonorrhées et dans tous les cas où les astringents sont prescrits.

La *Poinciane* ou *Poincillade*, arbuste ainsi nommé par Tournefort en l'honneur du Gouverneur général Poincy, d'une élégance remarquable (*Poinciana pulcherrima*). Feuilles bipinnées sans impaire, ayant de six à douze paires de folioles opposées, d'un vert glauque, portées sur un pétiole sorti d'une glande. Fleurs réunies en bouquet, à calice turbiné, coloré, à cinq folioles profondes, inégales, caduques, réunies par la base, mais dont l'inférieur est concave et plus grand que les autres. La corolle est composée de cinq pétales onguiculés, presque égaux, à l'exception du supérieur qui est petit et souvent difforme. Les étamines au nombre de dix sont très longues, inclinées, toutes fertiles, avec style long se changeant en une gousse oblongue, terminée en pointe et légèrement courbée en son sommet, brune, plane, comprimée, à deux valves contenant de six à huit semences séparées par des cloisons spongieuses. Ces semences sont en forme de cœur, comprimées dans le centre, d'un brun rouge, couvertes d'une pellicule devenant étagainieuse dans l'eau; les cotylédons sont plans, l'aigrette de la graine ovale. La fleur a une odeur très agréable et offre le plus charmant aspect; l'or des pétales uni au rouge qui la planche étant relevé par la touffe très saillante des étamines

couronnées par des anthères du carmin le plus vif. Écorce grisâtre. Bois jaune. Tige droite s'élevant jusqu'à quatre mètres et garnie de légers rameaux dont chaque nœud est muni de deux forts aiguillons courbés. Il existe une autre espèce à fleurs jaunes.

Les feuilles ont la propriété d'être purgatives, les fleurs infusées sont données contre les ulcérations du poumon et les fièvres quartes ; l'extrait est un emménagogue très énergique. Les gousses servent à tanner, fournissent une encre, une belle couleur jaune sur la laine alunée, et un noir luisant avec les sels de fer. Le bois est excellent pour la teinture.

Le *Mélastome hérissé*, vulgairement groseiller épineux des Antilles, arbrisseau à tige rougeâtre, s'élevant à deux ou trois pieds. Plante ligneuse, à tiges cylindriques, rameuses, couvertes sur les jeunes pousses d'un duvet court et blanchâtre ainsi que sur la surface inférieure des feuilles, les pétioles, les ramifications des panicules et les calices. Feuilles opposées, marquées de nervures longitudinales et transversales, étroites, lancéolées, denticulées, ciliées, coriaces, longues de quatre pouces, larges de huit à dix lignes, avec pétioles courts. Fleurs en forme de cœur aigu, un peu velues, disposées en cime au nombre de quinze à trente, d'un pourpre clair, à cinq divisions au calice et à la corolle. Le fruit hérissé de poils et charnu, contient une pulpe agréable, succulente, laissant sur les lèvres et dans la bouche une couleur violette tirant sur le noir ; il est plein de semences menues. Callououbara, en caraïbe.

Les baies jouissent des mêmes propriétés que celles du groseiller d'Europe et sont employées aux mêmes usages. Leur suc est donc prescrit pour tempérer l'activité tumultueuse de la circulation et neutraliser l'alcalescence de la bile. Il compose une boisson agréable prescrite dans les angines, les phlegmasies internes, les vomissements, les diarrhées, les hémorrhagies, les fièvres de mauvais caractère, mais en lui associant toujours un tiers de jus de limon.

Le *Caprier à siliques rouges*, ou Mabouia, arbrisseau qui atteint jusqu'à douze pieds de hauteur, à rameaux longs, faibles, pendants ou appuyés sur les arbrisseaux voisins. Feuilles alternes, pétiolées à peu près de la forme d'un cœur, elliptiques, coriaces, très entières, luisantes, longues d'environ un pied. Fleurs d'un blanc obscur, un peu odorantes, disposées en bouquets latéraux, avec calice ovale, obtus à deux divisions, courbées en angle au dehors. La corolle, plus longue que le

calice a des pétales oblongs, arrondis, et des étamines plus courtes. Fruit : silique longue d'environ six pouces, presque de l'épaisseur du doigt, s'ouvrant longitudinalement en deux valves restant unies par leur autre bord, contenant une chair d'un rouge de tuile enveloppant des graines blanches réniformes; ses racines sont fortes, noueuses, pesantes et servaient aux Caraïbes à faire des massues.

L'infusion des fleurs et les jeunes fruits passent pour hystériques, et l'huile qui sert à les faire bouillir est employée à résoudre les tumeurs extérieures.

Le *Carapat*, Palma-Christi ou Ricin, (*Chouloûmanum* en caraïbe), arbrisseau ou bois léger, noueux, presque vide, ayant un peu de moelle comme le sureau. Ecorce grise, mince, polie. Feuilles très larges et à huit et neuf divisions, palmées, ce qui lui a fait donner le nom de Palma-Christi. Fleurs quelquefois mâles et femelles, d'autres fois, les mâles et les femelles sont sur le même pied et disposés en épis séparés, mais ordinairement ces deux sortes de fleurs sont réunies sur un même épi, les fleurs mâles en bas sous la forme de houppes jaunes dorées et les femelles, à la partie supérieure, formées en pinceaux d'un rouge foncé. Les fleurs mâles sont formées d'un calice à cinq divisions, renfermant un grand nombre d'étamines à filaments très ramifiés, pourvus à leur extrémité d'une anthère à deux loges. Les fleurs femelles sont formées d'un calice à cinq divisions et d'un ovaire à trois loges, hérissé de piquants, terminés par un style court et par trois stigmates profondément découpés en deux, rouges et plumeux. Le fruit est formé de trois coques épineuses se séparant lors de la maturité. Chaque coque renferme une semence ovale, convexe, arrondie du côté extérieur, aplatie et faisant un angle saillant du côté intérieur, à surface lisse, luisante et d'un gris marbré de brun, à robe mince, dure et cassante. L'amande est blanche, d'une saveur douceâtre, mêlée d'une acreté plus ou moins marquée. L'ombilic est surmonté d'un appendice charnu, assez volumineux, donnant à la forme générale de la semence, de la ressemblance avec la tique des chiens, autrefois nommée ricin, d'où la semence a pris ce nom, donné ensuite à la plante. Immédiatement au-dessous de l'appendice, du côté externe, se trouve un espace comprimé simulant un écusson. La pellicule qui recouvre l'amande est argentée et exsude quelquefois une matière spongieuse et brillante remplissant tout l'espace entre elle et la robe. Le nom *Carapat* est caraïbe.

L'amande donne une huile purgative, bonne aussi à brûler. Les feuilles, trempées dans du vinaigre froid, sont appliquées

en topique sur le front et la tête comme des réfrigérants utiles dans les céphalalgies occasionnées par l'action du soleil, ou un afflux de sang vers l'encéphale. Chauffées seulement elles sont appliquées comme émollientes dans la péritonite puerpérale.

L'*Aralie épineuse en arbre*. Bois doux, Bois de montagne ou Figuier-Tête, arbuste qui ne croit que sur les montagnes élevées. Écorce brune, épaisse, crevassée, peu adhérente. Bois gris avec de grandes ondes de différentes teintes depuis le gris jusqu'au brun, à fibres longues et mêlées, ce qui le rend filasseux, servant à faire des cartelages, des lattes, des planches. Feuilles alternes, éparses, oblongues, rapprochées, pétiolées, amples, ovales, très entières, glabres, acuminées à leur sommet, membraneuses, nerveuses, rétrécies à leur base, longues de plus de six à huit pouces, sur quatre environ de large. Fleurs disposées en panicules dont les ramifications supportent une ombelle très ouverte. Calice à cinq dents; corolle blanche à cinq pétales; cinq étamines; cinq styles divisés en cinq parties; pédoncule chargé d'une glande; involucre composé de bractées un peu scariées et concaves, ovales, lancéolées, aiguës, plus courtes que le pédicelle. Fruit: baies à six côtes saillantes, de la grosseur d'un pois.

L'*Aralie* est sudorifique; les racines et les feuilles bouillies forment d'excellents cataplasmes dans les pansements des ulcères invétérés. Les pétioles confits au sucre, dans leur fraîcheur, sont prescrits dans les fièvres ataxiques et adynamiques, dans la variole, dans les digestions suspendues. La décoction de trente un grammes vingt-cinq centigrammes de la racine sèche, bouillie dans sept-cent cinquante grammes d'eau et buë par verre, est sudorifique et cordiale, et surtout usitée dans les fièvres exanthématiques, si l'éruption n'a pas lieu rapidement. Les feuilles donnent un cataplasme résolutif, qui active puissamment la maturation des tumeurs.

Le *Moureiller piquant* ou Bois Hincelin du nom du colon qui le premier se déchira les mains avec ses feuilles. Arbuste de deux à trois mètres de hauteur, à tige d'un beau pourpre, chargée de poils soyeux. Feuilles oblongues et hérissées en dessous de pointes fort piquantes. Fleurs blanches et purpurines se montrant quatre à six ensemble à l'aisselle des feuilles. Les dix glandes des folioles calicinales présentent une vessie ronde, transparente, remplie d'une eau jaunâtre. On mange les drupes.

Le *Moureiller* est employé dans les hémorrhagies, et uni avec les mucilagineux, est très puissant dans les hématuries.

Le *Moureiller de montagne*, Bois quinquina des savanes, ou

côte d’Ethiopie, arbrisseau de six à dix pieds de hauteur sur huit pouces environ de diamètre, divisé en branches revêtues d’une écorce roussâtre, ridée, gercée. Bois rougeâtre. Feuilles opposées, ovales, obtuses, arrondies, larges à leur sommet, épaisses, très entières, couvertes de poils roides aigus, couchés et chargés en dessus d’un duvet court et roussâtre; pétiole court ayant deux longues stipules rousseâtres, velues, aigües, convexe en dessus, renflé à sa base. Fleurs disposées sur de longs épis terminaux, solitaires ou deux ou trois ensemble; chacune sur un pédoncule particulier ayant deux petites écailles velues. Calice velu à cinq demi-divisions, chargé de dix glandes. Corolle d’un jaune soufre avec pétales concaves et crénelées, étamines courtes, velues, réunies à la base, avec anthères oblongues. Fruit : baie verdâtre renfermant trois noyaux anguleux, raboteux à leur surface extérieure et contenant chacune une amande.

Il fournit beaucoup de tannin. L’écorce, infusée, arrête le dévoiement, et jointe au citronnier des halliers est prisee dans la fièvre jaune.

La *Parkinsonie*, ou Acacie grèle des savanes, de huit à douze pieds de hauteur, à tronc dressé, à rameaux nombreux, effilés et flexibles, dont le bois est blanc et cassant, et munis de nombreux aiguillons rectilignes, solitaires ou réunis par trois. Feuilles en faisceau à folioles multifoliolées, amples. Pétiole commun, long de plus d’un pied. Folioles oblongues, opposées, ovales, diminuant de grandeur en raison de leur proximité du sommet du pétiole particulier. Fleurs très belles, disposées en grappes simples, axillaires, terminales au nombre de dix, à odeur assez agréable, à calice commun renflé comme une cruche et à col, à pétales un peu ridés, jaunes, le supérieur panaché d’un beau rouge, à étamines un peu velues à la base, donnant naissance à un légume long, aigu, comprimé, à deux valves, et remarquable par les étranglements qui le rendent renflé.

C’est la seule espèce connue, et on en fait des haies, des clôtures solides et impénétrables.

Les fleurs servent à faire une infusion theiforme; les feuilles et l’écorce sont prescrites en lavement et en bain dans l’atrophie méésentérique et dans les fièvres intermittentes; les graines torréfiées et préparées comme le café servent dans les mêmes fièvres.

Le *Pédilante tithymaloïde* ou Euphorbe à feuilles d’orpin, arbrisseau à tiges cylindriques, à rameaux glabres, alternes,

portant des feuilles alternes, à pétioles courts, à limbe en ovale renversé, rétrécies en coin à la base, se terminant par une pointe un peu aigüe et dure, glabres, épaisses, entières, longues de deux pouces environ sur un de largeur. Fleurs poussant à l'extrémité des feuilles dans des involucre d'une seule pièce, bilabiées, en forme de sabot, rouges, triangulaires, glabres, prolongés à leur base en une membrane naviculaire allongée. Les pédoncules communs ont un peu de poils. La lèvre supérieure comprimée, échancrée; l'inférieure découpée profondément en deux, les découpures sont planes, arrondies, en forme d'ailes, et imitent une espèce de bec tronqué d'où surgissent le style et les étamines. L'ouverture est béante, triangulaire. Au fond de l'involucre sont placées deux glandes arrondies. Fleurs mâles en faisceau réunies au nombre de seize ou dix-huit, à une seule étamine ayant un filament court, articulé sur un pédicule couvert de poils, à anthères rouges, à deux lobes. Ovaire saillant porté sur un pédicule allongé, comme triangulaire, couvert de poils. Style épais, allongé, cylindrique, à trois stigmates bifides, purpurins. Fruit : capsule cylindrique à trois coques contenant chacune une graine.

Les tiges et les rameaux exsudent un suc abondant d'une âcreté brûlante produisant des pustules sur la peau, employé comme antisiphilitique et contre la suppression des menstrues.

Le *Sebestier domestique* ou Bois de rose. Il a la hauteur d'un prunier d'Europe. Ecorce gris-cendrée, épaisse. Bois blanc dont on se sert pour faire des selles pour les chevaux et divers articles de menuiserie. Branches et ramuscules lisses. Feuilles velues, ovales, grandes, d'un vert foncé. Fleurs blanches, odorantes, distribuées sur les côtés des branches en panicules terminales, rameuses, assez amples et serrées, à corolle tubulée. Fruit : drupe ovale, pyriforme, obtus, à noyau divisé longitudinalement en sillons assez profonds.

On retire de l'écorce une sorte de glu, et la décoction des feuilles atténue pendant quelques instants les taches de la peau. La décoction des fruits dans l'eau est prescrite dans certaines fièvres d'irritation, dans l'angine, la diarrhée, les aphthes, la dysenterie, le catarrhe vésical et pulmonaire, les blennorrhées et les maladies des voies urinaires.

L'espèce appelée Cypre oranger a un bois beau, bon, dur, résistant, élastique, incorruptible et sert pour la charpente, la menuiserie, l'ébénisterie, le charronnage, les affûts et le matériel de l'artillerie. Densité : 0,700, élasticité : 1,157. Résistance : 0,960.

Le Hamel à feuilles velues, arbrisseau de cinq à six pieds de hauteur, droit, rameux. Tiges cylindriques, glabres inférieurement, rameaux anguleux, velus ou presque cotonneux vers leur sommet. Feuilles ternées, pétiolées, ovales, pointues aux deux bouts, très entières, molles, verdâtres et presque glabres en dessus, veloutées et cotonneuses en dessous, avec nervures blanchâtres et quelquefois rougeâtres, longues de trois à quatre pouces sur un pouce ou plus de large. Pétioles velus et un peu longs. Stipules petites, pointues, interfoliacées. Fleurs d'un rouge de corail sur des grappes divergentes, recourbées en queue de scorpion, unilatérales sur les ramifications de la panicule, avec des pédoncules propres fort courts. Pédoncules, calices, corolles à l'extérieur, veloutés ou cotonneux. Fruits : baies, jaunes d'abord, puis rouges, enfin noires lors de la maturité et renfermant alors un suc d'un noir pourpré, à saveur acide et légèrement styptique.

Le suc des fruits rapproché, compose un rob et un sirop doués de vertus acides et rafraîchissantes, employés avec succès surtout dans les dyssenteries bilieuses, le scorbut et les affections muqueuses. Les feuilles composent des bains estimés pour la guérison de la gale.

Le Pite, à tige haute de sept à huit mètres, énorme, très rameuse, appuyée sur une racine épaisse et tubéreuse. Feuilles longues, étroites, assez molles, peu épaisses, contenant un suc de très mauvaise odeur. On l'appelle vulgairement et par erreur *Aloès*. Tronc cylindrique et écailleux ayant à sa base des feuilles épaisses étalées en rosette, ayant dans toute sa longueur des fleurs disposées de chaque côté en élégant candelabre. Ces fleurs sont composées d'un calice coloré, pétaloïde, tubuleux, à six parties, soudé à base avec l'ovaire ; d'une corolle campanulée, de six étamines débordant le calice dans lequel elles s'insèrent ; d'un ovaire faisant partie avec le calice, stigmatifide. Fruit : capsule trigone à trois loges contenant de nombreuses graines plates.

La tige croît avec une rapidité vertigineuse et atteint toute sa hauteur en quelques jours. Les feuilles ont de cinq à six pieds de longueur et sont entourées sur les bords de piquants acérés. Si l'on presse entre deux rouleaux ces feuilles, leur mucilage tombe et laisse libres une grande quantité de fils semblables à ceux du chanvre, fins, souples, avec lesquels on fait des cordages de toute dimension. L'Agave, d'un mot grec qui signifie admirable, fait de redoutables haies ; ses feuilles pilées sont un excellent fourrage. Au Mexique on en fabrique du papier, compose une liqueur appelée pulque, une eau-de-vie très enivrante appelée mexical. Sa racine est diurétique et

antisypilitique. Le suc évaporé donne une substance employée en guise de savon. Le Pite a enfin donné lieu à la fable absurde, très répandue en Europe, qu'il ne fleurit que tous les cent ans, et que cette floraison s'annonce par une forte détonation.

Coulaboûa des Caraïbes.

L'*Asclépiade de Curaçao* ou quadrille, dont la tige est nuancée de diverses couleurs, la racine filiforme grise en dehors, d'un blanc jaunâtre intérieurement; feuilles lancéolées, alternes, molles, opposées, pétiolées, glabres, lisses, les fleurs d'un rouge écarlate avec cinq cornets ovales et auriculés d'un jaune orange, contient aussi un suc laiteux et remplace le smilax china dans les affections chroniques de la peau. Sa racine est un émétique excellent, surtout dans les diarrhées rebelles, elle est de plus vomitive ou purgative, suivant la dose, et est très utilement employée dans l'asthme humide, les affections muqueuses.

IV

Nous réunissons dans ce paragraphe les arbres, les arbrisseaux et les plantes qui recèlent dans leur sein les poisons si terribles de la flore tropicale. Nous dirons tout d'abord que les moyens curatifs découverts par la science contemporaine doivent être de préférence employés parce que leur action est plus certaine. Ainsi dans les empoisonnements par les narcotiques, il faut faire boire une forte décoction de noix de galle, quand le poison est encore dans l'estomac, puis administrer des lavements composés avec la même substance dont la propriété est de décomposer entièrement l'opium et de neutraliser la morphine. Dans les empoisonnements par l'acide prussique ou l'acide hydrocyanique, il faut donner un émétique, si le poison est encore dans l'estomac; faire inspirer de l'eau ammoniacale ou mieux chlorée; pratiquer une saignée, appliquer deux sangsues derrière les oreilles pour combattre les symptômes cérébraux; employer des affusions d'eau froide.

Les empoisonnements par les alcalis végétaux, la strichnine, la brucine, la vératine, sont combattus au moyen du chlore, de l'iode ou du brome. Ces substances curatives, ingérées séparément, mais à peu de distance l'une de l'autre, se combinent entre elles pour former des chlorures, des iodures, des bromures.

Nous entrons maintenant dans notre sujet et nous décrivons les plantes suivantes :

Le *Mancenillier vénéneux*, dont les poètes et les librettistes d'opéra ont en Europe exagéré la fatale renommée. Cet arbre, appelé encore hippomane, est très beau, atteint jusqu'à soixante

pieds de hauteur et environ six pieds de circonférence, mais sa grandeur ordinaire est d'environ vingt-cinq à trente pieds. Il pousse sur le rivage de la mer et ressemble par son port et son feuillage au poirier d'Europe. Rameaux glabres très subdivisés, revêtus d'une écorce grisâtre et unie. Ecorce du tronc raboteuse, grisâtre et prenant à la partie exposée au vent de la mer une couleur rougeâtre due à des lichens du genre *Lecidea*. Bois à l'aubier mou, blanchâtre, au cœur dur, compacte, couleur de noyer, bien veiné, bon, assez dur, résistant, peu élastique, avec lequel on fabrique de beaux meubles. Il est très commun. Densité : 0,651. Élasticité : 0,736. Résistance : 0,653. Le nom Caraïbe est : *Balaoboucourou*.

Feuilles alternes, pointues, presque en cœur à leur base légèrement dentées en scie, un peu épaisses, luisantes à la face supérieure, d'un vert pâle en dessous, munies de nervures et de veines, à deux glandes au sommet du pétiole presque à la base de la famille, portées sur un pétiole d'environ deux pouces de long, longues d'environ trois pouces. Fleurs très petites monoïques, d'un jaune verdâtre. Mâles, disposées par petits paquets ou par épillets alternes, le long d'un axe commun ; chaque épillet étant pourvu de deux expansions concaves à la base des pédoncules. Femelles, solitaires ou placées à la base des épillets mâles, à périanthe triple et caduc, à ovaire supère, à style court divisé en sept stigmates, donnant naissance à des fruits d'un vert jaunâtre, d'une odeur suave. Ces fruits ont la forme et la grosseur de la pomme d'api sans en avoir les belles couleurs, sont sans couronne ou ombilic, ont un petit point noir en place, et ne possèdent pas de pédoncule ; ils sont fixés par un creux à la petite protubérance de la branche qui les soutient. Leur chair est spongieuse, molasse, lorsqu'ils sont mûrs, d'un goût fade, très caustique, après l'avoir mâchée et faisant éprouver une sensation brûlante très douloureuse ; cette pomme renferme un noyau osseux, dur, profondément sillonné, hérissé de pointes, multiloculaire, contenant de cinq à huit petites semences, triangulaires ou cordiformes, couvertes d'une pellicule grise, luisante, placées dans autant de cellules séparées par des cloisons. Arrivées à leur dernier degré de maturité, ces pommes tombent et ne pourrissent point sur la terre, elles se dessèchent et leur chair devient spongieuse et noire. Racines fortes, dures, couvertes d'une écorce brune, s'enfonçant très profondément, et il y en a de très grosses, très superficielles, à goût âcre et produisant une sensation brûlante quand on en mâche.

Toutes les parties du Mancenillier sont vénéneuses. Si on applique une portion sur les membranes muqueuses ou sur la peau privée de son épiderme, ces parties s'enflamment violem-

ment et provoquent une gastro-entérite, si le poison est introduit dans l'estomac.

Le goût de la pomme est insipide et peu engageant et produit, après dix minutes de mastication, une forte irritation et inflammation dans toute la bouche, sur les lèvres, la langue et le palais. Mais on peut la toucher sans crainte d'aucun accident pourvu que la peau ne soit pas écorchée ni couverte de boutons de chaleur. La poule est le seul oiseau qui résiste le plus à l'empoisonnement par cette pomme. Les crabes, les poissons qui les mangent, meurent; on a cependant déclaré le contraire. Mais il résulte des expériences faites par le docteur Ricord-Mandiana que le fait n'est que trop avéré. Cependant les crabes blancs, les tourlouroux, les poissons mangent sans trop d'incommodité les pommes mûres, mais si les hommes mangent en ce moment ces animaux, ils sont empoisonnés. Le suc des feuilles du Mancenillier enivre le poisson qui peut être mangé sans occasionner la moindre indisposition.

L'écorce de l'arbre incisée laisse couler un suc abondant, celle des racines exsude très peu de lait. En arrachant la feuille, le pétiole laisse tomber quelques gouttes; quand on enlève le fruit, la protubérance qui l'attache produit le même phénomène. Ce suc, d'abord d'un beau blanc et très liquide, s'épaissit, devient grisâtre, très gluant parce qu'il contient du caoutchouc; odeur approchant de celle des feuilles fraîches du pêcher, plus agréable, mais s'évaporant dans les vingt quatre heures, et le suc a alors une odeur fétide, goût d'abord insipide, puis âcre, astringent et brûlant. Appliqué sur la peau dépourvue de l'épiderme, ce suc produit une inflammation suivie d'ulcérations et de cloches semblables à celles des vésicatoires, introduit dans le tube intestinal, provoque une gastro-entérite des plus intenses.

L'eau de pluie qui tombe à travers le feuillage du Mancenillier ne cause aucun mal.

Ricord-Mandiana, ce créole qui, pendant une pratique de plusieurs années dans la colonie où il résidait au quartier de Sainte-Anne, a rédigé plusieurs mémoires sur les substances vénéneuses de l'Amérique, et notamment une monographie complète sur cet arbre que la nature s'est plu à parer splendidement. Il lui a reconnu plusieurs propriétés médicinales, en invitant à n'en pas faire usage: ainsi la pomme desséchée et pulvérisée serait un excellent diurétique, la résine, si rare que l'on trouve sur les plus vieux arbres, dans les fentes ou nœuds, possède aussi à un plus haut degré cette même propriété.

Ricord déclare que l'eau de mer, si préconisée comme antidote, n'est pas un remède, mais encore augmente les

effets délétères du Mancenillier et accélère la mort, il reconnaît cependant qu'appliquée extérieurement, elle contribue, par sa fraîcheur, à calmer les douleurs, lorsque le mal est léger. Les autres antidotes recommandés n'ont pour lui aucune valeur, tels que l'huile d'olive, le curcuma à racines tubéreuses, le cèdre blanc, le médecinier multifide.

Un alexitère puissant est la semence du *Nhandiroba cordifolia* dont nous ferons la description lorsque nous décrirons les lianes.

Mais Ricord recommande surtout les boissons mucilagineuses, les antiphlogistiques, les saignées locales, quelques révulsifs, le *Nhandibora*; pas de boissons acides qui augmentent l'irritation produite par les végétaux acres.

L'Ahovai des Antilles, arbrisseau de douze à quinze pieds de hauteur, à rameaux cylindriques parsemés par des tubercules laissés par la chute des feuilles qui sont éparses, étroites, linéaires, pointues, très entières, glabres, longues de quatre à cinq pouces, ramassées vers le sommet des rameaux. Fleurs jaunes, grandes, odorantes, solitaires sur leur pédoncule, disposées vers l'extrémité des branches dans les aisselles des feuilles. Calice court, composé de cinq folioles pointues. Corolle monopétale, en forme d'entonnoir, à tube plus long que le calice et rétréci à son entrée par cinq dents presque se rapprochant et s'évasant ensuite en un limbe campanulé partagé en cinq découpures oblongues, obliques et ouvertes; en étoile. Cinq étamines courtes renfermées dans le tube. Ovaire arrondi, chargé d'un style filiforme de la longueur des étamines, terminé par un stigmate bifide. Fruit verdâtre, arrondi, charnu, laiteux, contenant un ou deux noyaux triangulaires, s'ouvrant d'un côté seulement et comme par un sillon.

Toutes les parties de la plante sont vénéneuses et sont un toxique corrosif. Son empoisonnement était combattu par l'eau tiède pour vomitif. On titillait l'arrière-bouche avec les barbes d'une plume imbibée d'huile pour éviter une plus grande inflammation de l'estomac. Si le malade est dans un état comateux, il faut recourir à l'émétique et employer ensuite tour à tour les boissons gommeuses et acidulées.

L'extrait de la plante, employé à la dose de deux grains, combat les fièvres quartes rebelles.

Le *Cestréau nocturne*, arbrisseau de six à neuf pieds de hauteur, croît dans les bois ombragés. Écorce du tronc cendrée et légèrement crevassée. Rameaux cylindriques, glabres ponctués, verdâtres ou d'un gris roussâtre. Feuilles alternes, pétiolées, ovales-pointues ou ovales-lancéolées, glabres, d'un

assez beau vert, parfois panachées d'un blanc jaunâtre. Fleurs verdâtres, poussant dans l'aisselle des feuilles supérieures en faisceaux pédunculés et un peu en panicule. Corolle glabre, à tube grêle un peu courbé, à divisions émousées à leur sommet et légèrement irrégulières. Fruits: baies sphériques, blanches comme des perles, biloculaires, contenant plusieurs semences.

Cet arbrisseau dont les feuilles répandent le soir un parfum suave, mais très pénétrant, contient un suc qui est un toxique corrosif contre lequel il faut immédiatement prendre un vomitif après l'effet duquel on administrerait des boissons acidulées, reconnues depuis comme contraires par suite des découvertes d'Orfila.

L'extrait est employé contre les affections spasmodiques, la danse de Saint-With et quelques cas de manie et d'épilepsie

Le *Gouet arborescent*, croissant dans les lieux humides et ombragés, dont la racine débarrassée par la torréfaction et la fermentation, de la causticité de son suc, pourrait donner une fécule amilacée excellente pour la nourriture de l'homme. Elle est de la grosseur du bras, de la longueur de vingt à trente pouces, blanchâtre et noueuse en dehors, blanche à l'intérieur, d'une saveur douceâtre, ne poussant qu'une seule tige droite, haute de cinq à six pieds, de deux à trois pouces de diamètre, ferme, cylindrique, nue et noueuse. Feuilles couronnant la tige en faisceau terminal, au nombre de cinq à six, longues d'un pied, pétiolées, sagittées, lisses, membraneuses, d'un vert foncé en dessus, plus clair en dessous, avec nervures saillantes, pétiole long d'environ un pied, creusé en forme de gaine dans sa moitié inférieure, cylindrique dans le reste de son étendue, épais de trois à quatre lignes. Pédoncules naissant dans les aisselles des feuilles, portant une spathe oblongue, pointue, étranglée vers son milieu comme le col d'une Calebasse, épaissie comme du cuir, lisse, verte au dehors, blanchâtre en dedans, avec fond d'un rouge obscur; partie inférieure du chaton jaunâtre, longue d'environ deux pouces, supérieure nue, un peu plus longue, moins épaisse, d'une couleur pâle, réticulée en sa superficie. Cette dernière partie tombe après s'être flétrie et l'inférieure forme alors une espèce de grappe composée de baies de couleur pourpre et de la grosseur des pois chiches.

Toutes les parties de cette plante qui est un toxique corrosif, excepté la racine, contiennent un suc âcre occasionnant une chaleur mordicante, suivie d'une douleur intense, de gonflement et d'une sécrétion de salive très abondante. Il ne produit un flet délétère que par son introduction dans l'estomac. On emploie

contre cet empoisonnement des vomitifs doux et des boissons mucilagineuses.

La racine est un drastique violent, prescrite dans les obstructions, on l'emploie en tonique sur les reins contre le lumbago. L'huile de l'amande des fruits est recommandée en frictions contre les douleurs arthritiques, les cataplasmes des racines sont résolutifs et employés contre la néphrite, et leur décoction en bains contre les douleurs articulaires récentes et anciennes.

Le *Gouet vénéneux* ou Canne séguine, belle plante s'élevant jusqu'à la hauteur de six pieds, ayant l'aspect du balisier par la ressemblance de ses feuilles. Tige droite, d'un pouce de diamètre, cylindrique, nue, articulée, à nœuds très rapprochés, verte, à substance spongieuse, remplie d'un suc laiteux très âcre et vénéneux. Feuilles formant un bouquet terminal, grandes, rapprochées les unes des autres, pétiolées, ovales, lancéolées, pointues, très lisses, garnies en dessous de nervures obliques, longues de dix-huit pouces, portées par des pétioles canaliculés inférieurement, entourant la tige par leur base, échancrées près de leur sommet. Des pédoncules plus courts que les pétioles prennent naissance au sommet de la tige dans les aisselles des feuilles et portent des spathe oblongues, lancéolées, d'un vert pâle en dehors et de couleur pourpre en dedans. Le chaton ressemble à un double pilon jaunâtre presque aussi long que la spathe. Sa partie supérieure est chargée d'espèces de verrues tétragones appelées nectaires.

Le suc est âcre, caustique, vénéneux et peut servir à marquer le linge. La médication contre son empoisonnement est la même que dans celui par le gouet arborescent.

Le gouet vénéneux possède avec une plus grande intensité la propriété singulière, de tous les individus de la famille, lors de leur floraison, d'acquérir un degré de chaleur assez fort pour élever le thermomètre à 48 et 55 degrés centigrades, quand celui de comparaison arrive au plus du 24^e au 26^e degré.

Le *Draconte polyphyle*, à racine tubéreuse, poussant une feuille à pétiole haut d'environ un pied et demi, moucheté de vert, de blanc et de pourpre, et à épiderme déchiré et comme écailleux. Ce pétiole est divisé à son sommet en trois parties, ayant une ou deux ramifications qui portent des folioles divisées de manière à imiter une plume et à découpures lancéolées et décourantes. Quand cette feuille est fanée la racine lance une hampe très courte soutenant une fleur dont la spathe est un capuchon noirâtre, coriace, à pointe recourbée, environnant

un petit chalon. Cette fleur a une odeur cadavéreuse et fétide au moment de son épanouissement.

Le suc caustique de la racine est un toxique corrosif, possédant les propriétés délétères que l'on combat en faisant vomir le malade, aromatiser les boissons avec une plante alexitère.

On se sert de la racine comme purgative ou emménagogue.

L'*Achit caustique*, à tiges multipliées, sarmenteuses, rondes, succulentes, noueuses, genouillées, presque fluxueuses, munies de vrilles. Feuilles alternes, opposées aux vrilles, ternées; pétiole principal canaliculé et muni à sa base de deux stipules. Folioles sessiles, ovales, obtuses, légèrement échancrées, glabres, obscurément crénelées, nerveuses, un peu épaisses. Fleurs couleur de sang, disposées en corymbe sur un pédoncule opposé aux feuilles, vert jusqu'à la naissance des pédoncules particuliers, qui sont rouges, petites, composées d'un calice presque entier, d'une corolle à quatre pétales; de quatre étamines opposées aux pétales, insérées dans un disque hypogyne. Germe entouré jusqu'à moitié du disque des étamines, surmonté d'un style à stygmate aigu. Fruit: baie noire, presque ronde, à une seule graine avec embryon sans périsperme.

Le suc introduit dans le canal digestif provoque une inflammation mortelle des membranes muqueuses dont le remède se trouve dans les neutralisants absorbants comme magnésie, bains, saignée s'il y a pléthore, potions et lavements adoucissants, fomentations adoucissantes. Après la période inflammatoire on peut administrer le gaz acide carbonique, l'acide hydrocéanique, le sirop de morphine, puis donner du sulfate de quinine.

Le *Dolic à feuilles obtuses* ou Pois Makendal, qui se plaît sur les bords de la mer et dont les tiges volubiles s'attachent aux arbres voisins et ornent le Mancenillier. Racine tubéreuse poussant des troncs ligneux, spongieux, blancs intérieurement, à écorce épaisse, brune, ridée. Feuilles composées de trois folioles ovoïdes, très obtuses, presque rondes, légèrement velues. Fleurs papillonacées à étendard muni de deux callosités à sa base, large, arrondi, réfléchi, poussant en grappe, d'un pourpre violet ou bleuâtre. Fruit: gousse oblongue, acuminée, bivalve, à semences ovoïdes ayant un ombilic sur le côté, blanches et luisantes d'abord, puis grisâtres et mouchetées.

Ces semences d'une saveur insupportable, lors de la maturité, ingérées, sont un poison mortel corrosif, si les remèdes ne sont promptement appliqués. Le vinaigre pur en gargarisme arrête instantanément les progrès de l'inflammation des membranes muqueuses.

Le *Dolic à petites gousses*, à tiges minces, filiformes, persistantes, ligneuses à leur base, volubiles, grimpantes, diffuses, longues de trois à quatre pieds; feuilles à trois folioles rhomboïdales, un peu pointues, assez petites, ponctuées en dessous, glabres dans leur entier développement, à trois nervures longitudinales partant de la base, d'un vert gai. Pétiole, pédoncules, partie supérieure des tiges, velus. Fleurs petites, disposées en grappes axillaires, laches, peu garnies, à calice vert, ponctué, ayant quatre dents courtes et la cinquième presque en alène, étendard jaune et strié de brun sur le dos, les deux ailes jaunes. Fruits : gousses longues à peine d'un pouce, en forme de sabre, comprimées, acuminées, velues, brunes en mûrissant, n'ayant ordinairement que deux semences lisses, noirâtres, tachetées de blanc.

Le traitement est le même que pour le précédent.

L'*Amome Pyramidale* ou *Alpinie rampeuse*, racines noueuses, garnies à chaque articulation de fibres longitudinales, rampantes, ou en forme de colonnes représentant un faisceau. Feuilles radicales, semblables à celles du balisier, longues d'un pied, d'un beau vert, alternes légèrement ondulées en leurs bords, acuminées, striées, garnies de nervures obliques, embrassant la tige par leur base. Tiges cylindriques de quatre à cinq pieds de hauteur, au sommet desquelles s'épanouit une belle grappe de fleurs, blanche, droite, pyramidale. Fleurs pédonculées et accompagnées d'écailles membraneuses, lancéolées, linéaires, très blanches. Corolle tubulée, irrégulière, à limbe partagé en quatre divisions inégales, dont une plus large que les autres, arrondie, frangée à son sommet, languette portant l'anthère et fournissant une gaine à la partie supérieure du style, en crochet à son extrémité. Fruit : capsule ovale, charnue, blanche, longue d'un pouce, sillonnée dans sa longueur, couronnée par le calice, propre, court et divisé en trois sections.

Toxique corrosif produisant une intense inflammation et le gonflement prodigieux des parties déchirées de la peau sur lesquelles le suc tombe. La guérison est obtenue en faisant avaler au malade plusieurs cuillerées de suc de citron.

La *Dentelaire sarmenteuse* ou *herbe au diable*. Tiges glabres, striées, un peu coudées, en zig-zag, feuilles, sarmenteuses, presque grimpantes. Feuilles pétiolées, ovales, pointues, glabres, légèrement ponctuées en dessous, à pétioles amplexicaules. Fleurs blanches, sessiles, en épi terminal, à calice hérissé de pointes glutineuses soutenant des glandes visqueuses. Ces pointes grandissent et sont roides après la floraison. Pistil

devenant un fruit mou, à deux semences dont la tunique est oblongue et si lâche qu'elle ressemble à une capsule.

Toxique corrosif. Toutes les parties de la plante sont corrosives, particulièrement la racine qui perd de son énergie par dessiccation. Traitement : vomitif quand l'inflammation n'est pas encore arrivée au tube intestinal, sinon employer les boissons mucilagineuses gommées, lavement au lait dans lequel on fait bouillir quelques fruits verts de gombo.

La dentelaire bouillie dans de l'huile est excellente contre la gale invétérée et d'autres maladies de la peau.

La *Stramoine épineuse*, ou Carapathe de Saint-Domingue. Plante herbacée à tiges fortes, diffuses, glabres, droites, cylindriques, épaisses, creuses en dedans, très branchues, d'une hauteur de deux à trois pieds. Rameaux étalés, un peu comprimés, tors ou légèrement cannelés, garnis des feuilles amples, alternes, pétiolées, ovales, larges, glabres, vertes, molles, anguleuses et sinuées à leurs bords. Fleurs grandes, presque solitaires, latérales, axillaires ou poussant hors de l'aisselle des feuilles, courtement pédonculées. calice long, à cinq angles, étroit, tubulé, à cinq dents aiguës. Corolle blanche et souvent violette, en forme d'entonnoir, plissée, une fois plus longue que le calice. Fruit : capsule droite, ovale, marquée de quatre sillons, hérissée de pointes fortes, roides, très aiguës, droites, piquantes, divisée inférieurement en quatre loges et en deux supérieurement, contenant des semences noirâtres, nombreuses, ovales, réniformes, un peu comprimées.

Toxique narcotico-âcre, ce datura possède d'énergiques propriétés narcotiques et peut remplacer l'opium dans beaucoup de cas. Le contre poison consiste en vomitifs immédiatement donnés, quand on suppose que la substance délétère est hors des voies digestives, en boissons mucilagineuses et sels volatils.

Son extrait est employé avec succès dans les vertiges, la démence, la folie, la fureur involontaire, l'épilepsie. Les feuilles fraîches sont usitées contre les névralgies, en cataplasmes ou en fomentations par infusion ou décoction. On l'applique en bains ou injections ; en topiques sur les ulcères cancéreux et carcinomateux ; comme sédatif des souffrances de la brûlure, des hémorroïdes, et autres tumeurs douloureuses, dans la nénévrose sciatique, sur les mamelles pour en diminuer l'engorgement et la sécrétion. Les feuilles séchées et fumées dans une pipe combattent quelquefois heureusement l'asthme ; elles sont aussi employées comme maturatives.

La *Belladone arborescente*, ou Sureau du pays, arbuste ressemblant au pommier. Bois blanc, tendre, plein de moelle. Écorce ridée et blanchâtre. Feuilles alternes, ovales lancéolées, très entières, courtement pétiolées. Fleurs blanchâtres, ramassées en faisceau dans les aisselles des feuilles. Corolle tubuleuse à découpures réfléchies en dehors. Étamines saillantes hors de la corolle. Fruit : baie globuleuse entourée à sa base par le calice de la fleur, à deux loges renfermant beaucoup de semences ovales ou réniformes.

Toxique narcotique contre lequel on emploie l'émétique, les boissons mucilagineuses ou émulsionnées.

Son eau distillée est un excellent cosmétique. Le suc des baies donne une couleur pourpre recherchée des teinturiers, puis un fort beau vert préparé par les peintres en miniature.

La décoction de cette plante remplace les têtes de pavots pour les lavements prescrits au début de la dyssenterie et guérit la coqueluche. Les feuilles appliquées en topique sur les paupières préparent les yeux à l'opération de la cataracte et soulagent les douleurs des cancers, des tumeurs scrofuleuses et des engorgements glanduleux. Les baies, mais plus souvent les feuilles et les racines, composent un sirop. Elles s'admirent aussi en poudre après avoir été séchées à l'ombre. Le suc épais des feuilles donne un extrait et une teinture alcoolique. Les feuilles composent des bains antispasmodiques.

Le *Calega soyeux des Antilles*, ou Bois à enivrer. Racine épaisse, en forme de navet, rameuse, ligneuse, blanche, garnie de fibres, à odeur forte et nauséabonde, lançant une tige droite, épaisse d'un doigt, haute de trois à quatre pieds, ferme, contenant de la moelle, striée, anguleuse, couverte d'un duvet court et cotonneux dans sa partie supérieure. Feuilles alternes, longues d'un pied, ailées avec impaire, ayant environ quinze paires de folioles oblongues, presque linéaires, un peu obtuses, chargées, surtout en dessous, de poils soyeux et couchés qui les rendent blanchâtres. Stipules en alène. Fleurs poussant en grappe droite et terminale avec des ébauches de grappes latérales dans les aisselles supérieures, pédicellées, nombreuses, purpurines avec une grande tache jaune à la base de leur étendard. Pédoncules, calices et fruits couverts d'un duvet soyeux et blanchâtre. Fruits : gousses droites, allongées, un peu comprimées, souvent bosselées par la saillie des semences, munies sur chaque valve de stries transverses ou obliques, longues de trois pouces, contenant des semences réniformes panachées de brun et de blanc.

Toxique narcotico-âcre possédant les propriétés médicinales suivantes :

Le suc de la racine peut être employé dans tous les cas où les narcotiques sont indiqués, notamment contre les convulsions, la goutte et comme résolutif sur les engorgements, les tumeurs scrofuleuses, les squirrhés. On applique le suc de la racine et de la partie corticale sur la morsure des bêtes venimeuses ; on prescrit le feuillage en bains et fumigations.

Le Calebassier vénéneux, poussant dans les lieux ombragés des lagons marécageux ou sur les bords des rivières. Arbre à cime ample et bien garnie, donnant un ombrage épais. Tronc plus épais que le corps de l'homme. Ecorce d'un gris rousseâtre. Bois solide. branches nombreuses, ramifiées, feuillées, très ouvertes. Feuilles alternes, pétiolées, ovales, entières, très glabres, longues de six pouces sur trois de largeur poussant sur des rameaux relevés, unis. Fleurs plus blanches que celles des autres espèces, monopétales, représentant grossièrement un musfle d'animal. Calice en deux parties. Corolle gibbeuse, à quatre étamines portant des anthères jaunes. Ovaire surmonté d'un long style dont le stigmate arrondi est jauné. Fruits ovalaires, à coque souple, mince et fragile, renfermant une pule blanchâtre dans laquelle se trouvent des semences orbiculaires, comprimées, de la grandeur d'une pièce de vingt-cinq centimes, semblant formées de deux reins joints ensemble par leur côté intérieur. Ces semences sont brunes, divisées en deux lobes, leur chair est amère.

La pulpe est un poison narcotico-âcre très énergique.

La Téphrose vénéneuse, plante d'environ trois pieds de hauteur, à tiges épaisses, cannelées, couvertes de poils fauves. Feuilles alternes, pinnées, à folioles oblongues, lancéolées, bordées de jaune, couvertes supérieurement de poils courts, grisâtres et en dessous de longs poils argentés. Deux stipules en forme d'âlène poussent à côté de chaque pétiole. Fleurs, d'une couleur pourprée, disposées sur une grappe terminale, garnie de stipules. Calice tubuleux à cinq dents inégales. Corolle ayant un étendard pourpré avec une tache jaune à la base, ailes oblongues, carène arquée. dix étamines monadelphes. Germe posé obliquement sur le réceptacle, plat, oblong, velu, surmonté d'un style recourbé à stigmate pointu. Fruit : gousse oblongue, comprimée, un peu arquée, couverte d'un duvet grisâtre, contenant des semences un peu réniformes, marquées de points noirs et blancs.

Le suc de la téphrose est un toxique narcotique dont les effets délétères se font promptement sentir.

Les racines, qui ont une odeur nauséabonde, sont un excel-

lent antipsorique. Une décoction rapprochée de ces racines appliquées sur la galle invétérée en lotions la guérit en peu de temps. La dose est d'une poignée par pinte d'eau bouillante réduite à moitié. Le suc de la plante a plus de vertu. Les feuilles pilées, mêlées aux appâts, enivrent le poisson.

Le Rauvolfé blanchâtre, ou Bois laiteux, arbrisseau variant de un à huit pieds de hauteur, d'après la bonté du sol sur lequel il pousse. Jeunes rameaux garnis de feuilles quaternées, ovales, rétrécies à leur base, aiguës à leur sommet, entières à leur contour, rugueuses, velues, portées par des pétioles cylindriques, velus. Fleurs petites, rougeâtres, sans odeur, disposées en grappes sur des pédoncules communs, rameux, quaternés, terminaux. Calice ayant cinq petites folioles lancéolées; découpures du limbe de la corolle presque carrées, un peu échancrées à leur sommet, à peine obliques. Leur orifice garni de poils confus et sans ordre. Fruit : drupe presque à deux lobes, d'abord de couleur rouge, puis presque de couleur noire, renfermant deux noix rugueuses, planes d'un côté, convexes de l'autre, à deux loges, contenant un seul noyau, rarement deux.

Toutes ses parties sont lactescentes et vénéneuses. Toxique narcotico-âcre.

L'extrait, combiné avec de l'huile de ricin, est un liniment employé avec succès dans les affections chroniques de la peau, la psoriasis, les dartres et autres maladies rebelles.

La Morelle sombre, vulgairement bélângère bâtarde, arbrisseau de près de douze pieds de hauteur qui doit son nom à la couleur noire-verdâtre de ses tiges et de ses feuilles. Feuilles pointues, alternes, longues de sept à huit pouces, larges de deux pouces et demi, lisses, entières, aiguës à leurs deux bouts, rétrécies à leur base en forme de pétiole. Fleurs disposées en grappes latérales, portées sur un pédoncule commun, épais, long, divisé en pédoncules propres, formant cime presque ombellée. Fleurs petites, blanches, nombreuses, dont les premières se détachent facilement sans mûrir, ce qui fait que le pédoncule commun paraît couvert de cicatrices. Fruit : baies à deux loges entourées à leur base par le calice persistant, globuleuses, d'un jaune sale, renfermant une pulpe glaireuse sucrée, remplie d'une infinité de petites graines plates et arrondies. Il existe une variété à fleurs violettes.

Toxique narcotique. Les feuilles froissées dans la main dégagent une odeur vireuse et nauséabonde. Cette plante, surtout les baies, contient un principe existant à l'état de malate et qui a reçu le nom de solanine.

La décoction des racines est usitée dans les fièvres, catarrhes, strangurie; elle est prescrite comme carminative, en y ajoutant le cardamome. Le suc des feuilles ou des racines, dans du vin, active la guérison des défaillances et du prurit incommode affectant certaines parties du corps. Les feuilles appliquées en cataplasme sont employées dans le gonflement atonique des glandes et des articulations.

La Morelle Mammiforme ou Pomme-Poison. Tige garnie de longs poils, d'aiguillons forts, jaunâtres ou droits ou un peu recourbés vers leur pointe. Feuilles grandes, plus larges que longues, cordiformes, divisées en lobes inégaux et anguleux, velues, garnies de quelques piquants sur leurs côtés. Fleurs éparses sur les tiges et les branches. pédoncule se divisant dès sa base en deux parties, l'une ordinairement uniflore et l'autre réunifiée de nouveau, formant corymbe. calice à cinq dents étroites, linéaires, inégales, sans piquants, chargé de longs poils blanchâtres. corolle d'un bleu pâle, petite, en rosette; anthères comme coalisées, ouvertes par le sommet par deux pores. Fruits: baies jaunes de la grosseur d'une forte corne renversée.

Toxique narcotique dont les propriétés délétères résident particulièrement dans les baies.

Cette plante, à dose fractionnée, est administrée avec succès dans les violentes cardialgies, dans les douleurs nerveuses, dans des affections locales douloureuses, contre les dartres rongeantes et autres maladies de la peau. possède des vertus sédatives qui la font appliquer en topiques dans l'ischurie spasmodique, la strangurie, les douleurs néphrétiques, les brûlures et pour le soulagement des hémorroïdes. Les feuilles sont appliquées en bains, fomentations, cataplasmes sur les abcès douloureux, les furoncles, les panaris; la décoction est employée dans les pansements des ulcérations douloureuses des seins et des ulcères cancéreux.

L'Apocin à fruit hérissé, à tiges grimpantes, à feuilles cordiformes peu épaisses, opposées, blanchâtres, cotonneuses en-dessous, vertes en dessus. Fleurs rougeâtres disposées en bouquets, composées d'un calice à cinq divisions; d'une corolle monopétale régulière avec entrée du tube unie; de cinq étamines libres et distinctes. Fruits deux à deux, ovoïdes, couverts d'aspérités, contenant des semences aigrettées que le vent emporte quand ils s'ouvrent. Ils ont deux écorces, la première verte, la seconde mince, unie, jaunâtre. Un duvet cotonneux adhère aux semences.

Toxique narcotico-âcre, cette plante possède un suc laiteux,

qui est un breuvage mortel déterminant une phlogose intense des organes qu'il touche.

Les graines, les racines, l'écorce sont amères et donnent du tannin.

La décoction des feuilles, de l'écorce, de la racine est un diurétique souverain dans les hydrosies désespérées.

L'Echite toruleuse, ou Liane-Mangle, qui pousse sur les bords de la mer dans les mangles et les palétuviers. Tiges ligneuses, menues, cylindriques, volubiles, grimpantes. Feuilles glabres, pétiolées, lancéolées, pointues, longues d'un à deux pouces. Fleurs petites ayant la figure d'une croix de Malte, naissant par six environ en bouquets ombelliformes, pédonculés, axillaires, blanches ou purpurines, à follicules presque filiformes et ayant plus de six pouces de longueur.

Toxique narcotico-âcre, dont le suc concret est vénéneux à haute dose et détermine une violente irritation des organes sur lesquels il exerce ses effets délétères.

Le suc laiteux des tiges ou des feuilles est un émétique ou un purgatif. Les graines sont purgatives, mais, prises à haute dose, provoquent des évacuations copieuses accompagnées de coliques.

L'Euphorbe à bractées écarlates. Tiges superbes s'élevant à quinze ou vingt pieds de hauteur, ligneuses, rameuses à leur sommet, à écorce d'un gris argenté, portant les cicatrices des anciennes feuilles. Rameaux lisses, bifurqués, étalés, renflés à leur bifurcation, portant vers leur sommet des feuilles agrégées, presque sessiles, pendantes, d'un vert foncé en dessus, marquées de nervures horizontales très régulières, glauques en dessous, souvent d'un rouge écarlate à leur base. Ombelles droites terminales, à cinq rayons trifides, pubescents. Involucres partiels composés de deux folioles sessiles, oblongues, acuminées, entières, d'un beau rouge. Fleurs jaunâtres. Calice ventru, pubescent, pileux en dedans. cinq à six pétales jaunes, tronqués, persistants, insérés sur les bords du calice. Douze à quinze étamines entremêlées avec des filets nombreux. Ovaire pédicelle, incliné, d'un vert rougeâtre. Style rouge, trifide à son sommet. Stigmates noirs, obtus. Fruits : capsules glabres, arrondies, grosses comme une petite cerise contenant des semences glabres et brunes.

Toxique narcotico-âcre dont les propriétés vénéneuses résident dans l'embryon et le suc laiteux découlant de la plante incisée.

Cette plante ainsi que ses congénères est émétique, dras-

tique et caustique. La semence est un violent purgatif très dangereux. Le suc ronge les verrues, et administré en topique, convient dans le traitement de la teigne, et comme épispastique, dans certains cas d'odontalgie.

La Spigélie anthelmintique, ou Brinvilliers. Racine rameuse, chevelue, couverte d'un épiderme noirâtre, blanche intérieurement, à odeur vireuse. Tige herbacée, d'un vert foncé, cylindrique, creuse, plus épaisse à sa partie supérieure qu'au collet de la racine, haute d'un à trois pieds. Feuilles lancéolées, sessiles, à quatre au sommet de la tige, dont deux plus petites opposées en forme de croix. Fleurs disposées en épis, petites, d'une couleur violette, presque sans odeur, monopétale, à calice monophyle ayant cinq divisions, cinq étamines et un pistil. Fruit : capsule didyme, à deux loges, enveloppée d'une pellicule hérissée légèrement de pointes dont celle placée à la réunion des loges dans leur partie supérieure est plus longue que les autres. Elle devient noire en mûrissant, se détache aisément de l'épi, laisse séparer les deux capsules qui la composent ; et montre huit graines noires dentelées, oblongues, irrégulières.

Le suc de cette plante est un poison très dangereux, et les racines ont des propriétés délétères plus actives que la tige, les feuilles et les fruits. Le contre-poison est du sucre terré administré à temps qui neutralise les effets du poison.

La spigélie était pour les Caraïbes un vermifuge très employé. Ils ont transmis aux Européens le secret de leur préparation, et ces derniers ont de plus composé avec cette plante un sirop contre les vers. Mais Ricord Mandiana conseille de ne pas faire usage de ce vermifuge, très dangereux d'après ses propres observations.

La Lobélie à longues fleurs dont la tige ne dépasse pas un pied et est rameuse, feuillée, pleine de poils courts. Feuilles alternes, lancéolées, fortement et irrégulièrement dentées, presque roncées, vertes, molles, légèrement velues en dessous, ayant près de cinq pouces de long. Pédoncules axillaires, solitaires, uniflores, très courts, un peu velus comme les calices. Corolle blanche ayant un tube filiforme d'une longueur de trois à quatre pouces et un limbe presque régulier s'ouvrant en étoile.

On extrait des nouvelles tiges et de la touffe de la plante un suc laiteux ayant une grande quantité de mucilage, avec une saveur âcre et amère. Après la fuctification, elle a moins de principes aqueux et acquiert une saveur caustique et corrosive.

Appliqué sur la peau, le suc détermine une inflammation, et, pris intérieurement, une phlogose de l'estomac avec vomissement douloureux. Si l'on se frotte les yeux après avoir touché les feuilles, une érysipèle des paupières se déclare. Ce suc possède une odeur nauséabonde.

Lorsqu'il est pris intérieurement, au bout de six à sept jours se produit une paralysie avec coma et même la mort. Les animaux qui en ont mangé enflent d'une manière prodigieuse avant de mourir.

Pour prévenir, chez les hommes, la catastrophe finale, les anciens médecins des colonies scarifiaient profondément la langue tuméfiée et sortant de la cavité buccale, et combattaient tous les symptômes inflammatoires, même après avoir eu recours aux vomitifs, puis employaient les savonneux, les adoucissants comme le lait, et, à l'extérieur, les cataplasmes émollients, huileux, pour adoucir l'érosion. Pour les animaux, on leur faisait avaler, dit Deseourtilz, « une once d'orviétan dans une chopine de vin. » Des mulets avaient été ainsi guéris.

Corrigée de ses principes caustiques et administrée par une main prudente, cette lobélie est très puissante contre les maladies vénériennes. Dans les douleurs aiguës « des applications stupéfiantes avec l'huile dans laquelle on fait bouillir par pinte : lobélie, un once; fleurs de ketmie Ambrtete, et mucilage de ketmie Gombo, de chaque une once. Les mêmes doses des plantes servent pour fomentations en substituant à l'huile trois livres d'eau réduites à deux par l'ébullition. Lorsque les dartres tendent à une dégénérescence par une phlogose imprévue, on doit, dit Alibert, recourir sans délai aux applications narcotiques, opiacées et saturnines. Dans ce cas on associe aux quatre onces de la décoction ci-dessus une once de laudanum et deux onces d'acétate de plomb liquide. »

V

Karukéra produit des fruits excellents, et la plupart des arbres qui les portent servent encore à l'homme pour les multiples besoins de son existence.

Nous ne décrirons que les suivants, en déclarant que le premier arbre dont nous allons parler est dû à une importation faite par les premiers colons français qui ont pris le cocotier sur les côtes occidentales de Panama.

Le Père du Tertre écrit, édition parue en 1667, la première ayant été publiée en 1654 :

Du Cocos.

« Le Palmiste qui porte ce beau fruit, n'estoit pas encore
« connu dans nos Antilles Françoises, à la première impres-
« sion de mon livre, de là vient que je n'en ay point parlé.
« Il est maintenant fort commun, quoy que cet arbre ne soit
« pas le plus haut de tous nos Palmistes. . . . »

Le *Cocotier* dont le stipe couronné d'un chapiteau léger arrête le voyageur émerveillé. Ce stipe élégant qui atteint quelquefois soixante pieds d'élévation est formé de feuilles et de branches lisses et se développant ensemble à mesure que l'arbre les pousse par son centre et son sommet. Les branches voisines de la circonférence s'épanouissent au dehors comme des panaches, se détachent du tronc les uns après les autres, en même temps que le centre en jette de nouvelles avec la croissance de l'arbre, puis forment au sommet du tronc ainsi constitué un panache d'immenses feuilles ou droites ou étendues horizontalement ou courbées, longues de neuf à dix pieds, garnies le long de leur nervure de feuilles droites, longues, fortes, liantes, d'un beau vert, divisées en deux parties par une petite nervure appelée touche, enveloppées d'un tissu croisé qui tombe avec elles. L'arbre est moins gros dans son milieu que dans ses extrémités, pousse peu avant en terre sa principale racine environnée d'une quantité d'autres plus petites, formant motte autour d'elle. Quand les feuilles se forment elles se présentent sous forme d'un bourgeon allongé très tendre donnant ce que l'on appelle le chou du cocotier qui l'emporte en délicatesse sur le chou palmiste. Le tronc est un amas de fibres longues et pressées.

Le cocotier fleurit tous les mois. Des spathes naissant dans l'aisselle des feuilles inférieures poussent des spadices rameux couverts de fleurs mâles et femelles, les premières à six étamines avec un rudiment d'ovaire, les secondes pourvues d'un ovaire à trois loges dont deux rudimentaires et une seule fertile. Ces fleurs sont blanches.

Les fruits sont attachés au rameau par des queues d'un bois souple et liant, ils parviennent dans leur maturité à une grosseur de six à sept pouces de diamètre dans leur milieu sur neuf à dix pouces de longueur. Ils ont une forme triangulaire, possèdent d'abord une enveloppe de grosse filasse très adhérente, recouverte d'une peau mince, lisse et dure, d'un vert palissant à mesure que la maturité approche, puis vient une noix ayant quatre à cinq pouces de diamètre et six à sept pouces de longueur, très dure, de couleur brune avec filets d'un gris sale mêlés de points blancs, percée par le bout attaché à la branche de trois ouvertures rondes de deux à trois

lignes de diamètre, lesquelles sont fermées par une matière grisâtre et spongieuse, creusée vers la base d'une cavité renfermant l'embryon. En débouchant ces ouvertures, il coule de la noix une liqueur blanchâtre, sucrée avec une petite pointe d'aigreur très agréable, diminuant avec la maturité. Lorsque cette noix est brisée, on y trouve une matière blanche de la consistance du lait caillé, avant la parfaite maturité, mangée à la cuiller, très délicate et très rafraîchissante et devenant, à la maturité, très dure et épaisse avec le goût de noisette.

On a surmommé le cocotier le roi des végétaux parce qu'il fournit du vin, du vinaigre, de l'huile, du sucre, du lait, de la crème, des cordages, de la toile, des vases pour ustensiles de ménage, des couvertures pour les cases, du savon, des confitures, un bonbon appelé grabiau.

Le fruit, quand il est récent, peut remplacer les amandes douces dans les locks, et modère les irritations générales ou locales. L'huile est purgative et vermifuge. Le décoctum du brou, combiné avec le fer procure un tonique apéritif, astringent, employé avec succès dans les hépatiques chroniques et les diarrhées muqueuses; aiguisé de muriate d'ammoniaque sert comme gargarisme styptique dans les angines muqueuses et chroniques, contre les ulcérations de la bouche, le gonflement des gencives et le relâchement de la luette. agit comme détersif dans le pansement des ulcères chroniques.

Le Monbin à fruits rouges ou Prune d'Espagne, croissant jusqu'à trente pieds de hauteur. Tronc droit à liges se divisant en rameaux peu nombreux, épars sans ordre. Bois blanc et tendre. Feuilles ailées, alternes, luisantes, placées le plus souvent à l'extrémité des rameaux, caduques au moment de la fructification, à folioles petites, presque ovales, entières, légèrement dentées vers leur sommet, à nervures droites, simples, parallèles, environnées d'un liseré particulier très rapproché de la bordure avec laquelle il est aussi parallèle. Ces folioles sont presque alternes, légèrement pétiolées, dix environ de chaque côté, terminées par une impaire, portées par un pétiole commun aplati, comprimé, presque à deux angles. Fleurs disposées en grappes courtes, le plus souvent terminales, portées sur des pédoncules quelquefois biflores, petites, de couleur rouge, composées d'un calice à découpures presque rondes, obtuses, concaves; de pétales obtus, concaves à leur extrémité et donnant naissance à des fruits revêtus d'une écorce d'abord verte, puis de couleur rouge, pourpre ou jaune, mélangée de ces trois couleurs. Le fruit contient une pulpe douce, légèrement acide jaune, en petite quantité, d'une saveur agréable, d'une odeur

suave, varie de forme, est ou long, ou presque ovale, ou obtus, ou augmenté d'un appendice.

La marmelade des monbins rouges est aussi laxative que celle des pruneaux et est employée aux mêmes usages. Le fruit crû est rafraîchissant. Toutes les parties de l'arbre sont astringentes et les bourgeons sont utilisés dans les collyres. Les fruits mûrs sont antidyssentériques. Les noyaux passent pour vénéneux.

Le Monbin à fruits jaunes, au port élégant, très élevé, droit, divisé en rameaux nombreux. Ecorce crevassée, de couleur cendrée. Bois tendre, blanc, bon à brûler seulement. Feuilles ailées, alternes, luisantes, très longues, composées de huit folioles avec une impaire, ovales, oblongues, rétrécies en pointe à leur sommet, très entières, pétiolées, opposées, l'un des côtés de leur base plus étroit et comme tronqué. Fleurs disposées en panicules lâches à l'extrémité des branches aussi longues que les feuilles qui ont de trois à quatre pouces de long, nombreuses, petites, blanchâtres. Calice à cinq dents aiguës ; pétales presque lancéolés, aigus, très ouverts ; anthères droites ; stigmates comprimés à deux lames. beaucoup sont caduques. Fruits de couleur jaune, mêlée d'un peu de rouille, odorants, revêtus d'une légère pellicule, remplis d'une pulpe succulente et acidulée.

Toutes ses parties sont astringentes. Les fruits composent une excellente compote pour les malades épuisés par les diarrhées chroniques. L'écorce donne une bonne tisane. La décoction des bourgeons est prescrite en gargarismes dans les angines, entre dans les collyres, sert à laver les ulcères. Les feuilles sont infusées dans les bains des femmes en couche ou appliquées sur leur bas ventre. Elles sont employées comme sudorifiques dans la variole. Les racines composent une tisane guérissant la diarrhée, la dyssenterie, et leur décoction est prescrite à la fin des gonorrhées,

C'est l'Oubou ou Monben des Caraïbes.

L'Abricotier l'un des plus beaux arbres sortis de la main du Créateur et portant dans les airs une cime altière. Ecorce grise, assez unie. Bois blanchâtre, à fibres grosses et liantes, assez dur, élastique, bon pour l'ébénisterie et la confection des aissantes. Densité: 0,990. Élasticité: 1,000. Résistance: 0,790. Feuilles longues de six à sept pouces, en forme d'ellipse, légèrement pointues par un bout, épaisses, d'un très beau vert. Branches égales, grandes, garnies de feuilles donnant un ombrage agréable. Fleurs blanches, odorantes, de quatre centimètres de diamètre. Calice à deux folioles caduques. Quatre

pétales arrondis, concaves. Etamines nombreuses, très courtes, à anthères petites et oblongues. Ovaire libre, arrondi, surmonté d'un style court et d'un stigmate en tête. Fruit presque rond, parfois de la forme d'un cœur dont la pointe est émoussée, de trois à sept pouces de diamètre, couvert d'une écorce grisâtre un peu épaisse, forte, liante comme du cuir, puis d'une pellicule jaunâtre, forte, mince, adhérente à la chair et qu'il faut enlever pour manger le fruit de couleur jaune. Cette chair mangée crue laisse une bonne odeur aromatique dans la bouche, mais elle est légèrement amère et gommeuse. Elle contient un, deux ou trois noyaux très gros, plats d'un côté, raboteux, très durs, renfermant une amande blanche, amère.

La première enveloppe du fruit est astringente. Il découle de l'arbre un suc gommeux obtenu par incision et servant à détruire les chiques. C'est le Manchiboüi des caraïbes.

L'Avocatier, dont le fruit ou avocat a une chair d'un vert pâle, sans consistance quand il est mûr, très nourrissante, recouverte d'une peau mince, forte, liante, verte mais jaunissant au moment de la maturité. Au milieu de cette chair on trouve un noyau rond, séparé en deux parties, un peu raboteux, sans amende, qui est la semence. Cet arbre dont le bois est tendre et grisâtre comme son écorce, a des feuilles alternes, longues, pointues, peu épaisses, vertes, glabres, lisses en-dessus un peu glauques ou blanchâtres et presque imperceptiblement veloutées en-dessous, nerveuses avec des veines transversales, obliques, réticulées, anastomosées entre elles. Fleurs venant par bouquets avec fleurons pareils à des étoiles, ayant six petits pétales d'un blanc sale ou jaunâtre, neuf étamines dont six sont panachées de divers côtés, les trois autres droites poussant des boutons jaunes à queue courte qui deviennent le fruit.

Les bourgeons composent des tisanes employées particulièrement pour les coups et blessures reçues à l'estomac et dans les indigestions.

Le Goyavier, arbrisseau excessivement commun, se reproduisant partout de sa graine tombée. Ecorce grise avec petites taches brunes, mince, très adhérente quand l'arbre est sur pied se détachant facilement quand il est coupé. Bois grisâtre à fibres longues, fines, pressées, mêlées, flexibles, excellent, très élastique, résistant, bon pour les manches d'outils et les détails de charonnage. Densité : 0,849. Élasticité : 1,473. Résistance : 1,532.

Feuilles pointues par les deux bouts, trois fois plus longues que larges, nourries, rudes au toucher, traversées de nom-

breuses nervures, couplées, possédant une huile volatile, odorante, aromatique ou âcre. Fleurs pareilles à une fleur d'oranger épanouie, blanches, à odeur douce et agréable. Fruits couronnés comme ceux du grenadier sur le bout opposés au pédoncule, avec écorce paraissant unie et douce de loin, mais rude et pleine d'inégalités. Cette écorce renferme une substance blanche ou rouge dans laquelle se trouve une quantité de petites graines blanches ou rougeâtres, fort inégales, raboteuses, si dures qu'elles ne se digèrent pas. Ce fruit est sain, on peut le manger impunément vert ou mûr. On en fait d'excellentes compotes et des gelées exquises. Le bois très bon à brûler donne un feu vif et ardent qui dure longtemps. on en fait un très bon charbon pour les forges.

La jeune écorce et les feuilles ont des propriétés astringentes. Le suc clarifié du fruit excite la tonicité du canal alimentaire, est excellent dans les diarrhées chroniques ou atoniques, dans l'ictère et les engagements du mésentère à la fin des gonorrhées et des lenteries. Le suc des bourgeons efface les taies de la cornée, entre dans la composition des gargarismes. Les racines astringentes sont employées dans les dyssenteries et pour fortifier l'estomac. elles sont vulnérables et résolutives et prescrites dans les maladies de la peau.

Les espèces sont : le goyavier à fruits blancs, le goyavier à gros fruits rouges, le goyavier à petits fruits verts framboisés, le goyavier sylvestre ou de montagne.

En caraïbe : coyabou ou ballicachi, goyavier blanc; balloû-boûï ou oûalliapa, goyavier rouge.

Le *Malpighier Glabre* ou cerisier des Antilles dont le bois gris jette beaucoup de branches chargées de feuilles, ayant la figure et la couleur de celles du grenadier, mais plus grandes et moins épaisses. Arbrisseau toujours vert, à feuilles courtement pétiolées, ovales, entières, glabres, très lisses. Fleurs venant par bouquets et composées d'une corolle en forme de calice à cinq pétales blancs légèrement purpurins; de nombreuses étamines blanches, douces et déliées comme de la soie. Ces fleurs dégagent une odeur de jasmin et donnent naissance à une baie verte d'abord, rouge ensuite, à côtes, dont le pédoncule est court et le côté opposé un peu plat avec un petit enfoncement au milieu. Cette cerise n'a pas de noyau, mais une espèce de cartilage, comme le zeste d'une noix, composé de six petits ailerons d'une ligne et demie de largeur sur trois lignes de hauteur, sans solidité.

Ce Moureiller, à qui Plumier a imposé ainsi qu'à ses congénères le nom de *Malpighier*, en l'honneur du botaniste italien

Malpighi, a une écorce abondante en tannin, et laisse couler une gomme pleine aussi de tannin. Cette gomme est pectorale et employée comme adoucissante dans les catarrhes aigus de la vessie.

Le Caimitier pommiforme, arbre très beau et bien fait, à branches bien partagées. Écorce unie, lisse, brune, bien adhérente. Bois brun, franc, rempli de sève, assez résistant et élastique, bon pour la charpente. Feuilles alternes, pétioles, ovales, un peu pointues, très entières, glabres, lisses, d'un vert foncé en dessus, couvertes en dessous d'un duvet très fin, soyeux, brillant, d'une couleur isabelle ou d'or ferrugineuse, longues de trois à quatre pouces, larges de deux pouces et demi, striées régulièrement par des nervures fines et parallèles, rendant un suc laiteux quand on les casse. Fleurs venant par bouquets entre les pétioles, les feuilles et le bois, composées de plusieurs boutons attachés à des petits pédoncules de couleur aurore. la fleur est double, petite, à dix pétales dont les cinq extérieurs sont rouges avec des points dorés, les cinq intérieurs orangés, en forme de calice plein de petites étamines dorées. Le bouton en grossissant développe le fruit et la fleur qui lui sert de couronne. Ce fruit est globuleux, de la grosseur d'une forte pomme, enveloppé d'une écorce unie et lisse, d'un très beau vert pâle mêlé de taches rouges et aurores. la chair est blanche, molle, spongieuse, plein d'un suc doux et miellé, agréable, rafraichissant et contient des graines plates, assez grosses, à coque sèche, grise, unie, lustrée, renfermant une amande blanche, ferme, amère.

Les fruits rafraichissants contiennent des principes mucilagineux et sont donnés aux malades dans la pneumonie. Les amandes sont émulsives. les feuilles sont appliquées du côté vert sur les plaies pour diviser, atténuer les humeurs et provoquer une abondante suppuration, et du côté soyeux pour modérer le flux immodéré; ces moyens ne paraissent nullement certains dans leur réussite.

Le Sapotiller, l'un des arbres les plus élégants et les plus utiles des contrées intertropicales où il parvient jusqu'à dix-sept mètres de hauteur. Ecorce fauve. Bois blanc, filandreux, fin, dur, bien veiné, très résistant et élastique, se conservant indéfiniment, bon pour charromage. On en fait de beaux meubles. Densité : 1,108, Élasticité : 2,205. Résistance : 1,202. Feuilles larges, épaisses, longues, lisses, d'un vert foncé et luisant en dessus, plus pâle en dessous, entières, pointues à leurs extrémités, très veinées, disposées par bouquets à la

sommité des rameaux, portées par un pétiole se prolongeant sur elles et y formant une côte saillante qui les divise en deux parties égales. Fleurs croissant au centre des bouquets de feuilles au nombre de cinq ou six ensemble, peu apparentes quoique de couleur purpurine et portées une à une sur des pédoncules axillaires. Fruit arrondi ou ovale, à peu près brun plus ou moins crevassé contenant dans huit à dix loges un même nombre de graines oblongues, luisantes, aplaties, revêtues d'une enveloppe noire, dure, cassante sous laquelle se trouve une amande blanchâtre très amère. On l'appelle sapotille. Avant la maturité, la sapotille possède une chair verdâtre et d'une âcreté très désagréable. A la maturité, la peau devient d'un brun rougeâtre et la chair succulente, fondante et très sucrée, rafraîchissante et très saine.

Branches et rameaux ont sous leur écorce un suc blanc très visqueux qui a été employé comme fébrifuge, et qui, se condensant à l'air, se convertit en une résine répandant, en brûlant, une odeur d'encens. L'embryon est enveloppé par une matière blanche répandant en brûlant la même odeur. Le bois sert pour les travaux de menuiserie et les constructions hydrauliques. Les feuilles, les jeunes surtout, donnent, étant rompues, une liqueur laiteuse, âcre et gluante. Il y a quatre espèces de sapotilliers.

L'émulsion des amandes est un puissant diurétique et l'écorce un excellent fébrifuge.

Le Corossolier au bois blanchâtre, à l'écorce grise, mince, unie. Branches nombreuses, droites, souples, ployantes, garnies de petits scions couverts de feuilles qui y sont attachées deux à deux par de très courts pétioles. Feuilles longues d'environ quatre pouces sur environ deux pouces de large ; ovales-allongées avec une petite pointe à l'extrémité, assez fortes, roides, cassantes, épaisses, d'un vert tirant sur le brun. Fleurs formant boutons un peu rouges en s'épanouissant, axillaires, à calice à trois divisions, dont la corolle a six pétales disposés sur deux rangs, les intérieurs plus petits, les étamines très nombreuses à anthères sessiles, anguleuses et serrées, à pistils nombreux soudés ensemble. Le fruit a quatre à six pouces de diamètre sur huit à neuf pouces de hauteur, la forme d'un cœur mal formé, est couvert d'une écorce un peu épaisse, d'un beau vert gai, marquée et partagée par des écailles garnies de petites pointes émoussées et très tendres. Ce fruit est mûr quand ces pointes noircissent et que son pédoncule change de couleur et se fêtrit. La substance renfermée dans cette écorce est blanche, remplie de fibres longues et délicates, possède un suc agréable,

sucré, rafraichissant, avec une petite pointe d'aigreur. Elle contient une quantité de graines noires, très dures et ne se digérant pas.

L'écorce du fruit est très astringente et fournit beaucoup de tannin. Les graines et la pulpe sont prescrites pour tisanes astringentes dans les atonies des intestins. Les fleurs, les bourgeons et les fruits sont employés dans les catarrhes et les pneumonies.

Le père du Tertre dit que cet arbre a été importé. Il s'exprime ainsi : « Le Corosol n'a point d'autre nom parmy nous, que celuy d'une Isle habitée par les Holandais, de la quelle il nous a esté apporté depuis quelque temps. »

Les espèces indigènes sont désignés sous le nom de *Momin* ou *Mamin*.

« L'arbre et le fruit, ajoute ce père, sont presque semblables au Corosol, hormis qu'il est un peu plus rond, et qu'il a l'écorce et le dedans jaune, comme sa graine qui est plus large et plus plate. Il s'en faut beaucoup qu'ils ne soient aussi bons que le *Corosol* ; et mesme les habitans en font si peu de cas, qu'ils n'en mangent que par pure nécessité. Le plus gros est de la grosseur de la teste d'un enfant et l'autre comme un gros œuf d'oye. Ils croissent en abondance dans les lieux humides et parmy les roseaux. »

Le Corossolier réticulé, Cachiman ou Cœur-de-bœuf dont la feuille un peu plus grande et moins pointue et la fleur ressemblent à celles du corossolier. La figure et la couleur de l'écorce de son fruit le font ressembler à un cœur-de-bœuf d'où il a pris son nom. Écorce brune, peu unie. Bois brun avec fibres longues d'un assez gros grain, très branchu et chargé de feuilles. Le fruit a tout au plus quatre pouces de diamètre ; son écorce est d'abord verte, puis d'un rouge foncé quand il est mûr, épaisse forte, liante, et contient une substance blanche tirant un peu sur le jaune, de la consistance d'une crème épaisse. Elle est douce mais fade, nourrissante, astringente, chaude, sèche, et d'assez facile digestion.

Le fruit non mur, séché, est un remède assuré contre les diarrhées et les dyssenteries.

C'est le Cali-Calichiri des Caraïbes.

Le Corossolier à fruit écailleux ou Pommier de cannelle, arbrisseau peu différent du corossolier et du cachiman dont il est une espèce, pour le bois, la feuille et la fleur. Son fruit ressemble à une pomme de pin. son écorce est partagée ou parsemée de petites écailles tendres, un peu élevées, d'un assez beau vert se flétrissant lors de la maturité. La substance qui

s'y trouve renfermée est blanche et a une odeur de cannelle avec une pointe de girofle et enveloppe des graines noires. Ce fruit est chaud.

Des auteurs prétendent que la graine passe pour vénéneuse, ce qui ne paraît pas vrai, puisque la semence dont on avale une certaine quantité en mangeant le fruit, n'a jamais fait aucun mal. On prétend aussi que la substance qui s'y trouve enfermée, tue les insectes.

L'écorce contient du tannin. Le fruit est très rafraîchissant et possède des propriétés astringentes qu'on retrouve dans les jeunes bourgeons, dans les racines et dans l'écorce du fruit. Les graines concassées et infusées dans l'esprit du tafia, soulagent les affections calculeuses de la vessie. Les feuilles écrasées, mêlées dans du sel marin, mûrissent les tumeurs. Les fruits confits avec le gingembre apaisent les vertiges et sont laxatifs.

L'Acajou (aloi en caraïbe) arbuste mal fait, à branches mal disposées, tortues, noueuses, sans ordre. Bois grisâtre, fort, coriace, pesant, enveloppé d'une écorce mince, lisse, adhérente, d'un blanc sale avec des points et des lignes brunes. Feuilles grandes, fermes, nourries, épaisses, rondes au sommet, plus pointues vers le bout, à bords rouges et aurores, à milieu d'un vert vif et vernissé. Fleurs petites, venant par bouquets, paraissant d'abord comme des boutons pointus au sommet des feuilles, d'un vert assez pâle, se partageant en s'ouvrant en six pétales formant calice dont la capacité est remplie de petites étamines d'un jaune doré qui environnent le pistil de même couleur, mais plus long. Ces pétales sont blanchâtres d'abord, puis d'une couleur pourpre, mêlée de lignes blanches. Les fleurs ont peu de durée et le pistil se change en un fruit composé de deux parties : d'abord une noix en forme de rognon de coq de dix à quinze lignes de long sur huit à dix lignes dans son grand diamètre, aplatie par les côtés, de couleur verte, puis grise et enfin très brune lors de la maturité, ensuite un fruit oblong, arrondi, couvert d'une peau fine et très unie, de trois à cinq pouces de longueur sur vingt à vingt-quatre lignes de diamètre dont le bout attaché à l'arbre est plus petit d'un cinquième que celui qui est soudé à la noix. Ce fruit primitivement vert change de couleur en mûrissant, devient jaune et en partie de couleur de feu très belle et très vive, ou entièrement jaune ou couleur de feu. Il n'a ni noyaux ni pépins, et sa peau très mince, très unie et très délicate, contient une substance molasse, aqueuse, épaisse, avec fibres longues, tendres, déliées, âcre et très rafraîchissante. La noix était désignée par les Caraïbes sous le nom de *Aloi-ichic*.

L'enveloppe de la noix est épaisse, dure, coriace, pas cassante ; contient dans des alvéoles, une huile épaisse extrêmement amère et encore plus caustique. Elle renferme une amande de la même figure qu'elle, couverte d'une pellicule brune, d'une blancheur très grande, compacte, huileuse, d'un goût infiniment au-dessus de celui des amandes et des noisettes. On mange les amandes nouvelles comme les cerneaux ; celles qui sont sèches sont mises sur la braise et donnent un manger meilleur que le marron.

L'Acajou a beaucoup de nœuds d'où il sort naturellement ou par incision, ainsi que du tronc et des branches, une gomme à peu près semblable à celle de la gomme arabique. Elle est en larmes stalactiformes, souvent très longues, transparentes, dures, à cassures vitreuses, ressemblant au succin, se dissolvant difficilement dans la bouche et s'attachant fortement aux dents. Elle fait une glu excellente et on s'en sert dans certains pays pour enduire tout ce que l'on veut sous-à l'humidité et aux insectes et pour donner du lustre aux meubles.

Le fruit comme astringent s'emploie dans les cours de ventre, sert à faire une tisane acidule et rafraîchissante. La racine est purgative et est usitée en lavement. La gomme insufflée dans le nez arrête les hémorragies nasales. On prépare avec l'huile de la noix une pommade pour entretenir la suppuration des vésicatoires. Cette huile ronge les verrues et les cors aux pieds, L'amande compose un excellent orgeat. La décoction de l'écorce qui est légèrement astringente est prescrite dans les apthes et, en gargarisme, dans les engins muqueuses.

Les pommes d'acajou, étant pilées, on en exprime le jus. On laisse bouillir ce jus pendant deux jours dans un canaris ou un vaisseau en faïence bien propre. Il s'éclaircit et devient, dit le père Labat, un petit vin clair et agréable et piquant qui donne furieusement à la tête.

Le bois est bon pour la menuiserie.

Le Tamarinier que quelques auteurs affirment être indigène, entre autres Bryan Edward qui s'exprime ainsi, dans le chapitre consacré à la description de la Jamaïque : « Les fruits que la nature, dans sa bonté, fait venir spontanément sont : l'ananas, le *Tamarin*, le papayer, la goyave... » Le père du Tertre n'en parle pas. Le père Breton indique le nom caraïbe dans son dictionnaire : *Couciri*.

Cet arbre est très beau, très grand, donne un ombrage délicieux. Ecorce brune assez épaisse et tailladée. Branches menues, nombreuses, longues, bien garnies de petites feuilles

longues, étroites, assez fortes, toujours couplées, d'un vert un peu pâle. Le haut du tronc et les branches ont beaucoup de petites épines, le cœur est gris et assez tendre. Densité : 0,719. Élasticité : 1,157. Résistance : 1,406.

Fleurs petites, roses, irrégulières, pourvues de trois étamines réunies en faisceau et de sept autres stériles et réduites à l'état rudimentaire, à odeur douce, agréable, un peu aromatique. Fruits : siliques venant par bouquet, d'abord vertes, de le grosseur du petit droit et d'environ quatre pouces de longueur ; puis brunes en murissant, comprimées ou aplaties, inégalement renflées et recourbées en sabre. A l'intérieur dans une seule loge centrale, on trouve trois ou quatre semences rouges, luisantes, comprimées et irrégulièrement carrées, enveloppées par une pulpe jaunâtre, acide et sucrée, traversée par trois forts filaments, se réunissant à la base de la gousse. Le bois est recherché pour les constructions, les bestiaux mangent avec plaisir les feuilles.

La pulpe édulcorée est donnée comme boisson rafraîchissante dans les fièvres bilieuses et autres irritations gastrites peu intenses. Elle modère la chaleur de la fièvre. On l'emploie comme purgatif dans les fièvres bilieuses, adynamiques, la fièvre jaune, le typhus, les embarras gastriques et intestinaux, les hernies étranglées, la dysenterie, la péritonite, la néphrite aiguë et la blennorrhagie. Les gousses servent de base pour la teinture en noir.

Le Papayer comestible qui s'élève à six et sept mètres de hauteur. Du collet de sa racine pivotante et blanchâtre s'élance une tige droite, presque sans consistance, nue dans toute sa longueur, à écorce épaisse, molle, verdâtre, conservant l'empreinte des feuilles tombées. Son sommet est garni de feuilles très amples, d'un vert foncé en dessus, pâle en dessous, à longs pétioles disposés alternativement, et offrant à leur contour sept à neuf lobes profonds, sinueux, irrégulièrement découpés. Fleurs blanches à odeur suave, très nombreuses, épanouies et formant des grappes longues et pendantes. Fruit piriforme, à cinq côtes, à écorce verte, puis jaune lors de la maturité, enveloppant une pulpe d'un vert foncé, puis jaune. Au centre du fruit se trouvent les semences noires, rondes, posées sur un tégument jaune luisant. Ces fruits viennent pressés les uns contre les autres sur la tige, au milieu des folioles. Ils sont fades.

Le suc du fruit vert est un vermifuge ainsi que la graine. Celui du fruit, des feuilles et du tronc contient une grande quantité de fibrine animale, et ramollit instantanément la fibre musculaire. On se sert de cette singulière propriété pour atten-

drir les chairs. On obtient le même effet en les suspendant dans la partie supérieure de l'arbre. Les feuilles blanchissent le linge comme le savon. De nos jours on a trouvé dans le suc de toute la plante de la pepsine.

Abâbai, en caraïbe.

L'*Ananas* qui est un des plus beaux fruits du monde, ressemblant à une pomme de pin. Ses longues feuilles vertes garnies de pointes aiguës tout le long de leurs bords, environnent sa tige haute d'environ soixante centimètres portant un épi de fleurs violacées très-nombreuses auxquelles succèdent des baies symétriquement arrangées, si pressées qu'elles ne forment qu'un seul fruit surmonté d'une couronne de feuille, plus petites et plus délicates que celles de la tige, celles du centre sont rouges et s'allongent après la floraison. L'intérieur du fruit est composé d'une infinité de petites fibres très-tendres, environnées d'une chair jaune ou blanche très délicate, pleine d'un suc exquis. Il y en a de plusieurs espèces, la plus commune est de la hauteur de douze pouces sur six à sept de diamètre. L'ananas pain de sucre a la forme d'un pain de sucre. L'ananas pite est petit, mais c'est le meilleur. Le premier a la chair blanche, les deux autres, jaune. L'écorce est d'abord verte, puis jaunit en mûrissant.

Le suc de l'ananas à demi-mûr est diurétique et excellent dans les affections de la vessie et de la gravelle. On l'associe avec le fer dans l'ictère, l'hydropisie et les atrophies mésentériques. On prépare un excellent onguent sigestif avec du suc d'ananas, du tafia, du baume de sucrier, un jaune d'œuf, ou avec du suc d'ananas, de l'herbe à blé, du tafia, du citron, du sirop de bassin et de la cire.

Ce même suc, laissé en fomentation pendant deux jours, produit un vin très-agréable dont la couleur est belle, l'odeur admirable et le goût délicieux. Il est très rafraichissant et désaltérant, mais fumeux et enivrant très vite.

Du temps du père du Tertre, on en distinguait de trois sortes auxquelles on pouvait rapporter toutes les autres :

Le gros Ananas blanc ;

Le Pain de sucre ;

La Pomme de rainette.

La Passiflore à feuilles de laurier, ou pomme de liane, à tiges ligneuses et grimpantes. Feuilles d'un très beau vert, assez minces, échancrées en quatre endroits. le pétiole est assez court, garni à sa naissance de deux petites feuilles ovales et d'un filet assez long et tortillé par lequel la tige se

soutient en s'attachant à tout ce qu'elle rencontre. Elles sont en grand nombre et donnent un bel ombrage. Fleurs violettes à leurs extrémités, faites à peu près comme des clochettes, d'un pouce de diamètre sur autant de hauteur, composées de filets assez gros dont les extrémités sont couleur de pourpre et sortant d'un fond jaune du milieu duquel s'élançe un pistil de même couleur ayant la figure d'un marteau et chargé de trois petits boutons ressemblant à des clous, ce qui a fait surnommer ces fleurs, fleurs de la passion. Elles donnent naissance à des fruits de la grosseur d'un œuf et de la même figure, mais pointus par les deux bouts, enveloppés par une écorce épaisse, ayant la consistance du parchemin, verte d'abord, puis jaune à l'époque de la maturité et contenant une liqueur grisâtre, épaisse comme de la gomme détrempée et remplie de petites semences grises, assez dures et fort gluantes. On fait une ouverture à cette écorce et on suce cette liqueur qui a le goût d'une gelée sucrée, mélangée de suc de grenade.

Ces fruits sont rafraîchissants et on en permet l'usage dans les fièvres angéioténiques, ataxiques, adynamiques. Les feuilles contiennent du tannin et sont excellentes dans les affections vermineuses.

C'est le Merécuya des Caraïbes. Cette pomme était primitivement très commune dans toute la partie de l'île appelée : Capesterre.

La Grenadille à tige quadrangulaire, ou Barbadine. Feuilles très larges, cordiformes. Fleurs grandes et très odorantes dont la corolle est composée de cinq pétales de la grandeur des folioles du calice, et ainsi que ces dernières, d'une couleur de rose très agréable plus ou moins vive, parfois mélangée de verdâtre, avec une couronne formée d'un seul rang de filaments variés, par anneaux, de blanc, de violet pâle et de pourpre foncé. Fruit de la grosseur d'un petit melon dont la pulpe charnue est très épaisse, à forme ovoïde, vert d'abord, jaunâtre à la maturité. Il renferme une liqueur semblable à celle de la pomme de liane, mêlée d'une légère acidité.

Sa racine est un narcotique très puissant.

La Passiflore pédalée, ou Pomme agouti, dont la liqueur est contenue dans une coque très dure avec laquelle on fait des petites boîtes, d'un vert clair, marbré de points encore plus clairs, puis jaune foncé lors de la maturité.

Le *Chrysobalane icaquier*, ou Icaque, dont les fruits ovoïdes

de la grosseur d'une pomme moyenne, ont une couleur jaune, rougeâtre ou noire, sont d'un goût insipide. On fait une émulsion avec l'amande du noyau et on l'emploie dans certains pays contre la dysenterie. Ses racines, son écorce, ses feuilles sont usitées au Brésil comme médicament astringent contre la diarrhée et d'autres affections du même genre. icâcou ou nalloubounum en Caraïbe.

La *Ronce framboisière* ou Framboise, arbrisseau à rameaux sarmenteux et armés d'aiguillons, donnant naissance à une baie d'un rouge foncé, semblable à une framboise. Ce fruit est parfumé et d'un bon goût.

« On ne s'est donné, écrit en 1751, Thibault de Chanvalon, aucun des soins qu'on a pris en Europe, pour perfectionner le goût des fruits, ou pour les rendre plus beaux. Ceux qu'on y mange sont tels que la nature les produit dans la campagne. Ainsi ce sont des espèces de sauvageons, qui sans doute auraient pu donner de meilleurs fruits, en y employant une culture plus recherchée. Quelques-uns sont bons ; ceux d'un goût médiocre n'auraient besoin peut-être que du secours de l'art pour corriger et perfectionner leurs qualités. »

L'observation est encore exacte. Jusqu'au moment où nous écrivons, les fruits, à la Guadeloupe, n'ont pas été améliorés par la culture, et sont toujours des sauvageons.

VI.

Karukera possédait des plantes qui, par leur culture plus soignée, allaient commencer l'étonnante prospérité des colonies et l'asseoir ensuite sur des bases indestructibles. Nous allons les décrire successivement et dans l'ordre de leur culture par les européens.

Le Tabac, iouli en caraïbe, dont il existait deux espèces indigènes.

La première espèce est *le tabac* ou *petun vert*, appelé *Grand Petun* parce que ses feuilles sont grandes et remarquables par la beauté de leur coloris. Elles ont ordinairement de vingt-quatre à vingt-six pouces de longueur et de douze à quatorze pouces de large ; elles sont épaisses, charnues, cotonnées, maniables, d'un très beau vert, délicates, et remplies de suc, ce qui les fait diminuer en séchant et donne un déchet assez considérable.

Le tabac à langue, dont les feuilles ont à peu près la même longueur que le précédent, mais n'ont que sept à huit pouces de large. Elles ressemblent à une langue de bœuf d'où lui est venu son nom, sont charnues, fortes, épaisses, liantes,

grasses, douces au toucher, moins remplies de suc et d'humidité que celles du grand petun, se conservent mieux et ne donnent presque pas de déchet. Espèce particulièrement cultivée dans toutes les îles du vent.

Les premiers colons ont introduit :

Le tabac de l'Amazone dont les feuilles sont aussi longues que celles des deux espèces précédentes, mais beaucoup plus larges et rondes à leur extrémité. Les petites nervures ou côtes qui soutiennent ces feuilles tombent perpendiculairement sur la grosse côte du milieu, tandis que dans les autres espèces elles suivent le contour de la feuille et vont en biaisant vers la pointe. Les feuilles de ce tabac sont fort épaisses, charnues, bien nourries et quoique paraissant remplies de suc ne diminuent presque point en séchant. Ce tabac est très fort, a une odeur très désagréable qui disparaît avec la vieillesse.

Le tabac de Verine, du nom d'un village situé près de la ville de Cumana au Venezuela, plus petit que les autres, ayant des feuilles ne dépassant pas dix pouces, étroites, rudes, ridées, fort pointues, nourries, charnues, pleines de suc, d'un médiocre rapport parce qu'il diminue en séchant. Ce tabac est le meilleur de toutes les espèces, son odeur est douce, aromatique, approchant de celle du musc qu'il a naturellement, qu'il conserve et qu'il communique aux autres tabacs.

La tige du tabac est droite, rameuse, glutineuse, couverte dans toutes ses parties d'un duvet très court. Les feuilles sont alternes, sans queue, demi-amplexicaules, fort grandes, oblongues-ovales, très entières, les supérieures lancéolées. Fleurs des quatre espèces se ressemblant quant à la forme et à la couleur, mais plus ou moins grandes selon la grandeur de leurs tiges, disposées en une belle panicule terminale. Calice visqueux à divisions droites et ovales. Tube de la corolle allongé, renflé vers le sommet. Limbe étalé à cinq plis et à cinq lobes pointus d'une couleur rose. Capsules ovales à quatre sillons externes, à deux loges. Cloison chargée sur chaque face d'un placenta fongueux remplissant toute la loge marquée de fossettes à sa surface et couvert de semences brunes, ridées, très petites. Ces fleurs d'une couleur de chair d'abord, deviennent ensuite de couleur feuille morte, se fanent, se séchent et tombent quand les graines sont mûres.

Le tabac mêlé au roucou détruit la vermine et les chiques. Le suc combiné avec le baume de sucrier de montagne, est prescrit avec succès contre les tumeurs. Les feuilles vertes, recouvertes d'huile et appliquées tièdes sur une douleur, en

diminuent la violence ; souvent renouvelées elles sont un remède efficace pour calmer les douleurs accompagnant le tétanos. L'injection du tabac vert est usitée contre les hémorrhagies. Les feuilles sont employées en cataplasmes résolutifs. On traite avec ses cendres la gale, la gratelle et le farcin des animaux.

Dans le précis historique des évènements accomplis dans l'île, nous ferons connaître le mode de culture et de fabrication du temps du père du Tertre et les précautions prises pour assurer le maintien de la bonne qualité du tabac fabriqué, précautions qui furent couronnées de succès.

Les habitants vendirent désormais de la bonne marchandise, mais ce ne fut pas pour longtemps, car le père du Tertre écrit en 1656 en terminant la description de la Guadeloupe : « Il faut conclure, en disant que cette Isle est sans contredit une des plus peuplées de toutes les Isles : les manufactures de sucre, d'indigo et de coton, s'y font avec autant d'utilité et d'abondance que dans toutes les autres Isles : et je m'étonne avec sujet, que le petun de cette Isle soit si décrié : car de mon temps il valloit plus que celui de toutes les autres Isles, il faut que ce soit la faute des habitans qui ne veulent pas prendre la peine de le bien travailler. »

Il est vrai qu'en 1656, depuis treize ans, la manufacture du sucre avait pris une certaine extension et avait rendu très-secondaire la culture du tabac et du coton. Celle du tabac surtout devait presque ne pas tarder à disparaître. Cependant, elle resta toujours une culture, mais de très peu d'importance.

Le père Labat, arrivé aux îles en 1693, donne les détails les plus circonstanciés sur la plantation et la fabrication. Il s'exprime ainsi :

« Le tabac demande une terre riche, médiocrement forte, profonde, unie, qui ne soit ni trop humide ni trop sèche, le moins exposée qu'il est possible aux grands vents et au trop grand soleil. Cette plante appauvrit la terre où elle croît ; et comme elle ne porte rien avec elle qui la puisse améliorer, il est rare que la même terre puisse servir longtemps à fournir la substance nécessaire pour l'entretien d'une production aussi dévorante. C'est pour cette raison que les terres neuves lui sont infiniment plus propres que celles qui ont déjà servi ; et que les terrains en cottières sont bientôt épuisés, et ne peuvent fournir que trois ou quatre levées de bon tabac, après quoi ils ne produisent plus que des feuilles sans force et sans substance, donnant une mauvaise qualité de tabac.

« C'est au commencement de novembre qu'on sème ordinairement le tabac. On choisit autant qu'il est possible un terrain neuf et frais. On le trouve tel à la lisière d'un bois plus facilement qu'en aucun autre lieu.

« On mêle la graine avec six fois autant de cendre ou de sable, pour éviter qu'elle pousse trop épaisse. Dans ce cas, on serait exposé, lors de la transplantation, à endommager les racines de manière à ce qu'elles ne pussent pas reprendre.

« La graine lève ordinairement en quatre ou cinq jours. Dès qu'on s'aperçoit qu'elle sort de terre, on a soin de la couvrir de branchages, pour la garantir des ardeurs du soleil, à moins qu'elle n'ait été semée dans un lieu ombragé.

« Pendant qu'elle croît, on prépare le terrain où elle doit être transplantée. Si c'est une terre neuve, on brûle et on arrache soigneusement les souches et les mauvaises plantes qui serviraient de retraite à une infinité d'insectes qui broutent et gâtent le tabac. On nettoie enfin parfaitement la place.

« Le terrain étant nettoyé, on le partage en allées distantes de trois pieds les unes des autres, et parallèles, sur lesquelles on plante en quinconce des piquets éloignés les uns des autres de trois pieds. Pour cet effet on étend une ligne ou cordeau, divisé de trois en trois pieds par des nœuds ou quelques autres marques apparentes, comme seraient des morceaux d'étoffe de couleur, et l'on plante un piquet en terre à chaque nœud ou marque. Après qu'on a achevé de marquer les nœuds du cordeau sur toute l'allée, on le lève pour le porter à trois pieds plus loin sur l'allée suivante, observant que le premier nœud ne corresponde pas vis-à-vis d'un des piquets plantés, mais au milieu de l'espace qui se trouve entre les deux piquets, et on continue de marquer ainsi tout le terrain avec des piquets, afin de mettre les plantes au milieu des piquets, qui de cette manière se trouveront plus en ordre, plus aisées à sarcler et éloignées les unes des autres suffisamment pour trouver la nourriture qui leur est nécessaire. L'expérience fait connaître qu'il est plus à propos de planter en quinconce qu'en carré, et que les planteurs ont plus d'espace pour étendre leur racines et pousser leurs tiges et leurs feuilles, que si elles faisaient des carrés parfaits.

« Il faut que la plante ait au moins six feuilles pour pouvoir être transplantée. Il faut encore que le temps soit pluvieux ou disposé à la pluie ; car, transplanter en temps sec, c'est risquer son travail et ses plants.

« On doit lever les plants de terre doucement et sans endommager les racines. On les couche proprement dans des paniers, et on les porte à ceux qui doivent les mettre en terre. Ceux-ci sont munis d'un piquet pointu d'un bon pouce de diamètre. Ils font avec cette espèce de poinçon un trou à la place de chaque piquet qu'ils lèvent et y mettent un plant bien droit, les racines bien étendues : ils l'enfoncent jusqu'à l'œil, c'est-à-dire jusqu'à

la naissance des feuilles les plus basses, et pressent mollement la terre autour de la racine, afin qu'elle soutienne la plante droite sans la comprimer.

« Les plants ainsi mis en terre par un temps de pluie ne s'arrêtent point ; leurs feuilles ne souffrent point la moindre altération : elles reprennent en vingt-quatre heures et profitent à merveille.

« Un champ de cent pas carrés doit contenir dix mille plants à la Guadeloupe où le pas est de trois pieds. On compte qu'il faut trois personnes pour entretenir dix mille plants de tabac, et qu'elles peuvent rendre environ quatre mille livres pesant de tabac, dans les terres neuves, selon la bonté du sol, le temps où l'on a planté et le soin que l'on a pris de sa plantation ; car, il ne faut pas s'imaginer qu'il n'y a plus rien à faire quand la plante est une fois enterrée. Il faut travailler sans cesse à sarcler les mauvaises herbes, il faut encore arrêter la plante, lui ôter les rejetons et les feuilles piquées de vers, de chenilles ou autres insectes ; il faut enfin chercher avec soin ces chenilles et vers pour les détruire, et surveiller continuellement la plante jusqu'à ce qu'elle soit coupée.

« Pendant que les plantes croissent, en prépare les cases où l'on doit les mettre après qu'elles sont coupées. Chaque habitant en proportionne la grandeur à la quantité de plantes qu'il a mises en terre. On les construit pour l'ordinaire de fourches plantées dans le sol : on les palissade d'un clayonnage couvert de terre grasse, mélangée avec de la bousse de vache et blanchie avec de la chaux. Les sablières ne sont jamais à plus de sept pieds de haut. On appuie sur elles des traverses aussi longues que la case est large, éloignée de huit pieds les unes des autres, et assez fortes pour porter les gaulottes où les plantes sont attachées pour les faire sécher. Quoiqu'on se sert du terme de sécher, il s'en faut pourtant de beaucoup qu'on les fasse sécher suffisamment pour les mettre en poudre. On se contente de leur laisser évaporer leur plus grande humidité et de les faire amortir ou mortifier suffisamment pour pouvoir être travaillées.

« Lorsque les plantes sont arrivées à la hauteur de deux pieds et demi ou environ, et avant qu'elles fleurissent, on les arrête, c'est-à-dire qu'on coupe le sommet de chaque tige, pour l'empêcher de croître et de fleurir, et en même temps on arrache les feuilles qui traînent sur la terre et se remplissent d'ordures. On ôte aussi toutes celles qui sont piquées de vers ou qui ont des dispositions à la pourriture, et on se contente de laisser dix ou douze feuilles tout au plus sur chaque tige, parce que ce petit nombre, bien nourri et bien entretenu, rend beaucoup plus de tabac et d'une qualité infiniment meilleure que si on laissait

croître toutes celles que la plante pourrait produire. On a encore un soin tout particulier d'ôter les bourgeons que la force de la sève fait pousser entre les feuilles et la tige ; car, outre que ces rejetons ne viendraient jamais bien, ils attireraient une partie de la nourriture des véritables feuilles qui ne peuvent jamais trop en avoir.

« Depuis que les plantes sont arrêtées jusqu'à leur parfaite maturité, il faut cinq à six semaines, selon que la saison est chaude, que le terrain est exposé, qu'il est sec ou humide. On visite pendant ce temps-là, au moins deux fois la semaine, les plantes pour les ébourgeonner et pour donner la chasse aux chenilles.

« Le tabac est ordinairement quatre mois ou environ en terre, du moment de sa transplantation, avant d'être en état d'être coupé. On connaît qu'il approche de sa maturité quand ses feuilles commencent à changer de couleur, et que leur verdure, vive et agréable, devient peu à peu plus obscure : elles penchent alors vers la terre, comme si la queue qui les attache à la tige avait peine à soutenir le poids du suc et de la substance dont elles sont remplies ; l'odeur douce qu'elles avaient se fortifie, s'augmente et se répand plus au loin. Enfin quand on s'aperçoit que les feuilles cassent plus facilement lorsqu'on les ploie, c'est un signe certain que la plante a toute sa maturité et qu'il est temps de la couper.

« On attend pour cela que le soleil ait desséché toute l'humidité qui peut se trouver sur les feuilles. Alors on coupe les plantes par le pied, à un pouce ou deux au-dessus de la superficie de la terre. On laisse les plantes ainsi coupées auprès de leurs souches pendant plusieurs heures, plus ou moins, selon l'ardeur du soleil, et on a soin de les retourner au moins deux fois, afin que le soleil les échauffe également de tous les côtés, qu'il consomme une partie de leur humidité, et qu'il commence à exciter une fermentation qui leur est nécessaire.

« Il est essentiel que toutes les plantes coupées soient transportées dans la case avant le coucher du soleil ; sans quoi la rosée et l'humidité de la nuit arrêteraient le mouvement de la fermentation, déjà commencé, et disposeraient la plante à la corruption et à la pourriture.

« C'est pour augmenter cette fermentation que les plantes coupées et apportées dans la case sont étendues les unes sur les autres et couvertes de feuilles de balisier amorties, ou de quelques méchantes toiles, couvertures ou nattes, avec des planches par-dessus et des pierres pour les tenir en sujétion. C'est ainsi qu'on les laisse trois ou quatre jours pendant lesquels elles fermentent, ou pour parler comme aux îles, elles ressuient, après quoi on les fait sécher.

« J'ai dit ci-devant qu'on avait disposé des traverses, s'appuyant des deux bouts sur les sablières pour recevoir les extrémités des gaulettes où l'on attache les plantes. On se sert pour cela d'aiguillettes de mahaut ou de carata, dont les cordes sont aussi bonnes que celles de chanvre. On attache les plantes entières aux gaulettes, la pointe des feuilles en bas, assez éloignées les unes des autres pour ne se pas toucher, parce qu'étant onctueuses, elles se colleraient ensemble et se gâteraient. Elles demeurent ainsi renfermées et suspendues dans la case pendant douze ou quinze jours, plus ou moins, mais toujours jusqu'à ce qu'on s'aperçoive qu'elles sont devenues tout à fait maniables, grasses, résineuses, d'une couleur brune ou tannée, flétries et amorties de manière à être emballées ou enfutaillées sans danger de se rompre. Pour lors on les détache des gaulettes, et on sépare les feuilles des tiges.

« Le tabac s'emballé de deux manières, en andouilles et en paquets.

« Les andouilles sont de différentes grosseurs et de différents poids : elles varient de cinq à dix livres, et sont plus grosses dans le milieu qu'aux extrémités ; de manière qu'elles ressemblent assez à un fuseau tronqué par les deux bouts. Voici comment on les fait : on étend sur une table des feuilles dont on a retiré la grosse côte du milieu ; on les choisit parmi les plus grandes et les plus saines. On en met de plus petites par-dessus ; et comme c'est dans le milieu qu'elles se croisent l'une sur l'autre, cela fait que l'andouille est plus grosse dans cet endroit là qu'aux extrémités. On roule ensuite ces feuilles, qui servent de moule ou d'anse à celles qu'on étend et qu'on roule par dessus, jusqu'à ce que l'andouille ait la grosseur qu'on lui veut donner. Alors on la couvre d'un morceau de forte toile imbibée d'eau de mer, et on la lie avec une petite corde d'un bout à l'autre, le plus fortement et le plus serrément qu'il est possible, de manière que tous les tours de la corde se touchent, et on la laisse en cet état jusqu'à ce qu'on juge que les feuilles sont tellement liées les unes avec les autres qu'elles ne forment presque plus qu'un même corps, et que le tout est suffisamment sec. Pour lors on ôte la corde et la toile, et on coupe un peu les deux bouts de l'andouille, pour faire voir la qualité du tabac. Lorsque les andouilles sont bien faites, et qu'elles ont bien ressué, elles se conservent très-bien, et peuvent être transportées partout sans danger de se gâter.

« On n'ôte point l'arrête ou la côte du milieu aux feuilles qu'on veut emballer en paquets ; on se contente, après qu'elles ont été suspendues à l'ordinaire, de les détacher de la tige et de les mettre les unes sur les autres bien étendues sur des feuilles de

balisier amorties. On les couvre d'autres feuilles de même espèce avec quelques planches et de pierres par-dessus, pour les tenir étendues, et leur faire prendre cette situation en ressuant et séchant doucement ; après quoi on en fait des paquets de vingt-cinq feuilles chacun, que l'on lie par les queues qu'on a eu soin de laisser, avec une aiguillette de mahaut.

« J'ai remarqué ci-devant qu'on coupe les plantes à un pouce ou deux de terre, et qu'on ne les arrache pas. La plante en peu de temps pousse de nouvelles tiges et de nouvelles feuilles que l'on coupe lorsqu'elles ont atteint leur maturité. C'est ce qu'on appelle tabac de rejeton ; mais comme la plante s'était presque épuisée dans la production des premières feuilles, ces secondes se ressentent de sa faiblesse : elles ne sont jamais ni si grandes, ni si fortes, ni si charnues que les premières : leur suc et leur substance n'ont presque aucune vigueur : ce sont des feuilles, mais ce n'est plus du tabac. Cependant les habitants ne laissent pas de les mêler avec les premières : leur économie leur persuade qu'ils peuvent tirer d'une plante tout ce qu'elle peut produire, et que tout est bon, quand on trouve le moyen de le faire passer. Il y en a même qui vont jus'à cet excès d'avarice d'employer les troisièmes feuilles que la plante produit après qu'on a coupé les rejetons, se mettant peu en peine que leur marchandise soit bonne, pourvu qu'ils en aient une plus grande quantité.

« C'est cette économie mal entendue et ce mélange des seconds et troisièmes rejetons qui ont décrié les tabacs des îles, qui avaient toujours été de pair avec les meilleurs tabacs du Brésil, pendant qu'on les faisait avec soin et fidélité, mais qui sont déchus indéfiniment, quand on en a voulu augmenter la quantité par ce mélange de feuilles de rebut et de rejetons.

« Cette méthode est pernicieuse, surtout si on se sert des terres qui sont depuis longtemps en valeur. Pour réussir dans la culture du tabac et lui donner la réputation qu'il avait autrefois, il faut le cultiver dans des terrains neufs, et défendre absolument le tabac de rejeton, et pour cela ordonner que les plantes seront arrachées, au lieu d'être coupées à deux pouces de terre, comme on a fait jusqu'à présent. Pour lors, on aura du tabac qui ira de pair avec celui du Brésil et qui surpassera de beaucoup celui de la Virginie et de la Nouvelle-Angleterre. On rétablira ainsi un commerce qui fera la richesse de la France et de nos colonies d'Amérique. »

Ce commerce ne fut pas rétabli, et l'on ne cultiva plus cette plante que pour une faible partie de la consommation de la Guadeloupe.

Coton. — Les Antilles possédaient au moment de la colonisation, cinq principales espèces de cotonnier (*Gossypium*) que Nicholson distingue ainsi :

Xylon filo albo, cotonnier commun ;

Xylon sylvestre, cotonnier marron ;

Xylon sativum filo croceo, cotonnier de Siam franc ;

Xylon spurium filo croceo, cotonnier de Siam bâtard ;

Xylon bobicum, cotonnier de Siam blanc ou cotonnier de soie.

Le père du Tertre s'exprime de la manière suivante sur le coton :

« Au commencement que nos Isles furent habitées par les François, j'ay veu des habitans qui remplissoient leurs habitations de Cottonniers, dans l'esperance d'en faire quelque profit par le commerce ; mais la plupart des Marchands ne s'en voulant point charger, à cause qu'il tient trop de place, qu'il pese peu, et est dangereux pour le feu, ils ont esté contrains de l'arracher, et n'en laisser que le long des lisieres des habitations.

« Cet arbrisseau croist en buisson et les rameaux qui s'étendent au large sont fort chargez de feuilles, un peu plus petites que celles du sicomore, et presque de mesme figure ; il pousse quantité de belles fleurs jaunes plus grande que celles de la manne musquée ; le fond de cette fleur est de couleur de pourpre, et elle en est toute rayée par le dedans ; il y a un bouton ovale qui paroist au milieu, et qui croist avec le temps aussi gros qu'un œuf de pigeon quand il est meur, il devient noir, et se divisant en trois par le haut, le coton paroist blanc comme de la neige. Dans ce flocon qui se gonfle à la chaleur, jusqu'à la grosseur d'un œuf de poule, il y a sept grains noirs aussi gros que des lupins, attachez emsemble, le dedans en est blanc, oléagineux et de bon goust. »

Cette variété paraît être le *Gossypium barbardense* (L.), dont les semences soit noires et le coton blanc se détache facilement de la graine, dit Grisebach,

La culture du cotonnier prit une assez large extension à la Guadeloupe, et, en 1696, le père Labat écrivait :

« Le trafic le plus considérable qui se fasse, depuis la rivière du Baillif jusqu'au gros morne est celui du coton. L'arbrisseau qui le porte ne devient jamais bien gros ni bien grand, parce qu'on a soin de le couper tous les deux ou trois ans pour le renouveler. On prétend qu'il porte davantage, et que le coton qu'il produit est plus beau. »

Le coton des îles, ajoute-t-il, surpasse de beaucoup celui du levant en blancheur, en finesse et en longueur. « Il y a de deux sortes de graines, et par conséquent du coton de deux espèces. Ces graines sont vertes ou noires, on prétend que le

coton qui a la graine noire, produit davantage et qu'il est plus facile à éplucher; c'est-à-dire qu'on le sépare plus aisément de ses graines, parce qu'étant plus lisses, elles sont aussi moins adhérentes. Mais on convient que le coton à graines vertes est plus fin et plus long; et que la difficulté que l'on a à l'éplucher est bien récompensée par sa beauté. »

Les habitants de notre île y avaient donc trouvé une autre espèce : *Gossypium hirsutum*, L, dont les graines vertes adhèrent au coton.

Toutes les autres variétés qui se rencontrent de nos jours, ont donc été introduites.

Le père Labat donne les renseignements suivants sur le mode de culture.

Le coton est ordinairement coupé à raz de terre par un temps de pluie, pour permettre à la racine d'être humectée et de mieux produire de nouveaux rejets. Ces derniers sont au nombre de sept ou huit qui portent le fruit sept ou huit mois plus tard.

Cet arbre n'exige pas une terre grasse, mais un terrain léger et sec et n'a besoin de pluie que pendant quelques jours après la coupe, ou après la récolte. Entre ces deux opérations il lui faut un temps sec, car le coton est alors plus abondant et plus beau.

La fleur se change en bouton ovale un peu pointu qui s'ouvre en trois quand le coton est mûr. « Ce bouton est vert au commencement, il devient brun et presque noir, sec et cassant : quand le coton échauffé par l'ardeur du soleil et ayant toute sa maturité, s'enfle, et fait ouvrir la coque qui le renfermoit avec un peu de bruit, il tomberoit pour lors à terre, se gâteroit et se perdroit, si on n'avoit pas soin de le recueillir, et c'est ce qu'on ne manque pas de faire. Les nègres qui y sont employez ne cueillent point les gousses, que quand ils les voyent, ou tout à fait ouvertes, ou qui commencent à s'ouvrir. »

Le coton non séparé de ses graines s'appelle coton en pierre ; « On ne le vend jamais de cette sorte, et il est presque inouï qu'on s'en charge, parce que la diminution est très grande, et toujours certaine. »

On épeluche le coton avec une machine assez simple. « C'est un châssis quarré long, composé de quatre montants d'environ quatre pieds de haut, qui sont joints ensemble par huit entretoises, quatre en haut et quatre en bas. Il est traversé par deux fuseaux ou quenouilles qui ont des rayures dans toute leur longueur, qui se meuvent à l'opposite l'une de l'autre par des manivelles qui sont dessous, et à côté du châssis, auxquelles

il y a des cordes qui répondent à des marches sur lesquelles celui qui travaille met les pieds, qu'il hausse et qu'il baisse successivement l'un après l'autre, afin d'imprimer le mouvement aux fuseaux ; il est pour cet effet assis devant le châssis et il a devant lui une petite planche de sept à huit pouces de large, et aussi longue que le châssis est large ; c'est-à-dire de deux pieds et demi ou environ. Elle est attachée mobilement aux montants du châssis, vis-à-vis et tout proche des deux quenouilles. C'est sur cette planche que l'ouvrier met le coton. Il le prend dans un panier qui est à sa gauche, et l'étend et le pousse avec la droite tout le long des quenouilles, qui sont éloignées l'une de l'autre suffisamment pour laisser passer les graines qui étant forcées de se détacher du coton qui les enveloppait, et auquel elles étaient attachées par les inégalités de leurs superficies, tombent à terre entre les jambes de l'ouvrier, pendant que le coton qui s'est trouvé engagé dans les quenouilles, passe de l'autre côté, et tombe dans un sac qui est ouvert, et attaché à une autre petite planche parallèle à la première, mais posée une peu en pente pour diriger la chute du coton dans le sac. »

Les quenouilles étaient faites en bois rouge ou autre bois roide. On avait essayé de se servir de quenouilles en acier, mais leur emploi avait été abandonné parce qu'elles se rouillaient et gâtaient le coton.

De 1698 à 1702 le coton s'est vendu aux îles 45 livres le 100, ou 9 sols la livre. En 1705, il valait encore de 30 à 35 livres.

De la paix de Riswick à 1703 le coton s'était vendu à Nantes, Bordeaux, La Rochelle jusqu'à 115 livres le 100.

Complétons ces renseignements.

Le terrain, consacré à la culture est sarclé en juillet. Les graines sont plantées en quinconce, à une distance de 8 à 10 pieds, et lèvent à la moindre pluie. Au bout d'un mois environ on fait un sarclage et l'on ne laisse que 2 ou 3 tiges par souche. Quand l'arbre atteint de 4 à 5 pieds, on l'arrête pour faire refluer la sève dans les branches latérales qui donnent ordinairement le plus de gousses et qui sont aussi arrêtées quand elles donnent trop de verdure. La récolte dure trois mois et se fait par un temps sec, pour empêcher la fermentation par humidité.

Les ennemis du cotonnier se succèdent pour lui faire une guerre mortelle.

La graine non encore développée est attaquée par les vers, les cloportes, divers scarabées qui en dévorent la substance attendrie par un commencement de végétation.

Les jeunes plants sont en proie aux criquets pendant la nuit, et leurs feuilles, pendant le jour, aux diabolins, espèce de hanneton.

Les chenilles printannières remplacent ensuite les diabolins, et à trois mois, les pieds qui ont échappé à ces insectes ont une hauteur de 20 pouces.

Deux ennemis redoutables se présentent alors : le maoka, ou ver blanc, larve d'un hanneton et l'écrevisse, insecte qui naît d'une mouche. Cette mouche pique l'écorce, dépece un œuf d'où sort un petit ver en spirale, qui, en naissant, ronge la partie ligneuse du cotonnier et lui donne un aspect chancreux en cet endroit.

Le cotonnier sauvé de tous ces ennemis, voit ses fleurs attaquées par des punaises vertes qui font avorter le fruit ou languit affamé par des pucerons qui l'affaiblissent, le stérilisent ou le tuent. Il est à remarquer que ces pucerons ne se montrent que sur les arbustes malades.

Le premier recensement où l'on voit figurer le cotonnier est celui de 1720.

A cette époque la Guadeloupe possédait :	1,447,000	pieds.
En 1730, elle avait.....	10,400,000	
Le recensement de 1738 porte.....	8,930,000	
Celui de 1740.....	8,333,300	
Celui de 1742.....	8,207,910	
Celui de 1743.....	4,985,850	
En 1753 le nombre de pieds était de...	7,450,400	
En 1767 de.....	12,157,000	
En 1777 de.....	11,975,000	

En 1790, la culture du cotonnier utilisait 8,766 carrés, et la colonie exportait directement en France.....	257,800	livres.
A la Martinique.....	957,400	

Ensemble..... 1,215,200

Canne. — Nous en parlerons lorsque nous indiquerons les procédés de culture et de fabrication.

Cacao. — Le cacaotier ou cacao n'a commencé à être cultivé aux îles qu'en 1657.

Le père du Tertre écrit :

« J'ay esté fort long-temps dans les Isles, sans avoir jamais veu un seul arbre de cacao ; mais enfin les Sauvages ayant découvert en l'année 1657 à Monsieur du Parquet, ce trésor qui estoit caché dans la Capsterre de son Isle, plusieurs per-

sonnes en ont planté, et le cultivent fort heureusement ; cet arbre ne se plaît que dans des lieux ombrageux et humides.

« Il est si délicat, que non seulement il ne peut porter son fruit ailleurs ; mais aussi les vents violens, les trop grandes ardeurs du Soleil, et les grandes fraîcheurs des nuits, l'en empêchent. Il ne croist guères plus haut que l'Acajou, et a plusieurs rameaux chargés de feuilles, assez semblables à celles des Chastaigners, mais un peu plus grandes. La forme extérieure de son fruit approche de celle d'un melon, mais il est un peu plus pointu, il est jaune quand il est meur, et remply d'une grande quantité de fruits, comme des glands entassez et serrez les uns contre les autres. La substance de ces petits fruits est comme celle de l'amande ; mais brune, et oléagineuse, un peu amère, mais fort nourrissante, et ce sont ces grains que l'on nomme Cacao, ou Cacou, et dont l'on fait la chocolate, tant en usage, et si renommée parmy les Portugais et les Espagnols, qu'elle passe quelquefois pour monoye, dans les lieux où l'on en fait beaucoup. Cette marchandise est très-bonne, et si les habitants des Isles s'étudient à la cultiver, je crois qu'ils pourront faire un profit considérable. »

Le mot cacao a survécu jusqu'à nos jours, malgré le père Labat qui ne reconnaît pas aux Français, derniers venus en Amérique, le droit d'imposer des noms dans le Nouveau-Monde. « On dit caco et cacoyer aux Isles. On dit cacao et cacaotier partout ailleurs. Les François qui sont les derniers établis à l'Amérique ne doivent pas, ce me semble, jouir du privilège d'imposer des noms : cela est dû aux Espagnols, puisqu'ils ont découvert la païs, et puisqu'ils disent cacao, je le dirai comme eux. »

Le cacaotier ne fut pas dans le principe l'objet d'une culture spéciale. Sous l'administration du Gouverneur Giraud de Poyet (1728-1734), la culture commença à se répandre dans la colonie.

L'établissement d'une cacaotière exige les soins suivans :

Le terrain doit être entouré d'une forte lisière de grands arbres, particulièrement du côté où soufflent les vents réglés. Des lisières doubles ou triples d'orangers, de corossoliers, d'immortels sont préférables aux grands arbres qui, renversés par les ouragans, brisent les cacaotiers. Ces dernières lisières doivent être couvertes par des bananiers.

Il doit posséder une terre vierge, condition essentielle de l'établissement de la plantation, car le cacaotier ou cacoyer est un arbre extrêmement délicat dans toutes ses parties, ne poussant qu'une seule racine, assez petite et tendre, qui ne s'enfoncé qu'à proportion de la facilité qu'elle trouve à pénétrer dans le sein de la terre et à s'y nourrir.

Préalablement il faut sonder en plusieurs endroits pour s'assurer de la profondeur du sol, car si à 4, 5 ou 6 pieds de profondeur on rencontre des banes de rocher ou des amas de pierres, il faut chercher un autre terrain. En effet, dès que la racine rencontrera ce sous-sol pierreux, elle se recourbera sur elle-même, cessera de profiter et l'arbre qu'elle entretenait dépérira à vue d'œil.

La racine du cacaoïer s'accommode cependant d'un sous-sol sablonneux ou composé de terre grasse (terre à potier) ou d'un terrain graveleux, bien qu'elle le perce avec peine.

Le terrain doit être en outre frais, et préférablement choisi dans les lieux bas, unis, voisins d'une rivière, coupée par quelques petits ruisseaux. Il ne doit pas être trop étendu, ni trop resserré. Les arbres seraient étouffés dans le dernier cas, ou trop exposés au grand vent dans le premier. Un terrain de cent toises ou environ est suffisant avec 200 pas en carré. Selon la grandeur de la plantation, on le divise en carrés de cette longueur et largeur, en ayant soin de les séparer par des haies.

Lorsque le terrain a été ainsi préparé, on le laboure à la houe, aussi profondément que possible, opération qui a pour effet de permettre au sol de recevoir également la pluie et les rosées, et d'être débarrassé des racines et des petites souches d'arbrisseaux ou des plantes qui ne paraissent pas.

Pour le diviser on se sert d'un cordeau de la longueur de tout le terrain, ayant des nœuds ou marques, de 8 en 8 pieds, et on plante un piquet à chaque division. Le premier rang achevé, le cordeau est enlevé et étendu à 8 pieds de distance des premiers piquets, en observant qu'il soit bien parallèlement et que les piquets soient en quinconce. Chaque division de la plantation contient ordinairement 5,625 pieds d'arbres.

Des habitants plantent de 6 pieds en 6 pieds, d'autres de 5 en 5, avec intention, ces derniers, de couper les arbres devenus grands de manière à n'avoir que la moitié de la plantation de 10 pieds en 10 pieds. Cette coupe n'est généralement pas faite. On a planté très près pour permettre aux branches de couvrir la terre et d'empêcher les herbes de pousser ; puis on n'a pas voulu faire le sacrifice des arbres venus et qui se nuisant réciproquement par leur voisinage trop rapproché, finissent par dépérir.

Les allées sont droites, ce qui permet de mieux surveiller le travail.

Le terrain disposé, il faut l'ensemencer. Cette opération se fait au dernier quartier de lune, et par un temps pluvieux, ou du moins sombre et disposé à donner de la pluie. Les cosses

de cacao, en état d'être cueillies, sont prises à l'arbre, ouvertes et mises en terre, trois graines autour de chaque piquet, en ayant soin de les placer à une distance d'environ trois pouces les unes des autres, et en les laissant couler dans un trou de 3 à 4 pouces de profondeur, de manière à les placer droites, le gros bout en bas et on les recouvre légèrement de terre.

Si le terrain n'a pas été labouré, la terre est remuée autour des piquets avec un petit instrument fait comme le fer d'une houlette, on y pratique un trou, puis on glisse l'amande.

Quand l'arbre a acquis une hauteur d'un pied et demi à 2 pieds, on choisit le sujet le plus vigoureux pour le laisser en place, et on enlève les deux autres qui servent soit à remplacer les sujets morts, soit à être plantés dans d'autres lieux.

Les habitants préférèrent ce mode de plantation aux pépinières. « Ils m'ont assuré, dit le père Labat, que l'expérience leur avoit appris, que les arbres plantez de cette manière ne réussissoient pas bien, parce que leur principale racine étant très délicate, et étoit impossible, quelque soin qu'on se donnât de la tirer de terre sans l'endommager, ou en elle-même, ou dans la petite chevelure dont elle est garnie, et de la placer dans un autre endroit, sans changer un peu la situation ou la direction de quelques-unes de ses parties, ce qui suffisoit pour l'empêcher de reprendre, et de produire un bel arbre. »

Les vides d'une cacaotière se remplissent en plantant sur place de nouvelles amandes.

L'arbre est si délicat qu'il faut prendre les plus grandes précautions pour éviter qu'il ne soit brûlé par le soleil. Les lisières qui entourent le terrain ne le défendent que contre le vent. Pour garantir les jeunes pousses contre le soleil, on plante du manioc en même temps que les amandes. On pratique deux rangées de fosses de manioc dans toutes les allées à une distance d'environ un pied et demi des piquets. Le manioc en poussant abrite les jeunes arbres et empêche la croissance des herbes, mais il faut sarcler souvent jusqu'à que ce dernier résultat soit obtenu.

Au bout de douze à quinze mois, on arrache le manioc, mais on en replante d'autres, en ne mettant cependant qu'un rang de fosses au milieu des allées, et pour tenir la terre nette, et avoir moins de sarclages, on plante entre le manioc et les cacaotiers des melons, des concombres, des giraumonts, des ignames ou des patates.

Quelques habitants plantent le manioc un mois avant le cacao. Méthode excellente en ce qu'elle permettait au manioc de couvrir et défendre le cacao quand il levait, ce qui a lieu, sept ou huit jours après la plantation.

Quinze ou vingt jours après, l'arbre a 5 ou 6 pouces de hauteur, et de quatre à six feuilles couplées, s'étendant également autour du centre commun qui est toujours un bouton au-dessous duquel elles sortent à mesure que le tronc s'élève.

A dix ou douze mois, il a près de 2 pieds de hauteur et douze, quatorze ou seize feuilles. A vingt ou vingt-quatre mois, sa hauteur varie entre 3 pieds et $1/2$ et 4. En ce moment le bouton s'ouvre pour se partager en cinq branches, rarement six et jamais sept. On coupe la sixième et la septième branche. Les feuilles alors cessent de pousser sur le tronc, elles croissent sur les maîtresses branches qui s'élèvent et grossissent en produisant de plus petites feuilles, pendant que le tronc croit et grossit en proportion de la bonté de la terre.

La floraison a lieu à deux ans et demi. Ces premières fleurs sont sacrifiées ordinairement pour fortifier davantage l'arbre. On ne laisse que quelque-unes des fleurs qui viennent à trois ans. A quatre ans, on n'y touche plus. A six ans, l'arbre acquiert toute sa force.

Le fruit est mûr quatre mois après la chute des fleurs.

La récolte est faite par des nègres munis chacun d'un panier, et qui arrachent les fruits ou brisent le pédoncule avec une petite fourchette de bois. Les fruits sont mis en tas, puis on retire les amandes des cosses qui sont coupées ou ouvertes en les frappant avec un morceau de pierre. On enlève grossièrement le mucilage et on les porte à la maison.

Là, on les met dans des auges en bois, ou dans un carré de planches un peu élevé de terre; on les couvre de feuilles de balisier et de quelques nattes sur lesquelles on place des planches et des pierres pour les tenir bien serrées et bien pressées.

Pendant quatre ou cinq jours, on les remue et les retourne tous les matins. Elles fermentent, perdent la couleur blanchâtre qu'elles avaient en sortant de la cosse et deviennent d'un rouge obscur. Cette opération a pour but de leur enlever leur excès d'humidité.

Après avoir bien ressué, ainsi qu'on le dit aux îles, elles sont exposées au soleil, étendues sur des claies où on les remue de temps en temps. Le soir elles sont mises à couvert, ou si le temps est humide ou pluvieux, pour empêcher l'humidité de les gâter. Elles sont sèches après trois jours d'exposition au soleil et au vent.

Alors on les met dans des futailles ou des sacs, ou en grenier. Elles se conservent longtemps si on les serre dans un endroit sec, et qu'on les expose au soleil deux ou trois fois par an.

Une fois la cacaotière bien établie, les arbres bien poussés, il ne s'agit plus que d'arracher de temps en temps les herbes pour tenir le terrain toujours propre, rechausser les arbres avec de la bonne terre après avoir labouré tout autour, tailler les bouts secs des branches, ou pour les renouveler. Cette dernière opération se fait après la récolte de la Saint-Jean, un peu avant le commencement des pluies. L'autre récolte se fait à la Noël et donne une livre ou une livre et demie par arbre, la récolte de la Saint-Jean, une livre, lorsque les arbres ont de 5 à 8 ans.

Nous n'avons pas à nous occuper du mode de préparation du chocolat. Disons seulement que le mode de culture n'a pas varié depuis le père Labat.

De 1700 à 1715, il n'existait que peu d'arbres cultivés.

Les dénombrements indiquent ainsi les progrès de la culture.

1720.....	3,650	pieds
1730.....	11,850	
1753.....	25,850	
1755.....	45,849	
1767.....	134,292	
1772.....	289,506	
1777.....	450,000	
1781.....	190	carrés cultivés.

Les états de douanes indiquent en livres les exportations de la colonie pour les années suivantes :

1775.....	102,359
1789 (Six derniers mois)....	10,000
1790 (Six premiers mois)...	24,300
1790 (Etat de la douane de... France)	269,000

Roucou ou Rocou. — Le rocouyer ou roucouyer (*Bixa orellana*) s'élève d'une hauteur de 12 à 15 pieds et est fort touffu. Tiges droites, garnies de feuilles. Bois blanc, cassant. feuilles grandes, cordiformes, minces, longues de 4 à 5 pouces sur 3 de largeur, alternes, lisses, luisantes, d'un beau vert clair, garnies en dessous de plusieurs nervures roussâtres. Jeunes rameaux produisant deux fois par an, à leur axtrémité, des groupes de fleurs rosacées, large, d'un rouge pâle, avec les bords plus colorés, inodores, insipides, pourvues de nombreuses étamines et d'un pistil. Corolle à dix pétales, veinés et disposés sur deux rangs. calice à cinq dents. Aux fleurs succèdent des gousses arrondies, d'un à deux pouces de diamètre, d'un violet purpurin, hérissées de pointes d'un rouge foncé; elles sont comprimées, rougissent en mûrissant, s'ouvrent en deux parties égales,

contiennent des petites graines ridées, grosses comme celles de coriandre, couvertes d'une pulpe visqueuse, d'un rouge de feu, et d'une odeur assez forte, en forme d'un pepin de raisin et fixées par des filets ou placentas oblongs.

La pulpe qui entoure les graines donne une teinture rouge servant à mettre en première couleur les laines blanches destinées à être teintes en rouge, bleu, jaune, vert et autres couleurs. Cette teinture s'appelle du nom caraïbe *rocou* par corruption *rocou*.

Le père du Tertre s'exprime ainsi sur le *rocou* :

« Le *Rocou* est un arbrisseau qui dès sa racine pousse plusieurs branches qui croissent en arbrisseaux, et se divisent en plusieurs autres petites branches. Ses feuilles sont fort semblables à celle de Lilac. Il porte deux fois l'année plusieurs bouquets de fleurs blanches, meslées de rouge, et semblables en leur forme, à celles de l'*Elebore* noir. Ses fleurs sont remplies d'une infinité de petites étamines jaunes, à pointes rouges. A la cheute de ces fleurs croissent des boutons lannez, tout hérissés de petites pointes brunes, délicates, et qui ne picquent point. Quand ils sont meurs, il y a dans le milieu deux doubles rangs de petits grains ou pepins, tout environnés d'un certain vermillon ou peinture rouge liquide, que les sauvages appellent *Rocou*. C'est de cette peinture qu'ils se peignent, lorsqu'ils font voyage : mais auparavant ils la dissolvent avec de certaines huiles, qu'ils font expres de quelques graines. Les Européens l'accommodent avec des huiles de lin, la battant dans un mortier avec cette huile, et après l'avoir réduite en masse ils l'envoient en France, où l'on s'en sert pour donner couleur à la cire jaune, lors qu'elle est trop pâle. L'on s'en sert aussi pour donner couleur à la chocolate, il y en a qui se contentent de la battre dans le mortier sans huile, et de la réduire en masse ou en tablettes, lesquelles étant dissoutes avec de l'urine, font une teinture rouge, qui tient aussi fort que les meilleures teintures de l'Europe : c'est encore une assez bonne marchandise. Au reste, cét arbrisseau est celui dont Scaliger fait mention, et qu'il nomme *Arbor finium roqundorum*, arbre limitant les possessions.

Nous donnons tous les renseignements sur la plantation.

La plantation se fait généralement de mars à fin mai.

Le terrain, bien nettoyé, on fait à la houe de petits trous dans lesquels on met de trois à quatre graines. La distance entre chaque trou est de 8 pieds en carré. On sarcle et entretient

comme pour les autres arbres. On l'ététe pour faciliter la récolte des gousses, le faire épaissir et le convertir en buisson.

La cueillette se fait deux fois par an vers la Saint-Jean et Noël.

Quand dans une grappe une cosse s'ouvre, toute la grappe est mûre. Le rocou cueilli en cet état est désigné sous le nom de rocou vert.

Si on le cueille quand il y a plus de cosses sèches que de vertes, c'est du rocou sec.

Vert, il peut se garder quinze jours avant d'être épluché et fait ; il rend alors un tiers plus que le rocou sec, et il est plus beau.

Sec, on peut le garder six mois avant de le manipuler.

Les graines écalées, comme dit le père Labat, sont jetées dans un ou plusieurs baquets appelés *canots de trempe*, à trois ou quatre fois. Elles sont battues un peu avec un pilon, l'espace d'un *Miserere*, puis les baquets sont remplis d'eau à 8 ou 10 pouces près du bord. Pour trois barils de graines, il faut cinq barils d'une eau claire et vive. Les graines restent huit jours dans le canot de trempe, où on les remue deux fois par jour avec un rabot, un demi-quart d'heure chaque fois.

Cette première opération terminée, on passe le rocou dans des paniers sur le canot pour y faire tomber toute l'eau et les graines, puis on le transvase dans un second baquet, épais de 4 pouces par dessous, et appelé *canot de pile*.

Si l'on veut mettre en même temps de nouvelles graines à tremper, on retire l'eau désignée sous le nom de *première eau*, du canot de trempe pour la mettre en réserve dans un autre baquet ou *canot de garde*, parce que l'eau ainsi gardée doit être partagée sur la seconde et troisième eau pour cuire le rocou.

Les graines, placées dans le canot de pile, sont écrasées un peu plus d'un quart d'heure avec des pilons mus par des bras vigoureux. Après quoi elles restent à tremper dans le canot de pile ou un autre canot de trempe pendant une heure ou deux dans de l'eau claire ou qui aura servi ; on les passe ensuite au panier, en les frottant bien dans les mains où elles sont cassées, puis on les remet une seconde fois dans le canot de pile où elles sont encore repilées, frottées et passées comme la première fois. C'est la *seconde eau* que l'on garde aussi.

On les met alors à ressuer bien enveloppées de feuilles de balisier dans un baquet appelé *canot à ressuer*, et où elles restent, sans y toucher, au moins huit jours et jusqu'à ce qu'on aperçoit qu'elles veulent moisir.

Placées de nouveau dans les canots de pile, elles sont écrasées comme la première fois, puis frottées, relavées et passées deux fois, après avoir trempé un jour ou deux dans les deux eaux et l'eau qui en sort s'appelle la *troisième eau*.

« Il y en a qui les mettent encore à ressuer, ajoute le père Labat, pour en tirer encore de l'eau à faire du rocou ; mais ce rocou est trop faible, et ce n'est qu'un tems perdu, et rend votre rocou de moindre qualité. On peut bien si l'on veut faire cette façon, mais l'eau doit servir à tremper d'autres graines, comme l'eau du rocou, c'est-à-dire celle qui reste après avoir tiré les écumes qui doit être mise dans un canot pour les garder à cet usage, que l'on nomme *canot à l'eau*.

« Outre ce canot on doit en avoir un autre, que l'on nomme *canot à laver*, qui doit toujours être plein d'eau afin que ceux qui manient les graines et le rocou s'y lavent les mains et y lavent les paniers, pilons et hebichets, afin de ne rien perdre, car cette eau est plus propre à tremper les graines et doit être jointe à l'eau du rocou, parce que l'une et l'autre en contiennent toujours un peu, et communique cette impression lorsque vous voulez faire votre rocou, ce qui se doit faire incontinent après votre seconde eau tirée.

« Il faut prendre cette eau et la passer sur un canot appelé *canot de passe* dans un hebichet. Ce canot de passe sera plus commode s'il est partagé par le milieu, car l'eau doit être passée deux fois sur l'hebichet, qui doit être lavé souvent dans le canot à laver. Ce canot de passe doit être bien net, et l'on doit mêler à cette seconde eau un bon tiers de la première. On passe la troisième eau de même, la mêlant avec les deux tiers de la première. »

L'eau, passée deux fois à l'hebichet, est transvasée dans une ou plusieurs chaudières en fer, en la faisant filtrer sur une toile claire et souvent lavée. Mise sur le feu, elle ne tarde pas à jeter de l'écume, qui est enlevée et placée dans le *canot aux écumes*, en ayant soin de diminuer le feu si elle vient trop vite.

Quand cette eau n'écume plus, elle n'est bonne qu'à mettre dans le canot à l'eau pour tremper les graines.

Lorsque les écumes sont en quantité suffisante pour être cuites, on les met dans la chaudière dite *batterie*, sous laquelle existe un assez grand feu, que l'on diminue à mesure que les écumes montent. De temps en temps on éclaircit les chaudières notamment la batterie avec de la pierre ponce.

Un nègre, placé devant la batterie, la remue presque continuellement et détache le rocou qui, sans cela, s'arrêterait au fond et sur les bords.

Quand le roucou saute, on diminue le feu afin d'éviter une cuite prompte. Lorsqu'il ne saute plus, on ne laisse que du charbon sous la batterie et on ne remue plus qu'un peu, cela s'appelle *vesser*.

Le roucou, s'épaississant et formant masse, est tourné et retourné souvent dans la chaudière, et le feu est diminué insensiblement, afin de l'empêcher de brûler. La cuite dure de 10 à 12 heures,

On sait que le roucou est cuit quand il ne prend plus sur votre doigt mouillé. Alors on le laisse un peu durcir dans la chaudière avec une chaleur très modérée, en le retournant pour le faire cuire et sécher de tous côtés.

Le roucou tiré de la batterie, façonné en manière d'une masse plate, est placé sur une planche sur laquelle il refroidit pendant 8 ou 10 heures. On l'arrange ensuite en pain. Le nègre, chargé de cette opération, frotte légèrement les mains avec du beurre frais, du saindoux ou d'huile de carapat.

Chaque pain, de 2 à 3 livres, est enveloppé dans des feuilles de balisier, amorties au feu.

Le père Labat déclare que le roucou valait encore vingt sols la livre en 1694 et qu'antérieurement son prix était de 30 sols. Après la paix de Riswick le prix baissa jusqu'à 6 et 7 sols la livre, par suite d'une trop grande fabrication.

En 1775, la Guadeloupe, qui ne s'était jamais livrée d'une manière suivie à cette culture, ne produisait pas de rocou.

Saint-Domingue	exportait 51,861 livres
Cayenne 300,355

Ensemble 352,216

Dont la valeur était de... 220,369^l 10^s

Jusqu'en 1847, le rocou n'a pas figuré comme production coloniale dans les états de douane de la Guadeloupe. Dans le cours de cette année 3,000 kilogrammes de rocou étaient expédiés en France.

La colonie se livrait donc à la culture du roucouyer.

Deux habitants des Vieux-Habitants avaient pris l'initiative de cette culture, MM. de Cachard père et Perriolat.

M. Perriolat par sa persévérance et les améliorations apportées à la fabrication peut être considéré comme le créateur de cette industrie. Nous constatons avec plaisir qu'il a acquis une grande fortune et une renommée bien méritée, puisque sa marque est la première entre tous les fabricants.

La culture du roucouyer se pratique ainsi dans notre colonie.

Des carreaux bien défoncés sont préparés pour recevoir le semis en pépinière, et recevaient les graines des plus belles grappes d'une bonne espèce, préalablement séchées à l'ombre. Ces graines, bien arrosées, lèvent au bout de dix jours. Alors on éclaircit les carreaux de façon à laisser un intervalle de 4 pouces environ entre les plants destinés à être transplantés.

La transplantation peut se faire lorsque les arbustes ont de sept à huit mois ou de quinze à dix-huit mois. Passé ce dernier âge, les plants reprennent difficilement.

Lorsque l'époque de cette opération arrive, et le meilleur moment est le mois de novembre, on prépare la terre quelques jours à l'avance. On jalonne d'abord en quinconce à une distance variant selon la bonté du sol. Dans les très bonnes terres de fond et d'aullvion, la distance est de 15 pieds entre les rangs dans tous les sens, pour le littoral, et de 8 à 12 pieds pour les hauteurs selon la qualité du sol.

Puis on défonce le plus profondément possible l'emplacement qui doit recevoir les plants. Les trous ont généralement de 50 à 60 centimètres de diamètre sur 35 à 40 centimètres de profondeur.

La transplantation se fait absolument quand la terre est fortement mouillée, et autant que possible par un fort grain. Dans ces conditions 90 p. 100 des plants reprennent du premier coup.

Dans les hauteurs, le rocouyer, transplanté de cette manière, produit à deux ans et est en plein rapport entre quatre et cinq ans, doit être taillé à raz de terre entre douze et quinze ans et vit de vingt-cinq à trente ans (altitude de 3 à 500 mètres).

Dans les bonnes terres du littoral, il rapporte de douze à quinze mois, est en plein rapport à trois ans, est taillé à raz de terre entre cinq et six ans, et ne vit que de sept à neuf ans.

La taille donne à la plante dans les hauteurs, la vigueur d'un jeune plant. Sur le littoral il ne produit après que trois à quatre récoltes, puis meurt.

Six variétés de rocouyer sont cultivées à la Guadeloupe.

Rocouyer vers rouge à fortes gousses bien nourries ;

Rocouyer rose à gousses moins fortes, mais plus nombreuses par bouquets.

Ce sont les meilleures espèces.

Rocouyer appelé sous le vent *bonda* à Madame Borgne ou tête à Madame Borgne.

Cette espèce dont la capsule mûre a le bout recourbé donne de bons produits. Sa pâte est la plus chargée de matière colorante. La gousse à peine ouverte laisse malheureusement couler les graines, et les cultivateurs la rejettent en l'écoquant parce que les piquants qui l'entourent engendrent des panaris.

Rocouyer nain à gosses $\frac{2}{3}$ plus petites que celles des deux premières espèces.

Les noirs considèrent sa racine comme un puissant alexitère et un excellent remède contre la syphilis.

Rocouyer de Cayenne à gosses énormes renfermant peu de graines.

Rocouyer à fruits verts, à gosses plus grosses que celles des deux premières espèces, mais ayant moins de graines.

L'intervalle entre les jeunes plants transplantés est cultivé pendant les deux premières années. Ces cultures consistent en maïs, manioc et vivres du pays, et ne nuisent pas au développement des rocouyers.

La récolte a lieu deux fois par an : du 15 juillet au 5 ou 10 septembre, et du 15 décembre à fin janvier. Celle de juillet est ordinairement la plus belle, mais quelquefois le sec la fait manquer. Alors celle de décembre est plus productive qu'elle n'aurait été en temps normal.

Les gosses sont cueillies, quand dans un bouquet, on trouve le $\frac{1}{3}$ ou la $\frac{1}{2}$ ouvertes. Elles sont mises en tas, puis portées dans les cases à égrener, où les écousseuses s'en emparent immédiatement et sont payées à raison d'un sou par kilogramme de graines ou de 15 sous par quart de 25 litres de graines bien foulées.

Sur le littoral, la récolte se fait quand toutes les gosses sont mûres. La graine est alors sèche et pèse beaucoup moins. Le kilogramme se paie sur le pied de 7 à 10 centimes.

Les premiers rocous expédiés de la Guadeloupe étaient fabriqués d'après la méthode de Cayenne, c'est-à-dire pilés à bras, mis à macérer après plusieurs lavages successifs, puis soumis à la cuisson. C'est le mode de fabrication décrit par le père Labat.

Les ouvriers qui travaillaient le recou éprouvaient des céphalalgies dues à l'odeur pénétrante de la graine qui, pendant la macération, exhale des émanations fétides de matières fécales. Or les noirs ont une répugnance invincible pour toute matière fécale. Après l'émancipation, les anciens esclaves attachés aux rocouyères, désertèrent ce travail, car il n'y a pas eu d'exportation en 1848 et 1849.

M. Perriolat avait vainement tenté de retenir ses cultivateurs. La macération était un obstacle. Il résolut de la briser. Ses recherches eurent un plein succès, et il trouva la solution du problème, en inventant un moulin qui broyait la graine après l'égrénage et en supprimant la macération.

Ce moulin était formé de deux cylindres de 50 centimètres de long sur 30 de diamètre, monté sur des petits bâtis en fer

reposant eux-mêmes sur des châssis en bois, et mu par des courroies en cuir, montées sur des tambours qui étaient fixés sur l'arbre d'une roue hydraulique.

Quatre de ces moulins furent placés sur l'habitation de M. Perriolat, en 1849, et les premiers produits envoyés en France, en 1850, se vendirent aussi chers que ceux des meilleures marques de Cayenne.

En 1854, M. Perriolat porta à huit le nombre de ces moulins et fabriqua deux barriques de pâte par jour ou 400 kilogrammes.

En 1860, il substitua à ces petits moulins deux puissants moulins formés de deux cylindres tournant en sens contraire avec une vitesse inégale, mais d'un diamètre de 80 centimètres et d'une longueur d'un mètre et montés sur châssis moitié en fer, moitié en bois.

Ces améliorations ne le satisfirent pas. Il inventa, en 1873, des moulins tout en fonte, marchant au moyen de transmissions par engrenage.

Sa fabrication progressait, sa marque prenait incontestablement le premier rang. Avec la fortune qui lui arrivait légitimement par un travail intelligent, il agrandissait son exploitation et acquérait de nouvelles terres.

Aujourd'hui, M. Perriolat possède deux grandes usines ayant chacune trois de ces moulins.

Aussitôt l'égrénage opéré, les graines sont portées aux moulins où elles passent de trois à quatre fois dans chacun d'eux, jusqu'au moment où elles forment une pâte très fine. Ces trois moulins constituant ensemble le système de fabrication donnent quatre barriques de pâte par 12 heures de travail (800 kilogrammes.)

Quand la pâte est fine, elle est mise en pains de 2 à 4 kilogrammes, placée ensuite, après avoir été enveloppée de feuilles de séguine, dans des barriques à vin où elle est soumise pendant plusieurs heures à une forte pression afin de faire entrer le plus de pâte possible dans chaque barrique.

Après 3 ou 4 heures de pression, la barrique est formée et prête à être expédiée.

L'exemple de M. Perriolat fut imité, ses moulins adoptés, et les marques ci-après furent connues en France : *Cachard* et *Renoir*, et depuis 1866, *Clayssen*, *Amé-Noël*, *Cabre*, *Latapie*, *Butel*, *Poirier*.

La marque Perriolat a toujours trouvé un prix plus élevé d'au-moins un cinquième sur les autres marques.

Le haut prix du roucou a engagé plusieurs petits planteurs à se livrer à la culture du roucouyer. Ils portent leurs graines

aux propriétaires d'usine et les vendent à un prix représentant le tiers de celui auquel le rocou en pâte est coté en France. D'autres réclament la pâte. Dans ce cas, l'usinier prélève 1/3 de la pâte fabriquée et fait payer tous les frais de barrique, de fonçage, etc.

L'exportation du rocou a suivi la progression suivante :

ANNÉES.	EXPOR- TATION.	ANNÉES.	EXPOR- TATION.	ANNÉES.	EXPOR- TATION.
	Kilogr.		Kilogr.		Kilogr.
1850	31,504	1859	148,200	1868	260,490
1851	20,543	1860	132,600	1869	296,673
1852	42,924	1861	188,500	1870	366,361
1853	49,400	1862	190,400	1871	675,938
1854	50,488	1863	124,400	1872	668,896
1855	49,520	1864	112,200	1873	538,498
1856	101,620	1865	151,745	1874	308,370
1857	131,528	1866	126,836	1875	266,011
1858	188,260	1867	166,546	1876	352,677

Nous avons la moyenne des prix de rocou Perriolat.

De 1849 à 1854 ce prix a été de 3 francs le kilogramme.

De 1854 à 1856, le prix est resté normalement le même, mais sans vente.

Les premières ventes ont recommencé en 1857, à 80 centimes le kilogramme, prix qui s'est maintenu jusqu'en 1865.

L'ouragan du 3 septembre de cette année ayant détruit une partie des plantations et provoqué, par suite, une diminution dans la production, les prix se sont élevés, bien que cependant cette production n'ait fait que s'accroître.

Les prix ont été de :

2 francs le kilogramme en 1866;

3 fr. 50 cent. le kilogramme en 1867.

4 fr. 50 cent. et 5 francs..... en 1868.

4 fr. 50 cent..... en 1869.

4 fr. 50 cent..... en 1870.

Après la déclaration de la guerre, les ventes ont cessé, mais les prix sont restés nominalement de 4 à 5 francs, jusqu'en 1871. Au mois d'août de cette année les ventes ont recommencé à 1 fr. 50 cent. le kilogramme, prix qui s'est maintenu en 1872.

Depuis lors la baisse a été constante et les prix se sont élevés à :

1 franc le kilogramme	en 1873.
1 franc à 80 centimes.....	en 1874.
80 à 70 centimes.....	en 1875.
70 centimes à 1 fr. 50 cent....	en 1876.
90 à 70 centimes.....	en 1877.

Cette baisse est attribuée à deux causes :

Production trop grande qui a été pour la Guadeloupe jusqu'à près de 700,000 kilogrammes, lorsque la consommation totale de la France ne s'élève pas à 500,000 kilogrammes.

Découverte de produits tinctoriaux extraits du goudron de houille qui remplacent avantageusement le rocou qui ne sert plus guère aujourd'hui qu'à passer certaines étoffes par une première préparation avant de leur donner leur couleur définitive.

Cette baisse de prix se maintiendra tant que la production à la Guadeloupe, à Cayenne et au Para ne sera pas descendue à 300,000 kilogrammes.

Indigo. — La culture de l'indigo a été pratiquée autrefois, mais seulement dans les îles dépendantes de la Guadeloupe.

Bien qu'il existât dans le pays un indigotier appelé Anil de la Guadeloupe, on introduisit l'indigotier franc avec lequel on préparait l'indigo.

Nous ne citons qu'à titre de renseignement cette culture abandonnée depuis fort longtemps, et nous donnons le nombre des indigoteries autrefois établies.

Le recensement de 1686 porte les indigoteries, savoir :

Marie-Galante.....	51
Saint-Martin.....	27
Saint-Barthélemy.....	14
	<hr/>
Total.....	87
	<hr/>
En 1710 elles étaient réduites à.....	34
En 1715 à.....	6
En 1730, il n'en existait plus.	

VII.

A tous ces arbres et arbrisseaux s'accrochent les lianes qui portent jusque dans les airs un riche tapis de verdure. La nature tropicale prodigue ici les tons de sa palette magique, prend toutes les formes, exhale tous les parfums, et, par la

l'abondante intensité de ses productions variées, force l'homme à adorer Dieu qui dans sa puissance infinie a jeté tant de magnificence sur des splendeurs étonnantes.

Un volume ne suffirait pas pour décrire toutes ces lianes qui décorent la terre et les arbres. Nous ne pouvons que faire un choix et ne présenter que quelques spécimens.

Le *Liseron maritime* ou Patate de mer, aux fleurs pourprées, aux semences veloutées de noir contenues au nombre de trois ou quatre dans des loges membraneuses de couleur tannée. Il croît au bord de la mer.

Ses feuilles macérées avec du sel, du sucre et du vinaigre, sont un précieux antiscorbutique prévenant la pourriture des gencives. Les feuilles fraîches sont émollientes et résolatives, et ajoutées dans les bains fortifient le corps dans les affections scrofuleuses; appliquées sur un exutoire favorisent la suppuration. Cette liane est en outre sternutatoire, sudorifique et diurétique, est employée avec succès dans les engorgements lents de l'abdomen, dans l'ascite, dans les fièvres quartes rebelles, dans plusieurs affections cutanées.

Le *Quamoclit purgatif* (*Convolvulus brasiliensis*), vulgairement liane à Bauduit, tiges nombreuses, grimpantes, glabres, herbacées, garnies de feuilles amples, alternes, distantes, longuement pétiolées, larges, ovales, en cœur, glabres, à trois lobes inégaux. Fleurs grandes, d'un beau rouge vif. tube de la corolle épais, renflé, rétréci, cylindrique à sa base, long d'un pouce, d'un vert pâle. limbe ample à cinq lobes, marqué en dessous d'une étoile à cinq rayons lancéolés, étamines d'inégales grandeurs, plus courtes que la corolle. Anthères allongées. Stigmate en tête. Fruit : capsule arrondie à deux loges contenant deux semences.

Il contient un suc laiteux qui a la vertu de la scammomé. Les superpurgations sont arrêtées au moyen du vin sucré. On se purge avec une poignée coupée en petits morceaux et infusée pendant une nuit dans quatre onces de vin.

Le *Draconte à feuilles perforées*, ou Bois de Couleuvre, qui s'attache par quantité de racines vermineuses et latérales sur les arbres comme le lierre. La tige a un pouce de grosseur et monte en serpentant. Elle paraît écaillée, ce qui provient des cicatrices des feuilles tombées. Feuilles alternes, pétiolées, ovales, lancéolées, pointues, arrondies à leur base, remarquables par des ouvertures oblongues placées entre les nervures latérales, grandes, lisses, d'un beau vert, d'un pied et

de mi de longueur sur neuf à dix pouces de large, avec pétiole s'insérant par une gaine courte, fendue en devant. Les spathes naissent dans les aisselles des feuilles supérieures et sont ovales, lancéolées, en forme de nacelle, longues de plus de six pouces, lisses, d'un blanc jaunâtre en leur face interne. Le chaton est cylindrique, obtus, jaune, long d'environ cinq pouces sur un pouce de diamètre et ressemble à un épi de maïs. Les fleurs sont composées d'un calice à cinq folioles colorées et presque égales ; de sept étamines à filaments portant des anthères droites, oblongues, quadrangulaires ; d'un ovaire supérieur ovale, chargé d'un style cylindrique à stigmatte trigone. Le fruit est une baie arrondie contenant quatre semences au plus.

Les racines sont employées en médecine, mais leur suc âcre et caustique ne permet pas de les utiliser intérieurement. Elles servent comme escharotiques et neutralisent instantanément et décomposent le virus des morsures vénimeuses. Le suc est exprimé sur la plice et on le renouvelle tous les quarts d'heure. On emploie les bains de la décoction dans certaines maladies de la peau.

Le *Nandhrobe à feuilles de lierre*, ou liane contre-poison ou noix de serpent, dont les vrilles simples et roulées en spirale naissent dans l'aisselle des feuilles opposées aux pédoncules des fleurs. Feuilles cordiformes, trilobées, alternes, épaisses, un peu charnues, grandes, ovales, très arrondies à leur base, plus larges que longues, divisées vers le sommet en trois angles écartés, vertes, lisses, luisantes, glabres, soutenues par des pétioles tendres et cylindriques. Fleurs en roue, de couleur isabelle, naissant dans l'aisselle des feuilles, disposées en grappes, mâles et femelles. Ces dernières sont portées sur un embryon qui se change en un fruit sphérique ayant cinq pouces de diamètre, à écorce verte recouvrant une enveloppe ligneuse, cassante et réticulée. Le fruit est divisé dans le milieu de sa largeur par un petit bourrelet troué à plusieurs distances et qui lui permet de s'ouvrir lors de la maturité. Il est divisé intérieurement par une cloison membraneuse triangulaire formant trois loges contenant chacune cinq à six semences. Ces cloisons se réunissent à la base du fruit et forment une cavité. Les semences sont resserrées les unes contre les autres, ont environ deux pouces dans leur plus grand diamètre, ont une enveloppe ligneuse assez dure de couleur fauve et comme un bourrelet spongieux et de deux lignes de large tout autour d'elles. Dépouillée de cette partie ligneuse l'amande apparaît revêtue d'une pellicule très fine qui se détache aisément et laisse voir une substance blanche légèrement jaunâtre

prenant en vieillissant une couleur foncée. Elle a d'abord une odeur de savon, puis de l'huile un peu forte. Les cotylédons se séparent facilement, ont un goût très amer, désagréable, laissant à la bouche quelque chose de visqueux excitant la salivation et donnant des nausées.

Ces amandes sont le contre-poison du mancenillier et un remède souverain contre les morsures venimeuses du serpent. Dans ce dernier cas, on les pèle pour les appliquer en topique sur la blessure. Prises intérieurement à haute dose, elles sont purgatives. On en retire, par expression, une huile qu'on administre aux personnes empoisonnées et qui entre dans la composition des onguens. L'amande est fébrifuge et on la donne alors en émulsion que l'on obtient en pilant celles qui sont fraîches. Les semences sont un dangereux emménagogue.

L'*Acacie à grandes gousses*, ou liane à bœuf. Tiges cylindriques, épaisses fort longues, sarmenteuses et courant d'arbre en arbre jusqu'à plus d'une demi-lieue, pétiole commun de chacune des feuilles fournissant une couple de pinnules, chargée l'une et l'autre d'une ou deux paires de folioles et se terminant par une vrille simple ou bifide. Les folioles sont ovales-oblongues, obtuses, vertes, lisses, un peu coriaces. Fleurs petites, blanchâtres, polypétales, hermaphrodites, avec dix étamines, disposées en épis grêles. Le fruit est une gousse, la plus grande de toutes celles des plantes légumineuses, longue de deux ou trois pieds, large de trois à quatre pouces, aplatie, enflée aux endroits où se trouvent les semences, coriace, entourée par un cordon ligneux qui naît du pédoncule qui l'attache à la tige. Ces gousses renferment chacune de sept à neuf semences larges de deux pouces, un peu aplaties sur les côtés, arrondies en rein ou cœur, d'un rouge brun, enveloppées par une pulpe farineuse que les Caraïbes mangeaient. Les semences sont amères et se mangent bouillies ou boucanées. Les bœufs et les cochons marrons en sont très friands.

L'amande fraîche est un antidote neutralisant la plupart des poisons. L'écorce verte des siliques est un vulnéraire et donne une résine diaphane blanche et gommeuse qui durcit en séchant. L'amande rapée, pulvérisée et infusée pendant une nuit est usitée, en dose indéterminée, dans les fièvres lentes et intermittentes.

La famille des aristoloches est très nombreuse, mais nous ne décrirons que :

L'*Aristoloché bilobée*, vulgairement liane à caleçon ou fer à cavale, dont la racine a plus d'un pied de long et près d'un pouce d'épaisseur ; elle est noirâtre en dehors, jaunâtre en

dedans, très amère. Les feuilles ont au centre une échancrure considérable qui les divise en deux lobes et leur donne presque la forme d'un fer à cheval. Les fleurs sont d'un jaune-pâle et veinées de rouge brun.

Les racines entrent dans les tisanes apéritives sont emménagogues, béchiques, incisives ; excellentes et lavements dans les cas d'hémorrhoides internes arrivés à l'état de suppuration et faisant craindre la fistule. Leur décoction déterge les ulcères et fait mourir les sarcoptes de la gale.

La Colocasie hédéracée à petites feuilles sagittées, vulgairement petite liane brûlante. Tige radicante et tortueuse s'attachant aux arbres comme le lierre au moyen de petites racines vermiculaires poussant dans les nœuds, cylindrique, épaisse de près d'un pouce, glâbre, verdâtre, luisante, rameuse. Feuilles venant sur les jeunes rameaux pétiolées en fer de flèche, pointues, lisses, un peu cornues, alternes, caduques, d'un beau vert en-dessus, d'un vert jaunâtre en dessous. Pétioles cylindriques presque de la longueur des feuilles qui sont semblables à celles des gouets. L'extrémité de chaque rameau présente un bourgeon allongé et pointu qui, en s'ouvrant, laisse épanouir une nouvelle feuille, et l'extrémité du rameau s'allongeant offre un autre bourgeon de même forme. Spathe grande, ovale, pointue, épaisse, blanche. Chaton couleur d'or cylindrique et presque de la longueur de la spathe, se flétrissant dans la partie au-dessus de l'ovaire.

La Colocasie montante ou Liane Brûlante, dont les feuilles sont beaucoup plus larges, les fleurs plus grandes et bordées d'une couleur de jaune d'or.

Ces colocasies répandent un suc laiteux, si caustique dans la dernière espèce, qu'étant appliqué sur la peau, il rompt les vaisseaux lymphatiques et y produit des escarres. Dans la première espèce, cette causticité disparaît par la dessiccation, et on se sert alors des racines dans les maladies muqueuses, les affections glaireuses et pour donner plus de fluidité à la lymphe. La racine fraîche est un topique rubéfiant.

Le Gouet à Feuilles mitrées. Tiges grimpantes ayant de nombreuses racines qui s'attachent aux arbres, épaisses d'un pouce et portant l'empreinte des anciennes feuilles, noueuses en vieillissant. Écorce grise, pleine, fibreuse. Chair blanche tachetée de jaune. Du sommet de la racine partent six à huit feuilles hautes de près de deux pieds, divisées en deux à la partie supérieure comme une mitre épiscopale, rigidement plissées, blanchâtres en dessous et vertes en dessus. Pédicule

long d'un pied, rond par derrière, canaliculé par devant et toujours humide à son insertion. D'entre les pédicules de ces feuilles poussent des spathes pendantes longues d'un pied, enveloppées de plusieurs membranes vaginales, compactes, jaunâtres, ayant un seul pistil long de quatre pouces, gros comme un pouce, obtus, recouvert d'un duvet roux et fauve, divisé en compartiments carrés très élégants. chacun de ces compartiments carrés contient la fleur, puis le fruit. « Dans le premier cas, dit Descourtiz, la superficie est bombée et offre pour saillie des pointes arrondies ou pistils ; chaque compartiment carré est séparé de son voisin par deux lignes qui se terminent en spirales recourbées, lesquelles donnent naissance à des filaments floconneux ; c'est le siège de la floraison et de la fructification. Quoi qu'il en soit, les pistils de chaque fleur s'élèvent de leur centre et forment avec la réunion florale de fort jolis dessins de marqueterie ; chaque fruit ou capsule renferme des semences infiniment petites.

Suc vénéneux très âcre répandu dans toutes ses parties, brûlant et corrodant la peau. Sert, à défaut de cantharides, pour former un vésicatoire. est employé comme rubéfiant et vésicant. racine bouillie avec du miel passe pour antiasthmatique ; macérée dans le vinaigre pour antiscorbutique. usage à l'intérieur de la racine interdit. tranches de la racine encore fraîche, appliquées sur la peau, font naître des ampoules ; ces branches et les feuilles mises en pâte donnent un excellent rubéfiant dans les fièvres ataxiques, adynamiques et exanthématiques pour ramener les forces et ramener les humeurs du centre à la périphérie. Cette pâte déterge les ulcères sordides des animaux et en éloigne les insectes. racine desséchée ou bouillie perd de son acreté, donne une fécule nutritive qu'on peut appliquer avec succès, mais avec précaution dans les maladies compliquées d'atonie des fibres. Cette fécule passe pour faire disparaître les taches de rousseur de la peau.

La Bignone griffe de chat, vulgairement liane à chat. sarmens menus à couleur cendrée ayant des nœuds assez rapprochés, et s'accrochant sur les rochers et les arbres comme les lierres d'Europe. Feuilles opposées dont les pétioles, longs d'un pouce environ, ont chacun deux folioles ovales, pointues, vertes, glabres, nerveuses. pétiole commun soutenant chaque paire de folioles terminé en une vrille courte, divisée ordinairement en trois parties divisées en crochet. Fleurs jaunes, sans odeur, poussant dans les aisselles des feuilles, portées sur des pédoncules simples, longs d'un pouce environ. Fruits : capsules de deux pieds de longueur sur près d'un pouce de large, pointues fort aplaties, de couleur tannée lors de la maturité.

L'analyse donne une matière colorante, un principe gommeux doux, prédominant, une matière amilacée, un acide malique, du tannin et de l'hydrochlorate de potasse.

Cette plante est recommandée toutes les fois qu'il faut faire emploi d'apérifs. Les Caraïbes s'en servaient tout entière comme antidote contre les substances vénéneuses et les morsures des serpents en combinant son action avec celle du cresson des savanes. Suc des feuilles à la dose d'une cuillerée, décoction des racines et des autres parties à celle de quatre onces. Teinture alcoolique préférable, quand il n'y a point de symptômes inflammatoires.

Le Liseron empenné (Convolvulus pennatus), plante glabre dans toutes ses parties. tiges faibles, menues, volubiles. Feuilles d'un beau vert alternes, pétiolées, ponctuées, élégamment pinnatifides et si profondément qu'elles paraissent ailées. pinnules linéaires, presque filiformes, très souvent opposées, simples quoique celles de la base offrent parfois des subdivisions; aux aisselles des feuilles existent de jeunes pousses sans développement et ayant l'apparence de stipules pectinées. pédoncules axillaires plus longs que les feuilles. calice petit à divisions pointues. corolle infundibuliforme à couleur écarlate très vive, longue d'un pouce, à tube étroit, limbe petit, beaucoup plus court que le tube et à cinq divisions pointues. stigmate en deux têtes à lobes.

Racine desséchée, a une huile volatile, irritante, suc de la plante, une résine molle et âcre, une matière extractive colorante verte, de l'amidon, de l'albumine, de l'acide malique libre.

Suc des feuilles aspiré par le nez dans certains catharres de la membrane muqueuse, les résout en excitant l'éternuement d'où le nom vulgaire d'herbe à éternuer donné à la plante. « Son usage est souvent, dit Descourtiz, appliqué avec succès dans certaines céphalagies. C'est pourquoi cette plante est quelquefois employée dans les affections soporeuses et léthargiques. Elle convient aussi aux personnes sujettes aux vapeurs hystériques et hypochondriaques. Les feuilles pilées s'appliquent sur les vieux ulcères atoniques et sur les blessures des chevaux. »

La Bignoëne équinoxiale, ou Liane à paniers, à tige sarmenteuse, rougeâtre. Feuilles opposées et comme chaque pétiole soutient deux folioles ovales-lancéolées et se termine ensuite en une grêle, les folioles semblent quatre à quatre ensemble à chaque nœud. Elles sont ondées sur les bords, d'un vert luisant, et persistantes. Fleurs grandes, de couleur incarnate, axillaires, et au nombre de deux sur chaque pédoncule. Fruits: capsules aplaties fort longues, un peu larges et linéaires.

La tige sert à amarrer les barrières, à la confection des instruments de pêche, à faire des paniers.

L'infusion des fleurs est employée dans les angines muqueuses. On peut s'en servir dans les affections du foie et de la rate, en lui associant des clous rouillés.

Le Mibi dont les sarments atteignent le sommet des arbres les plus élevés en projetant des vrilles qui les attachent aux branches et aux écorces. Son bois est souple, liant, flexible ; ses fibres longues, droites, à grain fin. son écorce est mince, unie, peu adhérente, de couleur cendrée. Sa feuille est cordiforme, molasse, lisse, unie, d'un vert pâle par dessus, damasquinée par dessous. Sa fleur avant de s'ouvrir forme un bouton pentagone, de couleur rouge, et produit en s'épanouissant une espèce de rose à cinq feuilles de trois grandeurs et couleurs différentes, la plus petite est rouge, les deux moyennes sont orangées, ainsi que les deux plus grandes qui ont des filets en pourpre ; leurs bords sont dentelés, rudes, frisés. Du centre s'élèvent trois filets à tête ronde de couleur verdâtre, accompagnés de plusieurs étamines jaunes.

Il sert à faire des paniers, à lier les flambeaux et les filets dont on fait les nasses, à arrêter les gaulettes servant de faite aux couvertures des cases.

Le Mibipi, Liane plus grosse que la précédente et servant aux mêmes usages. Il porte des pois renfermés dans une gousse à quatre pans, d'une substance verdâtre, tendre, gluante, douce au goût. La feuille est d'un beau vert par dessus, presque blanche par dessous, douce au toucher, veloutée, ovale, et trois à trois à chaque pédicule. La fleur de couleurs blanche, jaune et violette, est soutenue par un pédoncule de quatre à cinq pouces de long, rond, ferme, mais grêle et velu. le bouton est ovale, couvert d'un poil long, divisé, en s'ouvrant, en cinq parties formant cloche. le pistil est entouré de quelques filets ou étamines. l'odeur approche de celle de la vanille.

La Liane à persil, à écorce grise, mince, assez adhérente, au bois souple et liant. Elle jette une infinité de branches longues, droites et couvertes de feuilles remarquables. Ces feuilles sont attachées aux branches par un pédicule long d'un demi-pouce, s'étendant de lui-même et formant une feuille qui aurait un bon pouce de largeur si elle n'était plissée aux deux bouts par des nœuds dont le premier jette des deux côtés du pétiole deux feuilles longues d'environ quatre pouces sur un pouce et demi de large, dentelées en scie et terminées en pointe.

Ce même nœud pousse ensuite une seconde feuille plissée et arrêtée par un petit bouton produisant trois autres feuilles semblables aux deux premières, dont celle du milieu est plus longue et plus large que les autres. Ces feuilles d'un beau vert, sont assez fermes, charnues et bien nourries. Les petits rameaux se chargent de boutons qui, en s'épanouissant, produisent une fleur à cinq pétales, de couleur blanche aux filets et points rouges, au milieu desquels est placé un bouton vert accompagné de plusieurs étamines blanches. Ce bouton en s'allongeant donne naissance à une petite gousse ronde terminée en pointe comme un coin, rouge, s'ouvrant, lors de la maturité, en deux et laissant voir une matière blanche, friable, sèche, environnant des graines rondes comme des pois, rougeâtres d'abord, noires ensuite.

Ces pois servaient à enivrer les poissons, mais on avait la précaution de les ouvrir aussitôt pour en ôter les entrailles et les parties internes abreuvées de leur suc vénémeux.

Le suc des feuilles récentes passent pour un beaume souverain contre toutes sortes de blessures. On en lave les plaies ou ulcères pour les modifier et le marc sert de cataplasme.

La liane à cordes ou Liane jaune, toute unie, sans nœuds, sans branches, sans feuilles, forte, flexible, facile à manier. Ecorce brune, fort adhérente ; fibres longues, déliées, souples, formant des cordes naturelles. Sa grosseur varie depuis celle du petit doigt jusqu'à trois pouces de diamètre. Les grosses sont tordues par deux comme les tourillons d'un câble de vaisseau. Cette liane pousse dans les forêts et au pied des plus grands arbres. Dès qu'elle a gagné une branche sur laquelle elle se replie, elle descend à terre pour reprendre racine et envoyer un nouveau jet et ainsi indéfiniment. Ses fibres sont remplies d'un suc jaune coulant en quantité, épais, visqueux, tenace, amer, styptique avec une odeur de vert aromatique.

On l'emploie à guérir la gale et la teigne.

L'Abrus réglisse ou Liane à réglisse, ou Graines réglisse, à tiges sarmenteuses et grimpantes, comprimées et comme composées de deux tiges réunies, jetant des rameaux alternes et grêles. Epiderme gris, mince, enveloppe cellulaire verte et remplie d'un suc semblable à celui de la réglisse d'Europe. Fleurs petites, blanches ou rouges, légumineuses et en épis, à neuf étamines. Le pistil devient une gousse de quinze lignes de longueur, arrondie, grisâtre, composée de deux lames membraneuses, remplie de trois à six graines presque sphériques;

dures, lisses, luisantes, d'un rouge vif avec une petite tache d'un beau noir près de leur ombilic. Une variété, appelée Condori, à fleurs d'un blanc jaunâtre, possède des semences lenticulaires lisses, rouges et sans tache. Ces semences servaient d'ornement aux Caraïbes qui en faisaient des colliers et des bracelets. *Houïoulou en caraïbe.*

Les tiges ont les propriétés des racines de réglisse d'Europe et sont incrassantes, adoucissantes, tempérantes, propres à étancher la soif des hydropiques. Elles sont plus appréciées dans les maladies des voies urinaires ; utiles dans les angines, les apthes, la diarrhée et surtout le catharre pulmonaire ; produisent d'heureux effets dans l'enrouement au premier degré de la phthisie et des autres phlegmasies. Les tiges, les feuilles avec la racine de maïs, composent des tisanes excellentes. Les feuilles pilées sont appliquées en topique dans les maux de gorge et en y ajoutant du sucre on calme la toux. Les feuilles réduites en poudre composent un électuaire contre la toux. Les feuilles et les racines bouillies dans l'huile servent en frictions dans les douleurs rhumastismales et les hémorrhoides.

Le *Dolic à gousses ridées* ou Gros Pois pailleux, vulgairement œil de bourrique, à tiges longues et volubiles. Feuilles composées de trois folioles ovales, lancéolées, soutenues par de longs pétioles. Fleurs jaunes tachées de pourpre, disposées en grappes et portées par de longs pédoncules. Fruits : gousses s'ouvrant lors de la maturité, longues de 10 à 15 centimètres, larges de 5 à 6, comprimées, renflées à l'endroit des semences plissées transversalement et couvertes de poils caducs, roux, fins, durs, piquants, causant une grande démangeaison en s'attachant à la peau. Elles sont partagées intérieurement en plusieurs loges par des cloisons cellulaires et chaque loge contient une semence cornée, ronde, aplatie, large de 25 à 30 centimètres, épaisse de 18 à 20 centimètres, brune, chagrinée à sa surface, entourée sur plus de deux tiers de sa circonférence par un hile circulaire sous la forme d'une bande noire d'autant plus remarquable que la couleur de l'épisperme s'affaiblit et blanchit dans toute la partie qui touche le hile. *Coucùhoue en caraïbe.*

On prétend que deux semences, mâle et femelle, portées toujours réunies dans une poche, sont un remède souverain contre le flux hémorrhoidal. Cette croyance générale aux colonies est partagée par des personnes très instruites, même hardis médecins. La semence femelle est plus petite que celle mâle.

Ce dolie possède des propriétés purgatives et diurétiques excitantes. L'émulsion de l'amande est recommandée dans la dysurie et passe pour alexitère.

Le *Petit Pois pouilleux* vulgairement Pois à gratter, s'attachant aux arbres comme le lierre. Tiges munies de feuilles à trois folioles dont les deux latérales sont très rétrécies du côté interne, à cause de la proximité de la foliole terminale. Fleurs disposées en longues grappes pendantes, à calice campanulé, bilabié ayant un étendard court, droit, à peine relevé, coloré en rouge, avec deux ailes beaucoup plus longues, d'un violet pourpre, enfermant la carène et le tube des étamines. Elles ont une forte odeur d'ail, donnent naissance à des gousses qui ne s'ouvrent pas d'elles-mêmes, sont longues et grosses comme le doigt, plus ou moins recourbées en S, munies d'une suture tranchante, couvertes de poils rousseâtres et brillants, divisées en trois ou quatre loges obliques, renfermant chacune une semence de la forme d'un petit haricot brun et luisant ; cette semence possède un hile uni, latéral, très court, entouré par un rebord proéminent qui a la dureté et la blancheur de l'ivoire. Les gousses quand elles sont jeunes ont une jolie couleur vert-roussâtre, et lors de la maturité sont brunes. Les poils quand ils touchent alors la peau causent une démangeaison cuisante qui ne fait que s'étendre et augmenter, si l'on gratte la partie de la peau dans laquelle ils ont pénétré. Le seul remède est de ne pas gratter et de se frotter avec de l'huile ou de l'eau tiède, ce qui émousse la pointe du duvet et le détache de la superficie de la peau.

Nous sommes obligé d'arrêter ici notre description et de quitter ce monde des lianes dont Ribeyrolles a si bien dit :

« Au dessus des herbes basses et des convolvulacées, s'élèvent les lianes aux rameaux hardis et sarmenteux. Elles courent d'un arbre à l'autre, enlacent les troncs à les étouffer, décrivent des spirales, des courbes, s'allongent en ponts aériens, descendent et de nouveau grimpent en échelles. Cette végétation est folle comme le caprice, et, dans ses évolutions gymniques, elle défie l'art et la fantaisie. Elle a des ondulations qui charment, des lignes qui étonnent. Elle touche à tout, se mêle à tout, aux herbes, aux branches, aux troncs, aux orchidées vivaces qui font à l'arbre corniches de socle ou fleurs de chapiteau. C'est le parasite glouton et papillon : toute la forêt est son domaine. »

Ici se montrent dans un désordre harmonieux : nauchées, aristoloches, liserons, bignoncs, rivinies, convolvulées, aroidées,

gouets, paullinies, tournéforties, cissées, ziziphées, robinies, pisonies, dracontes, cynanchées, banisteries, omphalées, feuillées, quamoclitis, passiflores, etc.

VIII.

Le sol fertile de Karukera donnait sans culture, pour la nourriture de ses habitants, des racines saines et savoureuses et de nombreuses plantes potagères.

L'Igname élevée de la Martinique, ou Taminier sceau à Notre-Dame, ou Patte à cheval. Racine noueuse, géniculée, garnie de fibres, poussant une tige sarmenteuse, cylindrique, comme ligneuse, verdâtre, s'élevant à une grande hauteur en grimpant sur les arbres, se divisant en quantité de jets très menus, fort longs, feuillés, se répandant de toute part. Feuilles opposées, pétiolées, cordiformes, acuminées, verdâtres, munies de sept nervures, larges de deux pouces sur un peu plus de longueur, dans l'aisselle desquelles naissent des grappes opposées, simples, fort grêles, pendantes, garnies dans toute leur longueur de petites fleurs verdâtres, campanulées, à six divisions.

La farine de la racine est résolutive et employée comme celles de toutes les racines alimentaires ; elle entre dans la composition de cataplasmes résolutifs ; bouillie avec du vinaigre, appliquée chaude entre deux linges, elle calme les douleurs pongitives du côté ; bouillie avec de l'eau et de vinaigre et appliquée en cataplasme, elle résoud les tumeurs des mamelles, et peut-être utilement employée dans les hernies des enfants. Elle est purgative et hydragogue.

Le *Taminier bicolore*, à racines grosses et tubéreuses, à tiges glabres, faibles, grimpantes, striées, longues de douze à quinze pieds, s'entortillant autour des arbres voisins. Feuilles alternes, pétiolées, assez grandes, larges, cordiformes, aiguës, acuminées à leur sommet, très entières à leurs bords, molles, luisantes, glabres, d'un vert gai dessus, d'une belle couleur pourpre en dessous, avec plusieurs nervures longitudinales, transversales, un peu saillantes, jaunâtres. pétioles glabres, minces, striés, plus longs que les feuilles. Fleurs dioïques, en grappes lâches latérales, axillaires. grappes de fleurs mâles plus longues, plus lâches. calices divisés à leur limbe en six découpures, d'un blanc jaunâtre, ouvertes, un peu campanulées, un peu obtuses. Fleurs femelles donnant naissance à des baies rouges, ovales, un peu aiguës, à trois loges contenant chacune deux ou trois semences globuleuses.

Les racines sont vulnérables. bouillies elles font des cataplasmes résolutifs. ratissées, écrasées, elles sont appliquées sur les contusions et meurtrissures. Toute la plante est astringente et sa décoction s'emploie en injections dans la leuchorée.

L'*Anguine corniculée*, racines grosses comme la tête d'un enfant; globuleuse ou napiforme, d'une couleur terreuse ou ochracée, chargée de verrues au dehors, pleines, très blanches intérieurement, d'une chair tendre. souche épaisse comme le doigt, courte, donnant naissance à des tiges menues, très longues, grimpantes. Feuilles alternes, pétiolées, palmées, presque digitées, un peu plus grandes que la paume de la main, divisées presque jusqu'à leur pétiole en trois digitations dont deux latérales bifides, ayant des vrilles simples, menues. Fleurs blanches à corolle partagée en cinq divisions ovales, munies chacune de deux découpures ou petites cornes jaunâtres, crépues, contournées, mâles et femelles, les premières en faisceau à l'extrémité des pédoncules, axillaires. Fruits petits de la forme et de la grosseur d'une datte, lisses, panachés de blanc et de vert sur un fond de terre de sienne à quatre loges.

Les racines sont résolutives.

Les Caraïbes appelaient l'igname. *Namoûin* ou *Chouchou*.

Le *Pédiveau Sagitté*, Chou caraïbe ou malanga. Racine assez grosse, pleine d'un suc laiteux, douce. Feuilles larges, violacées, radicales, très grandes, pétiolées, en cœur, sagittées, presque triangulaires, à pétiole élargi dans la partie inférieure par une membrane formant graine, s'embrassant mutuellement à leur base, d'un vert pâle, et dans certaines espèces de couleur violette ou d'un violet brun en dessous. Les hampes sont plus courtes que les pétioles et naissent plusieurs de la même racine entre les gaines des pétioles. Fleurs de couleur purpurine dont le calice pousse un pistil épais se couvrant de fruits, mais les semences viennent rarement. Les feuilles entrent dans la composition du mets éminemment créole, appelé calalou. Descourtiz donne ainsi la composition d'un de ces calalous, très recherché de son temps : Feuilles de chou caraïbe, petit concombre épineux des savanes, épinards doux, jeunes pousses de giraumon, cônes du gombo, feuillage du moussambé, morelle, pourpier, bourgeons de melon oxalide, oseille de guinée, petite valériane à fleurs rouges et à feuilles argentées en dessous vulgairement patagon, tomates, feuilles tendres de patates, pimons. On fait cuire avec une volaille, une bonne tranche de jambon, quelques crabes. après la cuisson on ajoute un jus de citron.

La décoction des fruits est prescrite comme astringente, dans la dysenterie chronique. La racine fraîchement sortie de terre est âcre, mais perd son acrimonie en desséchant. un gros de cette racine, avec un peu de sucre et de cannelle en poudre, est employé dans la chlorose et les engorgements des viscères. Elle est hépatique, hystérique, béchique et purgative. On en fait un salep qui détruit la viscosité de la lympe et les acides des premières voies. On l'applique en cataplasmes résolutifs après l'avoir fait bouillir. Les feuilles pilées détergent rapidement les ulcères des hommes et des chevaux.

Une variété appelée *Madère* a les racines violacées et ses jeunes feuilles encore enroulées sont employées dans le calalou.

Les Caraïbes appelaient les choux caraïbes : *Raya*.

Le *Quamoclit patate*, ou Patate, plante grimpante, herbacée' à racines grosses, tubéreuses, charnues, à tiges glabres, un peu purpurines, hispides ou velues. Feuilles alternes très variables, larges, ovales, acuminées, cordiformes à la base ou fortement échancrées, munies de deux oreillettes courtes ou lancéolées, assez généralement divisées en trois lobes simples ou anguleux, supportées par des pétioles glabres ou velus. pédoncules axillaires plus longs que les feuilles lisses ou velus, terminés par des fleurs fasciculées et presque en ombelle, soutenues par des pédoncules particuliers courts, épais, presqu'égaux. calice glabre en cinq découpures lancéolées, acuminées. corolle blanchâtre en dehors, purpurine en dedans, grande, campanulée. stigmaté capité à trois lobes peu sensibles. capsule un peu ovale à trois loges.

Pulpe succulente, légère, donnant une fécule excellente pour les convalescents. Elle est résolutive et propre à être employée en cataplasme sur les tumeurs inflammatoires et autres phlegmasies de la peau. Cette pulpe mêlée avec du miel et du soufre sublimé, compose un bon électuaire dans l'hémoptysie et la toux violente. Une émulsion faite avec cette pulpe, de l'orge, de la semence de pavot, procure un rapide soulagement dans la néphrite, la cystite. La pulpe crue, délayée avec du vinaigre, appliquée sur les seins des nourrices qui ont cessé l'allaitement amollit leur dureté et résoud le lait grunnelé. On obtient une prompte résolution des abus très durs en y appliquant un cataplasme composé des bourgeons de patate, d'herbe à charpentier, de verveine puante, de bourgeons de monbin. Le bois garni de ses feuilles compose des lavements émollients. La patate crue rapée sur les brûlures récentes en apaise les douleurs.

Il existe six variétés de patates : 1^o Patate blanche à grosses

racines ou patate gros bois. 2^o Patate blanche moyenne ou patate suif. 3^o Patate jaune abricot. 4^o Patate violette en dehors et blanche en dedans. 5^o Patate violette intérieurement et extérieurement. 6^o Patate jaune à feuille luisante.

Les variétés les plus estimées sont la patate gros bois et la patate jaune. Les Caraïbes les désignaient ainsi : *Mabi*, nom générique ; *Hueléche*, patate à peau rouge dehors et jaune en dedans ; *Câmicha*, blanche molasse ; *Alâli*, marbrée blanche, plus sèche que les autres et plus savoureuse ; *Huelléronum*, patates à Mademoiselle ; *Chimouli*, patates romilières ; *Yahuirâ*, patates vertes.

On compose avec la cinquième variété une boisson très recherchée par le peuple, appelée *Maby* du nom caraïbe : *Mabi miti* ou *ira*. sa fabrication se fait ainsi : mettre dans un canaris vingt ou trente pots d'eau, deux pots de sirop clarifié, une douzaine de patates, autant d'oranges sures coupées par quartiers. laisser fermenter pendant trente heures. On coule et on obtient un vin clair et jaunâtre aussi agréable que le meilleur poiré de Normandie.

Le *Bananier*, ce précieux végétal, l'un des plus beaux ornements du paysage tropical, et dont les fruits savoureux font vivre d'innombrables familles. *Balâranna* en caraïbe et *Bacoucou* pour la figure banane.

« Merveilleux assemblage de faiblesse et de force, de souplesse et de solidité, la tige étonnante du Bananier n'est qu'herbacée et visqueuse, et pourtant il s'échappe chaque année de son sein des régimes de fruits d'une pesanteur énorme, et capables d'alimenter toute une famille. Cette tige annuelle ayant produit ses fruits est sapée à sa base, et bientôt il renaît au milieu de ses blessures récentes de nouveaux rejetons qui promettent une nouvelle récolte.

« Le Bananier aurait pu suffire seul à toutes les nécessités du premier homme, a dit Bernardin de Saint-Pierre (Harmônies de la Nature) ; il produit le plus salubre des aliments dans ses fruits farineux, succulents, sucrés, onctueux et aromatiques, du diamètre de la bouche, et groupés comme les doigts d'une main ; une seule de ses grappes fait la charge d'un homme ; il présente un magnifique parasol dans sa cime étendue et peu élevée, et d'agréables ceintures dans ses feuilles d'un beau vert, longues, larges, et satinées : aussi ce végétal, le plus utile de tous les végétaux, porte-t-il le nom de Figuier d'Adam.

« Il y a une multitude d'espèces de Bananiers de différentes grandeurs..... Il y a des Bananes de saveurs très variées. Les

« Bananes naines ont un goût très agréable de safran. L'espèce
« commune appelée Figue Banane est onctueuse, sucrée, fari-
« neuse, et offre une saveur mélangée de celle de la poire de bon-
« chrétien et de la pomme de reinette ; elle est de la consistance
« de beurre frais en hiver, de sorte qu'il n'est pas besoin de
« dents pour y mordre, et qu'elle convient également aux
« enfants du premier âge et aux vieillards édentés. Elle ne
« porte pas de semences apparentes ni de placenta : comme si
« la nature avait voulu en ôter tout ce qui pouvait apporter le
« plus léger obstacle à l'aliment de l'homme : c'est de toutes
« les fructifications la seule que je connaisse qui jouisse de
« cette prérogative ; elle en a encore quelques-unes non moins
« rares, c'est que, quoiqu'elle ne soit revêtue que d'une peau,
« elle n'est jamais attaquée, avant sa maturité parfaite, par les
« insectes et les oiseaux, et qu'en cueillant son régime un peu
« auparavant (lorsqu'il est hecque), il mûrit parfaitement dans
« la maison, et se conserver un mois dans toute sa bonté. »

Descourtiz ajoute :

« Le Bananier, sous le rapport de l'économie domestique,
« offre des avantages à l'infini. Les fruits mûrs des figues
« Bananes font partie des desserts ; les Bananes, surtout celles
« musquées, étant coupées par tranches, on en fait des be-
« gnets ; on les mange en lait, c'est-à-dire au quart de leur
« accroissement, enveloppées dans leur peau et boucanées sous
« la cendre, ou bien on les fait bouillir, et elles sont alors
« farineuses et nourrissantes. ces mêmes Bananes non mûres
« s'appellent hecques ou hoates et se font cuire avec le petit
« salé. On les coupe par tranches, étant dans cet état on les
« fait sécher, puis on les pile pour en obtenir une farine qui
« est d'une grande ressource dans les longs voyages. On en
« fait des pilaux ; lorsqu'elles sont mûres on les prépare en
« confitures sèches comme les poires tapées. Ces fruits sont très
« nourrissants, et on les estime propres à corriger les âcretés
« de la poitrine.

« Les peaux de Bananes étant réduites en cendres, après
« leur torréfaction, fournissant beaucoup de potasse, que re-
« cherchent les blanchisseuses.

« L'eau jaunâtre obtenue du tronc ou des feuilles tache
« d'une manière ineffaçable ; étant combinée avec le suc de
« pois de sept ans, elle procure une très belle couleur verte.

« Les feuilles, dans les hôpitaux, remplacent la bette pour le
« pansement des vésicatoires.

« Le Figuier Bananier, *Bacovier* ; Bananier des sages, *Musa*
« *sapientum*, Lin. *Musa fructu cucumerino breviori*. Plumier, ne
« diffère du Bananier qu'en ce que les fruits sont plus courts et

« d'une saveur plus pâteuse. Le corps de la tige est marqueté
« de taches noires foncées, entremêlées de bandes irrégulières,
« de couleur vert pistache, jaune, lilas et rose ; ses fruits se
« mangent crus et sont plus estimés que les Bananes. »

Le Bananier est une plante herbacée qui a le port d'un arbre. La racine est un bulbe garni de fibres. Tronc ayant de six à huit pouces de diamètre et formé de plusieurs feuilles roulées les unes sur les autres. Tiges d'un vert jaunâtre tacheté de bistre et de teintes de couleur rose ; en sortant des cayeux elle a une figure conique et produit deux feuilles roulées qui se développent pour protéger la sortie de deux autres et ainsi de suite jusqu'à entière formation du tronc au sommet duquel se développe alors un panache de feuilles se balançant gracieusement dans les airs. Ces feuilles sont d'un beau vert satiné foncé et luisant en dessus, pâle ou glauque en dessous, formées de nervures transversales parallèles qui se déchirent au moindre vent. Une côte traverse la feuille longue de huit à neuf pieds et forme une rainure comme une gouttière. Elle n'est que le prolongement du pétiole. Les feuilles du tronc ou cœur sont composées de filaments blancs et fermes divisés intérieurement par des cloisons se resserrant à mesure qu'elles approchent de l'extrémité de la feuille. Du centre du cœur s'élançait une hampe d'abord enveloppée, ligneuse, d'un vert foncé, fibreuse, arquée, pendante, divisée par nœuds, terminée par un bouton ovoïde long d'un demi-pied qui est la fleur ou popotte.

Cette popotte a la conformation d'un bouton de rose et est composée de feuilles roulées les unes sur les autres, verticillées, striées, d'un rouge incarnat en dedans, purpurin violet en dehors, couvertes d'une espèce de rosée bleuâtre. Les spathes s'ouvrent, tombent successivement, découvrent les fleurs et les embryons des fruits attachés quatre à cinq ensemble sur un même pédoncule. corolle à quatre pétales blancs, deux oblongs, droits, épais, veinés, creusés en cuillers, deux autres minces, terminés en pointe. au centre cinq étamines droites, blanches, au milieu un pistil cylindrique terminé par un stigmate épais, arrondi, roussâtre. Fleurs stériles pour la plupart, plusieurs se changent en un fruit long de cinq à huit pouces, arqué, d'abord vert, puis jaune à la maturité. L'intérieur est une substance jaunâtre, molle, onctueuse, d'un goût aigrelet et agréable, divisée par filets parsemés de petits points noirs qui sont les graines, mais ne fructifient pas. Fruits croissant en pattes à neuf ou dix étages autour de la tige. Leur réunion forme le régime.

Le bananier poussant hors son régime s'appelait en caraïbe :

L'alloucouchoni, le régime poussé : *alloucouaarou* et le régime : *Lacalla*.

L'eau du tronc modère le cours de ventre et nettoie les yeux mitteux. L'eau de la popotte déterge les vieux ulcères. L'écorce du fruit vert réduite en charbon et pulvérisée guérit les ulcères et crables. Les feuilles décomposées et réduites en fumier sont un puissant antiseptique et un parfait détersif pour les ulcères et la pourriture d'hôpital, et elles agissent d'autant plus promptement qu'on y a versé quelques gouttes d'huile essentielle de térébenthine. L'axe du régime, coupé par tranches, macéré dans l'eau pendant une nuit, est un puissant sudorifique. L'eau ou sève a une propriété détersive et est employée avec succès dans les ophthalmies chroniques, en lotions.

Les espèces de bananiers cultivées sont nombreuses. Les plus connues, dit M. Féréire de Saint-Antonin, notre aimable et spirituel vérificateur des poids et mesures, dans sa monographie du bananier, sont :

« La banane Poteau ou Dolé, la plus vigoureuse et une des plus fécondes qui jette beaucoup de tiges, demande à être plantée à quatre mètres de distance. Cette espèce acquiert un vaste développement. Par le nombre et la vigueur de ses tiges, ce bananier résiste mieux à l'action des forts vents; il donne un grand nombre de régimes très développés et garnis de fruits bien nourris. Ces fruits sont moins délicats que ceux des espèces suivantes, mais n'en constituent pas moins une très bonne nourriture.

« La banane grosse (*Musa paradisica*), à la Côte-Ferme *platano*. Plus grêle que le précédent, ce bananier atteint une grande hauteur. ses régimes très développés, contiennent un grand nombre de fruits allongés, bien nourris, ayant des arrêtes bien accusées. Ils sont plus délicats au goût que ceux de l'espèce précédente. Ils sont excellents à tous les degrés de maturité. Les tiges, un peu grêles pour leur hauteur et la grosseur des régimes, exigent, quand elles sont chargées de fruits, qu'on leur mette des tuteurs.

« La longue verte (*Musa sapientium*), très délicate, peut-être la meilleure de toutes. Tiges moins développées que celle de l'espèce précédente; régimes bien garnis et d'une ampleur moyenne. Cette précieuse espèce se recommande par la délicatesse de ses fruits, lesquels, parfaitement mûrs, sont très sucrés, possèdent une chair fondante, et peuvent être mangés au dessert comme tout autre fruit.

« La moyenne verte (*Musa regia rumph*), toute aussi bonne, aussi délicate que la précédente, les régimes un peu moins développés et les fruits plus clair-semés.

« La banane serpent (*Musa punctata*), espèce ainsi nommée de ce que l'enveloppe des fruits est maculée de taches comme la peau de certains serpents. L'arbre est vigoureux ; les tiges sont nombreuses et atteignent une grande hauteur ; les régimes très forts, contiennent en grand nombre des fruits longs, gros et ponctués de taches brunes. C'est une espèce excellente et féconde.

« Le bananier nain. Les tiges, très grosses et charnues, s'élèvent à 2 mètres ; ordinairement ne passent pas 1^m,50. Les feuilles, peu longues, sont fort larges, arrondies à leur extrémité et d'un vert foncé. Les régimes sont peu proportionnés à la taille de l'arbre. Ils sont énormes, ont souvent un peu plus d'un mètre de longueur. Les fruits, très nombreux, sont bien nourris et très serrés les uns contre les autres. Ils sont plus courts que ceux des autres espèces. Ce bananier est fécond. Son peu d'élévation le met à l'abri des effets désastreux des forts vents.

« Il y a quelques autres espèces qui diffèrent si peu de celles dont nous venons de parler que leur description deviendrait inutile. Tous ces fruits, ainsi que ceux des sous-genres, revêtent quand ils sont mûrs, une couleur jaune.

« Au genre bananier se rapportent les sous-genres, nommés figues bananes. Les principales sont :

« La figue Raimbaud, grosse, longue, très sucrée et fondante, quand elle est mûre. On peut aussi la consommer à l'état vert, comme la banane. Excellente espèce, très productive et vigoureuse.

« La figue-pomme ou ananas ; selon plusieurs personnes c'est la meilleure espèce. Ce n'est pas mon opinion. La chair fort blanche, conserve, même quand le fruit est parfaitement mûr un goût aigrelet. L'intérieur est sujet à une maladie qui en rend certaines parties dures et de couleur brune. Cette espèce est féconde.

« La figue naine ou musquée, ou figue des oiseaux, qui souvent en percent l'enveloppe pour en manger l'intérieur ; la plus sucrée et la plus délicate de toutes. Les fruits sont très petits, longs tout au plus de 6 centimètres. Un des meilleurs que l'on puisse manger comme dessert.

« La figue violette, vulgairement appelée figue à cochon. Les fruits sont de 18 à 20 centimètres de longueur, gros, nourris, à cosse violacée. L'acidité de la chair en fait un fruit médiocre. Il n'est bon que cuit au four.

« Figues excellentes, très sucrées et à chair molle. L'enveloppe ou cosse est maculée de points bruns ou noirâtres. Bon fruit de dessert. »

L'analyse chimique de cette plante qui aime une température chaude et humide, a donné les résultats suivants :

Sève astringente offrant une véritable solution d'acide gallique dans l'eau.

Suc des fruits mûrs contenant une matière odorante, du sucre, de la gomme, une matière glutineuse, de la fécule amilacée, de l'acide malique et du malate de chaux.

Les plantes potagères sont les suivantes :

La Begone, vulgairement oseille à cause d'un peu de ressemblance avec l'oseille d'Europe. Feuilles alternes, dentées rarement entières, obliques à la base. stipules larges, scarieuses. Fleurs rouges, mâles et femelles, à calice adhérent. Fleurs mâles à quatre sépales dont deux en dedans des autres et plus petits. Fleurs femelles à cinq sépales disposés en toit dont deux plus petits que les autres. étamines indéfinies, distinctes, soudées en une colonne solide dans les mâles, avec anthères réunies en capitule, bilobées, continues ; filets claviformes, et une partie charnue très épaisse réunissant les lobes des anthères. bourses petites éclatant longitudinalement. Dans les femelles l'ovaire est adhérent, ailé, à trois loges, à trois larges placentas, se rencontrant dans l'axe. ovules anatropes. stigmates au nombre de trois à deux cavités, sessiles, en spirale. Fruit membraneux, capsulaire, ailé, à trois loges, rempli de nombreuses petites graines. Les tiges sont épaisses et charnues.

Les feuilles servent aux mêmes usages que l'oseille. Les racines, légèrement astringentes, sont amères, et dans certains pays on les emploie avec succès dans la dysenterie et autres affections contre lesquelles les astringents sont usités. Une espèce des Antilles, *begonia nitida*, est cultivée en Europe, dans les serres, à cause de ses feuilles vertes et luisantes.

La *Sarriète coudée*, ou Mousambé, à tiges glabres, ligneuses, cylindriques, divisées en rameaux grêles, légèrement anguleux, nombreux, rougeâtres, hérissés sur leurs angles de très petites pointes épineuses ; Feuilles opposées, presque sessiles, linéaires, lancéolées, étroites, longues d'environ un pouce, entières, la plupart obtuses à leur sommet, rétrécies en un pétiole court à leur base, vertes, glabres, un peu courbées en arc, munies sur leur dos le long de la principale nervure, de très petites pointes épineuses. Fleurs très petites, solitaires, sessiles, axillaires, opposées.

On emploie cette plante pour relever et aromatiser le calalou.

On en fait usage contre les atonies du système nerveux, le vertige, la paralysie, les contractions de l'estomac, l'asthme

nerveux, la chlorose compliquée de débilité des viscères de l'abdomen ou d'une trop grande susceptibilité organique de ces parties. On se sert de son infusion vineuse contre les diarrhées chroniques. On combat l'affection soporeuse en injectant l'oreille d'une forte infusion de cette plante. son infusion est aussi employée dans les angines muqueuses.

Cette plante est un béchique incisif. On l'applique aussi chaudement que possible dans les douleurs rhumatismales. Elle sert en fomentation pour bassiner les parties nerveuses et musculuses trop affaiblies et trop gonflées, les œdèmes chroniques et les gangrènes atoniques des vieillards.

Le *Mousambé à cinq feuilles*, ou herbe à calalou, jolie plante qui, crue, est âcre et épispatique, mais cuite fait un excellent calalou. Tige herbacée d'environ deux pieds de hauteur, sans piquants, à rameaux étoilés, velus. Feuilles divisées en cinq lobes, légèrement pétiolées, ovales, arrondies, terminées en pointe, munies à la circonférence de petits cils en forme de piquants, ouvertes en main à l'extrémité d'un pétiole commun, long, mince, velu. Fleurs poussant sur un épi terminal garnies à la base du pédoncule commun de bractées en forme de trois petites folioles sessiles ovales, ciliées. corolle à quatre pétales inégaux, arrondis, ouverts, avec onglets filiformes, très longs. du centre de la fleur surgit un pédicule très long, capillaire. étamines attachées vers le milieu à filaments longs, très fins, un peu tortillés. ovaire placé bien au-dessus des étamines au sommet du pédicule prolongé, donnant naissance à une silique velue, cylindrique, subulée, terminée par un stigmate lenticulaire, obtus, persistant, et renfermant des semences arrondies, réniformes, rudes, à six stries.

Le suc de cette plante a une odeur vireuse désagréable qu'elle perd par la cuisson. La plante écrasée et appliquée sur la peau excite une inflammation suivie d'action vésicante.

L'*Amaranthe oléracée*, ou Epinard marron. Tige épaisse, haute de quatre à cinq pieds, garnies de feuilles d'un vert pâle, les unes alternes, allongées, ridées par l'effet de leurs nervures inférieures, ovales, très obtuses, échancrées, les autres terminées en pointe émoussée très courte. Fleurs verdâtres, triandriques, par fois pentandriques, disposées au sommet de la plante et dans les aisselles supérieures en plusieurs épis un peu grêles dont les derniers forment une panicule terminale composée d'épis latéraux, sessiles sur deux rangs et d'un seul épi terminant la panicule. Elle est comestible.

Les feuilles sont employées en cataplasmes émollients et

pour panser les vésicatoires, certaines plaies et dans la cure de plusieurs affections de la peau ; en lavements émollients et bouillons rafraîchissants. La décoction augmente, dit-on, la sécrétion du lait des nourrices.

L'*Amaranthe épineuse* vulgairement épinards marrons épineux. Tiges hautes de deux à trois pieds, rameuses, lisses, un peu striées, légèrement teintes de rouge, munies à l'insertion de chaque feuille de deux épines stipulaires de trois à quatre lignes de longueur. Feuilles ovales, émoussées à leur sommet, portées sur de longs pétioles, vertes en dessus, marquées en dessous par des nervures blanchâtres, plus petites que celles des autres espèces. Fleurs en épis verdâtres droits, axillaires, terminaux, séparées par des écailles en alène en forme de petite épine.

Cette plante est humectante, rafraîchissante, émolliente. son suc à la dose de 62 grammes 50 centigrammes à 125 grammes est un doux laxatif. Elle entre dans les lavements administrés aux femmes en couche. La décoction dans laquelle on a éteint un fer rouge ou laissé séjourner de l'oxide de fer, est apéritive et emménagogue.

La *Valeriane patagonelle*, ou Patagon. Plante à racines pivotantes et de la grosseur d'une rave, grisâtres en dehors, blanches en dedans, à odeur aromatique et pénétrante, jetant cinq à six tiges ou droites ou couchées à terre, rondes, rougeâtres, épaisses de deux à trois lignes, velues d'un duvet blanc, garnies de plusieurs nœuds tuméfiés et de plusieurs branches noueuses. A chaque nœud pousse des feuilles opposées, attachées à des pétioles longs de plus d'une ponce, velues, rondes ou cordiformes, fort tendres, charnues, ondées, velues à l'entour, unies, d'un vert foncé par dessus, argentées par dessous. Fleurs disposées en ombelle, poussant à l'extrémité des branches et des tiges, très petites, purpurines, composées de cinq pétales et d'une à deux étamines. Fruit presque ovale, peu anguleux, couvert de petits tubercules glutineux, taillé en cinq angles et s'attachant aux habits.

Les feuilles sont comestibles et généralement associées aux plantes qui entrent dans la composition du calalou.

La racine, administrée en dose fractionnée, est tonique et vermifuge, provoque la sueur, les règles, les urines, mais elle est surtout antispasmodique. Elle a été employée avec succès dans certaines épilepsies, notamment celles produites par les douleurs morales ou celles causées par la présence des vers, dans l'hystérie, la chorée, la colique saturnine, la névralgie

faciale et la contracture des membres, la paralysie, l'hémicranie, la leucophlegmosie et les névroses de la rétine. Elle est aussi alexitére.

La Morelle laman, ou Morelle noire. Tige sans piquants, haute de trente-deux centimètres, garnie de feuilles solitaires ou deux à deux, pointues, dentées, anguleuses, vertes, presque glabres, un peu décurrentes sur leur pétiole. Fleurs petites, blanches, réunies en bouquets pendans le long des tiges. Baies rouges, puis noires lors de la maturité, vénéneuses. Appelée aussi brède aux colonies où l'on mange les feuilles comme celles des épinards. Odeur nauséabonde corrigée par la cuisson.

Elle est sédatif et narcotique, employée avec succès dans les cardialgies, les tranchées et les douleurs occasionnées par les ulcères rongeurs, les cancers en ulcération, les brûlures profondes. Appliquée en cataplasme sur l'abdomen, elle calme l'irritation des voies urinaires, fait cesser l'ischurie et les douleurs néphrétiques. On en fait usage en fomentations, en bains, et en cataplasmes sur les panaris, furoncles, phlegmons douloureux, chancres vénériens, hémorroïdes.

Le Sésuve à feuilles de pourpier, à tiges rampantes et aux feuilles semiamplexicaules, dont on mange les tiges et les feuilles. Fleurs petites, vertes à l'intérieur, blanches et rouges intérieurement, ayant de quinze à trente étamines plus courtes que le calice à filets blancs terminés par des anthères oblongues et roses. Ovaire libre surmonté de trois à cinq stigmates, donnant naissance à une capsule s'ouvrant transversalement, d'ordinaire à trois loges, quelquefois quatre et cinq, contenant des graines nombreuses avec embryon courbé en crochet.

Le Poivrier à feuilles obtuses, ou Pourpier des bois, dont les racines poussent des tiges épaisses, charnues, hautes d'un pied, rameuses. Feuilles alternes, épaisses, succulentes, ovales, obtuses, rétrécies à leur base, longues de deux pouces sur un de large, à nervures peu apparentes, munies de quelques points apparents, portées sur des pétioles courts et charnus. Fleurs réunies en un chaton terminal filiforme, sans calice ni corolle, ayant deux anthères presque sessiles. Ce chaton ou épi est très droit, cylindrique, étroit, obtus, de la grosseur d'un tuyau de plume d'oie. se mange en salade ou calalou.

Le Ketmie comestible ou Gombo, à tige velue, aux feuilles cordiformes, à cinq lobes obtus et dentés, assez longuement pétiolées. Fleurs axillaires, solitaires, portées sur de courts

pédoncules, colorées de jaune et de pourpre, produisant des capsules pyramidales longues de trois à quatre pouces, terminées en pointe un peu recourbée, marquées de dix sillons longitudinaux séparés par des crêtes saillantes, à bords roulés. Le fruit est tendre, couvert d'un duvet cotonneux, brun vert quand il est bon à manger, noir à la maturité. Il contient un principe mucilagineux et du tannin en moins forte quantité.

La *Courge giraumon à verrues*, vulgairement giraumon gauleux, racines peu nombreuses, courtes, chevelues. Tiges rampantes, sarmenteuses, hérissées, garnies de vrilles. Feuilles fort amples, alternes, pétiolées, arrondies en cœur, d'un vert gai, à nervures ou raies blanches en dessus, dentelées à leur contour, légèrement pubescentes. Fleurs axillaires de couleur jaune-pâle, portées par des pédoncules courts, durcis, renflés, striés à la maturité des fruits. corolle rétrécie à la base ayant au centre une cavité recouverte en partie par les étamines. limbe droit, divisé en cinq découpures veinées, ovales aiguës, un peu gaufrées. Fruit oblong, d'un vert foncé, recouvert de verrues d'un vert jaunâtre. Sous son écorce dure et cassante se trouve une pulpe jaune foncée, ferme, contenant un suc sans saveur pour les uns, nauséabond pour les autres.

Outre ses propriétés alimentaires, on fait usage de la pulpe en épithème sur le front dans les céphalalgies, les ophtalmies aiguës. On l'applique sur les tumeurs pour en calmer les douleurs. Elle agit comme réfrigérante et apaise la chaleur et la tension des parties phlogosées. Ses semences sont froides, calmantes, adoucissantes, laxatives et propres à faire des émulsions pour les phlegmasies aiguës, les pleurésies, la néphrite, la frénésie, la gonorrhée, l'irritation des voies urinaires. On fait usage des fleurs dans l'ictère des hépatites aiguës ou chroniques.

Le *Giraumon veiné*, le *giraumon jaune et gros*, le *giraumon vert*, le *giraumon jaune et petit*, qui possèdent les mêmes propriétés culinaires et médicinales que l'espèce précédente. Les Caraïbes appelaient le giraumon : *Oùaouyàma*.

Les semences du giraumon veiné dont le caractère particulier est d'avoir des côtes vertes et veinées de couleur vert pomme, servent à faire un excellent orgeat ainsi composé : délayer la pâte de ces semences froides avec l'amande du cocotier, au 31 grammes 25 centigrammes pour une pinte d'eau d'orge ou de riz ; ajouter une suffisante quantité de sucre, aromatiser suivant le goût avec quelques gouttes d'eau de fleurs d'oranger.

Le *Concombre sauvage*, vulgairement petit concombre. Tiges rampantes, anguleuses, hispides. Feuilles pétiolées, palmées, profondément sinuées, rudes au toucher. Fleurs jaunes, axillaires, petites dont les femelles sont remplacées par des fruits ovoïdes d'un vert blanchâtre, partout hérissés de petites pointes spinelleuses, portées par de longs pédoncules. Il existe une autre espèce jaune et polie.

Les semences, administrées en émulsion, modèrent le trop grand mouvement du sang, et conviennent dans la néphrite, les inflammations des voies urinaires et de toute autre partie.

La *Morelle césariiforme* vulgairement Tomate à fruits velus, sous arbrisseau d'environ quatre pieds de hauteur, à tige recouverte d'une écorce d'un brun clair, se divisant en plusieurs branches irrégulières. Feuilles luisantes, pétiolées, alternes, étroites, sinuées à leurs bords, longues de quatre pouces. Fleurs en grappes allongées, placées sur un pédoncule commun simple, éloignées au moyen de pédoncules particuliers droits jusqu'au moment de la chute des fleurs, recourbés quand le fruit mûrit. corolle en roue d'un blanc de lait ou violette, divisée très profondément en découpures oblongues, lancéolées : anthères souvent réunies et s'ouvrant au sommet par deux trous. Fruits : baies en forme de cerise, velues avant la maturité, vertes d'abord, ensuite d'un beau rouge de minium. Condiment excellent.

Les fruits sont employés en cataplasmes contre les ophthalmies aiguës et les furoncles. Les tiges et les feuilles d'une odeur pénétrante et désagréable, servent en décoctions, lavements et bains prescrits dans les affections nerveuses comme tétanos, mouvements convulsifs, chorée. Les baies infusées dans l'huile d'olive ou de sésame coli, sont usitées contre les contusions, les tumeurs, les rhumatismes, la sciatique. Le suc de la plante est antiphlogistique et employé contre les inflammations extérieures, en fomentation, en applications anodines sur les cancers ulcérés, les hémorroïdes, les brûlures.

La *Morelle pomme d'amour*, (*Solanum lycopersicum*), vulgairement Tomate à côtes. Tige haute d'environ deux à trois pieds, faible, rameuse, se courbant sous le poids des fruits. Feuilles ailées avec une impaire, à folioles découpées, glabres, vertes, d'une odeur désagréable. Fleurs à sept divisions peu profondes, larges et aiguës. calice divisé en sept parties, cilié sur les bords ainsi que les pédoncules. Fruit gros, comprimé aux deux extrémités, profondément sillonné sur les côtés, vert d'abord, puis rouge, mou, luisant, lisse, rempli d'un suc aigrelet, nau-

seux cependant, divisé en plusieurs loges renfermant une grande quantité de graines aplaties et jaunâtres.

On fait usage du fruit macéré dans de l'huile en embrocation contre les contusions violentes. On l'emploie comme résolutif pour frictionner les parties affectées de douleurs rhumatismales, parce qu'il est légèrement narcotique. Le suc de toute la plante est usité extérieurement dans les inflammations des yeux et des oreilles. On s'en sert en fomentation. Les feuilles donnent des cataplasmes anodins. La pulpe est appliquée immédiatement sur les paupières dans les ophthalmies aiguës.

Les pimens dont les nombreuses variétés donnent des fruits fort usités comme condiments et comme stimulants. Le père du Tertre écrit :

« Le Piment, poyvre d'Inde ou poyvre du Brésil, que les arboristes nomment *Capsicum*, a été de tout temps la principale épicerie, tant des sauvages que des habitants français. Outre les douze sortes, dont le docteur Piso nous a donné les figures dans son livre : J'en ai vu encore une autre sorte dans le jardin du feu sieur Morin, laquelle avait les cosses ou siliques fourchuës ; et c'est peu connoistre le pays, que de le réduire à trois sortes de piments comme fait le sieur de Rochefort. Nos sauvages sont tous grands mangeurs de piment, ils le mettent à pleine poignée dans toutes les choses qu'ils font cuire pour leur nourriture, et il se trouve très peu de François qui puissent manger ce qu'ils ont appresté pour eux : nous nous en servons pourtant, aussi bien qu'eux, et l'on trouve que l'usage modéré excite l'appétit, contribué à la santé, et donne fort bon goust aux sauces : mais tous les médecins conviennent en ce point, que l'excès en est très dangereux. Sa graine séchée et mise sur les charbons ardents jette une fumée, qui ayant une fois gagné les narines, trouble tout le corps, blesse la poitrine, et excite une toux si fascheuse que l'on perdrait la vie, si l'on ne sortoit promptement de la chambre, ou si l'on ne se servoit de ce remède, que j'ay appris d'un Portugais ; car il n'y a qu'à mouiller son mouchoir dans de bon vinaigre, et l'appliquer aux narines, pour empêcher le mauvais effet de cette fumée.

« L'on m'a assuré que les sauvages s'en servent pour guérir la fièvre, mais d'une terrible façon : car ils prennent du petit piment rond, qui est le plus fort et le plus bruslant de tous, et après en avoir frotté un filet, ils ouvrent par force avec les doigts les yeux du malade, et lui passent plusieurs fois ce filet sur la prunelle des yeux : or s'il est vray qu'un grand mal en fasse oublier un moindre, il ne se faut pas estonner si ceux sur

qui on applique ce médicament perdent la fièvre, car je n'en croy pas qu'il se puisse rien endurer de plus fâcheux. »

Nous ne décrirons que :

Le *Piment à petites baies*, ou Piment zozio. Tige rameuse striée, un peu arrondie, presque glabre, divisée en rameaux divariqués, flexueux à leurs articulations. Feuilles alternes, pétiolées, presque en cœur, acuminiées, tendres, nerveuses en dessous. Fleurs deux à deux un peu au-dessus de l'aisselle des feuilles. calice court, presque glabre, à cinq dents subulées. corolle d'un blanc jaunâtre, fort petite, divisée en son limbe en cinq découpures courtes, obtuses, donnant naissance à une baie globuleuse, un peu ovale, petite, à peine plus grosse qu'un pois, glabre, rouge ou un peu jaunâtre.

Après la description de cette plante, Descourtiz donne le remède suivant, employé avec succès dans l'Inde pour combattre le choléra-morbus :

« Dès l'invasion de la maladie, prendre une pilule composée de deux grains d'opium, dix de calomel et trois de poudre de poivre d'Inde. prendre pour potion : deux onces d'eau de vie, cinquante gouttes de teinture d'opium, dix gouttes d'huile de piment, en une seule fois.

« La pilule toutes les quatre heures, la potion toutes les demi-heures.

« Si les vomissements et les déjections continuent, ajouter des bains chauds, un vésicatoire à l'épigastre et des frictions avec l'arach chaud.

« Le succès couronne ordinairement cette méthode appliquée par le médecin du district de Chauda, le français Montgomery. »

Les Caraïbes appelaient les piments : *Ati*, celui long comme le fer d'une aiguillette ; *Oüaliri*, un plus long et plus gros ; *Bohémoin*, le plus gros piment.

IX.

Les plantes herbacées mêlent avec une profusion inouïe leurs feuilles, leurs fleurs, leurs fruits. La nature tropicale se montre ici dans toute sa fougueuse intensité et étonne l'imagination de l'observateur par la variété extraordinaire des espèces qu'elle présente de toutes parts. Nous ne pouvons que faire un choix très restreint, mais si peu nombreux que soient les spécimens que nous allons décrire, ils constateront d'une manière irréfragable la puissance de notre végétation et révéleront la grandeur infinie de Dieu qui a placé dans un espace si étroit tant de trésors que nous dédaignons cependant.

L'Argemone ou Chardon bœnit, dont la tige haute de un à deux pieds, est droite, cylindrique, rameuse, feuillée, garnie de petites épines, remplie de moelle blanche. Feuilles embrassantes, épineuses, oblongues, roncées latéralement, anguleuses en leurs découpures, vertes en dessus, tachetées de blanc laiteux sur leurs nervures, d'une couleur glauque en dessous, épineuses sur leurs nervures et leurs bords, répandant quand on les déchire un suc jaunâtre. Fleurs jaunes, terminales, solitaires sur un pédoncule, composées de cinq à six grands pétales arrondis, soutenus par un calice de trois feuilles concaves. Le bouton non ouvert présente à son sommet trois cornes droites, épineuses, formées par les pointes de chaque feuille du calice. le pistil est entouré d'un grand nombre d'étamines, se change en une capsule droite, hérissée d'épines jaunâtres, à une seule loge, relevée de cinq à six côtes dans la longueur et s'ouvrant par le sommet. Chaque angle est garni d'un placenta étroit attachant des semences rondes et noires.

Lorsque la peau est moite après une saignée générale ou locale, les fleurs qui sont anodines, pectorales et somnifères, provoquent des effets salutaires dans les inflammations de gorge ou de poitrine ou lorsqu'elles sont associées aux malvacées dans les pleurésies. On emploie l'extrait aqueux contre les affections tétaniques, l'épilepsie nerveuse des enfants, leurs toux convulsives et autres maladies spasmodiques réclamant des préparations opiacées. Pour l'usage extérieur, on ajoute les feuilles et les fleurs aux injections anodines pour calmer les douleurs brûlantes et aiguës des pustules vénériennes. Les graines sont purgatives et employées dans les diarrhées et dyssenteries. Les feuilles contusées et appliquées en cataplasmes, apaisent les douleurs céphalalgiques et celles des ophthalmies. Cette plante provoque la sueur et le sommeil et on associe alors les fleurs aux diaphorétiques et le sirop aux potions calmantes. Macérée dans le vin de Madère, elle dissipe les taies de la cornée et les verrues.

La Pétivère alliée, vulgairement racine de pipi, plante répandant une forte odeur se rapprochant de celle de l'ail. Racines fortes, tenaces, fibreuses, fort allongées, s'étendant profondément dans le sol, produisant des tiges hautes de deux à trois pieds, noueuses et ligneuses inférieurement, munies de feuilles alternes très courtement pétiolées, ovales, oblongues, rétrécies à leurs deux extrémités, très entières, persistantes, longues de trois pouces environ, larges d'un pouce et demi,

d'un vert foncé. Fleurs petites, sessiles, distantes, blanchâtres, peu apparentes, disposées en épis grêles, axillaires et terminaux. Périanthe, rude, à quatre divisions courtes et obtuses. Anthères oblongues, bifides à leurs deux extrémités. style terminé par plusieurs stigmates réunis en pinceau, communiquant distinctement avec la base de l'ovaire par un sillon longitudinal. Fruit : capsule appliquée contre l'épi et contenant chacune une semerce obtuse, couronnée par quatre pointes en crochet, dont deux plus longues. Ses racines préservent des insectes les habits et surtout les étoffes de laine.

Cette plante est employée dans la médecine vulgaire comme sudorifique. En fumigations et en bains de vapeur, elle passe pour avoir une grande efficacité dans les paralysies rhumatismales. Elle est en outre un bon vermifuge, un excellent expectorant et un parfait hydragogue.

Le Smilace, genre de plantes vivaces, sarmenteuses, chez lesquelles on remarque assez souvent, à la base des pétioles, deux vrilles opposées et enroulées. Racines tubéreuses de couleur fauve, composées de grosses fibres cylindriques. Tiges ou épineuses ou sans aiguillons. Feuilles oblongues, cordiformes à la base, garnies de dents avec ou sans aiguillons. Fleurs jaunâtres, disposées en grappes axillaires, donnant naissance à une baie oblongue contenant une ou trois graines globuleuses. Une des espèces célèbres est le smilax china existant aux Antilles, appelé aussi squine dont on mange les jeunes pousses. La racine a des propriétés semblables à celles de la salsepareille. Nous possédons encore le smilax laurifolia et le smilax macrophylla.

Le *Vetiver*, plus régulièrement *Vetivar*, paraissant importé et dont les racines ont des propriétés toniques, stimulantes et diaphorétiques. Ces racines parfument le linge, éloignent les insectes des vêtements de laine et de coton et, données en infusion, sont fébrifuges.

La *Barrelière rouge* ou Bois indien, dont la tige rameuse, articulée, sans aiguillons, est garnie de feuilles opposées, pétiolées, ovales, pointues, denticulées à leurs bords. Fleurs axillaires, sessiles à calice en quatre parties, à deux étamines plus courtes, donnant naissance à une capsule à quatre angles, à deux valves, sans onglets.

Son infusion est un excellent diurétique. On compose avec ses bourgeons un vinaigre qui est sudorifique et qui, appliqué en embrocation ou par friction, est un stimulant pour l'appareil

urinaire et peut être employé dans l'atonie de la vessie. ses fleurs donnent une teinture alcoolique et un sirop qui sont puissamment antisiphilitiques. ses racines macérées dans l'alcool sont un diurétique hydragogue employées dans l'ascite et les infiltrations du tissu cellulaire. son vin déterge les plaies, et le vinaigre où la plante a bouilli dessèche les aphtes.

La Patience vésiculeuse. Tiges épaisses, succulentes, hautes de deux pieds, divisées en plusieurs branches. Feuilles entières, presque rondes, échancrées en cœur à leur base, quelquefois auriculées et supportées par de longs pétioles, les supérieures plus étroites, presque lancéolées et rétrécies en un long pétiole à leur base. Fleurs herbacées presque deux à deux et plus et disposées en épis lâches terminaux, d'un rouge jaunâtre, dont le calice a six divisions. Elles n'ont pas de corolle, mais six étamines et trois styles. Les valves intérieures du calice se gonflent à mesure que le fruit mûrit, l'entourent d'une enveloppe vésiculeuse garnie tout autour de larges bordures membraneuses, souvent repliées en dehors, nues, entières; elles renferment une semence ailée triangulaire.

Cette plante sert aux mêmes usages que celle d'Europe. Elle est notamment recommandée contre l'éléphantiasis, la gale et autres maladies cutanées. Elle agit comme diaphorétique et stimule l'éruption du virus dartreux ou psorique. La décoction est usitée pour le pansement des plaies. La plante pilée et appliquée sur les ulcères les nettoie de leur putrilage.

Le Cytise épineux, à écorce verte, bordée de brun, en réseaux. Feuilles composées de trois folioles soutenues par le même pétiole. les pédoncules sont alternes, les folioles du bas rhomboïdales, étroites, longues, à nervures imitant des chevrons, d'un vert sombre, celles supérieures plus tendres et d'un vert gai, argentées en dessous, prenant une couleur de rouille en se fanant. Fleurs jaunes, papilionacées, axillaires, solitaires ou deux ensemble, munies d'une épine aiguë, à pédoncule très petit. calice campanulé, divisé en deux lèvres dont la supérieure à deux pointes et l'inférieure trois. filaments des étamines diadelphes, recourbés. anthères simples. pistil oblong. style simple et montant. Fruits : siliques longues d'environ un pouce, renflées, d'abord vertes, puis en mûrissant de couleur de rouille, contenant des semences cordiformes.

Les fleurs et les semences sont fébrifuges. Les fleurs sont administrées particulièrement dans l'atonie des viscères abdominaux et dans les fièvres intermittentes. Les feuilles sont résolutives.

L'Anserine anthelmintique. Tige haute de trois pieds, droite, épaisse comme le doigt à sa base, rougeâtre dans sa moitié inférieure, striée, légèrement velue, divisée en quelques rameaux jusque vers sa partie moyenne. Feuilles alternes, ovales, lancéolées, rétrécies en pétiole à leur base, dentées en leurs bords, vertes, médiocrement velues en dessous. Fleurs poussant en grappes nues, verdâtres, redressées, dans les aisselles des feuilles supérieures, le long des rameaux et de la tige.

Cette plante possède à un haut degré des vertus anthelmintiques.

Le *Curcuma à racines tubéreuses*, dont les racines sont des filaments longs, tortueux, velus, terminés par un tubercule ovoïde gros comme un œuf de perdrix, à écorce d'un brun-violet avec intérieur blanc. Feuilles longues de deux pieds, radicales, grandes, lancéolées, d'un vert sombre ou d'un vert gai tendre, à nervures latérales courtes et nombreuses, portées sur des pétioles fermes, roides, canaliculés, envaginants.

Tige gracieuse s'élançant du collet de la racine, cylindrique, épaisse, haute d'environ vingt pouces, poussant à son sommet plusieurs feuilles plus petites que les premières, au milieu desquelles se dresse un épi en massue, gros comme un œuf de poule, imbriqué d'écailles spathacées à centre vert, la partie supérieure blanche et les bords rosés. Dans l'aisselle de ces écailles naît une fleur blanche ou légèrement colorée, monopétale, à corolle irrégulière et à six divisions dont les trois supérieures détachées les unes des autres, les trois inférieures réunies et formant trois échancrures sur le même pétale. étamines blanches, épaisses. anthères jaunes. Fruit : capsule ovée, à trois côtes, uniloculaire, monosperme avec embryon petit et farineux.

Cette plante est âcre, un peu amère, d'une odeur pénétrante. Sa racine renferme un principe colorant donnant le plus éclatant de tous les jaunes orangés ; mais cette couleur est très fugace. on s'en sert pour calender les madras. Cette racine réduite en poudre donne une farine qui dans certains pays remplace le sagou.

Son salep est très recommandé dans les affections scorbutiques et on l'emploie comme la fécule de pomme de terre.

Le *Poirrier à feuilles de plantain*, ou Plantain. Tiges grimpantes, striées, assez élevées. Feuilles glabres, ovales, aiguës, médiocrement pétiolées, à cinq nervures élevées partant toutes de leur base et dont trois se prolongeant jusqu'à leur sommet. chatons courts, épais, parfois un peu grêles et plus allongés,

garnis de fleurs très serrées. Fruits petits, ovales, coniques, de couleur brun-foncé.

La décoction, à vaisseau clos, est un puissant diaphorétique. Celle des fruits et des racines est employée contre l'espèce de cardialgie appelée *Mal d'estomac*. Toute la plante avec de la limaille de fer compose un apéritif tonique. Les chatons passent pour vermifuges et, infusés dans du vin blanc, peuvent être employés contre l'ictère accompagnant l'hépatite chronique. La décoction est détersive pour le pansement des ulcères atoniques de mauvaise nature. Descourtiz dit : « On administre en même temps aux malades le vin blanc à l'intérieur, car c'est un très bon cordial et qu'on emploie avec succès contre les maladies scrofuleuses à la dose d'un petit verre, tous les matins à jeun, et pendant quelques mois. On prétend même que ce vin a guéri aux colonies plusieurs femmes dont l'engorgement granuleux des mamelles laissait peu d'espoir de guérison. »

La Physalide ou Akékenge, vulgairement coqueret, dont il existe plusieurs espèces de 20 à 80 centimètres de hauteur, une espèce géante la physalide de campêche élève sa tige rameuse et toujours verte à un mètre et demi de hauteur. Feuilles, fleurs et racines sont apéritives prises en infusion ; les feuilles combattent les érysipèles de mauvais caractère, on les applique fraîches sur les blessures et les ulcères qu'on veut déterger. on mange les fruits de la physalide des Barbades à fleurs jaunes avec des taches brunes, de la physalide pubescente et de la physalide commune. Nous ne décrirons que :

Le *Coqueret pubescent*, vulgairement poc, dont les racines sont genouillées et garnies de chevelures. Tiges succulentes et anguleuses, un peu cotonneuses, rougeâtres, très rameuses dans leur partie supérieure, hautes d'un pied et demi. Feuilles se rapprochant de celles de la morelle, opposées, ovales, pétiolées, d'un vert mat ou sombre, molles, pubescentes. Fleurs axillaires, solitaires, pédonculées, d'une seule pièce jaune-pâle avec des taches brunes aux onglets. Le calice est une vessie membraneuse, d'abord verte, puis d'un vert rouge lors de la maturité et contenant un fruit de la forme d'une cerise, mais jaune, d'une saveur acide. Les enfants s'amuse à se frapper le front ou le dos de la main avec cette vessie qui en se déchirant produit le bruit qui, par onomatopée, a fait donner à la plante le nom de poc.

Trois baies produisent un bon effet dans la rétention d'urine et dans l'hydropisie. On compose contre la gravelle et l'hémoptysie un vin composé de quatre parties de raisin et une de ces

baies dont quatre soulagent dans la colique néphrétique, si on les fait entrer dans une émulsion convenable et si l'on prend cette potion dans un bain. Les vapeurs des semences reçues dans la bouche détruisent les vers renfermés dans les dents creuses. Le suc des baies est mêlé aux potions calmantes dans les fièvres inflammatoires. Les feuilles, les fleurs et les fruits peuvent faire partie de ces potions. Les baies sont employées dans les maladies de la vessie et celles déterminant un flux abondant d'urine. Elles sont merveilleuses dans l'ischurie spasmodique, préviennent les accès de goutte et retardent ceux d'épilepsie, guérissent l'hydropisie. Les feuilles sont appliquées sur les érysipèles de mauvais caractère.

La *Sauvagésie*, genre de plantes ligneuses, à feuilles simples, portées sur de courts pétioles ou sessiles, munies de stipules latérales, géminées, ciliées, persistantes, à fleurs blanches, roses ou légèrement violacées, donnant naissance à une capsule ovoïde-oblongue et trilobée, renfermant des graines très petites, disposées sur deux rangs. Elles sont mucilagineuses et sont employées à l'intérieur comme pectorales et à l'extérieur comme antiophthalmiques. On s'en sert aussi dans les affections de la vessie. Nous décrirons :

La *Sauvagèse des Antilles*, vulgairement thé de montagne. Tiges simples à feuilles alternes, sessiles, étroites, lancéolées, glabres, légèrement dentées en scie à leurs bords, munies dans leurs aisselles de stipules allongées, étroites, ciliées. Fleurs axillaires longuement pédonculées, blanchâtres, à calice aigu plus long que la corolle. Fruit : capsule à une loge à trois valves, réfléchies sur les pédoncules.

Cette plante est fébrifuge et administrée tout entière en infusion. son usage comme béchique est plus familier. ses qualités amères et aromatiques excitent les organes, aussi la recommande-t-on comme stomachique, cordiale, nervine, utérine, corroborante, résolutive.

Le *Capraire biflore*, ou thé du pays ou des Antilles. arbuste rameux, droit, s'élevant jusqu'à quatre pieds, à rameaux cylindriques, glabres. Feuilles alternes, ovales, oblongues, entières, rétrécies en coin vers leur base, élargies et dentées dans leur moitié, supérieure, un peu ciliées inférieurement, un peu charnues, d'un vert clair, longues de deux pouces, larges de cinq à sept lignes. Fleurs blanches, inodores, assez petites, axillaires, quelquefois deux ensemble, portées par des pédoncules simples plus courts que les feuilles. Elles forment un calice composé

de dix feuilles dont les cinq extérieures sont vertes et soutiennent les intérieures dans le point de leur séparation. Les cinq intérieures sont blanches, délicates, refendues jusqu'au milieu de leur hauteur, renferment quatre étamines dont le chapiteau est semé d'une poussière jaune ou dorée, au milieu desquelles se dresse un pistil chargé à son sommet de graines presque impalpables comme la poussière blanche, et dont la base laisse sortir un fruit oblong, à deux lobes sur chacun desquels il existe une rainure. Ce fruit s'ouvre de lui-même lors de la maturité et est rempli de très petites graines rondes, grises, assez fermes.

Cette plante ainsi que le thé exerce une action tonique sur les organes nerveux par son principe âcre et odorant. Elle favorise les sécrétions, mais prise à dose moyenne.

Elle a une odeur de violette moins prononcée que celle du thé de Chine auquel elle ressemble.

Au commencement de la colonisation, on l'a préparée et vendue comme thé de Chine. Le père Labat ajoute que ce commerce a cessé dès que les acheteurs métropolitains en ont connu la provenance, bien que le thé des Antilles ne différât pas de celui de la Chine.

La *Petite centaurée maritime*, ou Gentiane à longs pédoncules, plante visqueuse poussant sur les bords de la mer et dont la racine a la forme extérieure d'une petite rave et est rameuse, ligneuse, d'un blanc sale, mamelonée, donnant naissance à une ou plusieurs tiges rondes, presque ligneuses, grosses comme une plume d'oie, garnies par intervalles de feuilles longues de près de deux pouces, amplexicaules, linguiformes, d'une saveur amère et d'une couleur jaune verdâtre. Fleurs bleues poussant sur des articulations provenant d'une tige s'élevant du milieu des feuilles.

Toutes les parties de la plante sont amères, toniques, antivermineuses et surtout fébrifuges. Elle est usitée dans les cachexies, anasarques, diarrhées, atonies des viscères abdominaux. En décoction elle est un détersif antiseptique pour la cure des ulcères malins et rebelles.

Les tiges garnies de fleurs de la gentiane verticillée ou petite centaurée à tige quadrangulaire, servent avec avantage dans les fièvres intermittentes. Cette plante entre dans la composition des bains fébrifuges et des lotions vulnéraires.

La *Strumfie maritime*, vulgairement faux romarin, arbrisseau élégant et à forme peu commune, de la hauteur de trois pieds environ, à tige droite se divisant en rameaux cylindriques de

couleur cendrée et paraissant articulés par les impressions circulaires laissées par les attaches des feuilles. Feuilles ternées, ressemblant à celles du romarin, linéaires, presque verticellées, munies de stipules petites, aiguës, noirâtres, alternant avec les feuilles. Fleurs axillaires, réunies en petites grappes sur un pédoncule commun très court, deux fois moins long que les feuilles ; chaque fleur ayant un pédicelle très court. corolle blanche, petite, à cinq pétales. Fruits : baies molles, blanchâtres, de la grosseur d'un petit pois.

Efficace contre les blessures, les fièvres ataxiques et adynamiques, les fièvres de mauvais caractère en cas de délire et de pétechies, cette plante est en outre employée en poudre obtenue en écrasant la feuille, en infusion ou décoction en y ajoutant une eau spiritueuse.

La *Cretelle à balais* (*Cynosurus sepiarius*), vulgairement pied de poule, graminée remarquable par la ténuité et le grand nombre de ses épis ramassés en un faisceau terminal. racine fibreuse. tige comprimée, feuillée, munie d'articulations prolifères et longues d'un peu plus d'un pied. Feuilles larges de deux lignes, garnies de poils lâches en leurs bords vers leur gainé qui est comprimée fendue d'un côté et en partie séparée ou écartée de la tige, épis menus, presque filiformes, les uns alternes, les autres terminaux, longs de deux pouces environ, ramassés au nombre de quinze à trente en un faisceau, arqués dans leur partie supérieure, soutenant chacun deux rangées d'épillets fort petits, unilatéraux, biflores et munis de barbes. calice à deux valves lancéolées, pointues, dont l'intérieure est plus petite et l'extérieure aussi longue que l'épillet, carenée et à dos scabre.

Cette graminée entre dans toutes les tisanes rafraîchissantes, est employée avec succès dans les néphrites calculeuses et les flegmasies mésentériques, provoque le flux d'urine, si surtout sa suspension est due à une inflammation des membranes muqueuses ou à une constriction spasmodique du col de la vessie. sa décoction rendue émulsive avec quelques amandes du sapotiller soulage les malades affectés de strangurie ou d'hématurie.

Le *Barbon des Antilles*, vulgairement herbe à blé, (*Ayall.* en caraïbe) dont la tige est haute de trois à quatre pieds, les feuilles sont alternes, lisses, rudes en leurs bords, longues, étroites. Des aisselles des feuilles supérieures et du sommet de chaque rameau, naît un pédoncule filiforme soutenant une panicule lâche, oblongue et pen étendue. Fleurs dépourvues de

barbe, géminées, pédiculées, à base calicinale chargée d'un duvet soyeux ou laineux.

Cette plante est un vulnéraire et dans d'autres cas un détersif. Infusée dans le tafia, on l'emploie utilement pour les contusions, les meurtrissures et certains ulcères sanieux compliqués de pourriture d'hôpital. La racine est employée dans les tisanes rafraichissantes avec chiendent du pays et pied de poule. Cette herbe est bonne pour toutes sortes d'onguents, dans la composition de toutes sortes d'eaux pour les cancers et les ulcères, dans les tisanes pour maux vénériens. Un demi-verre de jus de l'herbe pilée est un purgatif très actif, mais pour en modérer la vertu héroïque on y ajoute parties égales d'eau de casse. La racine est un excellent diurétique.

Le Basilic d'Amérique ou Fond-Bazin. Racine dure, fibreuse, poussant une tige haute d'environ un pied, droite, presque cylindrique, verte ou d'un rouge foncé, garnie de rameaux quadrangulaires, opposés en croix, redressés. Feuilles opposées, pétiolées, ovales, lancéolées, bordées de dentelures peu sensibles, planes, lisses, un peu charnues, d'un vert foncé, soutenues par des pétioles plus ou moins ciliés. Fleurs blanches, parfois purpurines ou bleues, portées sur des pédoncules propres et très courts, disposés par verticilles incomplets formant des grappes droites, longues, simples et terminales. Chaque verticille porte ordinairement six fleurs. calice cilié ou barbu.

Plante cordiale, céphalique, diurétique et imménagogue. Elle déterge les ulcères, résoud les tumeurs. On prend, comme du thé, l'infusion des feuilles et des fleurs, dans les céphalalgies et les fluxions de cette partie. La poudre des feuilles séchées à l'ombre est sternutatoire et souvent préférée au tabac pour les personnes d'un genre nerveux délicat. Les bourgeons sont employés en infusion dans la deuxième période du catarrhe pulmonaire. On use de la décoction de la racine en injections contre les maladies de la bouche. Les feuilles, les fleurs et le fruits et de l'huile composent un liniment prescrit en frictions dans les douleurs rhumastimales.

Le Pavon à fleurs écarlates, vulgairement Mauve des Antilles. plante très élégante croissant dans les mornes boisés. Tiges frutescentes hautes de près de quatre pieds, garnies de rameaux épars, alternes. Feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, larges de trois pouces, presque à trois lobes, celui du milieu plus allongé, molles, dentées, crénelées, blanchâtres, pubescentes en dessous, réfléchies à l'extrémité de leurs pétioles plus longs aux feuilles inférieures que les pédoncules, garnies

à la base de stipules courtes, étroites, rabattues, très aiguës. Fleurs axillaires soutenues par des pédoncules horizontaux se redressant vers leur sommet. calice extérieur composé de cinq folioles aiguës, l'intérieur plus long à demi divisé en cinq découpures lancéolées, marquées de trois nervures. corolle d'environ deux pouces de long, d'un beau rouge écarlate, à cinq pétales se rapprochant par leurs onglets, formant un tube dont l'orifice s'épanouit comme dans le lis et se réfléchit tout à fait en dehors. Les étamines à filaments de couleur écarlate, sont attachées sur la surface du tube et terminées par des anthères réniformes, ovaire globuleux se convertissant en un fruit renfermé dans le calice de la grosseur d'un pois et d'une forme globuleuse, acuminiée, composé de cinq capsules arrondies, à trois côtes, brunes, dures, aiguës au sommet, munies sur le dos d'une membrane droite, saillante, s'ouvrant en deux valves sillonnées chacune dans sa partie supérieure de trois stries, courtes, contenant des semences solitaires réniformes, rous-sâtres, un peu lanigineuses, aiguës à leur partie inférieure.

Cette plante est mucilagineuse. On administre la décoction des fleurs appliquée en compresses sur les yeux dans les ophthalmies aiguës. En infusion prise en lavage soulage dans l'ischurie.

La *Conyse lobée* ou Herbe à pique. Tige droite de la grosseur d'un tuyau de plume d'oie, de la hauteur de quinze à dix-huit pouces et atteignant en bonne terre jusqu'à cinq pieds, cannelée à quelques pouces au-dessus du collet de la racine, d'un beau vert velu, pleine d'un suc austère, avec moelle très succulente, d'un très mauvais goût, entourée de quelques fibres ligneuses, séparées de l'écorce. Feuilles alternes pourvues de gros pétioles se prolongeant en formant la grosse nervure qui traverse la feuille, grandes, longues d'un pied, larges de quatre pouces et demi, à forme lancéolée qui les a fait comparer aux fers des piques anciennes d'où est venu à la plante son nom vulgaire. Ces feuilles ont les bords découpés irrégulièrement à grandes et petites dents, sont d'un beau vert par dessus, plus pâles et cotonneux en dessous. La nervure est plus apparente en dessous qu'en dessus et est accompagnée de côtes latérales saillantes d'un fauve pâle. Des aisselles des feuilles sortent des rameaux chargés de feuilles naissantes et informes. Chaque rameau se subdivise en quantité de petites graines ayant chacune un petit bouton écailleux ou calice des fleurs disposées en ombelles larges, ce qui donne à la plante l'aspect d'un petit buisson doré. Chaque bouton est ovale, jaune-clair, imbriqué d'écailles qui deviennent brunes lors de la maturité.

Fleurs jaunes avec une multitude de petits fleurons, à odeur aromatique. Les graines de ces fleurons sont longues, menues, noires, s'envolent aisément. Le fleuron desséché reste quelquefois attaché à la graine mûre dont le fil soyeux se dilate et forme cercle de rayons partant du centre commun. L'intersection du fleuron à la graine représente une roue traversée par son axe.

Les feuilles contiennent un principe amer très fort. Leur infusion combat avec succès les fièvres lentes rebelles, les engorgements squirreux du mésentère, la chlorose survenue à la suite de fièvres, l'anorexie et les affections vermineuses. Le docteur Lamaury, très ancien médecin à la Guadeloupe, en a composé un extrait contre les affections nerveuses, sereuses du bas ventre, les obstructions.

L'Euphorbe à fleurs en tête ou la Malnommée, dont les racines fibreuses poussent plusieurs tiges menues, rondes, rougeâtres, chargées de poils jaunâtres ou roussâtres, surtout vers le sommet, étalées, plus ou moins couchées, feuillées et un peu rameuses. Feuilles opposées, presque sessiles, ovales, oblongues, larges d'un demi-pouce, longues d'un pouce, pointues, dentelées au bout, un peu scabres, légèrement velues en dessous, ayant à leur base un côté plus étroit, d'un beau vert glacé de rouge. Dans leurs aisselles naissent des pédoncules communs solitaires, soutenant une quantité de fleurs très petites, d'un blanc rouge-pâle, ramassées en une tête simple, calice chargé de poils courts ainsi que les capsules. Fruit triangulaire, de la grosseur d'une graine de millet, rouge d'abord, puis vert.

Cette plante arrête les ravages des blessures vénimeuses. on s'en sert pilée ou appliquée.

Le *Bident à saveur de pyrèthre*, ou Bouton d'or, plante âcre et échauffante, hydragogue, scialagogue, mais possédant surtout des propriétés anthelmintiques.

Le *Lappulier sinué*, Tête à Nègre ou Grand-Cousin et la *Gonyze odorante*. Tête à Nègre ou Petit-Cousin. (*Matérèbe* en caraïbe).

La racine de Lappulier est mucilagineuse et recommandée dans l'ulcération des intestins et des autres viscères. Le Lappulier est employé en infusion et comme topique dans les hépatites, les écoulements de même nature, les hémorrhagies passives, les engorgements des amygdales et les ulcères de l'arrière-bouche, en gargarisme détersif. Les jeunes feuilles

écrasées avec du sel marin, font un cataplasme antilaiteux qu'on applique sur le sein. Le suc sert à déterger les ulcères sanieux des bestiaux.

La *Parthène multifide*, vulgairement absinthe du pays. Tige haute de deux pieds, herbacée, glabre, cannelée, très rameuse. rameaux se terminant en corymbe, feuilles pinnatifides, pinnales incisées, mais un peu obtuses. feuilles supérieures moins découpées, pétiolées, quelquefois entières, oblongues, obtuses, sessiles, légèrement pubescentes. chaque fleur du corymbe, arrondie, convexe. corolle blanchâtre, à cinq fleurons en languette à la circonférence. Une autre espèce est l'absinthe bâtarde de montagne (*Ambrosia artemisiifolia*).

Ces deux variétés sont employées en cataplasmes et sont d'excellents résolutifs dans certaines ophthalmies, pour tumeurs, fluxions, rhumatismes. Elles sont stomachiques, cordiales, fébrifuges, hystériques et vermifuges. L'eau extraite du suc de la parthène multifide sèche les pians. La tisane est bonne pour les maux vénériens. L'huile d'absinthe est une excellente liqueur convenant aux estomacs paresseux et dévoyés. En faisant infuser à froid pendant vingt-quatre heures trois gros de sommités de la plante par pinte de vin blanc ou de madère, on obtient un vin d'absinthe que l'on décante sans expression pour conserver la première amertume. Cette plante, comme tous les amers, est un vermifuge et facilite la digestion, mais son long usage énerve le système nerveux.

La *Lavande stecade des Antilles*, ou Beume l'Anglais. Tige haute d'environ deux pieds, ligneuse, un peu épaisse inférieurement, divisée, roide, fort branchue. rameaux droits, menus, tetragones. Feuilles opposées, sessiles, lancéolées, élégamment dentées, d'un vert rutilant. De leurs aisselles s'élancent deux épis longuement pédonculés, denses, longs, embriqués d'écaillés courtes, ovales, pubescentes, fort serrées. Chaque épi est couronné d'un paquet de feuilles florales plus grandes, bien colorées. sa couleur est pourpre bleuâtre.

On ne fait usage que des épis qui contiennent une huile essentielle aromatique très excitante. On les met dans les bains partiels dans lesquels on plonge les mains momentanément privées du tact, en buvant en même temps leur infusion aromatique.

Les Verbenacées abondent, nous ne pouvons décrire que :

L'*Héliotrope à feuilles d'ormin*, vulgairement herbe à malingres. Tige herbacée, droite, un peu épaisse, médiocrement rameuse, haute d'un pied et demi. Feuilles pétiolées,

ovales, pointues, presque cordiformes à leur base, très ridées. d'un gros vert, légèrement velues, rudes, très nerveuses en dessous. Celles supérieures ont une base décurrense sur le pétiole. Epis pédonculés, solitaires, latéraux et opposés aux feuilles, ou presque terminaux, longs de cinq à six pouces, roulés en queue de scorpion à leur sommet, portant d'un seul côté des fleurs sessiles, bleuâtres, devenant pâles et blanchâtres en se fannant. Fruits partagés en deux portions coniques, lisses, marquées chacune d'un sillon indiquant que chaque portion est composée de deux semences réunies.

Les feuilles, comme celles de toutes les autres espèces, sont dessicatives, résolatives, détersives. Les lotions de la plante, animées d'alcool camphré, guérissent les ulcères gangréneux et scrofuleux, ainsi que la pourriture d'hôpital.

La *Véronique frutescente* ou Mélisse puante, racine produisant plusieurs tiges ligneuses, rougeâtres, réticulées, légèrement velues, garnies de feuilles nombreuses, longues d'un pouce, larges de six lignes, pointues, lancéolées, à bords dentelés, visqueuses, d'une saveur austère. Fleurs petites, bleues ou blanches, axillaires, à cinq divisions, fétides, garnies de longs poils intérieurement, munies de quatre étamines courtes, terminées par des anthères rondes et blanches. Les fleurs desséchées donnent place à des capsules ovales à deux divisions contenant des semences grises.

L'usage de cette plante ne doit être prescrit que par un médecin. Elle possède des vertus emménagogues très puissantes. Toute la plante bouillie dans l'huile, avec du gingembre, donne un bon liniment contre l'éléphantiasis récent.

Le *Panicaut fétide* ou Chardon fétide. Feuilles radicales, oblongues ou lancéolées, ovales, planes, dentées, longues de quatre à cinq pouces, disposées en rosette, la plupart étalées sur la terre; du centre de cette rosette s'élève une tige droite, très rameuse, dichotome dans sa partie supérieure, à rameaux anguleux, ouverts, haute d'environ un pied. Feuilles caulinaires sessiles, ovales-lancéolées, incisées, à dents épineuses, les inférieures pinnatifides. Têtes des fleurs latérales, terminales, nombreuses, ovales-cylindricées, ayant chacune une collerette de six ou sept folioles ovales-oblongues, dentées, ouvertes en étoile. Les semences sont oblongues, comprimées au sommet, ayant cinq petites dents déposées en couronne.

Cette plante est surtout usitée dans les affections hystériques, calculeuses. on l'emploie avec la racine en infusion théiforme. Edulcorée avec du sirop aromatique, elle perd sa fétidité. Elle est sudorifique et fébrifuge.

L'Hyptis spicifère ou Herbe carrée à feuilles de mélisse. Tiges droites, quadrangulaires, hautes de trois à cinq pieds, à angles rudes, saillants. Feuilles pétiolées, à lobes irrégulièrement dentées en scie, aiguës, les inférieures ovales, en cœur, les supérieures plus petites, presque rhomboïdales, douces au toucher. Epis terminaux, simples, longs de quatre à six pouces, composés en apparence de petites têtes pédonculées, axillaires, à bractées lancéolées. corolle petite, d'un bleu clair. tube très long courbé à sa base. calice plus court d'abord, puis trois fois plus long que les bractées après la chute de la corolle, un peu renflé à la base. semences ovales, arrondies, noirâtres.

On s'en sert avec succès dans les maladies de l'utérus, particulièrement contre les vapeurs hystériques appelées mal de mère. son suc, qui est astringent, est prescrit à la fin de certaines diarrhées. on peut y ajouter de la teinture anodine, de l'élixir de propriété de Paracelse, de chacun trente gouttes. Entre dans la composition des tisanes contre le tœnia.

Le *Tribulle à grandes feuilles*, ou Caprier rampant. Tiges épaisses, trainantes, étalées, cannelées, longues de deux pieds, comprimées, légèrement velues. Feuilles opposées, ailées, sans impaire, à trois ou quatre paires de folioles opposées, sessiles, les supérieures terminales sont plus grandes, toutes ovales, un peu aiguës au sommet, entières à leurs bords, velues. les pétioles sont munies à la base de deux stipules droites, opposées, velues, lancéolées, aiguës. Fleurs solitaires, axillaires, à pédoncules simples, filiformes, plus courts que les feuilles. calice divisé profondément en cinq découpures droites, lancéolées, velues. corolle jaune à cinq pétales ouverts presque arrondis, larges, à odeur agréable; dix étamines beaucoup plus courtes que la corolle. Fruit turbiné, arrondi, composé de plusieurs capsules conniventes, armées de quelques petites dents très courtes, contenant dix semences oblongues, turbinées, attachées à l'angle central des loges, sans périspermes, à radicule inférieure.

Les racines sont ajoutées aux tisanes apéritives. On applique les feuilles contusées sur les parties phlogosées et comme maturatives sur les abcès à marche languissante.

L'Inule à feuilles de primevère, ou Aunée. Racines formées d'un faisceau de fibres charnues, allongées, avec fibrilles disposées comme les tubérosités de l'asphodète. Du collet de ce faisceau poussent plusieurs feuilles oblongues, obtuses, spatulées, crénelées, d'un vert pâle en dessus, légèrement blanchâtres en dessous, venant en touffe. Entre les feuilles s'élancent quelques tiges droites, hautes de six à sept pouces, avec feuilles alternes,

sessiles, spatulées, crénelées, semblables à celles de la racine, mais plus petites, à crénelures plus profondes. chaque tige porte plusieurs fleurs terminales ou situées dans les aisselles des feuilles supérieures, portées par de courts pédoncules, jaunes, radiées, à calice ovale un peu ventru, à demi-fleurons courts et très nombreux.

On infuse les racines fraîches dans les tisanes ou apozèmes béchiques, pour soulager la dyspnée des asthmatiques et pulmoniques. Leur infusion dans du vin blanc avec de la limaille est un excellent emménagogue. C'est un bon apéritif contre la chlorose ou pâles couleurs.

La *Psycotre émetique*, ou Ipécacuanha noir. Racines peu rameuses, cylindriques, allongées, pivotantes, de la grosseur d'une plume d'oie, non rugueuses, à étranglements. Ecorce d'un brun foncé avec stries longitudinales. Tiges herbacées, rampantes, munies de feuilles semblables à celles de la pariétaire, pointues aux deux extrémités, partagées par une nervure donnant naissance à plusieurs rameaux, d'un vert brun par dessus, plus pâles par dessous, charnues, molles, couvertes d'un duvet rude. Les fleurs sortent à côté du pédicule soutenant les feuilles, par bouquets de dix, douze ou quinze ensemble, et sont composées de cinq pétales blancs, petits, et d'autant d'étamines de même couleur. calice court divisé à son orifice en cinq petites dents un peu réfléchies. corolle en forme d'entonnoir, tube cylindrique, un peu évasé au sommet. orifice fermé par un duvet. limbe à cinq divisions lancéolées, pubescentes en dedans, un peu réfléchies. anthères droites, linéaires, pubescentes à leur sommet. stigmaté épais à deux divisions. ovaire muni au sommet d'un bourrelet épais à cinq angles peu marqués. Fruits : baies d'un rouge brun, remplies d'une pulpe blanche ayant deux petites graines dures, jaunâtres, oblongues, aiguës.

La racine est le plus souvent employée comme vomitif dans les affections gastriques, les pneumonies, les ophtalmies. On s'en sert comme tonique dans les diarrhées chroniques après terminaison de l'état aigu, le catarrhe pulmonaire chronique, le croup, la coqueluche. Le mode d'administration se fait alors en pastilles ou sirop. La racine est usitée dans les fièvres rémittentes de mauvais caractère, les diarrhées. Elle est aussi antispasmodique et emménagogue.

La *Mineuse pudique*, ou Sensitive, à tige herbacée, haute d'environ deux pieds, à rameaux étalés, hérissée d'aiguillons jusque sur les pédoncules et les pétioles. Feuilles presque divisées en digitations, quadripennées, à pinnules multifolioles

dont les folioles sont linéaires, un peu obliques, couvertes de poils courts et serrés offrant l'apparence du velours, glanduleuses à la base. Fleurs d'un violet clair avec de nombreux pétales et étamines, donnant naissance à un fruit comprimé, couvert de poils rudes et épars sur les bords et disposé en bouquet. Cette plante au déclin du jour rapproche ses folioles qui se serrent les unes contre les autres en s'appliquant par leur face supérieure ; le pétiole fléchit alors et s'incline vers la terre. Mais elle possède encore une propriété que la science n'a pu jusqu'à présent expliquer. Une secousse, une égratignure, la chaleur, le froid, les liqueurs volatiles, les agents chimiques, produisent le même phénomène qui, dans plusieurs circonstances n'est que partiel, et l'irritabilité ne s'opère que sur une foliole, si on la touche légèrement, sur les deux folioles opposées, si l'attouchement a été un peu plus fort, et alors elles se joignent, et successivement sur toutes les folioles si le contact est plus fort.

La *Sensitive à feuilles larges*, dont la tige fruticuleuse a trois pieds de haut, est menue, faible, très légèrement velue, garnie d'épines courtes, crochues, éparses. Feuilles peu distantes, pétiole commun long de deux pouces, partagé au sommet en deux branches très courtes, soutenant deux paires de folioles dont la paire inférieure est ordinairement imparfaite, l'une des deux folioles plus petite ou manquant. Ces folioles sont ovales-lancéolées, glabres dessus, velues en dessous. Fleurs petites, d'un blanc rougeâtre, apétales, pentandriques, disposées en petites têtes pédonculées. Fruits : gousses aplaties, longues d'un pouce, larges de trois lignes, hérissées de spinules et disposées huit ou dix ensemble en manière de rayons divergents à l'extrémité du pédoncule, plates, membraneuses, vertes, rouges, puis jaunes, articulées en travers par cinq ou six cellules un peu enflées, remplies chacune d'une semence presque ovale, aplatie, dure, polie, tannée. Très irritable et se contracte au moindre souffle.

Cette plante sert comme astringente dans certaines diarrhées. sa racine excite des nausées et quelquefois des vomissements. Comme alexitère les nègres s'en servent pour expulser le poison.

La *Matricaire à feuilles d'absinthe*, ou absinthe batarde. Plante recouverte d'un duvert court, blanchâtre et couché. tiges droites, rameuses, légèrement anguleuses, hautes d'un pied et demi à deux pieds. feuilles alternes, sessiles, profondément pinnatifides, à découpures rares, linéaires, écartées, pointues, peu incisées ; supérieures linéaires, entières, en petit nombre.

Fleurs solitaires, terminales, à disque jaune avec demi-fleurons blancs et calice embriqué d'écaillés ovales, un peu scariées sur les bords.

Est employée comme emménagogue pour le rétablissement des fonctions de l'utérus perverties ou suspendues. agit comme tonique sur toute l'économie et particulièrement sur certains organes. a des vertus antispasmodiques, stomachiques, diurétiques, emménagogues, résolutive, car elle a une action très vive sur le système nerveux et tout l'organisme. provoque les règles, les lochies; protège l'expulsion du placenta, facilite les accouchements laborieux, guérit l'hystérie, puisqu'elle produit la cessation du spasme de l'utérus. Étant stimulante, elle augmente l'action de l'utérus ne pouvant plus remplir ses fonctions d'une manière convenable soit par relâchement, fatigue ou atonie. ne pas l'employer dans le cas d'un orgasme utérin et d'un état inflammatoire de l'organe. convient aux tempéraments lymphatiques dans les aménorrhées atoniques, les leucorrhées atoniques, la chlorose et autres maladies passives des femmes. Utilisée avec succès contre le tœnia et, à la dose de deux onces du suc, deux heures avant l'accès des fièvres intermittentes.

La *Ruellie tubéreuse*, ou Grand coccis, ipéacuanha bâtard. racines offrant une greffe de tubercules napiformes et charnus donnant naissance à des tiges quadrangulaires, hautes, de huit à dix pouces, et parfois plus couvertes de poils, velues, blanchâtres, raides vers l'extrémité, peu rameuses, avec feuilles opposées, pétiolées, ovales, crénelées à leurs bords, rétrécies en coin à leur base, presque glacées ou légèrement ciliées, notamment sur le pétiole. Fleurs poussant sur de longs pédoncules, se divisant à leur extrémité en deux ou trois pédoncules partiels longs d'un demi-pouce, uniflores ou biflores, ayant à leur base deux bractées opposées, lancéolées et aiguës. Elles sont monopétales, en entonnoir, gonflées vers le milieu du tube de la corolle, parfois axillaires, souvent en bouquets au haut de la tige, d'un bleu éclatant. limbe évasé, découpé sur les bords, rabattu en dehors. périanthe monophylle découpé en cinq parties pointues en forme de lanières. du fond du calice part un pistil qui se change en un fruit oblong, pointu, couvert d'une membrane s'ouvrant par en haut en cinq parties, rempli de petites semences sphériques qui sont lancées avec élasticité à une grande distance quand on touche à la racine.

Racines usitées pour guérir les fièvres intermittentes où elles agissent en prolongeant à l'excès leurs paroxismes. Dans ce cas on en fait une poudre. Employée en sirop dans la coqueluche, la toux convulsive, la péritonite puerpérale.

La *Courge calebasse étranglée*. Feuilles en cœur et dentées, d'un vert pâle, très molles, lanugineuses, légèrement visqueuses et odorantes, pourvues en dessous de deux glandes coniques près de l'insertion de leur pétiole. Fleurs monoïques ; mâles. calice à cinq dents subulées, corolle à cinq découpures veinées, cinq étamines dont quatre deux à deux, cinquième libre couvrant une cavité au centre de la fleur. femelles : mêmes calice et corolle, trois styles trifides, une pomme à trois ou cinq loges polyspermes, graines planes, ovoïdes, entourée d'un rebord saillant. Ces fleurs sont blanches, fort évasées, presque en étoile ou en roue, non solitaires dans chaque aisselle. L'amarande de la graine est mince avec peau assez épaisse, le bourrelet du bord au lieu de l'entourer en ovale, forme sur les côtés des espèces d'appendices assez semblables à ceux du calice des crucifères, ce qui donne à la graine une figure carrée. Pulpe du fruit spongieuse, très blanche, peau, d'abord d'un vert pâle, et lors de la maturité d'un jaune sale. Les fruits varient de grosseur d'où trois variétés : la courge-bouteille, la courge étranglée, la plus énorme, et la courge trompette.

Les graines sont usitées comme émulsions, pour tempérer la trop grande activité du sang et pour procurer du sommeil aux malades. Le sirop obtenu d'une décoction très rapprochée de ses feuilles, et édulcorée avec du sucre, est apéritif, et les icteriques en font usage avec succès.

La famille des cactées, aux épines redoutables prend toutes les formes et étale orgueilleusement ses belles fleurs. La nature tropicale se montre encore ici dans toute sa plendeur terrible et du rivage de la mer aux sommets des montagnes présente partout les espèces superbes de ces plantes extraordinaires.

Nous allons laisser la parole à M. Thiebaut de Berneaud pour donner à nos lecteurs une idée de l'intense végétation de ces plantes qui poussent particulièrement dans les lieux arides et sablonneux, et décorent une nature déserte et silencieuse :

« Les unes présentent une masse sphéroïde, plus ou moins considérable, depuis la grosseur d'un œuf de poule (*caclis pusillus*) jusqu'à celle de nos potirons les plus énormes (*c. monstruosus*), remplie d'un suc laiteux et à enveloppe rouge (*c. nobilis*), ou jaune (*c. repandus*), et le plus ordinairement verte ou grisâtre ; hérissée de toutes parts de tubercules coniques, cotonneux en leur sommet et couverts de petites pointes divergentes (*c. mamillaris*), ou bien cette boule est à côtes droites, très prononcées, à rosaces épineuses, et surmontée d'une spèce de spadice laineux où naissent les fleurs (*c. melocactus*), ou bien encore une sphère plus ou moins irrégulière, à côtes en spirale, formée de larges tubercules dé-

primés, portant une houpe d'aiguillons très forts, très acérés, inégaux, un seul en forme d'ergot (*c. macrocanthos*). Toutes les espèces globuleuses sont privées d'axe ligneux, principalement les *cactus depressus*, *cactus gibbosus*, etc. Les autres sont munies de tiges à suc aqueux, anguleuses, cylindriques ou cannelées, dont l'axe ligneux varie de solidité et la direction est soumise tantôt à la nature de l'espèce, tantôt à la qualité du sol. Cette tige est parfaitement simple (*c. monoclonos*), grêle, faible (*c. pentagonus*) ou très droite (*c. serpentinus*), montant en cadélabres à un mètre (*c. heptagonus*), à quinze, vingt et même plus (*c. peruvianus*); ailée (*c. phyllanthus*) ou chargée d'articles globuleux placés bout à bout (*c. momliformis*); couchée et poussant des racines très facilement (*c. triangularis*), rampante (*c. parasiticus*); grimpant aux arbres voisins et s'y accrochant par les racines qui poussent des exarticulations (*c. pendulus*), ou bien prenant la forme d'un petit buisson (*c. jamacaru*). Elle est garnie de rameaux composés d'articulations (*c. polygonus*), naissant les unes au-dessus des autres et tronquées à leur sommet (*c. truncatus*), comprimées et aplaties (*c. opuntia*). Ces rameaux sont horriblement hérissés d'épines fines, longues, jaunâtres et très piquantes (*c. spinosissimus*); quelquefois longs et sarmenteux (*c. flagelliformis*), cylindriques et ligneux (*c. fimbriatus*), ou redressés seulement dans leur jeunesse, où ils sont rougeâtres, couchés à angles très saillants quand ils ont pris plus d'accroissement (*c. speciosissimus*); d'autres fois ils sont sessiles, allongés et festonnés sur les bords (*c. speciosus*), ou à jets flexueux (*c. ambiguus*). Chez les uns, on voit des feuilles persistantes, planes, charnues, en forme de semelle (*c. campechianus*), d'apparence vraiment foliacée, essentiellement disposées en spirale quinconce, et offrant souvent des aberrations de disposition (*c. peirescius*), ou ayant à chaque côté de leur aisselle un seul aiguillon droit et d'un brun rougeâtre (*c. zinnioflorus*); chez les autres elles sont caduques, cylindrico-coniques et disposées en spirale multiple sur les jeunes rameaux (*c. cochenillifer*). Dans toutes les espèces le nombre des côtés ou angles qui garnissent la tige n'est pas rigoureusement constant, il varie avec l'âge de la plante et ne constitue pas toujours un caractère spécifique régulier. »

Si les fruits des cactiers varient de forme et de couleur, il en est de même de leurs fleurs qui sont toutes remarquablement belles, et le *cactus grandiflorus*, originaire du Mexique, porte une des plus magnifiques fleurs de la flore universelle et sa haute campanule renfermant 550 étamines, répand une suave odeur de vanille.

Nous ne décrivons que le plus utile de ces cactus, le *cac-*

tus opuntia, vulgairement appelé *raquette*, dont il existe quatre variétés. La première a les feuilles sans piquants ; les feuilles de la seconde sont oblongues, à épines allongées comme des soies de cochon ; la troisième a des feuilles oblongues, plus épaisses, à épines inégales, jaunes, très prononcées ; les feuilles de la quatrième sont longues, minces, couvertes d'aiguillons noirâtres et fort longs. Aux colonies ces espèces de feuilles sont appelées pattes de raquette.

Le *Cactier en raquette* (*Cactus opuntia*) dit l'Encyclopédie, se reconnaît aisément à la singularité de son aspect et spécialement à la forme particulière de ses articulations, qui ressemblent à des feuilles charnues implantées les unes sur les autres, et hérissées d'épines très aiguës. C'est une espèce d'arbrisseau qui s'élève jusqu'à six ou huit pieds de hauteur et qui, dans sa vieillesse, est porté sur un tronc court, ligneux et grisâtre ; il est entièrement composé d'articulations ovales, ou ovales-oblongues, aplaties des deux côtés, longues d'un pied plus ou moins, épaisses d'un pouce, charnues, à bords arrondis, d'un vert glauque, fermes, et qui, naissant toutes les unes sur les autres, un peu obliquement, forment des ramifications à compartiment quinconcial, et ressemblent en quelque sorte à des raquettes. Ces articulations ou espèces de feuilles ont le tissu cellulaire très dilaté, et sont chargées d'épines sétacées, disposées par petits faisceaux épars ; les fleurs sont jaunes, sessiles, situées sur les articulations supérieures ; elles ont environ dix pétales ovales-cunéiformes, beaucoup d'étamines qui ont un mouvement particulier de contraction, lorsqu'on les touche avant qu'elles aient répandu leur poussière fécondante, et un style dont le stigmate est partagé en cinq à dix divisions. Leur fruit a presque la forme d'une figue ; il est ordinairement d'une couleur rouge foncée, contient une pulpe rouge, succulente, douceâtre. Les Caraïbes l'appelaient *Balta*.

Les fleurs des autres espèces sont ou jaunes ou rouge-brun. Le fruit ou raquette est bon à manger, quoique fade, rafraîchissant et teint les mains, les lèvres d'un beau vermillon et colore l'urine en rouge.

On en fait des haies redoutables et les pattes broyées sont le meilleur émollient pour ramollir et faire suppurer une tumeur. On a proposé en Angleterre un prix à celui qui découvrirait le moyen de fixer les belles couleurs pourpres du fruit ; recherches vaines !

L'analyse chimique du fruit de cette raquette a été faite par notre savant et tant regretté compatriote, le docteur Ferdinand L'Herminier.

Cette analyse constate que la raquette doit sa couleur éclatante à la présence de l'acide malique. « Elle disparaît en « l'isolant et l'obtenant à nu, mais elle reparait dans sa « reformation par le malate de plomb et l'acide sulfurique ; « c'est ce qui empêchera jamais de la fixer : ce qui est une « perte énorme pour les arts. »

Les cactes, ajoute M. L'Herminier, sont succédanées des racines et espèces émollientes et mucilagineuses, préférables à l'extérieur qu'à l'intérieur parce que ces fruits excitent quelquefois une légère excoriation, due, peut-être, à l'acide malique libre. Quoiqu'il en soit, la pulpe des pattes et des fruits de tous les cactiers est très émolliente et elle est d'un grand secours dans les ambulances. On donne des lavements avec la décoction, on applique la pulpe en cataplasme sur les parties souffrantes, ou sur les tumeurs que l'on veut faire suppurer et on en fait des fomentations très utiles dans les douleurs rhumatismales et arthrodyniques, les érysipèles, les ophthalmies, dans les otites et les odontalgies nerveuses provenant d'une transpiration interceptée, etc.

Les Champignons se montrent partout et prennent toutes les couleurs, varient leurs formes et représentent tantôt des masses irrégulières, tantôt des sortes de filaments, des mamelons, des capitules, des rameaux, des digitations. La végétation exhubérante de karukéra déploie encore ici son intensité et présente des champignons géants de près de deux pieds de longueur. Les uns sont des mets recherchés tel que l'agaric niveux, d'autres des poisons mortels dont l'antitode est un grain d'émétique et deux gros de sulfate de soude dans une demi-bouteille d'eau. Après les vomissements on administre l'eau de riz gommée, l'eau de fleurs d'oranger ou l'eau de menthe et le sirop d'éther opiacé, des lavements adoucissants et narcotiques.

La tribu innombrable des fougères étale partout pour le plaisir des yeux ses mille formes variées, ses feuillages si élégamment gracieux. Les unes tapissent la terre, les autres festonnent élégamment les troncs où ornent admirablement les falaises de nos rivières. Toute description est impossible. Nous renvoyons à la nomenclature que nous donnerons plus loin de toutes nos plantes.

Les mousses et les lichens tapissent et la terre et les arbres et les rochers et les relèvent avec une grâce sans pareille. Nous n'en décrivons pas non plus.

Les orchidées foisonnent et offrent partout leurs formes bizarres, leurs fleurs, parfois si jolies, mais qui n'ont pas la beauté des espèces du continent.

Nous décrivons :

L'*Angrec en coquille* ou Epidendrée à clochettes, une des plus belles espèces du genre épidendrum, habite l'épaisseur des forêts, élance sa hampe grimpante le long de la tige d'un arbre et étale ses feuilles d'un vert foncé et les couleurs variées de ses fleurs bizarres disposées en grappes lâches, ne se développant que successivement et quatre au plus ensemble. Sous l'aisselle des feuilles radicales se montrent les fleurs, puis sa tige s'allonge d'un pied et plus, se garnit de formes uniformes, obtuses, coriaces, étroites, un peu charnues, luisantes, innervées, longues de quatre à huit pouces ; les fleurs sont d'un pourpre éclatant, inodores, avec ovaire de même couleur, à longs pédoncules solitaires, articulés, garnis de quelques écailles étroites et aiguës.

Le *Cymbidier pourpre*, espèce terrestre, reposant sur un tubercule ayant près de lui le tubercule de l'année précédente. La hampe s'élance de côté, tandis que de la base surgit un faisceau de feuilles lancéolées, d'un beau vert, et engainantes. Sur la hampe poussent trois ou quatre écailles membraneuses fort courtes, et à sa partie supérieure cinq à huit fleurs purpurines, assez grandes.

Le *Cymbidier à feuilles de jonc*, espèce parasite, s'attache fortement aux racines des arbres, tandis que sa hampe très grêle, longue de soixante-dix centimètres, se soude à l'écorce et étale ses dix belles fleurs jaunes parsemées de taches rouges.

Une troisième variété est remarquable par ses feuilles et ses grandes fleurs jaunes.

L'*Oncidie-très-élevée*, croissant sur le tronc des arbres. Faux bulbe gros, ovale-arrondi. racines brunes, nombreuses, en touffes. plusieurs feuilles petites, une très longue, aiguë, en forme de glaive, lisse, épaisse. hampe nue ayant une hauteur de plus de quatre pieds, de couleur lie de vin, ramifiée à son sommet et chargée d'un grand nombre de fleurs jaunes, mouchetées de pourpre-foncé, formées de cinq pétales oblongs, un peu charnus, étroits, ondulés, presque égaux, et d'un sixième presque carré, jaune, sans tache. ailes de la couronne disposées en cornes.

X

Les bords des rivières, des ruisseaux, des lagons, les savanes inondées, donnent naissance à de nombreuses plantes qui en sont l'ornement et les parent d'une manière éclatante.

Nous ne pouvons faire qu'un choix bien restreint, car il est impossible de décrire complètement ces végétaux admirables que Dieu a semés à profusion sur ces terres privilégiées que le soleil tropical dore de ses rayons brûlants. Nous ne décrirons que :

Le *Balisier à larges feuilles*, ou Canne d'Inde, dont le tronc, les feuilles, la racine, les tiges, la manière de pousser sont les mêmes que dans le bananier. Plante herbacée, munie d'une racine vivace, charnue, tubéreuse, aromatique et rampante, d'une tige droite haute d'environ deux mètres, de feuilles ovales, engainantes et roulées longitudinalement sur elles-mêmes avant leur développement complet, d'un beau vert. Fleurs éclatantes à six divisions, variant de l'écarlate au jaune et le plus souvent panachées de jaune et de rouge. Le balisier, dit le père Labat, « produit trois ou quatre fleurs qui « dans le commencement sont vertes avec un peu de jaune sur « les bords, qui change enfin en un rouge fort vif. Elles ne « ressemblent pas mal à ces flammes qu'on met sur des vases « pour servir d'amortissements sur des frontons ou sur des « colonnes, surtout dans des appareils lugubres. Elles sont com- « posées de cinq ou six vases en manière de cornets évasez, « attachez des deux côtés de la tige qui s'emboîtent d'environ « un tiers de leur hauteur l'un dans l'autre, et qui terminent « en une pointe partagée en trois langues. Cette fleur tout « entière a près d'un pied de hauteur, six à sept pouces dans « sa plus grande largeur, deux pouces et demi d'épaisseur. On « trouve dans le fond des cornets de petites graines presque « rondes, d'un très beau rouge avec une tache noire à une « des extrémités, qui sont comme attachées par de petits fila- « ments. Les côtés des cornets ont quatre à cinq lignes d'é- « paisseur dans le fond, et environ deux dans le haut. »

La feuille amortie sur le feu et devenue souple et ne se cassant pas, sert à envelopper une infinité de denrées. Les chasseurs sont toujours assurés de trouver de l'eau dans tous les lieux où croît le balisier. Il suffit de le percer d'un coup de couteau et de présenter son chapeau ou un coui pour recevoir deux ou trois pointes d'une eau très bonne, très claire et toujours très fraîche. Les Caraïbes confectionnaient avec les feuilles une toile excellente quoique ferme.

Les racines sont diurétiques, détersives, et calment l'irritation occasionnée par les spasmes de la vessie ou entretient l'ulcération de la membrane. Le suc des fruits est employé contre les douleurs d'oreilles. Malaxé avec du sucre brut on en fait une masse que l'on applique sur l'ombilic dans le diabète.

Il passe comme l'antidote de l'empoisonnement par le sublimé corrosif. La racine, ajoutée aux feuilles de la liane à cœur et à l'écorce de la liane à savon, est employée dans les épilepsies nerveuses.

Le *Balisier gracieux*, dont les fleurs ont trois pétales rouges, bordés dans le bas et sur les côtés de jaune, et deux pétales jaunes ponctués de taches rouges.

Les Caraïbes désignaient les balisiers sous le nom : *Baliri*.

Le *Maranta* (arrow-root ou flèche racine des Anglais, *maranta arundinacea* de Linnée). Racine stolonifère et écailleuse. Deux ou trois tiges hautes de deux à quatre pieds, droites, effilées, dures, couvertes par les gaines des feuilles qui sont alternes, amples, d'un vert gai, garnies en dessous d'une côte saillante, à pétioles longuement membraneux, roulés en forme de gaine, avec un petit renflement avant de s'insérer dans la feuille. Fleurs blanches et peu nombreuses, à calice sans adhérence, l'ovaire composé de trois pièces, persistant, garni de lanières concaves, aiguës, lancéolées. Corolle d'un seul pétale, irrégulier. tube courbé. limbe à six divisions dont trois découpures extérieures assez courtes, acuminées ; concaves, égales, et trois intérieures plus grandes. Le filet de l'étamine est adné à la corolle et aux lanières recourbées. L'anthère est petite et ovale. L'ovaire est infère, ovoïde, à trois angles, uniloculaire, monosperme, et renferme une semence un peu triangulaire, blanche.

La racine produit le tubercule allongé, horizontal, charnu, blanc qui donne l'excellent dictame connu sous le nom d'arrow-root. Cette plante laisse couler un suc âcre qui, dans sa fraîcheur, rougit la peau. si on la mâche, elle provoque une vive sécrétion saline.

Une autre espèce, appelée *Toloman* ou tous les mois, (*canna coccinea* ou balisier achiras), donne une fécule difficile à distinguer de la première.

Le *Ménianthe* à feuilles cordiformes, radicales, horizontalement placées, ombiliquées, d'un beau vert luisant au-dessus, d'un rouge d'Inde en dessous, garnies de nervures apparentes, à pétioles florifères, à corolles intérieurement poilues, à racine fusiforme de la grosseur du petit doigt, d'un blanc verdâtre nuancé de rose, persistante, géniculée, marquée dans toute sa longueur d'impressions transversales excavées d'où partent des fibres. Fleurs en étoile naissant près des feuilles et sortant de leur pétiole, disposées en corymbe. boutons d'un rouge vif,

fleurs épanouies, d'un rouge pourpré au dehors, d'un blanc pur à l'intérieur, couvertes de ce côté et aux bords des pétales de barbes de même couleur et sétacées. étamines à anthères bifides. calice à cinq divisions. style ayant le stigmaté bilobé. Fruit : capsule oblongue à une loge et deux valves, contenant des graines nombreuses fixées aux réceptacles. odeur légèrement suave. saveur amère.

Cette plante est un puissant tonique, un fébrifuge éprouvé, un antiscorbutique. On s'en sert dans les aménorrhées atoniques, les maladies arthritiques; les hydropisies, les rhumatismes, les hépatites chroniques, les scrofules, les affections cutanées, les engorgements abdominaux, la phthisie, l'hypocondrie et autres maladies nerveuses, les hémoptysies, les diarrhées, contre les ulcères atoniques et scorbutiques et dans les affections vermineuses.

L'Hydrocotyle à ombelle, dont les feuilles sont rondes, petites, orbiculaires, crénelées dans leur contour par de larges dents, coupées carrément à leur sommet, fixées à leur surface inférieure sur de longs pétioles, garnies de nervures s'étendant de l'intersection du pétiole à la circonférence, et d'autres plus petites et obliquement placées. hampes axillaires plus courtes que les pétioles, supportant chacune au sommet une obelle composée d'une vingtaine de fleurs enveloppées par des rayons plus longs qu'elles, à forme d'étoile, ayant cinq pétales d'un blanc pur. corolle contenant cinq étamines.

Les racines répandent une odeur semblable à celle de la racine du persil, sont apéritives et servent avec succès dans les obstructions des reins et du foie. Elles sont mêlées aux tisanes antiscorbutiques aromatiques, ordonnées comme masticatoires, recommandées dans le catarrhe pulmonaire avec prédominance d'atonie. on l'a aussi employée pour l'affreuse maladie de la lèpre dont elle activait, disait-on, la guérison.

Il existe trois espèces : *hydrocotyle umbellata*, *repanda* (deux variétés), *asiatica*.

Cette plante très peu abondante au bord de la mer, se présente, toutes les espèces ensemble, en nombre considérable depuis une hauteur de quatre cents jusqu'à huit cents mètres. Son nom vulgaire change avec les localités. Elle s'appelle : Herbe à pou de bois, aux Trois-Rivières et à Gourbeyre ; Herbe à oreille de rat au Palmiste ; Fraisier sauvage au Baillif ; Violette sauvage aux Vieux-Habitants.

Le *Cresson de savane commun*, à tige droite, raide, cylindrique, haute d'environ deux pieds. Feuilles radicales, spa-

tulées, dentées, glabres, celles de la tige linéaires. Fleurs jaunâtres, parfois d'un blanc pur. corolle composée de quatre pétales disposés en croix. Elles poussent en grappes terminales. Les fruits sont des silicules courtes, ovales, divisées dans leur longueur, s'ouvrent de haut en bas, à valves carénées sur le dos contenant plusieurs semences ovales et très menues. Elles sont d'abord d'un vert glauque, puis jaune-paille, ensuite rougeâtres.

On s'en sert dans l'hydropisie, le scorbut compliqué d'anémie, les catarrhes pulmonaires muqueux, les néphrites, les affections de la vessie, le scrofule, les maladies cutanées, les engorgements des viscères et la phthisie pulmonaire.

Le *Cléome tryphile* ou sinapisme. Tige cylindrique se subdivisant au sommet en rameaux alternes. Écorce vert-cendrée. Feuilles alternes ayant trois folioles ovales, pointues, lancéolées, finement dentées, à pétioles partiels très courts sur un pétiole commun, d'un beau vert en dessus, glauque en dessous, garnies d'un grand nombre de nervures obliques. Fleurs jaunes, en forme de croix, disposées alternativement en grappes terminales à calice vert et à quatre feuilles. Fruit : silique longue, étroite, portée sur un pédicelle, contenant beaucoup de semences réniformes séparées par un placenta transparent.

Cette plante est antiscorbutique, stimulante, incisive, diurétique. L'écorce rapée agit comme rubéfiant. Le suc de toute la plante édulcoré avec le sirop de batterie est donné dans l'asthme humide, les maladies des reins et de la vessie provoquées par l'altération des membranes muqueuses et la présence de la gravelle.

L'*Amome velue*, ou Canné Congo. Racine blanche, charnue, irrégulière, à odeur de violette, lançant plusieurs tiges droites, feuilles glabres, un peu articulées, hautes d'environ deux pieds. Feuilles oblongues, acuminées, glabres, luisantes, alternes, portées chacune par un petit pétiole cylindrique. chaque tige est terminée par un épi conique entouré à sa base par trois ou quatre feuilles en manière de collerette, embriqué d'écailles coriaces, d'un rouge vif, et uniflores. Fleurs jaunes, inodores, sans durée, à corolle longue d'un pouce, tubulée, légèrement ventrue et dont le limbe est partagé en quatre découpures dont trois lancéolées et pointues, et la quatrième, plus grande que les autres, arrondie, trigone, triloculaire, contenant des semences bleuâtres d'abord, puis brunes à la maturité. Ces semences écrasées ont une odeur fugace de gingembre.

La racine et les tiges bouillies donnent une décoction que l'on fait boire en boisson dans la quatrième période de la gonorrhée. Les racines sont stimulantes, diaphorétiques, diurétiques, emménagogues. On en fait usage dans les cas d'atonie du canal intestinal, de dyspepsie chronique, de fièvres adynamiques, de catarrhes chroniques et autres affections qui commandent de relever les forces. Elles provoquent une transpiration salutaire et la sécrétion des urines quand les organes sont frappés d'atonie.

Le *Poivrier en bouclier*, ou Herbe à Collet. Tiges épaisses tendres, s'élevant à environ quinze pieds, se divisant en rameaux géniculés, et garnis de feuilles amples, alternes, pétiolées, orbiculaires, échancrées en cœur à leur base, obtuses, légèrement sinuées à leurs bords, glabres, ombiliquées, à nervures divergentes, soutenues par des pétioles un peu membraneux, en forme de gaine, adhérents au disque des feuilles vers leur centre. Epis petits, presque disposés en ombelles. Fleurs nues disposées en spadice cylindrique, sans involucre, composées d'un ovaire uniloculaire, monosperme, terminé par un stigmate tri ou quartiparti, de trois étamines portant parfois des écailles irrégulières. Fruit : baie monosperme coriace et presque sèche.

Une once (31 grammes 15 centigrammes) de la racine infusée à froid dans deux livres d'eau, donne une boisson diurétique puissante dont il faut user modérément. La feuille en décoction est un excellent résolutif en cataplasme. La plante contusée donne un suc qui, employé à la dose de deux cuillerées, est alexitère et détersif.

Le *Roseau à quenouilles*, ou Canne d'Inde. Racines grosses, longues, charnues, blanchâtres, très épaisses, s'enfonçant assez profondément et lançant plusieurs tiges hautes de huit à neuf pieds, plus grosses que le pouce, fortes, presque ligneuses, articulées, fistileuses, très lisses, d'un blanc jaunâtre, garnies de feuilles peu distantes, disposées sur deux rangs, très longues, larges de près de deux pouces, d'une couleur glauque, très lisses, striées, un peu réfléchies, planes, fermes, épaisses, point rudes à leurs bords, orifice de leur gaine nu, marqué souvent d'une tache roussâtre, le plus souvent rubanée. Fleurs composant une belle panicule terminale, droite, touffue, dont les ramifications sont disposées par verticilles paniculées rudes, verdâtres, anguleuses, nombreuses. Le calice contient de trois à cinq fleurs et ses valves sont presque égales, allongées, aiguës,

aussi longues que l'épillet ; celles de la corolle sont velues, oblongues, acuminiées.

Les feuilles appliquées sur la peau guérissent certaines maladies de la peau ; réunies à celles de *Nymphaea* sont excellentes contre les hépatites. La racine est infusée dans les tisanes contre les gonorrhées, les inflammations du bas ventre et des voies urinaires. Avec les barbes du panache on compose un onguent très estimé contre les brûlures.

Le *Scripe pentagone*, ou *Jonc d'eau*, qui ne diffère presque pas de celui d'Europe. Racines rampantes de couleur brune, fibreuses, garnies parfois d'écailles membraneuses, roussâtres, poussant plusieurs tiges droites, articulées, pentagones, touffues, colorées alternativement de vert et de jaune de sienne, striées, hautes de deux à trois pieds, pourvues de distance en distance en distance de feuilles amplexicaules se développant aux articulations, à plusieurs nervures, et terminées par des épis axillaires ayant trois stipules. Ces épis ont des écailles brunes, oblongues, imbriquées, un peu aiguës, légèrement membraneuses et blanchâtres à leurs bords, marquées sur le dos d'une nervure saillante. les deux écailles inférieures opposées, un peu larges, obtuses. chaque fleur séparée par une écaille, trois étamines, un style bifide, donne naissance à des semences ovales, presque rondes, un peu comprimées, peu luisantes, entourées à leur base de quelques poils courts.

Toute la plante est employée dans les tisanes antisiphilitiques prescrites à la fin des gonorrhées. Elle est apéritive, rafraîchissante, mais légèrement astringente. son eau distillée entre dans la composition des collyres contre les ophthalmies.

Les Caraïbes appelaient les roseaux : *Manboulou*.

La *Casse à gousses ailées*, arbrisseau de six à neuf pieds de hauteur, dont la racine pousse plusieurs tiges épaisses d'un pouce, paraissant ligneuses, cylindriques, glabres, un peu tortueuses, rameuses supérieurement. Feuilles alternes, grandes, longues d'un pied environ, composées de huit à dix paires de folioles ovales-oblongues, à bords presque parallèles, obtuses à leur sommet avec une pointe particulière, très glabres en dessus, près les unes des autres, à pétiole commun légèrement bordé de chaque côté. Fleurs jaunes, disposées aux sommités de la plante sur de belles grappes, munies, étant jeunes, de bractées écailleuses, arrondies, concaves, tombant de bonne heure. Fruits : gousses presque droites, longues de cinq à six pouces, larges de six à sept lignes, glabres, bordées

dans toute leur longueur de deux ailes membraneuses et terminées par une pointe particulière.

On compose avec les fleurs un excellent onguent pour les dartres. *Conlaboule* en caraïbe.

La *Jussie hérissée* dont les sommités, les jeunes rameaux, les pédoncules, les ovaires des fleurs sont velus et hérissés. Tige haute de deux pieds, cylindrique, velue, creuse, munie de rameaux alternes et distants. Feuilles alternes, un peu pétioolées, ovales, lancéolées, velues. Fleurs ayant de quatre à cinq pétales jaunes, huit ou dix étamines. calice supérieur à quatre ou cinq folioles couronnant les fruits qui sont des capsules allongées à quatre ou cinq loges.

Elle est émolliente. sa décoction est prescrite pour apaiser les excoriations de la peau, les feux volages, l'inflammation des yeux, se donne en topique sur le bas ventre dans l'ischurie. Les feuilles pilées et appliquées en cataplasmes sont résolatives, émollientes, adoucissantes, donnent des lavements pour les femmes en couche, sont prescrites en demi-bains dans les néphrites

L'*Ophioglosse réticulé*, ou Serpentine, qui croît particulièrement à la Guadeloupe en grande quantité. Cette plante pousse deux feuilles engainées l'une dans l'autre, l'une extérieure et stérile, l'autre intérieure et fertile. La première est portée sur une espèce de long pétiole étroit, est en cœur, échancrée à sa base, arrondie haute d'un pouce et demi sur à peu près autant de large, lisse, verte, remarquablement réticulée, a des nervures de l'extrémité du pétiole jusque vers le milieu de la feuille; elles sont droites et réunies en faisceau, puis s'écartent et se répandent du centre à la circonférence en formant un réseau composé de mailles inégales. la feuille intérieure est beaucoup plus longue, très étroite et terminée par la fructification disposée sur un épis linéaire articulé et constituée par deux rangs de capsules globuleuses s'ouvrant transversalement.

Cette plante est employée comme vulnéraire. Bouillie dans l'huile elle donne un bon liniment pour panser les plaies et les brûlures. La décoction est prescrite en gargarisme dans les angines muqueuses et atoniques et les ophthalmies de même nature. En lavant les dartres farineuses avec le suc de la plante on les sèche promptement.

La *Draconte rampante*. Tiges grosses comme le petit doigt, rampantes, s'attachant latéralement à la terre par plusieurs racines vermiculaires et blanchâtres, entrecoupées par beaucoup

de nœuds fort proches les uns des autres, garnis tout autour de poils droits rangés comme les cils de l'œil. A leur sommet poussent quatre ou cinq feuilles pétiolées, ovales, lancéolées, longues de six pouces, larges de deux, lisses, d'un vert foncé en dessus, d'une couleur plus clair en dessous, avec nombreux points d'un rouge de sang. pédoncules axillaires, solitaires portant un chaton cylindrique en queue de lézard, beaucoup plus long que le spathe qui l'accompagne. Fleurs jaunes couvrant le chaton, petites, fort nombreuses. calice à quatre divisions. huit étamines courtes, donnant naissance à des baies de la forme et de la grosseur d'un pois, d'un rouge tirant sur l'améthyste, et contenant quatre semences.

L'écorce laisse couler une résine dure, âcre. On se sert de la plante comme épispastique ; macérée avec de l'huile de palme, elle donne un liniment contre les hémorrhoides, et un topique contre les douleurs arthrodiniques. Cette huile est employée pour la guérison des scrofules, de la gale, des ulcères de mauvais caractère.

Le *Rossolis à feuilles rondes*, ou Herbe à la rosée, dont les racines sont menues, fibreuses, noirâtres et produisent de nombreuses feuilles radicales, petites, arrondies, orbiculaires, à peine rétrécies à leur base, visqueuses, garnies, particulièrement à leurs bords, de cils ou poils rougeâtres, droits, inégaux, glanduleux, longuement pédonculés, velus. Du milieu de ces feuilles surgit une ou plusieurs hampes droites, simples, glabres, cylindriques, beaucoup plus longues que les feuilles, hautes de cinq à six pouces, terminées par un épi ou grappe de fleurs simples ou bifides, blanches, presque unilatérales, soutenues par de courts pédoncules se redressant après la floraison. calice à cinq divisions ovales, un peu aiguës. corolle petite, à peine plus longue que le calice, à cinq pétales ovales, cinq étamines, souvent à trois styles dont les stigmates sont un peu globuleux. Fruits : capsules à une loge s'ouvrant à cinq valves, contenant des semences fort petites, tuberculées.

Plante amère, astringente, un peu âcre, très acide et même caustique. Après en avoir ôté la tige et les parties dures, on l'a pile pour l'appliquer sur le corps pour produire des ampoules. Bouillie dans l'huile, elle sert pour frictionner le ventre et la partie interne des cuisses des hydropiques. Elle provoque alors une abondante sécrétion de sueur et d'urine.

La *Bégone à feuilles bicolores*, vulgairement oscille des bois. racines traçantes poussant des hampes rameuses, cylindriques, d'un vert tendre, nues, succulentes, noueuses, marquées de

taches rouges à chaque articulation. Feuilles alternes, un peu charnues, en cœur oblique, un côté plus large et long que l'autre un peu pointues, à dentelures fines et plus saillantes à chaque nervure du dessous qui paraît d'un vif rouge parce que cette partie est traversée en tous sens d'une infinité de nervures rouges saillantes, laissant à peine apercevoir un fond de couleur olive, le dessus d'un vert riche, à bords jaunes. superficie velue, garnie de poils courts, rudes et blanchâtres. Elles sont longuement pétiolées et chaque pétiole est marqué à la base des articulations de taches rouges et à son insertion à la feuille qui participe de cette couleur contrastant avec le vert de la feuille traversée de nervures pourpres moins multipliées que dessous. Pétioles très longs portant à leur sommet une panicule de fleurs roses, mâles et femelles sur le même pied. Elles se détachent au moindre vent ou contact, sont munies à la base de chaque articulation de deux stipules pour la tige et de deux écailles linéaires pour les pédoncules. fleurs mâles à quatre pétales roses ovales-arrondis dont les deux extérieurs et opposés sont plus grands. Vingt-quatre étamines très courtes à anthères jaunes et linéaires. Fleurs femelles à cinq pétales ovales, deux intérieurs plus petits. ovaire triangulaire placé sous les pétales, surmonté de six styles avec une des ailes bordant ses angles, beaucoup plus grande que les autres. Fruit : capsule trigone à trois valves membraneuses, à trois loges contenant beaucoup de semences.

Toutes les parties de la plante donnent une excellente tisane acidule et rafraîchissante. Édulcorées avec le sirop de batterie elles ont un goût agréable. On en fait usage dans les maladies inflammatoires, les fièvres bilieuses, les affections scorbutiques. On applique les feuilles en cataplasmes sur les tumeurs. Elles sont très résolitives et émollientes.

La *Pistie stratiote flottante*, vulgairement pied de chance. racines longues d'un pied et demi, ayant beaucoup de chevelus très fins. Feuilles entières, larges, presque cunéiformes, rétrécies à leur base, arrondies et quelquefois échancrées à leur sommet, épaisses, un peu spongieuses, lanugineuses à leur base, blanchâtres et pubescentes en dessous, d'un vert tendre en dessus, très variables par leur grandeur et leur nombre. Fleurs blanchâtres, axillaires, solitaires, un peu pédonculées. corolle tubulée, irrégulière, velue extérieurement, terminée en un limbe en languette ou en forme d'oreille.

Cette plante est antidysentérique ou béchique. On la combine avec le sucre et la gomme pour faire cesser la toux

convulsive ou cicatrizer les ulcérations récentes des poumons comme par hémoptysie suivie d'expectoration purulente. La racine ajoutée au cumin provoque les déjections alvines, arrête ou modère le tenesme. sa principale et incontestable vertu consiste à assurer la guérison des maladies vénériennes. On fait alors des bols avec ses racines broyées et réduites en poudre. La décoction de toute la plante déterge les ulcères de cette nature.

La *Nymphe blanche*, vulgairement nénuphar. racines de même grandeur et de même substance que le nénuphar blanc d'Europe, noueuses de même et garnies de plusieurs autres racines longues, grosses comme des plumes. Feuilles, fleurs et fruits naissent de la même manière que le nénuphar d'Europe. Feuilles rondes, d'un pied et demi d'étendue, plus longues que larges dans leur jeunesse, à fente plus élargie et crénelures tout à fait pointues, épaisses, fort unies, d'un beau vert luisant par dessus, le fond du dessous d'un beau rouge carmin et tout chargé d'une crépine tissue, à nervure petite relevée, verte et divisée en deux par une grosse côte depuis le pédicule jusqu'au bout. Fleurs de quatre à cinq pouces de diamètre, ayant quatre feuilles de base parsemées en long de plusieurs petites lignes noires. étamines du milieu jaunes, en très grand nombre.

Fruits plus grands que ceux du nénuphar d'Europe. couronne également radiée du centre au bord, ni si large, ni si bordée, mais enchassée tout autour par une dentelure pointue. enveloppe du fruit épaisse, rougeâtre et unie en dehors, un peu inégale par quelques petites éminences. dedans divisé en petites cellules, du centre à la circonférence, remplies de semences rondes et noirâtres.

Les racines de la grosseur du bras possèdent des vertus émollientes, relâchantes et rafraichissantes. Les feuilles guérissent les ulcères des jambes, les inflammations, les érysipèles ; on les applique fraîches. L'huile bouillie avec les racines est excellente contre les inflammations.

Le *Scripe odorant*, vulgairement jone odorant. Il vient en touffe et les sujets entrelacent leurs racines petites, blanchâtres, pliantes, ligneuses. le jone sort de bulbes garnis de cayeux et enveloppés de feuilles bistres, caulinaires, alternes, se prolongeant assez loin sur la tige, couleur de feuille morte d'abord, puis jaune pâle dans leur plus grande largeur et rose à l'extrémité supérieure aiguë. Du milieu des feuilles poussent quelques

tiges cylindriques, articulées, un peu dures, pleines de moelle fougueuse, d'un gris rosé à leurs nœuds, hautes de cinq pieds, munies de feuilles alternes, engainées, semblables à celles des racines, mais plus courtes. Ces tiges sont verdâtres, fouettées de rose, terminées par un épi de six pouces de long, garni de petits épillets d'un jaune doré. Chaque épi est pédiculé, garni de bractées renfermant chaque fleur qui est sessile. Il est très rare à la Guadeloupe.

Cette plante passe pour incitive, détersive, emménagogue. On l'emploie pour fondre les empâtements abdominaux, provoquer les urines et les règles. Les sommités des fleurs prises en infusion guérissent les rhumes opiniâtres. Les racines sont précieuses contre l'hystérie ou mal de mère. La poudre de la racine est dentrifice. Toute la plante compose des bains aromatiques contre le spasme cynique, l'épilepsie des enfants, la chorée et autres maladies nerveuses.

XI.

Les plantes destinées à orner particulièrement les jardins et que, dans le langage usuel, on appelle des fleurs, quoique peu nombreuses à Karukéra, offrent cependant au voyageur des senteurs enivrantes, des formes superbes, et ne déparent nullement la végétation luxuriante qui les entoure. La Guadeloupe possède aujourd'hui les représentants de la flore universelle, mais Karukéra ne donnait naissance qu'aux fleurs que nous allons décrire :

Le *Franchipanier blanc et rouge*, qui devient assez gros, jette quantité de branches mal faites et encore plus mal disposées. Bois blanchâtre, tendre, spongieux et rempli d'une moelle blanche. écorce d'un vert-pâle. Feuilles longues, plus larges à leur extrémité qu'au bout qui les joint à la branche. Fleurs naissant par gros bouquets dans le milieu des feuilles qui ne poussent qu'au bout des branches. Ces fleurs ou franchipanes ressemblent un peu au lis, mais sont plus longues, en plus grande quantité, plus étroites, plus souples et moins épaisses. Les bouquets sont attachés à une queue longue de deux pouces sortant du milieu des feuilles. Odeur suave, agréable, pénétrante, comparable à celle de la tubéreuse. Les fleurs sont d'un beau blanc, marquées de jaune-clair à la base des découpures de la corolle, dans le franchipanier blanc, rouges ou couleur de chair, dans le franchipanier rouge. Quand on les coupe une liqueur laiteuse découle avec abondance. Elles donnent naissance à des follicules longs d'environ six pouces, épais d'un demi-pouce, coriaces, noirâtres et lisses.

Le sac du franchipanier blanc est caustique et gомmo-résineux, et produit les mêmes accidents que les euphorbiacées. On emploie contre son empoisonnement, après avoir fait vomir le malade, le jus d'orange à haute dose ou toute autre boisson acidulée. Les Indiens avec une dose de trente-six grains purgent avec ce lait, les sérosités des cachectiques, des hydro-piques, des individus affectés de pians, mais ce remède est dangereux, et si l'on emploie comme purgatif, il vaut mieux en appliquer une petite quantité sur l'ombilic. Ce remède est souverain contre les affections cutanées, dartres et gales.

Le sirop fait avec les fleurs du franchipanier rouge est donné aux personnes dont la poitrine est échauffée. Les fleurs infusées sont données dans les maladies de poitrine et font expectorer une lymphe trop âcre et trop limpide.

L'Amaryllis écarlate, Bois trompette ou lys rouge, de la famille des Narcisses. Du centre de l'oignon s'élançе une hampe nue de la hauteur de douze à quinze pouces, au sommet de laquelle pousse une magnifique ombelle de deux à quatre fleurs campanulées, évasées, d'un beau rouge-écarlate avec fond d'une couleur pâle ou d'un blanc jaunâtre, penchées. Cette tige est entourée à sa base de feuilles radicales. Avec la hampe les enfants fabriquent une trompette, d'où le nom vulgaire.

Les pétales contiennent une matière colorante rouge et résineuse. L'oignon est un poison très dangereux dont l'antidote est dans les vomitifs doux et les boissons acidulées. L'infusion des fleurs est un antispasmodique et s'emploie dans les maladies nerveuses et la coqueluche.

Tirintira en caraïbe.

L'Iris de la Martinique, racine grosse comme le doigt, bulbeuse, double, jaune, d'un goût chaud et aromatique, couverte de quelques enveloppes fibreuses et grisâtres, et entourées à chaque articulation de racines blanchâtres, longues d'un pouce, pleines de petites fibres. Trois ou quatre feuilles distiques semblables à celles des glayuls d'Europe, de six pouces de long sur quatre à cinq lignes de large, fort pointues, unies, un peu roides, moins longues que la tige, demi-ouvertes ou mieux carénées tout le long du milieu. spathe bivalve produisant une tige mince, lisse, ronde, longue de six pouces, garnie au bout de quelques fleurs pédonculées, petites, jaunes, s'épanouissant successivement et dont les pétales ont à leur base une fossette glanduleuse et noirâtre. Trois pétales ovoides, obtus, avec une petite pointe, redressés et une fois plus grands que les autres. Les fleurs se fanent promptement et sont

remplacées par une gousse ventrue, longue d'un demi-pouce, plate par le bout, cannelée en long par trois cellules onduées et remplies de semences rousses, chagrinées, de la grosseur de graines de raves et d'une saveur aromatique.

Les racines qu'on doit toujours employer fraîches, sont toniques et astringentes. Prises intérieurement elles sont un vomit-purgatif; données en lavement elles détruisent les ascariides du rectum. On l'utilise comme diurétique, antiscrofuleuse et antidyssentérique. Cette plante est un puissant emménagogue.

Le *Pançais des Antilles*, vulgairement lis blanc, racines bulbeuses à feuilles simples, radicales, engainantes à leur base, cordiformes, au nombre de trois, larges de 20 à 30 centimètres sur 15 à 18 de long, pétiolées, acuminées à leur sommet, nerveuses, d'un vert gai luisant, parfaitement glabres. Le tubercule ovoïde, de la force d'un gros oignon de narcisse, donne naissance à une hampe cylindrique, haute de 40 centimètres, et est couronnée à sa partie supérieure de huit à dix fleurs composées d'un calice en forme d'entonnoir à six découpures étroites, d'une corolle campanulée aux bords partagés en douze divisions formant couronne; de six étamines à filaments se terminant en pointe très fine, réunis entre eux et chargés d'anthères oblongues, vacillantes; d'un ovaire infère portant une capsule ovoïde, à trois valves et à trois loges, ombiliquée à son sommet et contenant plusieurs graines globuleuses disposées sur deux rangs. Les fleurs qui sont grandes ont la corolle d'un très beau blanc sur lequel tranche le jaune brillant des anthères et exhalent une odeur très suave tirant sur la vanille.

Les oignons écrasés dans la graisse de porc donnent des cataplasmes résolutifs et maturatifs. On en fait un topique adoucissant et résolutif que l'on applique sur les parties affectées de goutte ou d'hémorrhoides, en y ajoutant, selon la volonté, un peu de mie de pain et de lait.

La *Pétrée volubile*, Fleur de Saint-Jean ou liane rude, à tiges rudes, sarmenteuses, cylindriques, atteignant jusqu'à huit et dix mètres, s'attachant aux arbres ou se laissant tomber dans le vide des falaises. Feuilles opposées, ovales, légèrement lancéolées, entières, rudes sur les deux faces, longues de huit à dix centimètres, attachées à de courts pétioles. Fleurs disposées en grappes superbes, d'une belle couleur bleue, quelquefois bleuâtre extérieurement, très ouvertes et présentant à l'intérieur le violet foncé de leurs pétales au milieu desquels brille l'or de leurs quatre étamines. Une variété a des fleurs blanches.

La *Pitcairnie-faux-ananas*, dont les racines fibreuses poussent une vingtaine de feuilles radicales, longues, pointues, bordées d'épines très courtes, rapprochées, crochues, d'un vert foncé en dessus, couvertes en dessous, d'un duvet argenté, du milieu desquelles s'élançait une hampe courte portant à sa naissance quelques feuilles appliquées contre elle et disparaissant insensiblement vers le sommet. Fleurs composées d'un calice persistant à trois folioles ; d'une corolle à trois pétales caducs du double ou du triple plus longs que les segments du calice, repliés en dedans, allongés, munis à la base et intérieurement d'une petite écaille ; de six étamines portées sur de longs filets à anthères linéaires ; d'un ovaire faisant partie avec le tube du calice, ayant trois styles longs, réunis en tube spiral et terminé par autant stigmates en tête ovale-oblongue ; d'une capsule à trois loges, formant presque trois coques, s'ouvrant en trois au sommet et contenant des graines nombreuses, garnies de chaque côté d'un appendice membraneux. Ces fleurs sont roses.

La *Pitcairnie à bractées*, à feuilles larges, à peine épineuses, aux épis de fleurs rouges s'épanouissant les unes après les autres de la base au sommet. Des petites bractées accompagnent la base du pédicelle court et cotonneux.

La *Bauhinie acuminée*, plante à tiges sarmenteuses. Feuilles pétiolées, échancrées en cœur à la partie supérieure, divisées en deux lobes par le bas, plus larges que longues, très glabres en dessus, veineuses, un peu pubescentes en dessous. Fleurs élégantes, amples, blanches, en grappes terminales et axillaires. Calice très long, ressemblant à un tube ventru à sa base avant de s'ouvrir ; cinq pétales oblongs et obtus ; dix étamines plus courtes que les pétales, à filaments libres un peu rapprochés à leur base autour du pistil. Fruits : gousses glabres, longues de deux à trois pouces, à pointe recourbée, droites et minces à leur bord intérieur, un peu courbées, épaisses, à double rebord sur le dos, renfermant des graines noires, rondes, quelquefois de la forme d'une larme.

Cette plante fournit un extrait savonneux. Les fleurs sont laxatives. La décoction de la racine est carminative et vermifuge. Edulcorée avec le sirop d'herbe à charpentier, elle donne une tisane pectorale et expectorante.

La *Nyctage dichotome*, ou Belle de nuit, à racine charnue, napiforme, noire en dehors, blanche en dedans. Tige haute de soixante-dix centimètres, tétragone, glabre, très rameuse, étalée, garnie de feuilles ovales, molles, très entières, pointues, d'un

beau vert foncé, sessiles ou pétiolées, opposées, presque en cœur. Fleurs portées par de courts pédoncules naissant de cinq à huit les unes près des autres, en petits corymbes au sommet des rameaux. Plusieurs variétés ayant des fleurs pourpres, jaunes ou blanches, souvent réunies sur le même pied ou panachées de ces couleurs. Ces fleurs ne s'ouvrent qu'au coucher du soleil et donnent naissance à des graines globuleuses, pentagones, solitaires, couvertes du tube calicinal persistant, à embryon autour d'un albumen farineux très abondant.

Avant de décrire les plantes introduites nous donnons la nomenclature de celles qui paraissent *incertæ sedis* ou qui n'ont pas été l'objet d'une mention spéciale.

Podocarpus, sp., Laurier-rose du pays, commun dans les forêts du Morne-Houël et sur les bords de la Rivière-Rouge. Charmant bois d'ébénisterie. Densité : 0,793. Elasticité : 1,473. Résistance : 1,062.

Laurus, sp. Doux Mabonne, Bois analogue à celui du peuplier. Densité : 0,482. Elasticité : 1,052. Résistance : 0,875.

Laurus macrophylla. Gonbo marron, bois sans valeur.

Laurus, sp. Bois doux noir, bon pour charpente et poteaux. Densité : 0,550. Elasticité : 0,751. Résistance : 0,623.

Laurus chloroxylon, Bois doux jaune, bon pour construction. Densité : 0,690. Elasticité : 0,840. Résistance : 0,803.

Mapouria, sp. Mapou gris. Bois à pirogues et à douvelles. Ecorce pour cordes. Densité : 0,552. Elasticité : 1,157. Résistance : 0,836.

Mapouria guianensis. Mapou pour merrains, fonds de boucauts, caisses d'emballage, tasseaux de caisses d'armes.

Ægiphila martinicensis, Bois Cabrit, bois facile à travailler, inattaquable aux termites, bon pour menuiserie, ébénisterie, chevrons, planches, caisses et caissons d'artillerie. Densité : 0,730. Elasticité : 0,947. Résistance : 0,963.

Cytharexylon quadrangulare, Bois cotelette ou de guitare. bon pour instruments de musique.

Ehretia fruticosa, Bois de rose noir. Bois très bon, assez dur, résistant, bon pour menuiserie, charpente d'intérieur, ébénisterie, caisses et caissons d'artillerie.

Bignonia leucoxylon, Bois vert ou ébène verte. Bois très dur, magnifique, très résistant, propres à tous les travaux, mais sert surtout à faire de jolis meubles. Densité : 1,377. Elasticité : 0,894. Résistance : 2,082.

Sideroxylon triflorum, Bois de fer rouge. Excellent, très dur, résistant, lourd, bon pour charpente, piliers, pilotis, dents d'engrenage, charronnage : Densité : 0,927. Élasticité : 0,947. Résistance : 2,259.

Chrysophyllum, sp. Bois gli-gi, bon pour palissades de longue durée, menuiserie, charpente, charronnage, fin, très résistant, très élastique. Densité : 1,111. Élasticité : 1,157. Résistance : 1,156.

Diospyros obovata, Barbaesa ou Barbacoa. Bois dur, résistant, inattaquable par les vers. Bon pour menuiserie d'intérieur, avirons, chevrons, caisses et caissons d'artillerie. Densité : 0,690. Élasticité : 1,367. Résistance : 1,150.

Symplocos martinicensis, Graines Bleues. Bois bon pour chevrons, planches, charpente, menuiserie d'intérieur, caisses et caissons d'artillerie. Densité : 0,767. Élasticité : 1,863. Résistance : 1,109.

Myristica fatua, Muscadier à grives, Bois bon pour planches et crayons. Densité : 0,855. Élasticité : 1,463. Résistance : 1,437.

Cassia fistula, Canéfica. Bois incorruptible, bon pour poteaux de cases à cultivateurs et marqueterie.

Sterculia fatida, Bois doux blanc, bon pour planches. Densité : 0,458. Élasticité : 1,263. Résistance : 0,653.

Hibiscus tiliaceus, Liège des Antilles.

Hibiscus palustris, Mahot. Densité : 0,680. Élasticité : 1,157. Résistance : 1,243.

Moronobea coccinea, Palétuvier jaune, bon bois, surtout pour pilotis et fournissant la résine Mani. Densité : 0,970. Élasticité : 1,421. Résistance : 1,462.

Guarea trichiloides, Bois pistolet. Bon pour charpente, menuiserie d'intérieur, caisses et caissons d'artillerie. Densité : 0,850. Élasticité : 1,473. Résistance : 1,343.

Melia sempervirens, ou Lilas du pays, arbre à chapelets, arbre saint. Bon pour brancards et tables d'harmonie.

Erythroxylen squammatum, Bois rouge. Bois incorruptible. Densité : 1,102. Élasticité : 1,315. Résistance : 1,743.

Erythroxylen areolatum, Bois Vinette. Bois très bon, dur, élastique, bon pour charpente, charronnage, piliers, pilotis, détails du matériel de l'artillerie. Densité : 1,140. Élasticité : 0,674. Résistance : 1,712.

Ces deux derniers bois durcissent en vieillissant et s'usent comme les pierres en diminuant insensiblement de volume.

Comocladia integrifolia, Brésillet faux, Brésillette. Bois inattaquable par les termites, bon pour le charonnage et pour faire des aissantes. Densité : 0,504. Élasticité : 1,526. Résistance : 1,858.

Fagara tragodes, Noyer. Excellent et joli bois, propre à tous les travaux, et pour les meubles notamment. Densité : 0,988. Élasticité : 1,052. Résistance : 2,025.

Bucida buceras, Gri-gri. Bois bon pour charpente, menuiserie, et ébénisterie.

Tetrazygia crotonifolia, Melastome. Bois commun et bon pour poteaux de cases.

Hirtella americana, icaque à poils, bon pour lattes.

Cyrilla antilliana, Bois Couché. Bois dur, très résistant, élastique, monstrueux. Troncs rampants sur lesquels poussent des branches de dimension extraordinaire ; durcit en vieillissant et s'use à la manière des pierres ; travaille extraordinairement, surtout après le sciage.

Eugenia baruensis, Mérisier. Bois excellent, plus résistant et élastique que le chêne, bon pour charpente, charonnage, piliers, détails de matériel d'artillerie. Densité : 0,850. Élasticité : 1,578. Résistance : 1,119.

Myrcia duchassaingina, Guépois. Bois fin, très résistant, très élastique, bon pour charpente, charonnage, menuiserie, ébénisterie. Densité : 0,704. Élasticité : 1,052. Résistance : 1,119.

Eugenia pseudopsidium, Goyavier montagne. Densité : 1,290. Élasticité : 1,367. Résistance : 2,840.

Eugenia brasiliensis, Petites Feuilles. Bois excellent, très dur, bon pour charpente, charonnage, détails de voitures de l'artillerie. Densité : 0,715. Élasticité : 1,109. Résistance ; 1,005.

INCERTÆ SEDIS.

Bois blanc dur. Très bon. charpente, charonnage, affûts. Densité : 0,760. Élasticité : 1,814. Résistance : 1,243.

Bois baudet, qualités du tremble. mêmes usages. Densité : 0,510. Élasticité : 0,508. Résistance : 0,736.

Bois carape. Bon, beau, assez dur, résistant, élastique. charpente, menuiserie d'intérieur, caisses et caissons d'artillerie.

Bois carret. Assez dur, résistant, élastique. charpente, menuiserie d'intérieur, caisses et caissons d'artillerie. Densité : 0,855. Elasticité : 1,105. Résistance : 1,837.

Bois case. qualités du tremble. charbon pour poudre. Densité : 0,715. Elasticité : 0,789. Résistance ; 1,300.

Bois érable. pour chevrons, planches, menuiserie, caisses et caissons d'artillerie.

Queue de rat. Fin, dur, élastique, résistant, bon pour charpente, charronnage, menuiserie. Densité : 1,870. Elasticité : 1,157. Résistance : 1,337.

Bois siau rose. Densité : 0,602. Elasticité : 1,105. Résistance : 1,021.

Siau sauvage. Densité : 0,482. Elasticité : 1,052. Résistance : 0,875.

Bois gris ; Mahot sauvage.

Ces quatre bois ont les qualités, les défauts et l'emploi du peuplier.

Dimoulin, pour tableterie.

Balaine, bois incorruptible pour poteaux.

Bois de lance ou corossol montagne, pour manches d'outils, douves, chaises, échelles, caisses d'armes et tasseaux.

Bois diable, caisses d'armes, pièces de moulin.

Bois doux caca, charpente, poteaux sur sole.

Bois doux noir, mêmes usages.

Bois doux piment, mêmes usages.

Laurier bâtard, cœur ayant la dureté du buis. Petites pièces de moulin.

Mabonne, charpente, planches, cartelages, sans durée à l'extérieur.

Palétuvier gris. Très dur, se conservant indéfiniment dans la terre et dans l'eau. charpente, charronnage, travaux d'usine, piliers, pilotes, flèches d'affûts et matériel d'artillerie.

Tamarin montagne, charpente, menuiserie d'intérieur, caisses et caissons d'artillerie.

Bois lait, fin, dur, assez élastique, très résistant. charpente, charronnage, menuiserie, poteaux, piliers, matériel d'artillerie.

Cypre corail ou Bois divin. menuiserie, ébénisterie.

Bois doux couronné, menuiserie, charpente d'intérieur.

Bois noir, assez dur, élastique, incorruptible, poteaux, moyeux de roue.

Côte lézard, très dur, très nerveux. marqueterie.

XII.

Les Européens ont introduit à Karukera presque toutes les plantes potagères des contrées de l'Europe et des autres parties du monde, des plantes utiles et les fleurs. Nous décrirons quelques-unes de ces plantes et n'indiquerons que les autres.

L'*Igname ailée*, originaire de l'Inde d'où elle a été répandue dans toutes les parties du globe. On l'appelle Igname de guinée. Sa racine tuberculeuse est très grosse, irrégulière, longue, à enveloppe noirâtre, l'intérieur est une substance très blanche, très ferme, très farineuse, excellente. Elle donne naissance à des tiges quadrangulaires, longues de plus de deux mètres, munies sur leurs angles de membranes rougeâtres, crépues, courantes. Feuilles cordiformes d'un vert jaunâtre, acuminées, traversées par sept nervures d'un rose carminé. Fleurs jaunes, petites, dioïques, dont le calice campanulé à six divisions égales, un peu étalées; elles ont six étamines insérées à la base de ces divisions, un ovaire supérieur libre, trigone, surmonté de trois styles et d'autant de stigmates. Fruit : capsule comprimée, triangulaire, à trois valves dont chaque loge contient deux semences entourées d'une aile membraneuse. Il y a plusieurs variétés dont une de couleur violette moins estimée.

L'*Arachide hypogée*, ou Pistache. Cette plante qui ne s'élève pas à plus d'un pied hors de terre, rampe parce que sa tige est trop faible pour la soutenir. Elle pousse une quantité de jets déliés, rougeâtres, velus, accompagnés de petits pédoncules portant les feuilles qui ont deux stipules à la base. Ces Feuilles sont formées de deux paires de folioles sans impaires; elles durent peu et sont si délicates que le soleil les brûle. Les fleurs naissent deux à deux, quelquefois en plus grand nombre, dans l'aisselle des feuilles. Elles sont sessiles, mais le calice renfermant l'ovaire à sa base, est pourvu d'un tube filiforme, long de cinq à huit centimètres, ayant l'apparence d'un pédoncule surmonté d'un calice à quatre divisions profondes. La corolle est jaune orangée, veinée, de rouge. Elle est composée d'un étendard recourbé en arrière, de deux ailes conniventes et d'une carène recourbée. Les étamines sont au nombre de dix et réunies en deux corps, par des filets, mais l'étamine libre

est oblitérée et stérile. Le style part du sommet de l'ovaire, traverse dans toute sa longueur, le tube du calice et s'élève en dehors, un peu au-dessus des étamines. Le stigmate est en tête. Les fleurs portées sur les tiges droites avortent ; celles placées sur les tiges couchées fructifient. Après la fructification, tous les organes floraux tombent, laissant l'ovaire à nu et porté sur un torus qui s'allonge en se recourbant vers la terre où l'ovaire pénètre jusqu'à une profondeur de cinq à huit centimètres. Cet ovaire grossit alors et forme une gousse de vingt-sept à trente-six millimètres de long, épais de neuf à quatorze, un peu étranglée au milieu, contenant de deux à trois amandes couvertes d'une pellicule rougeâtre lorsque le fruit sort de la terre et grise quand il est sec. Cette amande est blanche, compacte, pesante et à l'odeur et le goût des amandes roties.

Les racines peuvent suppléer à celle de la réglisse dont elles ont les propriétés humectantes et béchiques. L'émulsion est utile dans l'étiisie et la pleurésie et, relâchant les fibres, soulage dans les coliques inflammatoires, dans l'entérite, la dysurie et dans les tranchées des enfants.

Quelques auteurs prétendent que l'arachide est indigène de l'Amérique. Le père du Tertre l'a décrit comme si elle était une production spontanée de notre sol.

Le *Jaquier découpé* (*artocarpus incisa*), vulgairement arbre à pain. Cet arbre originaire des îles de l'Océanie et introduit aux Antilles, n'a pas tardé à être abandonné et les colons se sont livrés à la culture du *Jaquier sans pépins des Indes* (*artocarpus jacca*). Le jaquier a souvent plus de quarante pieds de hauteur. Ecorce unie, gercée, grisâtre, parsemée de tubercules rares et fort petits. Bois droit, très gros, mou, léger, d'une couleur jaunâtre, soutenant une cime ample, hémisphérique, composée de branches rameuses dont les inférieures sont plus longues et s'étendant presque horizontalement de tous côtés, à la distance de dix à douze pieds du sol. petits rameaux redressés, cylindriques, marqués en cicatrices circulaires, portant les feuilles, les fleurs et les fruits dans leur partie supérieure. Feuilles alternes fort grandes, pétiolées, ovales, pointues, incisées profondément de chaque côté en sept ou neuf lobes lancéolés, obliques dont les sinuosités sont arrondies. Elles sont longues de dix-huit à vingt pouces, larges d'un pied, d'un beau vert, glabres, excepté sur les nervures postérieures, les pétioles et même sur les bords où l'on voit des poils très distincts. L'extrémité des rameaux est terminée par une touffe de six à sept feuilles réunies ensemble enveloppées avant l'épanouissement de deux grandes stipules jaunâtres, lancéolées,

pointues, concaves, velues à l'extérieur, longues de trois pouces, très caduques. pédoncules solitaires, velus, longs de deux pouces naissant dans l'aisselle des feuilles supérieures. Chatons mâles poussant sur les mêmes rameaux que les femelles, cylindriques, longs de six pouces. penchés ou pendants, caducs. chatons femelles ovales, arrondis, presque globuleux, longs à peine d'un pouce et demi, hérissés de pointes molles, très nombreuses, longues de trois à quatre lignes, renfermant l'ovaire et un style naissant supérieurement. Fruit rond, globuleux, gros comme la tête d'un enfant, verdâtre et raboteux extérieurement avec aréoles pentagones, ou hexagones marqués sur la superficie, contenant sur une peau épaisse, une pulpe d'abord très blanche, comme farineuse et un peu fibreuse, mais jaunâtre à la maturité et succulente, épaisse et couvrant un axe ou réceptacle allongé, épais comme le manche d'un couteau, fibreux, fongueux, et qui n'est que le prolongement du pédoncule. Dans les individus non altérés par la culture on trouve au milieu de la pulpe des graines ovales oblongues, légèrement anguleuses, un peu pointues aux deux bouts, presque de la grosseur des châtaignes, recouvertes par plusieurs membranes.

Aliment sain et agréable que l'on prépare de toutes manières, approchant du pain de froment avec un léger mélange de goût d'artichaut ou de topinambour. Le suc laiteux qui découle de l'arbre fait une glu excellente.

La farine des châtaignes est employée comme résolutive. La fécule constitue un salep nourrissant qui absorbe les acides des premières voies. On s'en sert contre les coliques bilieuses et le dévoiement.

Le *Manguier*, originaire du pays d'Ormus, du Malabar, de Goa, de Guzarare, du Bengale, de Pégu, de Malacca. Introduit d'abord dans les colonies anglaises par suite de la prise, en 1782, par le capitaine anglais Marshall d'une frégate française venant de l'île de France et transportant des plans à Saint-Domingue, puis en 1790 à la Guadeloupe et à la Martinique. Cet arbre qui atteint une hauteur d'environ quarante pieds, a une cime touffue portée par des tiges tri ou quatrivotômes à écorce épaisse, raboteuse, cendrée. Feuilles alternes, pétiolées, oblongues, lancéolées, coriaces. Fleurs petites, pédicellées, blanches ou rougeâtres, naissant en grappes ramassées en panicules terminales. calice profondément divisé en cinq parties régulières et caduques. corolle à cinq pétales oblongs, sessiles, étalés, insérés à la base du calice et alternant avec ses divisions. cinq étamines pareillement insérées dont une ou deux portent

des anthères, les autres se soudant parfois entre elles. ovaire libre soutenu sur un disque glanduleux portant un style latéral terminé par un stigmate obtus. Fruit: drupe monosperme fibreux contenant une graine allongée, sans périsperme avec une enveloppe simple, mince, des cotylédons charnus, convexes en dehors, et une radicule infère. La peau qui enveloppe le fruit est assez forte, souple, et suivant les espèces, d'un jaune jouquille, d'un beau rouge, d'un vert aigue marine, de couleur bistre. le fruit prend toutes les nuances du jaune. On l'appelle mango. et il varie de forme et de grosseur.

Quand on incise le fruit vert ou excise les jeunes branches, il en découle une résine liquide, odorante et caustique avant la maturité. Le fruit, les feuilles et les diverses parties de l'arbre ont une légère saveur de térébenthine. Le fruit est exquis, très sain, nourrissant.

Les fruits agissent comme dépuratifs et sudorifiques dans les maladies exanthématiques, cutanées, scorbutiques et syphilitiques. Les feuilles sont odontalgiques et servent à nettoyer les dents et à raffermir les gencives. Les jeunes tiges sont masticatoires et remplacent le bétel. Une once (31 grammes 25 centigrammes) de la poudre de l'écorce dans une pinte de bouillon, ou l'infusion d'une poignée de feuilles, dissout le sang coagulé à la suite de chutes et de contusions. Le suc de l'écorce verte du manguier mêlé avec de la gomme arabique, de l'opium, remplace le cachou et la gomme kino dans la dysenterie. Bois, fleurs, racines, sont administrés intérieurement. L'amande du fruit torréfié est un excellent anthelminthique, elle est aussi employée comme astringente dans le flux de ventre et les gonorrhées. Le fruit vert donne une fécule délicieuse et légère.

« Ces Iles, dit le père du Tertre, sont les véritables pays des Grenadiers, des Citroniers, des Limoniers, et des Orangers. »

Deux espèces de grenadier : le grenadier commun et le grenadier nain.

Quand au genre « *Citron*, » nous renvoyons à notre nomenclature générale. Nous ajouterons seulement que la poudre des feuilles de l'oranger pampelmousse ou Chadec produit des effets surprenants dans les maladies nerveuses, l'hystérie, l'hypocondrie, l'épilepsie. La décoction des feuilles guérit les enfants affectés de convulsions, de catalepsie. Le suc acide du fruit ainsi que celui des oranges sûres, neutralise la vertu narcotique des alcalis végétaux.

Le *Jamboisier à feuilles longues*, ou Pomme-rose. Arbre de vingt-cinq à trente pieds de hauteur dont les jeunes rameaux

servent à faire des feuillards. Feuilles opposées, lancéolées, coriaces, persistantes, d'un vert foncé. Fleurs blanches fouettées de carmin, disposées par groupes, placées à l'extrémité des rameaux. Calice à quatre divisions, quatre pétales arrondis en cuiller. étamines nombreuses, trois fois plus longues que les pétales. Ovaire adhérent au calice et surmonté d'un style qui dépasse la longueur des étamines. Fruits : baies à peu près de la forme et de la grosseur des prunes de reine Claude, à chair un peu ferme, d'une saveur légèrement acide combinée avec le parfum de la rose, les unes rouges ou rougeâtres et un peu grosses, les autres blanches et plus petites, renfermant un ou plusieurs noyaux à coque mince et fragile, recouvrant une amande de saveur âcre et aromatique, passant pour vénéneuse ainsi que les racines, surtout dans la variété *Eugenia jambos*, propriété malfaisante contestée par le docteur Ricord-Mandiana dans son mémoire sur le Brinwilliers. Ce toxicologue assure avoir fait beaucoup d'expériences sur lui avec de fortes décoctions de ces racines, sans avoir jamais éprouvé la plus petite incommodité.

On compose une limonade très agréable et rafraîchissante avec le suc des pommes-roses et on la donne dans les maladies inflammatoires, notamment dans les fièvres bilieuses où elle devient tempérante. On flatte le palais des convalescents avec la pulpe du fruit confit dans du sucre. On emploie contre le tenesme une potion composée avec le suc des pommes-roses, du lait, du gingembre, un jus de citron. Le suc du citron passe pour neutraliser les effets délétères de l'amande du fanboisier.

Le bois de l'*Eugenia Jambos* est excellent pour manches d'outils et bon pour bois de tour. Densité : 0,961. Elasticité : 1,560 Résistance : 1,501.

Le *Spondias doux* ou Pomme Cythère, originaire des îles de la Société. Bois blanc et dur. Feuilles pennées avec impaire ayant de onze à treize folioles ovales-oblongues, acuminées, dentées en scie. pétiole commun cylindrique. Ecorce laissant découler un suc résineux, se concretant à l'air et servant à calfater les embarcations. Fruit en grappes, de la grosseur d'un citron commun, à saveur agréable, mais aigrelette, avec noyaux hérissé de pointes.

Le *Melia azédarak* ou bipinné, arbrisseau élégant, au tronc droit, cylindrique, divisé dans le haut en branches irrégulières, garnis à leur sommet de feuilles alternes, deux fois ailées, dont les folioles au nombre souvent de cinq, sont ovales-oblongues,

dentées, aiguës, très glabres, un peu luisantes, d'un très beau vert. Fleurs disposées en grappes droites, naissant dans l'aisselle des feuilles et plus courtes que ces dernières, ou éparses sur la partie inférieure des jeunes pousses de l'année, portées sur un calice très petit, monophylle, divisé profondément en cinq découpures, composées de cinq pétales oblongs d'un rouge clair ou rose, de dix étamines dont les filaments sont soudés, en un tube cylindrique à dix dents, de la longueur des pétales, d'un violet foncé et même noirâtre, surmontés d'anthères dorées, oblongues, droites. Elles répandent un doux parfum et donnent naissance à des petits drupes jaunâtres de la grosseur d'un grain de raisin ordinaire dont on peut manger la pulpe.

L'espèce appelée *Mélia toujours vert*, ou Lilas du pays, est originaire de la Guadeloupe. Il atteint jusqu'à trente pieds de hauteur. Arbre très élégant à feuilles ailées, persistantes à sept folioles, d'ordinaire d'un vert jaunâtre. Fleurs disposées en grappes nombreuses, plus colorées plus odorantes.

Les Azedarachs passent pour posséder des propriétés vénéneuses. Ricord-Mandiana combat cette opinion ainsi que les botanistes contemporains qui déclarent cependant que le fruit est mortel par suite d'une violente indigestion.

L'écorce, les racines, les fruits, le suc, donnent un bon vermifuge. La pulpe, mêlée à de la graisse, compose un onguent pour les affections cutanées. Les fleurs et les feuilles sont apéritives, anodines, emménagogues. Les bains avec la décoction des feuilles excitent les éruptions et calment les douleurs articulaires. On compose pour la guérison des convulsions, spasmes et douleurs nerveuses, un onguent avec les feuilles séchées et pulvérisées jointes à l'huile des fruits.

Le *Bambou*, la plus étonnante de toutes les graminées, dont les tiges, atteignant jusqu'à soixante pieds de hauteur, sont droites, rameuses, cylindriques, noueuses, articulées, très glabres, luisantes, ayant des entrenœuds longs de plus d'un pied parfois, divisées de la base au sommet en rameaux alternes, aigus, un peu recourbés, fort longs, diffus, garnis de feuilles glabres, assez courtes, rudes, striées, entières, arrondies à leur base, aiguës à leur sommet, approchant par leur forme de celles du roseau, embrassant les tiges par une longue gaine entière, épaisse, pileuse. Fleurs disposées aux extrémités des rameaux en une ample panicule droite, allongée, rameuse étalée, ramifications très rudes. épillets rapprochés, la plupart alternativement trois par trois, sessiles, comprimés, lancéolés. Chaque épillet muni à sa base de trois écailles inégales tenant lieu de calice et d'environ cinq fleurs à deux valves inégales

roulées sur elles-mêmes. Six filaments très courts. anthères oblongues. ovaire muni à sa base de deux petites écailles membraneuses et pileuses. trois stigmates presque sessiles, velus, allongés. semences solitaires, oblongues.

Les peuples orientaux tirent un parti considérable de cette plante dont les jeunes pousses leur offrent une substance spongieuse, succulente et sucrée ; les nœuds laissent couler une liqueur douce que le soleil brûlant cristallise en sucre ; les jeunes turions sont avidement mangés comme des asperges ; le bois sert à faire des meubles, des palanquins, des charpentes de maisons, des bateaux, des conduits d'eau : la seconde écorce sert à composer un excellent papier. Aux colonies on s'en sert principalement pour faire des barrières, des cloisons, des conduits d'eau et des nasses.

Le bambou a été introduit, en 1747, par Mahé de la Bourdonnaye, gouverneur des îles de France et en Bourbon, qui s'arrêta à la Martinique, lors de son retour en France. Son bois est plus lourd que celui du bambou des îles et résiste mieux à l'action des vers et des ouragans, dit Boyer Peyreleau. Il y aurait donc un bambou indigène. Cela est très incertain. Les pères du Tertre et Labat ne parlent pas de cette plante. De la Bourdonnaye aurait, sans aucun doute, introduit une espèce nouvelle, celle appelée des îles aurait été importée antérieurement.

La *Mélongène* ou Belangère, introduite de l'Asie. Tige herbacée, mais ferme, s'élevant à plus de deux pieds de hauteur. Rameaux couverts de poils un peu rudes. Feuilles grandes, ovales, portées par de longs pétioles, à bords profondément lobés, garnies dessus et dessous de quelques rares et courts piquants. Fleurs grandes, latérales ou en tête, blanches, bleues ou purpurines, soit seules, soit deux ou trois sur un pédoncule commun. calice s'allongeant à mesure que le fruit grossit. fruit : énorme baie pendante, ovoïde, allongée, lisse, luisante, ordinairement violette, quelquefois blanche, à chair pulpeuse contenant des semences arrondies ou réniformes, placées en serpentant. Le suc du fruit est un narcotique dont l'ingestion cause des vertiges et tous les symptômes qu'offrent les synoptiques, mais n'est pas dangereuse. on le fait sortir par expression avant de faire cuire le fruit.

Les feuilles sont usitées comme cataplasmes anodins et résolutifs contre les cancers, les hémorroïdes, les brûlures, les phlogoses externes. Le suc du fruit instillé dans l'oreille ou fixé sur les dents au moyen d'un peu de coton, calme les douleurs de l'otite et de l'odontalgie.

La *Ketmie acide* ou orseille de Guinée, aux feuilles ovales et entières par le bas, à trois lobes aigus, dentées et glabres par le haut. Ces feuilles ont une saveur acide très agréable qui en fait un mets sain et rafraîchissant. Fleurs axillaires, solitaires, presque sessiles, à calice rouge et presque glabre dont l'extérieur est formé d'une seule pièce et découpé profondément en lanières pointues, droites ou courbées et comme spongieuses, et l'intérieur plus grand semi-quinquefide, jaune-pourpré ou pourpre. corolle malvacée, campanulée, ouverte, rose ou jaune-rouge, offrant aux onglets des pétales une tache d'un pourpre très foncé et qui donne cette couleur au fond de la fleur duquel s'élançe un tube colummifère soutenant de nombreuses étamines adhérentes à sa superficie et au sommet avec filaments libres vers leur extrémité et portant des anthères réniformes. ovaire supérieur ovale surmonté d'un style filiforme engagé dans le tube des étamines, fendu en cinq parties et à stigmates globuleux. Le calice intérieur remplace la corolle flétrie et en s'allongeant devient épais, d'un rouge-foncé, charnu, et d'un goût acide. Le pistil se transforme en un fruit sec, ovale, à cinq loges, composées de trois lames minces, oblongues, lisses en dedans et hérissées en dehors de poils fins et piquants. chaque fruit contient une vingtaine de graines noires et réniformes.

L'orseille de guinée fournit beaucoup d'acide oxalique, rougit les couleurs bleues végétales, forme des oxalates par sa combinaison avec des substances salines, fait une confiture acide excellente et un sirop qui est une boisson salubre et tempérante dans les fièvres inflammatoires, adynamiques ou bilieuses. Ce sirop édulcoré avec les apozèmes de cresson des savanes et autres antiscorbutiques, soulage les malades atteints du scorbut. Les feuilles sont employées en cataplasmes comme émoullientes et résolutives et donnent des lavements rafraîchissants et antiputrides dans certaines diarrhées.

Descourtiz déclare que c'est un excellent réactif pour reconnaître la présence de la chaux dans les eaux minérales.

L'Amome Gingembre. racine tubéreuse, articulée, un peu comprimée par ses parties latérales, avec des prolongemens palmés ou pattes larges et arrondies à l'extrémité libre. Surface extérieure tantôt d'un blanc jaunâtre, tantôt d'un gris cendré, ou de couleur pourpre. Tiges droites, stériles, simples, hautes de deux à trois pieds. Feuilles alternes, ensiformes, longues d'environ sept pouces, larges de deux, partagées en dessous par une côte saillante avec nervures latérales fines et obliques.

La racine lance au milieu des tiges des hampes écailleuses portant au sommet un épi ovale, embriqué d'écailles membraneuses, concaves, d'abord verdâtres avec pointe jaunâtre, puis d'un beau rouge en mûrissant, en forme de massue et offrant les plus vives couleurs, car les fleurs sont jaunâtres, punctulées de rouge. corolle monopétale à limbe divisé en quatre parties inégales, dont une est très longue, droite, un peu concave, imitant une lèvre supérieure, deux latérales, petites, étroites, ouvertes; une inférieure un peu courte, bifide, bordée de rouge, parsemée de points jaunes; le pistil est remplacé par un fruit ou capsule ovale, triangulaire, partagée en trois loges, renfermant plusieurs graines noirâtres, irrégulières, d'une saveur amère, aromatique, d'une odeur agréable.

La racine est un excellent digestif et coupée en rondelles, on la fait confire, ou on la met en marmelade. on en fait aussi des gâteaux.

Le thé de cette racine stimule le cerveau, facilite la digestion. Elle est diurétique excitante et hydragogue.

Le père du Tertre écrit : « Quelque temps après que nous avons esté dans les Isles, l'on a commencé à cultiver du gingembre, dont les pattes ou racines sont si connues en France, qu'elles n'ont point besoin de description... Cette marchandise a eu quelque cours jusques à la guerre des Hollandois avec les Suédois, qui ayant interrompu le commerce de la mer Baltique, elle vint à si vil prix, que les habitans n'y trouvent plus leur compte, desistèrent entièrement d'en faire : et lorsque j'y passay en l'année 1659 il y en avait des piles aussi hautes que des cazes que l'on aurait volontiers donné à deux liards la livre. »

La culture reprit une certaine extension et le père Labat dit à son tour : « Depuis la paix de Risvick en 1698 jusqu'à la guerre de 1702, le gingembre a valu à la Guadeloupe depuis dix jusqu'à quatorze livres le cent. C'est un prix considérable, si l'on regarde la facilité qu'il y a à faire cette marchandise qui est d'un très bon débit et d'un grand usage, surtout dans les pays froids où ses qualités chaudes et sèches la font beaucoup estimer, et où par conséquent il s'en fait une grande consommation. »

Les anciens habitans en consommaient une quantité considérable, soit cru, à l'état vert, soit en confiture.

La culture de cette plante est depuis longtemps abandonnée et la racine ne sert plus qu'à faire un gâteau que les enfants appellent galette gingembre.

Le *Fléole géant* ou Herbe de Guinée. Cette plante provenant

de l'Afrique occidentale est vivace et fournit un très bon fourrage. Racine rampante et s'enfonçant dans le sol à la profondeur de vingt centimètres. Elle lance plusieurs tiges droites, garnies à chaque nœuf de feuilles étroites, un peu rudes au toucher et longues de cinquante à soixante centimètres, et au sommet desquelles est une aigrette ou panicule lâche, de trente-deux centimètres environ de longueur, portant des fleurs verdâtres, oblongues, qui donnent une très petite graine arrondie, un peu aplatie d'un côté et recouverte par la balle persistante. Les touffes sont hautes de deux à trois mètres.

Cette herbe contient une petite quantité d'un principe mucoso-sucré, répandu principalement dans la partie blanche et fongueuse de la tige.

Il a été constaté que la tige, en séchant, perd un sixième de moins de son poids que le meilleur foin des prairies de la France. Fourrage excellent pour les chevaux.

Le *Caféier* dont nous ferons la description en parlant du café, dans notre partie historique.

Disons cependant ici un mot du *champignon du Caféier* qui depuis 1823 est un des plus terribles ennemis de cette plante.

Nous croyons devoir laisser la parole à MM. Guérin-Méneville et Perrotet, naturalistes envoyés en mission, en 1842, aux Antilles, et qui, frappés du triste aspect des plantations de cafiers, voulurent reconnaître la maladie dont ces arbustes précieux périssaient. Les résultats de leurs investigations les amenèrent à constater que le dépérissement était dû à la larve du papillon appelé l'élachiste du cafier et à un champignon. Nous décrirons plus loin le lepidoptère. Voici ce que disent ces naturalistes du champignon :

« Une maladie plus sérieuse et plus grave encore atteint les cafiers dans quelques localités et cause leur mort au moment où l'on s'y attend le moins. Cette maladie, qui se développe dans la terre, empoisonne, disent les habitants, tous les cafiers qu'elle atteint. Elle est due à un très petit champignon qui se propage dans la terre avec une telle rapidité, que le sol entier en est envahi dans un espace de temps très court, surtout quand ce sol est riche en débris de végétaux de facile décomposition. On sait généralement que la majorité des champignons ne se développent que sur des corps mous et en décomposition. Or, plus une terre renferme de ces matières, plus elle est sujette à être envahie par ces parasites d'un ordre inférieur, surtout si elle est prédisposée à en recevoir les sporules ou semences. C'est ainsi, en général, que les racines qui fixent les cafiers à la surface du sol et qui contri-

buent à leur nutrition, se trouvent privées des sucres propres qui forment la base de leur accroissement, ou privées de l'exercice de leurs fonctions absorbantes par cette multitude de parasites, d'où il suit que la mort les atteint subitement, et au moment où la fructification se présente sous les apparences les plus belles. Il n'est, à notre connaissance, qu'un seul moyen de prévenir cet accident et d'en arrêter les progrès d'une manière complète, c'est l'écobuage des terres dans une forte proportion. Cette pratique, qui n'est en usage que dans les pays où les terres sont argileuses, compactes et gazonneuses, à l'effet de les rendre friables et meubles, serait très avantageuse dans cette circonstance et remplirait parfaitement le but désiré. Voici comment il conviendrait d'opérer dans les terres qui sont envahies par ce champignon.

« On rassemblerait une quantité suffisante d'herbes sèches, de bois de toutes sortes et de toutes grosseurs, mais parfaitement secs. On en formerait des tas rapprochés les uns des autres à la surface du sol, lesquels seraient d'autant plus gros que l'écobuage devrait durer plus longtemps. On ramasserait ensuite les couches de terres qui seraient les plus infestées de champignon parasite, par conséquent les plus riches en débris de végétaux et les plus faciles à embraser, puis on en couvrirait les tas de combustibles auxquels on mettrait ensuite le feu. On les surchargerait de nouvelles couches de terre au fur et à mesure que le feu se propagerait. On ferait en sorte décobuer la plus grande quantité possible de terre empoisonnée en alimentant les feux par de nouveaux combustibles, ou bien en allumant d'autres dans le voisinage, ces feux, bien organisés, dureraient plusieurs jours et produiraient un écobuage d'autant plus complet qu'ils auraient été mieux entretenus.

« Après l'extinction des feux et le refroidissement de leurs résidus, il faudrait, on devrait même, ouvrir les tas et répandre la cendre, la terre écobuée à la surface du sol, et donner un bon labour pour en opérer le mélange. Il serait utile aussi d'en conserver une certaine quantité pour s'en servir à l'occasion de nouvelles plantations. On mélangerait cette terre à celle qui serait mise dans les trous destinés à recevoir de jeunes cafiers, et leurs racines en seraient entièrement recouvertes.

« Pour obtenir le même résultat, on pourrait agir d'une autre façon et avec non moins de succès, en creusant dans la terre infestée des trous d'environ un mètre carré en surface, et de 50 à 60 centimètres de profondeur. Ces trous, alignés et placés, entre eux, à une distance suffisante, seraient remplis de combustible, recouverts de la terre infestée de champignons et leur contenu brûlé lentement. On devrait entretenir la com-

bustion pendant deux ou trois jours, afin de brûler une plus grande quantité de terre attaquée par les parasites. La combustion terminée, on laisserait les trous ouverts pendant environ un mois ou six semaines, afin de permettre à la terre de se saturer de l'air ambiant, et de tous les gaz propres à la végétation dont le contact de l'air serait l'entremetteur. On mélangerait cette terre ainsi révivifiée avec celles des nouvelles plantations de cañiers, ou bien on en mettrait une certaine quantité au pied des arbrisseaux déjà en rapport.

« Peut-être pourrait-on employer au même usage les cendres de bois, de charbon, etc., mêlées dans de justes proportions à la terre infestée de champignons. C'est une pratique dont on doit recommander l'expérimentation aux habitants des colonies. Cet écobuage aurait en outre pour effet de détruire une foule d'insectes nuisibles dont la terre, dans ces contrées, est infestée. On parviendrait encore à détruire ce champignon en mêlant à la terre qui en est remplie une certaine quantité de sel marin, ou de matières décomposées provenant des bords de la mer, telles que varechs, sargassum, etc., etc. Nous pensons que la morue gâtée, dont on se sert aux Antilles pour fumer les cannes à sucre, produirait le meilleur effet. Il suffirait d'en placer une petite quantité au pied de chaque cañier dont les racines seraient atteintes par ce parasite, pour arriver au but que l'on se propose.

« L'un de nous a remarqué dans la plupart des plantations de cañiers la mauvaise habitude que l'on a de laisser amonceler au pied des arbrisseaux des herbes fraîchement arrachées des broussailles de toutes sortes et des masses de détritux de végétaux, qui y fermentent, brûlent les racines supérieures, la base du tronc, favorisent la multiplication des champignons, causent la maladie et par suite la mort de l'arbrisseau. Ces tas de détritux ont encore l'inconvénient d'entretenir une humidité constante au pied de l'arbre, et d'empêcher le renouvellement de l'air dans cette partie, d'où il résulte que le cañier languit et finit même par périr, surtout dans la saison des pluies.

« En général, pour que le cañier végète vigoureusement et produise beaucoup, il faut qu'il ait le pied entièrement dégagé et que ses racines supérieures soient à découvert. Dans les contrées où la sécheresse règne pendant une partie de l'année, on peut sans inconvénient amonceler au pied du cañier des matières décomposées qui conserveront à la terre une fraîcheur salubre dont l'arbrisseau profitera et se trouvera bien. Ces matières, en outre, empêcheront la terre, si elle est compacte, de se crevasser, de se gercer comme cela n'arrive que trop souvent pendant les sécheresses prolongées de ces climats

chauds. Il faut bien se garder d'entasser autour du tronc des matières étrangères capables d'empêcher les parties herbacées et vivantes de remplir leurs fonctions aspirantes et expirantes, lesquelles doivent s'exécuter dans l'air et avec l'aide de la lumière. Que les planteurs sachent bien que les racines n'absorbent les sucs qu'elles transmettent aux parties aériennes du végétal, que par leurs extrémités, munies, à cet effet, de *stomates*, sortes de petites bouches. Dès lors les engrais que l'on placerait tout à fait au pied du tronc et les eaux qui y seraient dirigées, ne produiraient que peu d'effet sur le végétal, parce que les extrémités des racines qui rayonnent assez loin, ne pourraient les absorber. C'est donc à une certaine distance du tronc qu'il faut placer les engrais et diriger les eaux d'irrigation, si l'on veut qu'ils produisent tous les avantages dont ils sont susceptibles. On pourrait obtenir cet heureux résultat en pratiquant une espèce de rigole ou de bassin circulaire, d'une grandeur proportionnée à la force de l'arbre, dans lequel on placerait l'engrais et qui recevrait en même temps l'eau d'arrosage.

« Les observations d'histoire naturelle contenues dans ce mémoire, et les pratiques agricoles que nous proposons, étudiées, essayées sous diverses formes et modifiées par les personnes intéressées, pourront peut-être conduire à la découverte de moyens faciles et économiques de sauver les cafiers des diverses maladies auxquelles ils sont sujets. Dans tous les cas, notre travail pourra être de quelque utilité pour diriger les planteurs dans la recherche des moyens de préserver leurs cafiers de deux fléaux qui compromettent sérieusement une des premières sources de la richesse des colonies. »

En terminant, disons que si les Européens, maîtres des Antilles, y ont importé des plantes de toutes les parties du monde, les Français ont puissamment contribué à doter le Nouveau-Monde de végétaux utiles ou agréables. Nos historiens ne se sont pas empressés de constater ce fait. Justice a été rendue aux colons par les historiens anglais qui, avec l'esprit pratique de leur nation, ont reconnu l'importance de ces importations. Bryan Edwards, auteur d'une Histoire des Indes occidentales, s'exprime ainsi :

« Après avoir rendu un hommage mérité à mes concitoyens, la justice me commande de faire observer que la nation française (sous son ancien gouvernement) a montré un louable esprit d'émulation dans une entreprise aussi noble. C'est grâce à l'industrie des Français que la Jamaïque (ainsi qu'on le verra dans l'histoire de cette île) doit l'introduction de la

cannelle, du mango, et d'autres épices délicieuses et fruits. Entre autres branches du règne végétal qu'ils ont importées dans leurs colonies des Indes occidentales, on trouve plusieurs variétés de cannes à sucre jusqu'alors tout à fait inconnues des planteurs et des habitants. »

Cet hommage est précieux et nous sommes heureux de le porter à la connaissance du public.

Nous allons maintenant essayer d'établir une nomenclature des plantes de la Guadeloupe en suivant la leçon de M. Grisebach qui a récemment publié un ouvrage : *Flora of the British West Indian Islands*.

Laissons d'abord la parole à M. Paul Sagot, membre de la société botanique de France, professeur à l'École de Clugny, qui, dans une notice consacrée à notre compatriote, M. Placide Duchassaing de Fontbressin, docteur-médecin, frappé prématurément par la mort, s'exprime ainsi :

« Il n'y a plus guère à trouver dans les Antilles françaises de nouveautés botaniques, mais on peut y récolter de belles et nombreuses espèces d'une détermination facile et sûre. Ces types certains sont d'un grand secours pour l'étude des flores du continent, à laquelle ils fournissent des éléments de comparaison précieux. On peut encore y recueillir de très intéressants documents de géographie botanique. Le livre de M. Grisebach, *Flora of West Indies*, en donne déjà beaucoup. On voit dans les cultures des plantes rudérales d'une large diffusion et sur le bord de la mer, des espèces maritimes qui s'étendent au loin sur la côte de l'Amérique. Dans les forêts, on retrouve encore quelques espèces de la Guyane. Duchassaing y avait recueilli le *Pithecolobium trapezifolium*, l'*Inga ingoides*, etc. De plus d'étroites analogies relient cette flore à celle de l'Isthme de Guatemala.

« Certaines familles, comme les Graminées, Cypéracées, Aroidées, Fougères, Lycopodiées, ont des aires de diffusion plus vastes ; d'autres comme les Melastomées, Myrtées, Légumineuses, Palmiers, en ont de plus restreintes.

« La Flore des Antilles est encore intéressante par l'étude des légères différences de race locale qu'y offrent diverses espèces du continent qui s'étendent dans ces îles : j'ai pu le constater pour quelques espèces de la Guyane. »

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Dilleniaceæ. Magnoliaceæ.	Tetracera. Talauma.	Tétracera volubilis, L. Talauma Plumeri D., C. T ? Sp.
Anonaceæ.	1. Anoneæ : Sect. 1. Guanabani. Sect. 2. Atta. 2. Xilopieæ : Guatteria. Myristica : Virola.	Anona muricata, L. A. Montana Macf. A. palustris, L. A. mucosa, Jacq. Sp. A. Squamosa, L. A. Reticulata, L. Guatteria ouregou Dun.
Myristiceæ.	Myristica : Virola.	Myristica Surinamensis, Ro- land, M. Sebifera, Desc.
Menispermææ.	1. Cocculeæ : Cocculus-choirda- dendron. Cissampelidæ : 2. Cissampelos.	Cocculus tamoides, D. C. Cissampelos pareira, L. C. pareira L., Sp. C. microcarpa D. C., Sp. C. caapeba L., Sp.
Nymphæaceæ.	Nymphæa : Cyanæa. Hydrocallis.	Nymphæa, parviflora, Hock, Sp. de ampla, D. C. N. rudgeana, Mey. N. rudgeana, Mey. Sp.
Ceratophylleæ. Papaveraceæ.	Ceratophyllum. Argemone.	Ceratophyllum demersum, L. Argemone Mexicana, L.
Cruciferæ.	Bocconia. 1. Silicosæ : Sinapis. 2. Augustisseptæ : Capsella.	Bocconia frutescens, L. Sinapis brassicata, L. Capsella Bursa pastoris, Moh.

LEDONES.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Tigarea aspera, Desc. Magnolia linguifolia, L.	Tigaré, liane rouge. Talauma, bois cachiment, ou bois pin.
Callikiri. A. cinerea, Dun. Cali-calicbiri.	Corossolier. — Corossol. Corossol marron de montagne. Corossol mamin. — Bois flot. Cachiment morveux. Pomme canelle. Cachiment cœur à bœuf.
M. fatua, Sw.	Muscadier à grives.
Virola sebifera, Aubl.	Muscadier porte-suif.
	Coque. — Remède à vers.
	Pareire, liane à cœur. — Pareira brava, liane amère. Liane amère.
	Liane quinze jours. — Herbe Notre-Dame. — Pareira brava bâtard.
	Nympe lothos, nénuphar plateau.
N. blanda, Planch.	Nympe blanche, nénuphar. Nénuphar. — Follet.
	Argemone des Antilles, chardon bénit; Pavot épineux. Bocconie chélidoine ou frutescente.
S. lanceolata, D. C.	Moutarde noire; Descourtilz déclare qu'elle a été introduite d'Europe.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Cruciferae. (Suite.)	Lepidium.	Lepidium virginicum, L.
Capparideae.	3. Lomentaceae :	Cakile æqualis, L'Hér.
	Cakile.	
	1. Cleomeae :	
	Cleome.	Cleome pentaphylla, L.
	Gymnogonia.	
	Gynandropsis.	C. speciosa, Kth.
	Pedicellaria.	C. pungens, W.
		C. polygama, L.
		C. oculatea, L.
	2. Cappareae :	
	Capparis :	
	2. Breyniastrum.	Capparis amygdalina, Lam.
	3. Quadrella.	C. siliquosa, L., sp. de Jamaï-
		ccensis, Jacq.
	4. Cynophalla.	C. torulosa, Sw. sp. Jamaïcensis
		C. cynophallophora, L.
		S. Saligna, Vahl. sp.
		C. verrucosa, Jacq.
		C. frondosa, Jacq.
	Marisonia.	Morisonia Americana, L.
Bixineae.	1. Bixae :	
	Bixa.	Bixa orellana, C.
	3. Prockieae :	
	Trilix :	
	Prockia.	Trilix crucis, Gr.
	4. Samydeae :	
	Thiodia.	Thiodia serrata, Endl.
	Casearia.	Casearia stipularis, Vent.
	Pitumba.	C. parvifolia, W.
	Iroucana.	C. hirsuta, Sw.
		C. ramiflora, Wahl.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
L. iberis, Desc.	Cresson de savane commun, petit passage.
Bunias cakile, Desc.	Cakilé de Saint-Domingue du bord de mer.
Gynandropsis, D. C.	Mosambé à cinq feuilles, mousambé, herbe à calalou. — Brède, On le dit naturalisé.
C. heptaphylla, Sw.	Mousambé à sept feuilles.
C. triphylla, Desc.	Cléome triphyllé, kaia à trois feuilles, sinapisme fleuri. — Noël, mousambé à trois feuilles.
C. Breynia, L.	Caprier à feuilles d'amandier, arbre à mèche. — Caprier luisant.
C. ferruginea, Desc.	Caprier ferrugineux, Bois caca. — Bois puant. Arbre à mèche. Caprier à siliques rouges, Pois mabouia.
C. baduca Americana, L.	Caprier à grosses siliques verruqueuses.
C. Cuneata, D. C.	Caprier à feuilles ramassées. — Caprier à rameaux fournis. Mabouier d'Amérique, bois falaise, mabouia peau, arbre du diable.
B. platycarpa, R. S. ematabi; Bichet.	Rocouyer — Rocou.
Prockia, L.	Trilice.
Prockia, W.	Graines bleues des hauts.
Samydapariflora, L.	Bois cotelettes. — Bois de rivière. — Coco ravet.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Bixineæ. (Suite.)	Guidonia.	C. spinosa, W. Sp. Guidonia spinescens, Gr.
Violaceæ.	Viola.	Viola stipularis, Sw.
	Ionidium.	V. stipularis, L. Jad. sp. Ionidium strictum, Vent.
Droseraceæ.	Drosera.— Ros- solis.	Drosera Americana, D. C.
Polygaleæ.	Polygala : Tinutua. Securidaca.	Polygala paniculata, C. Securidaca volubilis, L., sp. erecta. S. Lamarckii, Gr.
Euphorbiaceæ.	1. Buxæ : Tricera.	Tricera lævigata, Sw.
	2. Phyllanthæ :	
	1. Drypetæ : Drypêtes.	Drypetes glomerata, Sw.
	2. Euphyllanthæ : Cicca.	Cicca antillana, Juss.
	Phyllanthus : Euphyllanthus.	Phyllanthus mimosoides, Sw. P. niruri, L. P. falcatus, Sw.
	Xilophylla.	
	3. Crotonæ :	
	1. Jatropeæ. Jatropha : Adenorhopium.	Jatropha gossypifolia, L. J. multifida, L.
	Curcas.	J. curcas, L.
	Janipha.	Janipha manihot, Ktp.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Samyda, Sw.	Violette de la Soufrière. — Faux ipécacuanha trouvé dans la Grande-Fente.
I. Suffruticosum, Wikstr. D. rotundifolia, Desc.	Jonidie à feuilles linéaires. — Herbre à Trément. Rossolis à feuilles rondes, herbe à la rosée.
	Poligata paniculé ou commun; herbe à lait. Liane de Pâques
	Tricère. — Buis à feuilles de citron.
	Groseille des Antilles, surettes.
P. urinaria, L.	Philanet. — Bois à enivrer. Philante diurétique. Farine à Zombi. — Bois Farine.
J. glandulifera, Rorb. Les médecins s'appellent en caraïbe : <i>Ibâcania, taya-rya.</i>	Médecinier sauvage, bois ortolan — médecinier bâtard. Médecinier multifide bâtard ou à fleurs écarlates — Médecinier d'Espagne.
Jatropha, L. Kièrè; iticaheu, manioc rouge, beléhuera manioc noir.	Médecinier cathartique, pignon d'Inde, ou de bardades. — Médecinier grand bénit. Manioc.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Euphorbiaceæ. (Suite.)	2. Ricinææ : Ricinus.	J. manihot aipi, Pohl. Ricinus.
	3. Eucrotoneæ : Croton : Cascarilla.	Croton balsamifera, L. C. flocculosus, Geis.
	Barhamia. Astræa. Lasiogyne.	C. corylifolius, Lam. C. ovalifolius, West. C. lobatus, L. C. astroites, Ait.
	4. Ditaxideæ : Caperonia. Ditaxis. Argythamnia.	Caperonia castaneifolia, St-H. Ditaxis glabella, Gr. Argythamnia candicans, Sw.
	5. Acalypheæ : Polybæa. Acalypha.	Polybæa corensis, Kl. Acalypha lævigata, Sw.
	A.	A. reptans, Sw.
	Tragia.	Tragia volubilis, L.
	6. Hippomaneæ : Sapium.	Sapium aucuparium, Jacq. sp. hippomane, Mey.
	Hippomane. Hura. Omphalea.	Hippomane mancincella, L. Hura crepitans, L. Omphalea diandra, L.
	Excæcaria : Gymnanthes. Actinostemon.	O. triandra, L. Excæcaria lucida, Sw. E. caribæa, Gr.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Camagnem, iouboüee.	Camanioc ou manioc doux.
Choulâmanum, Lâma-heu.	Ricin, Palma Christi, Karapat.
C. leprosus, spreng. ou Guadelupensis, Walp.	Copahu bâlard, croton balsamique, bois de petit baume. Petit Copahu, croton de la Guade'oupe.
C. montanus, Gris. Barhamia, Kl. Astræa, Kl. Lasiogyne phlomoides, Gr. écheâri, ortie.	Croton à feuilles de noisetier, bois de laurier. Croton à feuilles ovales. Graines en bas feuilles. Croton à feuilles lobées.
D. fasciculata, V.	Grosse ortie. Ditaxis glabre.
A. carpinifolia, Desc.	Arbre d'argent. Polybea ou Ricinelle. Ricinelle à feuilles de charme. — Baume vert — manioc à feuilles d'orme.
A. corcherifolia, W.	Manihot à feuilles de Corchorus. — Ricinelle rampante. Ortie volubile ou ortie du pays ou des Antilles — Liane brûlante.
Hippomanebiglandulosa, Aub. Balâboucourou.	Sapium des oiseleurs ou glutier d'Amérique. — Bois de soie. Mancenillier vénéneux.
O. Cordata, Sw.	Sablier élastique. — Arbre du diable. Omphalier noisetier, liane z'amande — arbre à ouate
O. nucifera, Sw.	Noisette d'Amérique.
	Bois marbré. Cœur vert.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Euphorbiaceæ. (Suite.)	7. Euphorbiæ. Dalechampia. Pedilanthus. Euphorbia.	Dalechampia scandens, L. Pedilanthus tithymaloides, Port. P. padifolius, Port. sp. P. angustifolius, Port. Euphorbia articulata, Burm. E. buxifolia, Lam. E. maculata, L. E. Pilulifera, L. E. hypericifolia, L. E. berteriana, Balb., sp. E. petiolaris, süns. E. punicea, Ait. E. heterophylla, L.
Carophylleæ.	2. Alsineæ : Arenaria. 3. Paronchieæ : Drymaria. Cypselea. 4. Mollugineæ : Mollugo. 5. Portulacæ : Talinum. Portulaca. 6. Ficoideæ : Sesuvium.	Arenaria serpyllifolia, L. Drymaria cordata, W. Cypselea humifusa, Turp. Mollugo verticillata, C. M. nudicaulis, Lam. Talinum triangulare, W. T. crassifolium, W., sp. T. Patens, W. Portulaca oleracea, L. P. pilosa, L. P. halimoides, L. Sesuvium portulacastrum, L.
Phytolacææ.	Trianthema. Suriana.	Trianthema monogynum, L. Suriana maritima, L.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>Euphorbia</i> , L.	Dalechamps ou Euphorbe brillant. Peditante tithy maloïde, ou Euphorbe à feuilles d'orpin, pantouflier, ipécacuanah bâtard. C. à feuilles de padtes, herbe à bordures. L. à feuilles de myrte. Euphorbe commun.
<i>E. glabrata</i> , Sw.	L. à feuilles de buis. E. à feuilles mouchetées.
<i>E. capitata</i> , Desc. (en caraïbe: <i>alaouliâcou-</i> <i>lien</i> ou <i>acouliaranné</i>).	E. capitée, malnommée, poil de chat, herbe à serpent.
<i>E. lasiocarpa</i> , Kl.	E. à feuilles de millepertuis.
<i>Tithymalus</i> , Haw.	E. à bractois écarlates, fleur de feu.
<i>Helosteum cordatum</i> .	Holoste à feuilles cordiformes. — Holostée cordée. Cypsèle rampante.
<i>M. bellidifolia</i> , Ser.	Pharnace ou Mouron à fleurs en corymbe. Pharnacé à feuilles de paquerette, alsine ou mouron blanc.
	Pourpier, tulin à tige triangulaire. Pourrier découvert par le docteur Placide Duchassaing. Pourrier. Pourrier commun. Pourrier amer, quinine pays. Pourrier amer.
	Sésuve à feuilles de pourpier. — Pourrier bord de mer. Pourrier amer. Suriana maritime.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Phytolacceæ. (Suite.)	Pytolacca. Microtea. Rivina : Piercea. Villamilla. Petiveria.	Phytolacca octandra, L. P. icosandra, L. Microtea debilis, Sw. Rivina lævis, L. R. humilis, L., sp. R. octandra, L. Petiveria alliacea, L.
Chenopodeæ.	Chenopodium : Ambrina. Chenopodium : Batis. Salicornia.	Chenopodium ambrosioides, L. C. anthelminticum, L. Chenopodium murale, L. Batis maritima, L. Salicornia ambigua, Mich.
Amarantaceæ.	1. Celosieæ. Celosia : Eucelosia. Lestibudesia. Achyranthes. 2. Gomphreneæ : Iresine. Philoxerus. Lithophila. Alternanthera : Allaganthera. Telanthera.	Celosia argentea, L. E. nitida, Vahl. Achyranthes aspera, L. Iresine celosioides, L. I. elatior, Rich. Philoxerus vermiculatus, R. Br. Lithophila muscoides, Sw. L. longifolia, sp. L. brevifolia, sp. Alternanthera sessilis, R. Br. A. polygonoides, R. Br. A. compacta, D. C., sp. A. bucantha, Moy., sp. A. Tenella, Colla, sp.

SYNONYMIES

NOMS.

et noms caraïbes.

F. decandra, Desc.

Phytolacca à dix étamines, raisin d'Amérique, morelle à grappes. — Herbe à la laque. — Épinard doux.

Herbe au long case.

Rivine pubescente, herbe à charpentier. — Liane blanche.

Liane à barrique.

Petivière alliagée, verveine puante, racine de pipi. — L'envers. — Devant nègre. — Herbe aux poules de Guinée.

Ambrosie à feuilles d'armoise, thé du Mexique, ansérine odorante.

Ansérine anthelminthique, semen-contre des Antilles.

Batis maritime, soude des Antilles. Salicornée.

C. paniculata, Desc.

Célosie perlée, amaranthine à épi.

Celosia paniculata.

Achyranthe à feuilles rudes.

I. diffusa, Humb. Bonpl.

Irésine à rameaux diffus.

Irésine marquée.

Iresine vermicularis,
Moy.

Irésine vermiculaire.

Lithophile moussue à grandes feuilles.

Iresine linearis, Moq.

Alternanthera caribæa,
Moq.

L. à feuilles courtes.

Alternanthera à fleurs sessiles.

A. à tige pubescente.

A. couchée.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Amarantaceæ. (Suite.)	3. Amarantæ : Euxolus.	A. ficoidea, R. Br. A. Achyrantha, R. Br. Euxolus caudatus, Moq.
	Amarantus : Centrusa.	Amarantus spinosus, L.
	Euamarantus.	Amarantus tristis, L.
Nyctagineæ.	Mirabilis.	A. paniculatus, L. Mirabilis jalappa, L.
	Boerhaavia.	Boerhaavia erecta, L. B. paniculata, Rich. B. hirsuta, W. B. scandens, L. B. discolor, Kunt.
	Pisonia : Trangularia.	Pisonia aculeata, L. P. nigricans, Sw. P. subcordata, Sw. P. obtusata, Sw.
Malvaceæ.	1. Malvæ : Malvastrum.	Malvastrum spicatum, Gr. M. tricuspdatum, As. Gr.
	Sida : Malvinda.	Sida carpinifolia, L. S. ciliaris, L. S. jamaicensis, L. Lav. S. spinosa, L. S. angustifolia, Lam. sp. S. hondensis Kük, sp. de rhombifolia, L. S. urens, L. S. Supina, L'Her. S. ulmifolia, Cav. S. cordifolia, L.
	Abutilon : Anasida.	Abutilon umbellatum, Sw.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>Illecebrum</i> , L.	Alternanthera à fleurs d'Achyrante.
<i>Amaranthus oleracens</i> , Wst. coiti.	Amaranthe. — épinard marron. — Brède à calalou.
<i>A. aculentus</i> , Plum.	Amaranthe épineuse, épinard marron épineux. brède épineuse. — Epinard à cochons. Epinard marron. Epinard pays.
<i>M. dichotoma</i> , Desc.	Nyctage dichotome, rhubarbe blanche, scam- monée d'Amérique. Boerhavia élevée ou Valerianelle. — Bois pa- tagon.
<i>B. diffusa</i> , Sw.	Boerhavia diffuse ou Valeriane patagonelle. Patagone velue. Herbe à chaudepisse.
	Amourette. — Croc à chien. Mapou noir. — Bois bâtons lélé. Mapou gris. Mapou gris.
<i>Malva americana</i> , Rich.	Mauve américaine petite. Pain doux.
<i>S. balbisiana</i> , D. C.	Guimauve. — Balais du midi. Balais de trois heures. Balais de quatre heures. Balais de onze heures. Balais de onze heures. Herbe à balais sauvage. — Balais de dix heures. — Fausse guimauve. Sida à poils urticans.
<i>S. retusa</i> , L.	S. à feuilles d'orme. S. à feuilles cordiformes.
<i>S. verticillata</i> , Cav.	
<i>S. Arguta</i> , Sw.	
<i>S. Althæifolia</i> , Sw.	
<i>Sida americana</i> , L.	Abutilon en épi, fausse guimauve.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Malvaceæ. (Suite.)	Gayopsis.	A. crispum, G. Don.
	Pastardia.	A. occidentale, Sw., sp.
	2. Ureneæ : Malachra.	Bastardia vicosa, Kth. Malachra capitata, L.
	Urena.	M. urens, Poit. M. radiata, L. Urena sinuata, L.
	Pavonia. Eupavonia.	U. Swastzii, D. C. sp. de labata. U. reticulata, Cav. sp.
	3. Hibisceæ : Abelmoschus. Hibiscus : trionastrum furcaria ketimia.	Pavonia spinifex, Cav. P. racemosa, Sw. P. corymbosa, W. Abelmoschus esculentus, W.
	Gossypium.	Hibiscus sororius, L. H. bifurcatus, Cav. H. tulipiflorus, Hook. H. cannabinus, L.
	Paritium	gessypinus. Gossypium barbadense, L. G. integrum, L. G. herbaceum, L. G. hirsutum, L. G. religiosum, L.
	Thespesia Pachira	Paritium tiliacœum. A. Juss.
	Bombaceæ.	Thespesia Pachira

SYNONYMES et noms caraïbes.	NOMS.
Gaya occidentalis, Gr. Sida retrofracta, D. C.	Kaia. Kaia. Bastardie à fruits vésiculeux.
M. alceifolia, Jacq.	Mauve sauvage ou malacre à fleurs à tête. — Gombo bâtard.
M. ciliata, Poir.	Grande guimauve.
U. paradoxa, Kth. en caraïbe: <i>Matérobe</i> <i>chickaya ouâ; Kélé-</i> <i>mecekay.</i>	Mauve à fibres textiles. Urène. — Petit Marbot cousin.
Hibiscus, L. P. spicata, Cav. Althæa, Sw.	Urène de Swartz. — Mahot cousin. Urène à feuilles lobées. — Mahot cousin. Pavonie jaune à épines. Pavonie ramifiée. Pavonie en corymbe.
Hibiscus, L.	Ketmie, gombo ou comestible. — Gombo.
H. Bicornis, Mey.	Hibiscus à pétales rose colorée. Hibiscus à pétale pourpre, rose de Cayenne. Ketmie à pétales jaunes. — Gombo des grands bois. — Ketmie à feuilles de chanvre ver- rucuseuse.
(en caraïbe: <i>Amoulou;</i> <i>icâ lèp tépoûe.</i>	Gombo chanvre, pétales jaunes, rougeâtres à la base. Gombo des bois. Cotonnier indigène à graines vertes.
Hibiscus, L.	Ketmie à feuilles de tilleul. — Grand Mahot, bois de liège.
Hibiscus, L. Carolinaea princeps, L.	Catalpa, thespie à feuilles de peuplier. Pachirier à cinq feuilles, Carolinee aquatique ou cacaoyer sauvage. — Châtaigne d'eau.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Bombacæ. (Suite.)	Eriodendron	Eriodendron anfractuosum, DC.
	Ochroma	Ochroma logopus, Sw.
Sterculiæ.	Myrodia. Sterculia.	Myrodia turbinata, Sw. Sterculia caraïbæa, Br.
		S. foetida, L.
Buettneriæ.	1. Theobromæ : Guazuma.	Guazuma tomentosa, Kth.
	Theobroma.	G. ulmifolia, Lam. Theobroma cacao, L.
	2. Buettneriæ : Ayenia: Euayenia.	Ayenia pusilla, L.
	3. Hermaniæ : Melochia eume- lochialia.	Melochia pyramidata, L.
	Mougeotia.	M. tomentosa, Kth.
	Waltheria.	M. nodiflora, Sw.
		M. Berteriana, Balb.
		Waltheria americana, L.
		W. glabra, Poir, sp.
		Triumfetta lappula, L.
Tiliæ.	E.	E. semitriloba, L.
		E. rhomboidea, Jacq.
	Corchorus :	
	eucorchorus.	Corchorus acutangulus, Lam.
		Corchorus siliquosus, L.
		C. hirtus, L.
	Guazumoides.	C. hirsutus, L.
	Muntingia.	Muntingia calabura, L.
	2. Sloaneæ :	
	Sloanea.	Sloanea Massoni, Sw.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<p>Bombax ceiba, Lun. B. pentandrum, Cav. Bombax pyramidale, Cav.</p>	<p>Fromager pentandre, cotonnier mapou, bois épi- neux blanc, fromager à cinq patates. Fromager pyramidal, coton flos, ouattier, coton- nier de fléau, cotonnier siffleux, Mahot à grandes feuilles, liège et bois de liège. Myrodie turbinée ou bois de lance. Mapou puant, bois doux blanc.— Bois caca.— Mahaut-Cochons. Bois doux blanc caca.</p>
<p>Theobromaguazuma, L. Biri-bériti.</p>	<p>Orme pyramidal, bois d'orme. Bois d'orme, hêtre gris. — Mahot Baba. Cacaotier, cacao, caco.</p> <p>Ayenia grèle.</p> <p>Mauve commune des Antilles.</p> <p>Mauve cotonneuse. M. à fleurs aux articulations.</p>
<p>Riedeia Berteriana, D. C. Matébebe. T. heterophylla, Lam.</p>	<p>Mauve satinée, guimauve des Antilles. Mahot noir.</p> <p>Lappulier sinué, tête à nègre. Grand mahto cousin. Lappulier hétérophylle, petit mahot cousin, tête à nègre. Cousin petit.</p>
<p>C. guadalupensis, spr. C. tortipes, St-Hil. C. languinosus. Macf. Huélegenne.</p>	<p>Petit balai. Petit balai. Petit balai. Petit balai poilu. Calabure soyeux, lois de soie, bois ramier, bois la glu.</p>
<p>S. dentata, Desc.</p>	<p>Quapalier denté, châtaignier de montagne à grandes feuilles.</p>

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES
Rhamneæ.	Condalia. Colubrina.	S. Sinemariensis, Aubl. Condalia ferrea, Gr. Colubrina ferruginosa, Brongn.
Ampelideæ.	Gouania. Cissus.	C. reclinata, Brongn. Gouania domigensis, L. Cissus sicyoides, L.
Ternstroemiaceæ.	Ternstroemia. Cleyera. Freziera.	C. trifoliata, L. C. acida, L. Ternstroemia elliptica, Sw. T. obovalis, Rich. Cleyera theoides, Planch. Freziera undulata, Sw.
Ochnaceæ.	Gomphia.	Gomphia guianensis, Rich.
Guttifereæ.	Clusia. Moronobea. Mammea : eumammea. rheedia.	G. longifolia, D. C. Clusia rosea, L. C. alba, L. C. venosa, L. Moronobea coccinea, Aubl. Mammea americana, L. Mammea humilis, V. M. lateriflora, Gr.
Canellaceæ.	Calophyllum. Canella.	Calophyllum calaba, Jacq. Canella alba, Murr.
Marcgraaviaceæ.	Ruyschia. Marcgraavia.	Ruyschia clusiifolia, Jacq. Marcgraavia umbellata, L. M. spiciflora, Rich.
Hypericineæ. Sauvagesieæ. Erythroxyleæ.	Marila. Sauvagesia. Erythroxylum.	Marila racemosa, Sw. Sauvagesia erecta, L. Erythroxylum obtusum, D. C. E. areolatum, L. E. squamatum, V.

SYNONYMIES

et noms caraïbes.

NOMS.

Ceanothus ferreus, D. C.
Rhamnus colubrinus, L.
Ceanothus, L'Her.
Gouania glabra, Jacq.
C. venatorum, Desc.

Châtaignier petit coco.
 Bois fer franc.
 Couleuvre Guadeloupe. — Bois couleuvre.
 Bois costière, bois mabi.
 Liane brûlée. — Liane savon.
 Achit des chasseurs, liane à eau, liane molle,
 liane à Minguet, herbe à ulcères.
 Achit trifolié ou ailé.
 Achit caustique.
 Rocou ou cacao montagne.
 Rocou ou cacao de la Grande-Terre.
 Thé de montagne. — Bois de savane.
 Thé de montagne. Graines bleues des hauts.

C. alata, Desc.
C. caustica, Desc.
T. meridionalis, Sw.
 Freziera, Sw.
Ternstroemia salicifolia,
 D. C.
Gomphia candollei,
 Planch.

Gomphia de la Guyane.
 G. à feuilles longues.
 Pérépé à fleurs roses, figuier maudit marron,
 Bois chique.
 P. à fleurs blanches.
 Manglier montagne.
 Bois jaune ou palétuvier jaune de montagne.
 — Bois cochon. — Mangle.

M. globulifera, Sch-
 lecht.
 Manchiboüi.

Abricotier.
 Abricotier bord de mer, bois l'onguent des
 falaises, Cyroyer d'Amérique
 Cyroyer d'Amérique, brignolier, abricotier
 marron.
 Calaba à fruits ronds, galba.
 Canellier blanc.

Reedia laterifloa, L.
Vinterana canella, L.
 ouralli.

Souroube. — Aralie à petites feuilles.
 Marcgrave à ombelles, bois pétard.
 Marcgrave à fleurs en épis.
 Casserose. — Bois d'amande.
 Sauvagèse des Antilles, thé de montagne.
 Bois coude ou vinette.
 Bois vinette.
 Bois rouge à grives. — Grosse vinette. —
 Grands bois. — Bois d'huile.

E. areolatum, Poepp.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Erythroxyleæ. (Suite.) Malpighiaceæ. Sapindaceæ.	1. Malpighiæ : Byrsonima.	E. rufum, C. E. Ovatum, Cav. Byrsonima crassifolia, Kth.
	Bunchosia.	B. coriacea, D. C. B. spicata, Rich.
	Malpighia.	B. lucida, Rich. Bunchosia nitida, Juss. B. grandulifera, Kth.
	2. Banisteriæ : Brachypteris. Stigmaphyllon : eustigmaphyllon.	Malpighia glabra, L. M. urens, Juss. M. lanceolata, Gr., sp. M. angustifolia, L. M. cubensis, Kth, sp. M. nitida, Mill.
	bæopteris.	Brachypteris borealis, Juss. Stigmaphyllon fulgens, A. Juss. St. puberum, Juss. St. emarginatum, Juss. St. diversifolium, Juss. St. periplocifolium, Juss.
	Heteropteris : ptycheteropteris. euheteropteris.	Heteropteris purpurea, Kth. H. platyptera, D. C. H. Laurifolia, Juss.
	3. Hiræacæ : Triopteris.	H. cœrulea, Kth, sp. Triopteris ovata, Cav.
	4. Sapindeæ : Cardiospermum.	Cardiospermum halicacabum, L.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
	Vinette. Vinette.
Malpighia, L.	Moureiller de montagne, café d'Ethiopie, bois quinquina des savanes.
B. berteroa, Juss.	Moureiller.
M. guadalupensis, spring.	Moureiller en épi, bois charbon, bois dysente rique, bois tan rouge, Maurecie, surette grand bois.
Malpighia platyphylla, Sw.	Olivier de la Grande-Terre. Prune café.
M. undulata, Juss.	Prune café.
M. puniceifolia, Desc.	Cérisier des Antilles à cerises rondes. Moureiller glabre. Moureiller piquant, bois capitaine ou Hincelin. — Cerises royales. Moureiller. — Cérisier à cerises carrées.
	Brachyptère boréale.
Banisteria ovata, Cav.	Banisterie ovée. — Aile à ravet, Grande-Terre.
Banisteria splendens, D. C.	Zaile à ravet.
B. fulgens, D. C.	Zaile à ravet. — Liane savon.
B. emarginata, Cav.	Liane noire, liane à ravet.
B. emarginata, D. C.	Liane noire ou à ravet.
Banisteria, Desf.	
Banisteria, L.	Liane à ravet ou Caraïbe.
B. longiflora, Sw.	Banisterie à feuilles longues.
Triopteris guadalupen- sis, D. C.	Heteropteris à feuilles de laurier.
E. jamaicensis, L.	Malphigie paniculée. Corinde glabre, persil bâtard, pois de merveille.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	
Sapindaceæ. (Suite.)	Serjania.	C. molle, Kth., sp. Serjania caracasana Wild.	
	Paullinia.	S. paniculata, Kth. Paullinia barbadensis, Jacq. P. curassavica, L.	
	Cupania.	Cupania americana, L.	
	Sapindus.	C. tomentosa, Sw. Sapindus saponaria, L.	
	Schmidelia.	S. inæqualis, D. C.	
	Hypelate.	S. ?.	
	2. Dodonææ :	S. ?.	
	Dodonæa.	Schmidelia occidentalis, Sw. Hypelate paniculata, Comb.	
	1. Meliæ :	Dodonæa jamaicensis, D. C.	
	Melia.	Melia sempervirens, Sw.	
Meliaceæ.	2. Trichiliæ :	Trichilia hirta, L.	
	Trichilia.	T. spondioides, A. Juss.	
	Pholacilia.	Pholacilia diversifolia, Gr.	
	Guarea.	Guarea Swartzii, D. C. G. Perrottetii, A. Juss. G. grandiflora, D. C.	
	Carapa.	Carapa guianensis, Aubl.	
	3. Cedreleæ :	Swietenia mahagoni, L.	
	Swietenia.	Cedrela odorata, L.	
	Cedrela.	Citrus spinosissima, Mey.	
	Aurantiaceæ. Oxalideæ.	Citrus.	Oxalis Martiana, Zucc.
		Oxalis.	O. corniculata, L.
Tribulus = eu-tribulus.		O. Barrelieri, Jacq. O. Sepium, S'-Hil.	
Zygophylleæ.	Tribulus = eu-tribulus.	Tribulus cistoides, L.	
	Guajacum.	Guajacum officinale, L.	

SYNONYMIES

et noms caraïbes.

NOMS.

Ouloucâboula.

S. stenopterus, D. C.
Loulourou, toulichî.

H. trifoliata, Gr.

D. viscosa, Cav.

Trichilia, Juss.

G. trichibioides, L.

Iâcaicachi, ouboii-ri.

O. Plumieri, Sieb.

En caraïbe : *mantira*.

A la Désirade. — Bois merveille.

Liane savon.

Paullinie à feuilles biternées.

Liane à scie. — Liane à empoisonner les flèches.

— Paullinie à feuilles ternées.

Cupani d'Amérique, châtaignier. — Bois Ramon.

Yeux crabes.

Savonnier mousseux, savonnette.

Savonnette sauvage.

Savonnette à grandes feuilles.

Schmidelia occidentalis.

Dodoné, mangle oseille ou sûr.

Azédarach toujours vert, lilas du pays.

Trichilie, arbre à mauvais gens. — Bois de fer bâtard. — Bois amer blanc.

Bois blanc amer.

Châtaignier noir.

Gouaré bois rouge, bois balle, bois pistolet.

Gouaré trichilioïde. — Bois pistolet.

Gouaré à grandes fleurs.

Carapa. — Bois rouge.

Mahogon, acajou à meubles, très rare.

Cédrel odorant, acajou à planches, cajou senti.

Citron des halliers, citronelle.

Oxalide alleluya, oseille marronne.

Oxalide corniculée, oxalide à fleurs jaunes, oseille marron.

Oseille marron des bois.

Oxalide de Plumier.

Tribule à grandes feuilles, caprier rampant.

Gayac officinal. — Bois saint.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Rutaceæ.	2. Zanthoxylææ : Tobinia. Fagara. Zanthoxylum. 3. Simarubeææ : Simaruba. Picræna. Pieramnia.	Tobinia punctata, Gr. T. ternata, Desv. T. emarginata, Desv. Fagara microphylla, Desf. F. tragodes, Jacq. F. lentiscifolia, W. Zanthoxylum clava-Herculis, L. Z. Aromaticum, W. Z. Sumach, Gr. sp. Simaruba glauca, Kth. Picræna excelsa, Lindl. Pieramnia pentendra, Sw.
Ericææ.	2. Siphonostomeææ : Andromedeææ : Brossæa. Vaccinieææ : Symphysisia. Cyrilla. Elæodendron.	Brossæa anastomosans, Gr. Symphysisia guadalupensis, Kl. Cyrilla antillana, Mich. Elæodendron xylocarpum, De. E. attenuatum, Rich. Myginda rhacoma, Sw. M. Pallens, Sm. M. latifolia, Sw. M. stylifera, Duchas, sp. Schæfferia frutescens, Jacq. Ilex montana, Gr. I. Sideroxyloides, Gr. Hippocratea scandens, Jacq. H. ovata, Lam. H. malpighifolia, Rudge.
Cyrilleææ. Celastrineææ.	Myginda. Schæfferia. Ilex.	Myginda rhacoma, Sw. M. Pallens, Sm. M. latifolia, Sw. M. stylifera, Duchas, sp. Schæfferia frutescens, Jacq. Ilex montana, Gr. I. Sideroxyloides, Gr. Hippocratea scandens, Jacq. H. ovata, Lam. H. malpighifolia, Rudge.
Ilicineææ.	Hippocratea.	Hippocratea scandens, Jacq. H. ovata, Lam. H. malpighifolia, Rudge.
Hippocrateæææ.	1. Ulmaceææ : Celtis mertensia.	Celtis aculeata, Sw.
Urticææææ.	Sponia.	C. serrata, sp. Sponia micrantha, Desc.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>Zanthoxylum punctatum</i> , West.	Clavaliier des Antilles, épineux rouge.
<i>Z. ternatum</i> , Sw.	Epineux gris.
<i>Z. emarginatum</i> , Sw.	Bois chandelle épineux, épineux blanc. — Bois à pians.
<i>Zanthoxylum spinifex</i> , Jacq. <i>allioûa</i> .	Noyer.
<i>F. pterota</i> , L.	Fagarier à feuilles de jasmin, Bois à pians.
<i>Z. Caribæum</i> , Lam. <i>ayouâlali</i> .	Epineux jaune. — Bois jaune de montagne. — Bois manche houe.
<i>Z. elephantiasis</i> , Macf.	Epinier. Noyer de la Guadeloupe.
<i>S. officinalis</i> , Macf. <i>Chimalousba</i> .	Simarouba, bois amer, acajou blanc.
<i>S. excelsa</i> , D. C. <i>iabâcani</i>	Peste à poux, quassier élevé, frêne amer.
<i>P. micrantha</i> , Tul.	Bois poisson. — Bois moudongue.
<i>Epigæa cordifolia</i> , Sw.	Epigée à feuilles en cœur.
<i>Andreusia</i> , D. C.	Symphysis de la Guadeloupe. Bois couché.
<i>M. uragoga</i> , Rich.	Bois tan. Myginde diurétique uragoga. Bogariier bâtard. Bogariier à larges feuilles.
<i>S. completa</i> , Sw.	Schefferie frutescente. — Bois Isabelle.
<i>Prinos montanus</i> , Sw.	Graine verte. — Pruneau. — Bois violette.
<i>H. lævigata</i> , Rich.	Bois citron.
<i>H. integrifolia</i> , Rich.	Bejuco grim pant. — Liane z'amendes. Hippocraté à feuilles lisses et ovée.
<i>Rhamnus iguaneus</i> , L. <i>ouairaoua</i> .	Jububier des iguanes, gratte-jambe, croc-de-chien.
<i>Rhamnus</i> , L.	Bois lézard. Bois mille branches. — Bois d'orme.

FAMILLES.	GENRES.	ESPECES.
	<p>2. Artocarpeæ : Ficus : Urostigma.</p> <p>Brosimum. Cecropia.</p> <p>3. Moreæ : Maclura. Dorstenia.</p> <p>4. Urticeæ : 1. Urereæ : Fleurya. Urera.</p> <p>2. Procrideæ. Pilea.</p> <p>3. Bœhmerieæ : Bœhmeria. Polygonum.</p>	<p>Ficus crassinervia, Desf.</p> <p>F. lentiginosa, V. F. pertusa, L.</p> <p>Brosimum alicastrum, Sw. Cecropia peltata, L. C. palmata, W.</p> <p>Maclura tinctoria, Don. Dorsteria contrajerva, L. D. cordifolia, Lam.</p> <p>Fleurya cordata Gaud. Urera caracasana, Gaud. U. baccifera, Gaud.</p> <p>Pilea microphylla, Liebm. P. trianthemoides, Lindl, sp. P. muscosa, Lindl., sp. P. Pariétaria, Bl. P. elegans, Wedd. P. hederacea, Wedd. P. nummularifolia, Wedd. P. repens, Wedd. P. pubescens, Liebm. P. ? P. corymbosa, Bl.</p> <p>Bœhmeria caudata, Sw. Polygonum acre, Kth.</p> <p>P. glabrum, W.</p>
Polygoneæ		

SYNONYMIES

et noms caraïbes.

NOMS.

Urostigma trigonatum
Gr.
U. laurifolium, gr.
Urostigma, Mig. *Ficus*
americana, Sw. Les
figuiers en caraïbe:
Couachin.

Figuier maudit grandes feuilles.

Figuier maudit à feuilles de laurier.
Figuier maudit à petites feuilles.

Brosime comestible ou épeautre.
Cécropie, bois trompette des bois.
Bois trompette, bois canon.

Morus, L.

Murier des teinturiers, bois jaune.
Dorsterce à feuilles de berce.
Herbe contre poison.

écheàri.

Urtica, Jacq.
Urtica, Jacq.
Urtica, L.

Fleurya brûlante.
Ortie brûlante.
Ortie baccifère ou bois fredoché.

Urtica, L.
Urtica, Sw.
Urtica, Sw.

Pariétaire à petites feuilles.
Pariétaire.
Pariétaire.
Sur la Soufrière.
Pariétaire élégante.
Pariétaire élégante.
Pariétaire élégante.
Pariétaire rampante.
Edelestan Jadin invenit.
Edelestan Jadin invenit.
Pariétaire des Antilles.

Bœhmerie de la Jamaïque.
Patience vésiculeuse, oseille à grandes feuilles.
— Renouée batarde.
Oseille à feuilles pointues.
Renouée glabre.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Polygonææ. (Suite.)	Coccoloba : eucoccoloba. leucomelæna.	Coccoloba uvifera, Jacq. C. pubescens, L. C. diversifolia, Jacq. C. punctata, L. C. nivea, Jacq.
Piperaceæ.	Peperomia. Potomorphe. Enckea. Artanthe.	C. excoriata, L. sp. Peperomia nummularifolia, Kth. P. rotundifolia, Kth. P. pellucida, Kth. P. acuminate, Miq. P. andraphylla, Schlecht. L. glabella, Dietr. P. nigro-punctata, Miq., sp. P. repens, Kth. P. distachya, Dietr. P. obtusifolia, Dietr. P. amplexicaulis, Dietr. P. swartziana, Dietr. sp. P. magnifolia, Dietr., sp. P. trifolia, Dietr. Potomorphe peltata, Miq. P. umbellata, Miq. Enckea similacifolia, Kth. E. swartzii, Gr. E. sieberi, Miq. E. reticulata, Miq. Artanthe bredemeyeri, Miq.
Terebinthaceæ.	1. Burseraceæ. Bursera.	A. scabra, Miq. Bursera gummiifera, L.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Bai-bai; ouelim.	Raisinier bord mer, mangle rouge. Raisinier montagne ou à grandes feuilles. — Bois rouge.
C. microstachya, W. Coyâlibi.	Bois rouge, raisinier jacolobo. Raisin des coudres. Raisin des coudres. Les premiers habitants l'appellaient coudrier.
acrocarpidium, Miq. acrocarpidium, Miq. Piper pellucidum, L.	Autre. Poivrier. Poivrier à feuilles orbiculaires charnues. P. à feuilles transparentes, cochlearia, herbe à la couresse.
Piper obtusifolium, L.	P. à feuilles obtuses, pourpier des bois. — Queue de lézard ou d'anoli.
P. fimbriata, Miq. Piper pellatum, L.	Poivrier. Poivrier. Poivrier à feuilles de magnolia. Poivrier des bois. Poivrier en bouclier, herbe à collet. Herbe à mal d'estomac.
P. umbellatum, L.	P. en ombelles, bois d'anisette. Herbe à mal d'estomac.
P. decumanum, W. Enckeaplantaginea, Miq.	P. à fruit crochu; queue de rat. P. à feuilles de plantain, sureau plantain, queue de lézard.
Piper reticulatum, L. Piper Jacq.	Queue de lézard. — Bétel marron. Poivre riticulé. Arthante, poivrier à queue recourbée, queue de lézard, queue à rat.
P. candatum, L.	Bois chandelle blanc.
Chibou.	Gomart d'Amérique : 1 ^o gommier blanc; 2 ^o gommier rouge.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	
Terebinthaceæ. (Suite.)	Icica.	Icica altissima, Aubl.	
	Hedwigia.	I. heterophylla, D. C.	
			Hedwigia balsamifera, Sw.
		Amyris.	Amyris sylvatica, Jacq.
			A. maritima, Jacq.
			A. balsamifera, L.
		2. Anacardiaceæ :	
		Spondias.	Spondias lutea, L.
			S. purpurea, L.
		Comocladia.	S. cironella, Tuss.
Leguminosæ.		Comocladia integrifolia, Jacq.	
		Anacardium.	C. ilicifolia, Sw.
		1. Papilionaceæ :	Anacardium occidentale, L.
		1. Genisteæ :	
		Crotalaria.	Crotalaria stipularis, Desv.
			C. oblongata, sp.
			C. verrucosa, L.
			C. retusa, L.
			C. incana, L.
		3. Galegeæ :	
		Indigofera.	Indigofera anil, L.
			Tephrosia toxicaria, Pers.
			T. cinerea, Pers.
		E. sericera, Gr. sp.	
		Cracca caribæa, Benth.	
		Sabinea carinalis, Gr.	
		S. Florida, D. C.	
		Sesbania sericera, D. C.	
		S. occidentalis, Pers.	
		S. multijuga, Gr. sp.	
		S. aculeata, Pers.	

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<p>Houmiri balsamifera, <i>anacoucou.</i> A. lunani, Spreng, <i>t'a-</i> <i>ouïn.</i> A. toxifera, Sw. <i>coulâ-</i> <i>ouïaheu.</i></p>	<p>Hedwigie balsamifère, bois cochon, sucrier montagne. Houmiri beaumier rouge, arbre à brai. — Bois chandelle blanc. Bois chandelle. Balsamier de la Jamaïque, bois de rose ou de Rhodes. — Bois chandelle vert.</p>
<p>S. monbin, Jacq. <i>oubou,</i> <i>mouben.</i> S. myrobalanus, Jacq. C. dentata, L.</p>	<p>Monbin à fruits jaunes. — Prune chili. Monbin à fruits rouges. — Prune d'Espagne. — M. à fruits bossués. Comoclade denté, bois tinet, faux brésillet. — Bois cœur rouge. Bois de houx. Acajou pomme. — Noix d'acajou.</p>
<p>Aloi. C. Sagittalis, Desc.</p>	<p>Crotalaire sagittale, sonnette. Pois zombi à fleurs jaunes. Pois zombi. — Clochettes. Pois zombi fleurs bleues. Pois fleurs jaunes verdâtres. Indigo de la Guadeloupe, indigo bâtard.</p>
<p>Galega, Sw. Tephrosia, D. C.</p>	<p>Téphrose vénéneuse, bois à enivrer. Galega cendré, bois à enivrer, mort à poisson. Mort aux poissons. — Bois à enivrer. Bois caraïbe.</p>
<p>Galega, L. <i>aloucalouïa,</i> <i>inécou, onabouboüe.</i></p>	<p>Galega soyeux, bois à enivrer. — Aiguille mare. — z'aiguille. Galega soyeux, bois à enivrer. — Aiguille maré. — z'aiguille.</p>

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Leguminosæ. (Suite.)	4. Hedysaræ :	
	Æschymone.	Æschymone sensitiva, Sw. Æ. americana, L.
	Zornia.	Zornia reticulata, Benth. sp. de diphylla, Pers.
	Alysicarpus.	Alysicarpus nummularifolius, D. C.
	Desmodium :	
	Sagotia.	Desmodium triflorum, D. C.
	Heteroloma.	D. adscendens, D. C. D. incanum, D. C.
		D. axillare, D. C.
	Chalarium.	D. scorpiurus, Desv.
		D. tortuosum, D. C.
		D. spirale, D. C.
	Stylosanthes.	Stylosanthes procumbens, Sw.
		S. guadalupensis, D. C. sp.
	Arachis.	Arachis hypogæa, L.
	Brya.	Brya obenus, D. C.
	5. Viciæ :	
	Abrus.	Abrus precatorius, L.
	6. Phaseolæ :	
	1. rhynchosicæ :	
	Rhynchosia :	
	Copisma.	Rhynchosia minima, D. C.
		R. phaseoloides, D. C.
		R. caribæa, D. C. sp.
	R. punctata, D. C.	
	R. reticulata, D. C.	
arcyphyllum.	Cajanus ?	
Cajanus.		
2. Clitoricæ :		
clitoria :		
Ternatea.	Clitoria ternatea, L.	
Neurocarpum.	C. cajanifolia, Benth.	
Centrosema.	Centrosema virginianum, Benth.	
	C. Plumieri, Benth.	
	C. decumbens, Mart.	
Teramnus.	Teramnus uncinatus, Sw.	

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
	Honteuse mâle. — Sensitive. Æschyomène à fleurs jaunes. Zornie dyphille à feuilles réticulées.
Sagotia triflora, Walp.	Sagotie gracieuse, cousin. Cousin. Cousin, corde à violon. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
S. elatior, D. C.	Stylosanthe couché. <i>Idem.</i>
manli.	Arachide, pistache.
Aspalathus, L.	Aspalat ébène, ébenier noir.
En caraïbe : houloulou.	Abrus réglisse, graine l'église.
Dolichos minimus, L.	Dolic à petites gousses, petit cousin. — Bois à enivrer. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
Manconti, non générique de tous les pois.	Pois d'Angole du pays.
Neurocarpum, Prl.	Nauchée à fleurs bleu et blanc. <i>Idem.</i>
Clitoria, L.	Nauchée de Virginie.
Clitoria rubiginosa, Desc.	Nauchée à fleur en bouclier. Nauchée à corolle violacée.
Dolichos, L.	Dolic à crochet.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Leguminosæ. (Suite.)	Galactia : Sweetia.	Galactia filiformis, Benth. G. augustifolia, Kth.
	3. Euphaseoleæ : Stenobium. Pachyrrhizus. Vigna.	Stenobium cæruleum, Benth. Pachyrrhizus argulatus, Rich. Vigna glabra, Sav. V. tuberosa, Sav.
	Dolichos.	Dolichos violacens. D. albiflorus, D. C. D. nankinicus, D. C. Sp. de lablab L.
	Phaseolus.	Phaseolus lunatus, L.
	Canavalia.	P. adenanthus, May. P. semierectus, L. P. mungo, L. Canavalia rosea, D. C. C. gladiata, D. C.
	Mucuna.	Mucurra pruriens, D. C. M. urens, D. C.
	Erythrina :	M. Altissima, D. C.
	Eurythrina. 1. Dalbergiæ :	Erythrina corallodendron, L.
	Lonchocarpus.	Lonchocarpus latifolius, Kth. L. violaceus, Kth.
	Piscidia.	L. ? sp. L. sericeus, Kth. Piscidia erythrina, L.
	Pterocarpus.	P. carthaginensis, Jacq. Pterocarpus Draco, L. P. suberosus, Pers.

SYNONYMIES et noms caraïbes	NOMS.
Sweetia, D. C. Sweetia, D. C.	Galactie à petites feuilles. Galactie à feuilles pourprées.
<i>P.</i> articulatus, Walp. Dolichos luteolus, Jacq. Dolichos tuberosus, Lam. <i>Poutoucou</i> .	Dolic bulbeux. Pois zombi au Canal. Dolic tubéreux, bois patate. Dolic violet. Dolic à fleurs blanches. D. à fleurs jaunâtres.
<i>Manconti</i> , nom des pois desiles, rouges, noirs, blancs.	Haricot plat marqué de taches noires. — Pois savon. — Pois Sainte-Catherine.
Dolichos gladius, L. Dolichos, L.	Pois zombi au Lamentin. Petit pois rouge.
Dolichos, L. <i>couchou-</i> <i>houe</i> . Dolichos, Jacq.	Haricot rose. — Pois zombi. Haricot sabre, dolic pois sabre, haricot nègre. Dolic à poils cuisans, pois à gratter, petit pois pouilleux. Dolic à gousses ridées; œil à bourrique, gros pois pouilleux. Œil à bourrique canicroc.
L. swartzü, D. C. Robinia, Jacq, <i>Bois sa-</i> <i>vonnette des caraïbes:</i> <i>Loullourou, roulichi</i> .	Erythrine des Antilles, bois immortel. Savonnette jaune. Savonnette violette. Savonnette blanche.
<i>Bois irvant des caraïbes:</i> <i>Aloucâlaoua, inécou;</i> <i>onaboûboüe.</i>	Bois irvant, mort à poissons.
Montouchia, Aubl.	Bois irvant. — Bois à enivrer. Petrocarpe, dragonnier. Petrocarpe, palétuvier, manglo médaille.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Leguminosæ. (Suite.)	Drepanocarpus. Machærium. Hecastophyllum.	Drepanocarpus lunatus, My. Machærium robinifolium, Vog. Hecastophyllum Brownii, Pers.
	Dalbergia.	H. Berterii, D. C. H. monetaria, D. C. Dalbergia amerinum, Benth.
	Andira.	Andira inermis, Kth.
	8. Sophoræ : Ormosia.	Ormosia dasycarpa, Jacks.
	Sophora.	Sophora tomentosa, L.
	2. Cæsalpinieæ. Hæmatoxylon.	Hæmatoxylon campechianum, L.
	Parkinsonia.	Parkinsonia aculeata, L.
	Guilandina.	Guilandina bonduc, L.
	Cæsalpinia: nicaragua. sappania.	G. bonducella, L. Cæsalpinia bijuga, Sw. C. pulcherrima, Sw.
	Cassia : fistula.	Cassia fistula, L.
	Chamæfistula. chamæsenna.	C. bicapsularis, L. C. Plumieri, D. C.
	herpetica.	C. ligustrina, L. C. alata, L.
	Oncolobium.	C. hirsuta, L.
	prososperma.	C. occidentalis, L. C. obtusifolia, L.
	chamæcrista.	C. polyadena, D. C. C. glandulosa, L. C. stricta schrk, sp. C. nicticans, L.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Nissolia, D. C. Pterocarpus ecastaphyl- lum, L.	Savonnette rouge. Mangle médaille. — Bois cauret. — Genet grimpant. Mangle médaille. <i>Idem.</i>
Amerimnum Brownii, Jacq. A. racemosa, Desc.	Savonnette falaise. Angelin à grappes ou grands bois. Bois Palmiste.
Sophora monosperma, Sw.	Caconier, corail végétal, rare.
Astragalus languinosus, Desc.	Astragale cotonneux.
Oüette.	Campêche.
G. microphylla, D. C.	Acacia grêle des savanes. — Bois caca rat. Bonduc, pois quénique ou canique, semence jaune. Semence grise. — Œil de chat.
Poinciana, L. Poinciana, L.	Baraguette à fleurs jaunes. — Poincillade. Poincillade, baraguette à fleurs d'un rouge- orange.
Mali-mali. Coulâboule. G. glauca, Lam.	Canéficier des Antilles, casse ou bâtons, cassier. Canéficier bâtard, Sené des Antilles, sou marqué. Casse de Plumier, casse à gousses plates. Casse à feuilles de troene, Sené zombi. Casse à gousses ailées, dartrier; Herbe à dartres, Sauveur des hommes.
G. herpetica, Jacq.	Casse hirsutée.
G. venenifera, Rodsch. Balliem.	Casse puante, café nègre. Casse à feuilles obtuses, sou marqué vrai, sené à feuilles obtuses. Casse glanduleuse. Casse glandulifère. <i>Idem.</i> Casse brillante.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Leguminosæ . (Suite.)	Tamarindus. Hymenæa. Casparea. Bauhinia.	Tamarindus indica, L. Hymenæa courbaril, L. Casparea porrecta, Kth. Bauhinia aculeata, L.
	Schenella.	Schenella splendens, Penth.
	Copaifera.	Copaifera officinalis, Jacq.
	3. Mimoseæ : Entada.	Entada scandens, Benth.
	Neptunia. Desmanthus.	E. polystachya, D. C. Neptunia plena, Benth. Desmanthus virgatus, W. D. strictus, Bertr. sp. D. depressus, Kth.
	Mimosa : eumimosa.	Mimosa casta, L. M. pudica, L.
	Leucæna. Acacia : euacacia.	M. unijuga, Walp. sp. Leucæna glauca, Benth. Acacia scleroxyla, Tuss. sp. de catechu, W.
	Vachellia.	A. sarmentosa, Desv. A. macrantha, Humb. Bonpl. A. subinermis, Bertr. sp. A. flexuosa, Humb. Bonpl. sp. A. tortuosa, W. A. farnesiana, W.
	Calliandra : eucalliandra. Pithecolobium : unguis-cati.	Calliandra purpurea, Benth. Pithecolobium unguiscati, Benth.
	gyrolobium. Inga : ingastrum. euinga.	P. brogniartii, Walp. Inga laurina, W. I. vera, W.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>Couciti.</i> <i>Caourobali.</i> Bauhinia, Sw. B. acuminata, Desc.	Tamarin. Courbaril : 1 ^o rouge; 2 ^o jaune. Bauhinie dressée. Bauhinie acuminée ou à aiguillons, ébénier de montagne. Schenella brillante.
Bauhinia macrophylla, Poir.	Copahu.
Mimosa scandens, L.	Acacie à grandes gousses, cacone grimpante, liane à bœuf, cacone marronne, châtaigne de mer. — Oua-oua.
Mimosa, Jacq.	Sensitive jaune.
Mimosa, L.	
Mimosa, L.	
M	
D. pratorum, Macf.	Sensitive à feuilles larges. Sensitive épineuse. — Herbe à Mamzelle. — Honteuse femelle.
Mimosa, L.	Tamarin bâtard, monval, macata blanc.
A. guadalupensis, D. C.	Acacie à feuilles étroites, Tendre à caillou franc. Tendre à caillou de la Guadeloupe. Acacie à grandes fleurs en tête. Stipules épineux
Mimosa, L.	Acacie tortueuse.
Mimosa, L.	Acacie de Farnèse, acacie odorante.
Mimosa, L.	Inga à fleurs pourprés.
Inga guadalupensis, Desv.	Collier à diable, acacie à quatre feuilles ou ongle de chat.
P. micradenium, Benth.	Acacie de Saint-Domingue. — Bois Cicéron.
Mimosa, Sw.	Pois doux blanc.
Mimosa inga, L.	Pois doux gris.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Leguminosæ. (Suite.)		I. ingoides, W.
Connaraceæ.	Connarus.	Connarus grandifolius, Danch.
Chrysobalanææ.	Chrysobalanus.	Chrysobalanus icaco, L.
	Hirtella.	Hirtella racemosa, Lam.
		H. triandra, Sw.
	Licania.	Licania leucosepala, Gr.
Rosaceæ.	Moquilea.	Prunus occidentalis, Sw.
	Prunus.	P. Sphærocarpa, Sw.
		Rubus jamaicensis, Sw.
	Rubus.	R. rosæfolius, D. C.
Myrtaceæ.	1. Myrtæ :	
	Calyptranthes.	Calyptranthes pallens, Gr.
		C. Syzygium, Sw.
	Myrcia.	
	Aulomyrcia.	Myrcia coriacea, D. C.
	Eumyrcia.	M. splendens, D. C.
		M. divaricata, D. C.
		M. ferruginea, D. C.
		M. deflexa, D. C. sp.
		M. duchassaingina, Brog.
		M. Leptoclada, D. C.
	Eugenia :	
	Eugeniastrum.	Eugenia buxifolia, W.
		E. Poirerii, D. C.
		E. monticola, D. C.
		E. baruensis, Jacq.
		E. glabrata, D. C.
		E. lateriflora, W.
		E. pallens, D. C.
		E. procera, Poir.
		L. pseudopsidium, Jacq.
		E. lambertiana, D. C.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>icâcou, nalloûbounum.</i> <i>H. americana, L.</i> <i>H. Panniculata, Lam.</i>	Pois doux marron, poileux. Connarie à grandes feuilles. Icaque. Icaque à poils.
<i>Cerasus, Lois.</i> <i>Cerarus, Lois.</i>	Bois diable. Amandier du pays. Noyau. Framboise.
<i>Myrtus, Desc.</i> <i>Myrtus, Sw.</i> <i>Eugelia, Lam.</i> <i>Eugenia, Poir.</i> Les caraïbes appelaient deux mérisiers à pe- tites feuilles : <i>alâcoali</i> ; <i>inépiairi</i> .	Bois négresse. Bois tête négresse. Myrte à feuilles rondes, bois de fustet ou de Sainte-Lucie. Mérurier petites feuilles. Petites feuilles. Petites feuilles.
<i>Myrtus, Sw.</i> <i>M. axillaris, Poir.</i> <i>E. guadalupensis, D. C.</i> <i>ianaoa.</i>	Guépois. Mérurier à feuilles de buis. — Groseiller à petites baies. — Noyau. Guaraberry. Mérurier. Mérurier. — Petites feuilles Dumoulin.
<i>E. buxifolia, Macf.</i> <i>Myrtus, V.</i> <i>Myrtus, Sw.</i> <i>E. psidioides, D. C.</i> <i>E. latifolia, Gr.</i>	Mérurier à cochons. Mérurier à feuilles larges. Mérurier. Mérurier grand. Goyavier montagne. Mérurier à feuilles larges.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
<p>Myrtaceæ. (Suite.)</p>		<p>E. ligustrina, W. E. confusa, D. C. ? E. brachystachys, Bg. ?</p>
	Aulacocarpus.	Aulacocarpus quadrangularis, Gr.
	Anamomis.	Anamomis fragrans, Gr. A. punctata, Gr.
	Pimenta.	A. balbisiana, D. C., sp. Pimenta vulgaris, W.
	Psidium.	P. acris, W.
		P. pimentoides, W. sp.
		P. sidium guava, Radd.
		P. pomiferum, L.
		P. pyriforme, L.
	<p>Melastomaceæ.</p>	<p>1. Miconiæ : Ossæa.</p>
<p>Clidemia : stephanotrichum.</p>		<p>Clidemia hirta, Don.</p>
staphidium.		Cl. latifolia, D. C.
<p>Diplochita. Conostegia.</p>		<p>Cl. guadalupensis, Gr. Diplochita fothergilla, D. C. Conostegia sub hirsuta, D. C.</p>
<p>Tetrazygia : eutetrazygia.</p>		<p>C. calyptrata, Don. Tetrazygia elæagnoides, D. C. T. discolor, D. C.</p>
laceraria.		T. villosa, sp.
<p>Miconia : eumiconia.</p>		<p>T. Semicrenata, Gr. Miconia holosericea, D. C. M. impetiolearis, D. C.</p>
		<p>M. prasina, D. C. M. lævigata, D. C.</p>

SYNONYMIES

et noms caraïbes.

MOMS.

Myrtus, Sw.	Mérisier. — Mérisa. Merisier bâtard.
Eugenia, Duchass.	Guépois.
Eugenia, W. Eugnia, Vahl.	Bois pelé. Bois pelé.
Myrtus pimenta, L. <i>Achourou.</i>	Myrte à feuilles de citron, bois d'Inde, Tout-épice.
M. carophyllata, L.	Myrte à feuilles de laurier, Bois d'Inde jaune.
Myrcia, D. C.	Bois d'Inde noir.
<i>Coyâbou, ballicachi.</i>	Goyavier à fruit blanc.
<i>Balloûboûi, oualliapa</i>	<i>Idem</i> à fruit rouge. <i>Idem</i> pyriforme à fruit blanc. <i>Idem.</i>
Melastoma, Vahl. <i>Clidemia sparsiflora,</i> <i>Gr.</i>	Goyavier de montagne. Bois Cotelette.
Melastoma, L. <i>Câlloûbara.</i>	Mélastome hérissé, grosseiller épineux des Antilles.
Melastoma, Desr. <i>Staphidium latifolium, Gr.</i>	Bois créé.
Sagraea, D. C.	Bois cotelette.
Miconia, Naud.	<i>Idem.</i> — Mélastome admirable.
Melastoma arborescens, Sieb.	Bois cotelette. <i>Idem.</i>
Melastoma, Sw.	Bois créé.
Melastoma, L.	Bois carré.
M. acuminatum, Sieb.	Bois créé.
Melastoma, L.	Mélastome soyeux.
Melastoma, Sw.	Bois cotelette.
Melastoma, Sw.	<i>Idem.</i>
Melastoma, Aubl.	<i>Idem.</i>

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
<p>Melastomaceæ. (Suite.)</p>	<p>arrhenotoma. Eurychænia. Cremanium. 2. Pyxidanthææ: Blakea. 3. Charianthææ: Charianthus: Eu Charianthus. 4. Lasiandreaæ: Chætogastra: hepphæstionia. Arthrostemma.</p>	<p>M. trichotoma, D. C. M. angustifolia, Gr. M. coriacea, D. C. ? M abortiva, Naud ? Eurychænia punctata, Gr. Cremanium rubens, D. C. C. amygdalinum, Gr. C. sieberi, Gr. C. Rivœriæ, Gr. C. tetrandum, Gr. Blakea laurifolia, Naud. Charianthus coccineus, Doir Ch. glaberrimus, D. C. C. purpureus, Don. Chætogastra strigosa, D. C. Arthrostemma glomeratum Naud.</p>
<p>Lythrarieæ.</p>	<p>Nepsera. Ammannia.</p>	<p>Nepsera aquatica, Naud. Ammannia humilis, Mich. A. occidentalis, D. C. sp. A. latifolia, L. A. sanguinolenta, Sw. sp.</p>
<p>Onagrarieæ.</p>	<p>Jussiaea.</p>	<p>Jussiaea variabilis, Mey. J. acuminata, Sw. J. angustifolia, Lam. J. suffructicosa, L. J. octofila, D. C. sp. J. ligustrifolia, Kth, sp. J. hirta, L.</p>
<p>Rhizophoreæ.</p>	<p>Rhizophora. Cassipourea.</p>	<p>Rhizophora mangle, L. Cassipourea elliptica, Poir. C. alba, Gr. sp. C. pauciserrata, G. sp.</p>
<p>Combretaceæ.</p>	<p>Terminalia.</p>	<p>Terminalia latifolia, Sw</p>

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Melastoma, Sw.	Sur la Soufrière. Sur la Soufrière.
Miconia discolor, Macf. Miconia, Naud.	Bois cotelette.
M. vulcania, Naud. Miconia, Naud. Miconia, Naud.	Sur la Soufrière. Bois cotelette. <i>Idem.</i>
	Méliier à feuilles de laurier. — Goyave rose.
Melastoma, Rich. Ch. martinicensis, Prl. Ch. ciliatus, D. C.	Bois cotelette. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
Hephestionia, Naud. Osbeckia, D. C.	Mélastome pourpre violacée. Bruyère.
Rhexia, Sw. A. ramosior, L.	Ammanie des marais. Ammanie à feuilles larges.
J. affinis, D. C. Jussiaea erecta, L. J. octonervia, D. C. J. octovalvis, Sw. J. villosa, Lam. J. longifolia, D. C.	Jussie. <i>Idem.</i> <i>Idem</i> géroflier aquatique. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
Rh candel, Desc.	Jussie hérissée, onagre velue. Rhizophora mangle, manglier chandelle, man glier rouge. Manglier. — Bois d'ail. <i>Idem</i> blanc. <i>Idem.</i> Amandier sauvage ou de montagne.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Combretaceæ. (Suite.)	Laguncularia. Bucida. Conocarpus.	Laguncularia racemosa, Gr. Bucida buceras, L. Conocarpus erectus, L. C. procumbens, Jacq. sp. Daphnopsis swartzii, Mart.
Thymeleæ.	Daphnopsis. Lagetta.	D. tinifolia, Gr. D. caribæa, Gr. Lagetta lintearia, Lam.
Laurineæ.	Phæbe. Persea. Hufelandia. Acrodiclidium. Nectandra : eunectandra. Oreodaphne. Aydendron. Cassyta. Hernandia. Laurus ?	Phæbe montana, Gr. P. membranacea, N. S. Persea gratissima, Gr. Hufelandia pendula, Ns. Acrodiclidium salicifolium, Gr. Nectandra sanguinea, Roth. N. exaltata, Gr. N. coriacea, Gr. N. leucantha, Ns. N. Salicifolia, Ns. Oreodaphne leucoxylon, Gr. O. parviflora, Ns. O. Cernua, Ns. O. Coriacea, Ns. O. strumosa, Gr. Aydendron bracteatum, Ns. A. argenteum, Gr.
Cucurbitaceæ.	1. Cucurbiteæ. Sechuim. Cionandra. Momordica.	Laurus chloroxylon, L. Sechium edule, Sw. Cionandra racemosa, Gr. C. graciliflora, Gr. Momordica charantia, L.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>Conocarpus</i> , L. <i>M'ontochi</i> .	Manglier. Bois grigri. — Grignon. Manglier gris. — Mangle droit. Manglier blanc. Bois violon.
<i>Daphne occidentalis</i> , Sw. <i>Hargasseria</i> , Eudl. <i>ouïgneu</i> . <i>Baira</i> .	Mahot piment. Mahot piment. Bois dentelle ou de lettres. — <i>Daphné hypéricoïde</i> ou garou à feuilles trouées du bord de mer. Bois doux cipe. — Cannellier sauvage.
<i>Laurus</i> , Sw. <i>L. persea</i> , L. <i>L.</i> , Sw. <i>L.</i> , Sw.	Avocatier. — Bois d'anis. Bois négresse. Bois fourmi. — Bois chique.
<i>L. martinicensis</i> , Jacq. <i>Oreodaphne</i> , Ns. <i>Laurus</i> , Sw. <i>Laurus</i> , Borbonia, Sw. <i>L.</i> , Sw.	Laurier montagne, bois Madame, laurier rouge. Bois doux montagne. Bois colique, laurier à feuilles coriaces. Laurier rouge à fruits à glands, bois doux zabel.
<i>L. martinicensis</i> , L.	Laurier. — Bois doux blanc. Bois cannelle. — Laurier cannelle. Laurier cypre, laurier de la Martinique. — Bois négresse. Laurier à feuilles coriaces.
<i>Oreodaphne parviflora</i> , Pl.	Bois colique. Hêtre de Porto-Rico. — Cèdre argenté. C. à violon. Hernandier sonore, myrobolan. Bois doux jaune.
<i>Sicyos edulis</i> , Jacq. <i>Bryonia americana</i> , Desc. <i>B. racernosa</i> , Mill.	Siciote comestible, concombre arada. Bryone d'Amérique, couleuvrée serpentine. Bryone à baies jaunes. Mormodique à feuilles de vigne, sossori. — Pomme merveille. — Concombre zindiens.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	
Cucurbitaceæ. (Suite.)	Cionosicya.	M. pseudobalsamina. Cionosicya porniformis, Gr.	
	Cucumis.	Cucumis anguria, L.	
	Luffa. Lagenaria. Ceratosanthes.		Luffa acutangula, Roxb.
			Lagenaria vulgaris, Ser.
			Ceratosanthes tuberosa, Spreng.
	2. Nhandirobeæ.	Feuillea.	Feuillea cordifolia, Sw.
		Carica. Passiflora :	
	Cieca.		Passiflora pallida, L.
	Papayaceæ. Passifloreæ.	decaloba.	P. hirsuta, L.
P. hederacea, Car.			
grenadilla.			P. rubra, L.
			P. rotundifolia, L.
dysosmia.			P. biflora, Lam.
			P. laurifolia, L.
Turneraceæ.		Turnera.	P. maliformis, L.
		Piriqueta.	P. quadrangularis, L.
Homalineæ. Aristolochiaceæ.			P. serrata, L.
			P. pedata, L.
Aristolochiaceæ.	Homalium.	P. foetida, L.	
	Aristolochia :	Turnera ulmifolia, C.	
Cactææ.	Gymnolobus.	Piriqueta cistoides, Gr.	
	Melocactus	Homalium racemosum, Jacq.	
		Aristolochia trilobata, L.	
		A. caudata, Hook.	
		A. obtusata, Sw.	
		A. constricta, Gr.	
		A. anguicida, L.	
		Melocactus communis, D. C.	

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
M. operculata, L. Trichosanthes, L.	Torchon. Trichosante-amer, anguine amère, coloquinte, des Antilles.
Cucumis, L. Cucurbita lagenaria, L.	Concombre sauvage épineux, petit concombre marron. Christophine.
Trichosantes corniculata, Lam.	Calebasse musquée, calebasse Z'herbe à gros fruit, gourde. Cératosanthes, tubéreuses ou anguine corniculée.
Nhandiroba scandens, L. Abâbai.	Nhandirobe, liane contre-poison. — Liane à couleuvre.
Marécuya.	Papayer. Passiflore, fleur de la Passion, pomme deliane, grenadille. Grenadille à fleurs pâles. — Liane à couleuvre. Liane à l'encre. Liane à l'encre. Soufrière. Rivière Noire, rare. — Passiflore à feuilles rondes.
Turnera, L. En Caraïbe : <i>aocoma</i> .	Passiflore à deux fleurs. Pomme de liane. Pomme gouti. Barbadine. Grenadille polyphille. — Pomme gouti. G. à fleurs crispées. Maribouya.
A. mactura, Mart.	Turnère à feuilles d'orme, Thym des savanes. Turnère à feuilles de cyste. Acomat franc.
Cactus melocactus, L.	Aristolochie trilobée, trèfle. Liane fer à cheval.
	A. anguicide, liane à corbillon, liane à serpens. Tête à l'anglais.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Cacteæ. (Suite.)	Cereus: eucereus.	Cereus triangularis, Haw.
		C. grandiflorus, Haw. C. flagelliformis, Mill.
	Opuntia.	Opuntia ficus-indica, Mill.
		O. spinosissima, Mill. Peirescia aculeata, Mill.
Saxifrageæ. Begoniaceæ.	Peirescia. Weinmannia. Begonia: begoniastrum.	Weinmannia glabra, L.
		Begonia nitida, Dryand. B. dominicalis, A. D. G. B. rotundifolia, Dryand.
	gireoudia. Sciadophyllum.	B. macrophylla, Dryand. Sciadophyllum Jacquini, Gr.
Araliaceæ.		S. capitatum, Gr.
	Panax.	Panax attenuatum, Sw.
Umbellifereæ.	Hydrocotyle.	Hydrocotyle umbellata, L.
		H. asiatica, L. H. repanda, Pers., sp.
		H. spicata, Lam. sp.
	Eryngium.	Eryngium foetidum, L.
	Helosciadium.	Helosciadium leptophyllum D.C.
Olacineæ.	Ximenia	Ximenia americana, L.
	Heisteria.	Heisteria coccinea, Jacq.
	Schœpfia.	Schœpfia arborescens, R. S.
Loranthaceæ.	Loranthus:	
	psittacanthus.	Loranthus americanus, Jacq.
	dendropemon.	
		L. uniflorus, Jacq.
	Phoradendron.	L. emarginatus, Sw.
		Phoradendron rubrum, Gr.
		Ph. latifolium, Gr.
		Ph. myrtilloides, Gr.
Rubiaceæ.	1° Cinchonaceæ:	
	1. Gardeniæ:	
	Genipa.	Genipa americana, L.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Cactus, L. <i>cayoulaouïalou.</i>	Cactus triangulaire, cierge lézard, liane à vers. Pomme chardon.
Cactus, L. <i>Accoulerou.</i>	Cierge à grandes fleurs. Cierge, queue de souris ou flagelliforme, liane à vers.
Cactus opuntia, L. <i>Batta.</i>	Raquette, figuier d'Inde: 1° à fleurs rougeâtres, 2° à fleurs jaunes.
Cactus, L.	Raquette volante.
Cactus pereskia, L.	Groseiller des Antilles. Weinmannie glabre.
	Begone luisante, oseille des bois. Fleurs roses.
B. obliqua, L'Her.	Oseille des bois. Bégone à fleurs blanches.
	Bégone à feuilles bicolores.
Aralia arborea, Jacq.	Oseille Bois. Fleurs blanches. Soufrière.
A. capitata, Jacq.	Aralie épineuse, angélique épineuse, figuier tête.
	Arabie figuier tête. — Lierre grimpant.
	Ginseng, trompette à canon ou blanc.
	Hydrocotyle à ombelle. — Petit Follet. —
	Herbe à poux de bois.
	Hydrocotyle. — Lenelle d'eau.
	Noms vulgaires:
X. multiflora, Jacq.	Herbe à poux de bois, à oreille de rat, fraisier
	sauvage, violette sauvage.
Codonium, W.	Panicaut fétide, herbe puante à fer.
	Ximénie épineuse, oranger falaise.
L. Jacquini, D. C.	Heisterie écarlate, bois de perdrix.
	Schœfie aboessente.
L. Jacquini, D. C.	Loranche d'Amérique. En haut bois. Teigne
	des grands bois.
Viscum purpureum, L.	Teigne bord de mer.
	<i>Idem.</i>
Viscum, tetragonum, Pœpp.	Gui prolifère.
Viscum tereticaule, D. C.	<i>Idem.</i>
	<i>Idem.</i>
Gardenia genipa, Sw. <i>Cháoïa, tabouloubou.</i>	Génipat.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Rubiaceæ. (Suite.)	2. Randiæ : Randia : Oxyceros.	Randia aculeata, L.
	Schadera.	R. mitis. L., sp. R. armata, D. C. Schradera cephalotes, V.
	3. Hameliæ : Isertia. Hamelia.	Isertia hænkeana, D. C. Hamelia patens, Jacq.
	Gonzalea.	Gonzalea spicata, D. C.
	4. Sabcieæ : Coccochyselum.	Coccochyselum repens, Sw.
	5. Cinchoneæ : Macrocnemum. Chimarhis.	Macrocnemum jamaicense, L. Chimarhis cymosa, Jacq.
	6. Rondeletieæ : Exostemma.	Exostemma floribundum, R. S. E. caribæum, R S.
	Hillia. Rondeletia : petesia.	L. nitida. Hillia longiflora, Sw. Rondeletia laurifolia, Sw.
	7. Hedyoteæ : Oldenlandia.	Oldenlandia corymbosa, L.
	8. Spigeliæ : Mitreola. Spigelia.	Mitreola petiolata, Torr. Gray. Spigelia anthelmia, L.
	2 ^o Coffeaceæ : 1. Guettardeæ : Guettarda : Guettardaria.	Guettarda argentea, Lam. G. rugosa, Sw., sp. de scabra, Lam.
	ulolobus. Stenostomum : eustenostomum.	G. odorata, Lam. G. parvifolia, Sw. G. crispiflora, V.
		Stenostomum lucidum, G.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Gardenia randia, Sw.	Sumac, Bois quenouille. Grat gal à larges feuilles. Bois de lance franc.
R. latifolia, Lam.	Grat gal bâtard.
Mussaenda spinosa, Jacq.	<i>Idem</i> des haies.
Fuchsia involucrata, Sw.	Schadera Hymbriforny.
I. commutata, Miq.	Isertia de Henke à fleurs écarlates. Hamel à feuilles velues, mort à rat; sanguine, bois corail, Hamel ouvert. Gonzalée à fleurs en épis.
	Coccocypsélie rampante.
	Grand-Branda. Résolu de rivière.
Cinchona, Sw.	Exostème à fleurs nombreuses. — Quinquina piton, bois tabac.
Cinchona, Jacq.	Quinquina caraïbe, bois chandelle Marie-Galante.
H. parasitica, Jacq.	Tendre à gomme.
D. lævigata, Ait.	Jasmin marron.
	Rondeletie à feuilles de laurier.
	Oldenlande à corymbes, Millegraines.
	Spigélie anthelminitique, Brinvillier.
Matthiola, L.	Goyave noire. Bois Madame. Ponda Madame.
	Guettarde à fleurs odorantes. Bois puant. Bois caca.
	Sténostome à feuilles lisses.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Rubiaceæ. (Suite.)		S. acutatum, D. C. S. coriaceum, Gr.
	Iaugeria.	S. viscosum, Gr. sp. de resin- nosum, Gr.
	Chione.	Chione glabra, D. C.
	Strumpfia.	Strumpfia maritima, Jacq.
	2. Chiococceæ :	
	Erithalis.	Erithalis fruticosa, L.
	Chiacocca.	Chiococca racemosa, Jacq. C. caracasana, Kl. sp.
	4. Ixoreæ :	
	Ixora.	Ixora ferrea, Benth.
	5. Psychotriæ :	
	Famea.	Famea odoratissima, D. C.
	Rudgea.	Rudgea caribæa, Benth.
	Ronabea.	Ronabea latifolia, Aubl.
	Psychotria :	
	mapouria.	Psychotria grandis, Sw. P. floribunda, Kth.
		P. tenuifolia, Sw.
		P. laurifolia, Sw.
		P. chimarroides, D. C.
	euppsychotria.	P. pubescens, Sw.
		P. corymbosa, Sw.
	strepelia.	P. horizontalis, Sw.
		P. parasitica, Sw.
		P. crassa, Benth.
	Palicourea :	
	Crocothyrsus.	Palicourea crocea, D. C.
		P. croceoides, Ham. sp.
		P. riparia, Benth, sp.
		P. pavetta, D. C.
	Cephaelis :	
	tapogomea.	Cephaelis elata, Sw.
		C. punicea, V.
	callicoca.	C. Swartzii, D. C.
		C. axillaris, Sw.
	Ernodea.	Ernodea litoralis, Sw.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Guettarda, Duchass.	Sténostome à feuilles elliptiques pointues. <i>Idem.</i> à feuilles coriace. <i>Idem.</i> à feuilles visqueuses.
Sacconia, Endl. Cayarali.. touli.	Grand Branda. Strumfie maritime, faux romarin. Erythal d'Amérique, bois d'huile, bois de citron, bois de chandelle, cyprès, saule pyramidal, bois de sandal des premiers colons. Chiocoque à baies blanches, petit Branda; caïnca. Petit Branda. — Jasmin bâtard.
Siderodendron triflorum, V.	Bois de fer rouge.
Coffea occidentalis, Jacq. Psychotria citrifolia, Sw. Psychotria axillaris, W.	Café des bois. Café de montagne. Ronabée à feuilles lar Psychotrie à feuilles larges. Mapou. — Bois ramier.
P. lanceolata, Nutt.	Bois cassant. Psychotrie à feuilles lancéolées.
	Psychotrieae
Psychotria, Sw.	Arbre à l'encre. Cephaélide. ipecacuanah des Antillas. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> Ermodéa des plages.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	
Rubiaceæ. (Suite.)	7. spermacoecæ : Diodia.	Diodia sarmentosa, Sw.	
	Spermacoce.	Spermacoce tenuior, Lam.	
	Borrera : hermimitra. euborrera.	Borrera lævis, Gr. B. parviflora, Mey. B. podocephala, D. C.	
	Mitracarpum.	Mitracarpum villosum, Cham.	
	8. Stellatæ : Galium. relbunium.	Galium hypocarpium, Endl. Sp.	
	Synanthereæ.	1. Corymbiferæ.	
		1. vernoniaceæ : Sparganophorus.	Sparganophorus Vaillantii, G.
		Vernonia.	Vernonia arborescens, Sw. V. Swartziana, sp. V. Lessingiana, sp. V. divaricata, Sw, sp. V. punctata, Sw.
Elephantopus : euelephantopus. Distreptus. Rolandra.		Elephantopus scaber, L. Distreptus spicatus, Cass. Rolandra argentea, Rottb.	
2. Eupatoriaceæ. Ageratum. Hebeclinum.		Ageratum conyzoides, L. Hebeclinum macrophyllum, D. C. H. integrifolium, Bent.	
Eupatorium : Cylindrocephala.		Eupatorium punctatum, Lam. E. odoratum, L.	
; hyllacrocephala subimbricata.		E. ivifolium, L. E. canescens, V.	
eximbriacata.		E. celtidifolium, Lam. E. paniculatum, Schrad.	

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Spermacæ spinosa, Læfl. S. stricta, L. Alliouali.	Herbe à macornet. Borrerie lisse ou Herbe à cornette.
Spermacoca, Lam.	Herbe à macornet. Patrie découverte par P. Duchassaing.
Rubia, D. C. Rubia guadalupensis, D. C.	Garance, fleurs jaunes. Soufrière.
Ethulia sparganophora, L. Conyza, L. V. icosantha, D. C.	Sparganophore de Vaillant. Vernonie arborescente. — Aigrette blanche.
Elephantopus, Juss.	Eléphantope rude. — Langue de vache. Oreille de mouton. Rolandra à feuilles argentées.
Eupatorium, L.	Petit pain doux. — Aiguille. Grande gnimauve. Herbe à boue.
E. brachiatum, Wichstr.	Eupatoire à feuilles d'Arroche. — Soufrière. Eupatoire odorante. — Langue à chat. — Fleurit Noël.
Matricaria absinthioides, Desc.	Eupatoire à feuilles d'Iva. Matricaire à feuilles d'absinthe. — Petite gui- mauve.
E. guadalupense, spreng	Tabac à Jaquot.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES
Synanthèreæ. (Suite.)	Mikania.	Mikania hastata, W. M. latifolia, Sims.
	3. Asteroideæ.	
	Erigeron :	
	Cœnotus.	Erigeron jamaicensis, Sw. E. canadensis, L.
	Baccharis.	Baccharis speciosa, D. C. B. nervosa, D. C. B. dioica, V.
	Pluchea.	Pluchea odorata, Cass. P. purpurascens, D. C.
	Pterocaulon.	Pterocaulon alopecuroides, D. C.
	4. Senécionideæ.	
	1. Melampodineæ:	
	Clibadium.	Clibadium badieri, Gr. C. terebinthaceum, D. C. C. erosum, D. C. C. fragiferum, Gr.
	Ogiera.	Ogiera ruderalis, Gr.
	Acanthospermum.	Acanthospermum xanthioides, D. C.
	Parthenium.	Parthenium hysterophorus, L.
	Ambrosia.	Ambrosia artemisifolia, L.
	2. Helianthææ :	
	Zinnia.	Zinnia elegans, Jacq. Z. multiflora, L.
	Eclipta.	Eclipta punctata, L.
	Borrichia.	Borrichia argentea, D. C. B. frutescens, L.
	Wedelia :	
	Stemmodon.	Wedelia carnososa, Rich.
Cyatophora.	W. bupthalmoides, Gr. W. dominicensis, Ns. sp. W. ambigua, D. C.	
Melanthera.	Melanthera deltoidea, Rich.	

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Eupatorium, L.	Eupatoire à feuilles hastées. Mikania à feuilles larges.
Conyza odorata, L. <i>ou allouhouméroù.</i> Conyza, Sw.	Bois Guillaume. — Baccharis brillant. <i>Idem</i> Baccharis nervé. <i>Idem</i> Baccharis dioïque. Conyze odorante, grande sauge, abac diable.
C. virgata, L.	Conyze pourprée ou sauge rouge. — Guérit-tout. Pterocaulon queue de renard.
Melampodium, Sw. Melampodium australe C.	Ogiera rudéral. — Mélampode des vieux murs. Acanthosperme à feuilles de Lampourde.
Argyrocheta prinnatida, Cav.	Parthène multifide, absinthe bâtarde ou du pays. Ambroisie à feuilles d'armoise.
Silphium trilobatum, L. Anomostephium, D. C.	Brésine. Herbe à l'encre. Borriquie du bord de mer, pourpier du bord de mer. Herbe couresse à femme. Herbe à vaches. <i>Idem.</i>
Bidens nivea, Sw.	

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Synanthèreæ. (Suite.)	Bidens : Psilocarpæa.	Bidens leucanthus, W.
	Cosmos. Verbesina : Verbesinaria. Hamulium.	B. pilosus, L., sp. B. coreopsisidis, D. C. B. portoricensis, spreng. B. cynapiifolius, Kth. Cosmos caudatus, Rth. Verbesina gigantea, Jacq. V. alata, L. V. serrata.
	Spilanthes.	Spilanthes uliginosa, Sw. S. urens, Jacq. S. oleracea, L.
	Usocarpha : Spilanthodia. Synedrella. Chrysanthellum.	Isocarpha atriplifolia, R. Br. Synedrella nodiflora, G. Chrysanthellum procumbens, Rich.
	3. Tagetineæ. Pectis : pectidium. eupectis.	Pectis punctata, Jacq. P. ciliaris, L. P. humifusa, Sw.
	5. Anthemideæ. Egletes.	Egletes domigensis, Cass.
	6. Gnaphalium.	Gnaphalium polycephalum, Sw.
	7. Senecioneæ. Neurolæna. Erechthites. Senecio : Conogynoxys.	Neurolæna lobata, R. Br. Erechthites hieracifolia, Raf. Senecio lucidus, D. C.
	2. Labiatifloreæ. Leria	Leria nutans, D. C.
	3. Ligulifloræ. Brachyrham- phus. Sonchus.	Brachyrampus caribæus, D. C. Sonchus oleraceus, L. S. asper, Vill.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>Coreopsis</i> , L.	Coriope odorante, ou correopside blanche des Antilles. Zaiguilles.
	Grande camomille.
	Créosote du pays, cresson du Para. Cérosote. Bident à saveur de pyrètre.
<i>Spilanthes</i> , L.	Herbe à feu.
<i>Anthemis americana</i> , L.	Camomille des Antilles.
<i>P. linifolia</i> , L.	Pectis pointillé.
<i>Matricaria prostrata</i> , Sw.	Absinthe bâtarde des savanes.
<i>Conyza lobata</i> , L. <i>Senecio</i> , L.	Conize lobée, herbe à pique.
	Herbe à lapins.
<i>Tussilago</i> , L.	Lérie punchée, soldat de Napoléon. Dos blanc.
<i>Lactuca</i> , L.	Chichoréo du pays. Herbe à manger coq d'Inde, Laitron de culture. Laitron épineux.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Lobeliaceæ.	Siphocampylus.	Siphocampylus berterianus, C. Don.
	Tupa.	Tupa persicifolia, A. D. C.
	Isotoma.	E. stricta, A. D. C.
Goodenovieæ.	Scævola.	Isotoma longiflora, Prl.
Plantagineæ.	Plantago.	Scævola Plumieri, L.
Plumbagineæ.	Plumbago.	Plantago virginica, L.
		Plumbago scandens, L.
Lentibulariæ.	Utricularia.	Utricularia montana, Jacq.
		U. subulata, L.
		U. obtusa, Sw.
Myrsineæ.	Myrsine.	Myrsine salicifolia, A. D. C.
	Manglilla.	Gramma lenia parasitica, Gr.
	Grammadenia.	Ardisia lateriflora, Sieb.
	Ardisia :	A. caribæa, Miq.
	Badula.	A. guadalupensis, Duchass.
	Enardisia.	
	Jacquinia.	Jacquinia armillaris, L.
		J. arborea, V., sp.
Sapotææ.	Chrysophyllum.	Chrysophyllum canito, L.
		C. oliviforme, Lam.
		C. glabrum, Jacq.
	Sapota :	
	Achras.	Sapota achras, Mill.
	Sideroxylon.	Sideroxylon mastichodendron, Jacq.
	Mimusops.	Mimusops balata, L.
		M. dissecta, R. Br.
	Dipholis.	Dipholis salicifolia, A. D. C.
		D. nigra, Gr.
	Bumelia.	Bumelia retusa, Sw.
		B. cuneata, Sw.
	Lucuma.	Lucuma mammosa, G.
Styracææ.	Symplocos :	
	Ciponima.	Symplocos martinicensis, Jacq.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Lobelia, Spreng. centropogon, A. D. C.	Lobélie ou Centropogon de Bertero. Soufrière. Tupa à feuilles trouées au sommet de la Soufrière. Tupa dressé, <i>idem</i> . Lobélie à longues fleurs, mort à cabrit, québec. Scévole lobélie de Plumier. Plantain de Virginie. Dentelaire, herbe au diable, herbe d'amour.— Herbe à M ^{me} Bihoret. Utriculaire de hauts.
Lobelia, Jacq.	
Badula, Fr.	Chique. Chique. Chique.
A. coriacea, A. D. C.	
	Jacquinier à bracelets. Casse cou ou casse tête. Bois casse cou. Cainitier pommiforme. Cainitier olivaire, marron. Bois gligi,
Achras sapota, L. Bumelia pallida, Sw.	Sapotiller. Plusieurs espèces. Acomas bâtard.
S. pallidum, spreng. M. globosa, Gærtn.	
Balata. M. sieberii, D. C. Bumelia, Sw. Bumelia, Sw.	Balata. Balatas rouge sapotiller noir, contrevent. Acomas bâtard. Acomas boucan. Bois de fer. Bois bouis. Sapote, sapotillier marmelade; jaune d'œuf.
Sideroxylon, A. D. C. Achras, L.	
	Cacarate à la Martinique. — Graine bleue à la Guadejoupe.

FAMILLES.	GENRES.	ESPECES.
Ebenaceæ.	Diospyros : Tetradiospyros. Maba.	Diospyros obovata, Jacq. Maba inconstans, Gr.
Oleineæ.	Hænianthus. Linociera : Ceranthus. Forestiera.	Hænianthus incrassatus, Gr. Linociera compacta, R. Br. Forestiera cassinoides, Poir.
Apocynææ.	1. Ranwolfieæ. Thevetia. Rauwolfia. Tabernæmontana Bonafousia. Cameraria. Vinca. Plumieria.	Thevetia neriifolia, Juss. T. amydalifolia, Jacq. Rauwolfia nitida, L. R. canescens, L. R. Lamarckii, A. D. C. R. lanceolata, A. D. C. Tabernæmontana citrifolia, Jacq. T. laurifolia, L. Cameraria angustifolia, L. Vinca rosea, L. Vinca alba, L. Plumieria rubra, L. P. alba, L.
Asclepiadeæ.	2. echiteæ : Forsteronia. Echites Lauber- tin. Metastelma : eumetastelma. Asclepias. Ibatia.	Forsteronia corymbosa, May. Echites biflora, Jacq. Metastelma parviflorum, R. Br. M. Schlechtendalii, Dees. M. Paralias, Dees. Asclepias curassavica, L. Ibatia muricata, Gr.
Gentianeæ.	Marsdenia. Eustoma. Slevogtia.	Marsdenia elliptica, Dees. Eustoma exaltatum, Gr. Slevogtia occidentalis, Gr.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>D. tetrasperma</i> , Sw.	Barbæsa.
<i>Macreigthia caribæa</i> , A. D. C.	Sapotiller marron.
<i>Chionanthus</i> , Sw.	Bois de lance.
<i>Chionanthus</i> , Sw.	Bois de fer blanc.
<i>Cerbera thevetia</i> , L.	Cerbera à feuilles de Nerium. — Aouhaï des Antilles, noix de serpent, bagage à collier.
<i>Câcouri</i> , oûdougouri.	Rauvolfe noirâtre, bois de lait. Rauvolfe blanchâtre, bois de lait.
<i>T. alba</i> , Nich :	Taberne à feuilles de citronnier, bois de lait franc. T. à feuilles de laurier, bois de lait bâtard.
	Pervenche rose. Pervenche blanche. Franchipanier rouge. F. blanc.
	Echite biflore, liane mangle.
<i>Cynanchum</i> , Sw.	
	Asclepias de curaçao, quadrille, ipécacuanha bâtard, herbe de M ^{me} Boivin.
<i>Gonolobus maritimus</i> , R. Br.	Apocyn à fruit hérissé.
<i>Gentiana</i> , L.	Gentiane, petite centaurée maritime.
<i>Gentiana verticillata</i> , L.	Gentiane verticillée, petite centaurée à tige quadrangulaire.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Gentianæ. (Suite.)	Coutoubea.	Coutoubea densiflora Mart.
	Lisianthus:	
	Chelonanthus.	Lisianthus frigidus, Sw. L. grandiflorus, Aubl.
	Voyria:	
Scrophulariæ.	Leiphaimos.	Voyria uniflora, Lam. V. tenella, Guild.
	Limnanthemum.	Limnanthemum humboldtianum, Gr.
	Scoparia.	Scoparia dulcis, L.
	Capraria.	Capraria biflora, L.
Solanæ.	Stemodia.	Stemodia maritima, L.
	Herpestis.	Herpestis repens, cham. et. Schl. H. monniera, Kth. Schl.
	Vandellia.	Vandellia diffusa, L.
	Brunfelsia:	
	eubrunfelsia.	Brunfelsia americana, Sw. Sp. pubescens. B. fallax, Duchass. B. undulata, Sw.
	Solandra.	Solandra minor, Gr.
	Datura.	Datura Metel, L. D. rubra, Dum. sp. de fastuosa S.
		D. tatula, L.
		D. stramonium, L.
	Nicotiana.	Nicotiana tabacum, L.
	Acnistus.	Acnistus arborescens, Sch-lescht.
	Physalis.	Physalis pubescens, L.
		P. foetens, Poir.
		P. linkiana, Ns.
		P. angulata, C.
	Capsicum.	P. capsicifolia, Dun. Capsicum frutescens, L.
		C. baccatum, L.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>C. spicata</i> , Kth.	Coutoubée blanche. Lisianthe des lieux froids. Cone de la Soufrière. Lisianthe à grandes fleurs.
<i>Gentiana</i> , Jacq. <i>Menyanthes indica</i> , Aubl.	Gentiane uniflore. Gentiane à corolle rosée. Ménianthe nymphéoïde, trèfle d'eau. Faux nénuphar. Scopaire à trois feuilles, herbe à balai doux. Capraire biflore, thé des Antilles; thé du pays. Stémodie maritime. Véronique. Gratiolle. Herbe au pauvre homme. Gratiolle d'Amérique. Vandelie à rameaux diffus.
<i>Gratiola</i> , Sw.	Brunsfelse d'Amérique, bois plié bâtard. Tulipier de montagne bâtard.
<i>Stramonium foetidum</i> , Liop. <i>Iôuli</i> . <i>Atropa</i> , L.	Stramoine Métel. Concombre à chien. Datura épineux, stramoine épineux. — Concombre à chien, carapathe de Saint-Domingue. Tabac. Belladone, sureau du pays. Coqueret pubescent, poc. — Physalide ou Al-rékenge.
<i>âti</i> piment long comme un fer d'aiguillette. <i>Oualiri</i> , plus long et plus gros.	Piment doux.
<i>Bohémoin</i> gros piment.	Piment à petites baies, piment zoziô.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Solaneæ. (Suite.)	Lycopersicum.	Lycopersicum Humboldtii, Dun. L. esculentum, Mill.
	Solanum : megaloporus.	Solanum nodiflorum, Jacq. S. nigrum, L. S. caribœum, Dun, sp. S. triste, Jacq.
	plagioporus.	S. radula, V.
	leptostemon.	S. asperum, V. S. racemosum, L. S. igneum, L. S. micracanthos, Lam. S. scabrum, V. S. volubile, Sw. sp. S. torvum, Sw.
Bignoniaceæ.	Cestrum.	Cestrum vespertinum, L. C. latifolium, Lam. C. laurifolium, L'Her. C. nocturnum, L. C. diurnum, L.
	Crescentia.	Crescentia cujete, L. C. cucurbitana, L.
	Schlegelia. Catalpa.	Schlegelia violacea, Gr. Catalpa longisiliqua, Cham.
	Tecoma : tabebuia.	Tecoma Berterii = sp. :
	eutecoma.	T. leucoxyton, Mart. E. pentaphylla, D. C. T. stans, Juss. T. radicans, Juss.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>Solanum lycopersicum</i> , Jacq.	Morelle Césariforme. Tomate, pomme d'amour.
<i>S. chenopodioides</i> , Decs.	Morelle anserine. Morelle laman, morelle noire.
<i>S. nudum</i> , Kth.	Tabac marron, bois caca, Amourette franche ou morelle triste ou sombre. Tabac à jacquot. Picanière. Morelle à petites fleurs. Morelle à feuilles rugueuses.
<i>S. stramonifolium</i> , Jacq.	Morelle à feuilles d'achante ou Belangère bâtarde.
<i>S. villosibimum</i> , Zan.	Morelle mammiforme, pomme poison, amourette bâtarde, pomme téton. Sur la Soufrière. Cestreaux à larges feuilles. Cestreaux à feuilles de laurier.
<i>C. fetidissimum</i> , Jacq.	Cestreaux nocturne, galant de nuit.
<i>C. Odontospermum</i> , Jacq.	Cestreaux duirne, galant de jour.
<i>Matállou</i> ; <i>huïra</i> .	Calebassier.
<i>Besleria</i> , Aubl.	C. vénéneux.
<i>C. longissima</i> , Sirns. <i>Bamârra</i> .	Ortie d'eau. Bignone à feuilles onnées, chène d'Amérique, Chène noir, Radégonde.
<i>Tabebuia triphylla</i> , D. C.	Bignone à ébène, bois d'ébène verte.
<i>Bignonia</i> , L. <i>Couâtée</i> .	Poirier gris.
<i>Bignonia</i> , West.	Fleurs Jaunes, Bignone frutescent, pissenlit.
<i>Bignonia</i> , L.	Bois de Fresne. — Vigne vierge.

GENRES.	FAMILLES.	ESPÈCES.
Bignoniaceæ. (Suite.)	Eignonia. Amphilophium.	Bignonia æquinoctialis, L. B. laurifolia, V. B. incarnata, Aubl. B. unguis, L. Amphilophium paniculatum, Kth.
Acanthaceæ.	Echmatacantheæ. 1. Ruellideæ : Ruellia : Cryphiacanthus. Blechnum. 2. Acanthideæ. Lepidagathis. Pachystachis. Thyrsacanthus. Dianthera : Chiloglossa. Rhytiglossa : Justicia. Anthacantus.	Ruellia tuberosa, L. Blechnum Brownei, Juss. B. angustifolium, R. Br. Lepidagathis alopecuroidea, R. Br. Pachystachis coccinea, B. Thyrsacanthus nitidus, Ns. Dianthera secunda, Gr. D. pectoralis, Murr. D. sessilis, Gr. Justicia eustachiana, Jacq. J. racemulosa, Wichstr. Anthacanthus mycrophyllus. A. spinosus, Ns.
Gesneriaceæ.	1. Gesnerieæ. Pentarhaphia. 2. Besleriæ. Episcia. Besleria. Alloplectus. Drymonia. Columnea.	Pentarhaphia longiflora, Lindl. Episcia mellitifolia, Mart. Besleria lutea, L. Alloplectus, cristatus, Mart. Drymonia Serrulata, Mt. Columnea scandens, L. Argyreia tiliifolia, Wight.
Convolvulaceæ.	Argyreia. Ipomœa : 1. Calonyction. 2. operculina.	Ipomœa tuba, Don. I. muricata, Jacq. I. Ventricosa, Choisy. I. tuberosa, L.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
<i>B. spectabilis</i> , V.	Liane à cordes, à paniers, à crabes. Lianes à crabes. Liane à chat. Bignone paniculée.
<i>Ruellia</i> , V.	Ruellie tubéreuse, chandelier. Petit ipéca bâtard. Carmantine. Carmantine à fleurs géminées.
<i>Barleria</i> , L. <i>Justicia</i> , Jacq.	Lepidagathis queue de renard. Barrelière rouge. Bois indien. — Barlerie pourprée.
<i>Justicia</i> , L. <i>Justicia</i> , Jacq.	Carmantine pectorale, herbe à charpentier. Carmantine de Saint-Eustache.
<i>Tetramerium</i> , Ns. <i>Justicia</i> , Lam. <i>Justicia</i> , L.	Amourette à fleurs blanches.
<i>Gesnera ventricosa</i> , Sw.	Partaraphia à fleurs allongées.
<i>Besleria</i> , L. <i>B. guadalupensis</i> , D. C. <i>Besleria</i> , L.	Beslérie jaune.
<i>Rivea</i> , Chois.	Bois patate marron.
<i>Calonyction grandiflorum</i> , Chois. <i>C. muricatum</i> , Don.	Liseron à grandes feuilles.
<i>Convolvulus grandiflorus</i> , Jacq.	Liseron à grandes fleurs.
	Liane à tonnelle. Liane jaune.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Convolvulaceæ. (Suite.)	3. Schizips.	I. dissecta, Pursh. I. pentaphylla, Jacq. I. setifera, Poir. ? I. operculata, Mt. ?
	4. Batatas.	I. batatas, Lam. I. batatas, March. sp. I. leucorrhiza, March. sp. I. porphyrorhiza, March. sp. I. fastigiata, Swt.
	5. pentadactylis.	I. cavanillesii, R. S. I. triloba, L.
	6. Xanthips.	I. umbellata, Mey.
	7. Pes-capræ.	I. pes-capræ, Sw. I. asarifolia, R. S. I. urtica, Chois, sp. I. martinicensis, Mey. I. <i>Idem</i> , sp.
	8. exogonium.	I. repanda, Jacq.
	9. Quamoclit.	I. filiformis, Jacq.
	10. Mina.	I. quamoclit, L.
	11. Pharbitis.	I. coccinea, L. I. hederæfolia, L. I. cissoides, Gr.
	Jacquemontia.	I. nil, Rth. I. purpurea, Lam. I. villosa, R. P. I. Acuminata, R. S.
	Convolvulus :	Jacquemontia tamnifolia, Gr.
	1. Clavula.	Convolvulus pentanthus, Jacq.
	2. Straphocaulos. Evolvulus.	D. micranthus, R. S. C. nodiflorus, Desc. Evolvulus alsinoides, L. E. mucronatus, Sw. E. nummularius, L.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Convolvulus, L. Convolvulus, L.	Liseron à feuilles sinuées, noyau, liane noyau. Liseron à cinq feuilles ou des teinturiers. Au Gosier.
Convolvulus, L. <i>Mábi.</i> <i>Chimouli.</i> <i>Amicha, aláli.</i> <i>luclèche.</i>	Quamoclit patate, patate douce. Tubercule d'une couleur brique colorée. <i>Idem</i> blanc. <i>Idem</i> rougeâtre. Patate marron. Liseron des teinturiers. Liane purgative à Banduit. Liseron à ombelles, liane à tonnelle. Soldanelle, liseron maritime. Liseron à feuilles d'asarum.
Convolvulus, L. C. maritimus, L.	Exogoniumpenché. Exogoniumpenché à feuilles grèles. Liseron empenné, cheveux de Vénus.
Convolvulus, Jacq. Aniseia ensifolia, Choís. Exogonium, Choís. Exogonium, Choís. Quamoclit vulgaris, Choís. Quamoclit, Mich. Quamoclit, Choís. Batatas, Choís. Convolvulus guadalupensis, St-End. Pharbitis, Choís.	Liseron velu à feuilles de vigne. Liseron de Michaux.
Ipomœa, L.	Petit liseron bleu des halliers.
Jacquemontia, violacea, Choís. Jacquemontia, Don.	

FAMILLES.	GENRES.	ESPECES.
<p>Convolvulacæ. (Suite.)</p>	<p>Cuscuta : Grammica.</p>	<p>Cuscuta americana, L.</p>
<p>Boraginææ.</p>	<p>Cordia : 1. Gerascanthus. 3. Sebestena. 4. myxa. Thretia. Beureria : enbeureria. Rochefortia. Tournefortia : 1. Mallotonia. 2. Pittonia. 3. Messerschmidia. Heliotropium : 1. Tiaridium.</p>	<p>C. indecora, Chois. Cordia gerascanthus, Jacq. C. subcanescens, Jacq. sp. C. sebestena, Jacb. C. collococca, L. C. micrantha, Sw. sp. C. lævigata, Kam. C. macrophylla, Mill. C. sulcata, D. C. C. salvifolia, D. C. C. ulmifolia, Juss. C. martinicensis, R. S. C. globosa, Kth. C. bullata, D. C. Ehretia tinifolia, L. Beureria succulenta, Jacq. Rochefortia cuneata, Sw. Tournefortia gnaphalodes, R. Br. T. hirsutissima, L. T. foetidissima, W. T. filiflora, Gr. T. cymosa, L. T. bicolor, Sw. T. lævigata, Lam. sp. T. volubilis, L. T. punctata, spreng. sp. Heliotropium indicum, L.</p>

SYNONYMIES

et noms caraïbes.

NOMS.

Cuscute d'Amérique, corde à violon, herbe à Z'amourette, herbe à Z'amitié.

Sébestier, bois de rose ou rose des bas, cypre oranger.

Sébestier à grandes fleurs.

Alibertier, Sebestier à coques, Mapou de rivière, mapou blanc, mapou cochon, bois à chiques.

Grand mapou.

Bois de brai.

Boir noir.

Varronia paniculata,
Wichstr.

Mahot noir. Noyer satiné.

Varronia, L.
Varronia, Sw.

Bois de rose noir.

Bois cabrit. Bois de rôle bâtard.

Bois vert.

Pittone. Bois de lancenoir.

Pittone velue, herbe à chiques, héliotrope.

Pittone à feuilles de nicotiane, mapou puant, bois à malingres.

Liane à chiques.

Petit chique.

Tiaridium, Lehem.

Héliotrope à feuilles d'ormin, verveine à pians, herbe Saint-Fiacre.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Boraginæ. (Suite.)	2. Heliophytum.	H. parviflorum, L.
	3. Euheliotropium.	H. inundatum, Sw.
		H. curassavicum, L.
	4. Orthostaecys.	H. fruticosum, L.
Labiateæ.	Ocimum.	H. ternatum, D. C. sp.
	Hyptis.	H. microphyllum, Sw.
		H. confertum, D. C.
		Ocimum micranthum, W.
		Hyptis spicigera, Lam.
		H. capitata, Jacq.
		H. atrorubens, Poit.
		H. spicata, Poit.
		H. suavolens, Poit.
		H. verticillata, Jacq.
	Micromeria.	H. Pectinata, Poit.
	Salvia.	Micromeria obovata, Benth.
		M. brownei, Benth.
		Salvia occidentalis, Sw.
		S. Serotina, L.
		S. Coccinea, L.
	Leonorus.	Leonorus sibiricus, L.
	Leucas.	Leucas martinicensis, R. Br.
Verbenaceæ.	Leonotis.	Leonotis nepetæfolia, R. Br.
	Scutellaria.	scutellaria purpurascens, Sw.
	1. Verbeneæ.	Priva echinata, Juss.
	Priva.	stachytarpha cayennensis, V.
	Stachytarpha.	S. jamaicensis, V.
		Lippia reptans, Kth.
		L. nodiflora, Rich.
		L. micromera, schau.
		L. geminata, Kth.
		L. microphylla, Kth. sp.
		L. stæcadifolia, Kth.
	Lantana.	Lantana camara, L.
	1. camara.	L. crocea, Jacq.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
	<p>Verveine petite. Herbe à scorpion. Héliotrope à feuilles cendrées. Héliotrope de Curaçao.</p>
<i>O. americanum</i> , L.	<p>Basilic, fond bazin, sariette grande. Hyptis à épi, herbe carrée à feuilles de mélisse. Hyptis à fleurs en tête, mélisse globuleuse, herbe à bouton.</p>
<i>Ballota</i> , L.	Hyptis.
<i>Stachys patens</i> , Sw.	Hyptis spicifère, herbe carrée. Balotte camphrée ou odorante.
<i>Satureia viminea</i> , L.	Hyptis verticillée, mélisse à fruit hérissé. Guérit tout.
<i>S. obscura</i> , Benth.	Sarriette d'Amérique. Sariette de Brown. Sauge d'Occident. Sauge de la Dominique. Sauge rouge. Savon.
<i>Phlomis</i> , sw.	Pompon, herbe à bouton. Leucas ou cardiaque de la Martinique.
<i>Ph.</i> , L.	Leonitis à feuilles de Nepeta, herbe à mouton. Toque de la Havane.
	<p>Collant. Zapane de Cayenne. Zapane de la Jamaïque, verveine bleue. Verveine rampante.</p>
<i>Stæchas americana</i> , P.	<p>Lavande stécade d'Amérique, Baume z'anglais. Camara à feuilles de mélisse, Petit-Baume, herbe à plomb ou sauge de la montagne. Camara piquant, lantane jaune.</p>

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
<p>Verbenacæ. (Suite.)</p>	<p>2. callioreas. Citharexylum. Duranta. Petrea. 2. Viticææ. Ægiphila. Clerodendron. Cornutia. Vitex. Avicennia. Bontia.</p>	<p>L. involucra, L. L. odorata, L. Citharexylum quadrangulare, Jacq. C. cinereum, L. C. lucidum, cham. C. pentendrum, Vent. sp. de surrectum, Gr. C. caudatum, L. Duranta Plumieri, Jacq. Petrea volubilis, Jacq. Ægiphila lævis, W. Æ. martinicensis, L. Æ. elata, sw. Clerodendron aculeatum, Gr. Cornutia pyramidata, L. Vitex divaricata, sw. V. hetaphylla, Juss. Avicennia nitida, Jacq. A. tomentosa, Jacq. sp. Bontia daphnoides, L.</p> <p>Gymnospermæ. Podocarpus coriaceus, Rich. P. salicifolius, Kl.</p>
<p>Myoporinææ.</p>	<p>Bontia.</p>	<p>Gymnospermæ. Podocarpus coriaceus, Rich. P. salicifolius, Kl.</p>
<p>Coniferæ.</p>	<p>Podocarpus.</p>	<p>Gymnospermæ. Podocarpus coriaceus, Rich. P. salicifolius, Kl.</p>
<p>MONOCOTY</p>		
<p>Alismacææ.</p>	<p>Echinodorus. sagittaria.</p>	<p>Echinodorus cordifolius, Gr. Sagittaria lancifolia, L.</p>
<p>Najadææ.</p>	<p>Potamogeton. Ruppia. Najas. thalassia.</p>	<p>Potamogeton fluitans, Rth. Ruppia maritima, L. Najas guadalupensis, Kth. Thalassia testudinum, Kœn.</p>
<p>Aroideæ.</p>	<p>1. orontiaceæ. Anthurium.</p>	<p>Anthurium violaceum, schott. A. Huegelii, schott.</p>

SYNONYMIES

et noms caraïbes.

NOMS.

ouïallouhouméroü.

Petit-Baume.
Petit-Baume odorant.
Bois cotelette, bois carré, bois fer-blanc, bois
de guitare.

Bois carré.
Troëne d'Amérique.
Pêtrée volubile, liane rude, liane Saint-Jean.

Bois cabrit.
Bois cabrit.
Bois cabrit.
Bois amourette.
Gatillier.
Bois gouti ou lézard.

Mangle blanc.

Daphnot, olivier bâtard.

Laurier rose du pays.

Volkameria, L.

mapoya à mouche.

LEDONES.

Alisma cordifolia, L.
S. angustifolia, Lindl.

Grand plantain d'eau des Antilles.
Fléchière à feuilles de plantain, renoncule aqua-
tique des Antilles.

P. occidentalis, sieb.

N. flexilis, Rasth.

Herbe aux tortues.

Dracontium repens, L.

Draconte rampante. Séguine langue à bœuf.
Séguine rouge.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	
Aroideæ. (Suite.)	Monstera.	A. macrophyllum, Endl. A. palmatum, Kth. A. crassinervium, schott. Monstera pertusa, Gr. M. Adansonii, schott. sp.	
	2. araceæ. Dieffenbachia.	Dieffenbachia seguine, schott.	
	Montrichardia.	Montrichardia arborescens, schott.	
	Philodendron.	Philodendron dispar, schott. P. hederaceum, schott.	
	Syngonium. Acontias.	P. lacerum, schott.	
		Syngonium auritum, Schott. Acontias helleborifolius Schott.	
	Xanthosoma.	Xanthosoma sagittifolium, Schott. X. ? peregrinum, Gr.	
	Pistia.	Pistia occidentalis, Bl.	
	Pandaneæ.	Carludovica.	Carludovica Plumieri, Ktts. C. palmata R. S. C. gracilis, diebin.
	Palmæ.	1. Arecineæ. Sabalineæ. Sabal. Thrinax.	Sabal umbraculifera, Mart. Thrinax barbadensis, Loud.
		Euterpece. Oreodoxa.	Oreodoxa oleracea, Mart. O. regia, Kth.
		2. Coccoineæ. Bactris. Eubactris. Acrocomia. Syagrus.	Bactris Minor, sw. Acrocomia lasiospatha, Mart. Syagrus amara, Mart.

SYNONYMIES. et noms caraïbes.	NOMS.
<i>monochiali.</i> Dracontium, L.	Grande seguine. Liane gagne petit. Langue à bœuf. Draconte à feuilles perforées. Bois de couleuvre.
Arum, L.	Seguine canne marronne. Canne séguine; séguine diable. Gouet vénéneux, gouet en arbre.
Arum, L.	Gouet, petite seguine. Liane à hébichet. Gouet hédéracé ou à feuilles de lierre, liane brûlante, colocasie montante.
Arum, L.	Gouet oreillé draconte grimpante triphylle serpentaire.
Arum, Jacq.	
Arum, L.	
Oùàbeu, tàya-rya.	Malanga chou caraïbe, gouet hasté.
Philodendron, Kth.	Malanga aquatique, poussant sur les bords des cours d'eau des montagnes. Herbe à calalou Pistie d'occident. Pistie flottante, pied de chance, copail flottant.
C. insignis, Duchass.	Seguine bâtarde. Ailes à mouches.
<i>yaouàlla.</i> Chamæropsantillarum L. <i>alàttani.</i>	Palmiste épineux. Glougou. Latanier.
<i>huèche.</i> Yattaggè.	Palmiste franc. Palmiste à colonnes.
Cocos guineensis, L.	Petit coco.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Commelyneæ.	Tradescantia. Calisia. Commelyna.	Tradescantia discolor, sw. Calisia repens, L. Commelyna cayennensis, Rich. C. elegans, Kth.
Gramineæ.	<p>2. Festuceæ.</p> <p>1. Bromeæ.</p> <p>Arundo. Phragmites. Donax. Eragrostis. Eueragrostis.</p> <p>Brizoma.</p> <p>Agrostideæ. Sporobolus.</p> <p>Stipaceæ. Aristidia. Chætaria. Oryzæ. Oryza. Phalarideæ. Olyra. Leersia. Pharus.</p> <p>3. Chlorideæ. Leptochloa.</p> <p>Chloris.</p> <p>Dactyloctenium.</p>	<p>Arundo occidentalis, Sieb. A. donax, L.</p> <p>Eragrostis prolifera, Stend. E. poæoides, R. Br. E. capillaris, Ns. Sp. E. reptans, Ns. E. ciliaris, LK. L. conferta, Tr.</p> <p>Sporobolus virginicus, Kth. S. littoralis, Kth. S. Jacquemontii, Kth.</p> <p>Aristidia antillarum, Poir.</p> <p>Oryza latifolia, Desv.</p> <p>Olyra latifolia, L. Leersia hexandra, sw. Pharus glaber, Kth.</p> <p>Leptochloa mucronata, Kth. L. Virgata, P. B. Chloris radiata, sw. C. Polydactyla, sw. C. ciliata, Sw. C. petracea, Thunb.</p> <p>Dactyloctenium ægyptiacum, W.</p>

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
C. communis, L.	Ephémérine à feuilles bicolores. Curage, herbe grasse.
Boulèouïa. manboulou.	Roseau. Roseau à quenouilles.
Poa. S w.	Paturin prolifère. Eragostis faux paturin. Eragostis à feuilles de capillaire.
	Barbe à blé.
O. sativa, L.	Riz.
P. lappulaceus, Desc.	Pharella lapulacée, avoine des chiens.
Cynosurus sepiarius, L. Andropoyon, L.	Cretelle en balai, pied de poule.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Gramineæ. (Suite.)	Eleusine. Trib. 2. Paniceæ. 1. Paspaleæ. Paspalum. Eupaspalum.	Eleusine indica, G. Paspalum compressum, Its. P. guadalupense stend, Sp. P. macropodon, stend, Sp. P. conjugatum, Berg. P. distichum, L. P. notatum, Flügy. Paspalum filiforma, sw. P. setaceum, Mich. P. cæspitosum, Flügy. P. plicatulum, Mich. P. virgatum, L. P. paniculatum, L.
	Digitaria.	Digitaria filiformis, Michl. D. marginata, L. D. setigera, Rth.
	Eriochloa. Stenotaphrum.	Eriochloa punctata, Hanillt. Stenotaphrum americanum, schrk.
	Orthopogon. Panicum : Virgaria.	Orthopogon Burmanii, R. Br. Panicum prostratum, Lam. P. grossarium, L. P. fuscum, sw. P. fasciculatum, sw. sp. P. paludicola, stend, sp. P. molle, sw. P. diffusum, sw. P. laxum, sw. P. diandrum, Rth, sp. P. divaricatum, L.
	Lasiacis.	P. sloanei, Gr.
	Miliaria.	P. brevifolium, L.
	Hymenachne.	Hymenachne myurus, P. B.
	Setaria.	H. striata, Gr. Setaria glauca, P. B. S. macrostachya, Kth. S. vulpiseta, R. s.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
	Pied de poule.
Mileum paniceum, sw. M. digitatum, sA. D. Setosa, Dresv.	Herbe à laine. Gros chiendent.
Brachiaria, Gr.	
P. guadalupense, stend.	Herbe du Para.
Panicum, Ns.	

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	
Gramineæ. (Suite.)	Pennisetum. Cenchrus.	Pennisetum purpurascens, Kth. Cenchrus echinatus, L. C. pungens, Kth. sp. C. tribuloides, L.	
	Anthephora. Arundinella. Tricholæna. Saccharea : Manisuris. Tripsacum. Andropogon : Heteropogon. Gymnandropogon Anatherum.	Anthephora elegans, schrer. Arundinella martinicensis, trin Ericholæna insularis, Gr. Manisuris granularis, sw. Tripsacum monystachyum, W. Andropogon secundus, W. A. saccharoides, sw. Anatherum bicorne, P. B.	
	Vetiveria,	Vetiveria arundinacea, Gr.	
	Sorghum. Ischæmopogon. Saccharum. Imperata.	Sorghum halepense, Pers. Ischæmopogon latifolius, Gr. Saccharum officinarum, L. Imperata caudata, Trin.	
	Cyperacæ.	Zea. Cyperus : pycreus. eucyperus.	Zea mays, L. Cyperus polystachyus, Roth. C. Compressus, L. C. tenuis, sw. C. Confertus, sw. C. ochraceus, V. C. viscorus, Ait. C. surinamensis, Roth. C. haspan, L. C. articulatus, L. C. rotundus, L. C. brunneus, sw. C. insignis, Kth. sp. C. sphacelatus, Roth. C. odoratus, L. C. flexuosus, V. C. Vahlî, stend. C. Ehrenbergii, Kth.
		dielidium.	

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
	Herbe rude.
<i>Panicum Duchassaingü.</i> stend.	Petit bambou des Antilles. Herbe à blé. Barbon des Antilles.
	Râclé ou millet à petits grains.
<i>A. Contortus</i> , L.	Chiendent. Herbe à bonhomme.
<i>E. Saccharum</i> , Gr. Ayalli.	Barbon des Antilles, herbe à blé. Petit chiendent.
<i>Andropogon muricatum</i> , Kth.	Vettiver, barbon rugueux,
<i>Holcus</i> , L.	Petit mil. Barbon pieds de poule. Soufrière. Canne créole. Canne à sucre.
Caniche. <i>Saccharum dubium</i> , Kts.	Mais.
	Souchet à épis nombreux.
<i>C. elegans</i> , L.	Souchet élégant, herbe à couteaux.
<i>C. hidra</i> , V.	Petit coco des savanes, souchet hidre. Stevenson.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Cyperaceæ. (Suite.)	Mariscus. Kyllinga.	C. ligularis, L. Kyllinga filiformis, sw. R. Berteroana, sw. sp. R. capillaris, sw. sp. K. brevifolia, Rottb. Abildgaardia monostachya, V.
	Abildgaardia. 2. Scirpæ. Scirpus. Elocharis.	Scirpus retroflexus, Poir. S. ocreatus, Gr. S. caribæus, Rottb. sp. S. capitatus, L. S. maculosus, V. S. nodulosus, Rth. S. geniculatus, sw. sp. S. plantagineus, L. S. mutatus, L.
	Fimbristylis.	S. amentaceus, Gr. S. autumnalis, L. S. ferrugineus, L. S. spadicens, L. S. brizoides, Sm. S. juncoides, w. Hemicarpha subsquarrosa, Ns. Fuirena umbellata, Rottb. Cladium occidentale, Schrad.
	Oncostylis. Hemicarpha. Fuirena. Cladium.	
	Machærina. Rhynchospora. Haplostylis.	Machærina restoides, V. Rhynchospora cyperoides, Mart. R. aurea, sieb. sp. R. surinamensis, Ns. R. florida, Dietr. R. polyphylla, V. R. micrantha, V. R. pusilla, Gr. R. stellata, Gr. R. Vahliaana, Gr.
	Mitrospora. Dichromena.	

SYNONYMIES

et noms caraïbes.

NOMS.

Mariscus filiformis, Kth.

Souchet à languettes.
Gingembre des savanes.

S. pentagonus, L.

Scirpe pentagone, jonc d'eau.

Ribouïichi.

Scirpe odorant, jonc odorant, schoënanthe
d'Amérique.

Arundofracta, L.
Chouïyou, des bois.
Yaloulou, du bord de la
mer.

Herbe coupante.

R. polycephala, wydl.

Schœnus, sw.

Schœnus, V.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Cyperaceæ. (Suite.)	3. Sclerineæ. Euscleria.	Scleria pratensis, Lindl. S. mitis, sw. S. scindens, Ns. S. latifolia, sw. S. arundinacea, Kth. sp. S. trigonocarpa, Ns, sp. S. sylvestris, Kth. sp. S. flagellum, Bery. Juncus tenuis, w.
Juncæ. Liliaceæ.	Juncus. 1. Asphodeleæ. Allium. Nothoscordum. 2. Amaryllideæ. Agave. Fourcroya. Panicratium. Crinum. Amaryllis. Hippeastrum. Zephyranthes. Hypoxis.	Allium striatum, Pacq. Agave americana, L. A. antillarum, Desc. Fourcroya gigantea, vent. F. cubensis, Haw. Panicratium caribæum, L. Crinum longiflorum, Hers. Amaryllis equestris, Art. A. tubispatha, Ber. Hypoxis decumbens, L. H. scorzonifolia, Lam. Calodracon Sieberi, Planch.
Smilacææ.	Calodracon. Smilax. Pharmacosmilax.	Smilax Balbiana, Kth. S. macrophylla, w.
Dioscoreææ.	Dioscorea. Amptastemon. Epistemon. Lychnostemon. Allactostemon. Rajania. Cipura.	Dioscorea cayennensis, Lam. D. bulbifera, L. D. trifida, L. D. multiflora, Prl. D. lutea, Mey. Rajania angustifolia, sw. Cipura martinicensis, Rth. C. plicata, Gr.
Irideææ.	Heteranthera.	Heteranthera reniformis, P.-R.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
	Herbe coupante.
	Herbe piquante. S'élève autour des arbres.
Carrouara.	Karatas, bois de mèche.
Agave foetida, L.	Karatas. Pite.
Ocoaca illehue.	Pancrais, lys du pays. Crinole d'Amérique.
A. belladonna, sw. Tiintira.	Amaryllis écarlate, lys rouge, trompette.
	Safran des Antilles. Scorsonère, safran des Antilles.
Cordylone, Kth.	
S. cuspidata, Poir.	Salspareille fausse, squine, squine d'Amérique.
Namoüin, chouchou.	Igname. Igname élevé de la Martinique, patte à cheval. Igname trifide. Igname ouaoua. Igname jaune. Igname sauvage.
Iris, L. Sisyrinchium latifolium, Ait.	Iris de la Martinique, petit glayeul à caïmans.
	Pontédaire.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.	
Bromeliaceæ.	1. Ananasseæ. Ananassa.	Ananassa sativa, Lindl.	
	Nidularium.	Nidularium karatas, L.	
	Bromelia.	Bromelia pinguin, L.	
	Chevalliera.	Chevalliera lingulata, Gaudich.	
	2. Tillandsiæ. Brocchinia. Pitcairnia.	Brocchinia Plumieri, Gr. Pitcairnia bracteata, Ait. P. bromelifolia, l'Her. P. angustifolia, Ait.	
	Tillandsia : Platytychys.	Tillandsia setacea, sw. T. fasciculata, sw. T. angustifolia, sw. T. pruinosa, sw. T. utriculata, L.	
	Diaphoranthema.	T. recurvata, L.	
	Strepsis.	T. usneoides, L.	
	Caragrata.	Caraguata lingulata, Lindl.	
	Catopsis.	Catopsis nutans, Gr. L. nitida, Gr.	
	Musaceæ.	Musa.	Musa paradisiaca, L. M. sapientium, L. M. Rosacea, Jacq. M. Cavendishii, Lambert. M. regia, P. R. de Gros. M. coccinea, Andr.
		Heliconia.	Heliconia bihai, L. Heliconia caribæa, Lami.
	Scitamineæ.	1. Zingiberaceæ. Renealmia.	H. psittacorum, L.
		Renealmia bracteosa, Gr. R. occidentalis, Gr. R. racemosa, Rose.	

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Bromelia ananas, L.	D'après Dutertre, il existait au commencement de la colonisation, trois espèces principales : Ananas rouge, Ananas pain de sucre, Ananas pomme rainette, Karata des anciens habitans.
Bromelia, L. Carcouara. Malla antelmintrea R de Gry.	Ananas pinguin, ananas sauvage.
Tillandsia paniculata, L.	Pitcairnie à bractées. <i>Idem</i> à feuilles de bromelia. <i>Idem</i> à feuilles étroites. Tillandsie.
Tillandsia, sw. Tillandsia, Hook. Balaranna. Baccoucou.	Ananas bâtard. <i>Idem</i> à corolle bleue. Crin végétal. Ananas bois. Ananas bâtard. Bananier à grands fruits. Bananier figue. Bananes roses. Bananier nain. Bananier royal. Bananier à srathes écarlates. Héliconie, bihai, bananier marron. Spathe rouge. Spathe rouge et jaune.
Alpinia, sw. Alpinia, L.	Amome. Amome pyramidale. alpinie rameuse ou à grappes.

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
Scitamineæ. (Suite).	Costus.	R. caribæa Gr. Costus spicatus, sw. C. glabratus, sw.
	2. Cannaceæ.	
	Calathea.	Canna indica, L. C. coccinea, Ait. C. glauca, L. Calathea discolor, Mig.
		C. allouya, Lindl. C. strobilifera, Mig.
	Ischnosiphon.	Ischnosiphon arouma, Korn.
	Maranta.	Maranta arundinacea, L.
	Thalia.	Thalia geniculata, L.
Burmanniaceæ.	Burmannia.	Burmannia capitata, Mart.
	Apteria.	Apteria setacea, Nutt.
Orchideæ.	1. Malaxideæ.	
	Pleurothallis.	Pleurothallis ruscifolia, R.-Br.
	Lepantes.	Lepanthes tridentata, sw.
	Stelis.	Stelis ophioglossoides, sw.
	Octomeria.	Octomeria ophioglossoides, sw.
		Sp. de graminifolia, R.-Br.
	Liparis.	Liparis elata, Lindl.
	2. Epidendrea :	
	Epidendrum.	Epidendrum ottonis, G.
		E. bifidum, Aubl.
		E. ciliare, L.
		E. variegatum, Hook.
		E. fragrans, sw.
		E. fuscum, sw.
		E. elongatum, Jacq.
		E. crassifolium, Lindl. sp.
		E. ramosum, Jacq.
		E. lanceolatum, sp.
		E. umbellatum, sw.
		E. nocturnum, L.
		E. globosum, Jacq.

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Alpinia, Gartin. Alpinia, Jacq. Costus arabicus, Ait.	Amome caraïbe. Canne congo ou de rivière. Amonne velue, canne Congo.
Baliri	Balisier à fleurs rouge et jaune; canne d'Inde. Balisier rouge; canne d'Inde. Toloman.
Maranta Cachibou, L. Cachibou.	Balisier à fleurs jaunes. Cachibou.
Maranta, Jacq. Amomum Zerumbeth, Desc.	Curcuma galanga, Arrowroot des Anglais. Gingembre bâtard.
Maranta, Jacq, en caraïbe: alicône et oualoman.	Dictame. Moussache.
	Plante à flèches.
Epidendrum, L.	
Epidendrum, Jacq.	
Epidendrum, L.	
E. cochleatum, Curt.	Angrec à coquilles.
Isochilus, Lindl.	

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES	
Orchidææ. (Suite.)	Brassavola.	Brassavola cucullata, R. Br. B. nodosa, Lindl.	
	Bletia.	Bletia verecunda, B. Br.	
	Tetramicra.	Tetramicra rigida, Lindl.	
	Isochilus.	Isochilus linearis, R. Br.	
	3. Vandææ.	Dicheæa.	Dicheæa echinocarpa, Lindl. B. muricata, Lindl. B. latifolia, Lindl. sp. Ornithidium coccineum, salisb.
	Ornithidium.	Maxillaria.	Maxillaria alba, Lindl.
	Eumaxillaria.	Xylobium.	M. crassifolia, G.
	Govenia.	Govenia.	M. palmifolia, Lindl.
	Cyrtopera.	Cyrtopodium.	Govenia utriculata, Lindl.
	Oncidium.	Brassia.	Cyrtopera Woodfordii, Lindl.
	Lecchilus.	Ionopsis.	Cyrtopodium Andersonii, R. Br.
	Comporetia.	Vanilla.	Oncidium tetrapetalum, W.
	5. Neottieæ.	Cranichis.	O. luridum, Lindl.
	Prescottia.	Spiranthes.	O. altissimum, sw.
	Stenorrhynchus.	Pelexia.	Brassia caudata, Lindl.
	Physurus.	6. Ophrydeæ.	Leochilus cochlearis, Lindl.
	Habenaria.	Habenaria.	Ionopsis testiculata, Lindl.
			F. utricularioides, Lindl.
			Comparettia falcata, Pæpp.
			Vanilla anaromatica, Gr.
			Cranichis muscosa, sw.
			Prescottia stachyoides, Lindl.
			Spiranthes tortilis, Rich.
			S. apiculata, Lindl.
			S. elata, Rich.
		Stenorrhynchus speciosus, Rich :	
		S. orchioides, Rich.	
		Pelexia spiranthoides, Lindl.	
		P. setacea, Lindl.	
		Physurus hirtellus, Lindl.	
		Habenaria maculosa, Lindl.	

SYNONYMIES et noms caraïbes.	NOMS.
Cymbidium, sw. Cymbidium, sw.	Cymbidier à fleurs jaunes.
Cymbidium, sw.	Cymbidier pourpre.
Epidendrum, L.	Oncidium à quatre pétales. Oncidium très élevé.
Epidendrum vanilla.	Vanille du pays. Vanillon.
P. elatior, G. Orchis setacea, Jacq.	

FAMILLES.	GENRES.	ESPÈCES.
CRYPTOGAMÆ		
Lycopodiaceæ.	Selaginella.	Selaginella rotundifolia, spring. S. substipitata, spring. S. flabellata, spring. S. albonitens spring.
	Lycopodium.	Lycopodium carolinianum, L. L. clavatum, L. L. cernuum, L. L. curvatum, sw. sp. L. aqualupianum, spring. L. reflexum, Lam. L. rigidum, sw. sp. L. dichotomum, Jacq. L. lunifolium, L. L. passerinoides, Rth. sp. L. taxifolium, L. L. verticillatum, L. L. myrsinites, Lam.
Equisetacæ.	Psilotum. Equisetum.	Psilotum triquetrum, Sw. Equisetum giganteum, L.

SYNONYMIES

et noms caraïbes.

NOMS.

VASCULARES.

Lycopode penché, poudre au diable, soufre végétal.

Lycopodium, L.

Prèle géante ou queue du cheval géante.

MUSCI OU MOUSSES

TRIBUS familles.	GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIES ET HABITAT.
T. 1. Weisiaceæ. F. Weisiæ.	Anæctangium, Hedw.	A. Breutelianum, Br.	Zygodon pusillus, C. Mull. en larges tapis sur la terre au pied des arbres.
F. Dicraneæ.	Trematodon Rich. Microdus, Sch. Dicranella, Sch.	T. tenellus, Schr. M. Crispulus, Besch. M. longirostris, Schgr. D. Herminieri Besch. D. Perrotteti Mtgne. D. Stenocarpa, Besch. D. Stenocarpa, Sp. minor. D. Cespitans, Besch. D. homomalla, Besch. D. forma minor. D. Guadalupensis, Mitt. D. remotifolia, Besch. L. Serrulatum, Brid.	Rochers du saut d'Eau, Camp-Jacob. Dicranella Duchassaingii. Sch. Matouba, Soufrière. Sur la terre et les rochers Découverte. Bains chauds du Nez-Cassé. D. Guadalupensis Sch. bords de la Rivière-Rouge. Montagnes Matouba, Sou- frière. Savane aux Ananas. Sur la terre et les pierres, Soufrière.
	Leucoloma, Brid.	L. Albulum, Sull.	Dicranum Bridelianum, C. Mull. Pæcilophyllum albulum, Mitt.
	Campylopus, Brid. Thysanomitrium, Schgr. Pilopogon, Brid.	L. Sp. foliis tortuosis. C. Guadalupensis, Mitt. T. Richardi, Brid. P. gracilis, Brid.	Dicranum guadalupense, Brid. D. Richardi, C. Mull. Thysanomitrium splendens, Hook.
Trit. 2. Leuco- bryaceæ.	Holomitrium, Brid. Leucobryum, Hpe.	H. piliferum, Mitt. L. Crispum, C. Mull. L. Martianum, Hsch. L. Antillarum, Sch. L. guadalupense, Lindb. O. Albidum, Hedw.	
	Leucophanes, Brid. Octoblepharum, Hedw.	O. longifolium, Mitt.	
T. 3. Fissiden- taceæ.	Fissidens, Hedw.	F. corticola, Sch. F. nigricans, Sch. F. Guadalupensis, Sch. F. polypodoides, Sw.	
T. 4. Pottiaceæ. F. 1. Syrrhopo- donteæ	Calymperes, Sw.	C. Richardi, C. Müll. C. Guildingii, Hook et Grev.	

TRIBUS familles.	GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIES ET HABITAT.
	Syrrophodon, Schyr.	C. Lonchophyllum, Schw. S. Ligulatus, Mont. S. Gaudichaudi, Mont. S. Schwaneckeanus, C. Müll. <i>Idem</i> forma major. S. Calymperidianus, Besch. S. Husnoti, Besch. S. Subviridis, Besch. S. Circinatus, Brid. S. Lycopodioides, Brid. S. Badius, Sch. S. Androgynus, Mont. T. Microcarpum, Sch.	S. flavescens, Hpe.
F. 2. Trichosto- meæ.	Trichostomum, Hedw.	T. Dicran- lloides, Sch.	Ramphidium macrostegium Mitt.
	Barbula, Hedw.	B. Agraria, Sw. B. Husnoti, Sch.	
T. 5. Grimmi- cææ.			
F. 1. Hedwigieæ. F. 2. Orthotri- cheæ.	Harrisonia, Spr. Macromitrium, Brid.	H. Humboldtii, Spreng. M. Insularum, Mitt. M. Brevipes, C. Müll. M. Mucronifolium, Schgr. M. Cirrosum, Brid. M. Dubium, Sch. M. Vernicosum, Sch. M. Perrichætiale, Hook et Grev. M. Fragile, Mitt.	
T. 6. Funaria- cææ.			
F. 1. Physcomi- trieæ.	Entosthodon, Schgr.	Néant.	
T. 7. Bryaceæ. F. 1. Bryeæ.	Brachymenium, Hook. Webera, Hedw, Bryum, L.	B. Subglobosum, Sch. W. Mnioides, Sch. B. Coronatum, Schgr. B. Cavifolium, Sch. B. Rubrifolium, Sch. B. Antillarum, Sch. R. Spiniforme, L. P. Berteroana, C. Müll. P. Sphæricarpa, Schwg. P. Uncinata, Schgr.	
F. 2. Bartramieæ	Rhizogonium, Brid. Philonotis, Brid.		

TRIBUS familles.	GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIES ET HABITAT.
	Breutelia, Sch.	B. Scoparia, Schwg. B. tomentosa, Sw.	
T. 8. Polytrichacæ.	Pogonatum, Brid.	P. tortile, Sw. P. Husnotianum. P. Crispulum, Besch. P. Laxifolium, Besch.	
Musci pleurocarpici.			
T. 1. Neckeracæ. F. 1. Cryphæacæ. F. 2. Neckercæ.	Cryphæa, Mohr. Phyllogonium, Brid. Neckera Hedw. Pilotrichella, C. Mill.	C. ramosissima, Sch. P. fulgens, Sw. N. disticha, Sw. N. undulata, Sw. P. fusco-viridis, Hpe.	C. Lechleri, Sendt.
F. 3. Meteoricæ.	Porotrichum, Brid. Meteorium, C. Mull. Pilotrichum, P. B.	P. longipila, Sch. P. turgescens, C. Miill. P. insularum, Mitt. P. puniforme, Brid. M. nigricans, Hodl. M. patulum, Sw. M. Guadalupense, Sch. P. cryphæoides, Sch. P. bipinnatum, Schgr. P. compositum, Sw. P. Hahnianum, Besch. forma major. P. Husnoti, Sch. P. Herminieri, Sch. P. debile, Besch. P. dubium, Mitt? P. angustifolium, C. Miill.	
F. 4. Leucodontæ.	Lepyrodon, Hpe. Meiothecium, Mitt. Potamium, Mitt.	Forma flagellifera. P. Husnotianum, Besch. L. trichophyllus, Sw. Forma robustior. M. Nanum, Besch. M. Scabriusculum, Besch.	Entre les touffes d'Hypnum-tenerum. Sur les arbres, volcan Soufrière. Morne Goyavier, Camp-Jacob.
T. 2. Hookeriæ. F. 1. Daltoniæ. F. 2. Hookeriæ.	Mniadelphus, C. Miill. Pterygophyllum, Brid.	M. Parvulus, Sch. M. nium. P. Acutifolium, Hook.	Nouvelle espèce. Sur feuilles détruites, morne de la découverte, alt 1,100 m.

<p>TRIBUS familles.</p>	<p>GENRES.</p>	<p>ESPÈCES.</p>	<p>SYNONYMIES ET HABITAT.</p>
	Lepidopilum, Brid.	L. Subepiphyllum, Besch L. Herminieri, Sch. L. Radicale, Mitt.	Sur feuilles tombées à terre. Sur les fougères arborescentes. Matouba, morne de la Découverte.
		L. Subenerve, Brid. Forma sericea. L. purpurascens, Sch. L. Antillarum, Mitt.	Forêt de Choisy. Sur les branches d'arbrisseaux.
	Hookeria, Sm.	L. daltonioides, Sch. L. polytrichoides, Brid. Sp. pellucens. H. denticulata, Mitt. H. hyalina, Sch. H. bicolor, Sch. H. albicaulis, Sch. H. depressa, Hook et Tayl. H. Herminieri, Sch. Sp. rubella. H. depressula. C. Müll. H. Hahniana, Besch. H. Filescens, Sch. H. Subfissidentioides, Sch. H. Hospitans, Sch. H. rula, Sch.	Idem. Forêts élevées. Rivière Goyave. Sur branches des arbres Sur les arbres.
		H. falcatala, Sch. H. hypniformis, Besch. H. Guadalupeensis, C. Müll. H. versicolor, Sch. H. acicularis, Mitt. H. filiformis, Hook. H. cymbifolia, Hpe. H. erythrochæte, Sch. H. Mariei, Besch.	Sur les feuilles mortes. Sur les arbres Houëlmont, Découverte. Sur les rochers, 1300 m. Hypnumrepens, Hook, sur les troncs d'arbres. Forêts humides élevées.
	Hemiragis, Brid.	Hemiragis striata, Rich. H. Striata, Rich, Sp. Mariei.	Nouvelle espèce. Soufrière, troncs d'arbres. Nouvelle espèce.
	Pilotrichidium, genre nouveau.	P. Antillarum, Besch. P. brunnescens, Sch.	Lieux élevés humides ; sur les arbres, Découverte.
T. 3. Leskeacææ. F. 1. Thuidiææ.	Thuidium, Sch.	T. antillarum, Besch.	Rochers humides, branches d'arbres aux bords des ruisseaux Parnasse, rivières Saint-Louis et Écrevisses

TRIBUS familles.	GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIES ET HABITAT.
T. 4. Hypnaceæ. F. 1. Sematophylleæ.		T. involvens, Hodwig. T. enerve, Bisch.	Nouvelle espèce.
	Sematophyllum, Mitt.	S. pungens, Sw.	Matouba, Découverte.
	Rhaphidostegium, Sch.	Sp. robustum. R. Crepitans, Sch.	
		R. cespitosum, Sw. R. megalodictyon, Sch.	
		R. Cœlophyllum. R. Husnoti, Sch.	Découverte.
		R. Stramineum. R. galipense, C. Miill.	Id. sur les arbres. Sur la terre et les rochers du bord des rivières.
		S. plectophyllum, Besch.	Vieux troncs d'arbres, Houël- mont, Matouba.
		R. micans, Sch. R. falcatum, Besch.	
		R. subdemissum, Sch. R. Sontosum Sull.	Sur les troncs d'arbres.
		Sp. majus. R. Vincentinum, Mitt.	Sur les arbres.
		R. brachydictyon, Besch. R. microstegium, Sch.	
		R. glaucinum, Besch. R. subsimplex, Hedw.	
		R. merotocladium, Besch. R. rufulum, Besch.	
	Taxithelium.	T. planum, Brid.	Sur les arbres.
	Isopterygum, Mitt.	I. tenerum, Sw. I. Herminieri, Sch.	Dans les rivières ou ruisseaux. Chemin de la Soufrière.
	Ectropothecium, Mitt.	I. Streptopodium, Besch. Q. Globitheca, Mitt.	
		E. longisetum, Sch.	Sur la terre, au bord du chemin de la Soufrière.
		E. polypterum, Mitt. E. cristato-pinnatum, Sch.	
		E. eurydictyon, Besch. E. eurycladium, Besch.	
		E. leucocladium, Sch. E. amphibolum, spr.	
Microthamnium, Mitt.	M. reptans, Sw.	Sur la terre, vallée Saint- Louis, ravine aux Ecre- visses, chemin de la Sou- frière.	

TRIBUS familles.	GENRES.	ESPÈCES.	SYNONYMIES ET HABITAT.
F. sphagnineæ. Filices	Hypnum, Dill. Sphagnum, Dill.	Sp. squarulosum. H. hispidulum, Brid. H. Husnoti, Sch. H. Cupressiforme, L. Sph. antillarum, C. Miill. Sp. guadalupense, Sch. Sph. Husnoti, Sch. Sph. Hermmieri, Sch. forma minor.	Chemin de la Soufrière. Soufrière, Matouba, rivière Rouge. Soufrière. Sommités des mornes. Savane à déjeuner, au pied du cône de la Soufrière.

FILICES

M. Mazé, ce maître ès sciences naturelles, comme le disait M. Decaisne, professeur d'histoire naturelle au *Muséum* de Paris, a bien voulu nous donner la nomenclature des fougères de la Guadeloupe. Ce travail magistral, arrêté définitivement après une longue correspondance avec les savants les plus autorisés de la France et de l'Europe, est le plus complet qui existe sur nos fougères, et a été enrichi de toutes les découvertes nouvelles faites par cet éminent chercheur dont les travaux ont tant contribué à révéler toutes les richesses naturelles de notre Guadeloupe. Son pays d'adoption doit être fier et heureux de posséder parmi ses habitants un homme d'une telle valeur.

Après cet hommage rendu à ce savant infatigable qui a étudié avec un soin scrupuleux toutes les branches de l'histoire naturelle de notre île, rentrons dans notre sujet et donnons-lui la parole.

Féea Bory.

Féea. Polypodina, Bory.

Lecanium, Presl.

Lecanium. membranaceum, L. sp. Pl. 1560.

Neuromanes, V. d. Bosch.

Neuromanes.

Hedwigii V. d. Bosch. syn. Hymenoph.
Kaulfussii V. d. Bosch. Trichomanes, Sm
Trichomanes. sinuosum, Rich. in Wild. sp.
accedens. Presl.

Trichomanes.

fastigiatum, Sieb.
Kaulfressii, Hook et Grev. icon. 10.
Lherminieri, Fée Hist. Foug. ant. p. 107.
ex. spec cimene auctoris.
Coriaceum, Kzé anal. XXIX fi. I.
rigidium, sw. Fl. Ind. Occid. III. 1738.
Anceps, Hook. Syn. I. p. 135.
Prieurii. Kze, Anal. Pterid p. 48.
Crinitum, sw. Fl. Ind. Occid. III. 1730.
Alatum, sw.
mexicanum, Vd. Bosch. Ned. arch. v. 1
hymenophylloïdes, V. d. Bosch.
radicans, sw. Fl. Ind. Occid. 114. 1736
rhizophyllum, Cavan. Presl. 1801.
leptophyllum, V. d. Bosch. Hymen. p.

Dydymoglossum, Desv.

Didymoglossum.

reptans, Prels. Hymen. 23.
Var. muscoïdes.

HYLLACÉES.

romanes pictum, Hedw. Gen. sp. Fil.

ium membranaceum, Prest. Hymenoph. II. t. 3.

romanes pinnatum, Hedw. Gen. Fil. 1.

romanes pennatum, Klfs. Enum. Fil. p. 264.

romanes quercifolium, Desv. Berl. Mag. V.

romanes crispum, Hook et Grev. icon. 12.

ispum B: remotum, Fée. Foug. ant.

ispum, Hedw. Gen. Fil. t. 4. non Linn.

icens, Hook et Grev. icon. 10 non sw.

opterum Kze. Farr. I. p. 185. t. Bancroftii, Hook et Grev. icon. 204.

andioceanum, Raddi Fl. Bras. p. 64.

egans, Rich. in act. Par.

lodes, lineare, et delicatum, V. d. Bosch.

licans, Fée. 9^e mem. non sw.

oxidiferum, Eée in schede; non Lin.

eciosum, Willd.

ophyllum rhizophyllum Ex Fée. Foug. ant. p 105.

romanes muscoides sw. Fl. Ind. Occid. 1726.

Didymoglossum.
(Suite.)

Sphenoides, Presl. Hymen. 23.

Kraussii, Presl. V. d. Bosch.
fructuosum, Fée. Foug. Ant. p. 112.
Laceratum, Fée. Foug. Ant. p. 113.
Angustifrons, Fée. Foug. Ant. p. 113.
punctatum, Poir, Encycl. Meth. VIII. p.
Hookeri Presl.

Hymenophyllum.

Hyménophyllum. V. d. Bosch.
Lherminieri. Mett.
Francavillei V. d. Bosch. Hymen. p. 71.
Breutelii, Presl. Dic. Zef. in stipe. p. 29.

clavatum, sw. Syn. p. 140 part. (teste
authentico).

protusum, Hook. sp. Fil. I. p. 104.

procerum, Fée.

Mazéi Fournier. N. Sp.

Martinicense, V. d. Bosch. Hymen. p. 49.

latifrons, Fée et V. d. Bosch. Hymen. p. 6.

hirtellum, sw. syn. Fil. p. 149.

ciliatum, sw. Fl. Ind. Occid. III, 1753.

élegantissimum, Fée. Foug. Ant. p. 118.

gratum, Fée, Foug. Ant. p. 118. t. 30.

A. forma magna ex icon.

gratum, Fée. Foug. Ant. p. 118. t. 30.

B. forma minus ex icon.

æquabile, Kze. in Linn. XX. p. 431.

Sericeum, sw. Fl. Ind. Occid. III. p. 175.

hirsutum, sw. Fl. Ind. Occid. III. 1726.

indecile Fée.

lanatum, Fée, Foug. Ant. p. 116. t. 31.

Atro-virens Fée et Lherm, Foug : Ant. p.

t. 30.

pedicellatum, Kze.

ectocarpon, Fée. Foug. Ant. p. 115 t. 31.

axillare, sw. Syn. Fil. p. 148. Wild, sp. F.

cœspitosum, Fée. Foug. Ant. p. 119. t. 30.

macrothecium, Fée Foug. Ant. p. 115 t.

trapezoidale. Fée.

- t. sphenoides Kze. in Linn. IX, p. 102.
- t. reptans, Hook et Grev. icon. 32 excl. syn.
- t. Kraussii, Hook et Grev. Icon. 149.

Hymenophyllum polyanthos, V. d. Bosch. non sw. — H. paniculatum Fée.
ex ipso. H. Jalapense, schlecht.

H. polyanthos, Hook part. (teste spécim authentico)

H. polyanthos, Fée in sched. H. clavatum sw, partim multorum
anctor).

H. polyanthos et clavatum. ex plurimis.

H. decurrens, Var. B Sieberi, Presl, Hymen. p. 32.

H. interruptum Kze. in Pl. Crypt. Pœpp. p. 107.

Sphaerocionium hirsutum, Fée 9^e memoire p. 39. hymenophyllum.
abbreviatum, Lhermin. in sched.

H. fucoides, sw. Fl. Ind. Occid. 1747

H. blepharodes, spreng.

I. — POLYPO

I. HACROSTICHÉES, FÉE. GEN.

Acrostichum, L. emend. Fée.

1^{re} Section. — *Nervilles*
libres.

Acrostichum.

- Matoubense, Mazé et Fournier.
brevipes, Kze. Ind. Fil. in horto. Lips cult. 1845
flaccidum, Fée. Acrost. p. 35. t. 7.
lonchophyllum, Fée 8^e mém. p. 68. 9^e Mém.
p. 1. 115 — Fournier, Fil. Mex. p. 65.
Herminieri, Bory. Fée. Acrost, 43. t. 11.
Viscosum, sw. Fl. Ind. occid. p. 159 syn. Fil.
p. 10. 193.
Alismœfolium, Fée Acrost. p. 28 t. 3. et in
partim herb. Bory.
Vitraci, Mazé. N. sp.
Martinicense Desv. Mag. nat. Berol. 1811.
p. 308 et herb., Mus. Paris. Fée. Acrost.
p. 45.
Maziei, Mazé et Fournier.
lingua, Raddi. Pl. Bras. p. 5. t. 15.
Scandens, Bory. herb. Fée. Acrost. p. 33.
Foug. Ant. p. 2. t. 1.
decoratum, Kze in Linn. IX. 25 anal. pterid.
p. 9. t. 5. Fée. acrostichum p. 27. t. 22.
Foug. Ant. p. 1.
erinaceum Fée. Acrost. p. 41; Foug. Ant.
p. 39.
Plumieri, Fée. acrost. p. 50. Foug. Ant. p. 4.
non Desv.
Moritzianum, Kl. in Linn. XX 423. Fée, gen.
Fil. p. 46.
Boryanum Fée. Acrost. p. 40. t. 7. Foug. Ant.
p. 42.
rubiginosum, Fée A. crost. p. 47.
rubiginosum, Fée.
var. B. minu.
Karstenianum Kze in Linn. XXIII, p. 214.
298.
laminarioides.

DIACÉES.

Elaphoglossum brevipes, Th. Moore. Ind. Fil. 352, exclu syn. *A. luridi*.

Acrostichum oxyphyllum, Kze.

A. Lechlerianum, Mett. Fil. Sechli, p. 3.

Acrost. petiolatum, Venten. in sw. Fl. Ind. Occid. p. 158 — *A. Plumieri*.
Desv. in herb.

A. impressum, in herbe Meissn.

A. alismæfolium Fée in Schede in herb. Bory.

Elaphoglossum glabellum S. Im. in Lond. Journ. 1, 197.

Acrost. nitidum, Liebm.

Elaphoglossum, Th. Moore.

Acrost. Schiedei. Kze, Anal. pterid p. 10.

Acrostichum.
(Suite.)

Var. A. longiper, Fournier. Fl. mex. p. 67.
intermedium, Kze in Sched., non Fée.
cuspidatum, Willd. sp. Pl. Fil. p. 106. non Juss.
Feei, Bory. herb. Fée, acrost. p. 43.

obtusum Fourn. Flor. Mex. p. 68.

2^e Section. — *Nervilles*
conniventes.

Acrostichum.

(aconiopteris) longifolium, Jacq.
Coll. 11. 105. sw. syn. 9.
Mett. Prod. nov. gran. 12.
(Idem) Hautissieri, Bory.
(Idem) persistens, Fournier et Mazé,
n. sp.
(Idem) corrigatum, Kze.
(Idem) membranaceum, Fournier et Ma-
zé. n. sp.

Chrysodium, Fée.

Chrysodium.

Vulgare, Fée. Acrost. p. 97.
hirsutum, Fée. Acrost. p. 99. Foug. Ant. p. 9.
sculpturatum, Fée. Acrost. p. 100. t. 60.

Rhipidopteris, schott.

Rhipidopteris.

peltata, schott. Gen. Fax. 3. Fée 5^e et 9^e
mém.

Olfersia. Raddi. Fil. Bras. 28.

Olfersia.

Cervina, Kze. in Fl. (1824) I. 312. Hook et
Grev. icon. 81.

Gymnopteris Presl. Tent. pterid 244.

Gymnopteris,

aliena, Presl, Tent. pterid 244. Hook. Gen. Fil.
t. 81. Fée. acrost. p. 84.
Acuminata Presl. Tent. pterid 244. Fée., acrost.
p. 85.
nicotianæfolia Presl. Tent. pterid. 244. Fée,
acrost. p. 86.

Acrost. laminarioides, Var. levipes, Fournier, Fl. mex. 57.
Olfersia cuspidata, Presl. Tent. pterid, p. 235.
Acrost. vestitum. auct. plurim, non schlecht. — a hirsutum in herb.
Meissn.

Aconiopteris longifolia, Fée. acrost. p. 80 t. 41.

Acrostichum aureum, L. schlecht, in Linn. V. 605.
A. aureum, arsabid. Fl. Plum. 92.

A. pellatum, sw. Schurhr. t. 12. schlecht. in Linn. V. 605.

acrostichum alienum, sw. Fl. Ind. occid. p. 595. Willd sp. Pl. V. p. 120.

Polybotrya Meyen. herb. A. acumintatum, Willd. spect p. 116.

A. nicotianæfolium, sw. Fil. p. 13. Willd. sp.

- Nevrocallis, Fée, Acrost. p. 89.**
Nevrocallis. præstantissima, Fée, acrost. p. 89.
- Hymenodium, Fée. Acrost, p. 89.**
Hymenodium. crinitum, Fée, acrost p. 89. Foug. Ant. p. 8.
- Lomariopsis, Fée, Acrost p. 10.**
Lomariopsis. Sorbifolia L. sp. Pl. p. 1523. Willd. sp. Pl. V. p. 115; Fée, acrost. p. 69. Foug. Ant. p. 5. Plum. tab. 117.
sorbifolia L.
Var. caudata.
Prieuzeana. Fée, Acrost. p. 66. t. 25
- Polybotrya. H. B. K. Nov. Gen. S. p. 23.**
Polybotrya. Cyathifolia, Fée et L'herm. Hist. Foug. Ant. p. 6. t. 23.

II. — GRAM

- Antrophyum. Klfs.**
Antrophyum. lanceolatum. Kaulfs. Enum. 198. Fée, 9^e mém. p. 13. Mett. Prod. Fl. Nov. Gran. 16.
subsessile Kze. Anal. Pterid. p. 29. Fée, antrophyum p. 47.
Cayennense, Kaulfs. Enum. Fil. p. 199. Kze. Anal. pterid. p. 30.
Citriifolium, Fée. Gen. p. 175.
- Hemionitis. L.**
Hemionitis. palmata, L. sp. 1525 Kze. Klotzsch. Liebm.

A. præstantissimam, Bory. Hook. sp. V. 269.

A. Crinitum, Lin. sp. Pl. 1523; Hook et Grev. icon. 1. Hook. sp. V. 267.

MARIÉES.

Antrophyum Cayennense, Kze. in Linn. IX. p. 78. excl. syn.

Hemionitis Desv. — *H. reticulata*. Raddi.

Acrostichum citrifolium. Lin. Mart. Gal. Liebm. Plum. tab. 110. anéitium. splitg.

Gymnogramme palmata, Link. Hort. Berol. II. 49. Mett. Prod. Fl. nov. Gran. 16.

Gymnogramme, Desv. emend.

A. Eugymnogramme.
Gymnogramme (Eugym-
nog).
B. Ceropteris Link.
Gymnogramme.

pumila, Hook. sp. V. p. 126. Kze. Anal. pterid.
p. 11.

(*ceropt*) *calomelanos*, Kaulf. Enum. 76.

Var : A

(*Ceropteris serrata*. Fée, 8^e mém. 81,
9^e mém. p. 14.)

(*Idem.*)

Var : G.

Ciropteris chrysophylla, Pink. sp.
Fil. p. 143. Fée. Plum. p. 23.

(*Idem.*)

Var :

Ceropteris L'Herminieri Bory. Link.
l. c. p. 164.

(*Idem.*) *Tartarea*, Desv. Berl. Mag. V. 305.
Klfs. Enum. 75. Presl. Relig.
Hænk. Mett. Prod. Fl. Nov. Gran. 2.

(*Idem.*) *Peruviana*, Desv. Berl. Mag. V. 329
Klfs. Enum. 77. Mett. in herb.
Meissn.

Meniscium, Schrb.

Meniscium.

reticulatum, L. sp. Pl. 1539. sw. syn. Fil.
p. 19. Willd. sp. Pl. V. p. 134. schk.
Fil. p. 5.

serratum, Cavan. Prælect 1803. p. 548. sw.
syn. Fil. p. 19.

III — POLY

Xiphopteris, Klfs.

Xiphopteris.

Serrulata. Klfs. Enum 85 Mart. ! Gall. c.
p. 29. Kze in Linn. XVIII. 3111. Liebm.
l. c. 182. Fée, 9^e mém. p. 5.

extensa, Fée, Foug. Ant. p. 14. t. 19.

Hecistopteris pumila. J. Im. in Lond. Journ. Bot. T. 193.

Gymnogramme chrysophylla. Klfs.

Gymnogramme L'Herminieri, Kze. Sieb. Mart. 237.

Hemionitis dealbata Willd. sp. V. 131. — *Gymnogramme dealbata*
Link. *Ceopteris tartarea*, Link. Fée.

Ceopteris plicata, Fée. 8^e et 9^e mén. p. 80 et p. 14.

Polypodium reticulatum, Plum tab. 110. — *Meniscium sorbifolium*,
Wild, sp. Pl. V. p. 134. Fisch et. Langid Fil. p. 6.

Meniscium palustre, Radd, Fil. Bras. 9. *M. dentatum*. Fresl. Delic.
Prag. 1. p. 162.

PODIÉES.

Polypodium serrulatum, Mett. Polyp. 4. Prod. Nov. Gran. 57.

Pleurogramme, Presl.

Pleurogramme.

linearis, Klfs. Enum. Fil. p. 196. Fée, Gen. Fil. p. 98. Willd. p. 33. schott. Gen. Fil. enum Icon. n. sp.

Polypodium, L. emend.

Polypodium.

(Eupolypodium) marginellum, sw. Fl. Ind. occid. p. 1631. Mett. Polyp. 34.
(Idem) Comptoniaefolium. Desv. Mag Berol. 1811. p. 316. Fée, Foug. Ant. p. 45.
(Idem) plumula, H. B. K. Gen. T. 8 in Willd. sp. V. 178. schlecht. in Linn V. 607. Kze. Mett. Polyp. 74. Prod. Fl. N. O. Gran. 61.
(Idem) L'Herminieri, Fée, Gen. Fil. 238. Foug. Ant. p. 46. t. 12.
(Idem) recurvatum, Klfs. Enum. 106. Mart. Mett. Polyp. p. 60.
(Idem) Wagneri, Mett. Prod. Fl. Nov. Gran. 63.
(Idem) inaequale, Fée. Foug. Ant. p. 47. t. 12.
(Idem) Candiculum, Fée. herb.
(Idem) tenniculum, Fée. Gen. Fil. p. 239.
(Idem) cultratum, Willd. sp. Fil V. p. 137. Plum. t. 88.
(Idem) saccatum, Fée, Gen. Fil. 239.
(Idem) flabelliforme Lam. Encyc. p. 519. excl. syn. Plum. sw. syn. Fil. 33. Willd. sp. Pl. V. p. 189.
(Idem) trichomanoides, sw. syn. Fil. p. 184. Willd. sp. Pl. v. p. 134. Mett. Polyp. p. 40.
(Idem) sericeolanatum. Hook. sp. v. 221. Hook and Bak. sp. 335.

Grammitis marginella, sw. syn. Fil. p. 22. Wild. spec. Pl. V. 139.
— *G. limbata*, Fée. Gen. p. 238.

Polypodium scolopendroides, Poir. Enc. V. 520. Hook et Grev.
icon. 142.

Polypodium Paradiseæ, Radd. — *P. pectinatum*, schkhr.

Polypodium otites, Fée. part. — *P. pectinatum* auct. non L.

Polypodium brevistipes, Mett, Kuhn in Linn (1836) p. 131.
P. pendulum, Var : *gardenerianum*, Bak.
P. xanthotrichum, Kl. in Linn. XX. p. 370. — Mett. Polyp. p. 48.
— *P. ellip. ticorum*, Fée. Gen. Fil. p. 239.
P. jubæforme, Kl. Fl. (1823) p. 36. Mett. Polyp. 45.
P. serricula, Fée Gen. Fil. 238 ; 6^e mém. p. 93.

P. gibbosum, Fée, 6^e mém. p. 8.
P. tertuarioides J. Im. in Hook. Journ. Bot. III. 394.

P. mollissimum. Fée. Foug. Ant. p. 47 t. 12.

Polypodium.
(Suite.)

- (Eupolypodium) asplenifolium, L. sp. Pl. 1544.
(Idem) Husnoti Fournier et Mazé.
(Idem) sororum, H B in. Kze. inscr.
in herbar D. C.
(Idem) incanum, sw. lnd. occid. 1645,
syn. 35.

**Goniophlebium, Presl. Tent pterid.
p. 180.**

- (Goniophleb.) neriifolium, schkuhr. Crypt. Gew.
t. 15.
(Idem) fraternum, cham. et schlscht.
in Linn. V. 608. Fée, 9^e mém.
(Idem) giganteum, Desv.
(Idem) Intermedium, Fée. Foug. Ant.
(Idem) glaucophyllum, Kze. in sebkr.
Fil. p. 227.
(Idem) loriceum. L. sp. Pl. p. 1546.
sw. syn. Fil. p. 35. Wild.
sp. Pl. V. 76. Mett. Polyp.
76.
(Idem) dissimile, L. sp. Pl. V. p. 1529.
sw. syn. Fil. p. 38. Willd.
sp. Pl. V.
(Idem) lasiopus, Klfs. in Linn. XX.
393. lat. Fil. Wright. Mett.
Polyp. 109.
(Idem) chnoodes. spreng. syst Veget.
IV p. 53. Mett. Polyp. p. 77.
(Idem) piloselloides, L. sp. Pl. 1542.

**Campylonevron, Presl. (Cyrtophle-
bium. J. Im.)**

Campylonevron.

- tœniosium, H. B. in Willd sp. V. 155.
minus, Fée. Gen. Fil. p. 257. 258.
Jalapense Fée. 5^e mém. p. 258, 9^e mém.
p. 26.
phyllitidis, Presl. Tent. 190.
Var: A.
phyllitidis, Presl.
Var: B fronde angustiovi.
repens. Presl. Tent. 190. Fée. 9^e mém.
p. 23.
Comosum, Fournier.
nitidum, Presl. Tent. 190.

- P. suspensum*, sw. Syn. Fil. p. 32.
- P. glycyrrhisa*, Fée. — *P. dulce*, L'Herm. in sched. — *P. sulphureo-*
latum, lat. Fil. Wright. — *P. puberulum*, Mett. in herb. Meissn.
Lepicytis incana, J. Im. In Lond Journ. t. 95.
- Goniophlebium veriifolium* J. Im. Jour. of. Bot. B. p. 57, Fée. Gen.
Fil. t. 24.
- Polypodium sororium*, Fée 9^e mém. p. 22^e non H B. K. — *P. suppet-*
iolatum, Mett. in herb. Buching; non Hook.
- goniophledium glaucophyllum*, Fée; Gen. Fil. p. 255.
- G. loriceum*, Fée, Gen. Fil. p. 255. — *G. falcaria*, Kze in Linn.
XVIII. p. 316.
- Polypodium Attenuatum*, H. B K in Willd, sp. Pl. 5.
- Goniophlebium Chnoodes*, Fée. Gen. Fil. p. 255.
- Polypodium angustifolium*, sw. Fil. Ind. occid. III, 1607, syn. 27.
- P. phyllitidis*, Mart. Gal. l. c. 30; non Linn.
P. Costatum, Mart. Gal. l. c. p. 30; non Kze.
P. phyllitidis. L. sp. 1548. Kze. in Linn. XV 111^c 312.
- P. repens*, sw. Fil. Ind. occid. 1635; Mett. Polyp. N. 180.
- P. Comosum*, L.
P. nitidum, Klfs, Enum. Fil. p. 92. Kze. Fée. — *P. repens*.
Aubl. non sw.

Chrysopteris, Link.

Crysopteris.

areolata, Fée, 9^e mém. p. 27.

nervosa, Fournier. N. sp.

sporadocarpa, Fée, 9^e mém. p. 27 n. 3^e non
Link.

Mazei, Fournier N. Sp.

decumana, Fée, gen. Fil. p. 265.

Aurea, L. sp. Pl. 1543.

Pleuridium, Fée.

Pleuridium.

Crassifolium, Fée, Gen. Fil. 273. 9^e mém.
p. 87.

Crassifolium, Fée.

forma minor.

Drynaria, Bory. Dict. class.

Drynaria.

plantaginea, Jacq. Sw. syn. Fil. 29; Fée,
Gén. Fil. p. 287.

elactica, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 72.

Pteropsis, Presl. Tent. Pterid.

Pteropsis.

Angustifolia, Desv. Prod. pterid. 218.

lanceolata, Desv. in Ann. Soc. Linn. pterid.
VI. p. 218.

Pleopeltis, Presl.

Pleopeltis.

lycopodioides, L. Kze in Linn XIII. 132, XVIII,
311, Mett. Prod. Nov-Gran. 67.

elongata, sw. Syn. Fil. p. 22.

- Polypodium areolatum*, H. B. K. Nov. Gen. 18. Willd. sp. V. 172.
P. aureum, Benth. Fl. Hartw. p. 55 n. 416; non Linn. — *chrysopteris sporodocarpa*, Link. Fil. 121.
P. sporodocarpum, Willd. sp. Pl. V. p. 171. Mett. Polyp. p. n. 185.
P. aureum. Mart. Gal. l. c. 31. non. L.
P. decumanum, Willd. sp. Pl. V. p. 170; Mett. Polyp. n. 286.

P. crassifolium, L. Schl. in Linn. X. 606. Mett. Polyp. 210.

- Toenitis angustifolia*, spreng. syst. IV. Kze in Linn. XVIII, 323. — *Pleopeltis angusta*. H. B. in Willd. sp. V. 211. — *Vittaria Costata*, Kze. Anal. pterid. p. 29.
E. lanceolata R. Br. Prod. p. 154. — *Nevrodium lanceolatum*, Fée. Gen. Fil. p. 93.

- Drynaria lycopodioides*, fée. 9^e mém. 36.
D. elongata, Fée. Gen. Fil. p. 270.

Goniopteris, Presl.

- Goniopteris.** scolopendroides, Presl. Tent. pterid. 182.
leptocladia, Fée. Foug. Ant. p. 60. t. 16.
Megalodus, Presl. Tent. 182.
Tetragona, Presl. Tent. 183.
Crenata, Presl. Tent. 163. Féc, 9^e mém. 24.
Plum, Tab. 441.
menisciodes, Liëbm.

obseutra, Presl. Tent. pterid.

Asplenioides, Presl. Tent. pterid.
Guadelupensis, Fee. Foug. Ant.
p. 64. t. 17.
Rivoirei, Fee. Gen. Fil. p. 253. Foug. Ant.
p. 66. t. 18.
tenera, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 60 t. 25.
Feei, L'Herm. in litteris. Fée. Foug. ant. p.
61. t. 27.
pyramidata, Fée. Foug. Ant. p. 61. t. 26.
hastata, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 65. t. 18.

Phegopteris, Fee. Mett. part.

- Phegopteris.** flavopunctata, Klfs. Enum. Fil. p. 108.
delicatula, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 51. t. 27.
dilatata, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 52. t. 14.
villosa, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 53.
Sloanei, Fée. Gen. Fil. p. 243.

Germaniana, Fée. Hist. Foug. p. 55. t. 13.
Gracilis, Mett. Polyp. 52. Hook et Grev. Icom.
222.

hydrophila, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 57. t. 15.
Duchassaingniana, Fée. Foug. Ant. p. 57. t. 13.
Mazei, Fournier, n. sp.

- Polypodium scolopendroides*, L. sp. Pl. Edit. 2 p. 1,544.
Goniopteris ferax, Fee. Gen. Fil. p. 250.
- Phegopteris megalodus*, Mett. aspid. n° 47.
Phegopteris, *Hetragona* Mtt. Fil. hort. Lips. 84; *Pheg.* n. aspid. n. 44.
- Polypodium meniscoides*, Liehm, l. c. 211. — *Goniopteris rostrata*,
Fée. Foug. ant. p. 64. t. 7.
Phegopteris obscura Fée, Gen. Fil.
Phegopteris Philippinensis, 2^d Var, Mett. Phegopt. p. 27.
Polypodium asplenioides, sw. syn. Fil. p. 36. Willd. sp. Pl. v. p. 186.
- Phegopteris*, Fee, Mett. Phegopt. p. 20 — *Polypodium flavo punctatum*,
Kfs. Enum. Fil. p. 108.
- Phegopteris inæqualis*, Fée. — Gen. Fil. p. 243. — *Polypodium*
sloanei, Kze in Linn IX p. 51 et XVIII p. 322. — *Polypamplum*,
H. B. K. in Willd. spec. Pl. v. p. 207.
- Phegopteris gracilis*, Hew. Mag. of. nat. hist. 1838 p. 57.
var. *B. guadelupensis*, Fée. — *Gymnogramme serrata* .C. L'Herm. in
litteris.

Phegopteris.
(Suite.)

Martinicensis, Fournier, Fl. Mex.

Glaphyopteris, Presl.

Glaphyopteris.

decussata, L. sp. Pl. 1,555 sw. syn. l. p. 40.
Wild. Fil. p. 204.

IV. — AS

**Polystichum, Rot. Tent. pterid.
p. 85.**

Polystichum.

Guadalupense, Fee. Hist. Foug. Ant. p. 74, t.
19.
coriaceum, sw. Fl. Ind. Occid. p. 1,638.
Var B. Stenochloa, L'Herm.

Hemicardion, Fée. Gen. Fil.

Hemicardion.

nephrolepis, Fée. Gen. Fil. p. 262.

Aspidium, sw.

Aspidium.

(euaspidium) exsudans, Fournier.
(Idem) exsudans, Four.
Var : A geniunum.
(Idem) exsudans
Var. D. myriocarpum. Fourn.
(Idem) Varians, Mett. in sched.
(Idem) rusticum. Fée.
(Idem) lugubre Mett. Pheg. n. Aspid.
230. Prod. Fil. Mex. Nov.
Gran. 55. excel. var.
(Idem) nephrodioides ? Hook sp. Fil. IV.
p. 42. t. 235.
(Idem) Setosum, Klotz. in Linn. XX. p. 73

Alsophila Martinicensis, spreng. syrt. u. p. 124. — *Phegopteris subincisa*, Mett. Pheg. naspid. nw 65, non Fée. — *Aspidium infanstum*. Kze mser in herb. Bory. — *Falyp. alsophiloides*, Liebm. l. c. 208.

Phegopteris decussata, Mett. hort. Lips p. 83. t. 17.

Gymnogramme microcarpon Fée 7^e mèm. p. 43.

PIDÉES.

Aspidium Semicordatum sw. syn. Fil. p. 15. Wild. sp. Pl. IV. p. 222. Mett. Aspid. p. 36. — *Polystichum*, Moose.

Aspidium oligocarpum, Mett. Pheg. n. aspid n. 184. part. non Kunth.

Polypodium exsudans herb. Liebm.

Aspidium myriocarpum, Fourn in schede.

Aspidium imbricatum Liebm. — *Polypodium imbricatum*, Liebm Enum. 210.

Phegopteris rustica Fée. Foug. Ant. P. 55. t. 13.

Laetrea tetragona, Presl. Tent. pterid. p. 76.

Aspidium, Mett. Aspid. p. 95.

Nephrodium tetragonum, Hook. sep. Fil. IV p. 102.

- Oleandra Cavan.**
Oleandra. nodosa, Willd, Fil. p. 211. Plum. Fil. p. 118. tab. 136.
- Nephrodium, Presl.**
Nephrodium. (Eunephrod.) molle. Desv.
(Idem) Violascens, Link. sp. Fil. 102,
(Idem) propinquum, Desv.
- Nephthorodium.**
(Lastrea) Molliculum Kze
Venustum. J. im. Cat. Card. Ferns. p. 54. Hew. in Fern. of Jamaica p. 112.
(Idem) conterminum, Desv. Hook. sp. 4. p. 91
(Idem) Strigosum, Fée.
(Idem) limbatum, Desv. Hook. sp. IV. p. 94
(Idem) asperulum Bak. Hook. syn. Fil. p. 266
(Idem) Capitainii, Fée.
(Idem) trichophorum, Bak. Hook. syn. Fil. p. 266.
(Idem) Berteroanum, Fée.
(Idem) Germani, Fée.
(Idem) Sanctum, Bak. Hook. sp. Fil. IV. p. 252.
(Idem) macrourum, Bak, Hook. sp. IV. p. 107
(Idem) patens, Desv. Hook. spec. IV
(Idem) pilosulum, Hook. sp. IV. P. 102.
(Idem) Villosum Presl. Hook. sp. IV. 135 t. 204.
(Idem) funestum, Hook. sp. IV. p. 129.
(Idem) Serra, Desv.
[(Idem) Guadelupense, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 89. t. 24.
(Idem) albicaule Fée, 8^e mém. p. 102; Foug. Ant. .p 82.

Aspidium moll, sw. syn. p. 49. Kze in Linn. XIII. 146 Mett. Pheg.
N. aspid. 246 A. patens, Fée. part.

Aspidium gongyloides, Schrrh. Fil 193. t. 33. Mett. Pheg. n. aspid.
n. excl. syn. — *solypodium unitum*, Radd. — *aspidium unitum*.
Griseb.

Aspidium molliculum, Kze. aspid. oligocarpum, Mett l. c. part. lat.
Fil. Wright part.

Aspid. conterminum Willd. sp. Fil. V. 249. Mett. Pheg. n. aspid.
n. 186.

Aspid. strigosum, Fée. Hist. Foug. Ant. 78. t. 22.

Aspid. limbatum, sw. Syn. Fil. p. 50. Mett. aspid. p. 55.

Aspid. asperulum, Fée. Hist. Foug. Ant. 80. t. 23.

Aspid. Capitainii, Fée. Foug. Ant. p. 80. t. 22.

Aspid. trichophorum. Fée, Foug. Ant. p. 81. t. 23.

Aspid. Berteroanum, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 77. t. 21.

Aspid. Germani, Lherm. in litteris. Fée Foug. Ant. p. 82. t. 23.

Aspid. sanctum, sw. syn. Fil. p. 36. Willd. sp. Pl. V. p. 198.

Mett. aspid. p. 76. — *Acrostichum*. L. sp. Pl. p. 1526 — *Phe-*

gopteris tenella, Fée. Gen. Fil. p. 243.

Aspid. macrourum, Kaulfs. Enum. 239.

Aspid. patens sw. syn. 49. — *Lastrea patens*, Presl. Tent. p. 75. —

Liebm. l. C. 271. J. im. Bot. Her. 342.

Aspid. pilosulum, Kl. et Karst ex Kze in Linn. XXIII, 129. Mett. Fil.

hort. Lips. p. 130. *Aspid. p. 78. lat. Fil. Wright et Fendt. p. 209.*

Aspid. villosum sw. syn. Fil. p. 56. Willd. sp. Pl. V. p. 271. —

Schze. Fil. p. 194. Mett. aspid. p. 15. — *Lastrea*, Presl.

Lastrea, Moore. — *Aspidiumfunestum*, Kze in Linn. IX, 96. Mett.

aspid. p. 71. — *Aspid. cicutarium*, Willd. sp. Pl. V. 215 ex parte

fide Klotzsch.

Aspidium Serra Desv. sw. Fil. Schkr. Fil. p. 35. t. 23. Willd.

sp. Pl. V. 240. Mett. Hort. Lips. p. 91. *Aspid. 93. — aspid.*

Giganteum, Moritz. Fendl. 188.

Bathmium, Link.

Bathmium.

trifoliatum, Link, Fil. sp. 114. Fée, 8 mēn
p. 28 n. 1.

Var. héracleifolium.

Var : quinquefoliatum :
trilobatum.

macrophyllum, Link. Fil. sp. 114.

ASPLE

Asplenium.

A. Euasplenium.
Asplenium.

serratum, L. Mett. Asplen. n. 88. Plum. tab
124.

formosum Willd. sp. Pl. V 329. schl. in, Linn
V. 612. Mart. Gal. 1. c. 59. Féc. 9^a mém.
16. n. 10 Mett. aspl. n^o 106. excl. syn.
erectum Bory in Willd. sp. V. 238. Mett.
aspl. n. 84. non Mart. Gal.
Var : B. harpeodes, Mett.

Auricularium, Desv. Mém. soc. Linn. VI. p. 273
pteropus, kfs. Enum 170. Mett. aspl. p. 119
semicordatum Raddi Fil. Bras. tab. 52. f. 1
Kze, Linn. XIII. 141. Mett. aspl. 44; excl.
syn; non Liebm.
Var : A. pinnulis magnis.
Var : B. pinnulis minoribus.

Gibbosum, Féc Gen. Fil. p. 195 Mett. aspl
p. 101.

obtusifolium L. sp. 1538. sw. Fil. p. 76
Hook et Grev. icon. 239 Mett. aspl. p. 100

Aspidium trifoliatum, sw. in schrad. Jour. 1803 II. 278. schlecht. in Linn. V. 610 Kze ibid. XVIII, 344. *Polypodium cordifolium*, Mart. Gal. 1. c. p. 31. tab. 4.

Aspidium heracleifolium, Willd. sp. V. 147., Mart. Gal. 1. c. p. 65. — *Bathmum heracleifolium*, Fée. 5^e mem. 287. 9^e mém. 28.

Cardiochloena trilobata, Féc. Gen. Fil. p. 316 — *Aspidium Plumieri*, Presl. Tent. pterid.

Aspidium macrophyllum, sw. syn. 43. 239. liebm. 1. c. 277. —

Cardiochloena macrophylla Féc. Gen. Fil. 315, 9^e mem. p. 31. — Plum. tab.

NIÉES.

Neottopteris nidus, J. im.

Splenium harpeodes, Kze in Linn. XVIII. 329. Fée, 8^e mém. p. 120. 9^e mém. p. 16 — *A. falcatum*, Mart. Gal. 1. c. 58. Kze in Linn. 239; non willd.

Splenium auriculatum, sw. Vet. Acad. Handl. 1817 p. 68.

Splenium pimpinellifolium, Fée et Schaff in Fée, 7^e mém. p. 52 t. 25 non Mart. Gal. — *A. hastatum*, St. Hil.

Splenium salicifolium B. Gibbosum, Griseb. Pl. Carib. 101.

Splenium riparium, Liebm. 1. c. gr. — *A. salicifolium* Spreng. anal. 111. t. 3., Radt. Fil. Bras.

A. *Euasplenium*.
Asplenium.
(*Suite.*)

Var :
salicifolium. L. Desv. Mett. *Aspl.* n. 40. tab. 4.
Var B. minus.

dentatum, L. sp. 1540.

pumilum, sw. *Fil. Ind. occid.* 111. 1610.
Schl. in *Linn.* V. 612. Kze, in *Linn.* XVIII.
328. Féc, 7^e mém. t. 15. 9^e mém. p. 17
n. 12. Liebm. l. c. 247. Mett. *aspl.* n. 92.

Var :
auritum, sw. *Ind. occid.* III 1616. emend Kze
in *Linn.* XVIII. 332.

Var : B. *monodon*.
mexicanum ; Mart. *Gal.* l. p. 62. t. 15. Liebm
Mexic p. 97.

sulcatum Lam. *Ency.* II. 308. Presl., *Reliq.*
Hceenk p. 46.

cuneatum, Lam. *Ency* II. 309. sw. syn. *Fil.*
p. 84. Willd. sp. *Pl.* V. 344. sch. Kr.
Fil. 78. t. 78 Kze in *linn.* IX p. 69 Mett.
p. 117. excl. syn.

rhizophorum L. sp. *Pl.* 1546. sw. syn. *Fil.*
p. 81. willd. sp. *Fil.* v. p. 234. Mett.
aspl. 131.

Asplenium.

Serra, Langsd. et Fischer. *Voy Russ.* p. 16.
t. 19. Kze in *Linn.* XV. III. 328, Mett.
Aspl. n. 143.

Callophyllum, Kze.

Incequalidens, Fée *Hist. Foug. Ant.* p. 34.
t. 9.

B. *Diplazium*.

Diplazium.

plantagineum, sw. sy. p. 91. t. 2. Liebm.
l. c. 252. Fée. 9^e mém. p. 18 n. 1.

callipteris, Fée. *Gen. Fil.* p. 214. *Foug.*
Ant. p. 39. t. 10.

grandifolium, sw. syn. *Fil.* p. 91. Hook.
spec. *Fil.* III. p. 214.

celtidifolium, Kze *Bot. Zert.* III. 288. Mett.
Fel. Lips. p. 75. t. 12.

Incequilaterum, Liebm. l. c. 255.

- Asplen firmum Kze in lat. Fil. wright.
Aspl. abscissum. Willd. sp. V. 321. part. Mett. aspl. n. 42 — A.
polymorphum Mart. Gal. l. c. 62 t. 15. Liebm l. c. 246 — A.
auriculatum lat. Fil. Wright — A. Violaceum, Fée et Lherm.
Aspl. polymorphum, Mart. Gal. quoad. exsic et in schedae. Kze in
Linn. XVIII. 330.
Aspl. anthricifolium, Jacq. Coll. II. t. 2. — A. minimum, Mart.
Gal. l. c. p. 55.

Aspl. mexicanum, Mart. Gal. ex plurimis auctor :

Aspl. crenatum Desv. — A. gracile, Fée, 7^e mém.

Aspl. cirrhatum, Rich. in Willd. V. 321. Fée Fong. De Notaris 35.
— Aspl., mastigophyllum, Fée. 8 mém. p. 83.

Aspl. insigne. Liebm. l. c. n^o 246.

Aspl. plantagineum, L. Mett. Aspl. n. 166.

Aspl. grandifolium, Mett. t. 5. f. 3.

Aspl. inœquilatere, Liebm. in Fée, 9^e mém. p. 17. n. 26.
Aspl. denticulosum, Desv. Mag. V. 323. Mart. Gal. l. c. 61.

Diplazium.
(Suite.)

Carcasanum, Kze.

Costale, Presl. Tent. pterid. p. 114. t. 3.
radicans, Desv. Prod. 281. Fée.

Mariannae, Fournier. n. Sp.

Ambiguum, Raddi. Fil. Bras. p. 41. tab. 54!
grammatoides, Fée, Hist. Foug. Ant. p. 43
t. 11.

crenulatum, Liebm. l. c. 254.

expansum, Willd. sp. IX 354. et in herb.
Bory.

expansum, Willd.

Var.

Apollinaris, L'Herm. ia litteris. Fée. Foug.
Ant. p. 40. t. 10.

Cænopteris.

Asplenium.

(cænopt.) cicutarium, sw. Prod. 130. excl.
syn. H. BK. Nov. gen. I 15.
Presl. Reliq. Hœnk. n. 7 Kze
in Linn. XVIII. 333. Fée. 9^e
mém. p. 18. n. 30.

VI. — LO

Blechnum, L.

Blechnum.

occidentale, L. sp. 924. Presl. Reliq.
Hœnk. 49. H B. K Nov. Gen. I. 16. i.
im. Bot. Her. 235. 342. Mart. Gal. l c. 50.
Liebm. l. c. 238. Fée 9^e mém. p. 4. n. 3.
Mett. Prod. Fil. Nov. Gran. 32.

Var. D minus.

serrulatum, Rich. in act. soc. nat. Paris
p. 114. Mich. Fl. Bor. Amer. II. p. 264.
sw. syn. Fil. p. 113. schkhr. Fil. 100
t. 108. Willd. sp. Pl. V. p. 415.

Salpichlœna, I. im.

(salpichlœna) Velubile Klfs. Enum. Fil. p. 159.
Kze. Anal. t. 13. Bory. Voy.
Dupeer. p. 272. Hook. sp. III.
p. 4. Gard. Fern. t. 15.

Aspl. Carcasanum Willd. sp. Pl. V. p. 38. Mett. *Aspl.* p. 165.
t. 5.

Aspl. Costale, sw. Syn. Fil.

Aspl. ambiguum, Raddi. tul. 54.

Aspl. ambiguum Raddi Fil. Brass. p. 41. tab. 54.

Aspl. crenulatum, Bak. Syn. Fil. p. 236. — *Aspl. Striatum*, Mett.
Aspl. p. 286. et Griseb, non Hook.

Aspl. expansum, Presl. Reliq. Hœnk. 46. — *A dubium*, Mett. in
lat. Fil. Wright.

Diplazium striatum ex plurimis Anct.

MARIÉES.

Lomaria campylotis, Kze in Linn. XVII. p. 567. XVIII 526. Liebm.
l. c. 283.

salpichlœna volubilis. im. w.
Blechnum scandens, Presl.

Lomaria, Willd.

Lomaria.

exaltata, Fée et Lherm. Hist. Foug. Ant.
p. 10. t. 3.

Plumieri Desv. in Mag. nat. Ber 1811. p. 315.

Desv. in Linn. VI. p. 288. Presl. Tent.
pterid. p. 142. Fée, Gen. Fil. p. 68.

Var :

Plumieri, Dest.

Var :

robusta, Fée. Gen. Fil. p. 69.

striata, sw. syn. Fil. p. 304, 422. Willd. syn.
Fil. p. 291. Fée. Gen. Fil.

Violacea, Fée, Hist. Foug. Ant. p. II. t. 5.

L'Herminieri, Bory in litteris. Kze in scbkhr.
Fil. suppl. p. 173.

VII. — VIT

Vittaria I. im.

Vittaria.

lineata sw. syn. 409. schl. in linn. V. 614.
Fée 3^e mém. 17. 9^e mém. p. 5. n. 2.

Mett. Prod. Pl. Nov. Gran. 15.

Graminifolia, Kaulfs. Enum. 192. Kze in Linn.
XVIII 336. XXIII, 297. Liebm. 1, c. 179.

Mett. Prod. Fl. Nov. Gran. 15. Vittaria

filifolia Fée. 3^e mém. p. 20. t. 3. f. 5. 5^e
mém. p. 86. 9^e mém. p. 14. — tenitis

linearis. Mart. Gal. 1. c. 144 ; non spreng.

VIII. — PTÉ

Pteris, L.

Pteris.

A. Eupteris. Ag.

(eupteris) longifolia. L. t. Aq. Recens. 1. —

L. Fée, 9^e mém. p. 7 n. 2.

Lomaria onocleoides, spreng. syst. IV. p. 67. Presl. Tent. p. 147.

Lomaria attenuata Willd. sp. Pl. V. p. 290. Presl. Tent. p. terid.
p. 148. Fée. Gen. Fil. p. 68.

Blechnum Lherminieri Mett. Fil. hort. Lips. p., 54 n. 99 ter.

TARIÉES.

Vittaria angustifrons Rich. in Mich. Fil. Bor. amér. II. 261.

RIDÉES.

Pteris longifolia. sw, syn. 95. — *P. lanceolata* Desv. atl. II. 401.
Lourcir. Fl. Coch. 699. — *Pt. stipularis*, Lin. — *Pt. costata*,
Bory in Willd. sp. IX. 307. Blume — *P. œqualis*, Presl. Reliq.
Hœnk 54. — *Pt. Ginchonotiana*. Gaud. in Freyc. Voy. 387. Dme.
Herb. Timor.

Pteris. (Eupteris) Cretica L. Mart. 130. J. ag. P. térid.
B. Kze in Linn. XIII. 142. XVIII. 355.
kl. ibid XX. 340. Liebm. l. c. 225.
Fée. 9^e mem. p. 7. n. 4.
Var. A. pinnis discretis.

(Idem) nemoralis Willd. Sp. V. 386. Kze in
Linn. XVIII. 355.

(Idem) pungens, Willd. sp. V. 387, Plum.
tab. 13. 14.

B. Lonchitidium, Fée.

Pteris. (Lonchit.) laciniata, Willd. sp. V. 397. Fée.
9^e mém. p. 8. n. 13.

D. Doryopteris, J. Im.

Pteris. (Doryopt.) palmata, Willd. sp. V. 357.

E. Heterophlebium, Fée.

(Heterophl.) grandifolia, L. sp. 153. schlecht
in Linn. V. 613. Kze in Linn. 335 Mart.
Gal. l. c. 52. Liebm. l. c. 228. Mett. Fl.
Prod. Fl. Nov. Gran. 29 — Plum. tab. 105.
F. Campteria, Presl.

(Campter) biaurita L. sp. 1534. non sw.
willd. sp. Pl. V. p. 386 part. Bl. En. Pl.
Jav. p. 210 Bélang. Voy. p. 42. wall.
Cat. n. 110.

G. Litobrochia, Fée.

(Litobroch.) crassipes, Ag. sp. Gen. Fil. p. 59.

(Idem) affinis, Fée.

(Idem) insisa, Thumb. Fl. Cap. p. 753.
sw. syn. Fil. p. 99. Willd. sp.
Pl. V. p. 396. — Schlecht.
Adum. Fil. Cap. p. 44. t. 25.
Bl. Fil. Jav. p. 212. ag. sp.
pterid. p. 79.

(Idem) Kunzeana, J. Ag. Recens p. 62.

Pteris serrulata, Mars. Gelt. l. c. 52 Fée. 5^e mem. p. 7. n. i. non L. fil.
Litobrochia Galeotti, Fée 8^e mém. 75. 9^e mém. p. 9. n. 6. Plum. t. 15. — *Pteris Plumieri*, schlin. Lin. X. 613.

Lonchitis hirsuta sieb. non L. — *Pt. Dombeyi*, Desv. — *Pt. antiosorus* Roem et schulf; excl. Kze. inser. herb. D. C. — *Pt. hirsuta*, Lam. Ency. V 718. Fée. Foug. ant. p. 24. Mett. Prod. Fl. Nov. Gran. 28.

Pteris pedata L. — *Doryopteris pedata*. J. im. in, Hook. Journ. IV 162. Fée, 9^e mém. p. 9. Plum. tab. 152.

Campteria biaurita, Hook. Gen. Fil. t. 75 — *C. rottleniana* Presl. Pterid. t. 5. p. 26? — *Pt. kleivriana*, Presl. Tent. Pterid. t. 5. f. 49. (Agardh.) Plum. t. 15 — *Pteris germinata* ag. sp. Gen. Pterid p. 31.

Pteris gigantea, sieb. syn. Fil. n. 161. L. Presl. Reliq. Hœnk. p. 55. — *Litobrochia agardhii*, Fée.

Litobrochia affinis, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 25.

Pteris pallida, Raddi, Eil. Bras. p. 49. t. 71 — *Pteris cruciata*, Klfs in sieb. sy. Fil. n. 79. ag. spec. gen. pterid. p. 76. — *P. elegans*, sw. in act. Holm. 1817. p. 70. — *Litobrochia*, Presl. Fée. J. im. Th. Moore.

Pteris podophylla Kze, syn. Pl. Pæpp. 75, non sw. *Pt arborescens* Fée, Gen. Fil. 135. — *Pt. protea*, Liebm. L. 3. 228 — *Pt aculeata* schlicht, in Linn. V. 164. sect. cl. Kuhn. — *Pt. Schiedeana* Ettingh. Farrnkr der Zeitzen p. 99. t. 99. — *Litobrochia Grandis*, Fée. 8^e mém. p. 75, 9^e mém. p. 9.

IX. — CHEI

Cheilantes., Fée non Mett.

Cheilanthes.

élongata, Willd. in. Kaulfs. Enum. 23. in.
herb. Bory. Kuhn. Beitr. p. 28. Plum.
tab. 58.
microphylla. sw. syn. 127. schl. in Linn. V.
616. Kze in Linn. XIII. 143. XVIII. 339.
Hook. sp. Fil. II. 84. t. 98^a. I. in Bot.
her. 340. non Link.

Hypolepis, Bernh.

Hypolepis.

repens, Presl. Tent. pterid. 162.

Adiantopsis, Fée.

Adiantopsis.

radiata, Fée, Gen. Fil. 145. 9^e mèm. p. 10.

X. — ADIAN

Adiantum. L.

Adiantum.

macrophyllum, sw. Prod. 135. Willd. Flor.
Ind. occid. III. 1707. syn. 122. Presl.
Reliq. Hœnk. I. 60. Schul in Linn. V. 615.
Kze in Linn. XVIII. 337. Fée. 9^e. mém.
p. 5. n. 1.

lucidum, sw. syn. 121. Presl. Reliq. Hœnk
60. Mett. Prod, Flor. Nov. Gran. 11.
Var : A. pinnatum.

Lucidum, sw.

Var : B. bipinnatum, Mett.

obliquetruncatum Fée, Hist. Foug. Ant. p.
18. t. 7. Klotz. in Linn. XVIII. p. 550.

LANTHÉES.

Lonchitis repens, L. sw. syn. Fil. p. 93. Willd. sp. Pl. v. p. 464.
— *Cheilanthes repens* v. Klfs. Enum. Fil. p. 215. — *Ch. aculeata*,
Kze in Linn. 1850. p. 245. — *Hygolepis repens et aculeata*, J.
im. Sieb. Fil. Mart. 373. — Plum. tab. 12.

Adiantum radiatum L. schl. in Linn. V. 615. Kze in Linn. XVIII.
337. Mart. Gal. I. C. 69. Liebm. I. C. 264. — *Cheilanthes radiata*,
J. Im. in Journ. Hook IV. 159. Mett. Cheil. 53.

TÉES.

Adiantum Kauffusii Kze in Griseb. Cata. Cuba. 274. *A. macrodentium*, Klfs.

A. triangulatum. Klfs. Enum. p. 204. — *A. tetraphyllum*. Hook.
in Benth. Pl. Harterv. g. 706, non L.

Adiantum.

(Suite.)

Kaulfussii, Kze in Linn. 1848. p. 221. Hook
sp. II. p. 7.

Var : B.

Olivum, Willd. sp. Pl. V. p. 429. Excl. syn.
a. luridi.

Var : B. major, Hook sp. Fil. II p. 8. tab. 79.
pulverulentum, L. Willd. sp. V. 446. Fée.
9^e mem. p. 5. n. 2. Mett. Prod. Fil. Nov.
Gran. 23.

hirtum, Klotz, in Linn. XVIII. p. 503.

prionophyllum, HB K. Nov. Gen. amer. I. p.
16. Hook in spruce. Herb. amaz. n. 49.

intermedium, sw. in Act. Holm. 1817. p. 76.

tetraphyllum, Willd. sp. Fil. V. 441. schl.
in. Linn. V. 615. Liebm. l. c. 264. Fée,
9^e mem. p. 6. n. 4.

tenerum, sw. Prod. Fl. Ind. occid. III. 37.
19. schl. in Linn. V 615. Mett. Prod. Flor.
Nov. Gran. 24. lat. Fil. Wright.

tenerum, sw.

forma minor.

multiforme, Al. Br. fide Mett. in sched.
fragile, sw. Fl. Ind. occid. III. p. 1721.
syn. Fil. 125. Willd. sp. V. p. 451.

trapezoides, Fée Gen. 107. 9^e mém. p. 6. n. 11.

concinnum H. B. K in Willd. spec. V. 451.
Nov. Gen. VII. 608. Kze in Linn. XVII. 147.
XVII. 338. Neer. *ibid* XIX. 684 Presl Reliq.
Hænk. 63. Liebm. l. c. 267 Fée 9^e mém.
p. 6. n. 7. Mett. Prod. Pl. nov. Gran. 24.
non Mart. Gal.

Villosum, L. Willd. sp. V. syn. Fil. p. 22.
sw. syn. Fil. p. 124. schkhr. Fil. tab. 20.

A. obliquum sieb. Fl. Mart. n. 371. Klfs. Ex. Fil. p. 200.

A. terminatum Kze. N.sp. — *A. striatum*, in spruce. Heab. amaz.
n. 14. non schkr.

Adiantum fovearum Raddi. Fil. Bras, p. 53. t. 77. link. Fil. hort.
Berol. p. 68. — *A. Brasiliense*, Link. Hort. Berol. II. p. 13.
non Raddi.

A. fructuosum Kze, Farrenkr. 28. tab. 15^a. — Mart. Gal. I. c. 81.
Hook. sp. Fil. 1124. Liebm. I. c. 264. Fée. 9^e mém. p. 6. n. 5. a.

A. prionophyllum, Mart. Gal. I. c. 69. non H. B. K.

A. tenerum, Fée, Mart. Gal. I. c. p. 71. lat. Fil. Wright, non sw.
nec Mett.

A. affine, Mart. Gal. I. C. 70.

XI.— DAVAL

Lindsaya, Dry.

Lyndsaya.

Guyanensis, Dry, Act. Soc. Lond. T. II.
p. 48 in Linn. Trans. sw. syn. Fil. p. 119.
Willd. sp. Pl. V. p. 432.

Guyanensis, Bry.

forma simplex.

Trapeziformis, Dry. in Linn. trans. III. 42.
t. 9. sw. syn. Fil. p. 119. Willd. sp. Pl.
V. p. 424. Hook. Gen. Fil. t. 63^a. Fée
Gen. Fil.

herminieri, Fée, Hist. Foug. Ant. p. 13. t. 6.

consanguinea, Fée, Hist. Foug. Ant. p. 16. t. 6.

montana, Fée, Hist. Foug. Ant p. 17 t. 6.

Mazei, Fournier, n. sp.

pulcherrima, Rich.

flatellulata, Dry.

Var. polymorpha. Hook.

Nephrolepis, Schott.

Nephrolepis.

acuminata Presl. Tent. pterid. 79. Liebm.
l. c. 271.

sesquipedalis, Presl.

Saccoloma, Klfs.

Saccoloma.

Imrayana, Kze in schuhr. Fil. supp. II. p. 86.

Microlepiea, Presl. Tent. Pterid, 124

Microlepiea.

Boryana, Presl.

Stenoloma, Fée. Gen. 30.

Stenoloma.

dumosum, sw. syn. Fil. p. 165 et 363.

Dennstaetia, Bersch. Moore.

LIÉES.

Adiantum Guyanensis. Aubl. p. 963. t. 365

Lindsaya montana Husn n. 271. part. non Fée.

Aspidium acuminatum, Willd. ex ipso in herb. Bory. — *Nephrodium acuminatum*, presl Reliq Hænk I. 31. — *Aspidium acutum* sw, syn. Fil. 46. *Lepidonevron puncticulatum*, sw. syn. Fil. p. 46. Fée. Gen. Fil. 301. *Nephrolepis exaltata* Schott. Gen. Fil. Fasc. I. tab. 5. I. im. Bot. her. p. 342. Fée. 9^e mém. p. 32. n. 3.

Nephrodium exaltatum H. B. K. nov. Gena. I. p. 21. Presl. Reliq. Hænk. 33.

Aspidium exaltatum, Schuhr Crypt. Gew. tab. 32. Hort. Berol. Mett. Desv.

Davallia imrayana Hook. Gen. Fil. tab. 58. f. 5. 6.

Davallia imrayana Kze. *Microlepia Galeottii* Fée. Gen. 337. 9^e mém. p. 32. f. 1.

Stenoloma aculeata, im. in. act. Tam. 1793. sw. syn. Fil. p. 134. Fl. Ind. occid. III. 1699. Willd. sp. Pl. V. p. 479.

III. — CYA

Mett. Prod. Flor.

Dicksonia, Lhérit.

Dicksonia.

Cicutaria, sw. Syn. Fil. 137. Hook. sp.
Fil. I. 76. non Grisebach.
incisa, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 94. t. 25.
andiantoides, H. B. in Willd.
cicutarioides, Fée, Hist. Foug. Ant. p. 95.
t. 25.
Lindeni, Hook. sp. Fil. I. p. 72. tab. 25^B.
Plumieri, Hook; sp. Fil. 4 p. 72.

Alsophila, R. Br.

Alsophila.

Aspera, L. sw. syn. p. 139. Hook et Grev.
Icon. t. 213, 215. sp. Fil. I. 39.
millefolia, Desv. Prod. p. 320. Hook. sp.
Fil. I. p. 26. tab. 33.

**Amphidesmium, Schotl. Gen.
Fil. fasc. 1.**

Amphidesmium.

Parkeri, schott. Gen. Fil. fasc. 1. Hook et
Grev. Icon. 232.

Hemistegia, Presl.

Hemistegia.

grandifolia, spreng. Hook. sp. l. p. 28 t. 14^B.
Plum. Fil. tab. 26.
Insignis, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 99. t. 26.
obtusa, Kaulfs. Enum. Fil. p. 252. Presl.

Cyathea im.

Cyathea.

arborea, L. sp. Pl. 1554. sw. Prod. p. 139.
syn. Fil. p. 139. Willd. Fil. 491.
serra, Willd. sp. V. 490; non Hook. sp. Fil.
imrayana, Hook. sp. Fil. I p. 18. t. 9.

THEACÉES.

Nov. Gran. 70.

Davallia Andiantoides, sw. sp. Fil. p. 131. Willd. sp. Pl. 5.
p. 629.

Microlepia, Im. — Plum. Fil. tab. 7.

Cyathea grandifolia, Willd. Presl. — *Cyathea horrida*, sieb. Fil.
mixta et Flor. Mart. n. 375. non im. — *cnemidaria kohautrana*.
Presl.

Cnemidaria speciosa. Presl. Tent. pterid. p. 57. t. 1.

Hemitelia speciosa. Mart. l. c. p. 66. t. 48; non kaulfs.

Cyathea Guadelupensis spreng. Nov. act. acad. n. c. X. 233.

Cyathea violacea et inermis, L'Hermin. in litteris.

Hemitelia arborea, Fée. Gen. Fil. p. 250.

IV. — DANÉ

Danaea, im.

Danaca.

alata, Im Hook et Grev. icon. Fil. t. 8 — Plum.
Fil. tab. 100.
elliptica, Im. in Rees. Hook et Grev. — icon.
54.

nodosa, Im, Act. Taur. V. 420. schkuhr. cryt.
152. t. 151. Hook et Grev. icon. 52.
stenophylla, Kze. Die Farrenks p. 45.
polymorpha. Le Prieur.
Obligosora, Fournier. n. sp.

V. — GLEI

Mertensia, Willd.

Mertensia.

Baneroftii, Kze in Lin. XVIII, 307. Liebm, l. c.
296.

subtrisperma, Fée. Hist. Foug. Ant. p. 122.
pubescens, Willd. Sp. Pl. v. 73. Fée 9^e mém.
p. 40 n. 3; non H. B. K. in Mett. Prod.
Flor. Nov. Gran. 76.

tomentosa, sw. syn. Fil. 164. 392. Max. Gal.
l. c. 16. Kze. Pl. Pœpp. n. 31.
furcata, sw. syn. Fil. 163 an Wild. Liebm.
l. c. 297. part. Liebm. Mart. Gal. l. c.
17 Plum.

Glaucescens, Willd. Mart. Gal. l. c. 17.
Liebm. l. c. 298. Fée 9^e mém. p. 40 n. 8.

glauca, sw. syn. Fil p. 164 et 390. l. Im.
Bot. Her. 363.

ACÉES.

- Danaea geniculata*, Raddi. syn. n. 14. Fil. Bras. 75. t. 5.
D. media, Liebm. l. c. 306.
D. semialata, Leprieur. mscr.

Heterodanæ, Presl. Tent. pterid. supp. t. 28.

CHÉNIACÉES.

- Gleichenia Bancroftii*, Hook. sp. Fil. I. p. 5. t. 4^A.
Mertensia L'Herminieri, Bory. Herb.
Mertensia grandis, Fée. 9^e mém. p. 40. n. 1.
M. longifolia Schaffn, in schède.
Gleichenia excelsa L. Im. inscr. in herb. Messier.
G. argentea L'Herm. in schède.
Mertensia ferruginea, Kze, Fl. Poepp. n. 32. non Desv.
Gleichenia bifida Mett. Prod. Flor. Nov. Gran. n. 76.
Gleichenia bifida Mett. l. c. part.
G. pubescens, Hook. var. A. J. im in herb. Meissn.
G. glaucescens, Hook, sp. Fil. I. 11 var A.
Mertensia pectinata, Willd.

VI. — SCHI

Schizocœa sw.

- Schizocœa. actinostachys, Wall.
(actinostachys), pennula sw. syn. Fil. 150 et
379 Hook. Gen. Fil. T.
tab. 3.
- (idem) Germani, Fee. Foug. Ant.
p. 123. t. 29. p. 3.

Aneimia, sw. Mett.

- Aneimia. Adiantifolia, sw. syn. 159. Schlt. in Linn.
V. 621. Kze in Linn. XVIII. 309. Fée, 9^e
mém. p. 41.

Aneimidictyon, Presl.

- Aneimidictyon. hirtum, L. sp. Fl. 1520. Sw. Fil. p. 155.
Fresl. Tent. pterid. p. 92.

VII. — OPHIOGLO

Ophioglossum, L.

- Ophioglossum. reticulatum, L. sp. Pl. 1518. Lam. ill. tab.
864. f. 2. schlt. in Linn. V. 621. Mart.
Gal. 1. c. 13. Liebm. l. c. 305.
palmatum, Plum. Fil. tab. 63. Mart. Gal.
l. c. 14.

ZÉACÉES.

Schizœa triliteralis, schkr. Hook et Grev. icon. t. 54.
Schi. penicillata, H. B. K.

Aneimia opaca, Fée.
osmunda laserpitiifolia, Pourr.
aneimia triangularis, Saint-Hilaire.

aneimia hirta, sw.

NACÉES, R. BR.

Ophioglossum cordatum, St-Hilaire.

Cheiroglossa palmata Presl. Tent. pterid p. 56.

Anonaceæ.	Anona — atta. Cananga.	Anona cherimolia, Mill. Cananga odorata, Hook.
Myristicææ.	Myristica.	Myristica fragrans, Hutt.
Cruciferæ.	Lepidium.	Lepidium sativum; L.
Capparideæ.	Moringa.	Moringa pterygosperma, Goettn.
Violaceæ.	Viola.	Viola tricolor, L.
Euphorbiacæ.	Aleurites. Ricinus.	Aleurites triloba, Forst. Ricinus communis, L. Ricinus inermis, Jacq. Ricinus.
Amarantaceæ.	Cicca.	Cicca distichia, L.
Nyctagineæ.	Gomphrena.	Gomphrena globosa, L.
Malvaceæ.	Mirabilis. Abelmoschus. Gossypium.	Mirabilis. Abelmoschus moschatus, Mich. Gossypium religiosum, L.
Sapindaceæ.	Blighia. Melicocca.	Blighia sapida, Koen. Melicocca bijuga, L.
Meliaceæ.	Melia.	Melia azedarach, L.
Aurantiaceæ.	Citrus.	Citrus medica, L. C. limonum, L. C. aurantium, L. C. limetta, R. L. C. decumana, L. C. chinensis, Biss. Murraya exotica, L.
Geraniaceæ.	Murraya.	Geranium pyrenaicum, L.
Oxalideæ.	Geranium. Averrhoa.	Averrhoa bilimbi, L. Averrhoa carambola, L.
Rutaceæ.	Quassia.	Quassia amara, L.
Urticaceæ.	Artocarpus	Artocarpus incisa, L.
Terebinthaceæ.	Mangifera.	A. integrifolia, L. Mangifera indica, L.
Amentaceæ.	Spondias.	Spondias cytherea, Tuss.
Leguminosæ.	Casuarina. Indigofera. Agati. Ervum.	Casuarina equisetifolia, Fast. Indigofera tinctoria, L. Agati grandiflora, Desv. Ervum hirsutum, L.

DUITES.

PROVENANCE.

Corossol cherimolia.	Du Pérou au Mexique.
Canang odorant.	Indes orientales.
Muscadier.	Mouluques.
Cresson.	Levant.
Ben oleifère.	Indes orientales.
Violette.	Europe.
Bancoulier.	Indes orientales.
Carapathe.	Indes orientales.
Surettes.	Afrique.
Immortelle.	Indes orientales.
Belles de nuit.	Indes orientales.
Ambrette.	Guyane.
Coton.	Indes occidentales.
Akesie.	Afrique occidentale
Knepier, quenette.	Guyane.
Azedarach.	Indes orientales.
Citron.	Indes orientales.
Limon.	
Orange.	
Chadec.	
Orange de Chine.	Asie.
Murraya. Buis de Chine.	Asie.
Geranium.	Europe.
surelle.	Asie.
Cornichon.	Asie.
quachy.	Amérique méridionale.
Arbre à pain. Chataigne.	Océanie.
Arbre à pain.	Océanie.
Mangot.	Indes orientales.
Pomme Cythère.	Océanie.
Filao.	Indes orientales.
Indigo franc.	<i>Idem.</i>
Colibri végétal.	<i>Idem.</i>
Ers hérissé.	Europe.

Leguminosæ. (Suite.)	Cajanus. Cæsalpinia. Cassia. Adenanthera. Acacia.	Cajanus indicus, spreng. Cæsalpinia sepiaria, Roxh. Cassia fistula, L. Adenanthera pavonina, L. Acacia julibrissin, W. A. Lebbek, W.
	Erythrina.	Erythrina indica, Lam. <i>Idem</i> rubrinervia, Kth.
	Dolichos. Flemingia.	Dolichos Lablad, L. Flemingia strobilifera, R. Br.
Rosaceæ.	Rosa.	
Myrtaceæ.	Carophyllus. Jambosa.	Carophyllus aromaticus, L. Jambosa malaccensis, D. C. J. Vulgaris, D. C.
	Eugenia. Punica.	Eugenia uniflora L. Punica granatum, L. P. nana, L.
	Lecythidea.	Lecythis grandiflora, Aubl. Bertholletia excelsa, Humb.
Melastomaceæ. Lithariæ.	Bellucia. Lawsoma.	Bellucia Aubletii, Naud. Lawsonia inermis, L. Lagerstræmia indica, L. L. reginæ, Roxb.
Combretæ. Lauzineæ. Cucurbitaceæ.	Combretum. Cinnamomum. cucumis. Cucurbita.	Terminalia catappa, L. Cinnamomum zeylanicum. Bl. cucumis melo, E. cucurbita, citrullus, L.
Crassulaceæ. Rubiaceæ.	Bryophyllum. Coffea.	Bryophyllum calycinum, salisb. Coffea arabica, L.
Synantheræ.	Eupatorium. Emilia.	Eupatorium ayapana, Vent. Emilia sonchifolia, D. C.
Jasmineæ.	Jasminium.	Jasminium officinale, L. J. gracile, Andr.
Apocynæ. Asclepiadeæ.	Allamanda. Calotropsis.	Allamanda cathartica, L. Calotropsis procera, R. Br.
Solaneæ.	Solanum.	Solanum melongena, L.
Acanthaceæ.	Thunbergia.	Thunbergia fragrans, Rosb.

DITES:	PROVENANCE.
Pois d'Angole.	Afrique.
Dividi.	Indes orientales.
Cassé du Levant.	Asie.
Corail végétal.	Indes orientales.
	Asie.
Vieille fille, bois noir.	Indes orientales.
	<i>Idem.</i>
Holocauste.	<i>Idem.</i>
Pois Boucousou.	<i>Idem.</i>
Petites feuilles.	<i>Idem.</i>
Toutes les espèces de roses.	
Clou de girofle.	Indes orientales.
Pomme malacca.	<i>Idem.</i>
Pomme rose.	<i>Idem.</i>
Cerisier de Cayenne.	Guyane.
Grenadier.	Afrique.
Grenadier nain.	
Canari macaque.	Guyane.
Amandier de la Côte Ferme.	Amérique méridionale.
Nèfle.	<i>Idem.</i>
Réséda du pays.	Egypte.
Gestremia. Folie des filles	Indes orientales.
Gestram royal.	
Amandier. Badamier.	
Cannelier.	
Melons.	Indes orientales.
Pastèques.	<i>Idem.</i>
Herbe à mal de tête.	Asie.
Café.	Arabie.
Ayapana.	Amérique méridionale.
	Guyane.
Jasmin.	Asie.
	Océanie.
Allamanda.	Amérique méridionale.
Asclepias geante.	Afrique ou Inde.
Melongène, bélangère.	Asie.
Thunbergie odorante.	Indes orientales.

Acanthaceæ. (Suite.)	Sesamum. Pachystachis.	Sesamum orientale, L. Pachystachis coccinea, B.
Convolvulaceæ. Cycadææ. Aroideæ. Palmeæ.	Thrysanthus. ipomœa. Cycas. Colocasia. Astrocaryum. Areca. Cocos.	Graptophyllum pratensa, Ns. Ipomea pes tigridis, L. Cycas circinalis, L. Colocasia esculenta, schort. Astrocaryum aureum, gr. Areca catechu, L. Cocos nucifera, L.
Gramineæ.	Bambusa. Panicum. Saccharum.	Bambusa vulgaris, schrad. Panicum molle, sw. P. jumentorum, Pers. saccharum taihense, L. S. violaceum, L. S. spontaneum, L. Coix lacryma, L. Dioscorea alata, L. D. trifida, L. Zingiber officinale, Rose.
Dioscoreæ.	Coix. Dioscorea.	
Scitamineæ.	Zingiber.	

DITES.	PROVENANCE.
Sesame, Gigiri. Carmanture à fleurs écarlates. Carmanture des prés. Cycas. Madère.	Indes orientales. Amérique méridionale. Jamaïque. Asie. Indes orientales. Trinidad.
Arec. Cocotier.	Indes orientales. Introduit après 1648 de la côte occidentale de Panama.
Bambou. Herbe du Para. Herbe de Guinée. Canne de Taïti. Canne de Batavia. Canne de Malabar. Larme de Job. Igneame de Guinée. Igneame indien. Gingembre.	Indes orientales. Amérique méridionale. Afrique. Océanie. Océanie. Indes occidentales. Indes orientales. Afrique. Asie. Indes orientales.





